


EX LIBRIS C. VAN HULTHEM SOC. REG. AGRIC. ET BOTAN. GAND. PRAESIDIS



par pierre Daniel Huet Eveque d'Avranches. huet en vieux langage signifie blanc vide infra page 310

Papillon

Caen est la patrie du savant Huet, ville que ce prélat a illustrée de ses vertus, de ses talens, de son érudition et de ses écrits.

LES ORIGINES DE LA VILLE DE CAEN.

Revûës, corrigées, & augmentées.

SECONDE EDITION.

c'est icy la meilleure edition



A ROUEN,

Chez MAURRY Imprimeur ordinaire du Roy, & de Monſeigneur l'Archevêque.

M. DCC. VI.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

A
LA VILLE DE CAEN.

C'Est à vous, MA CHERE PATRIE, *que je dédie cet ouvrage : c'est pour vous que je l'ay entrepris. Vous m'avez donné la naissance, l'éducation, & l'institution. Vous m'avez mis en état de vous pouvoir donner cette marque publique de ma reconnoissance. Je serois ingrat, si le pouvant faire, je ne le faisois pas. Je ne prétens point accuser par ces paroles ceux qui ont negligé de vous rendre ce devoir. J'en ay connu plusieurs, que de pressantes sollicitations, & la voix touchante de leur Patrie, invitoient à ce travail. Ils avoient toutes les lumieres necessaires, un plein loisir, de grands secours, la communication libre & aisée des anciens titres. Mais la peine les a effrayez, & ils ont apprehendé le sort du grand Antiquaire de Caen, Charles de Bourgueville, dont l'Ouvrage, quoique loüable dans le dessein, & utile dans l'execution, avoit plus rebuté les Lecteurs par des naïvetez par-*

donnables à la caducité de l'âge, qu'il ne les avoit attirez par le merite de ces restes précieux qu'il nous a conservez. J'avois d'autres considerations devant les yeux, & plus fortes encore, qui m'éloignoient de cette entreprise. Je songeois que j'avois un plus grand compte à rendre de mon temps, & de mon occupation : que la bonne intention ne justifie pas toûjours les actions ; & que tout ce qui se fait avec fruit, ne se fait pas toûjours avec bienseance : qu'étant debiteur aux fous & aux sages, comme je le suis par ma profession, je ne dois pas chercher à plaire aux uns, & que je ne dois pas esperer de satisfaire aux autres ; que plus de gens trouveront ce Livre à leur portée, plus j'auray de censeurs à craindre, & de censures à essuyer. Si je n'avois pas sçû à quoy je m'exposois, mes amis m'en ont assez averti pour me le faire savoir, & m'ont assez remontré combien l'occupation que je me donnois, étoit éloignée de celle que je me devois donner. Ils m'ont trouvé docile, & pour m'en décharger, j'ay tenté souvent d'engager dans ce travail des personnes intelligentes, leur offrant même des remarques, que de longues réflexions m'avoient fait faire sur les erreurs populaires & enracinées, que nos compatriotes ont prises touchant leurs prédecesseurs. Mais voyant mes prieres sans effet, & que ce mal qui s'accroît en vieillissant, deviendroit enfin incurable par la longueur des années, toute autre raison a cedé à

l'envie de vous rendre un office , MA CHERE PATRIE, *que vous ne pouviez attendre d'ailleurs. Je me suis fortifié dans ce dessein par de grands exemples. Celuy de Caton le Censeur pourroit suffire. Cet excellent personnage, qui aux titres de grand Capitaine, de grand Orateur , & de grand Senateur , joignit encore celuy de réformateur des mœurs & de la discipline de Rome, couronna sa longue & illustre vie , par la recherche des origines de sa patrie. Varron y consuma la sienne ; & quoiqu'il fût le plus savant des Romains , il ne crut pas pouvoir faire un meilleur usage de son savoir, qu'en l'employant à débroüiller la confusion des Antiquitez Romaines. Par là, il merita cet éloge de Ciceron :* Nous étions errans & vagabonds dans nôtre propre païs, comme des étrangers. Vos écrits nous ont servi de guides pour retourner chez nous, & retrouver nôtre demeure ; & vous nous avez enfin fait connoître qui nous sommes , & où nous sommes. *Cette loüange n'étoit pas moins dûë à Pomponius Atticus , à qui l'Histoire rend témoignage d'avoir été un des plus honnêtes hommes de son temps. Par son érudition , par son urbanité , & par sa generosité , dans une condition privée , il égala l'autorité, & acquit la familiarité des plus grands Seigneurs de Rome. On dit de luy qu'il étoit fidéle imitateur des coûtumes des Majeurs , & amateur paßionné de l'Antiquité, qui luy étoit si parfaitement connuë , qu'il en a*

renfermé toute l'histoire dans son principal Ouvrage. Il est vray que l'amour de la République faisoit dans ce peuple une espece de religion, & qu'on y tenoit pour maxime, que tout ce qui se faisoit pour l'avantage de la Patrie, étoit agréable aux Dieux. Mais à quoy attribuëra-t'on le soin qu'a pris Josephe, de conserver à la posterité la memoire des Antiquitez du païs qui luy avoit donné la naissance? Josephe, dis-je, cet homme si éminent par la gloire de ses emplois, de sa doctrine, & de son esprit. Que s'il faut des exemples qui nous soient encore plus convenables par la profession du Christianisme, & par la sainteté des mœurs, en peut-on produire de plus respectables que ceux de Saint Gregoire de Tours, de Saint Isidore de Seville, & du venerable Bede, qui n'ont pas si absolument renfermé leur industrie & leur travail dans les saintes Lettres, qu'ils n'en ayent destiné une partie à l'illustration de l'histoire primitive de leur nation. Et pour nous approcher encore plus prés de nôtre temps, & de nôtre païs, & nous retrancher dans des exemples presque domestiques, Cenalis Evêque d'Avranches, aprés avoir satisfait aux saintes fonctions de son ministere, fit son étude capitale de découvrir, & de nous apprendre les origines & les singularitez des mêmes contrées que nous habitons, & que je décris. Si la même fleur d'esprit, qui vous a renduë autrefois si celebre, Ma chere Patrie,

y brilloit encore comme au temps de ma premiere jeunesse, je me promettrois de vous avec confiance un accueïl favorable pour cet Ouvrage. Vous étiez alors animée de l'amour des Lettres; vous étiez touchée de la réputation qu'elles vous avoient acquise; & si vous ne cherchiez pas à vous instruire de l'histoire de vos Fondateurs, comme vous le pouviez, & comme vous le deviez, vous vous défiiez de vôtre pénetration, faute de la connoître, & vous manquiez plûtost de courage que de force. Mais maintenant que nous sommes contraints d'avoüer à nôtre confusion, que vous avez laissé éteindre chez vous la gloire de la litterature, vous n'avez plus été sensible au desir de vous connoître, & vous vous êtes entretenuë dans des erreurs peu pardonnables à un peuple aussi éclairé que le vôtre. J'en aurois partagé la honte avec mes compatriotes, sans penser à l'effacer, si le hazard premierement, & ensuite l'envie de bien meriter de vous, & de tâcher de vous rendre, pour ainsi dire, la naissance que vous m'avez donnée, ne m'eût engagé dans ce travail. Que si je ne puis pas esperer de faire dire de moy ce que l'on a dit de Varron, que j'ay trouvé mes concitoyens égarez dans leur propre païs, & que je leur ay servi de guide pour retourner chez eux, je seray au moins content de mon Ouvrage, tout défectueux qu'il est, si je puis connoître que la volonté qui

me l'a fait entreprendre, vous ait été agréable, & vous ait persuadé de l'amour sincere que j'ay apporté pour vous en naissant, que j'ay retenu fidélement pendant tout le cours de ma vie, & que je conserveray jusqu'au tombeau.

TABLE

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

ã

CHAPITRE III.

Conjectures ſur l'origine de Caen. Sa premiere ſituation, & ſa premiere figure. 14.

CHAPITRE IV.

Du partage de la riviere d'Orne, qui fait l'Iſle de Saint Jean. 22.

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE V.

Du partage de la riviere d'Odon, 29.

CHAPITRE VI.

De l'antiquité du Château de Caen, 38.

CHAPITRE VII.

De l'antiquité des Tours attenantes aux murs de Caen. 42.

CHAPITRE VIII.

De l'antiquité des murs, rampars, boulevars, & fossez de Caen. 53.

CHAPITRE IX.

De l'antiquité des Portes, des Ponts, & des Quays de Caen. 65.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

De quelques anciens Hôtels, grandes Maisons, & lieux de Caen. 125.

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

6. Cha-

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

De l'origine des noms de plusieurs lieux de Normandie, tirez de la langue Saxonne. 291.

CHAPITRE XXII.

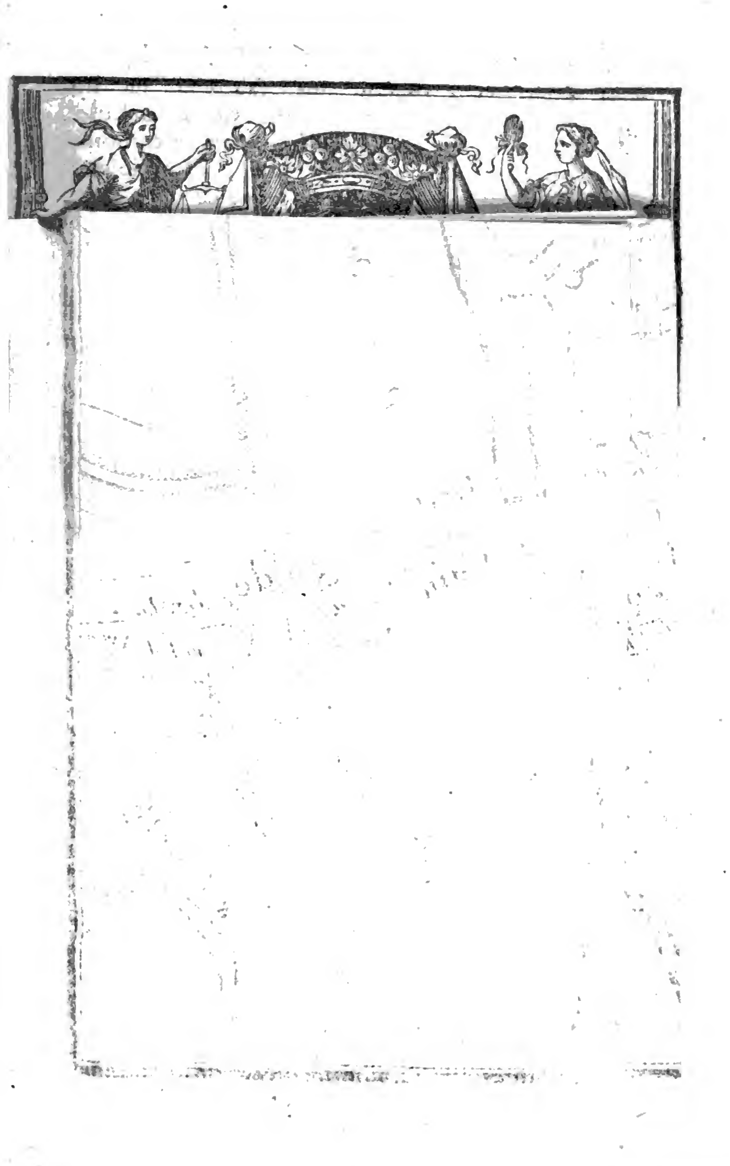
CHAPITRE XXIII.

CHAPITRE XXIV.

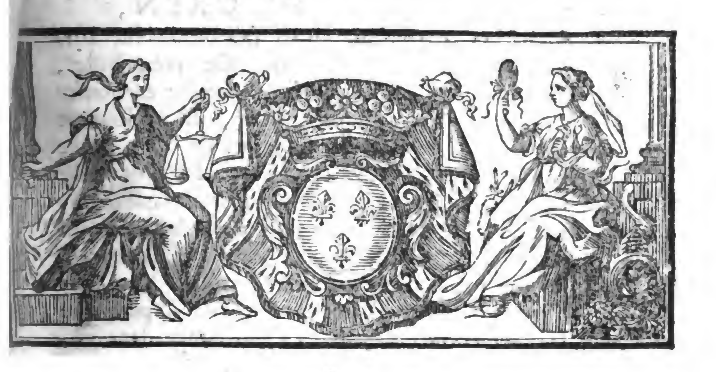
TABLE DES CHAPITRES.

Fin de la Table des Chapitres.

ORIGINES







ORIGINES DE CAEN.

PREFACE.

A MONSIEUR DU QUESNAY Conseiller du Roy en ses Conseils.



LA complaisance, Monsieur, n'est pas la vertu des gens de lettres. Ils sont francs, & peut-être trop. Ils sont amateurs de leurs opinions. Ils les défendent avec chaleur, & souvent avec opiniâtreté, & ils ne favorisent gueres les sentimens dont ils ne sont pas les auteurs. Cela n'est pourtant pas tout à fait mauvais, quand il a ses bornes : car dans la recherche de la verité, la complaisance est une trahison. La con-

tradiction au contraire nous fait tenir ſur nos gardes pour éviter l'erreur. Ce préambule, Monſieur, eſt pour vous faire prendre en bonne part la liberté que je me donne, de m'éloigner de vôtre ſentiment ſur l'origine de Caen nôtre patrie, que vous prétendez être l'*Otlingua* de Charles le Chauve : en vous aſſurant neanmoins que je ſeray preſt de changer d'opinion, quand on me fournira des preuves plus fortes que celles qui me ſemblent détruire la vôtre. Vous êtes ſi plein d'équité & de raiſon, que j'eſpere que la prévention n'aura jamais d'avantage dans vôtre eſprit ſur la verité.



CHAPITRE I.

OTLINGUA SAXONIA n'eſt point Caen : *Coriliſum* n'eſt point Creully. Conjectures ſur la ſignification de l'un & de l'autre.

1. Otlingua *n'eſt point Caen.* 2. Coriliſum *n'eſt point Creully.* 3. Otlingua Saxonia *eſt le païs d'entre les rivieres d'Orne & de Dive, du côté de la Mer.* 4. Coriliſum *ſemble être Croiſilles.* 5. Heidra, *Ayran.* 6. Otlingua Harduini *eſt la partie meridionale du païs d'entre Orne & Dive.*

JE vous diray donc franchement que je ne vois point de preuves ſuffiſantes pour nous perſuader, qu'*Otlingua Saxonia*, ou ſelon quelques autres Manuſcrits, *Autlingua*, dont il eſt fait mention dans le Recuëil des Capitulaires de Charles le Chauve, & dans la Vie d'Aldric Evêque du Mans, l'un & l'autre publiez par Mr Baluze, marque la ville de Caen. Voicy les paſſages : *Miſſi autem, & pagi per Miſſaticos qualiter fuerunt tunc ordinati. . . . VII. Eirardus Epiſcopus, Theodoricus Abbas, Herloinus, Hardoinus, miſſi in Aprincato, Conſtantino, Bagiſino, Coriliſo, Otlingua Saxonia, & Harduini, Oxmiſo, & in Liſuino.* Et dans une autre Ordonnance du même Roy : *Concedimus fideli noſtro Attoni in proprium quaſdam res juris noſtri, ſitas in Comitatu Bajocenſi, in pagello, qui dicitur Otlingua Saxonia, id eſt villam, nomine Heidram, cum omnibus ſuis integritatibus, & mancipiis utriuſque ſexus.*

1. *Otlingua n'eſt point Caen.*

Dans ces passages, *Otlingua Saxonia* est appellée *Pagus* & *Pagellus*, c'est à dire, *Païs*, & *petit Païs*, & ce nom est joint aux noms d'*Aprincatum*, *Constantinum*, *Bagisinum*, *Oxmisum*, & *Lisuinum*. Ce qui ne convient ni à un village, ni à une bourgade, ni à une ville. De plus, le village de *Heidra* est situé dans ce Païs. Or Caen du tems de Charles le Chauve n'étoit gueres plus qu'un village, comme je le feray voir. Il n'y a donc nulle apparence que l'on ait fait aller de pair un village avec des grands païs, ni qu'on ait placé un village dans un village. Et partant on ne peut pas croire qu'*Otlingua Saxonia* soit Caen.

Mr Valois, dans sa Notice des Gaules, met cette *Otlingua Saxonia* dans ce petit canton du Maine, qu'on appelloit *le Sonnois*. Mais cela est nettement détruit par les Ordonnances de Charles le Chauve, que j'ay rapportées, où *Otlingua* est placée manifestement entre les païs situez dans la basse Normandie, & même dans le païs de Bayeux.

2. Corilisum *n'est point* Creully.

On ne peut pas dire non plus que *Corilisum* soit Creully. Quand la convenance des noms seroit un assez fort argument pour établir cette opinion, il seroit détruit, parce que le Bourg de Creully s'appelle dans tous les anciens Titres *Curleïum*. *Corilisum* est un païs qu'on met au même rang que l'Avranchin, le Côtentin, & le Bessin, ce qui ne se peut pas dire d'un petit bourg, tel que Creully. De plus, selon l'ordre des lieux marquez dans le Capitulaire, *Corilisum* & *Otlingua Saxonia* étant placez entre *Bagisinum*, le Bessin, d'un côté; *Oxmisum* & *Lisuinum*, les païs d'Hiesmes & de Lisieux, de l'autre, quelle apparence y a-t'il que *Corilisum* soit Creully, qui est dans le cœur du Bessin, & presque à la porte de Bayeux?

Mais, me direz-vous, si *Otlingua Saxonia* n'est point Caen, & que *Corilisum* ne soit point Creully, qu'est-ce que ce peut être ? A cela je vous répondray, qu'il est bien plus aisé de montrer ce que ce n'est pas, que de montrer ce que c'est. Mais si vous ne me demandez que des conjectures, & non des démonstrations, j'essayeray de deviner comme vous. Encore que la disposition des Evêchez marque les anciennes divisions des peuples, neanmoins la longueur du tems y a apporté beaucoup de changemens. On a étendu ou resserré leurs jurisdictions, on a transferé leurs sieges, on les a réünis, on les a separez, on en a érigé de nouveaux. Pour ne chercher point d'exemples hors de nôtre sujet, vous savez que d'habiles gens ont crû qu'Hiesmes a été autrefois un Evêché, qui depuis a été démembré en trois Archidiaconez, l'un attribué à Séez, l'autre à Lisieux, & l'autre à Bayeux ; & que d'autres prétendent qu'il a été transferé à Séez ; ce que je ne crois pas toutefois, mais seulement que les Evêques de Séez ont tenu quelquefois leur siege à Hiesmes. Quoy-qu'il en soit, encore que l'Evêché de Bayeux s'étende depuis la riviere de Vire jusqu'à la riviere de Dive, il ne faut pas s'imaginer que le nom de Bessin ait toûjours marqué cette même étenduë. Je crois qu'il a marqué quelquefois celle de tout le Diocese, & qu'il s'est quelquefois terminé à la riviere d'Orne. Et de même le territoire de Lisieux, qui a pour borne au Couchant la riviere de Dive, est étendu par quelques-uns jusqu'à la riviere d'Orne. Cenalis est de ce nombre, & il ne fait commencer le Bessin qu'à Estreham, qui est à l'embouchure de la riviere d'Orne. Mais comme le païs de Lisieux, nommé dans le Capitulaire *Lisuinum*, se termine à la ri-

3. *Otlingua Saxonia est le païs d'entre les rivieres d'Orne & de Dive du côté de la Mer.*

viere de Dive, il me paroît trés-vray-semblable que tout le païs d'entre les rivieres d'Orne & de Dive, est l'*Otlingua Saxonia*, placée selon l'ordre du Capitulaire, entre *Bagisinum*, d'un côté; *Oxmisum* & *Lisuinum*, de l'autre; & qu'ainsi il faut considerer l'*Otlingua Saxonia* comme faisant quelquefois une partie du Bessin, comme dans la donation faite par Charles le Chauve à Atton; & quelquefois comme un païs separé du Bessin, comme dans le Capitulaire. Cela semble se confirmer par Ptolomée, qui place les *Unelli* entre les *Biducesii*, ceux du Bessin; & les *Lexovii*, ceux du païs de Lisieux. De sorte que le païs occupé par les *Unelli* auroit été depuis appellé *Otlingua* par les Saxons. Ces varietez sont ordinaires dans la Geographie. L'Hiesmois en est un exemple bien semblable: car il s'est étendu jusqu'à la riviere d'Orne, témoin l'Archidiaconé d'Hiesmes, qui fait partie du Diocese de Bayeux, & qui s'étend jusqu'à Vaucelle, fauxbourg de Caen.

4. Corilisum *semble être Croisilles.*

De plus, quoy-que l'Evêché de Bayeux s'étende jusqu'à la riviere de Leze, du côté d'Hiesmes, mettant encore la riviere d'Orne pour borne du Bessin de ce côté-là, on pourra avec beaucoup de probabilité placer le *Corilisum* entre la riviere d'Orne, & la riviere de Leze. Et si les convenances des noms pouvoient servir de preuve, le nom du village de *Croisilles*, situé sur la riviere d'Orne, à l'entrée de ce païs d'entre Orne & Leze, & qui est nommé *Crosilles* dans les anciens Actes, approche fort de celuy de *Corilisum*; & aprés avoir designé le païs, il pourroit avoir été restreint à un village.

5. Heidra, *Ayran.*

Que sçais-je aussi, si le nom de *Heidra*, village situé dans l'*Otlingua Saxonia*, n'auroit point dégeneré en celuy d'*Heidranum*, d'où se

seroit formé le nom du village d'Ayran ?

Il est plus mal-aisé de deviner ce que c'est que ce *Harduini* du Capitulaire : car on ne sçait s'il se rapporte à *Otlingua Saxonia*, qui précede ; ou à *Oxmisum* qui suit ; ni s'il faut ainsi construire l'expression, *Otlingua Saxonia & Harduini* ; ou de cette sorte, *& Harduini Oxmiso*. Mon opinion est que comme toute cette expression, ainsi que celle de tous ces Capitulaires, est fort simple, il faut s'en tenir à la premiere construction, qui est la plus naturelle. Outre qu'ayant donné le surnom de *Saxonia* à l'*Otlingua*, il semble que ce soit pour la distinguer d'une autre *Otlingua*, qui aura eu le surnom de *Harduini*. Et s'il faut pousser plus loin ma conjecture, comme le Capitulaire nomme un *Harduinus* entre les *Missatici*, ou Envoyez du Prince, peut-être son nom sera-t'il demeuré à une partie de l'*Otlingua*. Et comme la côte Septentrionale des Gaules s'appelloit *Littus Saxonicum*, & qu'en particulier les habitans du Bessin Septentrional sont appellez par Gregoire de Tours, *Saxones Bajocassini*, & par nos vieux Historiens, *Les Sesnes de Bayeux*, il est probable que la partie Septentrionale de l'*Otlingua*, c'est à dire la partie d'entre Orne & Dive, qui est proche de la Mer, aura été surnommée *Saxonia*, & que la partie meridionale aura été appellée *Otlingua Harduini*. Cependant j'ay déja remarqué que le territoire d'Hiesmes s'est étendu bien avant entre les rivieres d'Orne, & de Dive, & de Leze ; témoin l'Archidiaconé d'Hiesmes, l'un des Archidiaconez de l'Evêché de Bayeux, qui comprend les Doyennez de Troüar, de Vaucelle, & de Cinglais, c'est à dire tout le païs de l'Evêché de Bayeux, qui est au-delà de l'Orne du côté de l'Orient. Mais l'incertitude même de cette dépendance, dépen-

6. Otlingua Harduini *est la partie meridionale du païs d'entre Orne & Dive.*

dant d'Hiesmes, quant à la dénomination, & de Bayeux, quant à la jurisdiction spirituelle, confirme mon opinion, & montre que ç'a été un païs different du Bessin & de l'Hiesmois, & attribué tantôt à l'un, & tantôt à l'autre.

CHAPITRE II.

L'ORIGINE DE CAEN est fort obscure & incertaine.

1. Diverses opinions sur l'origine de Caen. 2. Caen paroit avoir été ville sous les premiers Normans; mais on ignore quand elle a commencé de l'être.

1. *Diverses opinions sur l'origine de Caen.*

ON peut dire de Caen ce que j'ay dit d'*Otlingua* & de *Corilisum*, qu'il n'est pas si aisé de dire ce que c'étoit autrefois, & quelle a été son origine, que de dire ce que ce n'étoit pas. On ne tire là-dessus presque aucun secours de l'Histoire, & divers accidens ont consumé les anciens Titres de cette ville, & principalement le ravage qu'y firent les Anglois, lorsqu'elle fut prise par Edoüard III. en l'année 1346. L'ancien Chartrier de l'Hôtel-de-Ville, qui fut represente à l'Assemblée generale tenuë à Caen l'an 1364, auroit pû suppléer à ce défaut, s'il avoit été conservé, puisqu'on assure qu'il contenoit toutes les concessions, franchises, & privileges de la Ville, les adjudications des bâtimens, fortifications, & reparations, & tous les Titres & Actes concernans ses droits, expediez long-tems avant Philippes le Bel. On croit que ce Chartrier ayant été porté à la Chambre des Comptes de Paris, pour verifier les Privi-

leges de la Ville, y eſt demeuré. On parle auſſi d'un ancien Papier Terrier de la Vicomté de Caen, où étoit le dénombrement de tous les biens d'Egliſe, & du Domaine du Roy. Ce regiſtre a diſparu comme l'autre, & on ſe conſole ſur une copie qu'on aſſure être dans la même Chambre des Comptes. Cependant il eſt aſſez étonnant que parmy tant d'hommes recommandables par leur eſprit & par leur ſavoir, qui ſont ſortis de Caen, il s'en ſoit trouvé ſi peu qui ayent recherché l'origine de leur patrie. On ne ſçauroit aſſez eſtimer le zéle du bon homme Mr de Bras pour l'honneur de ſon païs. Nous avons l'obligation à ce bon Magiſtrat, d'avoir conſervé la memoire de pluſieurs ſingularitez de Caen, qui ſeroient tombées ſans ſa diligence dans un total oubli. Je ne repeteray point les curieuſes remarques qu'il a faites, qu'autant que j'y ſeray obligé par la rencontre des matieres. Il faut loüer les Poëtes qui ont donné à Caen des fondateurs illuſtres, comme Cadmus, & Caius Céſar, & un autre Caius, Maître d'Hôtel du Roy Artus. Mais il faut blâmer Paul Emile, & les autres Hiſtoriens, qui ont debité ces fables comme des veritez. L'erreur du Preſident Fauchet n'eſt pas moindre. Il a crû que *Quentovicum*, où Charles le Chauve permet la fabrique de la monnoye dans ſes Capitulaires, eſt Caen. Il ne ſçavoit pas que c'étoit une ville ſituée dans l'Artois, à l'embouchure de la Quanche. Ceux qui ont fait une diſtinction entre *Caletes* & *Cadetes*, prenans les premiers pour les Cauchois, & les autres pour ceux du Beſſin, & qui l'appuyent ſur l'autorité de Strabon, qui dit que les marchandiſes apportées de la mer Mediterranée, par le Rhône & la Saône; & enſuite par terre dans la Seine, deſcendoient par cette riviere *in Oceanum, & Lexovios,*

& Tadetos, d'où le trajet dans la Grand' Bretagne se fait en un jour; ceux-là n'ont pas pris garde que Strabon designe en cet endroit les peuples qui sont des deux côtez de l'embouchure de la Seine, savoir *Lexovios* & *Caletes*; les uns au Levant, les autres au Couchant. Et d'ailleurs le passage de la côte du Bessin en Angleterre ne se fait pas en un jour; mais bien de la côte du Païs de Caux, qui tire plus vers l'Orient. L'Interprete de Strabon Xylander, & Casaubon son Commentateur, ont fort bien vû que pour ΥΑΔΕΤΟΥΣ, il falloit lire ΚΑΛΕΤΟΥΣ. Cette erreur étant venuë de la conformité de l'Υ avec le Κ, & du Δ avec le Λ. Mais je ne vois rien qui nous empêche de soupçonner que les *Cadetes* de César pourroient être le peuple de Caen; car il les met au nombre des peuples Armoriques, c'est à dire qui sont proches de la Mer, & il les joint aux *Rhedones*, & *Osismii*, qui sont les peuples de Rennes & d'Hiesmes. Mais nous cherchons l'origine de la Ville, & non pas seulement l'antiquité du Peuple. M[r] de Bras veut que Caen soit le *Cassiatonum* de Ptolomée. Il a voulu dire *Crociatonum*, & il n'a pas remarqué que Ptolomée dit expressément que c'est un port, c'est à dire un port de mer; car le mot Grec n'en signifie point d'autre: au lieu que *Port* en François se dit aussi des quays des rivieres. De plus, Ptolomée aprés avoir marqué *Crociatonum port de mer*, met immediatement aprés l'*Emboucheure de l'Orne.* D'où il s'ensuit que *Crociatonum* ne peut être Caen, puisque si Caen étoit un port de mer, ce port ne sauroit être autre que l'embouchure même de l'Orne: ce qu'on ne peut pas dire de Caen, qui est éloigné de trois lieuës de la mer, nonobstant le trafic de la mer qui s'y fait par la riviere. Son

Caradinan, qu'il prétend auſſi être Caen, ſemble être une corruption du mot *Crociatonum*. Cherchons quelque choſe de plus ſolide.

2. *Caen paroit avoir été ville ſous les premiers Normãs: mais on ignore quand elle a commencé de l'être.*

On peut aſſurer premierement que Caen n'étoit point encore une ville du tems que les Romains étoient maîtres des Gaules. Les anciens Hiſtoriens & Geographes nous en auroient dit quelque choſe, & ils ne nous en diſent rien. La ville de Bayeux même, qui n'eſt deſignée clairement que dans les Auteurs du bas Empire, a été préferée pour le Siege de l'Evêché. Vers le ſixiéme ſiecle les Saxons occuperent preſque toute la côte Septentrionale des Gaules, d'où elle prit le nom de *Littus Saxonicum* : & ils ont laiſſé pluſieurs marques de leur invaſion & de leur demeure dans divers lieux de cette côte, qui portent des noms Saxons. Ce n'eſt pourtant pas une preuve que ces lieux ayent été bâtis par eux. Ils pûrent les avoir trouvé bâtis, & avoir changé leurs noms. C'eſt ainſi qu'en ont uſé les Turcs dans leurs conquêtes, où il reſte peu de noms anciens, quoyque pluſieurs lieux anciens ſubſiſtent encore. L'Ecriture Sainte nous apprend auſſi, que les Iſraëlites ont fait quelquefois la même choſe dans les villes qu'ils ont ſubjuguées. Ces noms Saxons ne ſont pas non plus une marque aſſurée, que les lieux qui les portent, ne ſoient pas plus récens que les Saxons. Les Normans qui commencerent à faire des courſes dans les côtes des Gaules, environ trois cens ans aprés les Saxons, & qui s'établirent en Normandie vers le commencement du dixiéme ſiecle, parloient un langage peu different de celuy des Saxons, l'une & l'autre langue étant des dialectes de la langue Teutonique. Les Normans firent donc ce qu'avoient fait les Saxons, & donnerent des noms Teutoniques à pluſieurs lieux

de Normandie. Les Historiens qui ont parlé de cette invasion des Saxons dans les Gaules, ne disent rien de Caen, & il ne paroit point qu'il ait eu aucune reputation avant les premiers Ducs de Normandie. Il est vray qu'il paroit tout d'un coup comme une ville considerable. L'ancienne Chronique de Normandie, écrite en l'année 1487, par Guillaume le Talleur de Roüen, en parlant de ce qui se passa à Roüen entre Loüis d'Outremer, Roy de France, & Richard I. Duc de Normandie, vers l'an 945, met Caen au nombre des bonnes Villes de la Province. Et dans la Chartre de la dote assignée par Richard III. Duc de Normandie, à Adele fille de Robert Roy de France, lors qu'il l'épousa en l'année 1026, il est fait mention de Caen, de ses Eglises, de son marché, de sa doüane, de son port, (ce qu'il faut entendre de son quay sur la riviere) & de toutes ses dépendances. Le Duc son pere avoit donné à l'Abbaye de Fescamp dans la même année, la dixme de la doüane de Caen. Cependant Caen n'avoit point encore alors le Château, ni ces deux belles Abbayes de Saint Estienne, & de Sainte Trinité, ni l'Isle de Saint Jean. Je trouve encore une autre marque de l'antiquité de Caen, qui ne peut gueres recevoir de contradiction. Le nouveau canal de l'Odon fut détourné de l'ancien cours de cette riviere en faveur de Caen, avant que Gonnor, femme de Richard I. Duc de Normandie, donnât la seigneurie de Bréteville à l'Abbaye du Mont Saint Michel, comme je le feray voir. Ce qui preuve invinciblement que Caen étoit déja une ville importante sous les premiers Ducs de Normandie. A quoy il faut ajoûter le témoignage de Guillaume le Breton, qui a vécu vers le milieu du treiziéme siecle, & qui dit que Caen étoit alors

une ville ſi peuplée & ſi bien bâtie, qu'elle pouvoit preſque aller de pair avec Paris. Car encore qu'il y ait en cela un peu d'exaggeration poëtique, il y a auſſi quelque fondement. S'il eſt donc conſtant que Caen fût déja une ville conſiderable vers l'année 945, & ſous les premiers Ducs, Roul s'étant établi en Normandie environ trente-trois ans auparavant : c'eſt à dire en l'année 912, il faut que Caen ait été fondé dans l'intervalle de ces trente années, s'il eſt l'ouvrage des Normans. Ce qui ſans doute auroit eu quelque trace dans l'Hiſtoire. Et s'il faut ajoûter foy à cet ancien Manuſcrit de la Coûtume de Normandie avec des Gloſes, écrit du tems du Duc Roul, ſelon Mr de Bras, où Caen eſt marqué comme une ville qui faiſoit déja quelque figure, il eſt clair qu'on n'en peut attribuer la fondation aux Normans. Ou ſi c'eſt un ouvrage du hazard, comme il paroit plus vray-ſemblable, & comme il paroîtra dans la ſuite, il faut remonter au tems des Saxons, ou même ſi l'on veut, au tems des Romains, pour en trouver la premiere origine. Rien n'empêche même que nous ne reclamions les anciens Gaulois pour nos Fondateurs, & que nous ne faſſions nos premiers majeurs Aborigines & Autochthones. Une ſeule maiſon peut faire & a fait quelquefois le commencement d'une grande ville. Qui peut ſavoir quand la premiere maiſon, quand la premiere cabane, quand la premiere hutte a été bâtie au lieu où eſt Caen maintenant ?



CHAPITRE III.

CONJECTURES SUR L'ORIGINE de Caen. Sa premiere ſituation, & ſa premiere figure.

1. Caen ſemble avoir été l'ouvrage du hazard. 2. Vieux. Terre levée, ou Chemin chauſſé. Brieux. 3. Situation & étenduë de l'ancien Caen. 4. Diſpoſition ancienne de la rivieee d'Orne.

1. *Caen ſemble avoir été l'ouvrage du hazard.*

LEs villes ont des origines bien differentes. Les unes doivent leur naiſſance à l'ambition de quelques Princes, lorſqu'ils veulent éterniſer leur nom, ou affermir leur empire, comme Babylone, Alexandrie, Lyon : quelques-unes à la précaution des peuples, lorſque pour leur ſûreté ils s'aſſemblent & s'établiſſent en des lieux de difficile accez, comme Veniſe : d'autres ſont des colonies, comme Marſeille. Mais la plûpart ſont l'ouvrage du hâzard, lorſque pluſieurs hommes invitez par les commoditez des lieux, ou aſſemblez par des rencontres fortuites, ſe rëüniſſent & demeurent enſemble pour leur ſecours mutuel & leur conſervation. Rome eſt de ce genre, & une infinité d'autres, parmy leſquelles je crois que nous pouvons mettre Caen. La fertilité & la varieté de ſon territoire, utile pour la nouriture des hommes & des animaux, la ſalubrité de l'air, purgé & rafraîchi par le libre accez des vents du Nord, & l'abondance des fontaines, pouvoient y attirer des habitans plus qu'aucun autre lieu du voiſinage. Mais outre ces avantages, les commoditez qu'on

pouvoit tirer de la petite riviere d'Odon, un peu au dessus de son embouchure dans l'Orne, ont été la principale cause de l'établissement & de l'aggrandissement de Caen. Car outre que cette riviere donnoit aux habitans de bonnes eaux pour leurs necessitez ordinaires, déchargeoit leurs maisons de leurs immondices, & entretenoit des moulins pour leur nouriture; elle fournissoit encore dequoy exercer leurs manufactures, les teintures, les tanneries, les megisseries, & plusieurs autres. Ajoûtez encore que la riviere d'Orne se joignant à celle-cy, invitoit les citoyens au trafic & au commerce de la mer, source des grandes richesses; instruits particulierement par les Saxons & les Normans leurs fondateurs, ou leurs vainqueurs; & peut-être Saxons ou Normans eux-mêmes, gens de mer, qui connoissoient les avantages qu'on pourroit tirer de cette situation. L'exemple de Roüen les sollicitoit encore, à qui, selon l'apparence, la riviere de Robec, & ces autres courans d'eau à leur embouchure dans la Seine, ayant donné la naissance, en avoient fait une des plus grosses villes du Royaume. Le commerce de Caen n'est pas une simple conjecture. La Chartre, par laquelle Henry II. Roy d'Angleterre, confirma la fondation de l'Abbaye de Saint Estienne de Caen, donne des privileges aux habitans, pour la liberté de leur trafic, & des diverses marchandises qu'ils rapportoient de de-là la mer, & marque que les batteaux remontoient jusqu'à cette Abbaye, par un fossé qu'on avoit tiré de l'Odon, ajoûtans l'art à la nature. Guillaume le Breton, contemporain de Loüis VIII. loüe Caen du grand abord des marchandises d'outremer qui venoient dans son port par la riviere. Et la Chartre de Richard III. que j'ay déja alleguée, bien plus ancienne que celle

de Henry, & que la Philippeide de Guillaume le Breton, parle du port & de la doüane de Caen.

2. *Vieux. Terre levée, ou Chemin chaussé. Brieux.* L'on peut conjecturer de-là, ce me semble, assez vray-semblablement, que l'opinion de ceux qui ont crû que le village de Vieux étoit autrefois une ville, n'a pas des preuves assez solides : car il n'est gueres croyable qu'une autre ville telle que Caen, ait pû s'élever si proche de cette premiere. Cela est arrivé quelquefois, mais rarement pourtant, vû la multitude des villes qui se forment & se détruisent incessamment. Et quand cela est arrivé, ç'a été ou parce que les unes, quoy-que proches des autres, eu égard à la distance, en étoient neanmoins éloignées par la difficulté de la communication, causée par des grandes rivieres, ou des bras de mer, qui les separoient. Telle a été Mausal, separée de Ninive par le Tigre; telle Heliopolis, separée de Memphis par le Nil; telle Byzance, separée de Chalcedoine par le Bosphore de Thrace. Or il ne se trouve rien de tel entre Caen & Vieux. D'ailleurs il resteroit des vestiges de plus grandes ruines que celles que l'on y voit, & d'un plus grand terrein que celuy qui paroit avoir été occupé de bâtimens & d'ouvrages, qui n'est gueres qu'une petite éminence environnée de quelques vallées. Il en resteroit de plus des vestiges dans l'Histoire, ou dans Ptolomée, ou dans l'Itineraire d'Antonin, ou dans les Tables de Peutinger : & c'est ce que l'on ne voit point. Ceux qui veulent que Vieux ait été une ville, se fondent sur ce passage de Pline, où il met entre les peuples de la Gaule Lyonnoise, *Parrhisios, Trecasses, Andegavos, Viducasses, Vadicasses* : d'où ils inferent que ces derniers designans les peuples du Bessin, les *Viducasses* marquent la ville de Vieux. Ils ajoûtent le témoignage

gnage de l'Inſcription de Torigny, qui fait mention *civitatis Viducaſſium*, qu'ils prétendent ſignifier *la ville de Vieux* : d'autant plus que le marbre ſur lequel l'on voit cette Inſcription, eſt tout pareil au marbre de Vieux ; & de-là ils concluent que l'Inſcription a été faite dans la ville de Vieux, & tranſportée long-tems aprés à Torigny. Mais il eſt trés-probable, que dans le paſſage de Pline, *Viducaſſes* & *Vadicaſſes* ſont un même nom, qui ſignifie le Beſſin, & qu'un de ces mots eſt une diverſe leçon de l'autre, qui a paſſé de la marge dans le texte, comme il eſt arrivé dans une infinité de lieux des anciens auteurs. De plus, Pline marque des peuples en cet endroit, & non pas des villes. A l'égard de l'Inſcription de Torigny, quoy-que ce marbre ſoit ſemblable à celuy de Vieux, il peut bien avoir été tiré de quelqu'autre carriere de marbre pareil, qui aura depuis été épuiſée, ou recouverte & abandonnée. Tout le marbre blanc ne vient pas de Paros. Et cette *Civitas Viducaſſium* nommée dans l'Inſcription, ſignifie là, comme en cent autres lieux des anciens, un peuple, & non une ville. Il eſt encore moins croyable, que Caen ait été bâti des ruines de Vieux, comme on veut nous le perſuader. On ne trouve à Caen, ni marbre, ni briques, ni Inſcriptions, ni médailles antiques, qu'on découvre tous les jours à Vieux.

Il eſt donc beaucoup plus apparent par tous ces monumens d'antiquité, que Vieux étoit autrefois un Camp des Romains, placé ſur la riviere d'Orne, pour y conſerver un paſſage tendant vers le païs d'Hieſmes. Ce Camp ayant été fixé en ce lieu, donna l'occaſion & le loiſir aux ſoldats d'y bâtir des maiſons, & un Aqueduc pour leur commodité, dont il reſte des ruines. La même choſe

eſt arrivée en pluſieurs autres endroits ; & quelquefois ces camps ſont devenus villes, & quoyque villes, ils ont retenu le nom de camps ; témoin la ville de Conſtance, qui étoit dans le commencement le Camp de Conſtantius Chlorus, pere de Conſtantin le Grand, & qui dans la ſuite eſt devenu une ville celebre & floriſſante. Témoin encore la ville de Coûtance, qui, quoy-que ville, s'appelle comme la premiere, *Conſtantia caſtra.* Cela ſe confirme encore par ce grand Chemin élevé, qui alloit du Beſſin dans l'Hieſmois, & qui paſſe par Vieux, bâti de brique ainſi que l'Aqueduc. Car je ne ſuis nullement de l'avis de ceux qui croyent que ce chemin, qu'on appelle *la Terre levée*, ou *le Chemin chauſſé*, fut fait par les ordres de Guillaume le Conquerant, en memoire & ſur les traces du chemin qu'il avoit tenu en fuyant les Comtes de Côtentin & de Beſſin, depuis le village de Rie, prés de Bayeux, juſques vers Séez. Les vieilles briques qu'on trouve dans ce Chemin, ſemblables à celles qu'on trouve à Vieux, font voir clairement qu'il eſt de même antiquité que le reſte. Joint la coûtume des Romains, d'élever de pareils chemins dans tout leur Empire, qu'ils appelloient *militaires*, parce que c'étoient les routes de leurs armées, & en facilitoient la marche. Et il eſt d'ailleurs aſſez peu croyable, que le Duc Guillaume eût entrepris une telle dépenſe, pour un ſujet ſi leger. Mais l'ignorance des ſiecles ſuivans a ſuppoſé des fables au défaut de la verité. *Vieux* eſt appellé *Vedioca*, & *Veoca* dans les vieux titres de l'Abbaye de Fontenay. Il eſt aſſez incertain ſi *Veoca* & *Vedioca* ont été formez du mot de *Vieux*, ou *Vieux* de *Vedioca*, & de *Veoca*. Le nom de *Bayeux* ne vient pas de *Bajoca*, mais de *Biducaſſes*. Suivant cette

analogie, *Brieux*, village voisin de Vieux, devroit venir de *Brioca*, que l'on ne trouve point. Le nom de *Brieux*, pour le dire en passant, pourroit sembler être dérivé du mot Gaulois *Brica*, ou *Briga*, ou *Bria*, qui signifie *un pont*, y ayant eu probablement en ce lieu un pont sur la riviere d'Orne. *Brieux* viendroit donc de *Bricasses*, comme qui diroit *Pontani* : quoy-que je ne desavouë pas, qu'on peut le rapporter à une autre origine, comme je le feray voir cy-aprés. Pour *Vieux* l'on pourroit soupçonner qu'ayant été un Camp des Romains, il auroit été nommé dans la suite *Vetera castra*, tirant son nom de son antiquité, comme *Bourbon-Lancy*, que quelques-uns croyent ainsi nommé pour *Bourbon l'ancien*. Mais je m'arrête à une autre conjecture, qui si elle n'est pas veritable, en a au moins toute l'apparence. J'ay dit que Vieux étoit un Camp des Romains sur la riviere d'Orne, pour y conserver un passage. Or il est certain que Vieux autrefois signifioit un *Gué*. Témoin le nom de *Vieuxfumé*, qui dans les anciens Documens Latins, s'appelle *Vadum Fumarii*. On dit aujourd'huy *Vé* en Normandie, *le grand Vé*, *le petit Vé*, & autrefois l'on disoit *Vieu*, comme pour *André*, l'on disoit *Andrieu*; pour *Hervé*, l'on disoit *Hervieu* ; pour *Macé*, l'on disoit *Macieu*. Il est donc croyable qu'à Vieux il y avoit un Gué, comme à Brieux il y avoit un Pont sur la riviere; & que le Gué a donné le nom à Vieux, comme le Pont l'a donné à Brieux. Encore qu'aujourd'huy la Paroisse de Vieux, soit separée de la riviere d'Orne, par les Paroisses de Bully, de Fierville, & de Malletot, il ne s'ensuit pas que cela fût ainsi du tems que Vieux étoit un Camp des Romains. Ces trois Paroisses se sont formées dans la suite du démembrement du terrein dépendant de ce Camp, qui s'étendoit

alors jusqu'à la riviere, & au-delà des limites de la Paroisse de Vieux. Ce terrein a été depuis diversement partagé. Ces quatre Eglises, qui selon la tradition du païs se voyoient autrefois à Vieux, en sont une bonne preuve. Mais le tems a aboli la memoire & les marques de ces changemens.

3. *Situation & étëduë de l'ancien Caen*

Cet ancien Caen étoit situé le long de la rive Occidentale de ce canal de l'Odon, qui coule aujourd'huy derriere l'Abbaye de Saint Estienne, & au travers du jardin des Peres Jesuites, & de la maison des Peres de la Mission, & va tomber dans l'Orne prés du Pont Saint Pierre. Caen avoit en face ces belles Prairies de l'autre côté de l'Odon, dont une partie est maintenant occupée par la Place Royale, & par l'Isle de Saint Jean; & du côté du Couchant, il avoit ce long côteau, qui s'étend depuis l'Abbaye de Saint Estienne jusqu'au Château, & qui peu à peu ayant été couvert de maisons, est devenu le quartier de la ville le plus peuplé. Mais dans ce premier tems, je crois que Caen n'occupoit en largeur gueres plus que l'espace compris entre la Grand' rue, & l'ancien cours de l'Odon; & en longueur, l'espace qui s'étend depuis l'Eglise Paroissiale de Saint Estienne jusqu'à Darnetal exclusivement. *Darnetal* étoit le nom de la terre où est située l'Eglise, le Carrefour, & le Pont Saint Pierre, avec les environs. Et c'est delà que l'Eglise de Saint Pierre, s'appelle *Saint Pierre sous Caen.* Mais avant la fondation des deux Abbayes, Darnetal, & l'Eglise de Saint Pierre, & les environs, avoient été enfermez dans la ville, & Caen s'étendoit jusqu'aux murs qui vont de la Porte au Berger jusqu'à la riviere d'Orne, & avoit par consequent la figure d'un quarré beaucoup plus long que large.

4. Mais la riviere d'Orne n'étoit pas disposée alors,

comme elle l'eſt preſentement. Le Duc Robert, fils de Guillaume le Conquerant, en détourna cette partie qui paſſe ſous les Ponts de Saint Jacques & de Saint Pierre, & enferme l'Iſle de Saint Jean. La riviere dans les commencemens paſſoit toute entiere ſous les ponts de Vaucelles. D'où il arrivoit que la riviere d'Odon, qui tombe aujourd'huy dans l'Orne un peu au deſſus du Pont Saint Pierre, ne rencontrant pas là cette riviere, l'alloit chercher plus loin ; & il eſt vray-ſemblable qu'elle la joignoit au deſſus de la Tour au Maſſacre, & de l'endroit où le bras détourné par le Duc Robert, mêlé avec l'Odon, la joint preſentement. Je fonde ce ſoupçon ſur la pretention que forma l'Abbaye de Sainte Trinité ſur l'Hôtel-Dieu, lorſqu'il fut établi ; d'où il y a lieu de croire que ce nouvel établiſſement ſe fit ſur ſon territoire, & que ces grandes Prairies qui ſont dans ſon domaine, s'étendoient au-delà du Canal du Duc Robert, & qu'elles avoient pour borne du côté du Midy l'ancien cours de l'Odon. Il paroit par tout cela que l'on n'a épargné ni peine ni dépenſe pour faire ſervir ces deux rivieres à la commodité & à l'utilité de la Ville, & cela merite une recherche particuliere.

Diſpoſition ancienne de la riviere d'Orne.

CHAPITRE IV.

DU PARTAGE DE LA RIVIERE d'Orne, qui fait l'Isle de Saint Jean.

1. *Le Duc Robert détourne la riviere d'Orne pour faire l'Isle de S. Jean.* 2. *Vaucelle devient un fauxbourg de Caen.* 3. *Chaussée ferrée.* 4. *Canal de la riviere d'Orne, qui passe sous les Moulins de l'Hôtel-Dieu.* 5. *Digue à l'embouchure du Canal du Duc Robert.* 6. *La Cercle.* 7. *Canal de Longueval.* 8. *Chaussée tendante de l'Abbreuvoir de Vaucelle au Pont aux Vaches.* 9. *Deux autres Chaussées au travers de la même Prairie.* 10. *Chemins aboutissans au Pont Carrel.* 11. *Les deux Cours plantez dans la grande Prairie.*

1. *Le Duc Robert détourne la riviere d'Orne, pour faire l'Isle de saint Jean.*

EN l'année 1104, le Duc Robert, fils aîné de Guillaume le Conquerant, entreprit de détourner un bras de la riviere d'Orne, & de le conduire jusqu'au Pont Saint Pierre, de le rejoindre à la riviere prés du lieu où est la Tour au Massacre, & de faire une Isle de tout ce quartier, qu'on nomme aujourd'huy *l'Isle de Saint Jean.* La riviere d'Odon passoit alors, comme j'ay dit, par dessous le Pont de Darnetal, vers le même lieu où est presentement le Pont Saint Pierre, & alloit tomber dans l'Orne, vers le lieu où est l'Hôtel-Dieu. Ce fut apparemment la disposition de ces rivieres, qui donna la pensée au Duc Robert d'entreprendre ce travail : car comme elles s'approchoient l'une de l'autre, & se joignoient enfin au dessus du lieu où est la Tour au Massacre, elles formoient une espece de Presqu'isle, entourée de

la riviere d'Odon du côté du Couchant & du Septentrion, & de la riviere d'Orne du côté du Levant. La Chaussée, qui alloit depuis le Pont de Darnetal, ou de Saint Pierre, qui étoit une des Portes de la Ville, jusqu'aux Ponts de Vaucelle, ayant vray-semblablement été bordée de maisons des deux côtez pour la commodité des voyageurs; & ces maisons faisant un grand Fauxbourg, il ne restoit plus à clorre que le côté du Midy, pour joindre cette partie à la Ville, & pour la mettre en état de défense de tous côtez. Par là son commerce se trouvoit aussi facilité. Car le Duc ayant conduit ce Canal jusqu'à l'endroit où l'Orne se joint presentement à l'Odon, il se servit pour le reste de l'ouvrage des eaux de l'Odon, qui selon les apparences, comme je l'ay déja remarqué, entroit auparavant plus avant vers le Midy, dans le terrein qui fait l'Isle de Saint Jean; & pour élargir cette Isle, on fit aller le Canal commun de l'Orne & de l'Odon, plus loin vers le Nord, du côté des Prairies. De sorte que ce Canal étant rempli des eaux de l'Odon, & d'une partie de celles de l'Orne, il étoit en état de recevoir de bien plus gros vaisseaux que l'Odon seul n'en pouvoit recevoir auparavant. Car la Chartre de confirmation de Henry II. nous apprend que le flux de la mer, & les batteaux remontoient dans l'Odon, jusqu'aux jardins de l'Abbaye de Saint Estienne. Cette commodité fournit au Duc un beau prétexte pour tirer des habitans de Caen, & de ses autres sujets, de grosses sommes de deniers, qui exciterent de grands murmures, & le rendirent fort odieux. Cet ouvrage fit détruire plusieurs moulins qui étoient sur l'Odon. La Chartre de fondation de l'Abbaye de S. Estienne fait mention du Moulin de Darnetal, qui devoit être vers le Pont &

l'Eglise de Saint Pierre, qui portoit le surnom de Darnetal; & du Moulin de Raynard, situé dans le territoire de Villers, c'est à dire de la Paroisse de saint Oüen; & de trois autres moulins qui ne sont point nommez, & qui étoient entre le village de Venoix & la riviere d'Orne.

2. *Vaucelle devient un fauxbourg de Caen.* Alors Vaucelle, qui étoit auparavant une Paroisse separée de Caen, sous le patronage de saint Michel, comme il paroit par la donation des dixmes qui en dépendent, faite à l'Abbaye de saint Estienne, & mentionnée dans la Chartre de Confirmation de Henry II. Vaucelle, dis-je, devint un fauxbourg de Caen. Quand donc la Chartre de Richard III. que j'ay citée, dit que Caen étoit situé sur la riviere d'Orne, il ne faut pas expliquer ces paroles à la rigueur; car la Prairie étoit entre la Ville & l'Orne: ou il faut croire que la Rue Humoise, qu'on appelle aujourd'huy la Rue Saint Jean, qui étoit alors un fauxbourg de Caen, est prise pour une partie de la Ville. Il faut cependant remarquer icy une faute bien grossiere, où une expression équivoque de la Cronique de Normandie a fait tomber Cenalis, sauf le respect que je dois à mon prédecesseur, & du Moulin Curé de Maneval. Voicy les termes de la Cronique: *Ledit Robert fit faire une tranchée à Caen, au travers de la Rue Humoise tendante à la porte Millet, parmy laquelle tranchée passe la riviere d'Orne.* Ces Historiens que j'ay nommez, ont crû que ces mots, *tendante à la porte Millet*, qui se rapportent *à la Rue Humoise*, se rapportoient à la tranchée, qu'ils font passer à la Porte Millet.

3. *Chaussée ferrée.* Pour détourner les eaux de l'Orne dans ce nouveau Canal, & assurer cet ouvrage, le Duc fut obligé de faire au dessus du partage de la riviere, une grande & magnifique Chaussée, qui subsiste

encore. On y voit quelques-unes de ces pierres si dures & si grandes, apportées de Ranville, qui la composoient, & les trous des crampons de fer qui les tenoient attachées; d'où elle fut nommée, *Chaussée ferrée.*

Il est certain neanmoins qu'il y avoit là auparavant une Chaussée, qui faisoit aller l'eau vers les Moulins de l'Hôtel-Dieu. Car si la Porte Millet étoit faite dés le tems du Duc Guillaume, comme Mr de Bras l'assure, il falloit que ce Canal fût fait auparavant : car pourquoy auroit-on placé cette Porte là où elle est, & non pas sur le grand Canal de cette riviere qui passe sous le Pont-Frilleux ? Ce Canal étoit donc plus ancien que la Porte Millet, que les Moulins, & que la Tour au Massacre; puisque tout cela est placé le long de ce Canal. Il étoit plus ancien aussi que le Duc Robert, & peut-être aussi que le Duc son pere, & il ne fit qu'augmenter & fortifier l'ancienne Chaussée. 4. *Canal de la riviere d'Orne, qui passe sous les Moulins de l'Hôtel-Dieu.*

Pour conserver dans ce Canal les eaux necessaires pour l'usage des Moulins de l'Hôtel-Dieu, le Duc fit faire une forte muraille à l'embouchure de son Canal, qui n'avoit que la hauteur convenable pour cet usage, & qui étoit pourtant assez basse pour laisser passer par dessus autant d'eau qu'il en falloit pour remplir le nouveau Canal. Autrement l'eau prenant son cours dans ce nouveau Canal en trop grande abondance, auroit laissé l'ancien Canal sans eaux. Et quand même l'on auroit donné peu de profondeur à l'entrée du nouveau, si l'on n'avoit moderé l'impetuosité de l'eau par une forte digue, elle auroit creusé dans la suite l'embouchure du nouveau Canal, & se seroit dérobée au Canal qui va à l'Hôtel-Dieu. L'ancienne Chaussée, dont la Chaussée ferrée a pris la place, n'étoit donc que pour fournir des eaux aux Moulins de 5. *Digue à l'embouchure du Canal du Duc Robert.*

l'Hôtel-Dieu, & remplir l'ancien Canal. Mais lorsqu'il fallut fournir des eaux à cet ancien Canal, & au nouveau que le Duc faisoit faire, il fut necessaire, pour soûtenir ce grand poids d'eau, de faire une trés-forte chaussée; & pour en faire le juste partage entre l'ancien & le nouveau Canal, on eut besoin de cette Digue. Elle ne fut découverte qu'en l'année 1691, lorsque pour reparer les Moulins de Montaigu, on fut obligé d'ouvrir la Chaussée ferrée, & laisser écouler les eaux de la riviere sous le Pont-Frilleux. Cet écoulement mit à sec en quelques lieux le Canal du Duc Robert, & découvrit la Digue, qui est à l'embouchure du même Canal, & qui avoit été inconnuë jusqu'alors.

6. *La Cercle.* On peut juger par le grand détour que le Duc Robert fit faire à ce Canal, autour de la place qu'on appelle *la Cercle*, qu'il avoit dessein d'aggrandir beaucoup la Ville. Cette place ne laissa pas de demeurer long-tems inhabitée. Et lorsqu'on enferma de murailles l'Isle de saint Jean sous Philippes de Valois, on laissa cet espace hors d'œuvre, entre la Riviere & les nouveaux murs. Mais il s'est retrouvé dans la Ville, quand au commencement du siecle passé, on entreprit ce grand bastion derriere la Cercle, qui est demeuré imparfait, & dont l'allignement se trouva à peu prés conforme à celuy du Canal fait par le Duc Robert. Je ne suis pas de l'avis de ceux qui croyent que l'on fit cette sinuosité du bras de l'Orne, pour rompre sa trop grande rapidité. Le cours de l'Orne n'est point rapide, & nous ne voyons point que lorsque la riviere est le plus enflée, elle fasse aucun desordre vers les Ponts de Vaucelle, où elle n'est point détournée. Je crois même que ce détour rendant son cours plus lent, & retardant son écoulement, a été la cause des débordemens, qui

ont ſouvent incommodé l'Iſle de Saint Jean. Témoin ce Canal, qui fut fait en 1531, prés du hameau de Longueval, pour abreger le cours ſinueux de la riviere d'Orne entre Caen & la mer ; qui bien loin d'inonder la Ville, comme on l'apprehendoit, empêcha les frequens débordemens, dont elle étoit auparavant fort maltraitée. Je ne parleray point de cet ouvrage, non plus que d'un autre pareil, qui a été executé vers le même lieu depuis peu d'années. Je ne diray rien non plus de pluſieurs entrepriſes faites à divers tems, pour rendre la riviere navigable au deſſus de Caen. Tout cela eſt hors de mon ſujet.

7. *Canal de Longueval.*

On a découvert depuis peu d'années dans la Prairie qui eſt au deſſus de la Ville, du côté du Midy, en plantant le nouveau Cours, une Chauſſée qui la traverſoit depuis l'Abbreuvoir de Vaucelle, juſqu'au Pont-aux-Vaches, pour abreger le chemin de ceux qui vouloient aller du Bourg-l'Abbé à Vaucelle, ſans paſſer par Caen. On croit que ce chemin eſt ce qui s'appelloit *la voye Saint Michel*, parce qu'elle conduiſoit à Saint Michel de Vaucelle. Il faut que cette Chauſſée ſoit plus ancienne, non ſeulement que le Canal du Duc Robert, mais même que celuy qui fait moudre les Moulins de l'Hôtel-Dieu. Si l'on ne vouloit dire qu'il y eût eu des ponts ſur ces Canaux.

8. *Chauſſée tendante de l'Abbreuvoir de Vaucelle au Pont aux Vaches.*

L'on voit des traces d'un autre grand chemin, qui traverſe la même Prairie, depuis l'endroit où l'ancien Odon commence à s'approcher des murs de l'Abbaye de ſaint Eſtienne, entre le Clos-Feron, & le Clos-Carrel, juſqu'à la riviere d'Orne, un peu au deſſous des Moulins de Montaigu. Ce chemin, qu'on appelloit *le Chemin Royal*, ſemble avoir eu vingt-quatre pieds de largeur, & douze de profondeur. On croit que ce fut par ce Che-

9. *Deux autres Chauſſées au travers de la même Prairie.*

min, que fut apportée la pierre dont l'Abbaye fut bâtie. Quelques-uns disent la même chose d'un autre Chemin qui paroit un peu au dessus du précedent, & commence au même Canal du vieux Odon, non loin du Clos-Feron, & tire vers le village d'Allemagne, par les Prez d'Aune & de Berendal. Il s'appelloit, *le Chemin pavé.* Il peut bien être que ces deux Chemins ayent été faits pour apporter les materiaux necessaires à ce grand édifice, des carrieres de Vaucelle & d'Allemagne.

10. *Chemins aboutissans au Pont-Carrel.*

Outre ces Chemins, il y en avoit encore d'autres qui tendoient du Bourg-l'Abbé vers ces grandes Prairies. L'un passoit entre l'Abbaye de Saint Estienne & les murs de Caen, devant la Porte de Saint Estienne; & sur le nouvel Odon, comme il y passe encore, & aboutissoit à un Pont qui étoit sur l'ancien Odon, & qui ayant été rebâti, a été nommé *le Pont-Carrel.* L'autre Chemin passoit entre Saint Oüen & l'Abbaye, & venoit aboutir vers le même Pont. Ces deux Chemins qui se réünissoient, se partageoient de nouveau du côté des Prairies. L'un alloit sans doute dans les Petits-Prez, pour entrer dans la Ville; l'autre étoit ce chemin qui traversoit les Prairies, & tiroit vers Vaucelle. Peut-être aussi une troisiéme branche de ce même Chemin alloit-elle rencontrer le Chemin Royal, qui alloit du lieu de l'Abbreuvoir, qui est dans le coin des anciens murs de l'Abbaye, devant le Jardin des Granges, & tendoit vers Montaigu.

11. *Les deux Cours plantez dans la grande Prairie.*

Avant que de finir ce Chapitre, il convient marquer le tems que les deux cours furent plantez dans la grande Prairie, du côté du Midy. Le premier, qui est parallele au cours de la riviere d'Orne, que l'on appelle *les quatre Carabins*, fut fait en l'année 1676. Le second Cours, qui est

proche du premier, & le surpasse de beaucoup en longueur & en agrément, & qui va de l'Abbreuvoir de Vaucelle vers Montaigu, le long de la riviere d'Orne, fut planté en l'année 1691. L'un & l'autre par déliberation de l'Hôtel-de-Ville, & aux frais de la Ville.

CHAPITRE V.

DU PARTAGE DE LA RIVIERE d'Odon.

1. *Situation & étenduë du nouveau Canal de l'Odon.* 2. *Diverses opinions sur le tems & l'auteur du partage de l'Odon.* 3. *Le partage de l'Odon fait par un Duc de Normandie, il y a plus de sept à huit cens ans.* 4. *Chaussée Cramponniere.* 5. *Chaussée de Berendal ou Belandac.* 6. *Pont de Berendal, Planche-Marie. Pont du Mesnil. Pont de la Huchette. Pont de Nôtre-Dame. Pont des Champs. Pont du marais de Venoix. Pont-Carrel.* 7. *Du premier & du second Dos-d'asne.*

1. *Situation & étenduë du nouveau Canal de l'Odon.*

Peut-être que l'exemple d'un pareil partage, qui s'étoit fait long-tems auparavant, de la riviere d'Odon, contribua aussi à faire naître au Duc Robert la pensée d'en faire autant de l'Orne. La Chartre de la fondation de l'Abbaye de Saint Estienne fait mention du Canal du vieux Odon, depuis le village de Venoix, jusqu'à la riviere d'Orne; & des moulins bâtis sur ce canal. La Chartre de la Confirmation de cette fondation, faite par Henry II. Roy d'Angleterre, repete ces paroles, & de plus parle d'une acquisition faite

par Saint Lanfranc, premier Abbé de Saint Estienne, & de quelques terres situées vers le lieu, où le nouveau Canal de l'Odon sort de l'ancien, & de quelques autres terres situées à Venoix entre les deux Odons. Ce partage se fait au dessus de Bréteville, dans la Paroisse de Fontaines-Estoupefour. L'on a élevé des terres pour soûtenir & conduire ce nouveau Canal, nommé dans les anciennes Chartres *le Bieu de l'Odon*, qui ayant traversé Bréteville, & ensuite le Bourg-l'Abbé, & l'Abbaye de Saint Estienne, entre dans Caen par derriere la Paroisse de Saint Estienne-le-Vieil; & l'ayant parcouru jusqu'au Moulin de Gemare, se détourne le long de la Rue des Teinturiers, & va tomber dans l'Orne prés du lieu, où y tombe l'ancien Canal de l'Odon. La suite du tems a fait voir l'utilité de cette entreprise : car le nouveau Canal est bien plus profitable à la ville de Caen que l'ancien, par la quantité de taneurs, de foulons, de megissiers, & de teinturiers, ausquels il sert pour exercer leurs métiers. Et l'on peut remarquer que les quartiers de la Ville les plus peuplez, sont ceux par où il passe. Aussi a-t'on pris grand soin de l'entretenir : dont fait foy cette forte muraille, qui fut bâtie en 1538, pour soûtenir son cours, & qu'on appelle *le Dos-d'asne*. On le met neanmoins tous les ans à sec le jour de saint Barnabé, & il mêle ses eaux avec l'ancien Odon jusqu'au premier jour d'Aoust, pour l'usage des Prairies & des foins. Et la Ville se trouve privée de ce secours pendant ce tems-là. C'est un droit que les Religieux du Mont Saint Michel se reserverent, quand l'Odon fut partagé. Leurs titres portent que cette eau sera détournée à l'endroit du Manoir de Bréteville, quinze jours avant la Saint Jean, & quinze jours aprés, pour pouvoir faucher les Prez qui sont au dessous de ce Manoir.

Mais il eſt mal-aiſé de dire par qui, & en quel tems, ce Canal a été détourné. Mr de Bras dit que cela s'eſt fait *par l'induſtrie de nos bons & anciens citoyens :* & ne marque point le tems. Je trouve un paſſage dans la Chartre de la Confirmation de Henry II. Roy d'Angleterre, des donations faites à l'Abbaye de Saint Eſtienne, que j'ay déja ſouvent citée, qui pourroit faire juger que ce ſeroit l'ouvrage des Religieux de cette Abbaye. Or comme par la Chartre de la fondation, on connoît qu'il étoit déja fait dés le tems de Saint Lanfranc, qui fut le premier Abbé, il s'enſuivroit qu'il auroit été fait par ſes Religieux, avant qu'il y fût encore établi. Car Gilbert Creſpin Abbé de Weſtminſter, dans la Vie de Herluin, fondateur & premier Abbé du Bec, nous fait entendre que les premiers Religieux de Saint Eſtienne vinrent du Bec. Ils pûrent bien y avoir été envoyez, pour faire diſpoſer les bâtimens de ce Monaſtere à leurs uſages, & pour préparer toutes choſes avant l'arrivée, & même avant le choix qui fut fait de Lanfranc pour être Abbé de ce Monaſtere. La Cronique du Bec dit qu'il amena avec luy pluſieurs Moynes de cette Abbaye, mais l'Auteur de ſa vie dit qu'il n'en amena qu'un. Ce qui ſe peut concilier, en diſant que pluſieurs y arriverent, un peu avant ou un peu aprés luy; mais qu'il n'y vint accompagné que d'un ſeul. Or l'Abbaye ayant été bâtie en trois ans, elle fut achevée l'an 1064, & Saint Lanfranc y étant venu avant qu'elle fût dans ſa perfection, & l'ayant quittée en l'année 1071, pour aller prendre poſſeſſion de l'Archevêché de Cantorbery, on pourroit conclure que le Canal auroit été fait par les Moynes de Saint Eſtienne, entre les années 1061, & 1071.

2. *Diverſes opinions ſur le tems & l'auteur du partage de l'Odon.*

3. Mais un ancien Memoire, qui m'a été com-

Le partage de l'Odon, fait par un Duc de Normandie, il y a plus de sept à huit cens ans.

muniqué par les Religieux du Mont Saint Michel, nous parle d'une maniere bien differente des auteurs de ce travail. Ce Memoire a été dressé à l'occasion d'un different survenu entre ces Religieux & ceux de Saint Estienne, pour le service & le curage de ce nouveau Canal de l'Odon, entre Bréteville & Caen : ceux du Mont prétendans y assujétir ceux de Saint Estienne, qui s'en défendoient. Les premiers soûtiennent que la partie de ce canal qui est au dessus de Bréteville, a été faite pour fournir de l'eau aux moulins de cette seigneurie, qui sont au dessus du Manoir seigneurial; & qu'il fut continué au dessous des terres appartenantes aux Religieux du Mont, mais en faveur de ceux de Saint Estienne, & d'Ardeine, & des habitans de la ville de Caen. A quoy l'on peut ajoûter un Arrest de l'année 1322, qui se trouve dans les Archives du Mont Saint Michel, par lequel il est permis de détourner le cours de l'Odon pour la necessité du Manoir de Bréteville. Les Religieux de Saint Estienne répondent qu'avant que la seigneurie de Bréteville fût donnée au Mont Saint Michel (ce qui fut par la Duchesse Gonnor, & confirmé par Richard II. son fils) cette seigneurie, & Caen même, appartenoient au Prince; que le Canal passoit par Bréteville, & y faisoit moudre des moulins : d'où ils concluent que le Canal fut fait par le Prince pour le bien de la terre de Bréteville, mais principalement pour celuy de la ville de Caen. C'est-là ce qui me paroit de plus vray-semblable : d'où il s'ensuit que le Canal est plus ancien que la donation de la Duchesse Gonnor, & partant qu'il a plus de sept à huit cens ans d'antiquité connuë. Il faut donc expliquer les paroles de la Chartre de la Confirmation de Henry II. qui semblent attribuer cet ouvrage aux Religieux

ligieux de Saint Estienne : *Accepit Willelmus super altare sancti Stephani à Gaufrido Marescallo donationem terræ, in qua Monachi alveum Ulduni fecerant.* Cela signifie que les Moynes avoient fait passer ce Canal sur la terre que leur donna Geoffroy le Mareschal; & non pas qu'ils avoient tiré ce Canal de l'ancien cours de l'Odon, depuis le lieu du partage, jusqu'à l'endroit où il tomboit dans l'Orne.

Le partage des deux Odons, qui se fait, comme j'ay dit, dans la Paroisse de Fontaines, fit naître des differens, pour la distribution des eaux, entre les riverains de l'un & de l'autre, & principalement entre ceux qui y avoient des moulins. Pour contenter tout le monde, l'on fit à vingt pieds au dessous du partage une chaussée de pierre de taille au travers du vieux Odon. Ces pierres sont larges & hautes environ d'un pied, & éloignées l'une de l'autre d'un même espace, & attachées l'une à l'autre par des crampons de fer. D'où elle a été appellée *la Chaussée Cramponniere*, comme portent les anciens titres. Elle ne paroit qu'en esté, quand les eaux sont basses, & une partie est couverte aujourd'huy de vase & de gravier. Cette chaussée étoit la régle certaine de l'égalité de la distribution des eaux, qui s'écouloient dans les intervalles des pierres, lorsque la chaussée paroissoit à fleur d'eau. 4. *Chaussée Cramponniere.*

L'on voit des marques d'une autre chaussée au dessus du Moulin de Saint Oüen, le long de l'ancien Odon. C'est un chemin ferme sous l'eau, qui conduisoit vers les Prairies de Berendal ou Belandac; par où l'on dit qu'on tiroit autrefois les foins de ces Prairies. On les emportoit par sommes sur des chevaux, qu'on faisoit passer à gué au travers de la riviere. Mais les blanchisseries qu'on a établies dans ces lieux-là, depuis quelques années, ont fait chercher d'autres voyes pour tirer les foins des Prairies. 5. *Chaussée de Berendal ou Belandac.*

6. *Pont de Berendal. Planche Marie. Pont du Mesnil. Pont de la Huchette. Pont de Nôtre-Dame. Pont des Champs. Pont du marais de Venoix. Pont Carrel.*

Le Matrologe de la Ville represente des copies de Lettres de Richard de Wideville, grand Senéchal de Normandie, données à Roüen le 6. Mars 1422, par lesquelles il paroit que l'Abbaye de Saint Estienne se reconnut obligée à la réparation, & à l'entretien du Pont de Berendal, *assis en la Prairie*, & à curer le Canal du nouvel Odon, depuis la Planche-Marie, jusqu'aux murs de la Ville. Ce Pont de Berendal étoit sans doute sur le vieux Odon, puisqu'il étoit assis dans la Prairie. Et il y a beaucoup d'apparence que ce Pont étoit à l'entrée du Chemin pavé, dont j'ay parlé cy-dessus, qui traversoit ces Prairies, qu'on nomme *les Prez d'Aune* & *de Belandac*, & tiroit vers Allemagne. M[r] de Bras a confondu ce Pont (qu'il appelle de *Berendal*, & non comme le Matrologe, de *Belandac*) avec *la Planche-Marie*, & l'a placé sur le petit Odon. Mais le Matrologe même qu'il cite, fait voir son erreur. Il y avoit tant de ponts sur l'ancien & le nouvel Odon, depuis leur partage, qu'il est mal-aisé de deviner ce que c'étoit que cette Planche-Marie. Plusieurs de ces ponts sont nouveaux, & plusieurs anciens sont détruits, sans qu'on puisse parler bien certainement du tems de leur construction & de leur destruction. En traversant le village de Bréteville, pour venir à Caen par le Chemin pavé, on passe sur trois ponts, dont le premier & le plus grand est proche du Manoir seigneurial de Bréteville, d'où il a été appellé le *Pont du Mesnil*. Il passe sur le vieux Odon. Le second est le *Pont de la Huchette*, ainsi nommé pour sa figure, semblable à celle d'un petit coffre : car nos Anciens donnoient le nom de *Huche* à un coffre, comme on appelle encore *Arches* les voutes des Ponts, pour leur ressemblance avec ces coffres, dont le couvercle est rond, qu'on appelle *Arches*. Ce Pont de la Huchette passe sur un courant d'eau, qui tarit souvent,

& vient au travers de la Prairie, de quelques fontaines, & de quelques échappées du nouvel Odon, & va retomber dans le vieux Odon, environ cent cinquante pas au dessous du Pont du Mesnil. Le troisiéme Pont traverse le nouvel Odon. Il s'appelle le *Pont de Nôtre-Dame*, d'une Eglise voisine de ce même nom. Au dessous des Ponts du Mesnil & de Nôtre-Dame, il se trouve plusieurs autres Ponts sur les deux Odons, qu'il seroit trop long de décrire. Quelques-uns se sont persuadez que la Planche-Marie, ou les Planches-Marie étoient la même chose que le Pont de Nôtre-Dame, & qu'elles n'ont changé de nom que lors que le Pont a changé de matiere, & a été fait de pierre, n'étant auparavant que de bois. Quelques autres les rapprochent de Caen, & les placent entre la Ville & Bréteville. Mais d'autres croyent avec plus de vray-semblance que les Planches-Marie étoient au dessous du Pont de Nôtre-Dame, sur le nouvel Odon, entre l'Eglise de Saint Pierre, & celle de Nôtre-Dame de Bréteville. Pour preuve dequoy l'Abbé de Saint Estienne est obligé de faire curer le nouvel Odon, au dessus du Pont de Nôtre-Dame, dans la Paroisse de Bréteville ; & le Matrologe marque que ce curage commençoit aux Planches-Marie.

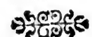
Cette même Sentence du grand Senéchal, fait mention de deux autres Ponts sur l'Odon ; l'un nommé *le Pont des Champs*, & l'autre *le Pont du marais de Venoix*. Le premier est sur le petit Odon de Venoix, pour gagner le grand chemin de Caen à Bréteville. Le second Pont ne paroit plus. Je ne sçay si ce ne seroit pas un Pont qui étoit sur le vieux Odon, vis-à-vis de l'Eglise de Venoix, qui a donné le nom à un pré qu'on appelle *le Pré du Pont*, & qui étant ruiné, un tronc d'arbre, couché de travers de la riviere, a long-tems servi de pont. Et l'Abbé de Caen, en se soûmettant à la réparation du Pont de Berendal, se dé-

fendit de celle de ces deux Ponts. *Le Pont Carrel* ne paroit, ni dans le Matrologe, ni dans Mr de Bras. Aussi n'a-t'il été bâti qu'au commencement du dix-septiéme siecle. Il y avoit un autre Pont sur l'Odon, vers le même lieu, de toute ancienneté, qui conduisoit du Bourg-l'Abbé dans les grandes Prairies, tant vers la Ville, que vers Vaucelle, & le long d'un Chemin pavé qui tendoit à Montaigu. Ce Pont s'appelloit *le Pont-aux-Vaches*, different d'un autre Pont-aux-Vaches, qui donne passage sur les Noes, en allant de la Porte Neuve dans les grandes Prairies. L'Odon passoit alors au travers du Clos Carrel du côté du Levant, deux perches au dessus du cours qu'il a presentement. Le chemin qui venoit du côté de Saint Oüen, passoit aussi sur ce Clos. Le sieur Carrel, qui en étoit proprietaire, traita avec les Religieux, il y a environ un siecle, & obtint d'eux la permission d'approcher l'Odon de leurs murailles, & de faire passer ce chemin entre leurs murailles & l'Odon. Il se chargea pour cela de seize livres de rente envers l'Abbaye, d'entretenir le chemin, & de faire tous ces changemens à ses dépens. Ce fut alors que l'ancien Pont fut necessairement détruit, l'Odon changeant de lit, & l'on en bâtit un autre à la place, qui s'appelle *le Pont-Carrel*, du nom de son auteur.

7. *Du premier & du second Dos-d'asne.*

Ce nouveau Canal de l'Odon, ayant été mené jusqu'aux fossez de Caen, il fut necessaire de le conduire au travers, pour le faire entrer dans la Ville. L'on éleva pour cela un Canal sur des arceaux de pierre, & c'est ce qu'on appelle *le premier Dos-d'asne*, à cause de sa figure plus étroite par haut que par bas. Il y avoit un autre *Dos-d'asne*, qui soûtenoit les eaux de l'ancien Odon, entre le lieu où est le Pont Carrel, & le lieu où l'Odon entre dans le Jardin des Jesuites, & empêchoit les eaux de cette Riviere, de se perdre dans les Prairies, qui étoient plus basses. Ce que

Mr de Bras a écrit là-dessus est assez confus. Mais il se trompe, quand il dit qu'en l'année 1538, les Gouverneurs & Echevins firent faire *cette forte muraille sur le cours de la riviere d'Odon, vers la Prairie, vis-à-vis du Dos-d'asne* : c'est-à-dire, vis-à-vis du premier Dos-d'asne. Le second Dos-d'asne fut peut-être réparé, fortifié, ou augmenté en l'année 1538; mais les vieux titres de l'Hôtel-de-Ville marquent un Dos-d'asne au pied de la Tour Perrette d'Orbois, dés l'année 1419. Il fut détruit, lors qu'on éleva le Bastion qui est derriere les Jesuites, & qu'on le fit environner des eaux de l'ancien Odon. Pour le premier Dos-d'asne, il est bien visible aussi qu'il ne peut avoir été fait, que depuis que la Ville a été fermée de fossez de ce côté-là : ce que j'estime se devoir rapporter au tems de Philippes de Valois, comme je le feray voir cy-aprés. Cela se confirme par un Contract passé en l'année 1382, pour la construction de *deux Dos-d'asnes de maçonnerie : l'un au droit de la Tour de Perrette d'Orbois; & l'autre au droit du Jardin, qui fut Raoul des Jardins*. Le dernier Dos-d'asne étoit derriere la Boucherie, & étoit different du premier qui soûtenoit le cours du nouvel Odon, & du second qui étoit prés de la Tour Perrette d'Orbois. Le Plan de Belleforest marque les deux premiers. Ce ruisseau qu'il fait couler dans le fond du fossé, depuis le premier Dos-d'asne, jusqu'à cet ouvrage qu'il appelle *le fort*, pour tomber apparemment dans l'ancien Odon, est le trop plein du nouvel Odon. Le même plan marque le second Dos-d'asne auprés du Boulevart de la Trimoüille, & du Lavoir.



CHAPITRE VI.

DE L'ANTIQUITE' DU CHASTEAU de Caen.

1. Le Château de Caen n'est pas si ancien que la Ville. 2. Guillaume le Bastard semble être le premier fondateur du Château. 3. Henry I. Roy d'Angleterre, fondateur du Donjon. 4. Le Besle. 5. Ruines anciennes sous le Besle. 6. Places & maisons du Château fieffées, loüées, & venduës. 7. Erreur populaire, que le Château est l'ancien Caen. 8. Gouverneur, Lieutenant, & Connétable du Château.

1\. *Le Château de Caen n'est pas si ancien que la Ville.*

LE Château de Caen, *si durement grand & plantureux*, selon Froissard; *& qui contient par estimation autant que la ville de Corbeil*, selon Monstrelet; ou que *celle de Montferrand en Auvergne*, selon Alain Chartier, dans l'opinion commune des habitans, est plus ancien que la Ville. Mais cette opinion n'a aucun fondement. Dans la Chartre de Richard III. donnée en l'année 1026, où il est fait mention des Eglises, du marché, de la doüane, du port de cette Ville, & de toutes leurs dépendances, il n'est point parlé de son Château, qui n'étant pas une partie de la Ville moins considerable que ces autres, & l'étant même davantage, n'auroit pas été oubliée, si elle avoit été bâtie alors. Elle le fut peu de tems aprés, selon la Cronique de Normandie, qui rapportant l'invasion de cette Province, faite en l'année 1060, ou selon d'autres en 1057, par Henry Roy de France, & Geoffroy Martel Comte d'Anjou, contre le Duc Guillaume, dit en parlant de Caen, *qu'il n'y*

avoit alors aucune forteresse, sinon un petit Château. Mais le Poëte Waice plus ancien & plus proche de ce tems-là, décrivant cette même expedition, dit au contraire qu'il n'y avoit point alors de Château à Caen. L'on peut toutefois concilier ces Auteurs, en disant que le Château, tel qu'il étoit du tems du Poëte Waice, & tel qu'il est aujourd'huy, n'étoit pas encore bâti du tems de cette guerre. Car on ne peut pas appeller avec raison un petit château, celuy qu'on voit presentement. Ce petit Château devint plus celebre les années suivantes : car la Chartre de la Fondation de l'Abbaye de Sainte Trinité, dattée de l'année 1082, parle de l'Eglise de Saint Georges du Château de Caen, *Sancti Georgii de castro Cadomi.* Et la Chartre de Confirmation de Henry II. Roy d'Angleterre, déja tant de fois alleguée, non seulement fait mention de ce Château en plusieurs endroits, mais même nous fait connoître que ce Roy y tenoit sa cour, lors qu'il étoit à Caen.

Tout cela me fait juger que Guillaume le Bastard, qui faisoit souvent sa demeure à Caen, avec Mathilde sa femme, y bâtit premierement un petit Château pour sa sûreté, & peut-être contre les mutineries des Seigneurs du Bessin, qu'il avoit éprouvées, & pour se conserver un passage assuré sur la riviere d'Orne, & qu'il l'augmenta depuis pour plus grande sûreté & pour sa commodité. Ce Prince étoit grand bâtisseur. Ce fut luy qui bâtit en Angleterre la Tour de Londres, & qui bâtit & augmenta Neucastel sur la riviere de Time, & qui bâtit de pierre de Caen, dans la Comté de Sussex, une grande Abbaye sous l'invocation de Saint Martin, au lieu où il donna la Bataille, qui luy acquit la Couronne d'Angleterre. 2.

2. Guillaume le Bastard semble être le premier fondateur du Château de Caen.

Nôtre opinion se confirme par le témoignage de Robert Abbé du Mont Saint Michel, continuateur de Sigebert, qui a écrit dans le douziéme siecle. Il 3.

3. Henry I. Roy d'An

gleterre, fondateur du Donjon. dit que Henry I. Roy d'Angleterre exhaussa les murs du Château de Caen, que son pere (Guillaume le Gonquerant) avoit fait faire, & qu'il y ajoûta une haute tour. Cette tour est ce qu'on appelle *le Donjon.* Quelques-uns ont attribué faussement à Robert fils de Guillaume, ces ouvrages de Henry son frere. Lors que Robert du Mont dit que Henry II. Roy d'Angleterre fit faire proche de Caen un palais admirable, je ne puis croire que ç'ait été ailleurs que dans le Château, ou dans l'Abbaye de Saint Estienne. La ceinture de murailles qui environne le Donjon, & ces quatre tours dont elle est flanquée, paroissent être un ouvrage des Anglois, qui en ont fait de semblables en plusieurs lieux, qu'ils ont occupez. Et le Donjon, & le Château furent réparez sous Loüis XII. & mieux encore sous François I. car François de Silly, Gouverneur & Bailly de Caen, fit réduire en plateforme le Donjon, qui étoit auparavant couvert de tuile, & fit dresser les embrasures qui y sont maintenant, pour le service de l'Artillerie. Ce fut luy qui fit faire les boulevarts devant les portes, & principalement l'ouvrage qu'on nomme la Lunette, qui est devant la Porte, & où l'on voit les Salamandres que François I. avoit prises pour sa devise; les fausses brayes au bas des fossez à l'entrée du Château; la muraille qui regarde la rue de Geosle; & les ramparts, tant des autres murailles, que de la Roquette. Sous Henry III. le Seigneur d'O, Gouverneur de Caen, & Lieutenant de Roy en basse Normandie, y fit de grandes fortifications.

4. *Le Besle.* La place du milieu s'appelloit *le Besle.* C'est un vieux mot de nôtre langue, qui signifie *une place-d'armes.* Il se trouve dans le bas Breton en la signification de *Bataille.* Il signifie aussi le *tillac d'un navire :* le tillac étant la place-d'armes. Le bas Breton & le François viennent du Latin *Bellum.*

Sous cette place, principalement aux environs de l'Eglise, à la profondeur de quinze ou vingt pieds, on trouve beaucoup de ruines d'anciens édifices, de la même structure que ceux de l'Abbaye de Saint Estienne. On y trouve aussi plusieurs puits. Peut-être fut-ce Henry I. qui en haussant les murs de Caen, haussa aussi ce terrein, ruinant les maisons qui l'occupoient. Ou ce que je croirois plûtôt, ce fut le Duc Guillaume son pere, qui pour faire son petit Château en ce lieu, dont la situation étoit avantageuse, fut obligé de les détruire.

Un vieux Registre du Tabellionnage de Caen nous enseigne qu'en l'année 1378, Jean du Ponteaudemer, Sire du Quesnay, Chevalier d'honneur du Roy, demeurant dans le Château, fieffa à son profit des places du Château à des particuliers, pour être bâties. Et l'on connoit par plusieurs autres anciens actes, que les places & les maisons de la Paroisse de Saint Georges du Château, se loüoient, se fieffoient, & se vendoient, comme les autres places & maisons de la Ville. 6. *Places & maisons du Château fieffées, loüées & venduës.*

C'est une erreur fort commune à Caen, que l'ancien Caen étoit à la place de ce Château, ou le Château même. Ces ruines soûterraines ont bien pû contribuer à cette fausse opinion. On la confirme encore par l'usage établi depuis long-tems, d'appeller *Madame de Caen*, l'Abbesse de Sainte Trinité, qui est patrone de la Paroisse de Saint Georges du Château : comme si on l'appelloit ainsi, parce qu'elle est patrone de l'ancien Caen. On allegue encore que la Paroisse de Saint Pierre, s'appelle dans quelques titres, *Saint Pierre sous Caen.* Tout cela sont de pures illusions. L'Abbesse de Sainte Trinité s'appelle *Madame de Caen*, suivant l'usage frequent de donner aux Abbesses les noms des lieux où elles sont établies. L'Eglise de Saint Pierre, s'appelle *sous Caen*, 7. *Erreur populaire, que le Château est l'ancien Caen.*

parce que ce lieu de Darnetal, où elle est située, étoit autrefois hors de Caen, & qu'elle est placée dans un lieu fort bas, & sur le bord de la riviere, d'où elle a aussi été nommée, *Saint Pierre en rive.*

8\. *Gouverneur, Lieutenant, & Connétable du Château.* Le Gouverneur du Château, qui l'étoit aussi de Caen, recevoit annuellement de la Ville trois cens livres pour ses gages. Il ne prenoit autrefois que le titre de Capitaine & de Châtelain. Vers l'année 1433, lors que le Duc de Bedford, Regent du Royaume, étoit Capitaine de Caen, & Jean Falstolff son Lieutenant, le Duc se qualifioit *Gouvernant des Chastel & Ville de Caen.* Et le Château outre un Lieutenant, avoit encore un Connétable, selon l'usage d'Angleterre.

CHAPITRE VII.

DE L'ANTIQUITE' DES TOURS attenantes aux murs de Caen.

1\. *Tour Guillaume le Roy.* 2. *Tour au Landois.* 3. *Tour Renaud le Marchand.* 4. *Tour du bout de la Neuve Rue. Tour neuve, ou Tour de dessus la rive.* 5. *Trois Mayneaux entre les Carmes & l'Hôtel-Dieu.* 6. *Tour au Massacre.* 7. *Tour des Moulins, ou de l'Hôtel-Dieu, ou Malgueant, ou Pend-Larron.* 8. *Tour du Cimetiere de l'Hôtel-Dieu. Tour de l'Arriere guet.* 9. *Tour és Morts.* 10. *Tour Anzeray.* 11. *Tour Pendant.* 12. *Tour de Saint Jacques, ou Tour au Roy.* 13. *Tour au Sens. Tour sur la muraille du Vivier le Grand.* 14. *Tour de la Boucherie, ou Tour Meritain.* 15. *Tour Perrette d'Orbois, ou Tour de Sainte Marguerite.* 16. *Tour Pasquier.* 17. *Tour d'Odon, ou Tour de dessus Odon, ou Tour du Goulet d'Odon, ou Tour Lourirette.* 18. *Tour du Pillier.* 19. *Tour*

Chaſtimoine, ou Groſſe Tour, ou Tour de Hancourt. 20. *Tour de Silly, ou Tour des Cordeliers.* 21. *Mayneau des Cordeliers.*

DE toutes les autres Tours, qui défendent la Ville, & ſont jointes aux murailles, il y en a pluſieurs dont on ne connoît pas le nom ancien avec une entiere certitude, & encore moins le temps de leur ſtructure, quoy que la plûpart ſoient aſſez récentes : & on trouve au contraire dans les vieux Actes pluſieurs noms anciens de Tours, dont on ignore l'application. Sçait-on ce que c'eſt que *la Tour de la Cage, la Tour Foucher, la Tour Paſtourel, la Tour Cardin l'Abſolu, la Tour de derriere l'Hôtel Euſtache Queminel, la Tour devant Taſſot Alexandre :* 1. *Tour Guillaume le Roy.*

Les plus anciennes Tours ſont ſans doute celles qui ſont bâties ſur les plus anciennes portes de la Ville, & la recherche de l'antiquité de ces Portes aura ſon Chapitre à part. Des autres Tours, la plus ancienne, à mon avis, eſt celle qui eſt derriere l'Egliſe de Saint Pierre, & eſt placée ſur la Riviere à l'extrémité des murs, qui ſeparent la Ville du Vaugueux. Je le juge ainſi par l'uniformité & la continuité de la ſtructure, avec la muraille attenante, qui, comme je l'ay montré, eſt plus ancienne que l'Abbaye aux Dames, puiſque dans la Chartre de la fondation de cette Abbaye cette muraille y eſt deſignée. C'eſt cette Tour que les anciens Memoires nomment *la Tour Guillaume le Roy*, auprés de laquelle on prit ſoin de faire tomber dans la Riviere, les eaux de pluye qui deſcendoient du Moulin au Roy, & inondoient ce Fauxbourg; & pour cela l'on diſpoſa des canaux qui conduiſoient ces avalaiſons juſques dans l'Orne.

La Tour au Landois répond à celle-là de l'autre côté de la Riviere. Mr de Bras parlant des murs qui enferment l'Iſle de Saint Jean, dit qu'ils furent bâ- 2. *Tour au Landois.*

tis en 1346, depuis la Tour au Landois jusques à la porte Millet, aux Jacobins, & au Pont Saint Pierre : nous laissant entendre que cette Tour étoit bâtie auparavant avec le reste du mur, depuis cette Tour jusqu'à l'autre côté du Pont Saint Pierre, pour fermer avec la Tour, & le mur opposé, l'entrée de la Ville par la Riviere.

Cette Tour avoit pris son nom des Seigneurs le Landois, qui avoient une maison tout proche. Un Contract du Tabellionnage de Caen de l'an 1436, fait mention d'une maison devant la Tour au Landois, qui s'étendoit jusques sur la Neuve Ruë, & qui étoit possedée par Guillaume le Landois Ecuyer, Seigneur de Venoix. Un autre Contract de l'année 1430, qualifie Colin le Landois Ecuyer, Seigneur de Venoix, Maréchal de la Prairie de Caen. Cette qualité étoit annexée à un fief nommé le *Fief au Maréchal*, & celuy qui le possedoit joüissoit de quelques droits, à cause de la garde qui luy étoit commise des Prez du Roy, assis en la Prairie de Caen, sur l'ancien Apennage. Cette même famille des Landois a possedé jusques à nos jours la Terre de Herouville, proche de Caen.

3. *Tour Renaud le Marchand.* La Tour qui se voit entre la Tour au Landois & le Pont Saint Pierre, s'appelloit autrefois, *la Tour Renaud le Marchand*, suivant un ancien Registre, qui marque au 26. Aoust 1394, *que Raoul Fouques bailla à Pierre Colin le Plancage, sur la riviere d'Oulne, entre la Tour Regnaud le Marchand, & le Pont Saint Pierre, par dix livres par an.*

4. *Tour du bout de la Neuve Ruë. Tour Neuve, ou Tour de dessus la Rive.* Vers l'an 1484, on resolut la construction de la Tour, qui est au bout de la Neuve Ruë, & elle s'executa dans les années suivantes. Il y en avoit une autre plus ancienne au même lieu, qu'on nommoit *Tour Neuve* & *Tour de dessus la rive.* Ce nom de *Tour Neuve*, me fait juger qu'elle n'étoit pas si ancienne que les murs qui ferment l'Isle de Saint Jean,

& qui furent faits aprés la prise de Caen en l'année 1346 : mais soit qu'on la trouvât mal bâtie, ou peu suffisante pour la défense que l'on jugeoit necessaire à la Ville en ce lieu-là, on fit faire en sa place celle qui subsiste aujourd'huy.

Nos vieilles Chartres marquent *trois Mayneaux entre les Carmes & l'Hôtel-Dieu :* Ce sont ces Tours basses appliquées par dehors contre les murs, pour leur défense. Le nom de Mayneaux est formé, si je ne me trompe, du Latin *Manile*, d'où s'est fait aussi celuy de *Mesnil*, pour signifier *une demeure, une retraite.* Ces deux Tours basses, placées entre l'Eglise des Carmes, & la Tour au Massacre, dont l'une est marquée dans les Chartres devant les Carmes, & l'autre vers la Fosse Cognet, furent faites en l'année 1464. 5. *Trois Maineaux entre les Carmes & l'Hôtel-Dieu.*

La Tour au Massacre étoit bâtie long-tems avant que Caen eût été pris par les Anglois en l'année 1346. Elle avoit été placée à la pointe de l'Isle, pour arrêter les bâteaux qui remontoient la Riviere, leur faire payer les droits, & régler le commerce. Et c'étoit à cet usage, qu'une chaîne attachée à la Tour étoit tenduë du travers de la Riviere, comme le marque en plus d'un endroit le Compte de Loüis de Fontaines, Recéveur des Octrois de la Ville, en l'an 1429. Mr de Bras dit qu'on luy donna le nom qu'elle porte, à cause du massacre qu'y firent les Anglois, en prenant la ville d'emblée; de plusieurs habitans qui s'y étoient réfugiez lors qu'ils s'en rendirent les maîtres, & qu'elle s'appelloit autrement, *la Tour au Maréchal*, pour avoir été bâtie par un Maréchal de France, dont on voit encore la figure en bosse sur cette Tour, mais dont on ignore le nom & le tems. 6. *Tour au Massacre.*

C'est ce que nous enseigne Mr de Bras, sans en donner aucune preuve. Mais j'ay sur cela une pensée fort differente de la sienne, & de l'opinion com-

mune. Je trouve qu'en l'année 1344, c'est-à-dire deux ans avant que la Ville eût été prise par Edoüard Roy d'Angleterre, Renaud Machart étoit Bailly de Caen. Et depuis ce tems-là, cette Tour est communément appellée dans les anciens Titres, *la Tour Machart*. Cela me fait conjecturer avec beaucoup de vray-semblance, que Machart fit bâtir cette Tour, qu'il y fit mettre sa figure en bosse, telle qu'on la voit, & qu'on donna son nom à la Tour; de même qu'on nomma depuis la Tour de Silly, Bailly de Caen, sous l'autorité duquel la Ville la fit faire. Dans la suite du tems, le peuple ne sachant point l'origine de ce nom, l'a corrompu à sa fantaisie: car je la trouve nommée *la Tour Machart*, *la Tour Marchart*, *la Tour au Maréchal*, *la Tour Massart*, & *la Tour au Machacre*; car c'est ainsi qu'on parloit autrefois, & que M[r] de Bras a écrit. Les fictions ont été inventées depuis, pour autoriser la corruption du nom. Je ne nie pas toutefois que le massacre ne s'y soit fait, à la prise de la Ville, & que cette avanture n'ait donné lieu au changement du nom; car un Contract de l'année 1349, qui se trouve dans le Chartrier de l'Abbaye de Fontenay, fait mention du *Petit Pré de la Machacre*.

7\. *Tour des Moulins, ou de l'Hôtel-Dieu, ou Malgueant, ou Pendlarron.*

Encore que Saint Loüis ait donné à l'Hôtel-Dieu de Caen en l'année 1255, les Moulins qui en sont proches, il ne s'ensuit pas que la Tour où ils sont placez, soit plus ancienne que les Moulins. Il ne s'ensuit pas aussi qu'elle soit plus ancienne que la clôture de la Ville, faite sous Philippes de Valois en 1346. J'apprens en effet d'un Compte de Jean Rouxel, Receveur des Aydes de Caen, dans les années 1474, & 1475, qui se trouve dans l'Hôtel-de-Ville, qu'on travailloit alors à bâtir une Tour neuve aux Moulins de l'Hôtel-Dieu. Elle est nommée dans les Comptes des années suivantes, *la grosse Tour de l'Hôtel-Dieu*,

& *la Tour des Moulins*. Belleforest la nomme dans son Plan, *la Tour de l'Hôtel-Dieu*. Mr de Bras est le seul, que je sache, qui la nomme *la Tour Malgueant*; nom qui peut luy être venu de la profondeur du Canal sur lequel elle est placée, comme qui diroit la Tour du mauvais gué. Je croy que l'édifice dans lequel les Moulins étoient placez avant que la Tour Malgueant fût bâtie, est celuy que les vieux Titres appellent *la Tour Pend-larron*. Car la situation qu'ils luy donnent vers la Tour Machart & la Tour és Morts, ne peut convenir qu'à la Tour des Moulins.

Les trois Tours qui sont entre la Porte Milet, & la Tour és Morts, n'ont point eu d'autre nom, que les *Tours du Cimetiere de l'Hôtel-Dieu*, & n'étoient point distinguées entr'elles, que par premiere & seconde. On a neanmoins designé plus particulierement la troisiéme, par l'usage de l'Arriere-guet qu'on y faisoit en tems de guerre. 8. *Tour du Cimetiere de l'Hôtel-Dieu. Tour de l'Arriere-guet.*

L'on appelloit communément *la Tour és Morts*, cette Tour qui est placée sur l'Abreuvoir de Vaucelle, & regarde Montaigu. Le Cimetiere de l'Hôtel-Dieu, à l'extrémité duquel elle est bâtie, luy avoit donné ce nom. 9. *Tour és Morts.*

La derniere des Tours que l'on rencontre en allant de la Tour és Morts vers les Jacobins, & qui répondoit au Cimetiere des Huguenots, portoit le nom d'une ancienne & considerable famille de Caen, & s'appelloit *la Tour Anzeray*. Cette famille possedoit des fonds dans le Grand Manoir, & cette Tour est placée au bout des Jardins du Grand Manoir. 10. *Tour Anzeray.*

Les nouvelles fortifications que l'on a faites dans la Prairie derriere la Cercle, ont fait disparoître *la Tour Pendant*, que les anciennes Chartres placent au bout du Jardin des Jacobins. Elles marquent une muraille entre cette Tour & ce Jardin, qu'on appelloit la Muraille de la basse Garde. 11. *Tour Pendant.*

12. *Tour de S. Jacques, ou Tour au Roy.* Lors qu'on forma il y a peu d'années, le dessein de la ruë de Bernieres, il fut necessaire pour l'executer d'abbattre la Porte des Jacobins, la Tour qui la joignoit, la plus grande partie des anciens murs de la Ville, qui alloient depuis la Porte des Jacobins jusqu'au Pont Saint Pierre, & quelques Tours qui s'y rencontroient. Cette Tour, qu'on nommoit *la Tour de Saint Jacques*, est la même, si je ne me trompe, qui s'appelloit *la Tour au Roy*.

13. *Tour au Sens. Tour sur la muraille du Vivier le Grand.* Suivant les mêmes murs, en allant vers le Pont Saint Pierre, on trouvoit une autre Tour, nommée *la Tour au Sens*; & une autre ensuite plus petite, placée sur une muraille prés d'un Vivier, qui appartenoit à la famille du nom de *le Grand*.

14. *Tour de la Boucherie, ou Tour Meritain.* Avant que les petits Prez fussent fermez, les Portes des Jacobins & de la Boucherie étant des entrées de la Ville, avoient besoin d'être fortifiées. La Porte des Jacobins l'étoit par la Tour de Saint Jacques, qui la joignoit; & *la Porte de la Boucherie* étoit elle-même une Tour, qui étoit soigneusement entretenuë & disposée à l'usage de la guerre. Vers l'année 1431, les Anglois étant maîtres de la Ville, y firent de nouvelles ouvertures pour le trait, & la hausserent de six pieds. C'est cette même Tour, qui fut depuis nommée *la Tour Meritain*.

15. *Tour Perrette d'Orbois, ou Tour de Ste Marguerite.* Les nouvelles fortifications qui furent faites du côté de la grande Prairie vers la fin du seiziéme siecle, & au commencement du siecle suivant, avoient apporté un grand changement aux anciens ramparts: & la donation qui fut faite aux Jesuites, du Bastion qui leur sert aujourd'huy de Jardin, acheva de détruire ces vieux murs qui étoient couverts de ce Bastion. Des deux Tours qui étoient dans leur enclos, celle que l'on nommoit *de Sainte Marguerite*, étoit celle qui s'approchoit le plus prés de Saint Pierre, & étoit placée sur l'ancien cours de l'Odon à son entrée

trée dans la Ville : les eaux de l'Odon étoient soûtenuës au pied de cette Tour d'une forte digue de pierre, qu'on appelloit *le Second Dos-d'asne*, & qui empêchoit les eaux de l'Odon de s'écouler dans la Prairie. C'est cette Tour que les vieilles Chartres appellent *la Tour Perrette d'Orbois*.

L'autre Tour du même enclos des Jesuites qui s'approchoit davantage de Saint Estienne, est appellée dans les mêmes Chartres *la Tour Pasquier*. La Ville l'avoit accordée à un Chirurgien nommé le Jolly l'an 1583. Il conserva long-tems sa possession, depuis même que les Jesuites furent maîtres de toute cette partie des murs : mais il la leur ceda enfin en l'année 1621, par un Contrat du 13. Novembre. 16. *Tour Pasquier.*

Ce que les anciens Actes appellent *la Tour d'Odon*, & *la Tour de dessus Odon*, & *la Tour du Goulet d'Odon*, ne me semble être autre chose, que ce que l'on appelle aujourd'huy *la Tour Louritette*, qui est proche & presque sur le Canal, par où le nouvel Odon entre dans la Ville, & que l'on dit avoir communication par une voûte soûterraine avec la Tour Chastimoine. 17. *Tour d'Odon, ou Tour de dessus Odon, ou Tour du Goulet d'Odon, ou Tour Lourirette*

Il ne paroît plus rien, ni de ce gros Pilier qui étoit dans la muraille du Coignet au Brebis, prés de la Tour Chastimoine, ni de la Tour qui étoit posée sur ce Pilier, ou qui y étoit attachée ; si ce n'est qu'on veüille donner le nom de Pilier à cette petite Tour quarrée, qui est entre la Tour Chastimoine, & la Tour Lourirette. 18. *Tour du Pilier.*

Quand les Anglois assiegerent & prirent Caen en l'année 1417, ils ne negligerent pas de l'attaquer par le Coignet au Brebis, comme un des endroits de la Ville des plus mal fortifiez : ils en minerent les murs, & les mirent en un tel desordre, qu'il ne fut réparé que vers l'année 1431. Le Duc de Bedford, qui prenoit alors la qualité de Regent du Royaume de France sous le Roy d'Angleterre, étoit Gouverneur 19. *Tour Chastimoine, ou Grosse Tour, ou Tour de Haucourt.*

de Caen. Il y avoit mis pour son Lieutenant Jean Falstolf, homme vigilant & intelligent dans la guerre. Il reconnut la foiblesse de la Ville par cet endroit, qui n'étoit défendu que par une ancienne Tour, & il crût necessaire d'y en bâtir une autre, capable d'une plus grande resistance. En l'année 1430, il engagea les Bourgeois à entreprendre cet ouvrage à leurs dépens, & en demander la permission au Regent. L'alignement en fut fait, le plan en fut dressé, & porté au Regent à Roüen, par Falstolf & le Député de la Ville; mais la proposition fut rejettée, apparemment dans la crainte que la Ville étant ouverte par ce travail, & appauvrie par cette levée extraordinaire, ne donnât lieu à quelqu'entreprise des François, qui étoient alors fort alertes, & fort attentifs à toutes les occasions qui pouvoient leur être favorables, comme il y parut l'année suivante, par la vigoureuse expedition d'Ambroise de Loré. Charles VII. ayant mis le siege devant Caen en l'année 1450, profita de la faute des Anglois. Il la battit, & la prît par ce coin de mur presque indéfendu, le Connétable de Richemont ayant fait sauter par une mine, cette ancienne Tour qui en faisoit toute la force. Tant d'experiences ruineuses ayant fait connoître la necessité de mettre la Ville en meilleure défense par ce côté-là, & d'autant plus que le dernier siege en avoit fort augmenté la ruine, il fut enfin resolu en l'année 1453, d'y bâtir la Tour que l'on y voit aujourd'huy. Le Roy accorda les Lettres d'Octroy, par lesquelles il permit une levée de cinq cens livres par chaque quartier de l'année, sur les Aydes de la Ville. Ces Lettres qui ne s'accordoient que pour un an, furent renouvellées tous les ans, jusques en l'année 1461, & par là l'on peut connoître & la longueur du travail & la grandeur de la dépense. La pierre qu'on employa à cette structure, fut prise dans une carriere des fossez de

la Ville, prés de la Porte de Bayeux, sur les fossez de Saint Julien, & dans l'Isle Renaud. Cet ouvrage ne plût pas à l'Abbé de Saint Estienne, & il voulut l'empêcher en défendant aux Habitans du Bourg-l'Abbé, ses vassaux, d'y travailler. Mais l'autorité du Connétable à qui l'on eut recours, fit cesser l'empêchement. Cette Tour fut nommée *Tour de Haucourt*, prenant apparemment le nom de cette ancienne Tour ruinée par le Connétable, dont elle avoit pris la place. Le peuple l'a depuis nommée *Tour Chastimoine*, comme si elle avoit été placée en ce lieu, pour châtier les Moines de Saint Estienne en cas de délit, & peut-être pour se venger par ce sobriquet de l'opposition de l'Abbé. Les armes du Cardinal d'Amboise, que l'on voit dans une des clefs des voûtes, font juger que sous le Régne de Loüis XII, on y fit quelque réparation par les soins de ce Ministre. Ce ne fut aussi qu'une réparation, que ce travail que l'on fit en l'année 1518, aux embrasures pour l'usage du canon. Car elle avoit été disposée à cet usage en la bâtissant, & incontinent aprés sa structure on l'avoit munie d'artillerie. On trouve dans l'Hôtel-de-Ville des comptes exacts du travail, de l'ouvrage, & de la dépense.

Au mois de May de l'année 1497, la *Tour de Silly* fut commencée. Ce nom luy fut donné en posant la premiere pierre, pour faire honneur à Jacques de Silly Gouverneur & Bailly de Caen, qui concourut avec la Ville par son autorité & ses conseils, à l'entreprise de cet ouvrage. Nous ne voyons pas précisément en quelle année elle fut achevée. Elle ne l'étoit pas encore en l'année 1501. Ce Jacques de Silly se signala dans les guerres d'Italie, sous Loüis XII. Il fut Capitaine de cent hommes d'armes. Il fut Lieutenant General de M[r] de la Trimoüille, & ensuite du Marquis de Mantouë. Il mourut en Italie. Il se qualifioit Seigneur de Lonray, du Fay, de Vaux, & de Cerisy; 20.

Tour de Silly, ou Tour des Cordeliers

Conseiller, Maître d'Hôtel, & Chambellan du Roy. François son fils, dont nous avons déja parlé, prenoit les mêmes titres. Il fut Lieutenant de la Compagnie du Duc d'Alençon, sous François I.

21. *Mayneau des Cordeliers.* Un peu avant que l'on commençât ce travail, ce même Jacques de Silly avoit ordonné, selon les termes du compte de Jean Rouxel Receveur des Aydes de la Ville, *certaine muraille en forme de bâtardeau, être faite au bout de la douve du fossé d'entre la Porte Villaine & le Chastel.* Mais l'affaire ayant été mieux examinée par les Officiers & les personnes de la Ville les plus entenduës en ces matieres, on jugea que *plus utile & necessaire étoit pour la sûreté & défense de la Ville, faire un Mayneau au bas dudit fossé, auprés des Cordeliers pour battre au long dudit fossé, & pour soûtenir & réconforter la muraille, qui y étoit fort froissée & fort ruineuse.* Le Bailly approuva ce changement, & la chose fut executée. Il ne paroît point que la structure de la Tour de Silly, fût encore concluë quand on travailla au Mayneau ; & l'on pourroit croire qu'elle ne fut resoluë, que lors qu'on vit que le Mayneau ne suffisoit pas pour la défense du fossé & de la Porte Vilaine : mais il n'y a nulle apparence que le Mayneau eût pû être achevé dans le peu de temps qui se passa entre l'entreprise du Mayneau & celle de la Tour. Il est donc plus croyable que le Mayneau n'ayant pas été jugé suffisant pour la défense de la Ville, on crût necessaire d'y ajoûter la Tour, sans toutefois cesser l'ouvrage du Mayneau, qui parut necessaire pour appuyer la muraille ruineuse.



CHAPITRE VIII.

DE L'ANTIQUITE' DES MURS, rampars, boulevars, & fossez de Caen.

1. *Caen étoit ouvert en plusieurs endroits du tems du Duc Guillaume, & même dans les commencemens du régne de Philippes de Valois.* 2. *Mur derriere l'Eglise Paroissiale de Saint Estienne.* 3. *Mur du côté de Saint Gilles.* 4. *Mur du côté de l'Abbaye de Saint Estienne.* 5. *Mur du côté de Saint Martin.* 6. *Mur depuis Saint Martin jusqu'à la Porte de Saint Julien, & au Château.* 7. *Murs depuis Saint Estienne jusqu'au Pont Saint Pierre.* 8. *Murs du Château.* 9. *Murs de l'Isle Saint Jean.* 10. *Bastion de derriere le champ de la Foire.* 11. *La Cercle.* 12. *Bastion de derriere les Jesuites. Le Fort.* 13. *Clôture des Petits Prez.* 14. *Pré de l'Isle.* 15. *Quatre Carabins.* 16. *Boulevars de Vaucelle.* 17. *Réparations & nouvelles fortifications du Château & des murs de Caen.* 18. *Fossez de Caen.*

Nous voyons un peu plus clair dans l'antiquité des murs, & des fortifications de Caen : quoyque la matiere ne soit pas sans difficulté. Le Poëte Waice, natif de Gerzay, qui fut élevé à Caen vers le commencement du douziéme siecle, en rapportant la défaite de l'arriere-garde de l'armée de Henry Roy de France, au passage de la riviere de Dive à Varaville, par Guillaume le Bastard, dit que Caen étoit alors sans murs & sans Château : 1. *Caen étoit ouvert en plusieurs endroits du tems du Duc Guillaume, & même dans les commencemens du*

Encore ert Caën sans Châtel,
N'y avoit fait mur, ny quesnel.

Celà arriva vers l'an 1060. Il semble même que les

régne de Philippes de Valois. termes de la Requête presentée au Roy Philippes de Valois par les habitans de Caen, en l'année 1346, par laquelle ils exposent que lors que leur Ville avoit été prise tout récemment par les Anglois, elle étoit *Bourg sans clôture* : & ceux de la Chartre du même Roy, donnée en consequence dans la même année, par lesquels il permet aux Bourgeois de Caen *de clorre & enfermer ladite Ville, en tout, ou en partie, de fossez, de murs, & de portes, pour la défendre des ennemis, qui n'agueres y avoient été par défaut de clôture & de forteresse* : il semble, dis-je, que ces termes marquent que cette Ville étoit alors ouverte de tous côtez.

2. *Mur derriere l'Eglise Paroissiale de S. Estienne.* Cependant la Chartre de la fondation de l'Abbaye de Saint Estienne, marque au contraire que la Ville étoit fermée d'un mur du côté de cette Abbaye, lors qu'elle fut fondée. Voicy le passage : *Partem quoque Burgi trado, in qua præfatum Monasterium constructum est, à muro in directum, occidentem versus, sicut via protenditur, quà à veteri beati Stephani Monasterio ad urbem Bajocensem itur.* Ce qui est repeté mot à mot dans la Chartre de la Confirmation de Henry II. Roy d'Angleterre. L'on voit dans ce mur le long de l'Eglise de Saint Estienne, une réparation assez récente sur le même allignement de l'ancien mur. Cette réparation est de l'année 1366, & il est croyable qu'elle fut faite par les habitans de Caen, en consequence de la permission qu'ils avoient obtenuë peu d'années auparavant du Roy Philippes de Valois, de clorre leur Ville. Un ancien titre de la Paroisse Saint Estienne fait foy de la datte de cette réparation. Il s'en fit une autre en l'année 1443, du mur entre la Tour Perrette d'Orbois, & la Tour Pasquier, qui étoit ruiné de fond en comble. Ces vieux murs, quoy-que plus anciens que l'Abbaye de Saint Estienne, sont plus récens que la Paroisse, car ils fu-

rent bâtis dans le Cimetiere. Les ossemens qu'on trouve encore journellement dans le fossé, hors du mur, en font la preuve. Et ce fut en consideration de cette portion du Cimetiere, que la Ville s'étoit appropriée, qu'elle maintint, il y a plus de soixante & dix ans, le Curé de Saint Estienne, en possession d'un jardin au dedans du mur, dont quelques bourgeois avoient obtenu la donation.

La Ville étoit aussi fermée dans le tems de la fondation des Abbayes, du côté de Saint Gilles, comme le montrent ces paroles de la Chartre de la fondation de l'Abbaye de Sainte Trinité : *In ea parte Burgi, extra murum Cadomi siti, versus Ecclesiam Sanctæ Trinitatis.* Si en l'année 1060, il n'y avoit à Caen ni mur, ni quesnel, c'est-à-dire aucune clôture, ni de pierre, ni de bois, & qu'en l'année 1082, il y eût un mur du côté tendant vers Bayeux, & un autre du côté du fauxbourg de Saint Gilles, il faut que dans l'intervalle de ces vingt-deux années, le Duc Guillaume ait fait travailler à cette clôture. Et cela est confirmé par Robert Abbé du Mont Saint Michel, lors qu'il dit que le Roy Henry I. fils de Guillaume le Bastard, en faisant travailler aux murs, & au Donjon du Château de Caen, laissa les murs de la Ville en l'état que Guillaume son pere les avoit mis, sans y toucher. Mais nous ne voyons point jusqu'où s'étendoient ces murs. 3. *Mur du côté de S. Gilles.*

Je croirois bien que ceux du côté du Bourg-l'Abbé s'étendoient depuis la Paroisse de Saint Estienne, jusqu'à la Porte Artus, qui étoit faite dés le tems du Duc Guillaume, autrement nommée *la Porte au Duc*, au dessus du lieu, où est la Tour Chastimoine. Ces murs furent minez & fort ébranlez, lors que les Anglois assiegerent & prirent Caen, l'an 1417. Mais le mal fut diligemment réparé en l'année 1431. Prés de cette Porte, entre la muraille de la Ville, & l'Eglise 4. *Mur du côté de l'Abbaye de Saint Estienne.*

de Saint Martin, étoit ce Jardin fameux, où quelques habitans de Caen complotterent de livrer à Henry I. Roy d'Angleterre, la Ville qui tenoit le parti du Duc Robert son frere. Mr de Bras écrit que le Duc Robert vouloit faire enfermer l'Abbaye de Saint Estienne dans l'enclos de la Ville, & il donne pour preuve la ressemblance des murs de la Ville avec ceux de l'Abbaye. Cette preuve n'est pas concluante, mais elle montre bien clairement que cette partie des murs de la Ville est de la même, ou de plus grande antiquité que ceux de l'Abbaye : c'est-à-dire, qu'elle est autant ou plus ancienne que le Duc Guillaume.

5. *Mur du côté de S. Martin.*

Je ne crois pas que ces murs passassent la Porte Artus : car lors que suivant la permission de Philippes de Valois, donnée en 1346, aux bourgeois de Caen, de clorre leur Ville, ils travaillerent à cet ouvrage si necessaire ; la maison des Peres Croisiers, placée alors au Bourg-l'Abbé sur la ruë de Saint Martin, se trouva comprise dans l'allignement des murs, & on les transfera dans la Franche-ruë, au Convent de Beguines, où ils sont presentement.

6. *Mur depuis Saint Martin jusqu'à la Porte de S. Julien, & au Château.*

En l'année 1354, le Roy Jean passant à Caen, fit faire quelqu'aumône aux Cordeliers pour les dédommager d'une partie de leur jardin, sur lequel on avoit bâti quelques années auparavant les murs de la Ville qui le ferment. Tout ce côté des murailles avec ses fossez depuis la Porte Artus jusques à la Porte de saint Julien, & au Château, est un trés-grand & trés-bel ouvrage. Et puis qu'elles ne sont que du tems de Philippes de Valois, comme je le feray voir cy-aprés, il falloit que la Ville ne fût close auparavant de ce côté-là, que de quelques foibles fossez & rampars, ou de quelques mauvaises murailles. La Porte de Saint Julien qui fut alors rapprochée, n'a aucun fossé ; parce que vray-semblablement on l'a cruë assez défenduë par le Château. Neantmoins les anciennes

Chartres parlent des fossez de la Porte Villaine, & de l'eau qui venoit dans ces fossez du côté du Château, & d'un Bâtardeau qui fut fait en l'année 1496, pour arrêter ces eaux, par les ordres de Jacques de Silly, Gouverneur de la Ville. Nous verrons même dans la suite que cette Porte avoit son Pont, comme les autres Portes. Mais nous n'avons aucuns indices du tems qu'elle fut mise en l'état où elle est maintenant.

Retournons à ces murs de derriere Saint Estienne, & les suivons de l'autre côté, au travers du jardin des Jesuites, par derriere la Boucherie, jusqu'au Pont Saint Pierre, le long de l'ancien Odon. Il est certain que la partie de ces murs, qui approche du Pont Saint Pierre, a été faite vers le tems que l'Isle de Saint Jean fut fermée. Car j'apprens d'un Registre des rentes dûës aux Prêtres de Saint Pierre, dressé au commencement du siecle passé par Me Pierre Cinglais, Prêtre de cette Paroisse, qu'en l'an 1361, Raoul des Jardins obtint de Charles Regent, fils du Roy Jean, la permission de bâtir le Moulin de Saint Pierre, pour être dédommagé de sa terre, qu'on avoit occupée pour bâtir la muraille de la Ville. Ce qu'on ne peut entendre que des murs voisins de ce moulin; car le même Registre dit qu'on permit à ce Raoul de faire venir un cours d'eau nommé *Cardance*, pour l'usage de son moulin, le long de ces mêmes murs. Vers l'année 1431, l'on fit une grande réparation à ce mur au bout de la Venelle au Brun. Et entre cette Venelle & celle qui luy est paralelle, l'on construisit en même tems un Degré double, pour monter sur cette muraille, dont la Ruë Hamon a depuis effacé les traces.

7. *Murs depuis Saint Estienne jusqu'au Pont Saint Pierre.*

La montagne où est presentement le Château, & où il y avoit un Château dés le tems du Duc Guillaume, fermoit la Ville de ce côté-là. Et j'ay fait

8. *Murs du Château.*

voir cy-dessus, qu'il y avoit un mur dés ce tems-là du côté de l'Abbaye Sainte Trinité. Voila donc une partie considerable de l'ancien Caen entourée de murailles, depuis plus de six cens ans.

9. *Murs de l'Isle de S. Jean.* Venons à l'Isle de Saint Jean, qui est le nouveau Caen. Froissard dit en propres termes, que lors que Caen, *grosse Ville & plus forte que celles de Côtentin, pleine de trés-grande drapperie, & de toutes marchandises, & de riches bourgeois, & de nobles Dames, & de belles Eglises*, fut prise par Edoüard III. Roy d'Angleterre, en l'année 1346; *il n'étoit fermé que de la riviere :* ce que Mr de Bras explique selon son vray sens, en ajoûtant ces paroles, *du côté de l'Isle.* Il est vray pourtant que la ruë Humoise étoit fermée de la Porte Millet, dés le tems du Duc Robert, & même si l'on en croit Mr de Bras, dés le tems du Duc Guillaume. Il est vray aussi que la Tour Pend-Larron, où étoient les Moulins, étoit faite avant l'année 1255; puis qu'alors Saint Loüis donna à l'Hôtel-Dieu les moulins qui étoient placez dans la Tour, à laquelle a succedé celle que l'on y voit aujourd'huy. Et il est vray enfin, selon le témoignage de Mr de Bras, que la Tour au Massacre étoit plus ancienne que la prise de Caen par les Anglois, en l'année 1346. Or l'antiquité de ces deux Tours, & de cette Porte, si proches les unes des autres, donne lieu, ce me semble, de conjecturer l'antiquité des murs qui les joignent; n'étant pas croyable qu'on eût fortifié ce côté de la Ville de tels ouvrages, & qu'on eût laissé tout ouverts les espaces qui les separent. La liaison même du bâtiment de l'Hôtel-Dieu avec ces murs, donne lieu de croire qu'ils sont plus anciens que l'Hôtel-Dieu. On peut dire la même chose des murs qui joignent les quatre autres Tours qui sont de l'autre côté de la Porte Millet. Or il est visible que l'on n'a placé tant de Tours dans un si pe-

tit espace, de part & d'autre de la Porte Millet, que pour faire face au fauxbourg de Vaucelles, par où il étoit bien plus aisé d'attaquer la Ville avec avantage, que par les Prairies : & il n'y a nulle apparence, qu'en prenant tant de précautions pour la défense de la Ville de ce côté-là, on eût negligé celle de la clorre de murs dans le même lieu, & dans le même tems. Mais aprés la prise de Caen par les Anglois en l'année 1346, qui fut suivie de la bataille de Crecy, les Bourgeois de Caen instruits par leur experience de la foiblesse de leur Ville, obtinrent permission au mois d'Octobre de la même année, du Roy Philippes de Valois, *de clorre & enfermer ladite Ville en tout, ou en partie, de fossez, de murs, & de portes.* Et il ne faut pas conclure de ces mots, *en tout, ou en partie*, qu'il n'y eût auparavant aucunes murailles : mais seulement que les Bourgeois pouvoient entourer toute la Ville de nouveaux murs, tant aux lieux, où il y en avoit d'anciens, s'ils n'en étoient pas contents, qu'aux lieux qui en manquoient. Cette permission fut confirmée par Charles Duc de Normandie, fils aîné du Roy Jean. Ses Lettres du 16. Mars 1355, donnent pouvoir aux habitans d'abbatre les maisons qui se trouveront dans l'allignement de la clôture de la Ville, & de l'Abbaye de Saint Estienne. Ce qui montre les desseins que l'on avoit alors d'aggrandir la Ville, & d'y enfermer cette Abbaye. Ce fut alors que les murs depuis la Porte Artus jusqu'à la Porte Saint Julien furent faits. Mais le principal travail fut à fermer l'Isle de Saint Jean, des murs qui subsistent encore aujourd'huy en la plus grande partie. Mr de Bras dit que ces murs commençoient à la Tour au Landois, continuoient jusqu'à la Porte Millet, & de-là vers les Jacobins, jusqu'au Pont Saint Pierre. La partie de ces murs qui s'étendoit depuis les Jacobins jusqu'à l'Abbreuvoir

de la Ruë de Bernieres, a été détruite depuis peu d'années, pour faire place à cette Ruë. Avant ce travail, la Ville étoit déja murée au dessus de la Tour au Landois jusqu'au Pont Saint Pierre, pour défendre l'entrée de la Ville par la riviere de ce côté-là; comme je l'ay déja remarqué en parlant de la Tour au Landois. Les nouveaux murs furent terrassez du côté de la ruë des Quays, peu avant le Régne de Henry III.

10. *Bastion de derriere le champ de la Foire.* Au commencement du Régne de Henry IV. Mr de la Verune étant Bailly & Gouverneur de la Ville, on commença ce grand Bastion qui separe le champ de la Foire, des grandes Prairies, & qui est demeuré imparfait. On suivit le Plan des nouvelles fortifications, presenté au Roy, & approuvé par ses Lettres Patentes du mois de Decembre 1592. Quelque tems aprés on acheta des Peres Jacobins un grand champ, situé entre la riviere & les murs de la Ville, contenant environ quatre acres, selon la maniere de mesurer de Normandie. Le contrat d'acquisition est du 16. Septembre 1595, & on ne peut pas douter qu'elle n'ait été faite, pour y tenir la Foire Franche, dont le Privilege avoit été accordé à la Ville au mois de May de l'année précedente.

11. *La Cercle.* Ce champ s'appelloit *la Cercle*, à cause de sa figure, & il garde encore aujourd'huy ce nom-là. Le hazard fit que le cours de la riviere se trouva à peu prés d'une figure convenable, pour servir de fossé à ce nouveau Bastion, sans qu'il fût besoin d'y faire de grands changemens. Cela se voit par l'adjudication qui en fut faite le 2. Mars 1619. L'on y en fit pourtant quelques-uns, & il fallut reculer le cours de la riviere, & prendre quelques terres de la Prairie, pour lesquels la Ville paye encore quelque redevance au Seigneur de Louvigny, d'où elles dépendoient. Cet ouvrage fut achevé le 2. Septembre,

l'an 1610. Les murs de la Ville qui servoient de clôture au Convent des Jacobins, subsistoient toûjours avec quelques tours, comme ils subsistent encore en la plus grande partie. Les vieux Titres marquent aussi la *Muraille de la basse Garde*, entre la Tour Pendant, & le bout du Jardin des Jacobins. Mais les fossez qui défendoient ces murs, & qui jusques alors avoient été soigneusement nettoyez, furent comblez. Ces mêmes Titres parlent d'un Cimetiere hors des murs, dépendant du Convent des Jacobins.

L'autre Bastion qui est derriere le Jardin des Peres Jesuites, avec la grande Courtine, qui s'étend jusqu'à la Porte Neuve, est apparemment une suite du même Plan presenté au Roy. Car ces deux Bastions se répondent l'un à l'autre, & peut-être avoit-on dessein de couvrir leur Courtine de quelque ouvrage détaché. Mais ils ne furent pas faits en même tems : car le premier fut commencé vers l'an 1595, comme il paroît par le traitté d'acquisition du champ de la Cercle, fait devant Mr de la Verune, entre les Echevins & les Peres Jacobins. Et l'autre fut fait par les ordres du Maréchal d'Ancre, Gouverneur de Caen & de Normandie, comme tout le monde à Caen le croit & le dit. Mais son gouvernement n'ayant duré qu'un an, sçavoir depuis l'an 1616, jusqu'à l'an 1617, il n'est pas croyable qu'il eût fait faire un si grand ouvrage en si peu de tems. En effet, il fut commencé dés l'année 1610 : mais on l'avança fort peu. Le Maréchal le continua pendant le tems de son gouvernement. On fit une adjudication de ce qui restoit à faire, en l'année 1618, & il fut mis en l'état où on le voit. Il y avoit auparavant en ce lieu un ouvrage de terre, qu'on appelloit *le Fort*, comme on le peut connoître par le Plan de Caen, qui est dans la Cosmographie de Belleforest, & qui luy avoit été fourni par Mr de Bras. Ce Bastion & la grande Courtine ont

12. *Bastion de derriere les Jesuites. Le Fort.*

retenu de-là jusqu'à aujourd'huy, le nom de *Fort.*

13. *Clôture des Petits Prez.* Ce Plan de Belleforest nous apprend que tout cet espace, qui est enfermé entre l'ancien Odon, & le bras de l'Orne, depuis le Moulin de Saint Pierre jusqu'au Fort, étoit separé du tems de Mr de Bras, qui fit dresser ce Plan, par une Chaussée, qui alloit de la Porte de la Boucherie à la Porte des Jacobins, & que la partie qui étoit du côté du Moulin, s'appelloit *les Petits Prez*, & *les Menus Prez*; & l'autre partie qui étoit du côté du Midy, s'appelloit *les Grands Prez.* Depuis que les Petits Prez furent remplis de maisons, le nom de *Petits Prez*, passa aux *Grands Prez*; & c'est sous ce nom de *Petits Prez*, qu'ils étoient connus dans ma jeunesse. Et ils ont perdu ce nom, comme les premiers, depuis qu'ils ont été remplis de bâtimens. Cet espace où sont presentement les Eglises des Jesuites & des Peres de la Mission, & la Place Royale, qui est separé de la grande Prairie par la Courtine d'entre les deux nouveaux Bastions, en étoit separé, avant la structure de cette Courtine, par un Boulevart fait par le Seigneur de la Trimoüille l'an 1512. Ce Boulevart fermoit les Petits Prez. On avoit pensé dés l'année 1495, à les clorre, & en faire une partie de la Ville. Les Anglois avoient fait sentir à ses habitans, ce qu'ils devoient apprehender de la disposition de Caen, qui étoit démembré par l'enfoncement irrégulier de ce grand vuide, entre l'ancienne & la nouvelle Ville. L'on fit donc toiser l'espace entre la Tour Perrette d'Orbois, & l'Eglise des Jacobins. Mais les nouvelles fortifications ont enfermé un plus grand terrein.

La Porte Neuve est une preuve incontestable, que les Petits Prez n'étoient pas joints auparavant à la grande Prairie, comme quelques-uns se le persuadent. Elle fut faite en l'année 1590, & par consequent avant les fortifications, au milieu desquelles

elle eſt placée. Car ſi les Petits Prez n'avoient point été ſeparez de la grande Prairie, de quel uſage eût été cette Porte, puiſque ſans l'aller chercher, on auroit pû aller & venir de l'un à l'autre ? Je crois même aſſurément qu'avant ce Boulevart de Mr de la Trimoüille, les Petits Prez étoient ſeparez de la Prairie par quelque foſſé. L'on en voit un marqué dans le Plan de Belleforeſt, le long de ce Boulevart, du côté du Midy. Ce qui me fait juger que Mr de Bras fit dreſſer ce Plan ſur le modéle de quelqu'autre plus ancien que le Boulevart de la Trimoüille. L'eau dont ce foſſé étoit plein, venoit des Noes de la grande Prairie. Car eſt-il croyable qu'on eût laiſſé la Ville ainſi ouverte de ce côté-là, aprés la funeſte épreuve qu'on avoit faite de ſa foibleſſe en l'année 1417, lors que les Anglois l'ayant aſſiegée (dont on voit encore des marques dans les tranchées qui ſont dans la grande Prairie, prés du Cours nouvellement planté, devant cet endroit de la riviere qu'on appelle *les Quatre Carabins*) quoy-que la Ville, ſelon le témoignage de Monſtrelet, *fût alors moult puiſſante & bien peuplée, ils l'aſſaillirent par divers aſſauts, où moult perdirent de leurs gens*, & ils la prirent enfin d'aſſaut par la Porte prés des Jacobins, qui étoit celle que nous avons vûë de nos jours au bout du Pont Saint Jacques. Cette Porte, qui étoit une des entrées de l'Iſle de Saint Jean, répondoit à une autre Porte de l'ancien Caen, qui étoit prés de la Boucherie.

14. *Pré de l'Iſle.*

La partie de la grande Prairie, qui étoit devant le Boulevart de la Trimoüille, s'appelloit *le Pré de l'Iſle.* C'eſt le nom que luy donne Belleforeſt. En effet, le foſſé qui régnoit le long de ce Boulevart, le bras des Noes qui paſſe aujourd'huy ſous le Pont-aux-Vaches, & ce cours d'eau qui vient du côté du Clos Carrel, formoient une Iſle de figure preſque triangulaire.

15. *Quatre Carabins.* Le nom des *Quatre Carabins* que je viens de rapporter, me donne occasion de chercher son origine. On ne le trouve point dans le Livre de Mr de Bras, ni dans le Plan de Belleforest, & il est incertain s'il a été premierement donné à cet endroit de la Riviere, ou aux murs joignans. Presentement, il ne se dit que de la Riviere à l'endroit où elle s'étend le long des murs, qui sont derriere l'Hôpital General & le Jardin attenant. Et on ne dit rien d'assuré sur l'origine de ce nom. Quelques-uns veulent qu'on ait dit *Carabins*, pour *Carabines*; & qu'on ait nommé *Carabines*, les Tours qui flanquoient & défendoient le mur de ce côté-là, dont quelques-unes furent détruites, quand on fit les nouvelles fortifications qui environnent la Cercle. D'autres disent que quatre freres de ce nom furent noyez en cet endroit. Mais de tout cela on ne donne aucune preuve.

16. *Boulevars de Vaucelle.* Les Vigiles de Charles VII. & l'ancienne Cronique de Normandie, disent qu'au siege que ce Prince mit devant Caen en l'année 1450, le Comte de Dunois *fit assaillir les Boulevers de Vaucelle*, qui étoient sur la riviere d'Orne, prés de la muraille de la Ville. Ces Boulevars, qui ne paroissent point aujourd'huy, étoient sans doute dans cette Isle, qui est enfermée entre le cours de la riviere d'Orne, & le canal qui fait moudre les Moulins de l'Hôtel-Dieu. Son terrein que nous avons vû inégal, particulierement vers l'Abbreuvoir, & qui a été applani depuis peu, en est une marque.

17. *Réparations & nouvelles fortifications du Château & des murs de Caen.* Mr de Bras nous apprend que François de Silly, Bailly & Gouverneur de Caen, qui avoit part à la faveur de François I. ayant fait faire de grandes réparations au Château, & ayant même augmenté les fortifications, fit ensuite travailler à celles de la Ville, & qu'on voyoit encore de son tems les ouvertures des murailles, où étoient posées les machines qu'on

qu'on employoit à ce travail. Mais il ne marque point les endroits qui ont été réparez.

Touchant l'antiquité des Foſſez de Caen, voicy ce qu'on peut recueïllir de ce que nous avons dit. Il eſt bien certain que le vieux Odon paſſant le long des murs de Caen du côté du Levant, ſervoit de foſſé. On prenoit grand ſoin de le nettoyer, & on en ménageoit l'eau par des écluſes. Lorſque le Duc Robert enferma l'Iſle de Saint Jean des eaux de l'Orne, cette partie de la Ville eut des foſſez ſans murs. J'ay fait voir que les murs & les foſſez qui ſont derriere les Cordeliers, furent faits ſous Philippes de Valois. Les Titres qui font mention des murs qui fermoient la Ville, du côté de Saint Eſtienne, & du côté de Saint Gilles, ne diſans rien des foſſez qui les joignent, il eſt aſſez croyable qu'ils furent faits avec les autres ſous ce même Roy. 18. *Foſſez de Caen.*

CHAPITRE IX.

DE L'ANTIQUITE' DES PORTES, des Ponts, & des Quays de Caen.

1. *Douze Portes de Caen.* 2. *Porte au Bac, ou de Saint Gilles, ou de la Baſſe ruë.* 3. *Porte au Berger.* 4. *Porte de Saint Julien, ou Porte Vilaine.* 5. *Porte de Bayeux, ou Peſmegnie.* 6. *Porte Neuve.* 7. *Porte Millet.* 8. *Porte Artus, ou Porte au Duc.* 9. *Porte de Saint Eſtienne, ou Porte des Prez.* 10. *Porte de la Boucherie, ou Porte des Prez. Pont de la Boucherie. Porte des Jacobins.* 11. *Porte du Moulin.* 12. *Porte du Pont Saint Pierre.* 13. *Pont Saint Jacques.* 14. *Pont de bois de la Foire.* 15. *Pont-aux-Vaches. Les Noes. Pont des Prez.* 16. *Pont-Carrel. Pont-aux-Vaches,*

ſur l'Odon. 17. Pont de Vaucelle, ou Saint Michel, ou Frilleux. 18. Ponchel de Froiderüe. 19. Les Quays de la Rüe des Quays ſont connus, mais l'application des anciens noms des Quays eſt incertaine. 20. Quay à l'Angevin. 21. Quay au Landois. 22. Le Petit Quay. 23. Quay à l'Abbé de Saint Eſtienne. 24. Quay de la Neuve Rüe. 25. Quay de la Rüe de l'Enguennerie. Quay aux Meules. Quays de la Rüe Guilbert, du Cimetiere de Saint Pierre, & de la Petite Rüe Saint Jean. 26. Quays des Carmes, de Semilly, & de la Tour Machart. 27. Quay Jean du Pont. Quay au Bailly. Quay au Sens. Quay Michel Daguain. Quay Girard d'Eſquay. 28. Quay Cardin d'Auge. Quay Renouf. Quay de l'Hôtel de Richart de Beauſſy. Quay Hochequin. Quay Guillaume Rint. 29. Quay Ruette. Quay Thomas Haydon. Quay Perrin Gonnor. Quay Rames. Quay Fremin. Quay Baniez. 30. Quay Pierre l'Anglois. 31. Quay Guillaume le Roy. Quays du Vaugeux. Quays du Bourg l'Abbeſſe. Contrequay du Pré de Bertrand Campion. Quay & Contrequay de Calix. Contrequay du Jardin Benard. Quay d'auprés le Jardin des Mortiers.

1. *Douze Portes de Caen.*

JE trouve douze Portes à Caen; ſix qui ſubſiſtent & ſont frequentées, la Porte de Bayeux, la Porte Neuve, la Porte Millet, la Porte au Berger, la Porte de Saint Julien, & la Porte de Saint Eſtienne, qui a été long-tems bouchée, & qui a été rouverte depuis peu. Quatre ſe trouvent enfermées dans la Ville, dont trois ſont ruinées, la Porte de la Boucherie, la Porte des Jacobins, & la Porte du Moulin; & la quatriéme eſt le lieu le plus conſiderable & le plus frequenté de la Ville, ſçavoir la Porte du Pont de Darnetal, ou de Saint Pierre. Et deux ſont bouchées, la Porte Artus, & la Porte qui conduiſoit au Quay du Fauxbourg de Saint Gilles, qu'on appelloit

le Quay de Guillaume le Roy. Je ne parle point de la Porte des Mineurs, qui étoit derriere le Jardin des Cordeliers, & étoit une des issuës de la Ville, avant que la Tour de Silly fût bâtie; ni de la Porte de l'Isle Renaud, qui étoit proche de la Porte de Saint Estienne, & qui fut condamnée & maçonnée en l'année 1428.

J'ay opinion que cette *Porte au Bac*, ou *Porte de Saint Gilles*, ou *de la Basse Rue*, qui étoit aussi ancienne que les murs de ce côté-là, & partant plus ancienne que l'Abbaye de Sainte Trinité, servoit à faire entrer dans la Ville les marchandises qu'on déchargeoit sur le Quay voisin, avant que l'Isle de S. Jean fût fermée & peuplée. Car il n'est nullement croyable qu'on fist remonter ces marchandises jusqu'à la Porte au Berger; avec beaucoup de peine, pour les faire redescendre aussi-tôt dans la Ville. Mais depuis que l'Isle devint une partie considerable de Caen, & que la Rue des Quays, & les Quays attenans furent disposez à recevoir commodément ces marchandises, la Porte de Saint Gilles ou de la Basse Rue devint inutile. On l'appelloit *la Porte au Bac*, sans doute parce qu'il y avoit un bac tout proche, sur la Riviere entre les deux Tours voisines. Je ne doute pas qu'outre ce Quay de Saint Gilles, il n'y en eût encore d'autres entre le pied des murs de l'ancien Caen, & le cours du vieux Odon, puis que la Chartre de Confirmation de Henry II. Roy d'Angleterre, nous apprend que les batteaux remontoient jusqu'au Jardin de l'Abbaye de Saint Estienne; & qu'elle nous apprend aussi que le principal Quay, & le lieu où se faisoit le plus grand debit des marchandises, étoit au Pont de Caen, c'est-à-dire au Pont S. Pierre.

2. Porte au Bac, ou de S. Gilles, ou de la Basse Rue.

La Porte au Berger me paroît aussi ancienne que celle de la Basse Rue. Car tout cet espace depuis le Château jusqu'à la Riviere, étant clos de murailles

3. Porte au Berger.

dés le temps de Guillaume le Baſtard, la Porte de la Baſſe Rue auroit été fort incommode pour ce qui venoit du côté de la mer; qu'il auroit fallu faire deſcendre le long du Vaugueux, juſqu'auprés de la Riviere, pour aller chercher cette Porte qui conduiſoit dans une rue bornée de l'Egliſe de Saint Pierre, & remonter enſuite dans la Ville par des grands embarras & beaucoup de détours. On ne negligea rien pour la mettre en état de défenſe. On la fortifia d'un Boulevart, accompagné de tous les ouvrages que requeroit l'Architecture militaire de ce tems-là, & le Boulevart fut couvert de deux barrieres; l'une du côté de la Riviere, l'autre du côté de la Pigachiere.

4. *Porte de S. Julien, ou Porte Vilaine.*

Si l'on conſidere la diſpoſition de l'ancien Caen, on verra que la *Porte de Saint Julien* ne cede à aucune autre de la Ville en antiquité. Car cette longue chauſſée, qui devint la Rue Humoiſe, ou de Saint Jean, étant ſuivie en ligne droite de la Rue Cattehoule, ou de Geoſle, peut-on s'imaginer que cette derniere fût ſans iſſuë, & que ceux qui traverſoient la Ville par cette Rue pour aller dans tout ce canton, où mene le Fauxbourg de Saint Julien, fuſſent obligez d'aller chercher la Porte des Mineurs, qui étoit vers le lieu où eſt preſentement la Tour de Silly; ou la Porte de Bayeux; ou retourner vers la Porte au Berger? Il eſt viſible qu'il étoit neceſſaire d'avoir une iſſuë, qui répondît à la Porte Millet, & au Pont Saint Pierre. Mais cette Porte étoit autrefois plus éloignée, & lors que ſous Philippes de Valois, l'an 1346, l'on fit ce beau rampart, qui ferme la Ville depuis la Porte Artus juſqu'au pied du Château, la Porte de Saint Julien fut rapprochée, & la Ville étrecie de ce côté-là. Elle eſt la ſeule Porte de la Ville qui ſoit ſans foſſé; parce qu'on l'a cruë aſſez défenduë de la Tour de Silly, & du Château, qui en ſont ſi proches, qu'on en peut écarter les aſſaillans à

coups de pierre. On n'a pas laiſſé d'être obligé quelquefois de la boucher pour plus grande ſûreté de la Ville. Il eſt certain cependant, que depuis qu'elle a été placée au lieu où elle eſt maintenant, elle a eu ſon Pont & ſes foſſez, mais je ne ſçay point en quel tems, ni à quelle occaſion elle a été réduite en l'état où nous la voyons. Outre le nom de *Porte de Saint Julien*, on luy donnoit encore celuy de *Porte Vilaine*, ſoit parce qu'elle eſt d'une ſtructure aſſez ſimple; ou parce qu'elle conduiſoit à un Fauxbourg qui n'étoit alors habité que du menu peuple; ou parce qu'elle ne menoit à aucune Ville, mais ſeulement à des villages. La Rue de ce Fauxbourg qui va vers les champs, s'appelloit auſſi, *la Rue de la Porte Vilaine*.

Mr de Bras poſe pour certain, que la *Porte de Bayeux*, ou *Peſmegnie*, fut faite dés le tems du Duc Guillaume. Cela peut être; mais ſi cela eſt, je crois bien ce qu'il ajoûte, que cette Porte étoit alors peu frequentée: car la Porte Artus, qui ſubſiſtoit, étoit la grande iſſuë pour aller à Bayeux; & de quelque côté de la Ville qu'on vint, elle étoit ſans comparaiſon plus commode que l'autre, dont l'abord eſt détourné, tortueux, & étroit. On prenoit neantmoins grand ſoin de la fortifier. Jean Falſtolf Commandant à Caen, ſous le Duc de Bedford qui en étoit Gouverneur, voulut qu'elle fût défenduë par un Boulevart pareil à celuy de la Porte Millet. Il ne manqua rien, ni à la Porte, ni au Boulevart, pour pouvoir faire une longue reſiſtance, & on pouſſa des barrieres au dehors, du côté de Saint Martin, & du côté de Saint Julien. Je parleray de l'origine de ſon nom en traitant de la Rue Peſmegnie. 5. *Porte de Bayeux, ou Peſmegnie*

La Porte Neuve fut faite en l'année 1590, comme il eſt marqué dans l'inſcription que l'on y voit. La Ville étoit autrefois toute ouverte de ce côté-là, & partant ſans porte. Les Petits-Prez ayant été enſuite 6. *Porte Neuve.*

ſeparez des grands Prez par quelque foſſé, il fut neceſſaire de conſerver une iſſuë de ce côté-là.

7. *Porte Millet.* Long-tems avant que l'Iſle de Saint Jean eût été fermée de murailles, *la Porte Millet* étoit bâtie. La Cronique de Normandie en parle dans l'Hiſtoire du Duc Robert. Et ſi ce Prince la fit faire, ce fut aſſurément pour donner entrée à ſa nouvelle Iſle de Saint Jean, qu'il avoit faite une partie de la Ville. Mr de Bras aſſûre qu'elle étoit ainſi nommée dés le tems du Duc Guillaume ſon pere. Il n'a pas avancé cela ſans preuve. Mais la Riviere n'ayant point encore été détournée alors, & n'y ayant qu'une chauſſée au travers de la Prairie, qui alloit du Pont Saint Pierre au Pont Frilleux, quel beſoin y avoit-il d'une porte pour entrer ou ſortir d'une prairie, qui n'étoit point fermée ? J'inclinerois fort à croire, que ſi cette Porte étoit faite dés ce tems-là, elle ſervoit d'entrée au Bourg de Vaucelle. Ce Bourg étoit déja une Paroiſſe du tems du Duc Guillaume, dont le territoire s'étendoit, comme il s'étend encore aujourd'huy, du côté de la Ville, juſques dans la Rue Saint Jean, par de-là la Porte Millet. Il eſt donc bien plus vrayſemblable, que cette Porte avoit été faite pour clorre un Bourg, & luy ſervir d'iſſuë dans la Prairie, que pour clorre une prairie toute ouverte, & luy ſervir d'iſſuë. Outre que les habitans de Vaucelle voyans une Ville ſe former & ſe fortifier devant eux, de l'autre côté de la Prairie, pûrent bien penſer à leur ſûreté, & à ſe clorre de ce côté-là. Et ils placerent cette Porte ſur l'autre bord de la riviere, plûtôt que vers leur bourg, pour ſe conſerver la liberté du commerce, & l'étenduë de leur territoire. Mr de Bras conjecture, qu'un Portier nommé Millet, donna ſon nom à cette Porte. D'autres prétendent qu'elle l'ait pris d'un vieux ſoldat eſtropié, qui avoit fait bâtir un petit Hôpital, qui porta le nom de ſon fondateur;

& se nomma *le petit Hôpital Millet*, situé au même lieu, où l'on voit les restes de la Chapelle de Sainte Catherine, & que ce fut à ce petit Hôpital, que Radulfe de Clinchamps donna ses terres de Rosel. Mais je voudrois que l'on representât les Titres qui font les preuves de ces allegations. Comme cette Porte étoit la principale & la plus importante entrée de Caen, il paroît par tous les ouvrages qu'on y avoit faits, qu'on avoit une particuliere attention à la mettre en bonne défense. Elle fut munie d'un grand & d'un petit Boulevart. Ce grand Boulevart avoit son grand & son petit Pont-levis, sa herse volante, & ses tours. On avoit pratiqué des logemens sur ces tours, pour l'usage de la guerre. L'on avoit avancé des barrieres jusques sur le Pont Frilleux. La plûpart de ces travaux furent faits par les Anglois, fort appliquez à la conservation de leurs conquêtes, & particulierement à celle de Caen, qu'ils avoient repris en 1417.

La Porte Artus, autrement nommée *la Porte au Duc*, selon l'Inscription que l'on y voit encore aujourd'huy du côté de la Ville, fut bouchée aprés l'entrée triomphante que Charles VII. fit dans la Ville par cette Porte, aprés l'avoir prise sur les Anglois en l'année 1450. Le boulevart qui la couvroit ayant été pris d'assaut, les Anglois la murerent, mais à la hâte & tumultuairement, comme l'occasion le requeroit. La Ville étant prise, on abbatit cette clôture des Anglois pour l'entrée du Roy, qui venoit de l'Abbaye d'Ardeine : aprés quoy elle fut incontinent rebouchée, comme elle l'est encore presentement. La Tour Chastimoine n'étoit pas encore bâtie, & ce rampart étoit le plus foible de tous ceux de la Ville, comme on venoit de l'éprouver dans la prise de la Ville. On eut donc la précaution en bouchant cette Porte, d'éviter les insultes à quoy ce quartier étoit exposé. Je

8. *Porte Artus, ou Porte au Duc.*

croirois volontiers qu'elle fut nommée *la Porte Artus*, d'un Artus habitant de Caen, pere de cet Ascelin qualifié *Miles* dans l'Histoire, c'est-à-dire, selon le langage d'aujourd'huy *Chevalier*, qui à l'enterrement du Duc Guillaume, reclama la terre où on alloit mettre son corps, comme ayant été prise d'autorité à son pere par le défunt. Ce qui fait connoître que cet Artus possedoit des terres prés de cette Porte. D'où il s'ensuivroit qu'elle seroit plus ancienne que le Duc Guillaume. Mais ce n'est pas l'avis de ceux qui veulent, qu'un ancien Vicomte de Caen, nommé Artus, qui se rendit celebre par la hauteur avec laquelle il étendit & soûtint les droits de sa charge, donna son nom à cette Porte, comme il l'avoit donné à de certains sous qu'il exigeoit de tous les Vassaux des Seigneurs de la Vicomté, & qu'on appelloit *Sous du Vicomte*.

9. *Porte de S. Estienne, ou Porte des Prez.*

La Porte de Saint Estienne, qu'on appelloit aussi *la Porte des Prez*, comme son pont s'appelloit *le Pont des Prez*, étoit autrefois la principale issuë de la Ville du côté de la Prairie; & la Grand'Rue, la plus grande & la plus frequentée de la Ville, y aboutissoit. Elle avoit son pont, ses fossez pleins d'eau, & toutes les autres défenses. On la bouchoit souvent pour la sûreté de la Ville dans les tems de guerre; & souvent on la rouvroit pour la necessité des habitans, & principalement dans la saison des foins, que l'on ne pouvoit transporter dans la Ville par une entrée plus commode. Mais depuis que les nouvelles fortifications furent faites, elle ne fut d'aucun usage, & on la boucha. Je ne doute pas que dans le plan de ces fortifications, on n'eût marqué vers ce quartier-là la place de quelque nouvelle Porte, pour suppléer au défaut de celle-là, & de la Porte Artus qui avoit été bouchée long-tems auparavant. La Porte de S. Estienne fut rouverte au mois

d'Octobre 1696, & on y ajoûta une chaussée qui traverse le fossé. Je ne repeteray point l'explication arbitraire que donne M[r] de Bras à cette figure élevée en bosse sur un des piliers de l'Eglise de Saint Estienne, derriere le Chœur, par le dehors, vers cette Porte de la Ville.

La Porte de la Boucherie, nommée dans le Plan de Belleforest *Porte des Prez*, donnoit sur un Pont de l'Odon, qui s'appelloit *le Pont de la Boucherie*. Ce Pont qui est couvert presentement, étoit découvert autrefois ; & la Porte étoit entretenuë & fortifiée avec beaucoup de soin. Les Anglois la haussèrent de six pieds, & y firent divers autres ouvrages pour la mettre en défense. Elle répondoit à la Porte des Jacobins, voisine du Pont Saint Jacques ; & l'une & l'autre terminoient les deux bouts de la Chaussée, qui traversoit les Petits-Prez. Elles ont été détruites depuis peu d'années. Elles étoient de la même antiquité que les murs qu'elles perçoient. La premiere étoit à mon avis, plus ancienne que l'Abbaye de Saint Estienne ; car la Ville, en l'état où elle étoit avant la fondation des deux Abbayes, ne pouvoit se passer d'une porte vers ce lieu-là : & celle des Jacobins avoit été faite avec les murs qui environnent l'Isle de Saint Jean. 10.

Porte de la Boucherie, ou Porte des Prez. Pont de la Boucherie.

Porte des Jacobins.

La Porte du Moulin étoit entre la Porte de la Boucherie, & la Porte du Pont Saint Pierre. Elle étoit proche du Moulin de Saint Pierre, & la rue qui de la Grand' Rue conduisoit à ce Moulin, y aboutissoit. Elle est representée dans le Plan de Belleforest, comme une grande porte, placée dans une tour, plus élevée que les murs. Nous n'avons point vû cela de nos jours, ni aucune apparence que cela ait été ainsi ; mais seulement une petite porte qui terminoit une rue fort étroite, qui depuis a été élargie, & dont on a fait la Rue Hamon. 11.

Porte du Moulin.

12. *La Porte du Pont Saint Pierre*, ce Pont, & l'édifice de l'Hôtel-de-Ville, qui est bâti dessus, sont, selon le sentiment de Mr de Bras, *de fort ancienne structure*. Il n'est pas aisé d'en déterminer le tems : mais comme c'étoit-là le grand passage de la Haute Normandie dans la Basse, je suis persuadé qu'il y a eu là un Pont avant même que Caen fût bâti. Et je crois pouvoir assurer la même chose du Pont de Vaucelle. Le Pont Saint Pierre ne traversoit que l'Odon, avant que le Duc Robert eût détourné la Riviere. Et c'étoit là principalement qu'on débarquoit, & que l'on vendoit les marchandises qui étoient apportées des païs étrangers par l'Orne, & par l'Odon. Mais depuis que par ce travail il eût grossi ses eaux, il fut necessaire d'élargir ce Canal, & par consequent le Pont. Et comme celuy qui subsiste aujourd'huy, est bien plus grand qu'il ne faut pour une petite riviere comme l'Odon, je ne doute pas qu'il n'ait été fait aprés la jonction des deux rivieres. Il s'appelloit autrefois, *le Pont de Darnetal*. Et le Moulin proche du Pont, portoit le même nom. Et l'Eglise de Saint Pierre s'appelloit aussi *Saint Pierre de Darnetal*; sans doute parce que la portion de terre, où ces lieux sont situez, s'appelloit *Darnetal*, & étoit proche de Caen, lors qu'il n'excedoit pas la Paroisse de Saint Estienne. Les Bourgeois de Caen demanderent la permission au Roy Charles IX. par une Requête du premier Juin 1571, de construire à leurs frais deux Moulins sous ce Pont, dont ils auroient le revenu. La permission leur fut accordée le même jour, par Lettres adressées au General des Finances. Mais il ne s'ensuivit aucun effet. Ce fut sur ce Pont, pour le dire en passant, que se retirerent le Connétable d'Eu, & le Comte de Tancarville, quand les Anglois prirent Caen, en l'année 1346. car Froissard dit qu'ils prirent la Ville en passant à gué dans l'Isle de Saint Jean,

Porte du Pont Saint Pierre.

qui étoit alors sans murailles, & c'étoit le lieu où ils se pouvoient mettre plus commodément *à sauveté*, comme parle l'Historien, même pour défendre l'ancien Caen, s'il avoit été possible. Car comme cette Porte avoit été la principale entrée de la Ville, avant que l'Isle de Saint Jean en eût fait une partie, elle avoit toûjours été munie dés ce tems-là, outre la Porte, d'une herse, & d'une chaîne, & elle auroit pû arrêter les Anglois, & favoriser la retraite de ces Seigneurs, s'ils n'avoient pas été surpris.

Le Pont Saint Jacques qui subsiste aujourd'huy, fut fait un peu avant l'année 1462. On ne peut pourtant pas douter qu'il n'y en eût un autre auparavant, pour ceux qui alloient, ou qui venoient de la Porte de la Boucherie à la Porte Millet, le long de cette grande *Chaussée* qui s'appelloit *de Saint Jacques*, comme le Pont, à cause du voisinage des Jacobins. 13. *Pont saint Jacques.*

En l'année 1599, l'on fit les publications & adjudications des fonds pour bâtir les loges de la Foire Franche. Ce fut alors selon les apparences, qu'il fut absolument necessaire de faire un Pont pour la décharge de la Foire, & pour abreger le chemin de ceux qui venoient des quartiers du Bourg-l'Abbé, de Saint Estienne, & de Saint Sauveur. 14. *Pont de bois de la Foire.*

Le Pont-aux-Vaches que nous avons vû autrefois bâti de pierre, étant tombé en décadence depuis environ quarante-cinq ans, ne fut réparé que de bois. C'est le passage sur les Noes qui traversent les Prairies. Ces Noes sont deux courans d'eau qui partent de l'ancien Odon. La grande vient de Venoix; & la petite, qui est une échappée du même Odon, en sort vers le Moulin de Saint Oüen. Ces deux Noes se réünissent dans la Prairie, & viennent passer sous le Pont-aux-Vaches. Un troisiéme courant d'eau sort de la riviere d'Orne, & passe au travers de la Chaussée de Montaigu, quand les eaux sont grandes. Il 15. *Pont-aux-Vaches. Les Noes. Pont des Prez.*

retombe en partie dans la même riviere vers la Cercle, au dessous des Carabins ; & une autre partie se va joindre aux Noes. On le traverse sur *le Pont des Prez*, qui fut fait en 1692, un peu aprés que l'on eût planté les arbres du Cours qui en est proche. Enfin un quatriéme courant d'eau passe sous le Pont-aux-Vaches. C'est celuy qui coule dans un fossé qui separe la Prairie du chemin qui va le long du Fort, du Pont-Carrel à la Porte Neuve. Cette eau vient d'une source qui est dans la Prairie, & de quelque échappée de l'Odon.

16. *Pont-Carrel. Pont-aux-Vaches sur l'Odon.*

J'ay parlé assez au long du *Pont-Carrel* sur le vieux Odon, donnant passage du Bourg-l'Abbé aux grandes Prairies. Il a pris son nom de son auteur le Sieur Carrel, qui rapprocha l'Odon des murs de l'Abbaye de Saint Estienne, & fit bâtir ce Pont à la place d'un plus ancien, qu'on nommoit *le Pont-aux-Vaches*.

17. *Pont de Vaucelle, ou S. Michel, ou Frilleux.*

J'ay dit cy-dessus que j'étois persuadé qu'il y a eu un Pont à Vaucelle, avant que Caen fût bâti, pour faire la communication entre la Haute & la Basse Normandie. Il fut mis en l'état où il est presentement en l'année 1530, par le Duc de Ferrare, Engagiste du Domaine de Caen, sous condition de réparer les ponts & autres édifices publics de son engagement. Nous voyons par les Memoires anciens, que dés l'année 1512, on travailloit à enfoncer des pilotis dans la Riviere pour le rétablir. Il étoit ruiné long-tems auparavant, & impraticable, marque de son antiquité : & on se servoit d'un Pont de bois placé au dessus vers le Midy. En l'année 1432, les Anglois étant maîtres de Caen, une arche de ce Pont se ruina, & fondit dans la Riviere. Les Officiers du Roy d'Angleterre, prétendirent obliger la Ville à la réparation de ce desordre : mais aprés dûë information faite par le Bailly, les Officiers se soûmirent à rétablir & entretenir le Pont dans la suite aux dé-

pens du Roy. Il étoit alors muni d'une barriere : & les vieux Titres marquent une chaussée entre ce Pont, & celuy de la Porte Millet. D'où l'on peut juger que cette Isle qui separe les deux bras de la Riviere, n'étoit alors qu'un fonds de pré, & que ces Boulevars & ouvrages de terre, que nous avons vûs entre le Pont Frilleux, & l'Abbreuvoir de Vaucelle, & qui sont aplanis presentement, furent faits depuis pour la défense de la Ville. Nous en avons parlé dans le Chapitre précedent. Le nom de *Pont Frilleux*, que sa situation exposée aux vents de deux Prairies, luy a fait donner, a fait oublier le nom de *Pont de Vaucelle*, & de *Pont Saint Michel*, qu'on luy donnoit autrefois, comme nous l'apprenons de Belleforest, du nom de Saint Michel, patron du Fauxbourg de Vaucelle.

Ce Pont sur l'Odon que les vieilles Chartres appellent *le Ponchel de Froiderue*, étoit autrefois fermé d'un guichet. Il separoit la Rue de Froiderue, & en faisoit comme deux rues. 18. *Ponchel de Froiderüe.*

Aprés avoir parlé des Portes & des Ponts, il est necessaire de donner quelque connoissance des Quays de la Ville, qui sont en assez grand nombre pour avoir fait changer de nom à cette Rue qu'on appelloit autrefois *la Rue de la Rive*, & qu'on appelle aujourd'huy *la Rue des Quays*; & pour avoir quelquefois obligé les habitans d'en boucher une partie pour la sûreté de la Ville. On connoît tous ces Quays, & on trouve dans les vieux Actes plusieurs noms des Quays, mais il n'est pas aisé d'assurer certainement ausquels de ces Quays chacun de ces noms doit être appliqué. Peut-être même plusieurs noms differens sont-ce les noms de ces mêmes Quays qui auront été changez dans la suite, comme la Rue même où ils sont placez, a plusieurs fois changé de nom, ayant été nommée successivement la Rue de la Rive, la 19. *Les Quais de la Rue des Quays sont connus, mais l'application des anciens noms des Quays est incertaine.*

Grand'Rive, la Rue des Seulles, & la Rue des Quays. La plûpart des Quays ont pris leurs noms de quelques maisons voisines, mais ces maisons sont moins connuës que les Quays mêmes. Il faut commencer par ceux dont la connoissance est certaine.

20. *Quay à l'Angevin.* Le Quay à l'Angevin s'offre le premier en entrant dans la Rue des Quays, prés du Pont Saint Pierre. On ne peut pas douter qu'il n'ait pris son nom de Jean l'Angevin, qui avoit soin de l'Horloge de la Ville, & dont la maison étoit joignante au Pont Saint Pierre.

21. *Quay au Landois.* J'ay remarqué en parlant de la Tour au Landois, qu'elle avoit pris son nom de l'Hôtel des Seigneurs le Landois, qui en étoit proche. *Le nom du Quay au Landois*, qui est au pied de la Tour avec son Contre-quay, venoit de la même source.

22. *Le Petit Quay.* Auprés de ce Quay est celuy qu'on appelloit communément *le Petit Quay*, que je soupçonne être le même qu'on appelle aujourd'huy *le Quay Royal*, & qu'on dit avoir pris son nom d'un Roy qui y a passé.

23. *Quay de l'Abbé de Saint Estienne.* De-là on vient au *Quay de l'Abbé de Saint Estienne.* Il a pris son nom d'un Hôtel voisin, qui appartenoit à l'Abbé de Saint Estienne, & qui a depuis passé en d'autres mains. On le reconnoît à une figure de Saint Estienne, qu'on voit sur la porte. Ce Quay fut accompagné d'un Degré pour monter sur les murs de la Ville, d'un Boulevart, d'un Contre-quay, & d'un degré pour descendre à l'eau. Ces ouvrages furent faits sous le gouvernement des Anglois.

24. *Quay de la Neuve Rue.* *Le Quay de la Neuve Rue* se presente ensuite fort different de ce qu'il étoit avant l'année 1484, lors qu'il n'étoit défendu que de l'ancienne Tour qu'on appelloit *la Tour Neuve*, qui étoit foible, quoyqu'on l'eût fortifiée de herse & de barriere, & qu'on fût obligé de la boucher quelquefois. Mais la Tour

qui y est aujourd'huy, & le Contre-quay joignant ont rendu ce Quay beaucoup plus sûr & plus utile.

La Rue de l'Enguennerie, & la Rue Guilbert, avoient aussi leurs Quays, comme la Neuve Rue. *Le Quay aux Meules* qui garde encore aujourd'huy son nom & sa place, est assez reconnoissable par les Meules qui sont ordinairement étalées sur la Rive opposée. Il est marqué dans les vieux Memoires avec un portemain, & il a son Contre-quay. L'on trouvoit ensuite *le Quay de Saint Pierre*, ou *Quay du Cimetiere de Saint Pierre*, avec son Contre-quay; puis celuy *de la Petite Ruë Saint Jean.* 25. *Quay de la Rue de l'Enguennerie. Quay aux Meules. Quays de la Rue Guilbert, du Cimetiere de S. Pierre, & de la Petite Rue de S. Jean.*

Les anciens Titres marquent aussi les *Quays des Carmes & de Semilly*. Le *Quay des Carmes* avoit son Boulevart, qui faisant obstacle au passage des navires, on fut contraint de l'ouvrir en l'année 1445. Le *Quay de Semilly* prenoit son nom de l'Hôtel de Semilly, qui en étoit proche : & cet Hôtel de Semilly appartenoit, selon les apparences, à Jean de Semilly, qui fut Receveur de la Ville en 1448, & dans les années suivantes, sous les Anglois; & qui le fut encore en l'année 1453, aprés que la Ville fût retournée au poûvoir de Charles VII. son Roy legitime. Ce Quay avoit son Contre-quay, & ce Contre-quay étoit long de dix-huit toises. La Tour Machart eut aussi son Quay, & luy donna son nom. Et veritablement ayant été placée au lieu où elle est, non seulement pour la sûreté de la Riviere & de la Ville, mais encore pour exiger les droits d'entrée & de traite foraine, un Quay y étoit necessaire pour l'exposition des marchandises. 26. *Quays des Carmes, de Semilly, & de la Tour Machart.*

Outre ces Quays de la Rue des Quays, dont la situation nous est connuë, on trouve les noms de plusieurs autres, qui constamment étoient dans la même Rue, mais dont on ne sçait point la situation. Tel étoit le Quay Jean du Pont, qui àvoit pris son 27. *Quay Jean du Pont. Quay au Bailly. Quay au*

Sens. nom d'un Jean du Pont qui mourut le 5. Septembre 1464. Il étoit accompagné d'un degré pour monter sur la muraille de la Ville, il étoit muni d'un petit Boulevart de bois & de terre, & d'un Contre-quay, auquel étoient joints deux degrez pour descendre à la Riviere. Cet ouvrage fut fait vers l'an 1445. De tous les Quays de la Ville celuy-là étoit le plus frequenté, & il me paroît fort vray-semblable que c'est *le Quay de la Charité*, ou de *la Vieille Romaine.* Guillaume Breton ayant pris possession de l'Office de Bailly de Caen l'onziéme Septembre 1433, il voulut donner la commodité d'un Quay à son Hôtel qui étoit dans cette Rue. Ce fut donc par son commandement que le *Quay au Bailly* fut fait, & ce fut pour son honneur qu'il fut ainsi nommé. *Le Quay au Sens* avec son Contre-quay étoit aussi fort pratiqué. La maison de Michel Daguain assise dans la même Rue, donna le nom au Quay qui en étoit proche, & le fit appeller *le Quay Michel Daguain.* Il avoit son Contre-quay. Je ne sçay quelle relation ce Michel Daguain pouvoit avoir avec Cardin Daguain, dont la maison étoit dans la Rue Guilbert. *Le Quay Girard d'Esquay* prit aussi son nom de la maison que ce Gentilhomme possedoit dans le voisinage, qui outre la commodité d'un Quay, avoit encore celle d'être située au pied d'un degré pour monter sur les murs de la Ville.

Quay Michel Daguain.

Quay Girard d'Esquay.

28. Tous les autres Quays de cette Rue sont bien moins connus & moins celebres, que les précedens. Nous les nommerons pourtant, mais sans y garder aucun ordre, puisque nous n'y en connoissons aucun. Les proprietaires des maisons de cette Rue, qui ont conservé les anciens titres de leurs possessions, pourront reconnoître par les bornes qui y sont marquées, la situation de ces Quays, ainsi que des précedens. Le *Quay Cardin d'Auge*, est ainsi nommé dans les Registres

Quay Cardin d'Auge.

Quay Renouf.

Quay de l'Hôtel de Richart de Beaussy.

Quay Ho-

giſtres de la fin du quinziéme ſiecle, & du commencement du ſeiziéme. Les Regiſtres anterieurs le placent auprés de la maiſon de Jean Dauge, dont ce Cardin fut apparemment fils, ou du moins heritier. La maiſon de Renouf Madier ſiſe dans la Ruë des Quays, donna le nom au *Quay Renouf*, comme celle de Richard de Beauſſy le donna au *Quay de l'Hôtel de Richard de Beauſſy*. Et je ne doute pas qu'il ne faille chercher dans les maiſons de cette rue l'origine des noms du *Quay Hochequin*, & du *Quay Guillaume Rint*.

chequin. Quay Guillaume Rint.

Pour le *Quay Ruette*, qui a tiré auſſi ſon nom de la maiſon de Jean Ruette, le Quay Thomas Haydon, le Quay Perrin Gonnor, le Quay Rames, le Quay Fremin, & le Quay Baniez, quoy qu'il paroiſſe aſſez vray-ſemblable qu'ils étoient comme les précedens dans la Ruë des Quays, je n'oſerois pourtant l'aſſurer.

29. *Quay Ruette. Quay Thomas Haydon. Quay Perrin Gonnor. Quay Rames. Quay Fremin. Quay Baniez.*

Il ne reſte plus qu'à parler des Quays qui ſont dans d'autres lieux de la Ville hors de cette Rue. Pierre l'Anglois qui poſſedoit une carriere à Vaucelle, en debitoit la pierre, la faiſoit porter ſur le bord de la Riviere dans ce Pré de l'Iſle, qui a depuis été fieffé aux Religieuſes Hoſpitalieres, vers le bout le plus proche du Pont Frilleux. On appelloit l'*Iſle* cette terre environnée des eaux de la riviere entre la Porte Millet & le Pont Frilleux. De-là cette pierre étoit tranſportée par la Riviere en d'autres lieux, & le Quay d'où on l'enlevoit, prit le nom de Pierre l'Anglois, qui en trafiquoit.

30. *Quay Pierre l'Anglois.*

Avant que l'Iſle de Saint Jean fût une partie de la Ville, & que la Rue des Quays fût bordée de tant de Quays, celuy qui eſt proche de la *Tour Guillaume le Roy*, de l'autre côté de la Riviere, étoit le plus frequenté de la Ville, étant proche de la Porte au Bac, & de la Porte au Berger, commodes pour le tranſ-

31. *Quay Guillaume le Roy. Quays du Vaugeux. Quay d Bo urg-n*

l'Abbesse. port des marchandises dans la Ville. Il avoit son Contrequay avec un double degré pour descendre à l'eau. Je ne sçay s'il faut entendre ce Quay & tout le côté de la Riviere opposé à la Rue des Quays, par ces noms generaux de *Quays du Vaugeux* & de *Quays du Bourg-l'Abbesse*, qui sont marquez dans les Chartres anciennes, ou s'il faut les rapporter à ce Contrequay du même Fauxbourg, que ces Chartres placent proche *du Pré de Bertrand Campion*, auquel elles donnent cent soixante & dix pieds de largeur, treize à quatorze pieds de hauteur, & cinq ou six pieds d'épaisseur. Cet ouvrage, quoy que grand, étoit moindre que *le Contrequay du Quay d'auprés de Calix*, qui étoit long de cent quatre-vingt-dix pieds. Les Chartres font encore mention d'un *Contrequay* du Fauxbourg de Saint Gilles, voisin *du Jardin Benard*, qui servoit sans doute à l'écoulement des eaux qui descendoient du Moulin au Roy, pour aller tomber dans la Riviere prés de la Tour Guillaume le Roy. La situation du *Quay d'auprés du Jardin des Mortiers* m'est entierement inconnuë.

Contrequay du Pré de Bertrand Campion.

Quay & Contrequay de Calix.

Contrequay du Jardin Benard.

Quay d'auprés du Jardin des Mortiers.

Quoy qu'il en soit, l'on apprend par ce Chapitre combien le nombre & les noms des Quays de Caen ont changé, puisque Mr de Bras n'en marque que quatre au dessus du Pont Saint Pierre; dix au dessous, du côté de l'Isle de Saint Jean; trois du côté du Vaugeux, au dedans de la Ville; & un au dehors.

CHAPITRE X.

DE QUELQUES RUES ET PLACES de Caen.

1. *Recherche des rues & places de Caen difficile.* 2. *Vaucelle. Rue d'Auge. Esseau du Roy. Rue du*

Pont. Venelle Barbeux. Rue de Troüar. Motte vent d'aval. Moulins de Montaigu. 3. *Rue Exmoisine, ou Humoise.* 4. *Rue Frementel.* 5. *Petite Rue S. Jean. Four du Carme. Fontaine des Quinze livres.* 6. *Rue Couppée, ou du Meurier.* 7. *Rue Guillebert, ou Rue de Bras.* 8. *Rue des Jacobins, ou des Cordes. Chaussée de Saint Jacques.* 9. *Venelle Saragosse.* 10. *Rue de l'Enguennerie.* 11. *Rue de Bernieres.* 12. *Neuve Rue. Venelle Pavée. Venelle de Saint Loüis.* 13. *Venelle Vairet.* 14. *Rue des Quays.* 15. *Venelle à la Vincenne* 16. *Rue tendante du Pont Saint Pierre au Moulin de Saint Pierre.* 17. *Rue du Change.* 18. *Venelle allant à l'ancien Cimetiere de Saint Pierre.* 19. *Carrefour Saint Pierre.* 20. *Marché neuf.* 21. *Rue de la Patisserie.* 22. *La Poissonnerie.* 23. *Venelle dans la Basse Rue de la Poissonnerie. Rue Duveline.* 24. *Rue du Han. Rue Fauconniere. Amontoir de la Poissonnerie, ou Rue de la Porte au Berger. Amontoir du Châtel, ou Rue du Châtel.* 25. *Vaugueux. Bourg-l'Abbesse. Calix. Rue de la Pigaciere. Rue Sainte Anne. Rue des Cordes. Rue des Chanoines, ou de Saint Gilles. Rue des Carrieres, ou du Sepulcre. Place aux Campions. Venelle Campion. Rue du Puits és Bottes. Venelle Lorieul. Rue Bretagne. Clos Acarin. Chemin de la Masse. Rue de l'Orme. Gendarmes de Calix. Rue Guerriere. Val de Caen. Croix Guerin. Fours-chemins. Place aux Gars. Venelle Sainte Agathe. Rue Tasquiere.* 26. *Rue de Geoste.* 27. *Venelle de la Chévre.* 28. *Venelle pour monter au Château.* 29. *Rue és Ennettes.* 30. *Rue du Vivier.* 31. *Rue de Gemare, ou Tours des Terres. Petit, Grand, & Haut Gemare. Rue de Foulongne. Rue de la Boucherie. Venelle de l'Image.* 32. *Rue des Teinturiers.* 33. *Carrefour Guerin. Rue Calibourg.* 34. *Rue de la Porte Vilaine.* 35. *Venelle du Puits Douchet.* 36. *Rue Basse.* 37. *Voye*

tendante aux Jardins de l'Evêque de Bayeux. 38. *Rue aux Juifs. Cimetiere aux Juifs. Jardin aux Juifs.* 39. *Le Saut au Beuf.* 40. *Carrefour de l'Epinette.* 41. *Rue Saint Julien.* 42. *Franche Rue, ou Rue des Croisiers. Rue de l'Odon, ou Venelle de l'Arquette. Venelle Freret Caval. Rue à la More, ou à la Morelle.* 43. *Carrefour aux Namps, ou Rue és Freres.* 44. *Quartier du Marché. Garde des Halles. Peusse. Halle de la Mercerie. Marché au Lin. Halle aux Tanneurs. Halle au pain. Rue de la petite Boucherie. Halle à la Laine.* 45. *Place du Pilory, ou Vieux Marché.* 46. *Rue de l'Odon. Planche d'Odon. Rue Vidio. Rue sur Odon.* 47. *Rue aux Fromages. Venelle tendante à Odon. Venelle le Petit.* 48. *Rue Pesmagnie.* 49. *Coignet aux Brebis. Rue saint Martin.* 50. *Rue de la Crapaudiere. Isle Renaud. Rue de la Crespeliere.* 51. *Rue Bannoise. Rue Dame Ozenne. Neuve Rue du Bourg-l'Abbé. Rue de la Tennerie. Rue Capponniere. Pont Crion. Venelle au Loup. Venelle & Place Penlarron. Rue Ysambard. Venelle du Roy.* 52. *Grand' Rue. Anciennes boissons de Caen. Sente aux Vignes. Rue Saint Estienne. Rue Ecuyere. Rue allant de la Rue des Prez à la Porte au Duc. Venelle aux Moines. Venelle tendante à Odon.* 53. *Belle Croix. Croix Pleureuse.* 54. *Rue des Prez. Venelle Criquet. Fontaine Cornet. Rue Saint Laurent. Venelle l'Oisel. Venelle Artus. Venelle Goslay. Rue allant aux Manoirs. Rue allant à l'Odon. Rue Ferrée. Venelle Tout-le-monde.* 55. *Rue au Canu.* 56. *Venelle aux chevaux.* 57. *Froide Rue.* 58. *Rue Saint Pierre, ou Hamon. Venelle és Bruns, ou au Brun. Venelle à l'Averti. Venelle Colin Yon.* 59. *Rue de la Cordoüennerie. Venelle Guillaume Lithée. Venelle Mariette. Venelle Badin. Venelle à la Paloüesse.* 60. *Petits Prez. Prez de la Boucherie. Pré des Ebats. Place Royale.*

61. *Saillies des maisons sur la rue. Halles & Porches.*

POur connoître les anciens noms, & la situation des rues, places, hôtels, & autres lieux de Caen, il faudroit feüilleter à loisir les anciens Registres des Notaires, & des Greffiers de cette Ville. Ces Registres sont mal-aisez à recouvrer, & le tems pour les lire n'est pas aisé à trouver. Je rapporteray seulement ce que j'ay pû découvrir sans beaucoup d'application & de recherche. 1. *Recherche des Rues & des Places de Caen, difficile.*

Pour commencer par le Fauxbourg de Vaucelle, il étoit ainsi nommé de *Vallicella*, diminutif de *Vallicula*, autre diminutif de *Vallis*. *Vallicella* signifie *Petite Vallée*. *La Rue d'Auge* s'appelloit communément il y a plus de trois cens ans, *Neuve Rue*. Ce qui marque que dans les tems précedens, il y avoit un espace vuide & sans maisons entre Vaucelle & Sainte Paix. On voit des Contracts du quatorziéme & du quinziéme siecle, qui placent des maisons dans la Neuve Rue de Vaucelle, *jouxte le Reclus, & buttant sur l'Esseau du Roy*. Cet Esseau du Roy conduisoit les eaux de ce lieu vers l'Eglise de Vaucelle, mais le cours en fut depuis changé. D'autres Actes qui parlent des maisons, qui sont de l'autre côté de la même Rue, les designent *buttant sur les Carrieres*. Ils nomment la grande Rue qui aboutit au Pont Frilleux, *la Rue du Pont*, & *du Pont Frilleux*. Ils placent dans le même Fauxbourg *la Venelle Barbeux*, *la Hogue Barbeux*, *la Croix d'Argences*, *la Rue de Troüar*, & *la Motte Vent d'aval sur la Riviere*. *Les Moulins de Montaigu*, qui sont au dessus de Vaucelle, étoient ainsi nommez il y a prés de cinq cens ans. 2. *Vaucelle. Rue d'Auge. Esseau du Roy. Rue du Pont. Venelle Barbeux. Rue de Troüar. Motte Vent d'aval. Moulins de Montaigu.*

Peu de gens ignorent que la grande *Rue Saint Jean*, s'appelloit autrefois *la Rue Exmoisine*, ou *Humoise*, parce qu'elle mene au païs d'Hiesme, qu'on appel- 3. *Rue Exmoisine, ou Humoise.*

loit alors *Exmes*, du Latin *Oxmisum*, ou *Oximum*. De-là s'est fait *Via Oxmisina*, *Rue Exmoisine*, comme du mot *Oximum*, *Hiesme*, on a fait *Rue Humoise*, *Via Oximensis*, par corruption, pour *Rue Hiesmoise*.

4. *Rue Frementel.* *La Rue Frementel* allant du Sud au Nord, & étant assez droite, est fort exposée au vent de bize, & par conséquent si froide, que ceux qui y entrent ont besoin d'un bon manteau. Et c'est de-là que son nom est venu. Il est trés-ancien, & il se trouve dans des Registres de plus de trois cens ans. L'on connoît par un Arrest des Grands-Jours tenus à Bayeux l'an 1540, que le public avoit usurpé un chemin au travers de l'Hôtel-Dieu, & de la Sale des pauvres, qui avoit fait abandonner le passage ancien par la Rue Frementel, comme plus long. On l'avoit même bouchée tout-à-fait *d'un petit mur & buttes* un peu avant cet Arrest, qui la fit rouvrir, & fit fermer le passage au travers de l'Hôtel-Dieu.

5. *Petite rue S. Jean. Four du Carme. Fontaine des Quinze livres.* *La Petite Rue Saint Jean*, s'appelloit autrefois *la Rue Saint Jean sur la Rive*. Depuis que la Rue Exmoisine a été nommée *la Rue Saint Jean*, la Rue Saint Jean sur la Rive a été nommée *la Petite Rue Saint Jean*. Il y a eu autrefois une place au bout de cette Rue, devant le Convent des Carmes, qu'on nommoit *le Four du Carme*, qui a été fieffée à divers particuliers. *La Fontaine*, qu'on appelle des *Quinze livres* depuis trois cens ans, a son cours & son issuë entre la Petite Rue Saint Jean, & la Rue Guillebert.

6. *Rue Couppée, ou du Meurier.* *La Rue Couppée* qui est derriere le Cimetiere de Saint Jean, & traverse de la Rue des Carmes à la Rue Guillebert, ne paroît point dans le Plan de Belleforest, ni dans les Recherches de Mr de Bras. Ainsi il y a lieu de la croire nouvelle. Cela paroît même par les bâtimens qui la forment. Mais il est difficile de marquer précisément le tems qu'elle a été ou-

verte. On la nomme autrement, *la Rue du Meurier.*

Mr de Bras nous apprend que *la Rue Guillebert*, qui a porté ce nom depuis plus de trois cens ans, s'appelloit aussi *la Rue du Bras.* L'on ne peut pas douter que sa maison, qui étoit située dans cette Rue, ne luy ait donné ce nom. Et j'apprens d'un ancien Registre de l'an 1539, que dés lors cette maison luy appartenoit. 7. *Rue Guillebert, ou Rue de Bras.*

La Rue des Jacobins est appellée *Rue Saint Jacques* dans le Plan de Belleforest, & *Rue de la Chaussée* par Mr de Bras. Car avant que des Petits Prez on eût formé la Place Royale, on alloit de la Porte de la Boucherie à la Porte des Jacobins, par une chaussée fort élevée au dessus de la Prairie, qu'on appelloit la *Chaussée de Saint Jacques*, paralelle à la Rue Exmoisine, jusques devant l'Eglise des Jacobins. Elle se détournoit là pour aller tomber dans la Rue Exmoisine, & depuis elle a formé cette Rue, qui va des Jacobins à la Rue Saint Jean, & qui s'est aussi appellée *la Chaussée.* On l'a nommée autrement *la Rue des Cordes*, parce qu'on y travailloit à cette manufacture. 8. *Rue de Jacobins, ou des Cordes.*

On sait qu'il y a eu autrefois une Venelle qui alloit de la Rue Saint Jean vers les Jacobins, qu'elle s'appelloit la *Venelle Saragosse*, & qu'elle a été remplie & bouchée par la maison & les Jardins qu'occupent aujourd'huy les Peres de l'Oratoire. 9. *Venelle Saragosse.*

La Rue de l'Enguennerie porte ce nom depuis trés-long-tems. Elle n'a pas été ainsi nommée, à cause des tromperies qu'y faisoient les Marchands & les Bateleurs du tems des foires de Loüis XI, ce que quelques-uns avancent sans preuve, puisque son nom est plus ancien. Elle n'a pas non plus pris son nom d'une famille de ce nom, qui l'ait habitée, & dont le nom seroit venu du village de l'Enguennerie, situé entre Caen & Falaise, comme je l'ay crû autrefois. 10. *Rue de l'Enguennerie.*

Mais elle a été nommée *la Rue de l'Enguennerie* par corruption, pour dire *la Rue de la Guaiſnerie.* Pluſieurs anciens habitans de Caen ſavent qu'on l'appelloit autrefois *la Rue des Guaiſniers* ; & je l'ay trouvé nommée dans les vieux Titres, *la Rue de la Guaiſniere.* L'on a prononcé enſuite *de la Guaiſnerie*, & enfin *de l'Enguennerie.* Mais cette corruption eſt ancienne de plus de trois cens ans. Cette Rue eſt attribuée en partie à la Paroiſſe de Saint Pierre, & en partie à la Paroiſſe de Saint Jean. Ce qui eſt une preuve bien évidente qu'elle a commencé à ſe former, & à ſe peupler en partie par la Rue des Quays, qui eſt ſur la Paroiſſe de Saint Pierre, & en partie par la Rue Exmoiſine, qui eſt ſur la Paroiſſe de Saint Jean.

11. *Rue de Bernieres.* L'ancienne Rue qui partoit de devant la place des Jacobins, & alloit le long des murs de la Ville, & des maiſons & Jardins de Meſſieurs de Bernieres, ſe partageoit vers le milieu en trois autres petites Rues; l'une alloit le long des mêmes murs de la Ville, & aboutiſſoit dans la Ruë Saint Jean, prés du Pont Saint Pierre, mais elle a été bouchée depuis peu de tems : l'autre s'appelle *la Venelle Gohier*, & aboutit dans la même Rue Saint Jean, vis-à-vis de la Neuve Rue; & la troiſiéme eſt au milieu de ces deux, & paſſe au travers de pluſieurs cours de particuliers, & tombe dans la Rue Saint Jean,aſſez proche de la Venelle Gohier. Le 20. Decembre 1675. la Ville traita avec Meſſieurs de Bernieres, & acheta d'eux les fonds neceſſaires pour faire la Rue qui a pris leur nom, & s'appella *la Rue de Bernieres.* La partie de cette Rue qui aboutiſſoit à la Rue Saint Jean, fut priſe ſur l'ancienne *Rue des Templiers*, qui appartenoit à cette même famille.

12. *Neuve Rue. Ve-* L'origine du nom de *la Neuve Rue*, que Mr de Bras rapporte, eſt ridicule ; *Pour ce que*, dit-il, *les*

menuisiers & les serruriers y resident, qui font ouvrages neufs. Comme si les cordonniers, drappiers, chapeliers, tailleurs, & presque tous les ouvriers, qui demeurent dans les autres rues, ne faisoient pas des ouvrages neufs. Il y a plus d'apparence qu'elle fut ainsi nommée, lors que la Rue Exmoisine, & la Rue des Quays s'étant peuplées, on fut obligé de former cette nouvelle Rue, pour la communication des deux autres plus anciennes. Les vieux Titres marquent dans cette Rue une autre petite Rue, qu'ils nomment *la Venelle Pavée.* Ce que je rapporte à cette petite Rue, qui va de la Neuve Rue à la Rue des Quays, prés de la Tour au Landois. Ils marquent aussi une autre Venelle tendante à la Cour d'Eglise : mais qui avoit été bouchée par Gruco Moinet Promoteur. Elle s'appelloit *la Venelle Saint Loüis.* *Venelle Pavée. Venelle de S. Loüis.*

Je trouve une *Venelle Vairet*, dans la Rue Exmoisine, sur la Paroisse de Saint Pierre, proche des murs de la Ville. Il y a assez d'apparence que cette Venelle étoit la même que celle qui étoit proche des maisons du Sieur Feron, non loin du Pont Saint Pierre, au côté meridional de la Rue. 13. *Venelle Vairet.*

La Rue des Quays s'appelloit anciennement, *la Rue de la Rive*, & *la Grand' Rive*, & *la Rue des Seulles.* On y avoit fait ces seulles pour y resserrer les marchandises qui venoient par mer, & qu'on débarquoit sur les Quays. La partie de ces Quays approchante du Pont Saint Pierre, s'appelloit *le Quay à l'Angevin* : & les anciens Titres me persuadent qu'il n'y avoit que la partie de la Rue voisine de ce Quay, qui s'appelloit *la Rue des Seulles.* 14. *Rue des Quays.*

On sçait qu'il y a eu à Saint Jean, sur la Rue Exmoisine, une ruelle qu'on nommoit *la Venelle à la Vincenne* ; mais on en ignore la situation. 15. *Venelle à la Vincenne.*

Par une Ordonnance de l'Hôtel-de-Ville du 24. 16.

Rue tendante du Pont Saint Pierre au Moulin de S. Pierre. May 1673, donnée en consequence d'une Requête presentée par quelques habitans, demeurans aux environs de la nouvelle *Rue surnommée Hamon*, on travailla à détruire les anciens murs de la Ville, qui alloient du Pont Saint Pierre derriere la Boucherie, pour faire la *Rue qui va du même Pont vers le Moulin de Saint Pierre.*

17. *Rue du Change.* *La Rue du Change*, ou *des Changes*, est confonduë presentement dans le Carrefour Saint Pierre. Elle alloit depuis le Pont Saint Pierre, jusqu'à l'entrée de la Grand' Rue, & étoit bordée de maisons des deux côtez. Mr de Bras l'appelle aussi, *la Rue de la Descente du Pont Saint Pierre.*

18. *Venelle allant à l'ancien Cimetiere de Saint Pierre.* Je crois devoir placer dans ce quartier une Venelle qui conduisoit à l'ancien Cimetiere de Saint Pierre, proche des maisons de Girard de Nollent Ecuyer, & de Pierre Vignan, dont un Registre de l'an 1489, fait mention.

19. *Carrefour S. Pierre.* *Le Carrefour Saint Pierre* n'étoit autrefois que l'aboutissement de la Rue du Change, ou de la Descente du Pont Saint Pierre, de la Rue de Geosle, de la Grand' Rue, & d'une partie de la Rue de la Patisserie, qui descendoit du Marché neuf. Cette partie s'appelloit aussi *la Rue du Change*. Les anciens habitans de Caen se souviennent encore d'avoir vû depuis le Pont une suite de maisons du côté de l'Eglise, dont il ne reste plus que deux ou trois, proches du Pont. Il y en avoit pareillement le long de la Croix de Saint Pierre, opposées à celles qui subsistent encore, pour former une rue, qui, comme j'ay dit, s'appelloit aussi *la Rue du Change*, ou de *la Patisserie*. Le Carrefour Saint Pierre, tel que nous le voyons aujourd'huy, est donc composé de ces deux Rues du Change, & des places qu'occupoient alors ces maisons, qui formoient ces Rues du côté de l'Eglise; & de l'ancien Cimetiere, qui étoit entre ces maisons & l'Eglise.

Ce Marché qui étoit devant le grand Portail de Saint Pierre, fut nommé *le Marché neuf* du tems de Mr de Bras, aprés que les Halles des Boulangers, qui en occupoient le milieu, furent abbatues, vers l'an 1523. On le nommoit autrefois *la Halle au Pain*, & on l'appelle aujourd'huy, *le Marché au bois*. 20. *Marché neuf.*

Tout ce côté du Marché neuf qui s'étend depuis la Rue de la Chévre, jusqu'au Carrefour Saint Pierre, & se détourne à la droite, pour aller rencontrer le coin de la Rue de Geosle, s'appelloit *la Patisserie*, & *la Rue de la Patisserie*. Ce quartier semble avoir été destiné pour fournir à la Ville la plûpart des provisions de bouche qui luy étoient necessaires. 21. *Rue de la Patisserie.*

Loüis XI. donna la place de *la Poissonnerie*, à l'Eglise de Saint Pierre par forme de fondation, chargeant les Prêtres Habituez de celebrer tous les ans un obit pour le repos de son ame aprés sa mort, le jour de Saint Loüis, en presence du Baillif & du Vicomte. Les Lettres Patentes furent expediées le 16. Aoust, 1474. Cette donation porte un pouvoir donné aux Marguilliers de cette Paroisse, d'élargir de six pieds le cimetiere du côté de la place, où est la Poissonnerie, & de faire avancer sur la riviere, au de-là de l'ancien mur, cette portion de l'Eglise qui est derriere le Maître Autel, & qui étoit commencée alors. L'on voit un monument de cette liberalité dans l'image de ce Prince, representée dans les vitres de l'Eglise. 22. *La Poissonnerie.*

Je trouve dans les vieux Registres une *Venelle dans la Basse Rue de la Poissonnerie*, tendante au jardin de Mr Thomas de Troismons. Je trouve aussi dans l'Amontoir de la Poissonnerie *la Rue Duveline*. Mais *cette Venelle & cette Rue* ne paroissent plus aujourd'huy. 23. *Venelle dans la Basse Rue de la Poissonnerie. Rue Duveline.*

La Rue du Han proche du Château, aboutissant à la Rue nommée autrefois *l'Amontoir de la Poissonne-* 24. *Rue du*

Han. Rue Fauconniere. Amontoir de la Poissonnerie, ou Rue de la Porte au Berger. Amontoir du Chastel, ou Rue du Chastel.

rie, ou *la Rue de la Porte au Berger*, est appellée dans les anciennes Chartres & par M[r] de Bras, *la rue du Huhan*, & c'est son veritable nom, dont l'origine vient de l'enseigne d'un huhan, c'est-à-dire, d'un hibou, qui étoit attachée à une maison de cette Rue, appartenante aux Chanoines du Sepulcre. On l'appelloit autrefois *la Rue Fauconniere*, ou *la Rue au Fauconnier*. Comme cette Rue étoit une des avenuës du Château, on prenoit la précaution de la tenir fermée d'une barriere. Le chemin qui va du Marché neuf au Château, s'appelloit *l'Amontoir du Chastel*, ou *la Rue du Chastel.*

25. *Vaugueux. Bourg-l'Abbesse. Calix. Rue de la Pigaciere. Rue Sainte Anne. Rue des Cordes. Rue des Chanoines. Rue des Carrieres. Place aux Campions. Venelle Campion. Rue du Puits és Bottes. Venelle Lorieul. Rue Bretagne. Clos Aca-*

Quoy-que le nom de *Vaugueux* soit exprimé dans le livre de M[r] de Bras, il ne se trouve point neantmoins dans le Plan de Caen, qu'il envoya à Belleforest. Le Vaugueux n'est proprement que cette rue qui s'étend entre le Château & la montagne du Sepulchre, comme le nom de *Vaugueux* le montre assez, qui est le même que *Vallon*, & vient de *Valliculus*. Dans le Plan de Belleforest cette Rue est appellée *Bourg-l'Abbesse*, quoy-qu'elle ne soit qu'une portion de ce Fauxbourg, & que les anciennes Chartres la comprennent dans le Bourg-l'Abbesse. Ce même Plan appelle la partie de cette Rue, qui descend vers la Riviere, & qu'on trouve à la droite, en sortant de la Porte au Berger, *Fauxbourg de Calix sur Orne*; quoy-que cette Rue soit éloignée de Calix, & que Calix ne soit qu'une petite portion de ce Fauxbourg. Il faut que comme le nom de Vaugueux se prend aujourd'huy, & se prenoit autrefois pour tout le Fauxbourg, le nom de *Calix* se soit pris aussi du tems de Belleforest pour tout le même Fauxbourg; la partie pour le tout. En effet, l'Abbaye de Sainte Trinité, comme le témoignent les anciens Memoires, fut bâtie dans Caluz : c'est le nom que l'on donnoit à Calix autrefois. Je remarque aussi que ces mêmes

Regiſtres anciens donnent le nom de *Bourg-l'Abbeſſe* & de *Vaugueux*, à la partie du Fauxbourg qui approche de la Ville, & le nom de *Saint Gilles* à la partie d'en-haut, voiſine de l'Egliſe de ce nom, & de l'Abbaye de Sainte Trinité. Et au contraire, dans un aveu de l'année 1493, rendu par cette Abbaye à la Chambre des Comptes de Paris, elle reconnoît tenir du Roy en la Vicomté de Caen, *La Paroiſſe de Saint Gilles, nommée le Bourg-l'Abbeſſe*. Mais il s'en faut tenir à la diviſion de Mr de la Roque, qui eſt bien plus correcte. Il diviſe tout ce Fauxbourg en Vaugueux & Bourg-l'Abbeſſe ; & il ſubdiviſe le Bourg-l'Abbeſſe, en quartier de Saint Gilles, Calix, Calibourg, & Couvrechef.

rin. Chemin de la Maſſe. Rue de l'Orme. Gendarmes de Calix. Rue Guerriere. Val de Caen. Croix Guerin. Fours-chemins. Place aux Gars. Venelle Sainte Agathe. Rue Taſquiere.

La Rue de la Pigaciere, qui part du haut du Vaugueux, & paſſe devant la porte du Clos des Coutures de l'Abbaye de Sainte Trinité, a pris ſon nom de la maiſon de la Pigaciere, ſituée à l'extrêmité de la Rue du Vaugueux. Cette maiſon la partage en deux rues, l'une tendante vers Lébiſay à la droite, & l'autre vers le Château à la gauche. Elle a pris vray-ſemblablement ſon nom de la maiſon noble des Pigaches, Seigneurs de Guillerville ; du nombre deſquels Jean Pigache ſe qualifioit Seigneur de la Pigachiere.

La Rue Sainte Anne a tiré ſon nom de la Chapelle de Sainte Anne, ſituée auprés de l'ancienne Egliſe du Sepulcre, & qui a ſervi d'Egliſe Collegiale aux Chanoines, depuis que cette autre a été ruinée.

La Rue des Cordes, ainſi nommée des Cordiers, qui de tout tems y ont exercé leur métier ; eſt appellée dans les Chartres de l'Egliſe du Sepulcre, *la Cordonnerie*, & *la Cordoüannerie*, *Cordoanneria*, comme ſi elle avoit été habitée par des Cordonniers. Guillaume Acarin, fondateur de l'Egliſe du Saint

Sepulcre, y possedoit une maison : ainsi que Robert du Ponteaudemer, fondateur de la Prébende de la Mare, dans la même Eglise, qu'il dota de cette maison.

La Rue que l'on nomme aujourd'huy *la Rue des Chanoines*, s'appelloit autrefois *la Rue de Saint Gilles* : & *la Rue des Carrieres*, s'appelloit *la Rue du Sepulcre*. Elle a pris ce nom des carrieres qui y étoient autrefois, & dont il reste encore des traces.

La Place aux Campions est cette place où l'on tient la Foire de Sainte Trinité, & où aboutissent les Rues de la Pigaciere, des Cordes, de Sainte Anne, & des Carrieres. Je ne doute pas qu'elle n'ait pris son nom d'une famille noble du nom de Campion, qui possedoit des terres dans le Vaugueux, & vers la Croix Acarin, & qui a donné le nom à la *Venelle Campion*, prés de la Place de Calix.

La Rue du Puits és Bottes, qui va du bas du Vaugueux à la Haute Rue, a pris son nom du *Puits és Bottes*, qui est proche de la Baricade. Ce Puits a été ainsi nommé d'un Chanoine du Sepulcre nommé *Pierre és Bottes*, qui fut reçû Chanoine l'an 1253, & qui possedoit une maison prés de ce Puits, qui appartient encore presentement au Chapitre.

Je trouve une *Venelle Lorieul*, entre la Haute & la Basse Rue; & une *Rue Bretagne*, prés de la Basse Rue; & de Sainte Agathe. Dans les prairies de l'Abbaye aux Dames, le *Clos Acarin* est marqué prés des jardins de la Basse Rue.

Le Chemin de la Masse, qui va de la Rue Vaubenard à Calix, prend son nom de la Masse du Moulin de l'Abbaye de Sainte Trinité, vers lequel il tend. La Rue qui est au dessus de la Fontaine de Calix, se nommoit la *Rue de l'Orme*.

Le Petit Château de Calix, qui s'appelle commu-

nément *les Gendarmes de Calix*, a pris ce nom des *Gendarmes* qui y sont representez par des statuës de pierre sur la plate-forme, & semblent défendre la porte. Les mêmes Gendarmes ont donné le nom à la Rue voisine, qu'on appelle *la Rue Guerriere.*

Cet espace de terre, qui est entre Saint Gilles & le Moulin au Roy, s'appelloit autrefois *le Val de Caen*, & s'étendoit vers Saint Julien, & au dessus: On l'appelle encore aujourd'huy *les Vaux*, par corruption pour *le Vau*, c'est-à-dire, *le Val*; car c'est ainsi qu'on parloit autrefois. Quatre acres de terre comprises dans cet espace, situées prés du Clos des Sieurs de Rotot Benard, sont ainsi designées dans les anciens Registres, *Heritage assis entre la Pigachiere & la Croix Guerin.* Le tems a corrompu le veritable nom de cette Croix, qu'on appelloit *la Croix Acarin.* C'est cette Croix placée dans un Carrefour; au milieu de ce Vallon; ainsi nommée du fondateur de l'Eglise du Sepulcre, qui luy donna des terres en ces quartiers-là. Si ce n'est peut-être qu'elle ait pris ce second nom de Jean Guerin Ecuyer, qui avoit des terres dans ce même lieu. On appelloit *les Fours-chemins*, le chemin qui part de la Croix Acarin, & se fourche en deux, dont un qui est à la droite, va au hameau de Lébisay; & celuy de la gauche, va à la Délivrande.

Du reste nous trouvons dans les anciens actes les noms de quelques places & de quelques rues de ce Fauxbourg, dont nous ne pouvons déterminer la situation. Telle est *la Place aux Gars*, *la Venelle Sainte Agathe*, *la Venelle proche de l'Hôtel à la Crenelle*, & quelques autres, dont les noms sont si vilains, que nous ne croyons pas en devoir salir ce papier. Telle est encore *la Rue Tasquiere*, qui a probablement pris son nom des *Tasques*, ou bourses, qu'on y vendoit autrefois.

26. *Rue de Geosle.* Le bon M[r] de Bras n'a pas été heureux sur l'origine du nom de *Cattehoule*, qu'on donnoit autrefois à *la Rue de Geosle.* Il croit qu'on l'a ainsi nommée de ce que *la Cohuë où se tiennent les plaids de la Vicomté, y est située, où on crie & hulle assez haut pour les expeditions.* Ce mot est purement Anglois, & il le faut écrire *Gatte hoole*, c'est-à-dire *Porte basse*, parce que cette rue, qui aboutit à la Porte de Saint Julien, est au pied de la montagne du Château, & fort basse & étroite. Et l'on a donné le nom de *porte* aux passages bas & étroits. Ainsi les mêmes Anglois ont donné le nom de *Houlgatte*, c'est-à-dire, *Hoole gatte, Basse porte*, à ce passage dangereux au dessus de Dive, parce qu'il est au pied de la montagne, & serré de la mer. Quoy-que le Siege de la Jurisdiction Royale, & la Geosle, soient placées dans cette Rue depuis longues années, neantmoins il ne paroît pas que le nom de *Rue de Geosle* soit fort ancien.

27. *Venelle de la Chévre.* Le même M[r] de Bras nous apprend au même lieu la veritable origine du nom de *la Venelle de la Chévre*, tendante de la Rue de Geosle au Marché neuf, sçavoir d'une maison voisine, où pendoit pour enseigne une chévre. A quoy il faut ajoûter que cette enseigne étoit le nom même du proprietaire de la maison. Les vieux titres font mention d'un Cardin de la Chévre, possedant une maison proche de celle des Quatre fils Aymon, & de la maison qui servoit autrefois de Geosle. Ce Cardin de la Chévre possedoit cette maison au droit de Thomas de Loraille, Seigneur d'Ecoville, fondateur du College de Loraille dans la même Rue, qui est presentement habité par les Religieuses Benedictines. La Venelle de la Chévre s'appelloit autrement *la Venelle Blancmonstier.* Ce nom luy vint du Convent des Beguines, qui en étoit proche dans le Marché neuf.

28. L'autre *Venelle pour monter de la Rue Cattehoule au*

au Château, dont parle Mr de Bras au même endroit, ne paroît plus. *Venelle pour monter au Château.*

29 *Rue és Ennetes.*

La Rue és Ennetes étoit en ce même quartier; & le même Thomas de Loraille, Seigneur d'Ecoville, y avoit une maison : de sorte qu'elle pouvoit être une de ces Venelles que je viens de nommer, qui aura été connuë sous divers noms, comme il arrive souvent; ou qu'elle en étoit proche.

30. *Rue du Vivier.*

La Rue du Vivier, qui va de la Rue de Geosle à la Rue des Teinturiers, a pris son nom d'un Vivier qui en est proche. Mr de Bras ne dit rien de cette Rue, quoy-qu'il ait marqué toutes celles qui aboutissent à la Rue de Geosle. Peut-être étoit-ce alors un cul-de-sac ouvert sur la Rue des Teinturiers. Quelques-uns l'appellent *La Venelle Beauxamis*, à cause des maisons qui appartenoient dans cette Rue au Sieur de Cauvigny Beauxamis. On ne peut pas douter que ce ne soit la même qu'on appelloit autrefois *La Venelle du Four Quatrans*, où étoit *Le Manoir Quatrans* : car un contract de l'année 1440, parle de la fieffe d'une *maison, jardins, & Vivier, assis à Saint Pierre, derriere le Manoir qui fut Quatrans, jouxte la Venelle de Quatrans : buttant sur un grand gable & tour de pierre dudit Manoir Quatrans*. Ce qui convient en toutes manieres à la Rue du Vivier. Ces lieux ont pris leur nom d'une famille de Caen, qu'on nommoit *Quatrans*. Un Notaire de Caen dont il reste encore quelques Registres, portoit ce nom il y a plus de trois cens ans.

31. *Rue de Gemare, ou Tour des Terres. Petit, Grand, & Haut Ge-*

La Rue de Gemare est celle qui va du Moulin de Gemare à la Rue de Geosle. Le Moulin, la Fontaine voisine, le Pont sur l'Odon, qu'on nomme *Le Ponchel*, & tout ce petit quartier, portent ce même surnom de *Gemare*. Dans les anciennes Chartres des donations faites à l'Abbaye de Saint Estienne, ce Moulin est appellé *Molendinum de Waimara*. Et

mare. Rue de Foulongne. Rue de la Boucherie. Venelle de l'Image. les Regiſtres poſterieurs, mais anciens, l'appellent *Guymare, Gymare, Gimaire, Gieſmare* & *Guiemare.* Cette Rue de Gemare s'appelle autrement *les Tours des terres.* Quoy-que ce nom ne ſe trouve point dans Mr de Bras, il n'eſt pourtant pas récent. Ces mêmes Regiſtres marquent un *Petit*, un *Grand*, & un *Haut Gemare.* Ils appellent *le Petit Gemare*, le bas de la Rue de Gemare, qui aboutit à la Rue de Geoſle, & *le Grand Gemare*, le haut de la même rue, qui aboutit au Moulin de Gemare, & à la rue des Teinturiers; & *le Haut Gemare*, la Rue qui va du Moulin de Gemare au Carrefour de l'Epinette. Ils placent auſſi vers la Rue de Gemare, *la Rue* & *l'Hôtel de Foulongne, la Rue de la Boucherie*, & *la Venelle de l'Image*, mais dont on ignore la ſituation.

32. *Rue des Teinturiers.* *La Rue des Teinturiers*, s'appelloit autrefois *la Rue des Bourettes.* Ce nom ne ſe trouve point dans Mr de Bras. Je crois qu'on l'a ainſi nommée à cauſe des cannes, que le voiſinage de l'Odon & du Vivier avoient donné occaſion d'y nourrir à ceux qui l'habitent. On ſçait que *Boure*, au langage du païs, ſignifie *une canne.*

33. *Carrefour Guerin. Rue Calibourg.* Un ancien bourgeois de Caen, nommé *Guerin Bourgaiſe*, ayant fait bâtir une maiſon dans le coin des Rues de Geoſle, & de Calibourg, du côté de la Fontaine aux poiſſons, *le Carrefour Guerin*, où cette maiſon eſt ſituée; en tira ſon nom. Ce Guerin Bourgaiſe vivoit il y a plus de deux cens ans, & ſa famille ſubſiſte encore, & loge proche de ce Carrefour, qui eſt auſſi appellé *le Carrefour de Saint Julien*; & il eſt marqué ſous ce nom dans le Plan de Belleforeſt. Le nom de la Rue Calibourg, a plus de trois cens ans d'antiquité.

34. *Rue de la Porte Vilaine.* *La Rue de la Porte Vilaine*, eſt la Rue qui aboutit à la Porte, qu'on appelloit, *La Porte Vilaine.* C'eſt la Rue qui va du Carrefour Guerin à la Porte:

On donnoit aussi ce même nom à la Rue du Fauxbourg de Saint Julien, qui va de cette Porte vers les champs.

C'étoit vers cette Ruë de la Porte Vilaine, qu'étoit *la Venelle du Puits Douchet*. Un contract du Tabellionnage de Caen, du 17. Aoust, 1437. nous fait connoître à peu prés sa situation, marquant un jardin dans la Rue Cattehoule, dans les Paroisses de Saint Pierre & de Saint Julien, jouxte la Venelle du Puits Douchet, butte sur la Rue Cattehoule. 35. *Venelle du Puits Douchet.*

Les titres de l'Abbaye d'Aunay font mention d'une maison située dans *la Rue Basse*, qui fut donnée à cette Abbaye. Je soupçonne que cette Rue est la même que la Rue Cattehoule. Le nom de *Rue Basse* étant une traduction Françoise de l'Anglois *Cattehoule*, où les Religieux d'Aunay ont possedé plusieurs maisons. 36. *Rue Basse.*

Je trouve dans un Registre du Domaine de 1543, & dans un Etat des Plaids royaux tenus en 1607, que le Seigneur Evêque de Bayeux étoit obligé à une rente de dix sous envers le Domaine, *pour une voye qui souloit passer à ses jardins à saint Julien, à cause d'une piece de terre, prés le Cimetiere de Saint Julien.* 37. *Voye tendante aux Jardins de l'Evêque de Bayeux.*

L'on dit qu'il se trouve quelques anciens titres, qui toutefois ne sont pas venus à ma connoissance, qui designent une Rue aux Juifs dans le Fauxbourg de Saint Julien. Il est certain qu'il y a eu dans ce Fauxbourg un Cimetiere qui s'appelloit *le Cimetiere aux Juifs*, & qui étoit proche du chemin de Couvrechef. D'où l'on peut conclure que c'étoit ce chemin, qui s'appelloit *la Rue aux Juifs*. Elle s'appelloit autrement *la Rue tendante à aller aux champs*. Lors que Philippe Auguste chassa les Juifs de son Royaume, ce Cimetiere fut donné à l'Hôtel-Dieu. Il y avoit aussi un jardin dans le Fauxbourg de S. Julien, qu'on appelloit *le Jardin aux Juifs*, & qui apparemment étoit proche de cette Rue. 38. *Rue aux Juifs. Cimetiere aux Juifs. Jardin aux Juifs.*

39. *Le Saut au Beuf.* Une partie du territoire de la Paroisse de S. Martin, proche de la Chapelle de Nôtre-Dame des Champs, s'appelloit le *Saut au Beuf*, & la Ville y possedoit six vergées de terre.

40. *Carrefour de l'Epinette.* Quand Mr de Bras ne nous auroit pas appris que le *Carrefour de l'Epinette* a tiré son nom d'une aubespine, qui y étoit plantée, nous l'aurions sçû par le rapport des anciens habitans de Caen qui l'ont vûë, ou une autre à sa place. Ce nom est toutefois ancien, & nous le trouvons dans des Registres qui ont plus de trois cens ans d'antiquité. Ce qui marque qu'on avoit eu soin avant ce tems-là d'y planter des aubespines, & de les entretenir.

41. *Rue Saint Julien.* Dans un ancien contract du 18. Février, 1451, il est fait mention d'un heritage qui fut aumôné aux Peres Cordeliers par le Roy Jean, pour les dédommager d'une piece de terre à eux appartenante, qui avoit été employée aux murs & fossez de la clôture de la Ville. Les bornes & les jouxtes de cet heritage sont exprimées de cette sorte : *Un heritage qui de present est un jardin, assis dans la clôture de la Ville, en la Paroisse de Saint Julien de Caen, qui est jouxte le chemin du Roy, par où l'on va sur les murs de la Ville, iceluy chemin appellé la Rue de Saint Julien, d'une part ; & Raoul Garnier, & Colin Maillard, ou leurs ayans cause, & le degré par où l'on monte sur lesdits murs, entrant en la Porte Vilaine, d'autre : buttant d'un bout sur lesdits murs.* Il paroît par cette description, & par d'autres titres encore, que cette Rue Saint Julien alloit de la Rue des Cordeliers, vers les murs de la Ville, & qu'elle a depuis été fermée comme inutile.

42. *Franche Rue, ou Rue des Croisiers.* La Rue des Croisiers s'appelloit autrefois *La Franche Rue*, ou *Franquerue*. L'origine de ce nom est peu connuë. Je ne donne pas pour certaine celle que j'ay oüy alleguer à d'anciens bourgeois de Caen,

ſavoir que lors que les criminels qu'on menoit au ſupplice, paſſant par cette rue, qui ſe trouve ſur le chemin de la priſon au Pilory, pouvoient empoigner un anneau qui étoit attaché à un mur, prés de la porte de la maiſon que le S^r. de l'Eſnauderie donna à l'Univerſité, les criminels étoient francs, & obtenoient leur grace. Et comme d'ordinaire le Peuple favoriſoit l'affranchiſſement de ces malheureux, on leur fit prendre un autre chemin. J'ay vû cet anneau dans ma jeuneſſe. Ce qui me fait douter de la verité de cette origine, c'eſt que je trouve des ruës de même nom en d'autres lieux. Le Regiſtre des revenus du Chapitre du Sepulcre, de l'an 1458, marque une *Franquerue* dans la Paroiſſe de Fontenay le Marmion; & une *Franquevoye* dans la Paroiſſe de Luc.

Rue de l'Odon, ou Venelle de l'Arquette. Venelle Freret Caval. Rue à la More, ou à la Morelle.

voyez les pages 273 et 320 du tome 4 du dictionaire des arrêts

Il eſt certain qu'il y avoit autrefois deux Venelles en Franquerue. Mais la diverſité des noms me fait douter s'il n'y en avoit point trois, ou quatre, qui ſont preſentement toutes bouchées. La premiere eſt vis-à-vis de la maiſon que Pierre de l'Eſnauderie a donnée à l'Univerſité, & n'eſt ſeparée de l'Egliſe des Croiſiers, que d'une maiſon qui leur appartient. Elle s'appelloit *La Rue de l'Odon*, & *La Venelle de l'Arquette.* Et quoy que bouchée elle paroît encore aujourd'huy. La ſeconde Venelle n'étoit ſeparée de la précedente, que par une ſeule maiſon. Je ne ſçais ſi c'étoit cette ſeconde Venelle, ou ſi c'étoit la premiere, qui s'appelloit *La Venelle Freret Caval*, du nom d'un Bourgeois de Caen, qui y poſſedoit une maiſon. De plus, les Archives de l'an 1381, marquent une maiſon aſſiſe à Saint Sauveur, *jouxte le chemin appellé la Rue à la More, d'une part; & la Venelle à aller à Oudon, d'autre.* Si cette Venelle à aller à Oudon, eſt la Venelle de l'Arquette; & que la Venelle Freret Caval ne ſoit point la Venelle de l'Arquette, il s'enſuit que la Rue à la More, eſt la

même que la Venelle Freret Caval. Cette Rue à la More, s'appelloit autrement *La Rue à la Morelle.* Un contract du Tabellionnage de Caen, du mois de May 1486, fait mention d'une maison assise à Saint Sauveur, *en la Rue de la Morelle, buttant d'un bout sur les heritiers ou ayans cause de feu Freret Caval.* Il demeure donc douteux, si la Rue de l'Odon, étoit la même que celle de Freret Caval; & au cas que ç'ayent été deux rues differentes, il est encore douteux si la Venelle Freret Caval est la même que la Rue à la More. L'on pourroit même douter si la Rue à la More est la même que la Rue à la Morelle.

43. *Carrefour aux Namps, ou Rue és Freres.* Personne n'ignore la raison du nom du *Carrefour aux Namps*, mais peu de gens savent que ce Carrefour s'appelloit autrefois *La Rue és Freres*, & *és Freres Mineurs :* car les anciennes Chartres placent cette Rue entre Froiderue & le Marché : ce qui ne peut convenir qu'au Carrefour aux Namps, qui est plûtôt une rue large & courte qu'un Carrefour. Car cela ne peut convenir à la *Rue des Cordeliers*, qui s'appelloit ainsi dés le tems que l'autre s'appelloit la Rue és Freres. Personne ne sçait l'origine de l'image de Saint Michel, qui étoit posée sur le Puits, qui étoit devant le portail des Peres Cordeliers. Mr de Saint Martin n'en est pas le premier auteur. Il y avoit autrefois une image de Saint Michel, qui selon les apparences fut détruite par les Huguenots, lors qu'ils firent un si cruel ravage dans ce Convent, & dans ce quartier. Cette image étoit l'enseigne de la maison de Michel Angier celebre Imprimeur, qui subsiste encore, & fait face sur ce Puits : & son nom de Michel fut sans doute l'occasion de l'enseigne. Mais comme ce Puits nuisoit au passage des carrosses & du charoy, on a aboli depuis peu ce monument de pieté & d'antiquité.

44. Tout le quartier des environs de l'Eglise de Saint

Sauveur, étoit destiné au Marché du Lundy, qui est trés-ancien à Caen, & a été autrefois bien plus riche qu'il ne l'est presentement. Il y avoit un Garde établi, pour veiller à la conservation des marchandises que l'on laissoit en dépost dans les Halles. La Fripperie se tenoit sous les Porches qui bordent d'un côté le Carrefour aux Namps, & se nommoit *La Peusse*. *Quartier du Marché. Garde des Halles. Peusse. Halle de la mercerie. Marché au lin. Halle aux Tanneurs Halle au pain. Rue de la petite Boucherie. Halle à la laine.*

Au bout de ces Porches, du côté des Cordeliers, étoit *La Halle de la Mercerie,* qui fut donnée à l'Université, lors de sa fondation, pour servir d'Ecole des Droits. Il y avoit une autre Mercerie dans la Grand' Rue.

Cette partie de la grande Rue de Saint Sauveur, qui est entre le College du Bois, & l'Eglise de Saint Sauveur, s'appelloit *Le Marché au lin.* Les lins & les chanvres s'y vendent encore aujourd'huy au même jour du Lundy. *La Halle aux Tanneurs* aboutissoit par devant à la même Rue Saint Sauveur, & par derriere à l'Odon. *La Halle au pain*, & une Rue qu'on nommoit de *la Petite Boucherie*, en étoient proches.

Je crois que c'est de cette Halle au pain, plûtôt que du Marché au bois, qui portoit aussi autrefois ce même nom, qu'il faut entendre ce que disent nos Memoires, qu'en l'année 1497, on loüa une partie de la Halle au pain, qui appartenoit à Jean Richard Seigneur de Herouvillette, pour y fondre quelques pieces d'Artillerie, qu'on jugea necessaires pour la défense de la Ville. Ces Memoires parlent aussi de la *Halle à la laine*, mais sans en marquer la place.

La place du Pilory s'appelloit autrefois *Le Vieux Marché*, à la difference duquel on avoit nommé *Le Marché Neuf*, celuy qui est placé devant le portail de Saint Pierre. Dans le Plan de Belleforest, il est nommé *Le Grand Marché.* Le Vieux Marché est 45. *Place du Pilory, ou Vieux Marché.*

destiné aux executions de justice, comme le Vieux Marché de Roüen. Et cette ancienne machine de bois qui y étoit autrefois, & que décrit M[r] de Bras, semblable à celle que l'on voit aux Halles de Paris, fut abbatuë en 1548, & l'on bâtit au même lieu un échafaud de pierre, qui fut démoli au mois de Mars, l'an 1696. Cette place a été accruë par la démolition de beaucoup de porches qui l'environnoient; & tout nouvellement par la destruction du Cimetiere, qui occupoit une partie de la place devant le Portail de Saint Sauveur. La Ville a donné à cette Eglise une autre place pour luy servir de Cimetiere, dans les Halles qui en sont proches, par un contract passé en Juillet, 1698.

46. *Rue de l'Odon. Planche d'Odon. Rue Vidio. Rue sur Odon.*

Cette Rue qui va de Saint Sauveur à la Belle Croix, & qu'on appelle *La Rue de l'Odon*, étoit habitée autrefois par des Tanneurs, & le Plan de Belleforest nous apprend que le Pont de cette Rue qui traverse l'Odon, s'appelloit autrefois *Planche d Odon.* Il y a apparence que cette Rue est la même que les anciennes Chartres nomment *Le Chemin tendant sur l'Odon.* Elle s'appelloit autrefois *La Rue Vidio* dans toute sa longueur : car en quelques Chartres elle est attribuée à la Paroisse de Saint Estienne; & en d'autres, à la Paroisse de Saint Sauveur. Son nom semble s'être formé des eaux qui s'écouloient, & se vuidoient par cette Rue. Ce qui se confirme par quelques actes, où elle est nommée *Video.* La Rue qui est le long de l'Odon, & qui traverse de la Rue de l'Odon, à la Rue au Canu, est nommée dans ces mêmes Registres *La Rue sur Odon.*

47. *Rue aux Fromages. Vene. le tendante à Odon. Ve-*

La *Rue aux Fromages*, ainsi nommée depuis plus de deux cens soixante ans, n'a pas tiré son nom du trafic des Fromages, mais d'une famille de ce nom qui subsiste encore à Caen, & qui possedoit autrefois presque toutes les maisons de cette Rue, & qui n'en

possede aucune presentement. Quelques-uns croyent que cette Rue est la même que *La Rue du Marché*, mentionnée dans les vieux titres. On trouve marquée proche de la Rue aux Fromages une *Venelle tendante à Oudon*, qui ne peut être autre, que celle qui est proche du Jeu de paume de la Bataille. Une autre Venelle, qui est au dessus, du côté des rampars, & qui va de la Place du Vieux Marché à l'Eglise de Saint Estienne, s'appelloit autrefois *La Venelle le Petit.* La maison voisine est en partie sur la Paroisse de Saint Estienne, & en partie sur la Paroisse de Saint Martin.

nelle le Petit.

La Porte de Bayeux est ainsi nommée dans le Plan de Belleforest, & la Rue qui y conduit, y est nommée *La Rue de la Porte de Bayeux.* Cette Porte s'appelloit aussi autrement *La Porte Peumesgnie,* comme l'atteste Mr de Bras. Il dérive son nom, de ce que *peu de mesgnies ou de personnes passoient par cette Porte, selon le langage Normand. Mesgnie*, selon le langage Normand, signifie *une famille*, & *tous les habitans d'une même maison*, & il est bien clair qu'en ce sens le nom de *Peumesgnie* n'en peut être venu : car on ne dira jamais, que peu de familles ou peu d'habitans d'une même maison passoient par cette Porte, pour dire qu'elle étoit peu frequentée. Le nom de la Porte a passé à la Rue qui y aboutit, & on l'appelloit il y a plus de deux cens soixante ans, comme on l'appelle aujourd'huy, *La Rue Pesmegnie.* L'origine de Mr de Bras conviendroit bien mieux à la Rue qu'à la Porte ; car on auroit pû dire avec raison d'une rue peu habitée, qu'il y a peu de mesgnies. Je ne sçais si ce ne seroit pas une conjecture trop hardie, de dire que le nom de la Porte *Pesmegnie* vient du Grec ποιμενική, *Pastorale*, pour la distinguer de la porte qui tend au Fauxbourg Saint Gilles, & qu'on appelle dans le même sens *La Porte au Berger.*

48. *Rue Pesmegnie.*

49. *Coignet aux Brebis. Rue S. Martin.*

Il eſt aiſé de juger que le *Coignet aux brebis* a pris ſon nom des brebis & autres beſtiaux qu'on vend en ce lieu-là, aux jours de marché. Mais il n'eſt pas aiſé de dire pourquoy on le nommoit *Le Cornet à brebis*. Car c'eſt ainſi que ce nom ſe trouve conſtamment écrit dans les vieux titres. Je trouve dans pluſieurs Paroiſſes dépendantes de l'Abbaye de Sainte Trinité, des terres nommées *Cornets*, comme dans Cairon, Cambres, Colleville, Benouville, Fuguerolles, Giberville, & dans les terres voiſines de l'Abbaye. Ces Cornets ſe nommoient ainſi, parce qu'ils compoſoient le revenu de certains Eccleſiaſtiques, habituez dans cette Abbaye, qu'on appelloit *Cornetiers*, dont je parleray dans ſon lieu. Or comme Le Cornet à brebis fait l'entrée de la Rue Saint Martin, qui eſt ſur la Paroiſſe de Saint Martin, dont le patronage dépend de l'Abbaye de Sainte Trinité, peut-être qu'une partie du revenu de quelqu'un de ces Cornetiers étoit aſſigné ſur quelque fonds de ce quartier-là ; ou peut-être ſur les beſtiaux qui ſe vendoient là les jours de marché, Ce qui appuyeroit cette derniere conjecture, c'eſt qu'on trouve auſſi un *Cornet à la laine*. La Rue qui conduit à la Tour Chaſtimoine s'appelloit autrefois *La Rue Saint Martin*, & elle eſt en effet ſituée dans la Paroiſſe de Saint Martin, qui garde la même étenduë qu'elle avoit avant que la Ville fût fermée de murs de ce côté-là. Elle eſt nommée dans d'autres titres, *Rue tendante à la groſſe Tour.*

50. *Rue de la Crapaudiere. Iſle Renaud. Rue de la Creſpeliere.*

Un ancien titre de l'Egliſe du Saint Sepulcre de Caen, de l'an 1275, fait mention d'une rente venduë à cette Egliſe, par un bourgeois de la Paroiſſe de Saint Nicolas, à prendre ſur deux maiſons ſituées dans *La Rue de la Crapaudiere*, devant les murs de l'Abbaye de Saint Eſtienne. Il faut entendre les murs qui ſont du côté de la Ville. Dans un autre titre du

ſiecle ſuivant, il eſt fait mention du *Reculles de la Crapaudiere*, dans la Paroiſſe de Saint Eſtienne, où étoit *l'Hôtel du Molley*. Cette Rue conduiſoit à un Moulin ſur l'Odon, au deſſous du Pont Carrel, qu'on appelloit *Le Moulin de la Crapaudiere*. Cette Crapaudiere étoit une étenduë de la Paroiſſe de Saint Eſtienne, hors des murs de la Ville, entre les deux Odons. Elle s'appelloit autrement *l'Iſle Renaud*. Mais les nouvelles fortifications qu'on a faites de ce côté-là, y ont apporté de grands changemens. Le nom de la Crapaudiere eſt neantmoins demeuré à quelques maiſons qui ſont dans le même lieu, proche des rampars de la Ville. Dans la Chartre de Confirmation de la Fondation de l'Abbaye de Saint Eſtienne, faite par Henry II. Roy d'Angleterre, anterieure d'environ cent ans, à l'acte mentionné cy-deſſus, il eſt parlé d'une maiſon ſituée *in Crapoldaria, la Crapaudiere*, échangée contre une autre maiſon qui ſervoit aux uſages du Monaſtere. Cela nous apprend l'antiquité de cette Rue.

L'Iſle Renaud avoit ſes foſſez, & ſon Pont de bois pour aller dans les Prairies, & dont le principal uſage étoit pour donner paſſage aux foins qu'on tranſportoit dans la Ville. On le détruiſoit quelquefois en tems de guerre, pour la ſûreté de la Ville. L'Iſle Renaud avoit une porte particuliere dans la muraille de la Ville, dont Loüis de Fontaines, Receveur des Octrois en 1428, parle en ces termes: *Pour avoir remaçonné à chaux & à ſablon une vieille Porte étant en la clôture de la muraille de la Ville, en l'Iſle Renaud, devant & environ Saint Martin de Caen; laquelle Porte n'étoit auparavant maçonnée qu'à pierre ſéche.* On a pris quelquefois de la pierre dans cette Iſle Renaud pour les bâtimens de la Ville.

La Rue qui alloit de la Porte Saint Eſtienne à la

Rue du Bourg-l'Abbé, s'appelloit *La Rue de la Crespeliere.* On la trouve ainsi nommée dans les Chartres anciennes.

51. *Rue Bannoise. Rue Dame Ozenne. Neuve Rue du Bourg-l'Abbé. Rue de la Tannerie. Rue Caponniere. Pont Crion. Venelle au Loup. Venelle & Place Penlarron. Rue Ysambart. Venelle du Roy.*

La Rue de la Paroisse de Saint Nicolas qu'on appelle *La Venelle Saint Blaise*, s'appelloit *La Rue Bannoise.* Et il est croyable qu'elle étoit ainsi nommée d'une famille de ce nom, qui subsistoit à Caen au commencement du quinziéme siecle. Plusieurs maisons de la Rue de Bayeux relevoient du Fief Mauduit assis dans le Bourg-l'Abbé. La Rue qui part de la Rue de Bayeux, & passe derriere les Jardins de la Visitation, pour aller dans la campagne, s'appelloit *La Rue Dame Ozenne*, comme elle s'appelle encore aujourd'huy, d'une famille bourgeoise du nom d'*Ozenne.* La Rue qui va de la Rue Dame Ozenne, le long des Jardins de la Visitation, & aboutit dans la Rue des Capucins, s'appelloit, comme elle s'appelle encore presentement, *La Neuve Rue*; & *La Rue des Capucins*, avant l'établissement de ces Peres, s'appelloit *La Rue de la Tannerie* : mais la partie de cette Rue, qui descend depuis la Rue de Bretagne jusqu'à la porte de l'Abbaye de Saint Estienne, s'appelloit *La Rue Caponniere.* Quoy que toute la Rue qui va depuis la Porte de Bayeux, jusqu'à la baricade au dessus des Capucins, se soit aussi appellée, *Rue de la Tannerie.* Les anciens actes font mention du *Pont Crion*, qu'on trouve aussi nommé *Le Pont Criout*, de *la Rue du Pont Crion*, de *la Venelle au Loup*, du fief & de *la Venelle Penlarron*, de la Place du même nom, & de *la Rue Ysambart*, qui s'appelle aujourd'huy *la Vallée de Saint Oüen.* On croit qu'elle avoit pris le nom *d'Ysambart*, d'un Bourgeois de ce nom, qui l'avoit fait bâtir en tout, ou en partie. Ils font aussi mention d'une *Venelle du Roy* dans la Paroisse de Saint Martin.

52. La Grand' Rue s'appelloit autrefois *La Rue de la*

Cervoisiere, à cause des brasseries de biere, qui étoient dans cette rue. Car cette liqueur étoit autrefois la boisson ordinaire de Caen. Et puisque l'occasion se presente de parler des brûvages qui ÿ ont été autrefois le plus en usage, je ne croiray pas sortir de mon sujet de rechercher en passant quelle a été en cela la pratique & l'inclination de nos Majeurs.

Grand' Rue. Anciennes boissons de Caen. Sente aux Vignes. Rue saint Estienne. Rue Ecuyere. Rue allant de la Rue des Prez à la Porte au Duc. Venelle au Moine. Venelle tendante à Oudon.

Il ne faut pas s'imaginer qu'ils ayent été gens de si mauvais goust, qu'ils n'ayent sçû ce que c'étoit que le vin ; & qu'encore qu'il semble que la nature les ait voulu priver de ce secours, en leur donnant un terroir si peu propre à la culture des vignes, ils n'ayent tenté de surmonter ce défaut par leur industrie. La Chartre de Donation faite à Adele par Richard III. l'an 1036, fait mention des vignes de Caen ; & la Chartre par laquelle Henry II. confirme la fondation de l'Abbaye de Saint Estienne, parle des vignes, du vin, & du pressurage de cette Abbaye. *La Sente aux Vignes*, qui est au dessus de Saint Julien, derriere le Château ; & celle du même nom qui étoit dans le hameau de la Folie, prouvent qu'il y avoit des vignobles autour de Caen. Nous voyons de plus par les comptes des Receveurs des Aydes & des Octrois, qui se conservent dans l'Hôtel de Ville, que dés le commencement du quinziéme siecle, l'aide qui se levoit sur les vins produisoit de grands deniers, & non seulement sur les vins communs & sur les vins de Bourgogne & d'Orleans, mais encore sur le vin Huet, & sur le vin qu'on nommoit de Bazirette.

Ces mêmes comptes marquent aussi les grosses sommes que rendoient les Aydes, qu'on levoit sur la biere dans ce même tems. Mais le nom de *Rue de la Cervoisiere*, qu'on donnoit à la Grand'Rue, marque encore une plus grande antiquité de la consomption des bieres qui se faisoit à Caen ; & dans les

Régles des Freres du Sac, qui furent établis à Caen dans le treiziéme siecle, nous lisons que, *Portio iis quotidie prabebatur in pane, cervisia & potagio:* & il ne faut pas s'étonner, que ce brûvage fût commun à Caen dés son origine, puis qu'il l'étoit dans les Gaules, dans l'Espagne, dans la Grand' Bretagne, dans l'Allemagne, dans l'Illyrie, dans la Pannonie, & dans la Scythie, dés que ces contrées furent connuës des Romains. On dit même qu'il a passé jusques au Japon, & chez les Caraibes de l'Amerique. Pline nous enseigne que le mot de *Cervoise*, est un mot Gaulois. L'on attribuë aux Egyptiens l'invention de cette boisson, & à leur Dieu Osiris. Herodote atteste qu'ils en usoient de son tems; & le Scholiaste du Poete Eschile la fait même plus ancienne que celle du vin. Et nous apprenons de Theophraste que le nom de ζῦθος, que les Grecs donnent à la biere, est un mot Egyptien. Mais l'Empereur Julien qui avoit long-tems demeuré dans les Gaules, & qui avoit étudié l'histoire des Gaulois, les fait inventeurs de la biere.

Plin. liv. 12. chap. 82. Herodo. liv. 2. chap. 77. Eschyl. Suppl. v. 955. Theophr. de caus. Plant. libr. 6. cap. 15. Julian Anthol. libr. 1.

L'usage du sidre paroît beaucoup plus récent, quoy qu'il soit pourtant bien plus ancien qu'on ne se le persuade. Sous le nom de sidre je comprens aussi le poiré. Virgile attribuë aux Scythes, aux habitans des Palus Meotides, & aux Thraces, l'usage de la biere & du sidre fait du suc de Cormes, & ressemblant au vin. Pline donne le nom de vin aux liqueurs qui se font avec les pommes & les poires. Et Artémidore qui vécut dans l'Asie Mineure, sous l'Empereur Hadrien, parle du poiré qui se faisoit de son tems. Lorsque Saint Paul conseille à Timothée de boire du vin, pour remedier à la débilité de son estomac, Saint Jerôme prétend qu'il usoit de poiré au lieu de vin. Et le vin fait de pommes n'étoit pas inconnu à Plutarque. Il ne l'est pas aujourd'huy aux

Virgil. Georg. libr. 3. Plin. lib. 14 cap. 16 & lib. 15. cap. 15. Artemid. libr. 1. cap. 75. Hieron. adv. Jov. lib. 1. c. 4. Plutarch. Sympo. lib. 3. quæst. 2.

Perses, non plus qu'aux Ethiopiens, qui adouciſſent avec le ſucre le ſuc de certaines pommes aigres & de poires que leur terre produit, & en font une eſpece de ſorbet. Je ne ſçais s'ils ont donné l'exemple de faire du ſidre aux Africains, ou ſi les Africains l'ont pris d'eux. Mais Tertulien & Saint Auguſtin loüent cette liqueur, qui étoit en uſage dans leur païs, non ſeulement comme imitant, mais même comme ſurpaſſant la douceur du vin. Lors qu'Americ Veſpuce paſſa dans le Nouveau Monde, il trouva chez les Caraïbes de la biere & du ſidre. Cela leur étoit venu des Africains, & peut-être des Carthaginois. Il y a apparence que cet uſage paſſa d'Afrique en Eſpagne, & particulierement dans la Biſcaye, où on le pratique depuis long-tems. Dans la Coûtume de Bayonne & de Labourd, l'on voit pluſieurs titres touchant les ſidres. Quelques cantons d'Eſpagne étoient fort fertiles en pommes, comme Martial l'aſſure de la Celliberie. Les Baſques étoient gens de mer, & pratiquoient ſouvent les Côtes d'Afrique, & ils enſeignerent aux Normans, grands Navigateurs eux-mêmes, ce qu'ils y avoient appris; car c'eſt de-là que nous eſt venu cette boiſſon, quoy que d'ailleurs elle ne fût pas inconnuë en France, même long-tems auparavant. Sous les Enfans de Conſtantin on accuſoit les Gaulois d'aimer le vin, & diverſes autres liqueurs qui reſſemblent au vin, comme nous l'apprend Ammien Marcellin. Les Capitulaires de Charlemagne mettent au nombre des métiers ordinaires, celuy des *Siceratores*, ce que l'on explique, *ceux qui ſavent faire de la Biere, du Pommé, du Poiré, & toute autre liqueur bonne à boire.* D'où il paroît que le mot de *ſidre*, qui eſt le même que *ſicera*, ne ſe reſtreignoit pas comme aujourd'huy au ſeul pommé, mais qu'il s'étendoit à toutes les liqueurs qui enyvrent, comme le mot Hebreu, d'où il eſt venu. Neanmoins

Martial. libr. 1. Epigr. 50.

Ammien Marc. libr. 15. cap. 12.

l'usage du sidre eut peu de cours en France dans la suite, en comparaison de l'abondance qui en est venue depuis. Guillaume le Breton en parlant du Païs d'Auge, a dit dés le commencement du treiziéme siecle, *Siceraque tumentis Algia potatrix.* Philippes le Bel, qui régnoit dans le même siecle, fait mention dans ses Lettres-Patentes données en faveur de Caen, & citées par M[r] de Bras, des Offices de Courtiers de vin & de sidre, ausquels les Echevins avoient droit de pourvoir. Pierre de la Longue Ecolier de Caen, dans la Ballade qu'il fit contre les Lansquenets qui vinrent à Caen au commencement du seiziéme siecle, se plaint de la quantité de vin, de biere, & de sidre qu'ils bûvoient chaque jour. Cette Ballade est rapportée dans les Croniques de la Grande & de la Petite Bretagne. Dans la Confirmation des Privileges de Caen, accordée par Loüis XI. en Octobre 1466, il est parlé du *mesurage des sidres, pommes, vins, & menus boires.* Les anciens Registres du Tabellionnage de Caen du quatorziéme siecle, montrent qu'il s'y faisoit une grande consomption de sidre, & que le brûvage ordinaire des Religieuses Hospitalieres de Caen en l'année 1375. étoit du sidre & de la cervoise. On voit dans tous les comptes des Receveurs des Aydes de Caen, du quinziéme & du seiziéme siecle, que le sidre & la biere sont les principales marchandises taxées aux contributions des deniers d'Octroy. Je remarque par ces Comptes, que dans le commencement du quinziéme siecle, encore que l'usage du sidre fût ancien à Caen, celuy de la biere étoit beaucoup plus commun, & fournissoit des Aydes bien plus fortes à la Ville; mais qu'il commença à décliner, & fut presque aboli par le sidre vers le milieu du seiziéme siecle; & qu'on y prist si bien goust, que les fermiers de l'Ayde de la biere presenterent requête à la Ville en l'année 1497, pour

pour être déchargez du prix de leur ferme pour la grande abondance de sidre, qui obligea les Brasseurs de biere de cesser leur travail.

Les sidres abolirent encore une autre boisson qui contribuoit aussi aux Aydes, dans le tems que la biere étoit la plus commune. Lors qu'on avoit pressé le miel, on jettoit la cire dans l'eau, & on l'y laissoit fermenter. Il s'en formoit une liqueur aigre-douce qui n'étoit pas desagreable, mais sans beaucoup d'esprits & de feu. On la nommoit *du Bochet*. On s'en dégoûta entierement vers le milieu du seiziéme siecle, quoy qu'il se trouve encore aujourd'huy quelques Païsans, qui ne negligent pas ce petit ménage, pour la consolation de leur famille. Saint Jerôme la met au nombre des liqueurs qui peuvent enyvrer, & la renferme sous le mot general de *Sicera*. Ses paroles meritent d'être rapportées sur le sujet present: *Sicera Ebræo sermone omnis potio nuncupatur quæ inebriare potest, sive illa quæ frumento conficitur, sive pomorum succo, aut cum favi decoquuntur in dulcem & barbaram potionem, aut palmarum fructus exprimuntur in liquorem, coctisque frugibus aqua pinguior coloratur.*

Hieron. Epist. 2. ad Nepotian, cap. 14.

Mais il est tems de revenir à *la Rue de la Cervoisiere*, qui est nommée dans quelques titres *la Rue de la Cervoiserie*, & *de la Courvoisiere*. Elle s'appelle aussi dans toute sa longueur la Grand' Rue. Depuis le Carrefour Saint Pierre, jusques sur la Paroisse de Saint Estienne, elle s'appelloit aussi *Rue de Saint Pierre*, ou *du Tripot*. La partie de cette Rue qui s'étend depuis l'entrée de la Paroisse de Froiderue, jusqu'à la Belle Croix, s'appelle aussi *la Rue de l'Estape*, à cause des marchandises qu'on y étale. Depuis l'entrée de la Paroisse de Saint Estienne, jusqu'à la Belle Croix, on la nommoit *la grande Rue Saint Estienne*. Dans le partage qui s'en fait à la

Belle Croix, la Rue qui va à la Porte Saint Estienne, s'appelle *la Rue Saint Estienne*, & même *la grande Rue Saint Estienne*. Belleforest la nomme dans son Plan, *Rue du College du Mont*; l'autre Rue qui est à la droite, s'appelle *la Rue Ecuyere*. Je suis assez de l'avis de ceux qui croyent que la Rue Ecuyere a été ainsi nommée, comme qui diroit la rue des Ecuyers, parce qu'elle étoit habitée par des personnes de qualité : ou peut-être y avoit-il quelques manéges. Elle aboutissoit autrefois sur une petite Rue, qui alloit le long des murs de la Ville, depuis la Rue des Prez, passant devant la Porte Saint Estienne, jusqu'à la Porte au Duc : quoy que le Plan de Belleforest ne marque point l'ouverture de la Rue Ecuyere sur cette Rue, & semble en faire un cul-de-sac; ce qui est peu vray-semblable. Cette Rue paroît encore avec son pavé dans l'enclos des Jesuites. Il est visible que lors que la Porte de Saint Estienne fut fermée, cette Rue fut jugée inutile, & employée à d'autres usages. *La Rue Ecuyere* s'appelloit autrement *la Rue de la Teinturerie. La Venelle au Moine*, & *la Venelle tendante à Odon*, en étoient proches. Et prés du Cimetiere de Saint Estienne il y avoit une *Rue de la Tannerie*, comme il y a encore quelques rues dans ce quartier-là où s'exerce cette manufacture.

53. *Belle Croix. Croix Pleureuse.*

Mr de Bras nous apprend que le Carrefour de *la belle Croix*, fut ainsi nommé d'une Croix magnifique qui y avoit été bâtie, & qui fut détruite par les Religionnaires l'an 1562. Mais il ne nous dit point par qui, ni quand cette Croix y fut dressée. Nous savons seulement d'ailleurs, que cette place s'appelloit *la Place de la Croix*, & de la *Belle Croix*, depuis plus de deux cens soixante & dix ans. C'est une tradition constante parmy les anciens habitans de Saint Estienne, que sous le pied-d'estail de cette Croix, il y avoit une Chapelle de Sainte Catherine. Une au-

tre Belle Croix fut rétablie en sa place en l'année 1651, au mois de May, par les soins & la liberalité du S[r] Michel de Saint Martin, Prêtre. M[r] de Bras ajoûte que cette place étoit la plus frequentée de la Ville, parce que ce quartier étoit l'ancien Caen. Mais il ne dit pas que par les Lettres Patentes accordées aux Tisserans de Caen, en l'an 1408, ils étoient obligez d'étaller leurs marchandises en cette place. Ce corps de Tisserans étoit considerable, & ils avoient une Confrerie qui possedoit des terres à Colleville, & en d'autres lieux. Le même M[r] de Bras parle assez incertainement de l'origine du nom de *la Croix pleureuse*, qui étoit à l'extrêmité de *la Rue de Vaucelle*, qui aboutit à l'entrée des Plaines de Cormelle. Il soupçonne qu'il se soit fait en ce lieu un assassinat, & que les parens de celuy qui y fut tué, y firent des grands pleurs, & y bâtirent une Croix, qui fut ruinée par les Protestans en l'année 1562. Il ne dit rien de l'origine fabuleuse de cette Croix, qui est commune à Caen; savoir qu'elle fut bâtie, & ainsi nommée, en memoire de ce que Mathilde femme de Guillaume le Conquerant, ayant été persuadée par le Comte du Mans de luy demander à son arrivée d'Angleterre, le tribut des bâtards; ce Prince, bâtard luymême, se sentant offensé de ces paroles, l'attacha par les cheveux à la queuë de son cheval, & la traîna jusqu'au lieu où est cette Croix. L'Auteur de la Cronique de Normandie, qui rapporte cette fable, dit que Mathilde fut traînée depuis la place où elle fit sa demande, & où est maintenant l'Abbaye de Saint Estienne, jusqu'au lieu où est l'Abbaye de Sainte Trinité, & que pour réparation de cet emportement, le Duc fit bâtir ces deux Abbayes; & ne dit rien de la Croix Pleureuse. Cet Historien se trompe souvent, & avance beaucoup de faussetez. Il en ajoûte une trés-grossiere en ce même endroit, lors qu'il dit que

cette Mathilde fut Abbeſſe de Sainte Trinité. Il confond Mathilde femme de Guillaume, fondatrice de cette maiſon, avec Mathilde qui en fut premiere Abbeſſe. Mathieu de la Dangie de Ranchy, Religieux Benedictin, a réfuté trés-ſolidement cette fable de l'excés de Guillaume contre ſon épouſe, par un écrit publié ſur ce ſujet.

54. *Rue des Prez. Venelle Criquet. Fontaine Cornet. Rue Saint Laurent. Venelle l'Oiſel. Venelle Artus. Venelle Goſlay. Rue allant aux Manoirs. Rue allant à l'Odon. Rue Ferrée. Venelle Tout-le-monde.*

Les titres du Mont Saint Michel, & les vieux actes du Tabellionnage de Caen, marquant la ſituation de la maiſon où fut bâti le College du Mont, portent qu'elle aboutiſſoit d'un côté à la Grand' Rue, & de l'autre, à *la Rue des Prez*, autrement dite, *la Rue Pailleuſe*. Dans le Plan de Belleforeſt, je remarque deux rues à l'Orient du College du Mont. L'une eſt appellée *la Rue des Bouchers*. C'eſt cette petite Rue qui commence derriere la Boucherie, & aboutit au mur de la cour des Jeſuites : dont le bas, derriere la Boucherie, s'appelle aujourd'huy *la rue de la Boucherie*; & le haut, qui aboutit au mur de la cour des Jeſuites, s'appelle *la Rue Pailleuſe*; peut-être à cauſe des pailles neceſſaires aux Bouchers, qui occupent la plus grande partie de cette Rue, pour brûler les pourceaux qu'ils y tuent. Ce nom s'étend pourtant à toute la Rue. Cette même Rue s'appelloit communément, il y a cent ans, *la Rue des Fontaines* : vray-ſemblablement à cauſe de la Fontaine Frigaut, & de la Fontaine Cornet, & de la Fontaine qui eſt derriere la Boucherie, qu'on appelloit *la Fontaine Nôtre-Dame*, qui ſont dans cette Rue. L'autre Rue marquée par Belleforeſt derriere le College du Mont, eſt plus bas, & s'étend le long des murs, qui bordoient l'ancien Odon. Toutes ces choſes étant ſuppoſées, il faut croire que la Rue Pailleuſe n'alloit pas en droite ligne, car elle auroit approché trop prés de l'ancien bâtiment du College du Mont, ſans y laiſſer de place pour un jardin, quoique l'acte de donation fai-

te à l'Abbaye du Mont Saint Michel en 1375, par Denyſe veuve de Robert Vimont, porte qu'elle leur donna cette maiſon avec un jardin, & ce jardin ne pouvoit être que derriere la maiſon du côté du Levant. Ajoûtez encore que lorſque cette donation fut faite aux Religieux, ils acquirent au même endroit un grand terrein pour augmenter le jardin. La Rue Pailleuſe biaiſoit donc, & alloit ſe joindre à cette Rue marquée par Belleforeſt, le long des murs qui bordoient l'Odon, laquelle étant ſi proche des Prez, donne lieu de croire que c'eſt la même qu'on appelloit *la Rue des Prez*. Ces deux rues jointes enſemble ſe communiquerent leurs noms, & la même Rue s'appella *la Rue Pailleuſe*, & *la Rue des Prez*. Pour renfermer en peu de mots ce que je viens de dire, cette Rue qui a ſon commencement derriere la Boucherie, & s'étendoit juſques derriere le College du Mont, s'appelloit *la Rue des Prez*, & *la Rue des Bouchers*, dans toute ſa longueur : mais la partie qui étoit derriere la Boucherie, s'appella *la Rue de la Boucherie*; & l'autre partie qui environnoit le College du Mont, s'appella *la Rue Pailleuſe*, & *la Rue des Fontaines*. Et l'extrêmité de *la Rue des Bouchers*, qui eſt la plus proche du College du Mont dans le Plan de Belleforeſt, s'eſt trouvé abſorbée dans le College des Jeſuites.

Entre la Grand' Rue & la Rue des Prez, depuis la Porte Saint Eſtienne, juſqu'à la Venelle aux chevaux, je trouve ſix petites rues ou venelles. La premiere eſt *la Venelle Criquet*, qu'on appelloit autrefois *la Venelle du Goulet*, c'eſt-à-dire de l'Egout, qui reçoit les eaux du ruiſſeau qui vient de Saint Eſtienne. Elle s'appelloit auſſi *Venelle tendante à la Fontaine des Hayes*. Cette Fontaine & cette Venelle ſont auſſi deſignées dans le Compte de Jean de Semilly, Receveur des Octrois de Caen en 1443, en ces termes :

Pour avoir curé le cours de la Fontaine nommée Hays, auprés du bout de la Venelle de devant l'Hôtel Convers. C'eſt cette fontaine, qu'on nomme aujourd'huy *la Fontaine Cornet.* Et la Venelle Criquet & la Fontaine Cornet ayant tiré leurs noms des habitans du voiſinage.

La ſeconde Rue eſt celle de *Saint Laurent*, qui va de la Belle Croix à la Porte Neuve, paſſant ſur un pont du vieux Odon, & qui n'étoit auparavant qu'une petite ruelle, qui s'élargiſſoit en allant vers les petits Prez, au milieu de laquelle eſt la Fontaine Frigaut, qu'on nommoit autrefois *la Fontaine au Lard.* Le deſſein d'élargir cette Rue fut pris au Bureau de la Police, l'an 1660. On acheta quelques maiſons des particuliers. Les intereſſez à ce deſſein fournirent les ſommes neceſſaires. La Rue n'eut beſoin d'être élargie que du côté de la Belle Croix; le ſurplus ſe trouvant ſuffiſamment large. L'on abatit des porches qui étoient à l'entrée de la Rue, & l'ouvrage ne fut achevé qu'en l'année 1669. Le nom de Saint Laurent luy fut donné par le Sieur Germain Guillebert, alors Curé de Saint Eſtienne, en conſideration de ce Saint, qui eſt un des Patrons de l'Egliſe de S. Eſtienne, & fit marquer ce nom en groſſes lettres à l'entrée de la Rue, comme il avoit fait marquer les noms de toutes les rues de ſa Paroiſſe. Lors que la Rue de Saint Laurent n'étoit qu'une ruelle fort étroite, on la nommoit *la Venelle tendante à la Fontaine au Lard.* Elle s'appella depuis *la Rue Sandrin Nicole*, & enfin *la Venelle à Jean le Neveu*, prenant ces noms des habitans voiſins.

La troiſiéme rue ſe nomme *la Venelle Loiſel, ou Dallée.*

La quatriéme ſe nommoit *la Venelle du Roy.* Elle s'appelloit autrement *la Venelle des Souveraines.* Quelques-uns croyent que la Venelle des Souverai-

nes eſt la Venelle proche de la Halle au bled, qui aboutit ſur la Grand' Rue, mais ils ſe trompent.

La cinquiéme eſt *la Venelle Artus.*

La ſixiéme eſt *la Venelle Goſlay.* On l'appelloit autrefois *la Venelle au Gué*, d'une famille de Bouchers nommez *Du Gué*, qui en étoient proches : ou peut-être parce que cette Venelle conduiſoit à un gué dans l'ancien Odon. Ce qui me le pourroit perſuader, ſeroit un contract du Tabellionnage de Caen de l'an 1432, qui deſigne cette Venelle par ces termes, *Venelle par où on ſouloit aller aux Prez* : d'où l'on connoît qu'avant le tems de ce contract, on alloit aux Prez par cette Rue, ce qu'on ne pouvoit faire ſans paſſer l'Odon.

Les regiſtres du quatorziéme ſiecle marquent dans ce quartier-là *la Rue allant aux Manoirs*, & *la Rue allant à l'Odon.* Ceux du ſiecle ſuivant y marquent *la Rue Ferrée jouxte la riviere d'Odon*, & *la Venelle Tout-le-monde*; mais ſans deſigner diſtinctement leur ſituation.

La Rue au Canu eſt ainſi nommée d'une famille de ce nom, qui occupoit la plus apparente maiſon de cette Rue. Elle portoit ce nom dés le tems de Belleforeſt, comme il paroît par ſon Plan. Elle s'appelloit autrefois *la Rue*, ou *la Venelle à l'Ecrivain.* Elle peut bien auſſi avoir pris ce nom d'une autre famille du nom de l'*Ecrivain*, d'où étoit ſorti Richard l'Ecrivain, qui fonda en l'année 1220, dans l'Egliſe Collegiale du Saint Sepulcre la Prébende à l'Ecrivain, & la donna à Guillaume l'Ecrivain. En l'année 1520, un autre Jean l'Ecrivain fut Chanoine dans la même Egliſe. 55. *Rue au Canu.*

Cette Rue qu'on appelle aujourd'huy *la Venelle aux Chevaux*, parce qu'on menoit par là d'ordinaire à l'abbreuvoir les chevaux de la Grand' Rue, ſe nommoit autrefois, *la Rue de la Boucherie*, parce qu'en 56. *Venelle aux Chevaux.*

effet elle s'étend le long de la Boucherie. Mais depuis qu'elle a pris le nom de *Venelle aux Chevaux*, le nom de *Rue de la Boucherie* a passé à cette petite rue qui commence derriere la Boucherie, & aboutit au mur du College des Jesuites, & s'appelloit autrefois *la Rue des Bouchers*, *la Rue des Prez*, & *la Rue Pailleuse*.

57. *Froiderue.* Quoy que le nom de *Froiderue* se donnât autrefois comme aujourd'huy, à la rue qui porte ce nom, dans toute sa longueur; neanmoins il se bornoit quelquefois alors au Pont sur l'Odon, qu'on nommoit *Le Ponchel de Froiderue*, & le surplus qui est renfermé entre ce Pont & le Carrefour aux Namps étant plus court, & la Rue y étant plus étroite, s'appelloit *la petite Rue de Froiderue.*

58. *Rue Saint Pierre, ou Hamon. Venelle és Bruns, ou au Brun. Venelle à l'Averty. La Venelle Colin Yon.* Lors qu'on élargit cette *Ruelle* qu'on appelloit *du Moulin*, parce qu'elle alloit de la Grand'Rue au Moulin de Saint Pierre, la nouvelle Rue qui en fut formée, fut nommée *la Rue de Saint Pierre*, & pour indice de ce nom, l'on y plaça à l'entrée une image de Saint Pierre. Neanmoins le nom de *Rue Hamon* a prévalu, tiré de la demeure que faisoit le long de cette rue un riche marchand de ce nom, & qu'y avoient faite long-tems avant luy des gens du même nom & de la même famille. On commença cet ouvrage en l'année 1670. La Rue fut formée du fonds qu'on acheta du S^r le Boucher, ancien Conseiller au Bailliage, & de deux ruelles situées des deux côtez de ce fonds, savoir celle du Moulin, & une autre parallele, qui alloit le long d'une ancienne maison, où étoit autrefois l'Hôtellerie de la Corne de cerf, toutes deux tendantes de la Grand' Rue, aux anciens murs de la Ville, proche du Moulin de Saint Pierre. Quelques habitans voisins, interessez à la nouvelle Rue, contribuerent aux frais necessaires. Le tout suivant la resolution prise en l'Hôtel de Vil-

le, le 29. Juillet 1670. Je ne ſçay ſi ce ne ſeroient point ces deux ruelles, qui ſont nommées dans les vieilles archives, *la Venelle és Bruns, ou au Brun*, & *la Venelle à l'Averty*. Un contract de l'année 1436, fait mention d'une maiſon *ſiſe à Saint Pierre, qui fut aux Bruns, en la Rue de la Cervoiſiere, jouxte la Venelle aux Bruns, par laquelle on va aux murs de la Boucherie d'une part, & l'Hôtel de la Corne de cerf de l'autre.* Je trouve encore dans la Grand' Rue une Venelle *Colin Ton*, prés de l'*Hôtel du Cheval rouge*; mais je n'en trouve pas la ſituation.

Pluſieurs ſentences & contracts du quinziéme ſiecle, font mention d'une maiſon aſſiſe à la Paroiſſe de Saint Pierre, *Rue de la Cordoüennerie*, jouxte le Chemin du Roy, d'une part; & *la Venelle Guillaume Lithée*, ſervant à aller à la riviere d'Odon, d'autre: butte d'un bout ſur ledit Lithée. Cette Rue de la Cordoüennerie, étoit cette partie de la Grand' Rue, qui s'étrecit dans ſon embouchûre ſur le Carrefour Saint Pierre; & cette Venelle qui en étoit proche, & qui a été bouchée, avoit pris ſon nom d'un Bourgeois de Caen, qui poſſedoit quelques maiſons dans le voiſinage. Je trouve auſſi une *Venelle Mariette*, & une *Venelle Badin* dans la même Rue. Mais je ne puis conjecturer où étoit ſituée *la Venelle à la Paloüeſſe*, qui étoit dans la même Paroiſſe, & encore moins où étoit la *Venelle Maubert*. 59.

Rue de la Cordoüennerie. Venelle Guillaume Lithée. Venelle Mariette Venelle Badin. Venelle à la Paloüeſſe.

J'ay fait voir en parlant des murs & des rampars de Caen, en quel tems *les Petits Prez* ont été fermez du côté de la grande Prairie. J'appelle *les Petits Prez*, tout cet eſpace qui eſt enfermé entre l'ancien Odon, & le nouveau canal de l'Orne, depuis le lieu de leur jonction prés du Moulin de Saint Pierre, juſqu'à la Porte Neuve d'un côté, & le lieu où le vieux Odon entroit dans l'ancien jardin des Jeſuites 60.

Petits Prez. Prez de la Boucherie. Pré des Ebats. Place Royale.

de l'autre. On les appelloit ainsi dés le tems de Mr de Bras, & ils étoient separez par la Chaussée de Saint Jacques, comme il paroît par le Plan de Belleforest. Mais l'espace enfermé entre la Chaussée, l'Orne, & l'Odon, du côté du Moulin de Saint Pierre, ayant été couvert de maisons, le nom de Petits Prez est demeuré à la partie qui étoit de l'autre côté de la Chaussée, du côté du Midy. Et cela étoit ainsi au tems de ma jeunesse. Les vieilles Chartres nous apprennent que la portion des Petits Prez, qu'on appelloit *les Prez de la Boucherie*, s'étendoit jusqu'auprés du Moulin de Saint Pierre, & servoit à étendre les lessives : & que la Commune des Prêtres de Saint Pierre étoit obligée à quelque redevance envers la Fabrique ou Tresor de cette Eglise, pour une partie de ces Prez. La Fabrique de Nôtre-Dame de Froiderue avoit aussi quelque droit sur une partie de ces Prez de la Boucherie : & par un acte de l'an 1388, Jean de Verdun se reconnoît obligé à dix sous de rente envers le Tresor de Nôtre-Dame, *à cause d'un pré, appellé le Pré Quoniam, assis és Prez de la Boucherie*, ainsi appellé d'une famille du nom de *Quoniam*. Ces mêmes Prez s'étendoient jusques sur la Paroisse de Saint Estienne. Je feray voir lors que je parleray de l'établissement des Peres Jesuites, & des Prêtres du Seminaire, en quel tems ils ont occupé la partie meridionale de cette place. Il nous reste à dire qu'elle fut donnée par la Ville au Seigneur Alain Goyon de Matignon, Bailly de Caen, & grand Ecuyer de France ; en reconnoissance des Lettres d'Octroy, qu'il avoit obtenuës du Roy Charles VIII. l'an 1484, en faveur des Bourgeois. C'est Mr de Bras qui nous l'apprend. Mais il ne faut entendre que cette partie des petits Prez, qui s'étendoit au Midy du côté de la grande Prairie, entre la Chaussée de Saint Jacques, & le Rampart de la Trimoüille.

Car l'autre partie de ces Prez , enfermée entre la Chaussée, & les deux rivieres d'Orne & d'Odon, du côté du Nord , avoit déja été cedée avec *le droit du saut du Moulin de Saint Pierre* , au même Alain Goyon, par les Obitiers de Saint Pierre, par un acte du 6. May 1474. Les bâtimens qui occupent ces places, sont assez nouveaux, & on n'a commencé à y bâtir, que depuis l'Arrest du Parlement de Roüen, rendu l'onziéme May 1620, sur la Requête qui y fut presentée, en consequence d'une déliberation de l'Hôtel de Ville, du 13. Juillet 1613; par lequel il est permis aux Prêtres habituez de Saint Pierre, de fieffer les places de ces Prez à eux appartenans, pour être employées à l'usage des bâtimens. La partie de ces Petits Prez qui étoit joignant le Rampart de la Trimoüille , & qui fut cedée aux Jesuites en l'année 1667, & dans une partie de laquelle ils ont bâti leur Eglise, s'appelloit autrement *le Pré des Ebats*: vray-semblablement à cause des jeux du Papegay, de l'Arc, & de l'Arbalête, qui se faisoient en ce lieu là. En l'année 1635, le Maire & les Echevins de la Ville firent dresser un plan des allignemens, & des bâtimens, qui devoient être faits dans cette place. Suivant ce plan on bâtit incontinent aprés la plûpart des bâtimens qui environnent cette place du côté du Levant , du Nord, & du Couchant. Des décombres de ces nouveaux bâtimens , & de plusieurs autres qu'on faisoit aux environs, l'on élevoit peu à peu le terrein de la Prairie au niveau des rues voisines. Et quand les Prêtres du Seminaire eurent fermé cette place du côté du Midy, en y bâtissant leur Eglise, & leur maison , & qu'elle eût été pavée, alors elle prit le nom de *Place Royale*. Et ce titre luy a été confirmé par la Statuë que la Ville y fit ériger à l'honneur du Roy, l'an 1685, le 5. Septembre, jour de sa naissance.

61. *Saillies des maisons sur la rue. Halles & Porches.*

Les anciennes maisons de la plûpart des Villes du Royaume, de Paris même, & de Caen, comme des autres, étoient autrefois bâties de bois, par la commodité qu'on tiroit des forêts, dont presque toute la France étoit couverte. On le reconnoît à Caen par celles qui subsistent encore, & par le témoignage de M[r] de Bras. Ces maisons bâties de charpente, facilitoient la construction des *Saillies sur les rues.* Et ces saillies commodes pour les proprietaires, par l'élargissement qu'elles donnoient à leurs maisons, rétrecissoient & défiguroient les rues. Les Etats d'Orleans, tenus en 1560, en défendirent l'usage dans toutes les Villes du Royaume, & ordonnerent la réduction en deux ans pour tout délay ; ne permettant point que les maisons situées sur la rue, fussent bâties d'autre matiere, que de pierre de taille, de brique, ou de moïiellon. Le Parlement de Roüen verifiant cette Ordonnance, y apporta quelque modification, & arrêta qu'elle n'auroit lieu que lors qu'on bâtiroit de nouveau, ou qu'on répareroit les maisons. Elle fut lûë & publiée au Bailliage de Caen le 28. Janvier 1567. Cette modification fit que bien loin que l'Ordonnance fût executée à Caen à la rigueur, plusieurs de ces saillies subsistent encore.

Les Halles & *les Porches* n'étoient que pour l'usage des Marchands, & n'étoient placées que dans les marchez, ou dans les grandes rues marchandes. Nous avons vû le côté du Levant de la Grand' Rue, presque tout rempli de porches dans toute sa longueur, & pas une de l'autre côté. Apparemment pour parer les Marchands de l'ardeur du Soleil, qui est plus incommode depuis midy jusqu'au soir, que dans la matinée. La construction des anciennes maisons de la Rue Saint Jean, donne lieu de juger que cette Rue n'a jamais eu de porches, parce qu'elle n'étoit pas d'un si grand trafic que les autres. Et en ef-

fet, il ne paroît point qu'il y ait eu autrefois aucun marché dans l'Isle de Saint Jean, autre que la Foire du Pré, & les deux Foires érigées par Loüis XI. qui se tenoient dans des lieux éloignez de cette Rue. Le Parlement de Roüen donna un Arrest en 1674, qui défendit la réparation des porches ruineuses. Il n'en reste plus qu'un fort petit nombre dans la place du Pilory, & dans le carrefour aux namps.

CHAPITRE XI.

DE QUELQUES ANCIENS HOSTELS, grandes Maisons & lieux de Caen.

1. *Maison de l'Abbaye de Barbery.* 2. *Grand-Manoir.* 3. *Maison des Cinq-Gaudé.* 4. *Maisons de l'Abbaye du Val.* 5. *Court & jardins de Troüar.* 6. *Hôtel de Richard le Cloutier.* 7. *Maisons de Monsieur d'Orleans, & du Comte de Tancarville.* 8. *Maisons des Religieux de Sainte Barbe. Maison de Bras.* 9. *Grand & Petit Roch.* 10. *Maisons de l'Abbaye de Savigny.* 11. *Maison des Religieux de Saint André en Gonfer.* 12. *Maison de l'Echiquier.* 13. *Maisons de l'Abbaye de Fontenay.* 14. *Palais Episcopal.* 15. *Maisons de l'Abbaye de Saint Pierre sur Dive.* 16. *Maison-Dieu de Saint Lo.* 17. *Hôtel du Pont Saint Pierre.* 18. *Grand-Cheval.* 19. *Moulin & Pré des Prêtres de Saint Pierre.* 20. *Blanc-Monstier, ou Maison des Caves.* 21. *Prisons de Monsieur l'Evêque de Bayeux.* 22. *Hôtel de Goyon, ou de Kenelec.* 23. *Hôtels de Courtonne, de l'Embûche, & de Nollent.* 24. *Maisons des Quatre-fils-Aymon, & de la Truye-qui-file.* 25. *Maison de la Geosle.* 26. *Maisons de l'Abbaye d'Aunay. Chemin*

Fourché. 27. *Maison des Religieuses Benedictines.* 28. *Basseau du Roy.* 29. *Terres prés du Cimetiere de Saint Julien, ayant appartenu à l'Evêque de Bayeux.* 30. *Maisons & Moulins de Gemare. Maison de l'Abbaye d'Ardeine au Vieux Marché.* 31. *Hôtel de Du Val de Mondrainville.* 32. *Four Gambiez.* 33. *Maison du Chapitre d'Avranches.* 34. *Court-Mondaye.* 35. *Ancien Cimetiere de la Paroisse de Saint Sauveur.* 36. *Hôtel de Houllefort, ou de Hamars.* 37. *Echafaud du Vieux Marché.* 38. *La Bataille.* 39. *Maison de l'Abbaye de Bellestoile.* 40. *Hôtel de Bureau, ou de Giberville.* 41. *Maisons du Prieuré du Plessis.* 42. *Court au Sens.* 43. *Maison de la Venelle aux Chevaux, bâtie des ruines du Convent des Cordeliers.* 44. *Court Parisy.* 45. *Tripot. Maison du Poids-le-Roy.* 46. *Plans de Caen.*

1. *Maison de l'Abbaye de Barbery.*

L'Hôtel de Beuvron, proche de la porte Millet, étoit autrefois un College pour les Religieux de l'Abbaye de Barbery. Ce fut une acquisition des fils ou des parens de Robert le Marmion, fondateur de cette Abbaye. Vers le milieu du seiziéme siecle les Religieux alienerent quelques portions de cette maison, qui étoit fort ample. Une de ces alienations leur parut si préjudiciable, qu'ils obtinrent quelque tems aprés des Lettres de restitution. Mais par un contract du 2. Janvier 1589, l'Abbé Pierre Aubourg vendit pour le prix de 1850 livres toute la maison à Pierre de Harcourt, Marquis de Beuvron, pour payer une taxe de pareille somme qu'on avoit imposée sur l'Abbaye; & comme cette somme parut aux Religieux au dessous de sa juste valeur, ils firent depuis quelques tentatives pour y rentrer; mais inutilement.

2. *Grand-Manoir.*

Mr de la Roque écrit dans son Histoire de la Maison d'Harcourt, que ce qu'on appelle aujourd'huy *le Grand-Manoir*, situé dans la Rue Saint Jean,

vis-à-vis de l'Eglise, dans lequel on ne voit rien aujourd'huy qui merite ce nom, s'appelloit autrement *l'Hôtel du Vertbois*, & qu'il appartenoit à ceux de la maison de Vierville, Seigneurs de Creully, & que depuis il passa à la maison d'Harcourt-Beuvron. Mais les anciens titres nous apprennent que le Grand-Manoir étoit autre chose que l'Hôtel du Vertbois. Il paroît par un contract de l'année 1442, & par les lots de la succession de Michel Gregoire, faits devant les Tabellions de Sainte Paix, en Novembre 1506, que le Grand-Manoir étoit ainsi nommé d'un Grand-Manoir qui y pendoit pour enseigne; que cette maison aboutissoit d'un côté sur la Rue Exmoisine, & de l'autre sur la Cour du Grand-Manoir, & qu'elle étoit jouxte la maison de Mr de Creully, c'est-à-dire, jouxte l'Hôtel du Vertbois, & que cet Hôtel du Vertbois aboutissoit sur le Jardin du Grand-Manoir. Nous lisons dans un autre contract de l'année 1378, que Pierre Anzeray Ecuyer, Sieur de May, bailla à ferme d'argent à Hervieu le Jeune le manoir appellé *le Vertbois*, qu'il avoit en la Paroisse de Saint Jean: & dans un autre encore de l'an 1429, que Jean Anzeray Ecuyer, l'augmenta par l'acquisition d'une maison & d'un jardin, *jouxte la Court du Vertbois*, qu'il possedoit déja, & aboutissant par derriere sur *la Court du Grand-Manoir*. Nous avons vû de nos jours la famille des Anzeray possedant une maison dans le Grand-Manoir. D'où il s'ensuit que le Vertbois & le Grand-Manoir étoient des parties differentes du Grand-Manoir d'aujourd'huy; & que la maison que nous avons vûë occupée par les Anzeray, n'étoit qu'une partie de l'Hôtel du Vertbois, qui étoit possedé 250. ans auparavant, & dans les années suivantes, par la même famille, & par les Seigneurs de Creully. Au surplus on peut raisonnablement soupçonner que comme la maison du Grand-Manoir a

pris son nom de l'enseigne d'un grand manoir, l'Hôtel du Vertbois peut bien avoir été ainsi nommé de l'enseigne d'un verd bois. Je trouve un autre Grand-Manoir vers la Rue des Quays, dont un des Comptes de Raulin le Grand, Receveur des Aydes de la Ville en 1431, fait mention en ces termes : *Place & Jardin assis sur la Rive, jouxte les Chapelains de Saint Pierre de Caen, à cause de l'Hôtel qui fut à la Migresse, butte sur les places du Grand-Manoir, appartenant à la Ville.*

3. *Maison des Cinq-Gaudé.* Les Peres Carmes ont une maison devant le Cimetiere de Saint Jean, dans la même Rue, où est leur Convent, qu'on appelle communément *la Maison des Cinq-Gaudé.* Elle leur fut donnée le 17. May 1518, par le Curé de Nôtre-Dame de Montreüil, au Diocese de Séez, nommé Jean de Saint Clair, à condition que les Novices chanteroient tous les jours aprés Vêpres les Antiennes des Cinq-Gaudé, ou des Cinq Allegresses de la Sainte Vierge, & que le Convent leur fourniroit tous les ans cinq cens fagots pour se chauffer aprés Matines. On voit sur la face de cette maison, une ancienne inscription en lettres Gothiques, où sont marquées les principales conditions de cette donation. Ce Jean de Saint Clair avoit acquis cette maison d'un nommé Guerin, le 22. Octobre 1495.

4. *Maisons de l'Abbaye du Val.* L'Abbaye du Val ayant été immatriculée dans l'Université de Caen, au quinziéme siecle, acquit aussi-tôt une maison dans la Rue des Carmes, vis-à-vis de la Rue Couppée, pour la demeure de ses Religieux, qu'elle envoyoit aux études. Elle fut venduë aux ventes Ecclesiastiques pour un prix fort modique. Cette maison n'ayant point été rebâtie, porte des marques visibles de son antiquité. La même Abbaye a possedé une autre maison au Ponchel de Froiderue, qui a été fieffée depuis. On voit un acte

acte de donation faite aux Chanoines du Val par Robert fils d'Ernest, d'une maison sise à Caen. Mais la situation n'y est pas designée. Cet acte est d'environ l'an 1166.

L'Abbaye de Troüar a possedé long-tems beaucoup de maisons, & une assez grande étenduë de terre dans la Rue des Carmes. Elle joüissoit il n'y a pas long-tems des bâtimens qui composoient ce qu'on appelle *la Court de Troüar*, accompagnez de jardins, & d'un preau, & d'une fontaine, qui portoient le nom de l'Abbaye. L'on voit encore sur la porte de cette court une image de Saint Martin, Patron de cette Abbaye. La fontaine étoit publique, & l'accez en étoit libre, par une petite rue qui ne servoit qu'à cet usage. Monsieur de la Motte du Moutier, Lieutenant General du Bailly de Caen, a acquis tous ces fonds du dernier Abbé de Troüar, par échange de terres, proche de l'Abbaye. Long-tems auparavant les Religieuses Ursulines, & plus long-tems encore avant elles, les Peres Carmes avoient acquis de l'Abbé & des Religieux de Troüar, beaucoup de terres, pour l'établissement, ou l'agrandissement de leurs Convens. Ces alienations, & celles qui se sont faites à plusieurs autres particuliers, ont produit beaucoup de rentes, qui sont dûës à cette Abbaye. Elle a possedé de plus une autre maison dans la Rue Saint Jean, prés de la Chapelle de Saint Gratien. 5. *Court & Jardins de Troüar.*

Lors que Charles VII. reprit Caen sur les Anglois, le 6. Juillet de l'année 1450, les registres du Tabellionage de Caen marquent qu'il alla loger à l'Hôtel de Richard le Cloutier Ecuyer, prés de l'Eglise de Saint Jean. Cette famille avoit plusieurs maisons dans la Rue Saint Jean, & dans d'autres rues de Caen, & le Fondateur du College du Cloutier, qui vivoit en ce même tems, en étoit sorti. 6. *Hôtel de Richard le Cloutier.*

7. *Maisons de Mr d'Orleans, & du Comte de Tancarville.* Un registre de l'an 1502. des revenus des Prêtres de Saint Pierre, marque qu'ils avoient une rente de vingt sols à prendre sur *Messire Thomas de May, Chevalier ; pour les maisons qui furent à Mr d'Orleans, par don à luy fait par le Roy.* Ces maisons étoient dans la Rue Guillebert. Et par un autre Registre de l'an 1519, on connoît que ces maisons appartinrent depuis à Mrs de Longaunay & de May. Et un troisiéme Registre de l'an 1539, nous fait connoître qu'elles étoient attenantes à la maison qui appartenoit à Mr de Bras, Charles de Bourgueville. Ce M^r d'Orleans proprietaire de ces maisons, étoit le même, si je ne me trompe, à qui appartenoient les Grandes Écoles, que la Princesse sa veuve donna à l'Université, & qui possedoit encore quelques fonds aux environs de Caen. Un registre du Tabellionnage de Caen plus ancien que les précedens de plus de cent ans, marque que le Comte de Tancarville avoit un Hôtel dans la même Rue Guillebert.

8. *Maison des Religieux de Ste. Barbe.* Ces mêmes registres marquent dans la même Rue une maison appartenante aux Religieux de Sainte Barbe. Elle est située vis-à-vis de la Rue Couppée, & a depuis passé en d'autres mains. Ils marquent aussi qu'en l'année 1380, ces mêmes Religieux possedoient une maison de l'autre côté de la Rue, aboutissant par derriere à la Petite Rue Saint Jean. Je trouve de plus dans le Vaugueux un Manoir de Sainte Barbe, prés de la maison de la Pigaciere.

9. *Grand & Petit Roch.* Germain Auvray, dit Saint Roch, riche Marchand & Chirurgien à Caen, qui vivoit au milieu du seiziéme siecle, étoit proprietaire d'heritages considerables vers le bas de la Rue Guillebert. Son fils unique étant mort, ces heritages passerent dans une autre famille. C'est de ce surnom de Saint Roch qu'il portoit, que les deux jeux de paumes bâtis sur ces fonds, ont été nommez *le Grand & le Petit Roch.*

Je ne sçay si le Grand Roch ne seroit point le même jeu de paume que les vieilles Chartres nous enseignent avoir été placé dans la même Rue Guillebert, & qu'on appelloit *Jean Homo*, ou *le Jeu de paume de Jean Homo*.

L'Abbaye de Savigny joüissoit autrefois d'une maison & d'un jardin dans la même Rue Guillebert, aboutissant sur le cours de la Fontaine des Quinze-livres. Elle acquit cette maison en l'année 1356. Elle la fieffa l'an 1519, à condition de la reparer, & payer vingt sols de rente. La necessité des reparations la fit fieffer de nouveau en l'an 1593, pour douze livres de rente. Et cette fieffe fut reconnuë l'an 1679, par Messieurs du Thon possesseurs. La même Abbaye possedoit une autre maison dans la Rue des Carmes, proche des maisons de l'Abbaye de Troüar : & on trouve dans un contract de l'an 1388, qu'ils avoient encore une autre maison dans la Paroisse de S. Pierre. 10. *Maisons de l'Abbaye de Savigny.*

Les Religieux de S. André en Gonfer possedoient une maison dans la Rue de l'Enguennerie, en l'année 1458, comme porte un Registre des rentes de l'Eglise Collegiale du Saint Sepulcre de cette même année. 11. *Maison des Religieux de S. André en Gonfer.*

Lors que l'Echiquier se tenoit à Caen, il s'assembloit dans une maison de la Rue Saint Jean, que Mr de Bras dit avoir été fort ancienne de son tems. Elle fut nommée à l'occasion de cette assemblée, *la Maison de l'Echiquier*. Dans un ancien Registre du Tabellionage de Caen, du premier Juillet 1410, l'on voit un contract faisant mention d'une Maison dite *l'Echiquier*, située dans la Rue Exmoisine, aboutissant à la riviere d'Orne, jouxte une maison appartenante à l'Abbaye de Fontenay d'une part; & d'autre, le nommé Maudiere ; & proche d'une place qui étoit au dehors de l'Hôtel de Jean le Sens. 12. *Maison de l'Echiquier.*

Et l'on sçait d'ailleurs que sous le régne de Charles IX. & de Henry III. les Huguenots faisoient les exercices de leur Religion dans le Jardin de l'Echiquier, de la Paroisse de Saint Jean. La tradition des anciens habitans du voisinage de la Rue de Bernieres, est que la Maison de l'Echiquier faisoit partie de cette place, où l'on voyoit il y a trente ou quarante ans, les restes de l'Hôtel des Templiers, attenant l'un à l'autre, & faisant face l'un & l'autre sur la Rue Saint Jean.

13. *Maisons de l'Abbaye de Fontenay.* L'on connoît par ce contract que les Religieux de l'Abbaye de Fontenay avoient une maison dans la Rue Exmoisine, proche de cette même Maison de l'Echiquier. Le Registre des revenus des Prêtres de Saint Pierre, cy-dessus allegué, fait mention d'un Jardin de la Fosse Coignet appartenant à cette Abbaye dans la Grand'Rive, c'est-à-dire, dans la Rue des Quays, vers la Tour Machart. L'Abbaye de Fontenay a possedé plusieurs autres maisons & fonds à Caen. Elle a possedé une maison dans la Rue Cattehoule, qui luy fut aumônée l'an 1276; une autre dans la Rue des Carmes, avec un jardin, qui fut alienée en 1564, & revendiquée par l'Abbé de Fontenay en 1614; un jardin dans la Rue Saint Jean proche de leur ancienne maison, & aboutissant sur la même riviere, avec quelque terre adjacente.

14. *Palais Episcopal.* Mr de Bras avouë qu'il ne sçait pas lequel des Evêques de Bayeux a fait bâtir *le Palais Episcopal*, qui est dans la Neuve-Rue. Je trouve qu'aprés l'extinction de l'Ordre des Freres du Sac, Philippes le Bel ayant acquis quelques terres prés du lieu où demeuroient ces Religieux, & y ayant fait bâtir une Chapelle en l'honneur de Saint Loüis en l'année 1291, Pierre de Benais, Evêque de Bayeux, acheta dans les années suivantes quelques terres proche du lieu où étoit ce Convent. Je ne sçay si ces acqui-

ſitions furent les premiers commencemens du Palais Epiſcopal. On pourroit ſoupçonner que le Roy Philippes le Bel auroit donné à l'Evêché de Bayeux la confiſcation des maiſons de ces Religieux. Mais pour le bâtiment que nous y avons vû avant le changement qui y a été fait dans ces derniers tems, il y reſte une ancienne inſcription, qui en attribuë la ſtructure à Nicolas du Boſc Evêque de Bayeux, en l'année 1408. Mr de Bras en donne une partie à Loüis de Harcourt, qui occupoit le même Siege l'an 1450. Mais la preuve qu'il en donne tirée de ſes armes que l'on voyoit aux vitres de ce bâtiment, n'eſt pas ſolide, & il ſemble même la détruire, en alleguant un grand nombre d'Armoiries de pluſieurs autres Evêques de Bayeux, qui paroiſſoient dans ces mêmes vitres ; car il n'eſt pas croyable qu'un tel édifice fût l'ouvrage de tant de Prélats. Le même Mr de Bras dit en un autre endroit, qu'aprés l'érection de l'Univerſité, qui fut en 1431, l'Evêque de Bayeux & pluſieurs Abbez de la Province firent bâtir de belles maiſons à Caen, pour y faire étudier leurs écoliers. Nicolas Habard Evêque de Bayeux, vers ſe tems de l'érection de l'Univerſité, ajoûta à ce Palais les maiſons qui y ſervoient d'écurie & de baſſe-court. L'antiquité de ces bâtimens les avoit rendus peu agréables, & même peu logeables, juſqu'en l'année 1678, que M^r^ de Neſmond Evêque de Bayeux employa à leur réparation, à leur augmentation, & à leur décoration, des ſommes conſiderables, provenuës à la Manſe Epiſcopale des Treiziémes de quelques bois qui en dépendent. Je trouve dans un Regiſtre de l'année 1502, une maiſon de la Rue Exmoiſine, aſſiſe prés de *la Court de Monſieur de Bayeux*. Dirons-nous que l'Evêque de Bayeux outre ſa maiſon de la Neuve-Rue, en avoit une autre dans la Rue Exmoiſine ? Je croirois plû-

tôt qu'il faut entendre que cette maiſon de la Rue Exmoiſine aboutiſſoit par derriere au Palais Epiſcopal de la Neuve-Rue ; de même qu'aujourd'huy la Maiſon du Bureau des Treſoriers de France, aboutit d'un côté ſur la Rue Exmoiſine, & de l'autre ſur le Palais Epiſcopal.

15. *Maiſons de l'Abbaye de S. Pierre ſur Dive.*

Pluſieurs maiſons de la Neuve-Rue ont autrefois appartenu à l'Abbaye de Saint Pierre ſur Dive, qui avoit auſſi d'autres maiſons en divers lieux de Caen ; des rentes foncieres ſur quelques-unes ; & un fief à Louvigny.

16. *Maiſon-Dieu de S. Lo.*

Dans un contract paſſé devant Raoul le Couvreur Tabellion de Caen, le 15. Mars 1430, je trouve une maiſon proche du Pont Saint Pierre du côté de Saint Jean, nommée *la Maiſon-Dieu de Saint Lo.* Je juge qu'elle étoit placée au bout de la Rue des Seulles, c'eſt-à-dire, de la Rue des Quays, parce que ce contract fait mention d'une *Cage ou Eſchope*, voiſine de cette maiſon ; telle qu'on ſçait d'ailleurs qu'il y en avoit au bout de la Rue des Seulles. C'étoient de petites boutiques de merciers. Je ne repeteray point icy les noms que j'ay rapportez cy-deſſus de tous ces Hôtels de la même Rue des Seulles, qui ont donné leurs noms aux Quays voiſins.

17. *Hôtel du Pont ſaint Pierre.*

Nous avons dit cy-deſſus, en parlant du Pont Saint Pierre, qu'il a été fait depuis que le Duc Robert partagea la riviere d'Orne, pour former l'Iſle de Saint Jean : un pont de trois grandes arches, tel que celuy-là, étant de beaucoup trop grand pour une petite riviere, comme l'Odon. J'ajoûteray à cela, qu'il eſt certain que tout le bâtiment de l'Hôtel de Ville, a été fait en même tems que le Pont, & qu'on ne l'a fait de cette grandeur, & de cette hauteur, que pour ſervir aux aſſemblées publiques, étant placé comme au centre de la Ville, depuis

qu'elle fut accruë de l'Isle de Saint Jean. L'on trouve dans le Matrologe de la Ville, un acte passé le 22. Février 1365, en l'Hôtel de Ville, *sur le Pont de Darnetal, où l'on a accoûtumé assembler pour le fait, besognes, & negoces, touchant l'honneur de la Ville & du pays.* Le voila donc l'Hôtel de Ville depuis plus de trois cens ans. Et selon toute apparence, il n'a pas tardé long-tems à être fait aprés le partage de l'Orne. Le Maréchal de la Ville y avoit autrefois un logement. Cette machine harmonieuse, qui repete les Hymnes de l'Eglise, est de l'invention de Jean Labbé, Cordelier du Convent de Caen. L'Horloge fut faite en l'an 1314, comme porte l'inscription gravée sur le timbre de cette Horloge. Elle merite par sa singularité d'avoir icy sa place.

Puisque la Ville me loge,
Sur ce Pont pour servir d'auloge:
Je feray les heures ouïr,
Pour le commun peuple réjouïr.
M'a faite Beaumont l'an mil trois cens quatorze.

Nous n'avons rien à ajoûter à ce qu'a écrit Mr de Bras, de l'Hôtel situé au Carrefour de Saint Pierre, qu'on a nommé *le Grand Cheval*, à cause de l'image de pierre en bas relief, qui est au dessus de la porte, representant le Fidéle & le Veritable de l'Apocalypse, monté sur un cheval. Nicolas le Vallois le fit bâtir en l'année 1540. 18. *Grand Cheval.*

L'histoire du Moulin & du Pré appartenans aux Prêtres de Saint Pierre, merite d'être rapportée. Comme on travailloit aux murs qui vont du Pont Saint Pierre derriere la Boucherie, on occupa pour cet ouvrage quelques terres appartenantes à Raoul des Jardins, Bourgeois de Caen. Pour récompense, on luy permit de faire bâtir un moulin sur son fonds, 19. *Moulin & Pré des Prêtres de S. Pierre.*

& de ſe ſervir pour cela, non ſeulement de l'eau de l'Odon, mais encore d'un cours d'eau, nommé *Cardance*, & de le faire couler le long de la muraille de la Ville, nouvellement bâtie. Cette eau venoit ſans doute de la Ville, & couloit le long de ce mur, entre la Ville & l'Odon ; & ſelon toutes les apparences elle venoit de quelqu'une de ces fontaines de la Rue de la Boucherie, qui comme j'ay remarqué dans le Chapitre précedent, en tira ſon nom, & s'appella *la Rue des Fontaines*. Cette permiſſion fut accordée à Raoul des Jardins par Charles Régent du Royaume, fils du Roy Jean, l'an 1361. Quelques années aprés, ce même Raoul ſe conſtitua en ſept livres de rente envers les Prêtres de Saint Pierre, par contract du 3. Avril 1405, & n'ayant pas ſatisfait au payement des arrerages, les Prêtres firent décreter ſon Pré & ſon Moulin, & s'en rendirent adjudicataires. Mais ayant négligé l'entretien de ce Moulin, les habitans de Caen demanderent permiſſion au Roy Loüis XI. de le faire rétablir pour le ſervice du public, au refus des Prêtres du Saint Pierre. La Requête eſt du 4. Novembre 1480, & on la leur auroit accordée, ſi les Prêtres n'euſſent demandé & obtenu la préference pour le rétabliſſement du Moulin. Ils demanderent encore une pareille permiſſion à François I. le 10. de Février 1529, & l'obtinrent. Mais l'enterinement & l'enregiſtrement de ces Lettres au Bailliage de Caen, fut traverſé l'année ſuivante par les Gens du Roy, & par les Religieux de Saint Eſtienne. Aprés que les Gens du Roy eurent donné leur conſentement, que le Juge eût viſité les lieux, & oüy les témoins, il debouta par Sentence les Religieux de leur opposition, & permit le rétabliſſement du Moulin. La Sentence fut confirmée par un Arreſt du Parlement de Roüen, du 28. Avril 1530. Cet Arreſt condamne

les Religieux de Saint Estienne à entretenir le cours de l'Odon, depuis la Planche-Marie, le long des murs de la Ville. Les Prêtres de Saint Pierre doivent au Domaine pour ce Moulin, le Jardin & le Pré, & pour la Poissonnerie, 50 sous de rente, & ils firent condamner en cette année 1580, le 9. Novembre, par le Juge de Caen, le Receveur du Domaine, d'enregistrer cette rente, & de la mettre en ligne de compte. De ces cinquante sous le Moulin en doit vingt. En l'année 1443, ce Jardin des Prêtres de Saint Pierre servoit de passage pour aller au Jardin du Bailly, qui en étoit proche: & le Bailly etoit alors Thomas Harington.

Cette maison du Marché neuf, assise du côté du Château, qui fait face à l'Eglise de Saint Pierre, & qui appartient aux heritiers de Mr de Quesnet-Bloüet, appartenoit autrefois à Jean Oüardel, par une fieffe que luy en firent les Prêtres de Saint Pierre, le 24. May 1492, & elle appartenoit auparavant aux Religieuses Beguines, qui à cause de leur voile blanc, & de leur habit gris blanc, firent nommer cette maison *le Blanc-monstier*. On la nomma autrement *la Maison des Caves*. 20. *Blanc-Monstier, ou Maison des Caves.*

Les Prisons de Mr l'Evêque de Bayeux étoient autrefois devant le Puits de la Poissonnerie, comme on le reconnoît par plusieurs Chartres du 15. & du 16. siecle: d'où l'on peut conclure que dés lors il y avoit à Caen un Siege de l'Officialité. Mr de Bayeux possedoit aussi quelques autres maisons dans le même quartier. 21. *Prisons de Mr l'Evêque de Bayeux.*

L'Hôtel de Goyon étoit dans la Rue des Chanoines, ou du Sepulcre. C'est cette même maison, où l'on a vû si long-tems une école de manége. Elle appartenoit à Alain Goyon, Grand Ecuyer de France, & Bailly de Caen, qui a vécu sous les Rois Loüis XI, & Charles VIII, qui possedoit encore 22. *Hôtel de Goyon, ou de Kenelec.*

d'autres biens à Caen. Elle fut depuis appellée *l'Hôtel de Kenelec*, du Seigneur Jean de Kenelec, Vicomte du Fou, Baron du Pont, Amiral de Bretagne, qui ayant épousé Françoise Goyon, fille unique d'Alain, se trouva proprietaire de cette maison. Il fut pere de Marie, Baronne de Crepon. Françoise Goyon mourut à Caen l'an 1536.

23. *Hôtels de Courtonne, de l'Embuche, & de Nolent.*

Le fief de Courtonne possedé par la maison du Ponteaudemer, avoit son Hôtel dans la Basse-Rue du même fauxbourg de Saint Gilles. Cette famille de Ponteaudemer avoit une autre maison dans la rue des Seulles, & des terres à Herouville, & à Louvigny, & dans d'autres lieux du territoire de Caen. A l'entrée de la Haute-Rue de Saint Gilles, dans la rue qu'on nommoit autrefois *la Rue du Puits ès Bottes*, est l'Hôtel de *l'Embuche*; & à Calix est *l'Hôtel de Nolent*, de la branche de Bombanville. Ce dernier a depuis été nommé, *les Gendarmes de Calix*, à cause des statuës de pierre placées sur le haut de la maison, qui representent des gens de guerre.

24. *Maisons des Quatre-fils-Aymon, & de la Truye qui file.*

L'enseigne des *Quatre-fils-Aymon*, qui pend à une maison de la Rue de Geosle, a plus de deux cens ans d'antiquité, comme nous l'apprenons des vieux titres; & de l'autre côté de la Rue, il y avoit une autre maison de pareille antiquité, où pendoit l'enseigne de *la Truye-qui-file*.

25. *Maison de la Geosle.*

Nous apprenons par les mêmes titres, que *la Geosle* étoit autrefois proche de la Rue de la Chévre, & de la Maison des Quatre-fils-Aymon.

26. *Maisons de l'Abbaye d'Aunay. Chemin Fourché.*

L'Abbaye d'Aunay possede une maison dans la Rue de Geosle, depuis plus de 470 ans. Elle fut premierement fieffée à Jean Abbé d'Aunay par Mellesme femme de Guy le Breton. Ce Jean vivoit vers la fin du douziéme siecle. Cette Abbaye acquit dans la suite plusieurs autres maisons, proche de la pre-

miere, dont une partie a été alienée par usurpation ou autrement : & les Religieux y firent quelques augmentations, en l'année 1663. On appelloit communément cette maison *le Manoir d'Aunay*. Il y avoit une sente dans le voisinage qu'on appelloit *le Chemin Fourché*. La même Abbaye possedoit encore une autre maison dans la Rue Basse, que je soupçonne être la même que la Rue Cattehoule ; & une autre dans la Rue de la Porte Vilaine, qui luy avoit été donnée le 10. Juin 1436, par un Anglois nommé Roger Aboüest, & quelques terres derriere le Château, & le fauxbourg de Saint Julien.

Le Convent des Religieuses Benedictines de la Rue de Geosle étoit autrefois l'Hôtel de Thomas de Loraille. Comme Loraille possedoit d'autres maisons dans la même Rue, il est incertain si ce fut celle-là qu'il acquit au Decret qui se fit en 1463, des heritages d'un Bourgeois nommé Burnel. Cet Hôtel étoit une des plus grandes maisons de Caen. La Ville y reçût le Duc de Bretagne en 1464. Elle y reçût aussi le Grand Senéchal de Normandie. Elle y a quelquefois tenu ses Assemblées. Loraille y érigea un College qui porta son nom, mais qui selon les apparences n'en occupoit qu'une petite partie. Aprés sa mort la Ville acheta cette maison ; peut-être pour conserver ce College à l'Université & au public. Ce qui ne réüssit pas neantmoins, car ce College fut bien-tôt dissipé. La Ville le revendit ensuite au Lieutenant General Malherbe. 27. *Maison des Religieuses Benedictines.*

Un contract du Tabellionage de Caen du 5. Juillet 1431, designant la situation d'une maison assise en la Rue Cattehoule, marque qu'elle aboutissoit sur *la Basseau du Roy*. Je ne sçay ce que c'est que cette Basseau du Roy. La rue Cattehoule étant au pied d'une montagne, a eu plusieurs fontaines. La Fontaine aux Poissons en est une. Les vieilles Char- 28. *Basseau du Roy.*

tres témoignent qu'il y en avoit une autre derriere la maison d'Aunay. La Fontaine de Gemare, & le Vivier de la Rue des Teinturiers, n'en sont pas loin. Ces eaux devoient avoir leur cours. Il faut donc que la Basseau du Roy soit le cours de ces eaux, ou le Vivier même. Car je ne puis pas croire qu'on ait ainsi exprimé le cours de l'Odon, qui n'est jamais nommé autrement que le *Cours de l'Odon* dans les anciens registres.

29. *Terres prés du Cimetiere de saint Julien, ayant apartenu à l'Evêque de Bayeux.*

L'Evêché de Bayeux possedoit autrefois quelques terres prés du Cimetiere de Saint Julien, & le chemin qui y conduisoit, traversoit ce Cimetiere. Jacques d'Angennes Evêque de Bayeux, les échangea vers l'an 1640, contre un Jeu-de-paume, & quelques maisons assises dans la ville de Bayeux, possedées par le Sr du Mont, & se servit de cette acquisition pour accroître son Palais Episcopal. La sente qui conduisoit à cette terre, fut enfermée dans le Cimetiere environ vingt ans aprés l'échange. Edoüard Molé successeur de Jacques d'Angennes tenta, mais inutilement, de faire casser l'échange, & de rentrer dans cette terre.

30. *Maisons & Moulin de Gemare. Maison de l'Abbaye d'Ardeine au Vieux Marché.*

Les maisons & le Moulin de Gemare, furent aumônez à l'Abbaye d'Ardeine, avec la Baronie de Tesniere, par Richard Cœur-de-Lyon, & Jean Sans-terre, Rois d'Angleterre, & Ducs de Normandie. J'apprens neantmoins d'un titre du premier de Juillet 1381, que Jean & Robert le Blond partageant la succession de leur pere, le *Moulin de Guymare jouxte les Croisiers* fut compris dans le premier lot. J'apprens aussi d'un contract du Tabellionage de Caen, du 21. Octobre 1430, que ce Moulin, avec quelqu'autres maisons & jardins qui étoient proches, appartenoient alors aux Religieuses de Sainte Trinité. Un autre nous enseigne que le 21. Novembre 1440, Raoul Patrice étant proprietaire, & joüissant

de ce Moulin, reconnut devoir, & promit continuer aux Religieux d'Ardeine quelque redevance à cause dudit Moulin, & leur continua en outre quelque rente sur le même Moulin, qui est marqué avoir été proche d'un jardin & de quelques places, ayant appartenu aux Religieuses de Sainte Trinité, ainsi qu'il est porté par leurs Lettres de l'an 1307. Un troisiéme titre marque que le 27. Aoust 1453, Guillaume de Bitot, Ecuyer, Seigneur du lieu, échangea aux Religieux d'Ardeine un *Moulin à bled, assis à Caen, nommé le Moulin de Bitot; à condition par ledit Bitot de le retirer dans dix années, en payant la somme de cent vingt-huit livres, à quoy se monte la valeur de la contr'échange.* Ce Moulin ne peut être autre que celuy de Gemare. D'où l'on infere que depuis la premiere donation, il a plusieurs fois changé de main & de maître. L'Abbaye d'Ardeine a possedé plusieurs autres maisons à Caen, & une entre autres, qu'elle possede encore aujourd'huy dans la place du Vieux Marché, ou du Pilory, qui appartenoit à leur fondateur Ayulfe du Four. L'on y voit une Inscription, qui porte qu'elle fut ruinée dans les guerres des Religionnaires sous Charles IX. & qu'elle fut rétablie en 1570, par Baptiste de Villemor, Abbé d'Ardeine.

Estienne du Val de Mondrainville, qui s'éleva par le commerce, ne s'appliqua pas seulement au trafic de la mer, mais encore à la marchandise de bled. Et ce fut pour la commodité de ce commerce, qu'il choisit sa demeure derriere la Halle au Bled, dans l'Hôtel qui porte son nom. 31. *Hotel de du Val de Mondrainville.*

Pierre de l'Enauderie, Docteur aux Droits, & bienfacteur de l'Université, luy donna la Maison qu'elle possede dans la Rue des Croisiers. Le contract de donation fut passé à Caen le 17. Septembre 1508. Cette maison s'étendoit sur les deux rues des Croisiers, 32. *Le Four Gambiez.*

& des Cordeliers, & s'appelloit *le Four Gambiez.*

33. *Maison du Chapitre d'Avranches.* Une maison que possedoit le Chapitre d'Avranches, est ainsi designée dans un contract du Tabellionage de Caen de l'an 1450 : *Ménage, court, & jardin, assis à Saint Sauveur, butte par devant sur la rue, & d'autre bout par derriere sur le Doyen & Chapitre d'Avranches.* Cette maison & ce jardin étoient proches de la Halle de la Mercerie, qui servit depuis d'Ecole des Droits dans la Rue des Cordeliers.

34. *Court Mondaye.* L'Abbaye de Mondaye a aussi une maison à Caen dans la Rue de l'Odon, qu'on appelle aujourd'huy *la Court Mondaye.* C'étoit la demeure des Religieux de Mondaye, qu'on envoyoit étudier à Caen. Une partie de la maison est sur la Paroisse de Saint Estienne, & l'autre partie sur la Paroisse de Saint Sauveur. Ce fonds fut acquis par ces Religieux à divers tems, une portion en 1303, long-tems avant l'érection de l'Université ; l'autre en 1490, & la troisiéme où est le principal bâtiment, qui fait face à la porte, en 1631. Cette seconde portion fut acquise des Religieux de Saint Sever.

35. *Ancien Cimetiere de la Paroisse de S. Sauveur.* *Le Cimetiere de la Paroisse de Saint Sauveur*, qui étoit placé devant le portail de cette Eglise, & en défiguroit l'entrée, occupoit une partie de la Place du Vieux Marché, & étoit incommode pour l'issuë de la Rue Pesmagnie. Par une déliberation de l'Hôtel de Ville, du 21. Juillet 1698, acceptée par les Paroissiens, il fut échangé contre une place située en partie dans les Halles, & occupant la Loge des Auneurs, qui fut transferée ailleurs.

36. *Hôtel de Houllefort, ou de Hamars.* *L'Hôtel de Houllefort, ou de Hamars*, étoit la demeure des Seigneurs de Houllefort. Henry & May de Houllefort, Seigneurs de Hamars, & de Vienne, Baillifs de Caen il y a environ deux cens ans, étoient de cette famille. Cet Hôtel est la maison qui a été

possedée depuis par Mrs Jamblin, dans la Paroisse de Saint Sauveur, prés des Porches, au bout de la Rue Pesmagnie.

Mr de Bras n'a pas dédaigné dans ses Recherches de marquer le tems que l'Echafaud du Vieux Marché fut bâti à la place du vieux Pilory, savoir l'année 1548. La maniere dont il décrit cet ancien Pilory, nous fait voir que c'étoit une machine semblable à celle que l'on voit dans les Halles de Paris. Mais l'Echafaud ayant paru un triste & funeste objet à tout le quartier où il étoit placé, on jugea à propos de l'abbatre au mois de Mars, de l'année 1696. 37. *Echafaud du Vieux Marché.*

L'ancien Jeu-de-paume qui étoit dans cette même Place du Pilory, s'appelloit autrefois, *la Bataille*, à cause du carnage qui se fit en ce lieu des bourgeois qui s'y étoient retirez, & qui esperoient s'y défendre, lors que la Ville fut prise par les Anglois en 1417. 38. *La Bataille.*

Dés l'année 1405, l'Abbaye de Bellestoile joüissoit d'une maison placée dans la Rue Ecuyere, & aboutissant sur le Cimetiere de Saint Estienne. 39. *Maison de l'Abbaye de Bellestoile.*

L'Hôtel de Bureau, ou *de Giberville*, a pris son nom de Hugues Bureau Sieur de Giberville, Lieutenant General du Bailly de Caen, qui l'occupoit. Il étoit fils de Girard Bureau, qui aprés avoir été Vicomte de Caen, & ensuite Lieutenant General du Bailly, vers l'année 1465, mourut l'an 1494. Hugues Bureau luy succeda dans cette Charge, & en fut pourvû le 18. Juillet 1495. Il avoit été auparavant premier Echevin. Il se qualifia premierement Seigneur de Grenteville, & ensuite Seigneur de Giberville. Dans un acte passé devant les Tabellions de Sainte Paix, le 14. de Novembre 1506, il est fait mention de *Hugues Bureau, Ecuyer, Sieur de Giberville, Senéchal & Garde de la terre & haute-Justice d'Argen-* 40. *Hôtel de Bureau, ou de Giberville.*

ces & de Saint Gabriel. Je ne trouve pas le tems précis de sa mort. Il paroît seulement qu'il exerçoit encore sa charge en 1515, & qu'il étoit mort en 1519. Girard son pere étoit fils de Jean Bureau Tresorier de France en l'année 1450, & ensuite Maire de Bordeaux; & Jean fut frere de Gaspar Maître de l'Artillerie. L'Hôtel de Bureau est dans la Rue Ecuyere à Saint Estienne. Les armes de la famille de Bureau se voyent encore sur la porte, ainsi que dans les voûtes de la nef de l'Eglise de Saint Estienne. Elle portoit d'azur au chevron d'or, aux trois burettes d'or. On auroit de la peine à desabuser le peuple de cette Paroisse, de la fausse opinion que ces armes luy ont donnée, que Bureau a fait faire cette nef, quoy qu'elle paroisse bien plus ancienne. Leur maison a depuis appartenu à M^rs^ le Fauconnier. Ceux de cette famille en possedent encore aujourd'huy la moindre partie; la plus grande partie appartient à Mr de Grainville-Angerville.

41. *Maisons du Prieuré du Plessis.* Je trouve que les Religieux du Plessis-Grimoud ont possedé deux maisons à Caen. L'une dans la Paroisse de Saint Estienne, prés de la Belle Croix; l'autre dans la Paroisse de Saint Nicolas, sise en la Rue Bicoquet, aboutissant au cimetiere de la Paroisse. La premiere fut achetée soixante livres, par contract du 22. Aoust 1472. Elle est possedée maintenant par M^r^ d'Anisy-Gosselin. La seconde coûta quatre-vingt francs, & l'acquisition s'en fit au mois de Février 1325.

42. *Court au Sens.* *La Court au Sens* dans la rue de Froiderue étoit la demeure de la famille de ce nom, à qui appartenoit la terre de Reviers.

43. *Maison de la Venelle aux Chevaux.* Aprés que le Convent des Peres Cordeliers eût été brûlé, & ravagé par les Protestans, en l'année 1562, les Protestans se servirent des materiaux & de la pierre pour bâtir une maison dans la Venelle aux

aux Chevaux, qui y subsiste encore, bâtie de pierre de taille. L'on y peut remarquer des pierres qui ont autrefois servi de tombes. Aprés la publication de l'Edit de Pacification, les Cordeliers poursuivirent & obtinrent leur dédommagement des proprietaires nommez d'Avenay, qui par ce moyen furent confirmez en leur possession. *bâtie des ruines du Convent des Cordeliers.*

Cette maison de la Grand' Rue, dans la Paroisse de Froiderue, qu'on appelle *la Court Parisy*, a tiré son nom d'une famille du nom de Parisy. On voit plusieurs actes faits dans le seiziéme siecle par Guillaume Parisy, Tabellion premierement à Sainte Paix, & ensuite à Caen. Et dans le siecle précedent un Jean Parisy Avocat en l'Election, demeuroit sur la Paroisse de Froiderue. Cette Court est appellée dans quelques Chartres, *la Court Parisy Baillehache*. 44. *Court Parisy.*

La Halle au Bled se nommoit anciennement *le Tripot*, comme elle se nomme encore aujourd'huy, & la Halle du Tripot au Bled. Il y avoit une maison attenante, qu'on nommoit *la Maison du Poids-le-Roy*. 45. *Tripot. Maison du Poids-le-Roy.*

Je crois devoir dire icy quelque chose du *Plan de Caen*, qui fut levé par le Sr Gomboust, Ingenieur & Graveur, qui avoit si heureusement réüssi à ceux de Paris & de Roüen. Il s'offrit aux Echevins de Caen, pour travailler à celuy de leur Ville. Le marché fut conclu, & la moitié du prix convenu fut avancé. Il commença l'ouvrage, & le Plan fut levé. Il le porta à Paris pour le faire graver; mais la mort l'ayant prévenu, le Plan demeura entre les mains de ses heritiers, fort negligé par eux, & entierement abandonné de la Ville. J'en fis recherche étant à Paris, & l'ayant découvert l'an 1668, j'obligeay les Srs Hinse, & Bignon Graveur, ses heritiers, d'entretenir le traité & graver ce Plan, & les Echevins de Caen payerent le reste de la somme. Le Plan ne fut pas gra- 46. *Plans de Caen.*

vé avec la même exactitude qu'il avoit été levé, & quand il sera examiné de prés par un homme qui connoîtra Caen, on ne le trouvera pas sans défauts. Long-tems auparavant Mr de Bras avoit fait tirer un Plan de Caen. Il le communiqua à Belleforest, qui l'a rapporté dans sa Cosmographie. Ce Plan fait connoître l'état où étoit Caen dans le seiziéme siecle, & les changemens qui s'y sont faits dans celuy-cy.

CHAPITRE XII.

DES FOIRES ET DES MARCHEZ de Caen.

1. Foire du Pré. 2. Foire de Saint Michel, ou aux Oignons. 3. Foire des Innocens. 4. Deux Foires de Loüis XI. 5. Foire Franche. 6. Foire de Saint Simon & Saint Jude, ou de la Maladerie. 7. Foire de Trinité. 8. Foire de trois jours, appartenante à l'Abbaye de Saint Estienne. 9. Marché du Lundy.

1. *Foire du Pré.* LA *Foire du Pré* étoitétablie à Caen long tems avant les deux Foires accordées par Loüis XI. Elle commençoit à la Saint Denys, & duroit huit jours. On la tenoit dans ce Pré, qui de là fut nommé *la Foire du Pré*, & où l'on a depuis bâti l'Hôpital General. Elle fut supprimée par l'établissement de ces deux Foires de Loüis XI. Nous ne voyons point le tems de son établissement.

2. *Foire de S. Michel, ou aux Oignons.* *La Foire de Saint Michel* est fort ancienne. L'an 1431, les Anglois qui étoient maîtres de Caen, tenant cette Foire, ils y furent surpris par Ambroise de Loré, Chevalier Normand, Baron d'Yvry, Conseiller &

Chambellan du Roy, & ensuite Prevost de Paris; vaillant homme, actif, entreprenant, & qui rendit des services trés-importans au Roy Charles VII. contre les Anglois. L'Histoire, qui a rendu justice à son merite, marque qu'il y fit trois mille prisonniers, qu'il conduisit dans sa forteresse de Saint Celerin prés d'Alençon, aprés avoir renvoyé les gens d'Eglise, les vieillards, les femmes, les enfans, & les laboureurs. Il enleva toutes les marchandises de la Foire, & fit un trés-grand butin. Outre que le succés de cette entreprise fit voir qu'elle étoit digne de celuy qui la conçût, & qui l'executa, il semble qu'il y fut porté par un ressentiment particulier. Jean Falstolf Anglois, qui commandoit alors dans Caen, avoit attaqué quelques années auparavant le Château de Sainte Susanne au Maine, dont Loré étoit Capitaine pour le Duc d'Alençon : & tout récemment les Anglois avoient fait quelque tentative sur le Château de Saint Celerin, que Loré avoit pris soin de fortifier & de munir. Il semble qu'il ait cherché à les faire repentir de l'inquietude qu'ils luy avoient donnée. La Foire de Saint Michel se tenoit alors, comme maintenant, au Bourg-l'Abbé, le jour de Saint Michel. Les droits en appartiennent à l'Abbaye de Saint Estienne. On l'appelle communément *la Foire aux Oignons*, à cause de la grande quantité d'oignons qui s'y debite.

3. *Foire des Innocens.*

Les droits de *la Foire des Innocens* appartiennent aussi à la même Abbaye. On la tient comme la précedente dans le Bourg-l'Abbé, devant l'Abbaye, à la Fête des Saints Innocens.

4. *Deux Foires de Loüis XI.*

Ce fut au mois de Novembre, de l'an 1470, que Loüis XI. fit expedier des Lettres Patentes pour l'érection de deux Foires à Caen. La premiere se tenoit le premier mercredy d'aprés la fête de Pentecôte; & l'autre, le premier mercredy d'aprés la Nô-

tre-Dame de Septembre. Chacune duroit quinze jours. Peu de jours aprés le Roy accorda par d'autres Lettres aux Echevins de Caen, la faculté de pourvoir à tous les offices necessaires pour l'augmentation de ces Foires. La verification de ces Lettres, se fit au Parlement de Paris, & dans l'Echiquier de Normandie, & la publication s'en fit par tous les marchez des principales Villes du Royaume. Ces Foires se tenoient dans la Rue des Quays, & dans les cinq rues qui y aboutissent, pour éviter un grand transport des marchandises venuës par mer. L'on voit encore dans les murs de ces rues plusieurs marques des boutiques, & des magasins qui servoient à l'usage de ces Foires. Et lors qu'on travailla aux canaux qui conduisent l'eau des fontaines & des lavoirs des Ursulines, dans la riviere, prés de la Tour au Massacre, on trouva vers la Rue Frémentel à un pied au dessous du rais de chaussée, des rues pavées, & les fondemens de plusieurs maisons, des salles mêmes, & des boutiques, dont les décombres fournirent une partie de la pierre, dont les Ursulines firent bâtir les murs de leur jardin. Le succés de l'établissement de ces Foires fut si grand, que la ville de Roüen s'en trouva préjudiciée dans son trafic. Et sur ses remontrances, le même Roy Loüis XI. les transfera à Roüen au mois de May 1477. Et ce qui augmenta le dommage que Caen souffrit de ce changement, c'est que la Foire du Pré qui avoit été supprimée en consideration de ces deux Foires, ne fut pas rétablie, lors qu'on les abrogea.

5. *Foire Franche.* Cette perte fut en partie réparée par Henry IV. lors qu'il établit à Caen *la Foire Franche*, par ses Lettres Patentes du mois de May 1594. Cette Foire fut accordée à la Ville, à la requête des Bourgeois, pour être tenuë tous les ans à Caen, à com-

mencer le premier Juillet, pendant quinze jours ouvrables entiers & ſans intermiſſion, conformément à la Foire de Guibray, & avec les mêmes privileges. Le Bailly de Caen, ou ſon Lieutenant, les Gens du Roy du Bailliage, & les Echevins, furent établis Conſervateurs des privileges, & Juges des affaires de la Foire, juſqu'à la ſomme de trois cens livres, ſous le reſſort du Parlement. Mais les Bourgeois de Falaiſe s'étant plaints au Conſeil du préjudice que cette Foire faiſoit à celle de Guibray, pour la trop grande proximité du tems & du lieu, le Roy par ſes Lettres du 23. Juillet 1598, changea le tems de la Foire de Caen, & le transfera à la premiere ſemaine du Carême, ſans rien changer au ſurplus des premieres Lettres. Mais parce que ce terme ſe trouvoit trop proche de la Chandeleur, qui étoit le tems d'une autre Foire de Roüen, il fut encore changé ſix mois aprés, à la requête des Etats de Normandie, tenus à Roüen, & transferé au lendemain du Dimanche de Quaſimodo, par des nouvelles Lettres du 23. Janvier 1599. Et enfin ſur une nouvelle requête des habitans de Caen, le Roy transfera la Foire au ſecond Lundy d'aprés la Quaſimodo, par ſes Lettres du 6. Juillet 1601 : peut-être à cauſe de la comparution que les Magiſtrats de Caen doivent au Parlement dans la ſemaine de Quaſimodo. Peut-être auſſi conſidera-t'on que ce tems de Quaſimodo, ſi proche de Pâques, obligeoit les marchands éloignez de ſe mettre en chemin pendant les fêtes, & les empêchoit de ſatisfaire au devoir de leur conſcience. La durée de la Foire fut réduite à huit jours francs de tenuë, quatre jours avant la Foire pour l'entrée des marchandiſes, & trois jours pour la ſortie. Le tout compoſant quinze jours accordez par les Lettres precedentes.

Si-tôt que le Privilege de cette Foire fut obtenu

en 1594, on pensa à l'établir dans quelque place commode. L'on n'en trouva point de plus propre à cet usage que le champ de la Cercle, qui appartenoit aux Peres Jacobins. On l'acheta d'eux, par contract du 16. Septembre 1595, pour le prix de deux cens trente-trois écus & un tiers de rente : & il y a apparence que la Foire s'y tint aussi-tôt. Mais les loges ne furent bâties que quelques années aprés. La vente des fonds pour bâtir fut publiée, & les adjudications faites à l'Hôtel de Ville, dans le mois d'Avril 1599. Le prix fut par chaque toise de vingt sols de rente annuelle envers l'Hôtel de Ville, pour quelques métiers & marchandises ; & deux écus d'entrée, payables une fois seulement par chaque toise, en ouverture de boutique : & pour quelques autres métiers de quinze sols de rente par toise, & un écu d'entrée. Les adjudicataires s'obligerent de bâtir des loges suivant les allignemens & les mesures qui leur furent prescrites. L'on ne peut pas douter que *le Pont de bois de la Foire*, n'ait été bâti dans ce même tems, pour la commodité publique, & particulierement de ceux des quartiers du Bourg-l'Abbé, de Saint Sauveur, & de Saint Estienne.

6. *La Foire de Saint Simon & Saint Jude, ou de la Maladerie.*

L'on tient une Foire à la Maladerie le jour de Saint Simon & Saint Jude, qu'on appelle communément *La Foire de Saint Simon & Saint Jude*, ou *de la Maladerie.*

7. *Foire de Sainte Trinité.*

Le Lundy qui suit la Fête de la Sainte Trinité, l'on tient une *Foire devant l'Abbaye de Sainte Trinité*, dont les droits luy appartiennent. Elle ne dure qu'un jour. C'est à quoy elle a été réduite : car dans un aveu que rendit cette Abbaye à la Chambre des Comptes de Paris, l'an 1493, elle reconnoît tenir *Une Foire commençante chaque an le Vendredy avant la fête de Sainte Trinité, heure de Vêpres, & finissante le Lundy ensuivant en icelle propre heure, &*

ſtante auprés de ladite Abbaye ; pendant lequel tems d'icelle Foire, avoir les coûtumes, acquits, barrages, peages, trépas, tavernages, par toute ladite Ville, & forsbourgs d'icelle.

Nous voyons par la Chartre de fondation de l'Abbaye de Saint Eſtienne, que le Duc Guillaume luy accorda une *Foire de trois jours* dans le territoire de Caen, avec cette condition, que lors qu'un de ces trois jours ſe rencontreroit dans un Lundy, tout le droit du marché de la Ville qui ſe tenoit ce jour-là, appartiendroit à l'Abbaye ; & Henry II. Roy d'Angleterre, dans la Chartre de Confirmation de la fondation de l'Abbaye de Saint Eſtienne, declare qu'il accorde au Bourg, où eſt bâti ce Monaſtere, les mêmes droits, franchiſes & coûtumes, dont il joüit dans ſon Bourg, c'eſt-à-dire, dans Caen. Car dans tous ces vieux titres, le Bourg où eſt ſituée l'Abbaye, eſt nommé *Le Bourg des Moines*, & *Le Bourg de l'Abbaye*, & Caen eſt nommé *Le grand Bourg*, & *Le Bourg de Caen.* Non pas comme ſe ſont imaginez quelques-uns, que Caen ne fût pas alors une ville, mais ſeulement un bourg : mais parce que ce terme ſignifioit alors indifferemment une ville & un bourg. Et ſur cela il eſt encore à remarquer, que la Chartre de fondation de cette Abbaye, marque expreſſément que le bourg où elle eſt placée, étoit dans le bourg de Caen. 8. *Foire des trois jours, appartenante à l'Abbaye de Saint Eſtienne.*

Les Chartres nous apprennent que ce Marché du Lundy étoit établi à Caen avant la fondation de l'Abbaye de Saint Eſtienne, & qu'en ce jour il y avoit un grand abord de marchands forains. Caen s'eſt toûjours maintenu depuis dans ce droit de marché du Lundy de chaque ſemaine. Et la deſcription qu'en fait Mr de Bras donne lieu de croire que le trafic, qui s'y faiſoit de ſon tems, étoit bien plus riche, 9. *Marché du Lundy.*

qu'il n'a été depuis. Mais il a été encore fort affoibli depuis peu d'années, par le transport qu'on a fait du trafic des bestiaux, au Vendredy de chaque semaine, pour s'accommoder avec le Marché qui s'en faisoit à Ceaux proche de Paris, & qui a été rétabli à Poissy comme auparavant. Il y a apparence que c'est ce même Marché de Caen, qui est designé dans la Chartre de Richard III. Duc de Normandie, contenant les donations qu'il fit l'an 1026, en épousant Adelle sa femme.

CHAPITRE XIII.

DES ARMOIRIES, JURISDICTIONS, Compagnie du Papeguay, & Academies de Caen.

1. Armoiries de Caen, anciennes, & nouvelles. 2. Echiquier. 3. Estats de Normandie. 4. Parlement de Normandie, transferé à Caen. 5. Chambre des Comptes, & Cour des Aydes de Normandie, transferées à Caen. Ancienne Chambre des Comptes de Caen. 6. Vicomté. 7. Bailliage. 8. Lieux de Caen où s'est renduë la Justice du Bailliage & de la Vicomté. 9. Estenduë du Bailliage de Caen. 10. Présidial. 11. Bureau des Finances. 12. Election. 13. Cour des Aydes. 14. Grenier à Sel, 15. Amirauté. 16. Eaux & Forêts. 17. Chambre de Monnoye. 18. Hôtel de Ville. 19. Des Jurisdictions des Abbayes de Saint Estienne, de Sainte Trinité, & de Fécamp à Sainte Paix : & une étenduë de la Jurisdiction de Saint Silvin dans le fauxbourg de Vaucelle. 20. Grande

Senéchaussée. 21. Officialitez. 22. Jeux & Compagnie du Papeguay. 23. Academies de belles Lettres, & de Physique.

AVant que de parler des Jurisdictions de Caen, il faut dire un mot de ses Armoiries. Elle portoit autrefois de Gueules au Château donjonné d'or, & j'ay vû des seaux portant ces armes. Ces Armoiries, qui semblent être une peinture de Caen, sont visiblement plus récentes que le Château. Lors que Charles VII. reprit cette Ville sur les Anglois, pour reconnoissance de sa fidélité il changea ses armes, & luy fit porter, Coupé d'Azur & de Gueules, aux trois Fleurs-de-lys d'or. Apparemment pour être le symbole de la fortune de Caen, qui avoit été longtems sujette aux Anglois. Cela semble être designé par le rouge qui est la couleur de l'écu d'Angleterre. Mais la Ville en retournant sous la domination Françoise, l'Azur & les Fleurs-de-lys avoient repris le dessus. Venons maintenant aux Jurisdictions de Caen. 1. *Armoiries de Caen, anciennes & nouvelles.*

Je ne mets point *L'Echiquier* dans ce nombre. C'étoit une Jurisdiction souveraine, qui n'étoit fixe, ni pour le lieu, ni pour le tems. Elle s'est tenuë plusieurs fois à Caen, & depuis plus de trois cens cinquante ans. Cette vieille maison de la rue Saint Jean, nommée l'Echiquier, dont parle Mr de Bras, est une preuve de son antiquité. 2. *Echiquier.*

Je ne parle point non plus des *Estats Generaux de Normandie*, qui se sont tenus quelquefois à Caen. Ces Estats sont abolis, & l'Echiquier a été supprimé, par l'érection du Parlement de Normandie, faite par Loüis XII. en l'année 1499; ou plûtôt l'Echiquier a été converti en Parlement. Car le Roy dans les Lettres d'érection, qualifie ce Parlement, *Cour souveraine & ordinaire de l'Echiquier*; comme au contraire on donnoit quelquefois auparavant à la 3. *Estats de Normandie.*

Cour de l'Echiquier le nom de Parlement.

4. *Parlement de Normandie transferé à Caen.* Le Parlement érigé à Roüen l'an 1499, fut transferé à Caen, au mois de Février de l'année 1589, par Lettres Patentes de Henry III. données à Blois. Il tint d'abord ses séances à Caen dans le lieu du Bailliage. Il s'établit au mois de Juin suivant dans le Convent des Peres Cordeliers, au lieu où est presentement le Siege de l'Election; ce qui se fit avec beaucoup de ceremonies. L'on voyoit encore, il n'y a pas long-tems, le nom d'un Procureur du Parlement écrit contre un des murs de la Salle des Elûs. Henry IV. étant ensuite venu à la Couronne, il rétablit le Parlement à Roüen par ses Lettres Patentes du 8. Avril 1594. Le Parlement pendant son séjour à Caen contribua à la réparation de l'Eglise des Peres Cordeliers, qui avoit été brûlée par les Protestans, en l'année 1562, & qui portoit encore des marques de sa desolation.

5. *Chambre des Comptes, & Cour des Aydes de Normandie, transferées à Caen. Ancienne Chambre des Comptes de Caen.* Au mois d'Avril de la même année 1589, la Chambre des Comptes, & la Cour des Aydes de Roüen, furent aussi transferées à Caen par Lettres Patentes de Henry III, données à Tours, & adressées au Parlement séant à Caen. La Chambre des Comptes tint ses séances, premierement dans la maison d'un particulier, & puis dans le Convent des Jacobins. Ces deux Cours retournerent à Roüen au même tems que le Parlement. Long-tems auparavant, pendant que Henry V. Roy d'Angleterre possedoit la Normandie, il avoit établi à Caen une Chambre des Comptes, qui fut depuis réünie à celle de Paris, l'an 1424, sous Charles VII.

6. *Vicomté.* On peut assurer que la Vicomté est la plus ancienne Jurisdiction de Caen. Les Comtes autrefois étoient les Juges de la Province. Mais les autres emplois attachez à leur dignité, & leur assiduité auprés du Prince, ne leur permettant pas de rendre la Justice

par eux-mêmes, ils établirent des Lieutenans, qui la rendoient pour eux, & qui furent nommez Vicomtes. Ces Juges alors n'étoient pas fixes. Ils se transportoient en divers lieux pour y terminer les differens, & rendre la Justice. Cela se faisoit sommairement, sans formalitez, & sans le ministere des gens de Loy; & ils étoient eux-mêmes gens d'épée, & ils avoient le droit, ainsi que les Baillifs, de se choisir des Lieutenans, & de leur donner des provisions de leurs états, jusqu'en l'année 1531, que le Roy par son Edit s'attribua ce droit. Mais par le commerce des Italiens, & par l'étude des lettres, qui parmy plusieurs bons effets en a produit quelques mauvais, & en rafinant les esprits, les a rendus pointilleux & chicaneurs, les procés s'étant multipliez, les Vicomtes se sont fixez, & ont pris tout l'attirail, dont ils ont aujourd'huy besoin pour rendre la Justice. Leur antiquité paroît par l'origine que je viens de rapporter. Mais il seroit mal-aisé de remarquer précisément leur commencement. On peut dire seulement que ces Comtes ayant été les Juges des Provinces dans la décadence de l'Empire Romain, ils n'ont pû exercer cette fonction, sans la partager avec les Lieutenans, & partant que Caen a eu ses Vicomtes, si-tôt qu'elle a pris la forme de Ville. La Seigneurie d'Annebaut prés du Pontlevêque ressortissoit autrefois aux Jurisdictions du Bailliage & de la Vicomté de Caen. Mr de Bras nous apprend qu'elle en fut distraite par le credit de l'Amiral d'Annebaut. Il rapporte aussi une partie des procedures que firent les habitans de Caen en l'année 1541, pour faire supprimer la Vicomté d'Eurecy, qui avoit été démembrée, tant de la Vicomté que du Bailliage de Caen. L'on trouve dans le Matrologe de la Ville les Actes de ces procedures, ausquelles Mr de Bras eut grande part, comme partie interessée. Elles eurent une suite

de plusieurs années. Mais nonobstant toute l'opposition de la Ville, cette Jurisdiction a subsisté. Elle a été confirmée par l'Edit de Loüis XIII. donné en Janvier 1636, portant desunion & démembrement des anciennes Vicomtez de Normandie, & érection des Sieges particuliers en Vicomtez principales. Les affaires qui sont du ressort du Bailliage, s'y jugent de six semaines en six semaines devant le Bailly de Caen, ou son Lieutenant, qui y va tenir ses assises. Les affaires de la Vicomté, se jugent le Jeudy de chaque semaine devant le Vicomte, qui est particulier pour ce Siege, ainsi que les Gens du Roy, & quelques autres Officiers. Mais les Assesseurs sont les mêmes que ceux de la Vicomté de Caen.

7. *Bailliage.* Les Vicomtes étant ainsi devenus les Juges du peuple, ils se trouverent chargez de trop d'affaires. Les nobles se virent confondus avec les rotùriers, dans la poursuite de la Justice devant les mêmes Juges, & voulurent être jugez par leurs chefs, que l'on nommoit Baillifs. Ces chefs, qui étoient des Officiers militaires, conduisant les nobles à la guerre, s'appliquerent alors à terminer leurs differens, & à juger leurs procés. Le tems de la création de ces Baillifs est assez incertain. Quelques-uns la rapportent à Hugues Capet, vers la fin du dixiéme siecle, & d'autres à Philippes Auguste deux cens ans aprés. Leur antiquité en Normandie se connoît par un Chapitre de la vieille Coûtume de cette Province, qui traite des Baillifs; & l'Histoire fondée sur les anciens titres, a conservé les noms des Baillifs de Caen depuis le milieu du treiziéme siecle. Les Baillifs avoient alors des Chapelains particuliers, des Sergens à masse qui les précedoient dans les ceremonies, & des Archers pour leur garde. Et ces Officiers étoient aux gages de la Ville.

8. La Justice, tant du Bailliage que de la Vicomté,

ſe rendoit autrefois à Caen dans une maiſon de la Rue des Cordeliers, dont une moitié ſervoit aux exercices literaires de l'Univerſité. Mais le tumulte des uns troublant les fonctions tranquilles des autres, Henry VI. Roy d'Angleterre, fondateur de cette Univerſité, voulut qu'elle occupât ſeule cette maiſon, & en fit expedier les Lettres Patentes le 13. Avril 1442, confirmées par pluſieurs autres, des années 1444, & 1445. Et comme ſes Officiers y avoient placé le Prétoire peu de tems auparavant, il leur ordonna de le transferer au lieu où il avoit été, ou en tel autre lieu que le Baillif, le Vicomte, & les Capitaines, & autres Officiers de Caen, jugeroient à propos. Il eſt vray-ſemblable que ce fut alors que la Vicomté & le Bailliage furent placez dans le lieu où ils ſont maintenant. Il eſt toûjours bien certain qu'ils ſont depuis plus de deux cens ans dans la rue de Geoſle. Car les vieux titres montrent que la maiſon de la Geoſle étoit alors dans la rue Cattehoule. Il eſt douteux ſi le lieu où ils ſont, eſt le même, où ils furent placez dés le commencement.

Lieux de Caen, où s'eſt renduë la juſtice du Bailliage & de la Vicomté.

La Juſtice du Bailliage de Caen s'exerce dans les Sieges de Caen, de Bayeux, de Falaiſe, de Vire, de Condé, & de Torigny. On démembra cinquante Paroiſſes des autres Sieges, pour les joindre à celuy de Torigny, en faveur du Maréchal de Matignon. Saint Lo a auſſi été démembré du Bailliage de Caen. Le Bailliage de Caen s'étend ſur quatre anciennes Vicomtez, de Caen, de Bayeux, de Vire, & de Falaiſe, dont quelques-unes ont été démembrées. 9.

Etenduë du Bailliage de Caen.

Le Siege Preſidial de Caen fut érigé par le Roy Henry II. au mois de Septembre de l'année 1552. On luy attribua trois Lieutenans, General, Criminel, & Particulier; des Gens du Roy, au nombre de deux, 10.

Preſidial.

& dix Conſeillers. Le nombre en fut depuis augmenté par divers Edits. Les Charges de Preſidens vinrent enſuite, & furent incontinent ſupprimées, & ont depuis été rétablies. Le Preſidial de Côtentin ſéant à Saint Lo, fut réüni au Preſidial de Caen par un Edit donné à Caen au mois d'Aouſt 1563. Il a été depuis mis à Coûtances, l'an 1580.

II. *Bureau des Finances.*

On ne ſçait point préciſément le tems de la premiere création des Charges des Generaux des Finances, & des Treſoriers de France. On voit des Treſoriers de France dés le tems de Charles V. Roy de France; & des Generaux des Finances dés le tems de Charles VI. Mr de Bras dit que de toute antiquité il y a eu en Normandie un Treſorier de France, qui connoiſſoit du Domaine, & un General des Finances qui avoit l'adminiſtration des Finances extraordinaires, & que dans tout le Royaume il n'y avoit que quatre Treſoriers, & quatre Generaux. Henry II. par ſon Edit donné en Janvier 1551, créa dix-ſept Treſoriers Generaux, pour les dix-ſept Recettes Generales du Royaume, dont Caen en avoit une. Et en l'année 1557, les Offices de Treſoriers de France & de Generaux des Finances, qui étoient réünis & exercez par les mêmes perſonnes, furent ſeparez. Charles IX. en Novembre 1570, en crea dix-ſept autres, pour en avoir deux dans chaque Bureau des Recettes Generales. Les Charges de Generaux des Finances, furent réünies aux Bureaux des Treſoriers de France, par l'Edit de Henry III. donné en Juillet 1577. Le nombre des Treſoriers de France a enſuite été augmenté de tems en tems. Le Bureau d'Alençon eſt un démembrement de celuy de Caen. La Juriſdiction contentieuſe n'a été attribuée au Bureau de Caen, qu'au mois d'Avril de l'année 1694. Le Bureau des Finances ſe tenoit autrefois dans la maiſon de la Rue Saint Jean, proche du Pont Saint Pierre.

qui a appartenu à Mrs de Bougy le Reverend, & depuis à Mrs de Saint Conteſt-Barberie. Il paſſa de cette maiſon à celle qu'occupent maintenant les Peres de l'Oratoire ; & qui leur fut venduë par Mr Patris. Et enfin en l'année 1630, la maiſon où il eſt établi maintenant, fut acquiſe par les Treſoriers de France de Caen, des deniers du Roy, ſuivant un Arreſt du Conſeil du 19. Juillet 1629. Elle fut achetée de Mr le Haguays, moyennant la ſomme de ſeize mille trois cens livres, par contract paſſé devant les Notaires de Caen le 6. Janvier 1630.

On croit que les Elûs ont été créez premierement par le Roy Jean, pour recevoir & garder les deniers des Aydes. Nous apprenons des anciennes archives, qu'en l'année 1380, il y avoit à Caen une Cour des Elûs, qui avoit une Juriſdiction contentieuſe. Aprés que les Anglois furent chaſſez de Normandie, les Etats de la Province régloient tous les ans les ſommes qu'elle devoit payer au Roy. Les Députez nommoient des perſonnes de diſtinction dans chaque Dioceſe, pour faire la répartition de la ſomme que chaque Dioceſe devoit payer. Et ces perſonnes s'appelloient les Generaux. Ces Generaux faiſoient une répartition generale de la ſomme ſur les villes & cantons ; & on éliſoit d'autres perſonnes de probité, pour en faire une répartition particuliere ſur les paroiſſes. On nommoit ceux-cy *Les Elûs.* Leur commiſſion ne duroit qu'un an, mais leur loüable adminiſtration les faiſoit quelquefois continuer. Ces commiſſions furent érigées en titres d'Offices, vers la fin du quinziéme ſiecle, & le commencement du ſeiziéme, moyennant finance, & la Juriſdiction contentieuſe leur fut attribuée, & leur reſſort s'appella Election. On nommoit proprement *Elûs*, ceux que l'on nomma depuis *Preſidens*, aprés qu'on leur eut donné des Conſeillers. Car cette compagnie a été

12. *Election.*

augmentée avec le tems. Ces Elûs avoient dés lors leurs Lieutenans, un Procureur du Roy, & un Greffier. Ils connoissent en premiere instance des procés provenans du fait des Aydes. Les appels de leurs sentences, ressortissoient autrefois devant les Generaux des Finances, & depuis ils ont ressorti aux Cours des Aydes. Henry IV. créa neuf Elections dans la Generalité de Caen, l'an 1597. Le lieu où se tient celle de Caen, étoit autrefois le Réfectoir des Peres Cordeliers. Le Parlement y tint ses séances, lors qu'il fut transferé à Caen. Mais comme la Chambre de Conseil de cette Jurisdiction, où sont leurs archives, est attenante à l'Eglise des Peres Cordeliers, & qu'on ne trouve rien d'ancien dans ces archives, elles furent apparemment brûlées avec cette Eglise dans les guerres de Religion. Il ne paroît point qu'il y eût de President en titre d'Office en cette Jurisdiction, avant l'année 1595. Le premier fut Jean le Paumier, Sieur de Saint Loüet.

13. *Partie de la Cour des Aydes de Roüen, unie au Bureau des Finances de Caen.*

En l'année 1638, une partie de *la Cour des Aydes* de Roüen en fut transferée à Caen, & unie au Bureau des Finances. Elle tenoit ses séances dans la Rue Saint Jean, à l'Hôtel où ce Bureau avoit accoûtumé de tenir les siennes. Mais elle n'y fit pas un long sejour, & elle fut détachée du Bureau de Caen, & reünie à la Cour des Aydes de Roüen, en l'année 1641.

14. *Grenier à Sel.*

Il est incertain en quel tems, & par quel Roy, la Gabelle du sel fut instituée en France. Les uns la rapportent à Philippes le Bel, en l'an 1286; d'autres à Philippes de Valois, l'an 1318. On voit une Ordonnance de ce Prince, & de cette année, qui marque qu'il y avoit dés lors des Greniers à sel, des Grenetiers, & des Contrôleurs. Elle marque aussi que cette Gabelle n'étoit pas perpetuelle. D'autres croyent qu'elle ne fut fixe qu'en l'an 1343, sous le même Roy.

Ce

Ce que quelques-uns rapportent à Charles V. l'an 1369. Quoy qu'il en soit, depuis que ce droit fut imposé, il fut necessaire d'établir des Chambres à sel & magasins en certains lieux, & principalement aux ports de mer, & embouchûres des rivieres, & sur les côtes, pour le distribuer, & des Officiers pour conserver le droit du Roy, & en faire la recette. Nous avons des Ordonnances de Charles V. pour la création de ces Officiers; & nous voyons des Grenetiers établis au Grenier à sel de Caen dés le tems de Charles VII. & sous les Rois suivans. Loüis XII. en confirmant les Privileges de la Ville au mois de Juillet, en 1499. la maintint dans la joüissance du droit de fournissement de sel au Grenier de Caen, dont elle joüissoit auparavant. Mais elle en fut dépoüillée peu de tems aprés, & la Chambre des Comptes de Paris donna un Arrest en 1502, pour la priver de la perception de ce droit. Le Roy la récompensa d'un Octroy de deux sous six deniers à prendre sur chaque minot de sel vendu à Caen. Plusieurs autres Villes qui avoient le même privilege, eurent le même sort. Elles députerent conjointement vers le Roy pour faire révoquer cette suppression, mais inutilement. La Ville continua neantmoins de se l'attribuer encore longues années aprés, & de s'en prévaloir. François I. augmenta beaucoup le nombre des magasins, & les droits du sel. Il semble qu'il faudroit rapporter à ce Prince l'érection de la Chambre à sel de Caen, en titre de Grenier, en consequence de l'Ordonnance de Juillet 1544, c'est-à-dire, une Jurisdiction avec des Officiers formez, dont le nombre fut augmenté à divers tems. La Ville obtint sous le même Prince quelques autres Octrois sur le sel. Et il est à remarquer que dans l'Ordonnance de Henry IV. de Septembre 1593, les Generalitez de Roüen & de Caen sont notées pour avoir peu de Greniers. Cette

Juriſdiction fut depuis unie à l'Election, au mois de Février, en l'année 1685, & dix ans aprés elle en fut ſeparée. Elle tenoit autrefois ſes ſéances dans le même lieu, où l'Election tient les ſiennes, aux jours que l'Election n'avoit point de ſéance. Elle les a tenuës depuis, & les tient encore, dans la Rue des Quays, où eſt le Grenier. Le Grenier de Caen fournit du Sel à huit autres Greniers.

15. *Amirauté.* Il y a trois Sieges d'*Amirauté*, dans la Vicomté de Caen; à Caen, à Eſtreham, & cy-devant à Bernieres, & maintenant à Langrune. Le tems de leur inſtitution n'eſt pas connu. L'Ordonnance de Charles V. de l'an 1400, nous apprend que l'Amiral avoit dés lors ſa Juriſdiction. Celle de François I. en Février 1543; & celle de Henry II. en Avril 1554, nous font connoître que cette Juriſdiction s'exerçoit régulierement dans divers Sieges, par des Juges & Officiers formez.

16. *Eaux & Forêts.* La Juriſdiction des *Eaux & Forêts* eſt trés-ancienne dans ce Royaume. On trouve des Ordonnances de nos Rois dés le treiziéme ſiecle, ſur le fait des Eaux & Forêts, & dans le ſiecle ſuivant on reconnoît par d'autres Ordonnances qu'il y avoit des Maîtres établis, des Lieutenans, des Verdiers, Foreſtiers, Gruyers, & Gardes, pour la conſervation des Forêts, & de la pêche des rivieres: la vigilance des Ducs de Normandie, & l'application des Rois d'Angleterre à faire fleurir ce païs, ne nous permettant pas de douter qu'ils ne ſe ſoient donné un ſoin ſi neceſſaire au bien de cet Etat. François I. fit pluſieurs Ordonnances ſur les Juriſdictions des Eaux & Forêts en general, & ſur celles de Normandie en particulier. Lors que Henry II. en l'an 1554, érigea des Maîtriſes dans chaque Bailliage, avec tous les Officiers qui les doivent compoſer, le Bailliage de Caen fut pourvû de la ſienne, mais le Siege fut éta-

bli à Bayeux, comme ayant plus de Forêts dans son voisinage. Henry III. l'an 1575, ayant beaucoup multiplié ces Officiers, Henry IV. les réduisit à l'ancien pied, & au nombre de ceux qui avoient été créez par Henry II. Henry III. multipliant les Officiers, multiplia aussi les Maîtrises, & en créa deux nouvelles dans le Bailliage de Caen, dont l'une fut placée à Vire, & l'autre à Caen. Celle de Caen fut supprimée par Henry IV. les Officiers ayant été remboursez. Les Officiers de Vire n'ayant point été remboursez, leur Maîtrise a toûjours subsisté depuis. Par cette suppression, la Maîtrise de Caen fut changée en Grurie. Et par l'Edit du Roy à present régnant, donné en Novembre 1689, la Grurie de Caen fut supprimée, & la Maîtrise y fut rétablie.

17. *Chambre de Monnoye.*

Mr de Bras expose fort au long les causes qui firent transferer à Caen *La Chambre de Monnoye*, qui étoit à Saint Lo. Cela arriva en l'an 1550. Les habitans de la Ville eurent permission du Roy de nommer les Officiers de cette Chambre. Elle fut placée dans la Neuve-Rue, prés d'une petite Ruelle tendante à la Cour d'Eglise, & prit une croix pour sa marque. Et la maison où elle fut placée a porté longtems le nom de *La Monnoye*. Saint Lo fit ses remontrances pour obtenir le rétablissement de ce droit, dont elle joüissoit depuis si long-tems, témoin la marque de sa monnoye, qui est le C, & qui montre qu'elle étoit la troisiéme du Royaume. Paris qui est la premiere, ayant l'A pour sa marque; & Roüen qui est la seconde, ayant le B. On eut égard à ces remontrances, & le Roy ordonna que Caen & Saint Lo joüiroient toutes deux de cet avantage. Mais Caen le conserva mal, comme on le connoît par les plaintes qu'en faisoit Mr de Bras, lors qu'il écrivoit son Livre, c'est-à-dire, en l'an 1588. Elle étoit rentrée dans ce droit depuis quelques années, & elle le per-

dit de nouveau par la ſuppreſſion qui ſe fit de cette Chambre, le 12. Janvier 1700, comme de pluſieurs autres Chambres du Royaume. Mais peu de tems aprés ce droit luy fut rendu.

18. *Hôtel de Ville.* L'Hôtel de Ville a ſa Juriſdiction pour la police, & l'adminiſtration civile des affaires qui regardent le general de la Ville. Ce droit eſt ancien. Caen en joüiſſoit avant l'Edit de Charles IX. du mois d'Avril 1565, qui régle la Juriſdiction des Maire & Echevins. La leur a été augmentée par le Roy preſentement régnant, dans ſon Réglement pour la Juriſdiction, concernant les manufactures d'or, d'argent, de ſoye, de laine, & de fil, & des teintures & blanchiſſages, laquelle il attribuë aux Maire & Echevins de Caen, comme des autres Villes du Royaume, juſqu'à la ſomme de cent cinquante livres en dernier reſſort, & par proviſion à quelque ſomme que ce puiſſe être, nonobſtant l'appel. Ledit Réglement fut enregiſtré au Parlement de Paris, le Roy y ſéant en ſon lit de Juſtice, le 13. Aouſt 1669.

Les mêmes Echevins avec le Bailly, ou ſes Lieutenans, ont droit de lever des deniers d'Octroy ſur les marchandiſes, au lieu de la Taille. Ce droit leur fut accordé par Charles VIII. le 14. Février 1484, à la ſollicitation d'Alain Goyon de Matignon, Bailly de Caen, & grand Ecuyer de France. La Ville reconnoiſſante de cette faveur, luy fit don de la place des Petits Prez, qui n'étoit pas encore cloſe de rampars, comme nous l'avons remarqué cy-deſſus.

Le lieu ordinaire des aſſemblées de la Ville pour les affaires communes, étoit dans l'Hôtel ſur le Pont Saint Pierre. Mais on l'a ſouvent changé en diverſes rencontres. Elle s'eſt aſſemblée quelquefois dans l'Egliſe des Jacobins : quelquefois dans l'Hôtel de Thomas de Loraille ; quelquefois chez Jean le Chevalier ſon Receveur. Dans les années 1568, & 1569, les Officiers chefs des Compagnies, les Echevins, & plu-

ſieurs habitans notables de la Ville, s'aſſemblerent pour les affaires de l'Hôtel-Dieu, dans la maiſon du Parc-le-Roy, en preſence de Charles de Bourgueville, Lieutenant General du Bailly. Mais les aſſemblées du Mercredy des Cendres, pour l'Election des Officiers de la Ville, depuis plus de trois cens ans, ſe ſont tenuës ordinairement dans le Prétoire du Bailliage. Car le Mercredy des Cendres, eſt le jour deſtiné à l'Election des Echevins & des autres Officiers de l'Hôtel de Ville, & même aux déliberations ſur les affaires publiques de la Ville : & c'eſt de ce jour que les gages des Officiers commencent à courir. On s'eſt neantmoins diſpenſé quelquefois de cette régle : l'on connoît par les Archives de l'Hôtel de Ville, qu'en l'année 1368, la Bourgeoiſie de la Ville s'aſſembla pour les Elections, en preſence des Magiſtrats, dans l'Egliſe des Jacobins, le premier jour de Janvier ; & qu'en l'année 1364, l'Election ſe fit le premier Dimanche d'aprés la Nôtre-Dame d'Aouſt, & que le Mercredy des Cendres de la même année, les Bourgeois élûrent des Gardes du Tripot au Bled. L'on connoît par les mêmes Archives, que les Echevins ſe ſont aſſemblez le jour du Mardy gras, pour élire les Gardes des métiers. La forme de l'Election de trois ans en trois ans, étoit en uſage à Caen, avant le tems de Philippes le Bel, qui vivoit ſur la fin du treiziéme ſiecle, & au commencement du quatorziéme. Le Roy Charles V. les maintint dans ce droit, par ſes Lettres Patentes du 9. Juillet 1364, contre le Vicomte de Caen, qui le leur conteſta. Mais quoy que cette Magiſtrature fût triennale, on y a neantmoins quelquefois dérogé, & l'on a fait en quelques occaſions des Officiers pour un an ſeulement. Pour gages on donnoit autrefois une robe le Mercredy des Cendres à chacun des Echevins, ce qui fut converti enſuite en une ſomme de vingt livres par chacun d'eux,

On nommoit communément les Echevins, *Bourgeois Jurez*. On les qualifia depuis, *Jurez & commis au gouvernement de la Ville ; Conseillers-Jurez au gouvernement de Caen ; Conseillers & Gouverneurs de la Ville ; & enfin Echevins*. Les autres Officiers de la Ville s'appelloient *Petits Jurez*. Il n'y avoit rien de réglé pour la qualité des Echevins. On affectoit neantmoins plus ordinairement, de choisir deux Gentils-hommes pour remplir les deux premieres places, comme on le pratique aujourd'huy. Mais on n'a pas toûjours suivi cette coûtume. Les anciens Mémoires donnent quelquefois la qualité d'Ecuyer aux quatre premiers Echevins. Ils la donnent quelquefois au premier, au second, au quatriéme, & au cinquiéme ; quelquefois aux trois premiers ; quelquefois aux deux premiers, & au quatriéme. Dans quelques Elections le choix est tombé sur six bourgeois, dont aucun n'étoit de famille noble. Vers le milieu du seiziéme siecle, le défaut de cette qualité n'obscurcit point l'éclat de la vertu d'un homme celebre, & ne l'empêcha point d'être appellé par deux fois à la premiere place de l'Echevinat. Ce fut en consequence de l'Ordonnance de Henry II. qui défendit en l'année 1547, qu'on élût à l'Echevinat d'autres que des Marchands, Bourgeois, & Habitans de Caen, à l'exclusion des Officiers qui y pouvoient entrer auparavant. Mais d'un autre côté, quelques années avant cette Ordonnance, Jean de Feschal, Chevalier, Seigneur du Gripon, aprés avoir été Capitaine de Caen, c'est-à-dire Gouverneur, selon le langage de ce tems-là, ne dédaigna pas le titre de Bourgeois Juré.

La fonction de Receveur de la Ville, étoit triennale, comme celle des Echevins, & des autres Officiers. Il avoit quarante francs de gages, & quelquefois pour le salaire de sa recette, tant des deniers patrimoniaux, que des deniers d'Octroy, on luy a ac-

cordé six deniers pour livre. Les vieilles Chartres nous apprennent qu'on a quelquefois élû deux Receveurs.

La Ville ne s'est pas non plus toûjours contentée d'un Procureur. Il se qualifioit *Procureur General de la Ville*, *Procureur-Sindic*, & *Procureur des Bourgeois de Caen.* Il avoit dix livres pour ses gages, & quelquefois quinze. Je ne sçay si l'employ de *Solliciteur des causes & procés de la Ville*, marqué dans les Registres, étoit autre chose que celuy de Procureur de la Ville.

Le Greffier de la Ville étoit nommé *Clerc Juré*, *Notaire & Clerc*, *Clerc & Greffier de la Ville.* Il avoit vingt-cinq francs de gages pour *son Office de Clergie:* & auparavant il n'en avoit que douze.

Le Sergeant de la Ville se nommoit alors *Varlet de la Ville*, *Serviteur*, *Varlet servant*, *Sergeant & Varlet de la Ville.* Ce qui justifie clairement l'origine du mot de *Sergeant*, qui vient de *Serviens.* Il avoit soixante sols par an pour ses gages. Nous lisons que les Jurez luy ont quelquefois donné une robe pour son salaire.

voyez la page 664 du diction aire etymologique de menage

La Ville donnoit les mêmes gages de soixante sols à un *Contrôleur de ses deniers communs.* Cet Office a été passager & de peu de durée, car je ne l'ay trouvé marqué que dans un seul compte de la Ville, du milieu du seiziéme siecle.

Jean de Bourgueville, pere de Mr de Bras, Avocat du Roy au Bailliage de Caen, est nommé dans un autre Registre de l'année 1499, *Avocat & Conseil de la Ville*, & en cette qualité il recevoit soixante & dix sols de pension. Et un autre de l'année 1429, parlant de Guillaume de Loraille, le qualifie l'un des *Avocats & Conseillers de la Ville.*

Les Abbayes de Saint Estienne, & de sainte Trinité ont leurs Senéchaussées & Sieges de Moyenne Justi- 19. *Des Juris-*

dictions des Abbayes de S. Estienne, de Sainte Trinité, & de Fécamp à Sainte Paix : & une étendue de la Jurisdiction de Saint Sylvin, dans le Fauxbourg de Vaucelle.

ce, dont le ressort s'étend sur les vassaux de leurs Seigneuries. Mais l'Abbaye de Fécamp a une Haute Justice à Sainte Paix, dont le ressort s'étend sur toutes les dépendances de la Baronie d'Argences. Le Bailly se qualifie Bailly-Vicomtal d'Argences. Et cette Jurisdiction a deux Sieges, l'un à Sainte Paix dans le Fauxbourg de Vaucelle, & l'autre à Saint Gabriel. Philippes Auguste donna cette Justice à Radulphe Abbé & aux Religieux de Fécamp, en 1211, & elle fut confirmée par Saint Loüis, au mois de Décembre 1267. Cette donation fut generale pour toutes les terres que possedoit l'Abbaye. Et les terres d'Argences & de Mondeville (ou plûtôt d'Amondeville, car tel est son veritable nom,) ayant été jointes ensemble dans la suite, on a établi le Bailliage à Sainte Paix, qui se trouve situé quasi au milieu des fiefs qui dépendent d'Argences. Le jour de la Jurisdiction a été remis au Vendredy, suivant l'ancien usage, par un Arrest du Parlement de Roüen, du 2. Mars 1691. La Jurisdiction de Saint Sylvin étend aussi son ressort jusques sur quelque partie du Fauxbourg de Vaucelle, avec droit de Seau, & de Tabellionage.

20. *Grande Sénéchaussée.*

Je ne parleray point icy de la grande Senéchaussée de Normandie, qu'on appelloit autrement la Cour de la Provision, dont les jugemens ressortissoient par appel à l'Echiquier ; comme n'étant point une jurisdiction particuliere à la Ville de Caen, mais s'étendant sur toute la Province. Quoy que la Ville ait neantmoins prétendu avoir droit de demander, que cette Cour fût établie à Caen, du moins pour une partie de l'année : & qu'en l'an 1497, elle ait envoyé des deputez à la Cour, pour solliciter cette justice.

21. *Officialitez.*

Nous ne savons point si les acquisitions des places que fit Pierre de Benais Evêque de Bayeux dans la Neuve-Rue, aprés l'année 1291, furent les pre-

miers commencemens du Palais Episcopal. Et on ne voit aucune preuve que l'Officialité de l'Evêché de Bayeux fût démembrée alors, & qu'un des Sieges fût placé à Caen, dans ce Palais, ou ailleurs. Mais dans les Actes du quinziéme siecle, il est fait mention de l'Official de Caen. Et dans ces mêmes Actes, & dans ceux du seiziéme siecle, il paroît que l'Evêque de Bayeux avoit des prisons devant le Püits de la Poissonnerie : ce qui semble marquer qu'il avoit alors à Caen un Siege d'Officialité forense. Les Doyennez de Troüar, de Vaucelle, de Cinglais, de Condé, d'Eurecy, de Malletot, & de Douvres, outre le Doyenné de la Chrétienté de Caen, ressortissent à ce Siege. L'Abbaye de Saint Estienne, & celle de Sainte Trinité, ont aussi leurs Officialitez, où se traitent les affaires de leurs exemptions. L'Abbaye de Fécamp exerce pareillement une Jurisdiction spirituelle dans le Fauxbourg de Vaucelle, sur les Paroisses qui ressortissent à la Haute-Justice de Sainte Paix.

On ne voit pas précisément le tems de l'institution des jeux du Papeguay, ni de la création de la Compagnie & des Officiers des Bourgeois qui s'y enrôloient. Cet exercice, qui agguerrissoit les peuples, les rendoit adroits dans le maniment des armes, & les obligeoit de tenir leurs armes en bon état, est ancien dans plusieurs villes du Royaume, & de la Normandie, & même dans Caen. Les Jeux du Papeguay, de l'Arc, & de l'Arbaleste, qui y durent encore, font voir que cet usage est établi dés le tems qu'on ne se servoit que de ces armes, & avant l'invention de l'artillerie. Le Matrologe de Caen rapporte des Lettres Patentes de Henry II. du 27. Aoust 1557, accordées à un bourgeois de Caen, nommé Gilles Fillastre, qui s'étoit signalé dans le Jeu de l'Arquebuse. Ces Lettres exposent que les Rois pré-

22. *Jeux & Compagnie du Papeguay.*

cédens avoient permis de tout tems aux habitans de plusieurs villes du Royaume, & même de Normandie, de tirer de l'Arc, de l'Arbaleste, & de l'Arquebuse, au Jeu du Papeguay, & avoient accordé à celuy qui auroit abbatu le Papeguay, l'exemtion des subsides ; que de tout tems les Bourgeois de Caen se sont exercez à ces jeux, & qu'il étoit necessaire d'y établir un Capitaine, comme on avoit fait peu auparavant en quelques Villes de France ; & que ce Fillastre ayant abbatu le Papeguay de l'Arquebuse pendant trois années consecutives, le Roy l'établissoit Capitaine du Jeu de l'Arquebuse, & l'exemtoit pour toute sa vie de tous tributs, aides, tailles, subsides, quatriéme, & autres droits ; qu'aprés la mort de Fillastre, le Capitaine seroit élû par les Arquebusiers, & joüiroit des mêmes exemtions ; & que celuy qui abbatroit le Papeguay, auroit le même privilege pendant l'année courante. Ces Lettres furent enregistrées à la Cour des Aydes de Roüen, & en l'Election de Caen ; & confirmées ensuite par Charles IX. en Novembre 1561, à la diligence de Fillastre. Il paroît par ces Lettres que long-tems avant l'année 1557, on s'exerçoit à Caen à ces Jeux du Papeguay, par permission du Roy. Mais que ces exercices étoient réglez à la fantaisie des Bourgeois, & n'étoient récompensez d'aucune exemtion ; que Fillastre fut le premier Capitaine établi par autorité superieure, en l'année 1557, & que ce fut à son occasion que les Privileges furent accordez aux Capitaines de ces Jeux, & à ceux qui abbatoient les Papeguays. Les Comptes des Receveurs des Aydes, qui se trouvent dans l'Hôtel de Ville, montrent que long-tems avant cette année 1557, ces exercices du Papeguay de l'Arc & de l'Arbaleste, se pratiquoient dans la Ville ; & que soixante sous étoit la récompense ordinaire, que la Ville payoit à ceux qui avoient

abbatu l'oyseau avec l'Arc & l'Arbaleste ; & sept livres dix sous à celuy qui l'avoit abbatu avec l'Arquebuse. Autrefois l'on tiroit le Papeguay de l'Arquebuse dans le Bastion qui est derriere le Jardin des Jesuites. Mais depuis que ce Bastion a fait une partie de leur Jardin, c'est-à-dire, depuis l'année 1686, ce Jeu a été transferé dans le Fossé de la Ville, qui est entre la Porte de Bayeux, & la Tour de Silly. Les Papeguays de l'Arc & de l'Arbaleste se tiroient dans la place qui est occupée maintenant en partie de l'Eglise des Jesuites, & qui leur fut donnée en l'année 1667. Et ces Jeux firent donner à cette portion des Petits Prez le nom de *Pré des Ebats*. Depuis ce tems-là on a choisi pour ces exercices la place de la grande Prairie, qui est devant la Porte-Neuve.

Mr de Brieux a appris au public en tant de rencontres l'origine de l'Academie de Belles Lettres qui se tenoit chez luy, & qui a subsisté jusqu'à la mort de Mr de Segrais, qu'il nous a laissé peu de chose à dire. Je n'en parleray donc que pour ne manquer à aucune partie de mon entreprise, & pour rendre ce que je dois à une compagnie, à laquelle j'eus l'honneur d'être associé dans ma premiere jeunesse, & dans mon absence, & dont je me suis trouvé le Doyen par l'antiquité du tems, quoy que le dernier par le merite. Elle fut dans son commencement un pur ouvrage du hazard. C'est une vieille coûtume à Caen, comme dans la plûpart des autres villes, & anciennes & modernes, que les honnêtes gens sans employ s'assemblent en quelque place de la Ville pour se voir & s'entretenir des affaires publiques, & des leurs particulieres. Caen a retenu constamment cet usage de tems immémorial, & le Carrefour de Saint Pierre a toûjours été le lieu de ce rendez-vous. Le concours y étoit plus grand au Lundy, jour auquel la poste, qui depuis est devenuë plus frequen-

22. *Academie de Belles Lettres, & Academie de Physique.*

te, apportoit les lettres du dehors, & la Gazette. Plusieurs personnes curieuses se trouvant dans cette place pour avoir le plaisir de cette lecture, & la rigueur du tems les incommodant quelquefois, Mr de Brieux qui étoit de leur nombre, leur offrit sa maison située dans la même place. On l'accepta, & la commodité du lieu faisoit qu'aprés la lecture de la Gazette, & le debit des nouvelles, on passoit volontiers à des conversations savantes, au grand plaisir, & même au profit des assistans. On resolut donc d'en faire une compagnie réglée. On prit les permissions necessaires du côté des Superieurs. Le lieu fut fixé dans cette même maison de Mr de Brieux, & le tems fut marqué au Lundy au soir, depuis cinq heures jusqu'à sept. Cet établissement se fit en l'année 1652. On doit dire en l'honneur de cette Academie, qu'elle étoit composée alors de sujets si éminens dans les Lettres, dont Mr de Brieux a marqué exactement les noms & les ouvrages, qu'il eût été mal-aisé de trouver dans aucune des Academies du Royaume, & de celles d'Italie, tant de personnages illustres par leur savoir. Aprés la mort de Mr de Brieux, qui arriva en l'année 1674, Mr de Matignon, Lieutenant de Roy de la Province, qui faisoit alors sa demeure à Caen, & qui occupoit la même maison, l'offrit à l'Academie. Elle s'en servit quelque tems. Elle pensa même alors à obtenir des Lettres Patentes, pour rendre son établissement plus solide, & à créer des Officiers à l'exemple de l'Academie Françoise. Mais ces desseins n'eurent point d'effet, & elle se seroit même enfin dissipée par les changemens qui survinrent, & par la mort de Mr de Matignon, si Mr de Segrais qui étoit de ce corps depuis longues années, n'eût pris soin de sa conservation, en luy fournissant une demeure trés-propre & trés-convenable. Aprés la mort de Mr de Segrais, Mr Fou-

caud Intendant de la Generalité de Caen, desirant faire revivre le goust & l'amour des Lettres dans la principale ville de son département, où elles ont autrefois si glorieusement fleuri, employa son crédit pour le rétablissement de cette Academie, & la fit ériger en compagnie réglée par des Lettres Patentes, données au mois de Janvier de l'année 1705.

Cette Academie s'étant renfermée dans les Lettres Humaines, les matieres de Physique & de Mathematique n'y étoient point reçûës, quoy que l'Academie des Sciences que M. Colbert formoit alors à Paris sous l'autorité du Roy, & la Societé Royale d'Angleterre, les missent en grande vogue. Quelques-uns de l'Academie de Belles Lettres, qui avoient du goût pour cet autre genre de litterature, à l'occasion de la Comete de 1664, érigerent une petite Academie, qui choisit mon logis pour ses assemblées, & un tems different de celuy de l'autre Academie. On y destina toute l'apresdinée du Jeudy de chaque semaine : & comme l'on s'appliquoit principalement à l'Anatomie, on s'assembloit extraordinairement, quand il se presentoit quelque sujet rare à dissequer. On cultivoit cependant l'Astronomie, la Chymie, & la Botanique, & on ne negligeoit aucune partie de la Physique. Ces exercices se continuerent jusqu'en l'année 1667, avec un trés-grand succés. On faisoit des découvertes heureuses, & chacun profitoit en nouvelles connoissances, lors que ce qui sembloit devoir affermir davantage cet établissement, en causa la ruine entiere. M. Chamillard, Intendant de la Generalité de Caen, touché de l'exemple de l'Academie des Sciences de Paris, entreprit d'animer celle de Caen, & de luy donner une autre forme. Monsieur Colbert approuva son dessein, & pour rendre plus utiles ces exercices, qui ne se faisoient pas sans dépense, il voulut qu'ils fussent continuez & redou-

blez aux dépens du Roy. Il me fit fournir une somme considerable pour faire les avances, & me chargea d'assurer la Compagnie d'une pension annuelle, dont il avança une année. Cette liberalité si nouvelle & si rare dans une ville de province, fit concevoir des grandes esperances de fortune à des Philosophes, plus studieux de la Physique que de la Morale, & qui bien qu'amateurs de la vertu, ne tenoient pas les richesses méprisables. Plusieurs crurent bien-tôt mesurer les pistoles au boisseau, & chacun pensant à ses interêts, ne pensa plus à ses études : & l'on vit décliner, & enfin se dissiper entierement une societé, dont on s'étoit promis tant de fruit. Ce fut en l'année 1676, à la mort de Mr de Graindorge, chez qui elle tenoit ses séances, depuis que je fus obligé de quitter Caen tout-à-fait.

CHAPITRE XIV.

DES DEUX ABBAYES de Caen.

1. *Motif de la fondation des deux Abbayes de Caen.* 2. *Tems de la fondation, construction, & dédicace de l'Abbaye de Saint Estienne.* 3. *Tems de la fondation, construction, & dédicace de l'Abbaye de Sainte Trinité.* 4. *Cornetiers de l'Abbaye de Sainte Trinité.* 5. *D'où ont été tirez les materiaux dont on a bâti l'Abbaye de Saint Estienne.* 6. *Motifs du choix de Saint Estienne, pour patron de l'Abbaye qui porte son nom.* 7. *L'Abbaye de Sainte Trinité, nommée aussi de Sainte Marie. Les Obitieres de Sainte Trinité.* 8. *Palais dans l'Abbaye de Saint Estienne.* 9. *Armoiries peintes dans ce Palais.* 10. *Sepultures de Guil-*

laume le Bâtard, & de Matilde sa femme. II. *Ruine du Clocher du milieu de l'Eglise de l'Abbaye de Saint Estienne, & des Pyramides de l'Abbaye de Sainte Trinité, qui étoit autrefois une forteresse.*

LA cause de la fondation des deux Abbayes de Caen, est rapportée par Guillaume de Jumieges, & quelques autres Historiens. Guillaume Duc de Normandie, fils bâtard de Robert, & petit fils de Richard II. & Matilde fille de Baudoüin Comte de Flandres, & petite fille de la sœur de ce Robert, parens dans les degrez prohibez, s'étoient mariez sans dispense. Etant avertis de leur faute, aprés avoir fait plusieurs aumônes pour la réparer ; ils eurent enfin recours au Pape Nicolas II. qui leur accorda la dispense necessaire pour demeurer dans leur mariage, en leur enjoignant pour penitence de bâtir deux Abbayes. Ils satisfirent à leur penitence ; luy, en bâtissant cette Abbaye de Religieux de l'Ordre de Saint Benoît, sous l'invocation de Saint Estienne ; & elle, celle de Filles du même Ordre, en l'honneur & sous le titre de la Sainte Trinité. Mais leur dotation ne se fit que long-tems aprés leur dédicace, ni leur dédicace que long-tems aprés leur construction. I. *Motif de la fondation des deux Abbayes de Caen.*

La Cronique du Bec nous apprend que la seule Eglise de l'Abbaye de Saint Estienne fut trois ans à bâtir ; & que n'étant pas encore achevée, Lanfranc en fut fait Abbé. Elle fut achevée de bâtir en l'an 1064, avant la Conquête d'Angleterre, qui fut en 1066. Elle fut dédiée en l'an 1073, ou selon d'autres, en 1077 ; ou selon d'autres encore, en 1081. Elle fut dotée en l'an 1082, quoy qu'il paroisse par la Chartre de Confirmation de la fondation de cette Abbaye, accordée par Henry II. Roy d'Angleterre, & Duc de Normandie, qu'avant la dédicace de cette Eglise, & dans la dédicace même, on luy fit plusieurs do- 2. *Tems de la fondation, construction, & dédicace de l'Abbaye de Saint Estienne.*

nations. Mais toutes ces donations, & toutes celles qui luy furent faites ensuite, furent autorisées, approuvées, & confirmées en l'année 1082. On ne peut pas douter que la Chartre de fondation ne soit posterieure à la Conquête d'Angleterre, puisque par cette Chartre même on donna à l'Abbaye plusieurs terres situées en Angleterre, & que Guillaume y prend la qualité de Roy d'Angleterre. L'Auteur du Livre intitulé *Neustria pia*, rapporte un acte ancien, où les choses qui se passerent à la fondation de cette Abbaye, sont exposées dans un fort bon ordre. Il est dit premierement que Lanfranc y fut établi Abbé par le Duc Guillaume, pendant qu'on la bâtissoit, & pour achever l'ouvrage; que Guillaume subjugua l'Angleterre, & fit Lanfranc Archevêque de Cantorbery, ce qui arriva en l'année 1070, qu'il donna la place que tenoit Lanfranc dans l'Abbaye, à Guillaume Religieux de cette Maison; que ce fut sous cet Abbé que le bâtiment fut mis en sa derniere perfection; que la dédicace s'en fit ensuite, par l'Archevêque de Roüen, & les Evêques de la Province; que Lanfranc vint exprés d'Angleterre pour y assister; & qu'enfin le Roy par son autorité, celle de ses fils, & de ses Princes, assura à ce Monastere, & confirma, ce qu'il luy donna alors, & ce qu'il luy avoit donné auparavant. L'Architecte qui bâtit cette Eglise, fut enterré derriere la Chapelle de Nôtre-Dame; & l'on y voit son Epitaphe gravée sur le mur exterieur de cette Chapelle, située derriere le Maître-Autel.

3. *Tems de la fondation, construction, & dédicace de l'Abbaye*

L'Abbaye de Sainte Trinité, bâtie selon les vieilles Chartres dans *Caluz*, c'est-à-dire dans le territoire de Calix, fut dotée en cette même année 1082, comme la Chartre de la fondation le montre. Mathilde premiere Abbesse, que plusieurs croyent faussement avoir été fille du Duc Guillaume & de Mathilde, fut établie en l'année 1064. Car étant morte en

en l'année 1112, & ayant gouverné son Abbaye pendant plus de 47. ans, comme nous l'apprenons de Guillaume de Jumieges, & d'Ordericus Vitalis, il faut qu'elle soit entrée en charge au plus tard en l'an 1064, ce qui quadre avec le tems auquel Lanfranc fut appellé pour gouverner l'Abbaye de Saint Estienne. Et l'Abbaye de Sainte Trinité ayant été fondée pour les mêmes causes, dans la même Ville, & par les mêmes personnes, que celle de Saint Estienne, on ne peut presque pas douter que l'une & l'autre n'ayent été bâties & dédiées en même tems. Et c'est, à mon avis, ce qui a fait que les Historiens ont été moins exacts, à marquer ces dattes pour l'Abbaye de Sainte Trinité, que pour celle de Saint Estienne, croyant que leur exactitude pour cette derniere, devoit être commune à toutes les deux, & souvent même attribuant la fondation des deux à Guillaume, sans faire mention de Mathilde. Mr de Bras rapporte en abregé un Vidimus du Roy Philippes, de ces Chartres de fondation des deux Abbayes, fort differentes de celles qui ont été mises au jour par Dom Luc Dachery dans son Saint Lanfranc, & ensuite par Fr. Artus du Moustier dans sa *Neustria pia*. Celle de l'Abbaye de Saint Estienne est dattée du mois de Juillet de l'an 1082. Celle de Dom Luc est sans datte. Mr de Bras rapporte ensuite deux Chartres d'ampliation de la fondation de l'Abbaye de Sainte Trinité, l'une dattée du mois de Juillet 1083. (si toutefois il n'y a point d'erreur à cette datte) & ces paroles qui s'y trouvent, *pour pacifier tels décords qui sont entre les Religieuses de Sainte Trinité, & les Moines de Saint Estienne*, montrent clairement que cette Chartre est posterieure à celles de la fondation des deux Abbayes. L'autre Chartre est dattée de l'an 1082, & ne marque que les terres situées en Angleterre, qui avoient été données à cette maison.

de Sainte Trinité.

4. *Cornetiers de l'Abbaye de Sainte Trinité.* Le Duc Guillaume en fondant l'Abbaye de Sainte Trinité instituа quatre Chapelains, qui sont qualifiez Chanoines, pour y celebrer les divins mysteres, administrer les Sacremens, donner aux Religieuses les secours spirituels, & les aider de leurs conseils dans les affaires temporelles. Ils étoient aussi chargez du soin de l'inhumation des pauvres dans l'Eglise de Saint Gilles, selon la disposition d'une Chartre de ce Prince, de l'année 1066. Il leur assigna des revenus considerables dans diverses Paroisses, & des logemens devant la Porte de l'Abbaye. Les Ecclesiastiques, & même la plûpart des Laïques de toutes conditions, portoient alors des capuchons pour habillement de tête. Le luxe en corrompit l'usage, & les fit allonger démesurément en forme de longues cornes, d'où ces Messieurs furent nommez *Cornetiers*. Et leurs emplois, ainsi que les terres dont ils joüissoient, furent nommez *Cornets*, comme à Colleville, à Benouville, à Cambres, & en divers autres lieux. Le Concile de Roüen, tenu l'an 1345, voulut réprimer l'abus de ces longues Cornettes des Ecclesiastiques, par son Canon 32, & en ordonna la réforme. Ces Cornetiers commencerent aussi à abuser de l'autorité qui leur avoit été confiée. Ils se relâcherent dans leurs mœurs, & voulurent se porter pour Beneficiers en titre, & indépendans de l'Abbaye. Madame de Mailly Abbesse s'en plaignit au Pape, & au Roy François I. Le Pape Paul III. donna un Rescrit addressé aux Abbez de Barbery, & du Val, & au Prieur de l'Hôtel-Dieu de Caen, ou à l'un d'eux, pour informer de la conduite des Cornetiers, & la réformer. L'Abbé de Barbery donna avis de sa commission à l'Archevêque de Roüen, & à l'Evêque de Bayeux, pour l'interest qu'ils y pouvoient prendre; & par son jugement du 10. May 1542, il supprima ces prétendus titres de Benefices à perpetuité,

réünit leurs revenus à la mense conventuelle, & permit aux Religieuses de remplir leurs places de Prêtres amovibles, à mesure qu'elles vâqueroient. Ce jugement fut confirmé par les Lettres Patentes de Henry II. du 25. Juillet 1553, homologuées au Parlement de Roüen, le 30. Juillet 1556.

Il ne faut pas oublier que la pierre & les materiaux dont l'Abbaye de Saint Estienne fut bâtie, furent tirez de Vaucelle & d'Allemagne. J'ay déja remarqué que l'on voit encore des restes de deux grandes chaussées, dont l'une traversoit la Prairie, depuis les murs du Parc de l'Abbaye, jusqu'à la riviere d'Orne, un peu au dessous des Moulins de Montaigu; & l'autre chaussée un peu au dessus de la précedente, tiroit vers le village d'Allemagne. L'opinion commune, & la vraysemblance nous portent à croire que ces ouvrages furent faits pour faciliter le transport des materiaux necessaires à la construction de cette Abbaye.

5. D'où ont été tirez les materiaux dont on a bâti l'Abbaye de Saint Estienne.

Je crois que le Duc Guillaume fut déterminé par le voisinage de la Paroisse de Saint Estienne le Vieil, à choisir le même Saint pour patron de son Abbaye. Cette Paroisse avoit été dans le commencement plus que Paroisse, & il y avoit eu apparemment une Communauté d'Ecclesiastiques, sinon Religieux, au moins vivans religieusement, comme je le diray ailleurs. Il est croyable que le Duc Guillaume, separant la Communauté réguliere de la Paroisse, en forma une Abbaye sous l'invocation du même patron. Je n'ignore toutefois ni ne rejette l'autre raison du choix de ce patron, qui est rapportée dans les Archives de cette Abbaye, savoir qu'au lieu où cette Eglise fut bâtie, il y avoit une ancienne Chapelle, sur le cours de l'Odon, du titre de Saint Estienne, & une maison assez magnifique, où l'on prétend que mourut un Roy de France de la premiere race. Je sçais aussi l'opinion vulgaire, que le Fondateur étant à cheval,

6. Motifs du choix de S. Estienne, pour patron de l'Abbaye, qui porte son nom.

broncha devant une image de Saint Estienne, & luy fit vœu d'une offrande pour l'avoir preservé de la chûte, dont il s'acquita par cette Dédicace.

7. *L'Abbaye de Sainte Trinité nommée aussi de Sainte Marie. Les Obitieres de Sainte Trinité.*

Matthieu de Westminster parlant de l'Eglise, où la Reine Mathilde fut enterrée, l'appelle *Le Monastere de Sainte Marie.* C'étoit l'usage de ce tems-là, qui n'est pas encore aboli en celuy-cy, de donner plusieurs Patrons aux Eglises. Et il est remarquable que quelques anciennes Chartres nomment l'Abbesse & les Religieuses de ce Monastere, *L'Obitiere*, & *Les Obitieres de Sainte Trinité de Caen.*

8. *Palais dans l'Abbaye de Saint Estienne.*

Plusieurs ont estimé qu'avant que l'Abbaye de Saint Estienne fût bâtie, les Ducs de Normandie avoient en ce lieu un Palais, où ils faisoient leur demeure ordinaire; qu'ils firent faire la Porte Artus, pour avoir une entrée commode & voisine dans la Ville, & que cette Porte fut par cette raison nommée *La Porte au Duc.* Ils alleguent pour preuve les magnifiques bâtimens qui subsistent encore dans cette Abbaye; & qui ne peuvent avoir jamais été à l'usage des Religieux. Mais ces raisons ne nous persuadent pas. Il étoit necessaire qu'il y eût une porte vers le lieu où étoit la Porte Artus, quand les Ducs ne s'en seroient pas servis pour entrer dans Caen; le grand abord du Couchant étant de ce côté-là. Elle a pû être nommée *La Porte au Duc*, ou parce que quelque Duc l'avoit bâtie ou réparée; ou ce qui est plus croyable, peut-être n'a-t'elle pris ce nom que depuis que le Duc Guillaume eût fait bâtir l'Abbaye de Saint Estienne, & le Palais attenant. Car je crois avec beaucoup de fondement, que ce Prince en bâtissant cette superbe Abbaye, où il destinoit sa sepulture, voulut aussi s'y faire une demeure pendant sa vie. Et l'Abbaye & le Palais sont d'une même structure; & c'étoit la coûtume des Seigneurs qui fondoient alors fort frequemment des Monasteres, d'y prati-

quer des demeures à leur usage, pour s'y retirer, lors que leur pieté leur en inspiroit l'envie.

Ces Armoiries des principales maisons de la Province, qu'on voit peintes dans les salles de ce Palais, & qu'on croit être les Armoiries des Seigneurs Normans, qui assisterent le Duc Guillaume à la conquête d'Angleterre, passent dans l'opinion du vulgaire pour y avoir été mises par l'ordre de ce Prince, & pourroient être prises pour une marque qu'il y faisoit sa demeure. Mais on sçait d'ailleurs que ces Armoiries sont beaucoup plus récentes que le Duc Guillaume, & qu'elles n'y ont été mises que vers la fin du quatorziéme siecle. Mais encore qu'il y fist quelquefois sa demeure, je suis persuadé qu'il la faisoit plus souvent encore dans le Château qu'il avoit fait bâtir, & qui a été beaucoup augmenté par ses successeurs. 9. *Armoiries peintes dans ce Palais.*

Tout le monde sçait qu'il fut enterré dans son Abbaye de Saint Estienne, comme Mathilde sa femme l'avoit été dans son Abbaye de Sainte Trinité. Cette Reine mourut en l'année 1083, & son mary au mois de Septembre de l'année 1087, & il merita cette sainte loüange, qui luy est donnée par Guillaume de Poitiers, Archidiacre de Lisieux, d'avoir plus enrichi l'Eglise, qu'aucun Roy ou Empereur qui l'eût précedé. Les tombeaux de l'un & de l'autre furent démolis par les Protestans, l'an 1562. Mais depuis ils ont été rétablis. Dom Jean de Baillehache & Dom Matthieu de la Dangie, Religieux de S. Estienne, prirent soin de celuy du Duc Guillaume en l'année 1642, & le remirent en l'état où il est presentement. 10. *Sepultures de Guillaume le Bâtard, & de Mathilde sa femme.*

Ce fut en cette même année 1562, que les Religionnaires détruisirent le clocher du milieu de cette Eglise. Ils l'avoient sappé, esperant qu'il renverseroit par sa chûte tout le reste de l'édifice; mais il ne ruina qu'une partie du chœur, qui fut depuis réparé. 11. *Ruine du clocher du milieu de l'Eglise de S. Estien-*

ne & des Pyramides de l'Abbaye de Sainte Trinité, qui étoit autrefois une forteresse.

Les deux Pyramides de l'Abbaye de Sainte Trinité furent ruinées l'an 1360, par la faction de Charles Roy de Navarre, qui faisoit alors une guerre ouverte à Charles Dauphin, Régent du Royaume, & depuis Roy sous le nom de Charles V. Le Roy de Navarre ne se porta pas à cette violence dans la seule vûe de se venger de son ennemi, mais encore pour prévenir le mal qu'il en pouvoit recevoir; car cette Abbaye étoit une forteresse. Elle est ainsi qualifiée dans les anciennes Chartres: & cela paroît par une partie des fossez, & par la structure de la porte, qui restent encore. Mais cela paroît bien plus clairement par les Lettres de Charles V. du 16. Septembre 1378, qui fixent les gages de Jean Dauvin Ecuyer, Garde du *Fort de la Trinité lez Caen*, à cent francs par an, pour sa charge de Capitaine de ce Fort, dont le Roy dit luy avoir fait expedier les Lettres Patentes auparavant. L'on voit aussi une quittance d'une partie de ces gages, dans lesquelles ce même Jean Dauvin Ecuyer, se qualifie Capitaine du *Fort de Sainte Trinité de Caen*, du 17. Janvier 1379. Ces deux pieces m'ont été communiquées par M[r] de Gaignieres, plus estimable par son honnêteté & sa vertu, que par l'heureuse recherche qu'il a faite d'une infinité d'anciens documens pour l'éclaircissement de nôtre Histoire. Les habitans des Paroisses qui relevent de cette Abbaye, étoient obligez d'entretenir ces fossez, & on les assujettissoit aux corvées necessaires pour ce service. Et comme les Pyramides qui étoient au milieu de cette Forteresse, étoient d'un grand usage pour découvrir & empêcher les approches des ennemis, le Roy de Navarre se crut obligé de les détruire.

CHAPITRE XV.

DE L'ANTIQUITE' DES Paroiſſes de Caen.

1. On ne ſçait la fondation d'aucune Paroiſſe de Caen. 2. Saint Renobert n'eſt point fondateur des Paroiſſes de Caen. 3. Paroiſſe de Saint Eſtienne. 4. Paroiſſe de Saint Nicolas. 5. Paroiſſe de Saint Martin. 6. Paroiſſe de Saint Georges du Château. 7. Paroiſſe de Saint Gilles. 8. Paroiſſe de Saint Oüen. 9. Paroiſſe de Saint Michel. 10. Paroiſſe de Saint Pierre. 11. Paroiſſe de Nôtre-Dame. 12. Paroiſſe de Sainte Paix. Couvrefeu. 13. Paroiſſe de Saint Sauveur. 14. Paroiſſe de Saint Jean. 15. Paroiſſe de Saint Julien.

1. *On ne ſçait la fondation d'aucune Paroiſſe de Caen.*

SI nous connoiſſions bien certainement l'antiquité des Paroiſſes de Caen, nous connoîtrions l'antiquité de Caen même : puiſque Caen n'a pas été ſans Paroiſſes. Mais l'origine de l'un & des autres eſt dans une même obſcurité, & il n'y en a pas une ſeule dont on connoiſſe la fondation. Elles y ſont au nombre de treize, en y comprenant Sainte Paix, qui par ſa proximité fait une partie du fauxbourg de Vaucelle, quoy que ce ſoit un bourg payant la Taille, & ſeparé de Caen. Ces Paroiſſes ſont Saint Eſtienne, Saint Nicolas, Saint Martin, Saint Georges du Château, Saint Gilles, Saint Oüen, Saint Michel, Saint Pierre, Nôtre-Dame, Sainte Paix, Saint Sauveur, Saint Jean, & Saint Julien.

2. *Saint Renobert n'eſt point fondateur*

L'on eſt perſuadé à Caen, ſur le témoignage de Cenalis, qui dit l'avoir lû dans des Auteurs plus anciens, & de Mr de Bras, que Saint Renobert Evêque de Bayeux, & auparavant l'un des principaux

des Paroisses de Caen.

Seigneurs du Bessin, fonda dans le quatriéme siecle les Paroisses de Saint Estienne, de Saint Sauveur, de Nôtre-Dame, de Saint Pierre, & de Saint Jean. Il faudroit pour cela que toutes ces Paroisses fussent aussi vieilles que celle de Saint Estienne, & la Ville de Caen plus ancienne que la venuë des Saxons. Ce qu'on ne peut dire avec fondement, ni même avec vray semblance.

3. *Paroisse de Saint Estienne.*

Le même Mr de Bras, nous apprend que *la Paroisse de Saint Estienne*, a toûjours été estimée la plus ancienne Paroisse de Caen, que la Ville ne s'étendoit autrefois que dans le quartier de Saint Estienne, & que long-tems aprés ce quartier-là a été le plus peuplé. Le surnom même *de Saint Estienne le Vieil* qu'on luy a donné, luy attribuë une distinction d'antiquité par-dessus les autres Paroisses, & montre que la Ville a commencé par là. Dans la Chartre de fondation de l'Abbaye de Saint Estienne, je trouve un passage touchant cette Paroisse, à quoy personne n'a fait attention, & qui en merite pourtant une particuliere. Le Fondateur dit, *qu'il donne à cette Abbaye une partie du Bourg où elle est située, depuis le mur en tirant droit vers l'Occident, suivant le chemin qui va du Vieux Monastere de Saint Estienne, à la ville de Bayeux. Qua à veteri beati Stephani Monasterio ad urbem Bajocensem itur.* Et ces paroles sont répetées dans la Confirmation de Henry II. Roy d'Angleterre. Il est question de savoir ce que c'est que ce *Vieux Monastere de Saint Estienne.* Il est évident que ce ne peut être que la Paroisse de Saint Estienne, & par sa situation, & par son surnom de Saint Estienne le Vieil. Mais pourquoy est-elle appellée *Monastere*? Car si c'en étoit effectivement un, pourquoy le Duc Guillaume en bâtissoit-il un autre à deux pas de-là, sous l'invocation & le nom du même Saint? Pourquoy faisoit-il venir des Moines du Bec, pour

l'habiter, en ayant de ſi proches ? Pourquoy nos vieux Hiſtoriens n'en diſent-ils rien ? N'eſt-il point appellé *Monaſtere*, dans la ſignification de *Monſtier*, c'eſt-à-dire, *Temple*, *Egliſe* ? car *Monaſterium* en Latin, & *Monſtier* en François, ſignifioient alors *une Egliſe :* d'où vient l'ancienne façon de parler, *Mener la bru au Monſtier.* Mais ſi dans ce paſſage en queſtion ce mot a cette ſignification, pourquoy dans les deux Chartres de fondation de Saint Eſtienne & de Sainte Trinité, & dans la Chartre de Confirmation, que j'ay déja citée tant de fois, où il eſt parlé de pluſieurs Paroiſſes, Temples, & Egliſes, ce mot n'eſt-il jamais employé, hormis quand il eſt parlé de l'Abbaye de Saint Eſtienne ? Pour moy je ſoupçonne qu'il y avoit là quelque aſſemblée d'Eccleſiaſtiques, qui vivoient religieuſement & ſaintement, mais ſans être aſſujettis à la Régle par des engagemens perpetuels ; que le peuple voyant cette Communauté, donna le nom de *Monaſtere* à leur Egliſe ; que cette aſſemblée & cette demeure attirerent d'autres perſonnes, & leur donnerent envie de s'établir aux environs ; & que c'eſt-là peut-être la veritable cauſe, pourquoy la fondation de Caen a commencé par ce quartier-là. Le nombre du peuple & des maiſons s'étant accrû autour de cette Egliſe, il y a apparence que les Eccleſiaſtiques qui l'habitoient, prirent ſoin de la conſcience de leurs voiſins, les inſtruiſirent, & leur adminiſtrerent les Sacremens. En ſorte qu'inſenſiblement elle devint Paroiſſe, gardant pourtant toûjours ſon nom de *Monaſtere.* Or cela ne convenant point au deſſein du Duc Guillaume, qui vouloit de veritables Moines, gardant l'étroite obſervance, il retint ſeulement le nom du Saint, qui étoit reclamé dans ce lieu-là. Et du reſte les Hiſtoriens n'ont pas jugé un tel établiſſement digne d'avoir place dans leurs ouvrages ; ou peut-être ont-ils ou-

blié d'en parler par un effet du hazard. L'on fait divers jugemens sur l'antiquité du bâtiment de cette Eglise. L'opinion commune est, que le Chœur avec le Clocher, la Croisée, & la Nef, ont été faits à divers tems; & la diversité de la construction, fait voir que la Nef est plus récente que le reste. Elle paroît pourtant beaucoup plus ancienne que Hugues Bureau, Sr de Giberville, Lieutenant General du Bailly de Caen, à qui l'on en attribuë la construction, & qui vivoit vers la fin du quinziéme siecle. Quelques-uns croyent que la Croisée a été l'ancienne Eglise: ce que j'ay bien de la peine à me persuader; car elle auroit été tournée au Sudoüest, ce qui est contraire à l'usage de ce tems-là, où toutes les Eglises regardoient l'Orient ou le Septentrion, ou les autres points de l'Horizon enfermez entre ces deux-là. De plus, est-il croyable que cette prétenduë Eglise eût été composée premierement de deux petites arcades qui se rencontrent dans l'aîle qui est du côté du Midy, & ensuite de deux grandes arcades, dont l'une est du côté du Chœur, & l'autre du côté de la Nef, & enfin de deux autres petites arcades qui sont dans l'aîle du côté du Nord. Joint que du côté du Cimetiere, où auroit été l'entrée de cette Eglise, l'on ne voit nulle marque de portail. Autant que l'on peut juger par la structure, cette Eglise n'est point *Le Vieil Monastere de Saint Estienne*; l'architecture en paroît plus récente que celle de l'Abbaye. Outre qu'il semble qu'en la bâtissant, on se soit assujetti à la Porte de la Ville, qu'on appelle de Saint Estienne, car elle biaise pour laisser l'entrée libre de cette Porte. Or cette Porte, & le contour de cette Eglise, semblent regarder directement l'Abbaye, & avoir été disposez de cette sorte pour y conduire. L'on voit les armes de la maison de Bureau peintes dans la voûte de la Nef, & dans une des vitres du côté du Midy,

& dans un ancien Livre de chant, appartenant à cette Eglise. Ces armes sont d'azur au chevron d'or, & aux trois burettes d'or. Cette famille étoit habituée dans cette Paroisse, & possedoit dans la Rue Ecuyere l'Hôtel de Bureau ou de Giberville. La Cure de cette Paroisse est à la presentation de l'Abbesse de Sainte Trinité, & cette Abbaye a acquis ce droit par une échange faite avec l'Eglise Cathedrale de Bayeux, comme on l'apprend de la Chartre de la fondation de l'Abbaye de Sainte Trinité.

Aprés cette Paroisse, celles dont l'antiquité est le mieux connuë, quoy que leur premiere origine ne le soit nullement, sont celles de *Saint Nicolas*, surnommée *des Champs*, de Saint Martin, de Saint Georges du Château, & de Saint Gilles. Cela se reconnoît par la Chartre de Confirmation de l'Abbaye de Sainte Trinité, qui parle de ces Paroisses comme déja érigées dans le tems de la fondation de cette Abbaye. La Chartre de Confirmation des droits & immunitez de l'Abbaye de Saint Estienne, accordée par Rotrou Archevêque de Roüen, en l'année 1170, & par Henry Evêque de Bayeux, en l'année 1172, en fait mention, & de celle de Saint Oüen, ou de Villers. Elles sont aussi nommées dans la Chartre de Confirmation donnée par Henry II. Roy d'Angleterre; & en outre, celle de Saint Michel, qui est la Paroisse de Saint Michel de Vaucelle. Le tems & les nouvelles fortifications ont fort changé les bornes de la Paroisse de Saint Nicolas: car elle s'étendoit autrefois jusques à l'Isle-Renaud, qui est hors de l'enclos de la Ville, derriere Saint Estienne. 4. *Paroisse de Saint Nicolas.*

Il faut remarquer que *La Paroisse de Saint Martin*, qu'on appelloit *Saint Martin de la Tanerie*, parce que plusieurs habitans de cette Paroisse exerçoient le métier de Taneurs sur le nouveau cours de l'Odon; que cette Paroisse, dis-je, s'étend d'un côté 5. *Paroisse de Saint Martin.*

jusqu'au hameau de la Folie, & de l'autre dans la Ville, jusqu'à la place du Pilory : d'où il s'ensuit qu'elle est plus ancienne que les murs de la Ville qui la partagent. L'étenduë qu'a cette Paroisse au dedans des murs de la Ville, est disposée d'une maniere remarquable. Toute la Rue qui va de la place du Pilory, jusqu'à la Tour Chastimoine, est de son territoire, à la reserve des trois premieres maisons, qui appartiennent à la Paroisse de Saint Estienne. Et dans l'autre côté de la même place du Pilory, vers Saint Estienne, la maison attenante à la Venelle, qui va de cette place à l'Eglise de Saint Estienne, qu'on nommoit autrefois *La Venelle le Petit*, étoit alors en partie sur la Paroisse de Saint Estienne, & en partie sur la Paroisse de Saint Martin. Les autres maisons qui sont au dessus, sont de la Paroisse de Saint Estienne. On peut juger de-là que ces Paroisses avoient autrefois des enclaves de l'une en l'autre, comme en ont plusieurs Evêchez. Le Patronage appartient à l'Abbaye de Sainte Trinité, par l'échange qu'elle en a faite avec l'Eglise Cathedrale de Bayeux.

6. *Paroisse de Saint Georges du Château.*

Lors que le Duc Guillaume jetta les premiers fondemens du Château de Caen, la montagne sur laquelle il est placé, étoit déja couverte de plusieurs maisons, qui faisoient une petite Paroisse, sous l'invocation de Saint Georges. Ce Prince fut obligé d'en détruire une partie, dont on trouve les ruines, quand on creuse le terrein de la place d'armes du Château : il conserva seulement l'Eglise qui servoit de Paroisse aux habitans, & le Patronage en fut échangé à l'Abbaye de Sainte Trinité, un peu aprés sa fondation, par l'Eglise de Nôtre-Dame de Bayeux.

7. *Paroisse de Saint Gilles.*

La Paroisse de Saint Gilles, située dans le fauxbourg de Saint Gilles, qu'on nommoit autrefois *Le Bourg-l'Abbesse*, à cause de l'Abbaye de Sainte Trinité, comme le Fauxbourg où est l'Abbaye de Saint

Eſtienne, a été nommé *Le Bourg-l'Abbé*; cette Paroiſſe, dis-je, a été ſurnommée *Saint Gilles de Couvrechef*, parce que le hameau de Couvrechef, comme ceux de Calix & de Calibourg, ſont dans ſon territoire. Quelques-uns ſont perſuadez que dans le voiſinage de cette Egliſe, il y en avoit une autre bâtie ſous le titre, & ſur le lieu que l'Abbaye de Sainte Trinité a occupé depuis. Ils ſe fondent ſur ces termes de la Chartre de fondation de cette Abbaye : *Præterea in ea parte Burgi, extra murum videlicet Cadomi ſiti, verſus Eccleſiam Sanctæ Trinitatis, quam ego Willelmus Rex prædictæ Eccleſiæ dedi, illius partis Burgi Parochiam ad Eccleſiam Sancti Ægidii venire, &c.* d'où ils inferent qu'il y avoit une Egliſe de Sainte Trinité vers ce quartier-là, lors que l'Abbaye fut fondée, & que cette Egliſe de Sainte Trinité fut donnée à l'Abbaye. Mais ils ne conſiderent pas que cette Chartre de fondation fut faite en l'année 1082, & que les deux Abbayes avoient été achevées de bâtir dés l'année 1064, & que Mathilde y fut établie Abbeſſe en cette même année. De ſorte que quand le Duc Guillaume, pour deſigner le mur de Caen, qui le ferme du côté du fauxbourg de Saint Gilles, a dit, *Verſus Eccleſiam Sanctæ Trinitatis*, il a entendu l'Abbaye même de Sainte Trinité, qui y étoit bâtie depuis dix-huit ans. Et ces termes de la Chartre, *Quam ego Willelmus Rex prædictæ Eccleſiæ dedi*, ne ſe rapportent pas à ces mots *Eccleſiam Sanctæ Trinitatis*, mais à ceux-cy, *In ea parte Burgi*. Le portail de cette Egliſe, d'une ſavante architecture, eſtimé par les connoiſſeurs, eſt l'ouvrage d'un Prêtre de Caen, nommé Blaiſe, qui a merité d'avoir ſon éloge parmi les illuſtres citoyens de Caen.

L'Egliſe de Saint Oüen a été dédiée ſous l'invocation de Saint Oüen, & de Saint Barthelemy : & ſouvent nos vieux Ecrivains luy donnent ces deux 8. *Paroiſſe de Saint Oüen.*

titres. Elle a pour Patrons les deux mêmes Saints qui le sont de l'Abbaye Benedictine de Saint Oüen de Roüen, où les fêtes de Saint Barthelemy, & de Saint Oüen, sont celebrées avec une égale solennité. Dont il ne faut pas chercher d'autre cause que la rencontre de ces deux fêtes dans un même jour. Sa situation sur l'Odon l'a fait appeller, *Saint Oüen sur l'Odon.* L'ancien & le veritable nom de cette Paroisse, est *De Villers*, qui est encore demeuré à sa principale place.

9. *Paroisse de Saint Michel.* Puisque l'Isle de Saint Jean ne devint une partie de la Ville, que depuis que le Duc Robert l'eût enfermée d'un bras de la riviere d'Orne, le bourg de Vaucelle étoit auparavant separé de Caen, de la largeur de la Prairie. Et si la Porte Millet étoit déja bâtie du tems du Duc Guillaume, comme M[r] de Bras nous l'assure, il faut qu'elle ait été faite pour l'usage de Vaucelle, & non pas pour celuy de Caen. Il faut même que cette Paroisse soit beaucoup plus ancienne que cette Porte; puis que sa Jurisdiction s'étend au de-là jusques dans la Rue Exmoisine. J'estime que le Pont de Vaucelle a été l'origine du Bourg: car comme c'étoit l'entrée du Bessin, & un des principaux lieux de communication entre la Haute & la Basse Normandie, l'importance de ce passage y attira des habitans, qui formerent enfin une Paroisse. Le Patronage de cette Eglise, & une partie des dixmes qui en dépendent, furent aumônées à l'Abbaye de Saint Estienne par son fondateur Guillaume le Conquerant.

10. *Paroisse de saint Pierre.* *La Paroisse de Saint Pierre* a été premierement consacrée sous l'invocation de Saint Michel & de Saint André. Quoy que par sa situation au cœur de la Ville, commode pour les ceremonies publiques, elle ne soit devenue la principale Paroisse, elle ne tenoit pas toutefois ce rang dans son origine. Le nom de *Saint*

Pierre sous Caen, qu'on dit qu'elle portoit autrefois, montre qu'elle étoit hors de la Ville, lors que presque toute la Ville consistoit dans la Paroisse de Saint Estienne. On l'appelloit aussi *Saint Pierre du Châtel en rive*, parce que cette Eglise est bâtie au pied de la montagne du Château, sur le bord de la riviere ; de sorte que lors qu'en l'année 1521, Hector Sohier, grand Architecte de Caen, fit les voûtes de cette Eglise, & le rond-point de la Chapelle de Nôtre-Dame, qui est derriere le Maître-Autel, il le fonda dans la riviere sur des pilotis. Mais le nom qu'on luy a donné plus communément, a été *Saint Pierre de Darnetal*. C'étoit l'ancien nom du principal lieu de cette Paroisse, & peut-être de la Paroisse toute entiere : car le Pont de Saint Pierre, & un moulin sur l'Odon, dont il est parlé dans la Chartre de fondation de l'Abbaye de Saint Estienne, ont porté le nom de *Darnetal*. Cette Paroisse s'étend par de-là la riviere, le long de la Rue Exmoisine, jusqu'à la Neuve-Rue, & le long de la Rue des Quays, jusqu'à l'Hôtel-Dieu. Le Convent des Carmes fut fondé sur le territoire de Saint Pierre, par un traité qui a été enregistré dans les Cartulaires de l'Evêché de Bayeux ; & dans les impositions des deniers qui se faisoient autrefois sur la Ville, l'on distinguoit la partie de cette Paroisse qui est au de-là de la riviere, du côté de Saint Jean, de celle qui est du côté du Château. La premiere s'appelloit, *Saint Pierre en l'Isle* ; & la seconde, *Saint Pierre du Châtel*. Cette étenduë nous peut faire conjecturer la disposition où étoit la Prairie, qui est entre les Ponts de Saint Pierre, & de Vaucelle, avant que le Duc Robert en eût fait une Isle. Car il est clair qu'il y avoit des maisons bâties dans la Prairie, le long de la Rue Exmoisine, depuis le Pont de Darnetal jusqu'au lieu où est presentement la Neuve-Rue, & d'autres

ſur le bord de la riviere d'Odon, qui n'étoit pas encore jointe à la riviere d'Orne où elle l'eſt preſentement, juſqu'auprés du lieu où eſt la Tour au Maſſacre, pour recevoir les Marchands & les marchandiſes qui y abordoient ; que toutes ces maiſons, tant de la Rue Exmoiſine, que de la Rue des Quays, formoient un Fauxbourg de l'ancien Caen ; que le reſte de la Prairie, juſqu'à la Porte Millet, étant encore inhabité, à la reſerve de quelques maiſons qui étoient proche de cette Porte, il n'y avoit point encore de Paroiſſe de Saint Jean ; que toutes ces maiſons qui formoient le Fauxbourg proche du Pont de Darnetal, dépendoient de la Paroiſſe de Saint Pierre, comme elles en dépendent encore aujourd'huy ; & que les maiſons voiſines de la Porte Millet, dépendoient alors, comme maintenant, de la Paroiſſe de Saint Michel.

C'eſt une traditive reçûë à Caen, mais dont il eſt mal-aiſé de donner des preuves, que l'origine de la Paroiſſe de Saint Pierre vient d'une ancienne Chapelle de ce titre, ſituée dans la Rue de Geoſle, & depuis transferée au lieu où eſt maintenant l'Egliſe paroiſſiale. Cela ne nous fait point voir clairement ſi cette Paroiſſe eſt plus ancienne que le Duc Guillaume. Les regiſtres de l'Evêché de Bayeux nous enſeignent que Philippes de Harcour Evêque de Bayeux, le 7. Mars de l'an 1153, prés de cinquante ans aprés que l'Iſle de Saint Jean fut formée par le Duc Robert, fonda les Prébendes de Saint Pierre de Darnetal, de Saint Jean, & de Nôtre-Dame : ce qui ſemble marquer que les Paroiſſes qui en dépendent, & portent ces titres, étoient déja fondées. Il eſt bien certain que ces trois Paroiſſes n'ont pas été érigées en un même tems, & on ne peut pas douter que la Paroiſſe de Saint Jean ne ſoit plus récente que celle

de

de Saint Pierre. Outre que puisque la Ville étoit déja fermée du mur, qui va depuis la Porte au Berger jusqu'à la Riviere, lors que l'Abbaye de Sainte Trinité fut fondée, il n'y a guéres d'apparence que la Jurisdiction de la Paroisse de Saint Estienne s'étendist jusques-là, & même jusqu'aux Carmes, dans la Rue Exmoisine, dans le Vaugueux, & jusques sur le Quay du côté de Saint Gilles, qui sont maintenant le territoire de Saint Pierre. Et comme le Pont de Darnetal ou de Saint Pierre, répondoit au Pont de Vaucelle, & étoit un grand passage pour entrer dans le Bessin; & que le Pont de Vaucelle avoit été l'occasion du Bourg qui s'y étoit formé, celuy de Saint Pierre pût bien faire le même effet de son côté, & former un Bourg. Le nom de *Darnetal* que l'on donnoit à ce lieu, semble marquer un bourg, un village, ou une seigneurie. Toutes ces raisons nous inclinent à croire qu'il y avoit là une Paroisse, & que cette Paroisse étoit ancienne. Mais de plus, l'antiquité du nouveau canal de l'Odon, nous donne lieu de pousser encore plus loin nos conjectures; car ayant, comme je l'ay fait voir, sept à huit cens ans d'antiquité connuë, & ayant été fait principalement en faveur de Caen, il faut conclure que les quartiers de Caen, par où on le fit passer, où sont les Paroisses de Saint Estienne, de Saint Sauveur, de Nôtre-Dame, & de Saint Pierre, étoient déja fort habitez, & le furent bientôt aprés à tel point, que s'ils n'étoient pas autant de Paroisses, ils ne tarderent guéres à le devenir.

Quoy qu'il en soit, le bâtiment de l'Eglise a été fait à diverses reprises. M[r] de Bras en a marqué quelques dattes: celle du clocher, en l'an 1308; celle de l'aîle du côté du Carrefour, en l'an 1410; celle de l'autre aîle, quelque tems aprés; le rond-point & les voûtes du Chœur & des aîles, en l'an 1521. Jac-

ques de Cahaignes a donné rang parmy les illustres citoyens de Caen, à Hector Sohier, celebre Architecte, pour avoir fait les voûtes du Chœur & des aîles de cette Eglise. Tout le monde sçait que Loüis XI. donna au Tresor de cette Paroisse, la place de la Poissonnerie, y fonda un service solennel pour le jour de Saint Loüis, & fit mettre son image dans une vitre au haut du Chœur vers l'Orient. Mais tout le monde ne sçait pas que ce Prince étoit à la Délivrande, lors qu'il fit cette donation, qui portoit entr'autres choses, une permission aux Marguilliers de faire avancer dans la Riviere, au de-là du mur de la Ville, ce rond-point, qui étoit commencé alors, & qui ne fut achevé que long-tems aprés. La même donation permettoit encore aux Marguilliers, d'élargir de six pieds du côté de la place où est la Poissonnerie, le Cimetiere de cette Eglise. Tout le monde ne sçait pas non plus, que le Moulin de Saint Pierre est une aumône de Saint Loüis envers cette Paroisse.

II. *Paroisse de Nôtre-Dame.* La Prébende de *Nôtre-Dame de Froiderue*, a été fondée dans le même tems que celle de Saint Pierre, par Philippes de Harcourt Evêque de Bayeux, c'est-à-dire, le 7. Mars 1153. Cela persuade, comme j'ay dit, que la fondation de la Paroisse de Nôtre-Dame a précedé ce tems-là. Si la Paroisse de Saint Pierre n'avoit été érigée que depuis que Caen fut fermé de murailles du côté de Saint Gilles, on pourroit assurer que la Paroisse de Nôtre-Dame seroit plus ancienne que celle de Saint Pierre. Car la Paroisse de Saint Estienne étant l'ancien Caen, on peut présumer qu'à mesure que la Ville s'est augmentée de proche en proche, le nombre des Paroisses s'est aussi augmenté de la même sorte, & par consequent que celle de Nôtre-Dame, qui touche à celle de Saint Estien-

ne, s'eſt formée avant celle de Saint Pierre, qui en eſt plus éloignée. D'ailleurs j'ay déja remarqué que le cours du nouveau canal de l'Odon, ancien de plus de ſept à huit cens ans, qui traverſe cette Paroiſſe dans toute ſa longueur, eſt une marque de ſon antiquité : car on ne peut pas croire qu'on l'eût fait paſſer inutilement par des lieux inhabitez avec beaucoup de dépenſe; & qu'aprés qu'ils auroient été habitez, ils fuſſent demeurez long-tems ſans être Paroiſſe, vû la quantité d'ouvriers qui ſe ſont établis ſur ſes bords, & s'y ſont enrichis. On eſt perſuadé à Caen que Saint Renobert a bâti autrefois une Chapelle au lieu, où l'Egliſe de Nôtre-Dame a depuis été bâtie, & l'on y voit une Inſcription contre un des piliers, qui marque que Saint Oüen transferant les Reliques de Saint Marcou, ſe repoſa dans ce même lieu. Mais l'Inſcription étant plus récente que l'Egliſe, & l'Egliſe plus récente, ſelon les apparences, du moins de ſept cens ans, que Saint Renobert, cette tradition, à laquelle l'on fait percer tant de ſiecles, devient fort douteuſe. Cette Paroiſſe eut autrefois un Cimetiere proche de l'Egliſe, ayant acquis en l'année 1329, ſuivant la permiſſion accordée par le Roy Philippes de Valois, & enſuite en l'année 1392, des maiſons & des jardins, pour en faire ſervir les places à cet uſage. Et en l'année 1457, Alain Goyon, Grand Ecuyer de France, donna pour le même uſage cent pieds de terre en quarré dans les Prez de derriere la Boucherie. On dit que l'Egliſe de Nôtre-Dame de Froiderue a été premierement fondée ſous l'invocation de Saint Leonard.

L'Egliſe de Sainte Paix de Touſſaints étoit l'ouvrage du Duc Guillaume. Il la fit bâtir en l'année 1061, pour perpetuer la memoire d'un Concile Provincial qu'il avoit fait tenir à Caen : & il choiſit pour cela la place où avoient repoſé les Saintes Reliques

12. Paroiſſe de Sainte Paix. Couvre-feu.

qu'il avoit fait apporter, pour solenniser la celebration de ce Concile. Et parce que pendant ce tems-là, le Duc prit soin, suivant la coûtume qui s'observoit en pareil cas depuis quelques années, de faire cesser & de prévenir toutes sortes de troubles & de contentions, & d'observer une tréve exacte, qui s'appelloit *La Tréve de Dieu*, il voulut aussi que cette nouvelle Eglise fût nommée, *Sainte Paix de Toussaints.* C'est la même qui s'appelle de *Saint Marc*, & qui fut ruinée par les Protestans en l'année 1562. L'Eglise de *Nôtre-Dame de la Fontaine*, s'appelloit anciennement *Nôtre-Dame de Sainte Paix.* C'étoit la Paroisse de ce petit canton, qui dépend de la Baronnie d'Argences, appartenant à l'Abbaye de Fécamp, qui le possede par la liberalité des Ducs de Normandie; ainsi que la Paroisse de Mondeville, de *Amondivilla*, qui s'appelloit anciennement *Nôtre-Dame du Pré.* C'étoit premierement le nom du Hameau dépendant de Mondeville, qui s'étendit depuis sur toute la Paroisse, & neanmoins dans le tems qu'il n'étoit qualifié que hameau, l'Eglise s'appelloit *Nôtre-Dame du Pré d'Amondeville*, & les anciennes Chartres nous parlent d'une Confrerie de Nôtre-Dame de la Mi-Aoust qui y étoit établie. Ces deux Paroisses de Sainte Paix & de Mondeville, n'en étoient qu'une autrefois; & presentement encore le dixmage n'en est point divisé. On ne sçait point le tems de la separation, ni de l'érection de Sainte Paix en Paroisse. *Nôtre-Dame de la Fontaine* étoit ainsi nommée à cause d'une trés-belle fontaine, dont la source vient de dessous l'Eglise. On la nommoit autrefois *La Fontaine de Saint Oüen*; car on celebroit la fête, & on faisoit l'Office de Saint Oüen dans cette Eglise, à cause que les Reliques de Saint Oüen furent apportées pendant le Concile, dans le lieu où l'Eglise de Sainte Paix fut édifiée. C'est à mon avis cette même

Eglise, que les vieux Titres appellent *Chapelle de Saint Oüen*, & à laquelle ils attribuent un Prébytere. C'est de cette tréve ou paix, pour le dire en passant, qu'a pris son origine le *Couvrefeu*. Pour empêcher les desordres qui se pouvoient commettre pendant la nuit, le Duc ordonna qu'à l'entrée de la nuit, au son de la cloche, chacun se retireroit chez soy, couvriroit son feu, éteindroit sa lumiere, & se coucheroit. Cette Ordonnance s'étendit depuis dans toute la Normandie & l'Angleterre. Elle obligeoit tout le monde de rentrer dans sa maison à huit heures en hyver, & à neuf heures en été. La coûtume de sonner la cloche à l'entrée de la nuit, se pratique encore à Caen, & en quelques autres endroits.

voyez le dictionaire etymologique de menage au mot carfou

La Paroisse de Saint Sauveur du Marché, est encore une de celles dont la fondation est attribuée à Saint Renobert, contre toutes sortes d'apparences. Son origine est trés-obscure. On sçait seulement par les Registres de l'Evêché & du Chapitre de Bayeux, que cette Paroisse étoit déja érigée en l'année 1288. Mais si l'on reçoit la conjecture, que j'ay proposée cy-dessus, en parlant des Paroisses de Saint Pierre, & de Nôtre-Dame, tirée de l'antiquité du nouveau canal de l'Odon, qui parcourt tout le territoire de la Paroisse de Saint Sauveur, depuis sept à huit cens ans au moins, il faut inferer que si elle n'étoit point encore Paroisse, quand ce canal fut fait, la quantité du peuple que l'utilité de cette riviere attira sur ses bords, ne tarda pas à en faire une. 13. *Paroisse de Saint Sauveur.*

Ce que j'ay dit cy-dessus de l'étenduë qu'avoit *La Paroisse de Saint Pierre* dans la Rue Exmoisine, & dans la Rue des Quays, jusqu'aux Carmes, & l'étenduë qu'avoit la Paroisse de Saint Michel dans la même Rue Exmoisine, par de-là la Porte Millet, font voir que la Paroisse de Saint Jean s'est formée de l'espace que ces deux autres Paroisses avoient laissé vuide 14. *Paroisse de Saint Jean.*

dans la Prairie, & qui s'est enfin peuplé. On dit qu'il y avoit là autrefois une Chapelle, qu'on appelloit *Saint Jean des Prez*, & qui depuis est devenuë Paroisse, qu'on a nommée *Saint Jean de l'Isle*, ou *Saint Jean le Humois*, du nom de la Rue Humoise, qui est la même que la Rue Exmoisine; ou *Saint Jean d'Hiesme.* Il n'est pas hors d'apparence que pour le secours du peuple qui demeuroit entre les Portes Millet & de Saint Pierre, on ait bâti une Chapelle, qui ait merité ensuite de devenir Paroisse, le peuple s'étant grossi, & tout ce vuide de la Prairie s'étant rempli. On peut soupçonner raisonnablement que la quantité d'habitations qui occuperent cet espace, ayant obligé le Duc Robert à l'entourer de la riviere, dût aussi l'obliger à y faire ériger une Paroisse, ou que si cela ne se fit pas de son tems, il se fit immediatement aprés luy, sous Henry son frere. Car il n'est nullement croyable qu'on eût laissé long-tems un si grand peuple, sans luy donner les secours spirituels, qui luy étoient necessaires. La fondation de la Prébende de Saint Jean, faite par Philippes de Harcourt Evêque de Bayeux, vers le même tems que celles des Prébendes de Saint Pierre & de Nôtre-Dame, c'est-à-dire vers l'an 1153, dont le Chanoine confere de plein droit la Cure de Saint Jean, est à mon avis une preuve suffisante que la Paroisse n'est pas posterieure à ce tems-là: car la fondation des Paroisses semble bien avoir précedé celles des Prébendes qui en portent les noms, mais il n'est pas vray-semblable qu'elle l'ait suivie. On dit que par cette fondation le Chanoine de Saint Jean fut établi Curé primitif de la Paroisse de ce nom, & qu'il y mettoit un Vicaire perpetuel, qui ensuite est devenu Curé. On n'en pourra presque pas douter, quand on saura par les Registres du Chapitre de Bayeux, que les Religieux de l'Hôtel-Dieu donnerent à Hugues Chanoine de Saint Jean,

une piece de terre proche de la Porte Millet, pour augmenter le Cimetiere de l'Eglise de Saint Jean, & qu'ils s'obligerent de luy payer une pension annuelle de cent sous tournois : moyennant quoy ce Chanoine donna à ces Religieux la permission d'y bâtir la Chapelle & la maison de l'Hôtel-Dieu, & de donner le Bâtême & la sepulture aux Pauvres de cet Hôpital, sauf les droits de l'Eglise Paroissiale. De plus, les Religieux s'obligerent de ne souffrir point qu'aucun Prêtre celebrât les divins mysteres plus de quinze jours dans leur Chapelle, qu'il n'eût été presenté par eux audit Chanoine, ou à ses successeurs, pour luy jurer l'obedience canonique. Ils promirent en outre que ni leur Chapelle, ni aucun des Autels, qui y seroient élevez, ne seroient dédiez sous l'invocation de la Sainte Vierge, ni de Saint Jean-Baptiste, de peur que la mere Eglise de Saint Jean ne fût préjudiciée. Par-là on voit que le Chanoine de Saint Jean étoit Curé primitif de la Paroisse de ce nom; que l'Hôtel-Dieu a été bâti sur le territoire de la même Paroisse, quoy que celuy de la Paroisse de Saint Pierre, & celuy de la Paroisse de Saint Michel, & celuy de l'Abbaye de Sainte Trinité, le serrassent de prés.

La structure de l'Eglise de Saint Jean ne paroît pas si ancienne à beaucoup prés, que la fondation de la Prébende de Saint Jean, qui est ancienne de cinq cens ans. Par contract passé devant les Tabellions de Sainte Paix, le 28. Novembre 1434. Michel la Caiche aumôna au Tresor de l'Eglise de Saint Jean, dix sols six deniers de rente, pour aider à faire la Tour. Ce qu'il faut entendre de la Tour, qui est au bout de l'Eglise : car M[r] de Bras écrit que la Tour du milieu qui est demeurée imparfaite, fut commencée de son tems. Par un autre contract du 16. Octobre 1464. Corneille Alardin vendit au Tresor de Saint Jean

une maiſon, court, & jardin, *pour la perfection de l'œuvre de la Croiſée, que l'on fit en ladite Egliſe, du côté de ladite maiſon.* Je me ſçais bon gré d'avoir autrefois obtenu de Mr le Brun, peintre fameux, au fort même de ces grands & magnifiques travaux dont le Roy le chargeoit, & qui parent aujourd'huy les maiſons Royales, qu'il voulût contribuer à la décoration de cette Egliſe, où j'ay reçû le Saint Bâtême, par l'excellent tableau du Bâtême de Nôtre-Seigneur. On trouve dans le Chartrier de cette Egliſe l'original des Statuts qu'elle obſerve, tels qu'ils furent renouvellez en l'année 1537, & tels qu'ils avoient été obſervez plus de quarante ans auparavant. On voit par ces Statuts l'établiſſement de ſix Chapelains, fondez dans cette Egliſe par la liberalité de deux Gentilshommes du nom de Bourgoiſe, pere & fils, Aymar, & Pierre Panetier du Roy; & l'obligation qui eſt impoſée à ces ſix Chapelains fondez d'aſſiſter au Chœur avec leurs ſurplis & leurs aumuſſes; & aux Expectans, avec leurs ſurplis ſeulement. Et les anciens habitans de cette Paroiſſe atteſtent, qu'ils ont vû les Chapelains portant des aumuſſes. D'où il s'enſuit, qu'ils ſont en droit de les reprendre, quand ils voudront. Je trouve de plus dans un ancien Regiſtre des actes paſſez au Tabellionage de Caen, qu'en l'année 1375, ce même Pierre Bourgoiſe aumôna aux Cuſtodes de la même Egliſe quarante ſous de rente, à prendre ſur un jardin de Froiderue, & qu'il étoit paroiſſien de Saint Jean, & poſſedoit une maiſon dans la Rue Exmoiſine.

15. *Paroiſſe de Saint Julien.* L'on ſçait par les Regiſtres de l'Evêché de Bayeux, qu'il y avoit une *Paroiſſe de Saint Julien* dés l'année 1289. Le Curé prend la qualité de Prieur. Sa Juriſdiction s'étend dans la Ville juſqu'à la Rue des Cordeliers, au Puits de l'Epinette, & au Carrefour Guerin. D'où il s'enſuit qu'elle eſt plus ancienne, que les murs

qui ferment la Ville de ce côté-là, & qui furent bâtis sous Philippes de Valois, en l'année 1346. Et comme le Jardin des Peres Cordeliers s'étendoit dans la campagne, par de-là les murs qui ferment maintenant la Ville, joignant l'Eglise de Saint Julien, & étoient neanmoins dans la Ville, il falloit que l'Eglise de Saint Julien y fût aussi, & par consequent que l'issuë de la Ville de ce côté-là, fût alors plus éloignée vers la campagne, que la Ville ait été retrecie, & la Porte rapprochée. Le Patronage de cette Eglise appartient à la Commanderie de Voismer vers Falaise, de l'Ordre de Malte. Comme cette Commanderie est toute composée des biens des Templiers, le Patronage de cette Cure luy vint aussi de cet Ordre, aprés sa suppression. Mais il seroit mal-aisé de savoir quand le Patronage de Saint Julien a été aumôné à l'Ordre des Templiers, & comment cette Paroisse s'est formée.



CHAPITRE XVI.

DES COMMUNAUTEZ Ecclesiastiques, Séculieres & Régulieres de Caen. Des Hôpitaux. De l'Hôtel-Dieu.

1. *Révolutions de l'Hôtel-Dieu.* 2. *Hôtel-Dieu de l'ancien Caen.* 3. *Nouvel Hôtel-Dieu, & le tems de sa fondation.* 4. *Mouvances des fonds sur lesquels l'Hôtel-Dieu a été établi.* 5. *Chapelle de Saint Josse de l'Hôtel-Dieu.* 6. *Chapelle de Sainte Catherine de l'Hôtel-Dieu.* 7. *Fondateurs de l'Hôtel-Dieu.* 8. *Election du Prieur, & des Religieux, & de l'Admi-*

niſtrateur. 9. Religieuſes Hoſpitalieres, chargées du ſoin des pauvres de l'Hôtel-Dieu. 10. Place & bâtiment de l'Hôtel-Dieu. 11. Proceſſion de la Pentecôte. 12. Hôpital de Saint Gratien. 13. Maladerie. Chapelle de Beaulieu. Chapelle du Nombril-Dieu. Maladerie de Mondeville. 14. Pauvres Renfermez. 15. Gobeliniere. 16. Hôpital General. 17. Templiers. 18. Chapelle de Saint Lazare, de l'Ordre de Grammont. 19. Egliſe Collegiale du Saint Sepulcre. 20. Peres Carmes. 21. Peres Croiſiers. 22. Peres Jacobins. 23. Peres Cordeliers. 24. Peres Capucins. 25. Peres Jeſuites. 26. Religieuſes Carmelites. 27. Peres de l'Oratoire. 28. Religieuſes Urſulines, & l'Hermitage. 29. Religieuſes de la Viſitation. 30. Religieuſes Benedictines. 31. Peres de la Miſſion. 32. Religieuſes de Nôtre-Dame de la Charité. 33. Nouvelles Converties, ou Propagation. 34. Freres du Sac, Sacs, ou Sachez. 35. Beguines. 36. Anciennes Religieuſes Hoſpitalieres. 37. Abbaye, ou plûtôt Chapelle de Saint Maur. 38. Temple des Huguenots, & leurs Cimetieres.

1. *Révolutions de l'Hôtel-Dieu.* AVant que d'entrer dans la recherche de l'hiſtoire de l'Hôtel-Dieu, il faut remarquer que les affaires de cette maiſon ont eu le ſort de toutes celles des Communautez, & qu'elles ont été fort négligées. Comme l'Hôtel-Dieu dépend de la Ville, il en a reſſenti les miſeres & les révolutions. Il a eu les ſiennes en particulier, & ce n'eſt que depuis un peu plus de ſoixante ans, que l'ordre y a été rétabli, & qu'on l'a mis dans l'état floriſſant, où il eſt maintenant. La grande ſalle, où ſont les malades, étoit auparavant abandonnée : on mettoit les malades dans la ſalle qui eſt preſentement deſtinée aux pauvres paſſants. Les Religieux vivoient autrefois en leur particulier, & chacun avoit ſa maiſon. Celuy d'entr'eux qui étoit Procureur, occupoit le logement,

où demeure maintenant le Procureur laïque. Ce déréglement a causé la dissipation des titres, & ensuite l'oubli des établissemens, des fondations, & des fondateurs, & enfin la perte d'une grande partie des anciennes possessions. Voyons si dans une si grande obscurité, il nous apparoîtra quelque rayon de lumiere.

On est persuadé à Caen que l'Hôtel-Dieu fut premierement établi à la Poissonnerie. On allegue pour le prouver, que quelques maisons de la Poissonnerie font des rentes à l'Hôtel-Dieu, ayant été prises autrefois en fieffe de cet Hôpital. Cela me paroît assez vray-semblable, Car lors que Caen se terminoit au Pont Saint Pierre, il y a bien de l'apparence qu'il n'étoit pas sans Hôtel-Dieu pour les pauvres malades : & on ne peut pas s'imaginer qu'il fût au lieu où il est presentement, éloigné de la Ville de tout le travers de la grande Prairie. Et si ce secours avoit manqué à Caen, lors que le Duc Guillaume l'ennoblit par tant de magnifiques ouvrages, il est bien croyable qu'il y auroit pourvû, luy qui fit tant de grandes fondations, qui fonda d'autres Hôpitaux, & un entr'autres à Caen, qui fut celuy de Saint Gratien, dont nous parlerons en son lieu. Il faut donc dire, ou qu'il y avoit un Hôtel-Dieu à Caen, avant le Duc Guillaume, ou qu'il y en établit un. Cela se confirme par les vers du Poëte Waice, qui dit que ce Prince pour réparer l'irregularité de son mariage avec Mathilde sa parente, avant que d'avoir obtenu la dispense du Pape, fonda des Hôpitaux à Cherbourg, à Roüen, à Bayeux, & à Caen, pour nourrir cent pauvres. Et le lieu où est presentement la Poissonnerie, étoit fort propre à cet usage, étant à l'extrémité de la Ville, telle qu'elle étoit alors, & sur le bord de la Riviere pour la commodité des eaux.

2. *Hôtel-Dieu de l'ancien Caen.*

3. *Nouvel Hôtel-Dieu, & le tems de sa fondation.* Mais aprés que le Duc Robert eût joint à Caen l'Isle de Saint Jean, & que l'Eglise de Saint Pierre, & les environs devinrent comme le centre de la Ville, on dût en éloigner les maladies, quoy que une telle situation de l'Hôtel-Dieu ne soit pas sans exemple. Le voisinage de la Porte Millet fut trouvé plus propre à cet usage. Les eaux, les jardinages, les prairies, le bel air, tout concouroit au soulagement & au rétablissement des malades. On ne trouve point le titre original de cette fondation. Le Matrologe de la Ville rapporte un Arrest des Grands-Jours tenus à Bayeux, l'an 1540, par lequel on connoît qu'on rechercha alors ce titre, & que le Prieur & les Religieux de l'Hôtel-Dieu se purgerent par serment d'en avoir connoissance : & néanmoins il leur fut enjoint de faire diligence dans six mois pour le recouvrer. Ce qu'il ne paroît point qu'ils ayent fait. Mais on apprend d'une Bulle du Pape Innocent III, du mois d'Avril 1210 ; que Guillaume Comte de Magneville, avoit donné le fonds où l'Hôtel-Dieu est situé. Cette même Bulle s'addresse à Renouf Prieur, & à la Communauté Réguliere des Religieux de Saint Augustin, qui y étoient déja établis, & elle rapporte les noms & les dons de plusieurs bienfacteurs de cette Communauté. S'il est donc vray, comme je le soupçonne, que cet Hôtel-Dieu ait été fondé, aprés que l'Isle de Saint Jean fut fermée de la Riviere par le Duc Robert, c'est-à-dire aprés l'an 1104 ; & que non seulement il étoit déja fondé avant l'an 1210, mais même que la Communauté des Religieux y étoit déja établie, & dotée de plusieurs revenus, qu'on luy avoit donnez à divers tems, il y a lieu de présumer que la premiere fondation fut faite dans le douziéme siecle, & que ces Religieux de Saint Augustin y furent établis vers le même tems, & peu aprés sa fondation en titre de Prieuré Conventuel Hospitalier, pour y être au nom-

bre de dix, y compris le Prieur, & un Novice. Leur Eglise fut consacrée à Dieu, sous l'invocation de Saint Thomas Martyr, & de Saint Antoine Abbé. Le nom qu'on luy a donné de *l'Hôtel-Dieu de Saint Josse*, fait voir que ce Saint a aussi été un de ses patrons. Il n'y a rien en cela d'incompatible avec l'opinion de ceux qui disent qu'un vieux soldat, las de la guerre, & touché de Dieu, se retira en ce lieu-là, & y fonda un petit Hôpital, par l'assistance de gens charitables, & qui fut augmenté ensuite par de nouvelles fondations, & entr'autres par les terres de Rosel, qui luy furent aumônées par Radulfe de Clinchamps. Je parleray cy-aprés de ce soldat.

Aprés la fondation de l'Hôtel-Dieu, trois Seigneurs differens formerent des prétentions sur les fonds où on l'avoit placé; l'Abbé de Saint Estienne, l'Abbesse de Sainte Trinité, & le Chanoine titulaire de la Prébende de Saint Jean, comme patron de la Paroisse de Saint Jean, dans le territoire de laquelle l'Hôtel-Dieu se trouve établi. Sans parler de l'Evéque de Bayeux, sans la permission duquel cet établissement ne pouvoit subsister. Il ne paroît point à quel titre cet Abbé & cette Abbesse, prétendoient y avoir droit. Je me persuade que c'étoit à raison du territoire : car la Paroisse de Saint Michel de Vaucelle, dont l'Abbé de Saint Estienne est patron, s'étend dans la Rue Saint Jean, par de-là l'Hôpital; & ces grandes Prairies qui s'étendent du côté du Nord, & qui sont dans le Domaine de l'Abbaye de Sainte Trinité, aboutissent à la riviere qui est derriere l'Hôtel-Dieu : & la prétention qu'y forma alors cette Abbaye, me fait juger qu'avant que le Duc Robert eût détourné ce bras de la riviere d'Orne, celle d'Odon prenoit son cours un peu plus vers le Midy jusques dans le terrein qu'occupa depuis l'Hôtel-Dieu; & que nonobstant le changement qu'y avoit apporté le Duc Robert, l'Abbaye

4. *Mouvances des fonds sur lesquels l'Hôtel-Dieu a été établi.*

de Sainte Trinité conservoit toûjours sa jurisdiction au de-là du nouveau canal, jusqu'au lieu qui étoit occupé auparavant par le cours de l'Odon. Neanmoins nous lisons dans la Chartre de fondation de cette Abbaye, que la Reine Mathilde luy donna quelques terres avec un Moulin dans le fauxbourg de Vaucelle. Et comme cette Paroisse s'étendoit jusqu'au delà de la Riviere, peut-être cette donation de Mathilde attribuoit-elle quelque droit à l'Abbaye sur le territoire où l'Hôtel-Dieu a été bâti. Ces differens furent terminez par Guillaume Archevêque de Roüen, sous ces conditions, que les Religieux de l'Hôtel-Dieu presenteroient quatre Prêtres à l'Abbé & à l'Abbesse, qui en choisiroient un pour le service de la Chapelle & des Pauvres, & le presenteroient à l'Evêque de Bayeux, pour recevoir de luy son institution; aprés luy avoir prêté le serment d'obéïssance, & promis de conserver les droits de l'Eglise de Saint Jean, & de celle de Saint Pierre, & des autres Eglises de Caen. Cette transaction se trouve dans le Livre Noir du Chapitre de Bayeux. Henry Evêque de Bayeux y donna son consentement. Et comme il mourut en l'année 1205, il faut conclure que la fondation de l'Hôtel-Dieu est plus ancienne. L'on trouve aussi dans le même Livre du Chapitre de Bayeux, cette permission dont j'ay parlé cy-dessus, accordée par Hugues Chanoine de Saint Jean, de bâtir cet Hôpital sur son fonds, aux conditions que j'ay rapportées.

5. *Chapelle de Saint Josse de l'Hôtel-Dieu.*

Je ne dissimuleray point une conjecture que j'ay faite sur le titre de *l'Hôtel-Dieu de Saint Josse*, que Mr de la Roque donne à cette maison dans son Traité de Caen. L'on voit dans le Cimetiere de l'Hôtel-Dieu, des restes d'une ancienne Chapelle, dont on ne connoît ni le patron, ni le fondateur, ni la fondation. Comme l'on ne connoît point aujourd'huy par les titres de l'Hôtel-Dieu, pourquoy le surnom de Saint

Josse luy a été donné, ni où est cette *Chapelle de Saint Josse*, je soupçonne que c'est cette ancienne Chapelle ruinée, & que depuis que le grand bâtiment fut mis dans sa perfection, on aima mieux abandonner cette Chapelle, que de s'assujettir à la réparer, & à l'entretenir. Que s'il est vray, comme des personnes intelligentes l'ont assuré, qu'un homme de guerre nommé Millet, chargé de blessures, quitta le service, se retira prés de la Porte qui a pris son nom, & y bâtit un petit Hôpital des aumônes qu'il avoit reçûës des personnes charitables, & que ce petit Hôpital étoit placé devant le lieu, où est presentement la grande Salle des Pauvres, on ne peut pas douter que ce ne fût cet Hôpital de Saint Josse, & que ce bon soldat ne choisist Saint Josse pour patron de son Hôpital, comme il sembloit l'avoir pris pour modéle dans sa retraite : car l'histoire de la vie de ce Saint nous apprend qu'il en avoit fait de pareilles.

6. *Chapelle de Sainte Catherine de l'Hôtel-Dieu.*

Vers ce même Cimetiere, l'on voit encore les restes d'une autre *Chapelle* qu'on appelloit *de Sainte Catherine*, sur laquelle j'ay deux conjectures assez probables, ce me semble : l'une, que cette Chapelle étoit à l'usage des anciennes Religieuses, qui demeuroient de ce côté-là, & avoient soin des Pauvres, comme on le verra cy-dessous : l'autre, que c'est cette même Chapelle qui fut bâtie vers ce Cimetiere, par la permission du Chanoine de Saint Jean, comme je l'ay remarqué dans le Chapitre précedent.

7. *Fondateurs de l'Hôtel-Dieu.*

Aprés la premiere fondation de l'Hôtel-Dieu faite par Guillaume de Magneville, plusieurs Seigneurs à son exemple, y firent des donations. Elles sont rapportées au long, avec les noms des donateurs, dans la Bulle du Pape Innocent III. Et depuis la datte de cette Bulle, qui fut donnée en 1210, d'autres signalerent encore leur liberalité envers la même maison. Le Prieuré de Clinchamps, & d'autres biens luy fu-

rent aumônez en l'année 1227, par Hugues de Clinchamps, à condition qu'il seroit reçû dans cette Maison certains jours, avec son train, & qu'il dîneroit à la table du Prieur. L'an 1255, le Roy Saint Loüis leur donna deux Moulins, qui sont dans la Tour Malgueant, prés de leur Maison. Et en l'année 1288, le Pape Nicolas IV. expedia une Bulle, par laquelle il assigne à ces Religieux les deniers-à-Dieu de toutes les ventes de marchandises qui se font dans la Ville, & même des fermes publiques de la Ville, qui sont bannies devant le Bailly. Mais enfin la Ville ayant plus contribué à l'établissement de cette Maison que tous les autres, l'honneur, le titre, & les droits de la fondation luy sont demeurez.

8. *Election du Prieur, & des Religieux, & de l'Administrateur.*

Par la Bulle d'Innocent III. déja alleguée, le droit d'élire le Prieur, est attribué aux Religieux: mais en consideration des donations faites en divers tems par les habitans de Caen à cette Maison, ce droit leur est dévolu & confirmé par divers Actes, Lettres Patentes, & Arrêts du Parlement de Roüen, dont on voit des copies authentiques dans le Matrologe de la Ville, où les habitans en sont qualifiez Fondateurs. L'on y voit entr'autres un Arrest du Grand Conseil, séant à Blois, du 13. Janvier 1555, qui marque que le droit de presenter à l'Administration de l'Hôtel-Dieu, & de la Maladerie, est un des Privileges accordez par les Rois aux Bourgeois de Caen. Ils élisent le Prieur dans une assemblée de la Ville, qui se tient dans le Prétoire du Bailliage, devant le Bailly, ou son Lieutenant, & les Echevins. Ils presentent l'Elû à l'Evêque de Bayeux, qui luy donne sa Collation, & il est mis en possession par le Bailly. Les places des Religieux sont remplies par le choix des Echevins. Le droit de choisir le Prieur & les Religieux leur ayant été contesté dans ces derniers tems, ils ont été maintenus par un Arrest du Parlement de Roüen,

Roüen, du 15. Avril 1688, comme en ayant le droit & la possession, en qualité de Patrons, & de Fondateurs. L'administration des biens de l'Hôtel-Dieu a varié. Il paroît par l'Arrest des Grands-Jours, allegué cy-dessus, que les Prieurs en étoient chargez auparavant que cet employ leur fût confirmé par l'Arrest, à charge d'en rendre compte tous les ans devant les Jurez, le premier jour de Mars, ou autre jour prochain qui seroit indiqué par eux. L'argent du revenu se mettoit dans un coffre fermant à deux clefs, dont le Prieur gardoit l'une, & le plus ancien des Jurez gardoit l'autre. Cet ordre fut changé par l'Edit de Charles IX. de l'an 1561, qui ordonna que *l'administration des Hôpitaux ne seroit donnée de trois ans en trois ans, qu'à des Bourgeois qui en rendroient compte à qui il appartiendroit.* Mais les Religieux ayant remontré, qu'en cedant l'administration du bien des Pauvres, ils avoient droit de retenir celle des biens qui étoient propres à leur Mense conventuelle, il fallut en venir à une discussion, qui ne se trouvant pas avantageuse aux Pauvres, on remit l'Administration au Prieur en l'année 1569. Son Successeur affoibli par l'âge, s'en déchargea sur les Echevins en l'année 1585. Mais celuy qui prit sa place, revendiqua le gouvernement des revenus en l'année 1610, par un Arrest du Grand Conseil, & le quitta l'année suivante par un accommodement. Les Prieurs qui sont venus depuis, ont fait des efforts inutiles pour r'entrer dans la même fonction. La Transaction passée en 1636, entre le Prieur & les Echevins, par l'intervention & l'autorité du Comte de Tresmes Gouverneur de Caen, maintint les Echevins, comme Patrons & Fondateurs de l'Hôtel-Dieu, dans l'administration de ses revenus, suivant l'Edit de Charles IX. à condition que l'Administrateur qui sera nommé par les Bourgeois, rendra compte en la forme prescrite par l'Arrest des

Grands-Jours, en la presence du Prieur. Et cet usage a été confirmé en dernier lieu par l'Arrest du Parlement de Roüen, du 15. Avril 1688. Les vieux Titres font foy que cet employ d'Administrateur étoit autrefois commis à des gens de qualité. D'autres Titres anciens font voir l'autorité que les Echevins ont autrefois exercée sur les Prieurs de l'Hôtel-Dieu, qui étoit telle, qu'en cas de malversation, ou de desobeïssance, ils pouvoient l'interdire de son employ d'Administrateur, & même de Prieur, luy donner des Coadjuteurs, & enfin le déposer. On voit dans le Matrologe de la Ville, un Arrest de l'Echiquier de l'an 1291, par lequel un Prieur de l'Hôtel-Dieu à la priere des habitans de Caen, est déposé pour sa mauvaise administration, & réduit à l'état de simple Chanoine.

9. *Religieuses Hospitalieres chargées du soin des Pauvres de l'Hôtel-Dieu.*

Mr de Bras parlant de l'Hôtel-Dieu, dit qu'on connoît par une Chartre de Charles le Bel, de l'an 1323, que le soin des malades de cet Hôpital étoit confié dés lors *à des Femmes anciennes Religieuses*, c'est ainsi qu'il les appelle. Et comme les femmes sont plus propres à cet employ que les hommes, on peut présumer qu'elles ne tarderent gueres aprés la fondation de l'Hôtel-Dieu, à y être établies. Un ancien contract du Tabellionage de Caen, du 29. Aoust 1375, nous fait connoître qu'une veuve, nommée Maheut, entrant dans cette Communauté pour y faire ses vœux, stipula la quantité de pain, & de sidre, ou de cervoise, qui luy seroit fournie chaque jour, & *un mets de cuisine*, tel qu'on le donnoit aux Freres & Seurs, & sa demeure *en la Chambre aux Dames*. L'Arrest des Grands-Jours tenus à Bayeux l'an 1540, nous fait connoître que les Religieuses de cette maison demeuroient anciennement dans une place, qui étoit démolie quand cet Arrest fut rendu, *assise devant & de l'autre part dudit Hôtel-Dieu, & à l'entrée de la*

Ville, c'eſt-à-dire, dans la place du Cimetiere de l'Hôtel-Dieu, de l'autre côté de la Rue Saint Jean, où l'on voit encore quelques reſtes de ces anciens bâtimens.

Les Religieuſes Hoſpitalieres qui ſont preſentement chargées du ſoin des Pauvres malades, y furent appellées de l'Hôtel-Dieu de la Maladerie de Roüen, par le Maire & les Echevins de Caen, en conſequence de deux déliberations du 22. Mars, & du 2. Avril, de l'année 1629, par l'une deſquelles on leur aſſigne 700. livres de rente pour leur ſubſiſtance. Le Prieur de l'Hôtel-Dieu conſentit à cet établiſſement. Elizabeth Hediard, ancienne Prieure de cet Hôpital de Roüen, accompagnée de deux autres Religieuſes, & munie des pouvoirs neceſſaires de ſes Superieurs, vint incontinent aprés à Caen, & paſſa contract le 21. Juillet de la même année avec les Echevins, par lequel on aſſuroit ſa Communauté de ces 700. livres de rente. L'Evêque de Bayeux approuva cette fondation, par un acte du 28. Avril de l'année ſuivante. Ces Religieuſes furent logées au deſſus, & ſur le devant de la grande Salle; & par une déliberation de la Ville du 25. Octobre 1631, on leur donna deux jardins, dont l'un eſt dans l'enclos des murs de la Ville, & l'autre eſt au dehors, entre les murs & la Riviere. Les affaires temporelles de cette Communauté étant ainſi réglées, le point de la juriſdiction ſpirituelle ne fut pas terminé ſi aiſément. Le Prieur de l'Hôtel-Dieu la prétendoit ſur ces filles, qui ne vouloient dépendre pour le ſpirituel que de l'Evêque de Bayeux; & pour le temporel, du Maire & des Echevins. Cette conteſtation produiſit de longs procés à l'Officialité de Mr de Bayeux, & à l'Officialité Metropolitaine. Le Prieur y obtint des jugemens favorables, dont les Religieuſes ayant porté leur appel à Rome, elles obtinrent un Reſcrit appellatoire le 6.

Juin 1637, qui commettoit les Evêques de Bayeux, d'Evreux, & de Séez, pour terminer ce different. Et cependant sur leur supplication le Pape leur accorde une Bulle en datte du 27. Juillet 1637, qui confirme leur établissement, & les exemte de la jurisdiction du Prieur, & les soûmet à celle de l'Evêque de Bayeux. Le Roy par ses Lettres Patentes du 3. Mars de l'année suivante, autorise le contenu de cette Bulle, & leur remet ses droits d'amortissement & d'indemnité. Mais le Prieur & les Religieux s'opposerent à la fulmination de la Bulle, & à l'enregistrement des Lettres Patentes. L'Official de Bayeux passa outre neânmoins à la fulmination, aprés avoir debouté le Prieur & les Religieux de leur opposition, par Sentence du 12. Aoust 1639. Cette Sentence fut éludée par un Appel comme d'abus de la part du Prieur. Le Comte de Tresmes Gouverneur de Caen avoit voulu mettre fin à ces broüilleries, & par ses soins & son autorité avoit ménagé une Transaction entre les parties, en l'année 1636. Mais enfin un Arrest du Conseil Privé, du 24. Février 1640, remit le calme dans ces Communautez. Mr de Verthamon, Maître des Requêtes, & Commissaire en cette partie, s'étant transporté sur les lieux, fit son rapport, & les parties étant auparavant convenuës de toutes choses, il fut ordonné que la Bulle & les Lettres Patentes seroient executées selon leur forme & teneur; que les Religieuses seroient exemtes de la jurisdiction du Prieur; que le Prieur seroit maintenu dans celle qu'il avoit sur les Pauvres malades, conformément à la Transaction ménagée par le Comte de Tresmes. Le même Arrest régle le partage des lieux & des bâtimens, selon la forme qui subsiste aujourd'huy.

10. Dés le commencement que l'Hôtel-Dieu fut établi prés de la Porte Millet, il occupa des deux cô-

Place &

tez de la Rue Saint Jean les mêmes places qu'il occupe encore presentement. Guillaume de Magneville, principal fondateur, luy donna une grande partie de ce terrein ; comme il paroît par la Bulle d'Innocent III. de l'an 1210. Mais l'Hôtel-Dieu a possedé dans ses environs plus de fonds qu'il n'en possede aujourd'huy, puis que les registres du Chapitre de Bayeux marquent que les Religieux donnerent à Hugues Chanoine de Saint Jean, une piece de terre, qui étoit proche de la Porte Millet, pour avoir permission de bâtir sur le fonds de la Paroisse, dont il étoit patron, la Chapelle & la Maison de l'Hôtel-Dieu. L'Arrest des Grands-Jours tenus à Bayeux l'an 1540, qui est rapporté dans le Matrologe, nous fait connoître que les lieux de cette maison étoient alors en grand desordre ; que le Meûnier logeoit dans la grande Salle, dont une partie servoit de chemin ; qu'il y avoit une Salle basse, nommée *La Courtine*, qui servoit aux couches des pauvres femmes enceintes ; & un autre lieu separé pour les pestiferez. Du reste, il est assez incertain de quelle antiquité est ce grand édifice de l'Hôtel-Dieu, qui renferme la Salle des Pauvres, l'Eglise des Religieux, & une partie du Monastere des Religieuses. Mr de Bras dit qu'il est d'une fort ancienne structure, mais il n'en designe pas le tems. Quelques-uns prétendent que c'est un ouvrage de Saint Loüis, & qu'il en commit la construction & l'execution à un Seigneur de Clinchamps, Sire de Mirepoix ; qu'on fut déterminé à placer ce bâtiment prés de la Porte Millet, par un petit Hôpital, dont j'ay déja parlé, qui étoit devant la grande Salle, où sont à present les Pauvres, & qui y avoit été bâti par un vieux soldat estropié nommé Millet, des aumônes qu'il avoit amassées, & que c'est de là que la Porte Millet a pris son nom. Il seroit à desirer que tout cela

Bâtiment de l'Hôtel-Dieu.

eût été soûtenu & prouvé par la production de Chartres authentiques. Je croirois bien que Saint Loüis, dont la pieté & la charité ont élevé tant de grands édifices à la gloire de Dieu, & au secours des Pauvres, seroit auteur de celuy-cy. La magnificence de l'entreprise est plus digne d'un Roy que d'un particulier ; & Saint Loüis, comme nous avons dit, fit d'autres biens à cette Maison. La donation qu'il luy fit des deux Moulins qui sont dans la Tour Malgueant, en l'année 1255, peut donner lieu de conjecturer qu'elle suivit ou accompagna la structure de ce grand édifice, & qu'elles sont toutes deux de même datte. Joint que Saint Thomas de Cantorbery, sous l'invocation duquel l'Eglise fut consacrée, étoit mort l'an 1171, & canonisé par Alexandre III. l'an 1173, peu de tems avant Saint Loüis. D'où il s'ensuit que la consecration de cette Chapelle, qui apparemment suivit de prés sa construction, est posterieure à l'année 1173, & on ne trouve personne dans les tems prochains, à qui on puisse rapporter cet ouvrage qu'à Saint Loüis. Il est bien certain d'ailleurs qu'avant que ce bâtiment fût fait, il y en avoit un plus petit de l'autre côté de la Rue Saint Jean, comme je l'ay déja remarqué. Mais pour assurer que le soldat Millet eût été fondateur de ce petit Hôpital, il faudroit en avoir vû & examiné les preuves.

II. *Procession de la Pentecôte.*

L'on dit & l'on croit communément à Caen, que la Procession de la Pentecôte est une amende honorable que fait la Ville, sans savoir ni à qui, ni pourquoy. Cette fable est plus récente que Mr de Bras qui n'en dit rien, & ne l'auroit pas sans doute oubliée, si elle eût eu cours avant luy. Il dit seulement que cette Procession est ancienne, qu'elle a pris son origine de la pieté & de la charité des habitans inspirez du Saint Esprit, & que pour cela elle se fait le jour de la Pentecôte. Il ajoûte que pour remedier aux abus qui se com-

mettoient dans la levée & la distribution des Deniers-à-Dieu que les marchands donnent pour confirmation de leurs marchez, on eut recours à la Justice, par l'autorité de laquelle il fut ordonné dans une assemblée publique, que chaque Corps de métier éliroit un Prevost, qui recevroit les Deniers-à-Dieu de chaque marché qui se feroit dans leur trafic; que le jour de la Pentecôte, on feroit une Procession où tous ces Corps de métiers assisteroient, & que de la cire dûë par les apprentifs de chaque métier, on feroit un cierge qui seroit porté devant eux dans cette Procession, où tous les Deniers-à-Dieu reçûs dans le cours de l'année, seroient attachez, pour exciter la charité des spectateurs. Mais il ne dit point le tems de cette assemblée, ni de cette Ordonnance. Il n'ignoroit pas la Bulle du Pape Nicolas IV. de l'an 1288, qui attribuë aux Religieux de l'Hôtel-Dieu, tous les Deniers-à-Dieu des marchez qui se font dans la ville & fauxbourgs de Caen, & des fermes de la Ville, qui s'ajugent devant le Bailly, puisqu'il la rapporte un peu auparavant. Cette Bulle ne se trouve point dans le Chartrier de ces Religieux; mais on trouve deux autres Bulles confirmatives des Indulgences accordées autrefois aux Religieux de l'Hôtel-Dieu pour leur assistance à cette Procession. La premiere est de Paul II. du 17. Février 1467; & l'autre, d'Eugene IV. du 17. Février 1439. On y trouve aussi une Ordonnance faite dans l'assemblée des Officiers Ecclesiastiques & Laïques, du 18. May 1509, rapportée par Mr de Bras, pour régler les desordres qui arrivoient dans cette Procession, & la rétablir *en suivant l'ancienne coûtume, selon la fondation & commencement de la création de ladite Procession.* Ces termes donnent lieu de croire que les titres originaux de l'institution de cette Procession existoient encore alors. La copie de cette Ordonnance representée par Mr de Bras, marque que les Prêtres séculiers des Paroisses de la Vil-

le assistoient à cette Procession. Mais ces paroles ne se trouvent point dans l'original de l'Hôtel-Dieu. L'Arrest des Grands-Jours, tant de fois cité, ordonne que les Deniers-à-Dieu destinez pour l'Hôtel-Dieu, y seront apportez de six mois en six mois par les Gardes des métiers, & qu'ils seront enfermez dans le coffre fermant à deux clefs, pour être convertis au profit de l'Hôtel-Dieu, sans que les Religieux, ni autres, en prennent aucune chose, soit par poignée, ou autrement, comme on faisoit auparavant. Quoy qu'il en soit, l'on voit par les titres qui viennent d'être cottez, qu'il faut rapporter la premiere origine de cette donation à la Bulle de Nicolas IV. L'on voit aussi que la Procession fut resoluë dans une assemblée publique; & que cette assemblée, & cette institution de la Procession étoit plus ancienne que les Bulles de Paul II. & d'Eugene IV. qui marquent même que long-tems avant eux ces Deniers-à-Dieu, attribuez à l'Hôtel-Dieu par Nicolas IV. y étoient portez en Procession. Et l'on voit enfin que cette Ordonnance faite à Caen, parle de cette Procession, comme d'une ceremonie fort ancienne. J'ajoûteray seulement qu'il est croyable que l'on a choisi pour cela le tems de la Pentecôte, qui est le tems de la belle saison, pour la faire plus commodément, & éviter la bouë & la pluye: & que l'attribution des Deniers-à-Dieu faite aux Religieux de l'Hôtel-Dieu par le Pape Nicolas IV. ne se doit pas entendre comme si les seuls Religieux en devoient profiter. La premiere & la principale destination de ces deniers dans l'intention de ceux qui les donnoient, étoit pour les Pauvres de l'Hôtel-Dieu, & comme les Religieux étoient membres de l'Hôtel-Dieu, établis pour le bien spirituel des Pauvres, ils devoient avoir part à ces donations; & étant alors administrateurs du temporel, ces deniers leur devoient être mis entre les mains. Et l'on apprend par les anciens comptes, que le Prieur

rendoit compte à l'Hôtel-de-Ville de ces deniers qu'il avoit reçûs. Mais depuis environ quarante ans, les Religieux cederent entierement ces deniers aux Pauvres de l'Hôtel-Dieu, à la reserve de sept francs, qu'on distribuë aux Religieux qui assistent à la Procession.

Quoy qu'aujourd'huy Saint Gratien ne porte le titre que de Chapelle, il est pourtant Hôpital par sa fondation, que l'on rapporte au Duc Guillaume. Ce Prince ayant épousé sans dispense Mathilde sa parente, & en consequence ayant été excommunié par Mauger Archevêque de Roüen, qui cherchoit les occasions de luy nuire, il eut recours au Pape, qui luy accorda la dispense necessaire, en luy imposant pour une partie de sa pénitence, l'obligation de bâtir des Hôpitaux pour cent Pauvres malades. L'histoire marque qu'il fit bâtir pour cela quatre Hôpitaux, l'un à Roüen, l'autre à Caen, le troisiéme à Bayeux, & le quatriéme à Cherbourg. Celuy de Caen fut destiné à la subsistance d'un certain nombre d'aveugles. La Chapelle qui subsiste aujourd'huy, n'est pas celle qui fut bâtie dans la premiere fondation, mais elle fut faite entierement semblable à cette premiere, en l'année 1364. Cela se justifie par un contract du 9. Avril de cette année, passé devant les Notaires de Caen, par lequel Jean Quittel, Bourgeois de Caen, donne à cet Hôpital une maison, dans la Paroisse de Saint Jean, Rue Exmoisine, *afin de réédifier, & faire en icelle maison une Chapelle, jouxte & comme ce qu'elle étoit, & fut fondée d'ancienneté entre les Ponts.* Et il est remarquable qu'il fait ce don aux Pauvres Aveugles fondez à Caen, en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge, & de Saint Philippes, sans parler de Saint Gratien. C'est de ces Aveugles qu'il faut entendre les anciennes Chartres de Caen. Par un contract du 13. Février 1380, Sellot de Barbieres cede quelques droits & rentes *aux Aveugles* de Caen; & un autre de l'année 1382, porte une

12. *Hôpital de Saint Gratien.*

fieffe d'une maison, sise à Saint Pierre, faite à Raoul Joüenne, par les *Freres & Sœurs de l'Aveuglerie de Caen*. Par un autre contract de l'année 1388, les mêmes personnes prennent à fieffe du Seigneur de Guiberville un manoir & jardin, assis à Saint Jean, jouxte lesdits Aveugles, & butte par derriere sur les Religieux de l'Hôtel-Dieu. Cet Hôpital fut uni à celuy des Quinze-Vint de Paris, par Lettres Patentes du Roy Charles VI. dattées du 18. Juin 1399. Ces Lettres leur accordent tous les Privileges des Quinze-Vint, & entr'autres de porter la Fleur-de-lis. Le Légat du Pape Alexandre V. leur permit en l'année 1409, de faire consacrer leur Chapelle. Elle l'est sous l'invocation de Saint Philippes & de Saint Gratien. Dans un contract du 16. May 1452, & dans d'autres contracts posterieurs, cet Hôpital est qualifié membre des Quinze-Vint de Paris : & il baille en fieffe un hôtel assis dans la Rue Exmoisine, pour le prix de 54. sous de rente, par dessus dix sous & un chapon dûs aux Prêtres de Saint Pierre de Caen par ledit Hôtel. Et dans un autre contract du 21. Aoust 1457, cette Chapelle prend le titre de Saint Loüis & Saint Gratien, adoptant pour un de ses Patrons Saint Loüis fondateur de l'Hôpital des Quinze-Vint, auquel celuy-cy avoit été uni. Les registres de l'Echiquier nous apprennent qu'en l'année 1469, Guillaume de Lannoy étoit Administrateur de l'Hôtel & Chapelle de Saint Philippes & Saint Gratien.

13. *Maladerie. Chapelle de Beaulieu. Chapelle du Nombril-Dieu. Maladerie de Mondeville.*

Henry II. Roy d'Angleterre & Duc de Normandie est fondateur de la *Maladerie* prés de Caen. Robert du Mont rapporte cette fondation à l'année 1161, & en parle comme d'un ouvrage merveilleux. L'Auteur de la Cronique de Normandie, publiée par Mr du Chesne, la qualifie du même titre, mais il la fait plus ancienne d'une année. Les habitans de Caen se qualifient neanmoins fondateurs de cet Hôpital, &

ſont ainſi nommez dans pluſieurs titres de leur Matrologe. C'eſt en cette qualité que les Echevins y établiſſent des Adminiſtrateurs ou Gardes, & des Procureurs, de trois ans en trois ans, & qu'ils ont droit d'y preſenter un Curé. Il eſt croyable qu'ils ont augmenté la premiere fondation, & par là ils ont acquis le titre de fondateurs. La Chartre de fondation ne paroît point, & l'Arreſt des Grands-Jours tenus à Bayeux, du 30. Decembre 1540, enjoint aux Echevins de tâcher de la recouvrer dans ſix mois. *La Chapelle* ſurnommée *De Beaulieu*, ſous l'invocation de Nôtre-Dame, a tiré ſon nom, ſelon Mr de Bras, de la beauté de ce lieu, & du parc fermé de murailles. Cette Chapelle ſelon l'uſage des Léproſeries, tenoit lieu de Paroiſſe pour les malades, & l'on y voit encore des veſtiges des Fonts baptiſmaux. Elle portoit le titre de *Grande Maladerie*, parce que les malades de toutes les Paroiſſes de Caen y étoient reçûs, à l'exception des malades des Paroiſſes de Saint Nicolas, de Saint Oüen, de Venoix, & de Saint Germain de la Blanche-herbe, dont les malades par un droit ſpecial étoient reçûs dans une autre Chapelle, ſituée au même lieu, qu'on nommoit du *Nombril-Dieu*, *De umbilico Dei*, par corruption, comme l'on croit, de *N'oublie Dieu*. Elle s'appelloit auſſi la *Petite Maladerie*. Elle eſt dédiée à la Sainte Trinité. Il y a eu des Maladeries particulieres en d'autres lieux proche de Caen, & les anciens Regiſtres ont conſervé la memoire de la *Maladerie de Mondeville*, de Saint Jean de Mathieu, & d'autres.

L'Hôpital des Pauvres Renfermez eſt comme un accesſoire de l'Hôtel-Dieu. Les Echevins connoiſſant le beſoin de pourvoir à l'éducation des Pauvres enfans, firent une tranſaction avec le Prieur de l'Hôtel-Dieu, le 15. Mars 1630, confirmée par Lettres Patentes du Roy Loüis XIII. en l'an 1640, pour y 14. *Pauvres Renfermez.*

renfermer dans deux maisons separées, des pauvres enfans de l'un & de l'autre sexe, les élever dans la pieté, leur apprendre à travailler en diverses manufactures, & les mettre en état de gagner leur vie. Le Maire & les Echevins ont l'inspection sur ce petit Hôpital. La Ville y élit tous les ans un Administrateur particulier, qui rend compte devant le Bailly & les Echevins, en presence du Prieur de l'Hôtel-Dieu. Ces enfans avoient été enfermez cinq ou six ans avant cette transaction, dans une grange, derriere le Jardin de l'Hôtel-Dieu, qui avoit servi au commencement de ce siecle à la retraite des pestiferez. Cet établissement fut un effet du zéle de Mr de Bernieres-Louvigny, qui en conçût le dessein, & y travailla dés l'année 1633. On leur a fait depuis des bâtimens commodes. Leur subsistance n'a été fondée que sur les charitez des gens de bien, qui dans la suite y ont donné quelques meubles, & quelques rentes. La vente de leurs manufactures supplée au reste de leurs besoins.

15. *La Gobeliniere.*

L'Arrest des Grands-Jours tenus à Bayeux l'an 1540, nous fait connoître qu'il y avoit alors dans l'Hôtel-Dieu, un lieu separé pour les pestiferez, & les malades de maladies contagieuses. Ce lieu fut depuis employé à d'autres usages: car la Ville étant affligée de la peste en 1599, & n'ayant point de lieu pour recevoir les malades, le dixiéme Juillet de cette même année le Parlement de Roüen donna un Arrest, par lequel il ordonna que les Pestiferez de la Ville de Caen seroient renfermez dans une grange, qui étoit derriere les Jardins de l'Hôtel-Dieu, & qui depuis a été l'Hôpital des Pauvres Renfermez. Mais la Ville trouvant ce lieu trop proche, en acheta un autre par contract du 29. Juillet 1606, dans la Paroisse de Sainte Paix, nommé *La Gobeliniere*, & fit bâtir ce grand logis qu'on y voit aujourd'huy, & qui est régi par les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, qui fournissent

aussi aux besoins de ce nouvel Hôpital dans les tems de peste, & des autres maladies contagieuses. Ce lieu releve de l'Abbaye de Fécamp, à cause de la Baronnie d'Argences, & les Religieux de cette Abbaye firent opposition à l'acquisition que la Ville voulut faire pour y établir un lieu de santé, mais ils en furent deboutez par un Arrest du Parlement de Roüen, du 6. May 1606. Cet Hôpital se trouvant inutile, on y mit vers l'année 1632, les Pauvres Renfermez, qui furent depuis logez derriere l'Hôtel-Dieu. Et lors qu'on forma le dessein de l'Hôpital General, on renferma dans la Gobeliniere les Pauvres valides des deux sexes, jusqu'à l'execution du dessein qui avoit été formé. L'Hôpital General ayant depuis été mis en état de les recevoir, ils y furent transferez le 16. Aoust 1678.

La fondation de l'Hôpital General est si récente, que peu de personnes en ignorent l'histoire. Henry d'Orleans, Duc de Longueville, & Gouverneur & Bailly de Caen, en fit resoudre l'établissement dans une assemblée generale de la Ville, tenuë devant luy le 10. Mars 1655. Les Lettres Patentes furent expediées le 15. Mars de l'année suivante; verifiées au Parlement de Roüen le 29. du même mois; & à la Chambre des Comptes le premier Avril suivant. Ces Lettres contiennent l'amortissement de tous les biens qui pourront appartenir à l'Hôpital. Le tems ayant mieux fait connoître les besoins de cet établissement, les Administrateurs y pourvûrent par de nouvelles Lettres du 5. Juin 1659, verifiées au Grand-Conseil, le 17. Juillet de l'année 1669; & au Parlement de Roüen le 12. Mars 1674, mais avec quelques modifications; à la Chambre des Comptes, le 25. Juin suivant; au Bailliage de Caen, le 3. Juin précedent; au Bureau des Finances, le 25. May de la même année; & peu aprés dans les Vicomtez de Caen & d'Evrecy. Cet Hôpital subsiste des aumônes que la Communauté de

16. Hôpital General.

la Ville, & les particuliers luy ont faites, de la vente des manufactures des Pauvres qui y ſont renfermez, & de quelques droits ſur les entrées des boiſſons dans la Ville, qui leur ont été accordez par un Arreſt du Conſeil, du 14. Septembre 1676. La connoiſſance de leurs cauſes eſt attribuée, tant en demandant, qu'en défendant, au Bailly de Caen en premiere inſtance, & par appel au Parlement de Roüen; & par la Declaration du Roy du mois d'Octobre 1676., il eſt entierement ſouſtrait à la Juriſdiction du Grand Aumônier de France. Les Pauvres y furent transferez le 16. d'Aouſt 1678, du lieu de la Gobeliniere, où on les avoit enfermez dés que cet établiſſement fut reſolu. Les bâtimens ſe ſont accrus enſuite, à quoy ont ſervi les materiaux du Temple des Huguenots, lors qu'il fut démoli. Celuy de l'Egliſe fut achevé en l'année 1690, & l'on y celebra la premiere Meſſe le 12. Mars de la même année. Perſonne n'a plus contribué à l'execution de cet ouvrage, que feu Mr de Gavrus Bernieres, Treſorier de France à Caen, par ſes ſoins, & ſes aumônes; ſe montrant digne heritier de la vertu & de la pieté de la famille d'où il étoit ſorti.

17. *Les Templiers.* L'Ordre militaire des Templiers fut inſtitué à Jeruſalem en l'année 1118. C'étoient des Chanoines Réguliers, conſervateurs du Saint Temple, conducteurs & défenſeurs des Pelerins de la Terre Sainte contre les brigandages des Sarrazins. Leur hiſtoire eſt ſi connuë, qu'il ſeroit inutile de s'y étendre. Ils paſſerent en Europe bien-tôt aprés leur inſtitution. Ils ſe multiplierent beaucoup en France, & s'établirent à Caen. Nous avons vû les reſtes de leur Hôtel dans la Rue Saint Jean, où l'on a fait depuis la Rue de Bernieres. Mais leur vie relâchée & diſſoluë ayant fait abolir dans la ſuite leur Ordre, par un Decret du Concile de Vienne ſous le Pape Clement V. Philippes le Bel les punit dans l'année 1307, & les ſuivantes. Leurs biens

furent en partie confiſquez, & en partie donnez aux Freres Hoſpitaliers de S. Jean de Jeruſalem. Les biens qu'ils poſſedoient à Caen, eurent le même ſort, aprés toutefois qu'une partie fut diſtraite, & ajugée à leurs créanciers.

On peut encore mettre au rang des Hôpitaux, une Chapelle de l'Ordre de Saint Lazare, que la Religion de Saint Eſtienne de Grammont avoit dans le Vaugueux. Il en reſte peu de memoire. 18. *Chapelle de Saint Lazare de l'Ordre de Grammont.*

Guillaume Acarin fonda l'Egliſe Collegiale du Saint Sepulcre en 1219. Mr de Bras le qualifie bourgeois, laboureur, demeurant au Vaugueux, & clerc. Mr de Cahaignes le dit auſſi Bourgeois de Caen. Il étoit natif de la Paroiſſe de Grainville, au Doyenné de Fontenay le Paiſnel. La famille des Acarins y ſubſiſtoit encore vers le milieu du quinziéme ſiecle. Ce bon homme ſe trouvant riche, & voulant faire un bon uſage de ſes biens, érigea un College de Chanoines en l'honneur & ſous le titre du Saint Sepulcre, l'an 1219. Il fonda la Menſe Capitulaire, & le revenu du Doyenné. Robert des Ableges Evêque de Bayeux accorda ſa permiſſion & ſes ſecours pour cette fondation. Pluſieurs perſonnes pieuſes ſeconderent le deſſein d'Acarin, & fonderent des Prébendes pour compoſer ce College. Hubert Anzeray, Robert du Ponteaudemer, Radulfe d'Aniſy, Richard l'Ecrivain, Robert de Villerey, & Jean Saudebreüil, dans la même année, & dans les ſuivantes, fonderent les Prébendes d'Anzeray, de la Mare, d'Aniſy, de l'Ecrivain, de Bourguebu, & de Perier. Trois ou quatre années aprés, les Prébendes de Moult, & de Quatre-Puits furent fondées par Guillaume de Moult, & Guillaume Chapelain. L'an 1233, Radulfe de Caraville fonda la Prébende de Caraville. Et Philippes d'Urville fonda une dixiéme Prébende, l'an 1235. Ainſi ce College ſe trouva compoſé de dix Prébendes, dont l'une

19. *Egliſe Collegiale du Saint Sepulcre.*

fut annexée au Décanat en faveur d'Acarin. Il fut établi premier Doyen par l'Evêque de Bayeux, suivant sa Chartre du 3. Juin 1230. Cette fondation fut confirmée par Thibaud Archevêque de Roüen, l'année 1223, & ensuite par le Pape Honoré III. en l'année 1226. L'amortissement fut payé par le Chapitre aux Rois Philippes le Hardy en 1278, Philippes le Bel en 1295, & Loüis XI. du tems de Loüis de Harcourt Evêque de Bayeux. M[r] de la Roque s'est donc bien lourdement trompé, quand il a dit que cette Eglise fut fondée du tems de Guillaume le Conquerant. Ce bon homme Acarin ne se contenta pas de cette fondation. Il avoit été à la Terre-Sainte, & dans son pelerinage de Jerusalem, il avoit fait vœu de bâtir à Caen à son retour une Eglise semblable à celle du Saint Sepulcre. Il s'acquita de son vœu, & fit bâtir une Eglise, dont on voit encore les traces prés de la Chapelle de Sainte Anne, qui sert presentement d'Eglise Collegiale. Et en attendant qu'elle fût achevée, il commença ses fonctions Canoniales dans cette Chapelle de Sainte Anne. Le Duc de Boüillon Gouverneur de la Province, grand protecteur de la Religion Prétenduë Réformée, fit abbatre cette Eglise en l'année 1562, sous prétexte qu'elle commandoit au Château, & pouvoit l'incommoder en cas de siege. Il est vray qu'on apprend d'une ancienne Chartre du Saint Sepulcre, que dans les guerres des Anglois on proposa d'abbatre cette Eglise, de peur qu'elle ne fût fortifiée au desavantage de la Ville, mais que le Chapitre aima mieux la fortifier à ses propres dépens, que de souffrir cette destruction.

Ce Robert Evêque de Bayeux contribua à la fondation par la donation de plusieurs dixmes & heritages, & de cette Chapelle de Sainte Anne & de Saint Eloy, qui étoit plus ancienne que leur Eglise démolie. Les Chanoines y ayant commencé leurs pieux exercices,

exercices, y ſont enfin retournez. Et c'eſt à ce titre qu'ils ſont quelque rente aux Chapelains de l'Egliſe Cathedrale de Bayeux. Les Chaires des Chanoines furent faites par les ſoins, & par la liberalité de Claude de Chanleu Docteur aux Droits, Abbé de Bucilly, Ordre de Prémontré, Dioceſe de Laon, Préfect de Peronne, Doyen du Saint Sepulcre, & Official de Bayeux, l'an 1580. Ses armes que l'on y voit, en font la preuve. Cette Egliſe a eu l'honneur d'avoir eu pour Doyen, en l'année 1303, l'illuſtre Cardinal Jean le Moyne, qui fut auſſi Doyen de Bayeux. Pierre le Certain Doyen en l'année 1372, fit un traité avec Pierre Pinchar General de l'Ordre des Peres Croiſiers, pour obliger ces Peres établis à Caen, de faire tous les ans deux Proceſſions en ſon Egliſe, aux fêtes de l'Invention & de l'Exaltation de Sainte Croix, & d'y aſſiſter à la prédication. Et ce fut à leur exemple que les Proceſſions de la Ville s'aſſujettirent à aller tous les ans en Proceſſion au jour des Rameaux, à l'adoration de la Croix, dans la place de l'Egliſe du Saint Sepulcre, invitées à cette devotion par la Croix magnifique qu'on y avoit dreſſée, & qui fut renverſée par les Proteſtans en la même année que l'Egliſe. Mr de Bras décrit aſſez exactement la maniere dont la Proceſſion, qu'on nommoit des Prêtres, qui fut inſtituée en l'année 1495, ſe faiſoit autrefois au Saint Sepulcre, le Dimanche aprés le jour de Saint Sacrement.

Les degrez par où l'on monte du Vaugueux à la place où eſt l'Egliſe du Saint Sepulcre, ſont dûs aux ſoins & à la liberalité des Chanoines. Ce fut en l'année 1629, qu'ils les firent mettre en l'état, où on les voit preſentement. 19. *Degrez du Sepulcre.*

Entre les Religieux Mandians, qui s'établirent à Caen, *Les Peres Carmes*, que la couleur de leur habit rayé alors d'orangé, de blanc, & de noir, faiſoit nommer les Peres Barrez, tiennent le premier 20. *Peres Carmes.*

rang, & précedent tous les autres dans les ceremonies publiques, parce qu'ils sont les seuls qui puissent justifier par titres leur premiere fondation. Jean Pillette, bourgeois de Caen, fut leur fondateur. Il leur donna le lieu où est situé leur Convent, dans la Paroisse de Saint Pierre, sur la riviere d'Orne. Cette donation se fit au mois de Juin, en l'année 1278, par la permission de Pierre de Benais Evêque de Bayeux, & du consentement de Guillaume Pouchin Curé de Saint Pierre, qui fut indemnisé par une rente de dix livres, que ces Peres payent encore aux Curez de Saint Pierre. L'accord fait entr'eux se trouve dans les Registres de l'Evêché de Bayeux. Leur Eglise fut établie dans la Chapelle de Sainte Anne. Ils se sont depuis accrus par diverses acquisitions & donations qui leur ont été faites. Le Cloistre des Carmes, tel qu'il est aujourd'huy, fut fait en 1612. Aussi ne paroît-il point dans le Plan de Belleforest. Leur maison s'appelloit dans le langage de nos Ayeux *Nôtre-Dame du Carme*, c'est-à-dire, *du Carmel*.

21. *Peres Croisiers.* Le rang que tiennent les Peres de Sainte Croix, de l'Ordre de S. Augustin, immediatement devant les Carmes dans les Processions generales du Clergé de Caen, est une marque qu'ils sont ceux, aprés eux, qui ont le mieux prouvé le tems de leur établissement. Ils y étoient établis avant l'année 1290, comme il paroît par des Lettres Patentes de Philippes le Bel, dattées du mois de Juillet de cette année, dont la copie se trouve dans le Chartrier du Convent de ces Peres. Ces Lettres confirment la donation de quelque bien, faite à leur maison, par Raoul de Sanneville, clerc, bourgeois de Caen. Leur premier établissement fut au Bourg-l'Abbé, dans la Paroisse de Saint Martin. Mais lors que la Ville fut murée & fortifiée, sous le Roy Philippes de Valois, en l'année 1346, le Convent de ces Peres se trouva dans l'allignement des nouvelles for-

tifications, & au nombre des maisons qui devoient être rasées. Ils eurent recours à Charles Duc de Normandie, & Dauphin de Viennois, & luy presenterent leur requête pour demander une autre demeure. Ce Prince leur donna le Convent des Beguines dans la Franche-Rue, Paroisse de Saint Sauveur, par ses Lettres Patentes du 5. Aoust 1356, confirmées par d'autres Lettres du même Prince en l'année 1359. Les Beguines furent transferées ailleurs; mais leur representation subsiste encore dans les vitres de l'Eglise. Leur maison étoit petite dans les commencemens, accompagnée seulement d'une Chapelle. Elle s'est accruë entre les mains des Peres Croisiers. Pierre Edoüard leur donna leur jardin en l'année 1438. Le pape Gregoire XI. donna à ce Convent le titre de Prieuré dans une Bulle de l'année 1373. Le titre d'une ancienne fondation de l'année 1451, les qualifie *Freres Orateurs de Sainte Croix*, & ils se qualifient eux-mêmes *Chanoines de Sainte Croix*.

On croit communément à Caen que le *Convent des Peres Jacobins* a été fondé par Saint Loüis, & qu'ils tenoient de la charité de ce Prince, ce grand enclos, attenant autrefois à leur maison, qu'on nommoit *La Cercle*, & qu'ils ont depuis cedé à la Ville. 22. *Peres Jacobins.* Cette opinion est appuyée sur le témoignage de Mr de Bras, sur la tradition de cette Maison, exprimée dans quelques actes anciens de leur Chartrier, & sur la figure d'un Roy de France qu'on voit dans les vitres qui sont derriere le Maître-Autel de leur Eglise, tenant une Eglise dans sa main. La pieté & la liberalité de Saint Loüis, qui le porterent à fonder tant de Maisons Religieuses, particulierement de Jacobins & de Cordeliers, dont quelques-uns avoient été choisis par la Reine Blanche sa mere, pour former ses mœurs & son esprit dans son enfance, donnent lieu de présumer que c'est luy que represente cette peinture. Ajoû-

tez à cela, que l'on voit dans la même vitre le nom & la figure de Guillaume Acarin, fondateur de l'Eglise Collegiale du Saint Sepulcre, offrant à la Sainte Vierge la porte de ce Monastere, pour exprimer le soin qu'avoit pris Acarin, selon la tradition commune, par les ordres de Saint Loüis, de la structure de cette Maison. Or Acarin étant mort en l'année 1246, il faudroit qu'elle eût été bâtie auparavant, & partant qu'elle fût beaucoup plus ancienne que celles des Carmes & des Croisiers. Mais l'antiquité de cette vitre étant incertaine, & par consequent son autorité douteuse, il faut bien que toutes ces preuves n'ayent pas été jugées concluantes, puis que les Jacobins cedent à ces Peres le pas & le rang dans les ceremonies. En effet, ils n'ont pas la premiere Chartre de leur fondation, & ils en ignorent l'année; les Protestans ayant consumé tous leurs anciens titres dans la funeste année 1562. Quelques memoires portent qu'Enguerrand Signard, Religieux de cette Maison, & depuis Evêque d'Auxerre, donna les vitres de cette Eglise. Il est certain qu'il donna les vitres de la Chapelle de Sainte Catherine, qu'il y avoit fondée, mais je doute qu'il ait donné toutes les autres.

23. *Peres Cordeliers.*

Les Peres Cordeliers furent bien plus maltraitez par les Huguenots dans cette malheureuse année 1562. Leur Maison fut démolie & brûlée : & il ne faut pas s'étonner, s'ils sont peu instruits du tems de leur fondation, & des noms de leurs fondateurs. M[r] de Bras dit que ce Convent fut fondé en l'année 1236, par un surnommé Guesdon S[r] de la Guesdonniere, prés d'Aunay. On ne connoît point à Aunay cette Guesdonniere. Mais ces Peres gardent un petit Registre écrit vers la fin du seiziéme siecle, qui porte que la famille des Hardy, prés d'Aunay, a contribué à la structure de leur Convent. Ce témoignage de M[r] de Bras ne s'accorde pas avec une Inscription qu'on voit dans leur Chapi-

tre, & qui eſt conçûë en ces termes : *Cy giſent Guillaume Beleth, & Roberte ſa femme ; & Monſieur Jean Beleth, & Nicole ſa femme ; & Dame Rohais Beleth, & Monſieur Beleth perſonne de Lebizay, leſquels fonderent* .... 1262. Cette Epitaphe a été faite aprés coup, & probablement long-tems aprés la fondation, car ces ſix perſonnes ne moururent pas en même tems : & c'eſt ce qui en a affoibli l'autorité. Cette famille de Beleth, bourgeois de Caen, pour le dire en paſſant, demeuroit vers la Porte de Saint Julien, & leurs heritiers n'ayant pas conſervé ces mêmes ſentimens d'amitié envers les Peres Cordeliers, eurent des procés contr'eux, pour un jardin que ces Peres avoient baillé en fieffe à Pierre Beleth, ſitué derriere leur Egliſe. Ces procés furent enfin terminez par une tranſaction du 18. Février 1451. Il eſt certain que cette Maiſon a eu pluſieurs fondateurs. Témoins ceux que je viens de nommer : témoin Jean Bagot, Chapelain de Nôtre-Dame de Roüen, qui en 1478, y aumôna une maiſon avec un jardin, joignant le College des Arts. L'Egliſe de ce Convent eſt dédiée à Saint Jean-Baptiſte, & le ſeau de ce Monaſtere porte l'image de ce Saint. Une partie de leur jardin ſervit aux rampars de la Ville, qui furent faits par la permiſſion de Philippes de Valois : & le Roy Jean ſon fils étant à Caen les en récompenſa. En l'année 1492, les Cordeliers, dits Bulletins, ou de la Bulle, ſous prétexte d'une plus grande réforme, ayant voulu ſe rendre maîtres du Convent de Caen, les Religieux qui l'habitoient, les en empêcherent, en ſe mettant ſous la protection de l'Univerſité, ſauf le droit de leur Superieur. Au ſurplus, comme nous voyons que les ravages des Proteſtans ont aboli la memoire de l'origine de ces Monaſteres, on peut juger que l'ordre qu'ils obſervent aujourd'huy entr'eux, a été réglé depuis l'année 1562. Et ce que dit Mr de Bras de ce Gueſdon,

fondateur des Cordeliers, a sans doute été pris de leurs anciens titres, qui subsistoient auparavant. En l'année 1603, on commença à rétablir cette maison par la charité des personnes pieuses, dont les noms sont écrits dans ses Registres, & dont les armes se voyent en relief au lambris de la voûte du chœur. On connoît par une inscription ancienne à demy effacée, qui est vers l'orgue, au bas de la nef de l'Eglise, que le lambris en fut refait l'an 1606. Henry IV. donna la grande vitre, qui fait face au chœur. Le Cardinal de Bourbon & le Duc de Montpensier imiterent la liberalité du Roy, & donnerent d'autres vitres. Le Grand Autel fut bâti en 1633. Gilles Macé Professeur aux Mathematiques en l'Université, en donna le dessein, & Michel Brodon architecte, l'executa. Et je crois que Gilles Macé prit ce dessein des Tables Rudolfines de Kepler, qui étoient dans sa Bibliotheque, & dont ce dessein fait le frontispice. La Chapelle des Deux Amis, qui fait un des principaux ornemens de cette Eglise, fut bâtie & fondée l'an 1619, par Pierre le Marchand Sr de Saint Manvieu, & François le Reverend Sr de Calix. Ils voulurent qu'elle leur servît de sepulture commune aprés leur mort. En l'an 1671, le Pere Pierre le Pelletier, Religieux de ce Convent, à son retour de la Terre Sainte, où il avoit été Gardien, fit bâtir la Chapelle du Saint Sepulcre, suivant le modêle du Saint Sepulcre de Jerusalem. Mais cette Chapelle obscurcissant la nef de l'Eglise, & en affoiblissant la structure, fut transferée là où elle est presentement l'an 1695.

24. *Peres Capucins.*

Le Convent des Peres Capucins de Caen, est le troisiéme qu'ils ayent possedé en France. En l'année 1574, le Cardinal de Lorraine leur ayant donné la place, où celuy de Meudon est établi; & la Reine Catherine de Medicis leur ayant donné prés des Tuilleries, la place où est celuy de la Rue Saint Honoré;

Mr de la Verune, Gouverneur de Caen, persuada l'année suivante 1575, aux habitans de Caen, de demander quelques-uns de ces Religieux, pour les établir dans leur Ville. Le Siege de Bayeux vâquoit alors par la mort de Charles d'Humieres. Ils en obtinrent six, & par une assemblée de la Ville, & par la liberalité des Religieux de l'Abbaye de Saint Estienne, on leur donna le lieu qu'ils occupent, nommé *Le Prieuré du Fief de Brucourt*, attenant aux murailles des jardins, nommez *Les Courtils*, & fermé par l'autre côté du canal de l'Odon. Cette donation se fit par une assemblée capitulaire des Religieux de cette Abbaye, sous l'autorité du Cardinal Alexandre Farnese leur Abbé, & fut ensuite confirmée par Charles d'O, son successeur, & par les mêmes Religieux. Il y avoit en ce lieu de Brucourt une Chapelle presque ruinée, dédiée à Saint Michel & à Saint Jacques le Majeur, érigée en titre, possedée & desservie par un Chapelain, joüissant des terres & revenus qui en dépendent. Les donateurs s'en reserverent la disposition & le droit de presentation. Le Convent des Capucins fut bâti l'an 1576. La Chapelle de Brucourt qu'ils avoient réparée, étant trop petite pour leurs usages, ils en bâtirent une autre sous l'invocation des mêmes patrons, Saint Michel & Saint Jacques, qui ne fut achevée qu'en 1605. Et cette seconde Chapelle ne se trouvant pas encore convenable à leurs exercices, elle fut convertie depuis en une Infirmerie, & enfin en 1634, on commença à bâtir l'Eglise que l'on voit aujourd'huy, sans changer les Saints Patrons de ce lieu, Saint Michel & Saint Jacques. Elle fut achevée en 1635, & dédiée en 1636. Le premier Gardien étoit Italien, & s'appelloit Gaspar de Pavie.

Le Roy Henry IV. est le veritable fondateur du College des Jesuites. Il en conçût le dessein au voyage qu'il fit à Caen, au mois d'Octobre 1603. Il le 25. *Peres Jesuites.*

communiqua à M[r] de Bellefont, à qui il venoit de confier le commandement de cette Ville, ſous Alexandre Monſieur, fils naturel du Roy, Gouverneur en chef. Il ne pouvoit s'adreſſer à aucune perſonne mieux intentionnée pour les Jeſuites. Auſſi employa-t'il toute ſon adreſſe, pour confirmer le Roy dans cette reſolution. Pour l'executer, le Roy envoya le Pere Coton prêcher le Carême à Caen. Il gagna ſi bien les cœurs par ſon éloquence, ſa douceur, & ſes manieres accortes, que dés lors la Ville ſouhaita un College de Jeſuites; & l'Univerſité par une déliberation du 26. Mars 1604, jugea avantageux de demander leur établiſſement au Roy. Cette déliberation eſt ſignée entr'autres de Colin Recteur. Savary Docteur en Theologie fut député vers le Roy pour en faire la demande : & le Pere Coton n'ayant pas approuvé la propoſition qu'il vouloit faire, il revint à Caen ſans avoir fait ſa tentative. Mais les prédications du P. Gontery Jeſuite, que M[r] de Bellefont avoit amené à Caen, réchaufferent vivement l'ardeur du public pour les Jeſuites. Il ne manquoit qu'un fonds pour leur établiſſement, & il leur fut fourni par Robert de la Menardiere, Abbé de Sainte Colombe, & Prieur de Sainte Barbe en Auge, dite anciennement Saint Martin d'Ecajolet. Ce Prélat avoit beaucoup de pieté, & ſon zéle l'avoit fait députer aux Eſtats de la Ligue par le Bailliage de Sens, en l'année 1593. Il reſigna ce Prieuré aux Jeſuites, le 20. Decembre 1607. Les Religieux y conſentirent par un accord fait en l'année 1609, & ils reconnurent le College des Jeſuites de Caen pour leur Prieur perpetuel. La reſignation fut confirmée par les Bulles du Pape Paul V. données le 29. Novembre 1609, enregiſtrées au Parlement de Roüen, le 10. Avril 1610, en conſequence du Brevet du Roy du 17. Mars. Les Jeſuites ne prirent poſſeſſion de ce Prieuré, que le 13. May 1612. Le fonds du College étant aſſuré, il fut

question de trouver une place dans la Ville, pour le bâtir. Dés le mois de Septembre 1608, le Roy par ses Lettres Patentes avoit permis à ces Peres de s'établir dans Caen, & aux habitans de les y aider. Au mois d'Octobre suivant, il leur permit par de nouvelles Lettres, de prendre le Palais Episcopal de Caen pour leur demeure. Mais les Jesuites ne voulurent pas s'accommoder aux dépens de l'Evêque, & du Clergé, & le Roy par ses Lettres du 11. Septembre 1608, leur donna enfin le College du Mont, sur les remontrances & la sollicitation du Docteur Savary, Député de l'Université. Ce College par ces Lettres est qualifié *Royal*, & le Roy s'en dit fondateur; & le donne aux Jesuites comme un bien qui luy appartenoit. En effet, les Echevins l'avoient acheté des deniers qui leur étoient restez des sommes qu'ils avoient eu permission de prendre sur le Grenier à sel de Caen, pour les gages des Professeurs de l'Université, & le Parlement avoit ordonné que ce College ayant été acquis des deniers Royaux, seroit nommé *College Royal*, & que les Chaires seroient remplies à la nomination du Roy. De là vient que ce College, qu'on nommoit auparavant College du Mont, a été nommé depuis, *Regiomontanum*. L'Université cependant par un acte authentique aggrégea & immatricula à son Corps le College que les Jesuites étoient prêts d'ouvrir; & Jacques d'Angennes Evêque de Bayeux consentit à cet établissement. Le Docteur Savary muni des Lettres Patentes du Roy, revient à Caen, & les fait signifier au Sieur Colin, Principal du College du Mont, Professeur en Langue Grecque, & Prieur de l'Hôtel-Dieu. Il y avoit alors dans ce College vingt écoliers pensionnaires, & huit cens externes; & l'on y enseignoit la Grammaire, le Grec, la Rhétorique, & la Philosophie. Colin aprés quelque resistance en sortit le dernier d'Aoust 1609, & deux Jesuites en prirent possession ce jour-là même au nom

de la Compagnie, ſuivant l'adjudication qui leur en avoit été faite dés le 5. Janvier précedent, par le Lieutenant General du Bailly de Caen. Il ne conſiſtoit d'abord qu'aux trois corps de logis, qui enferment la petite court, & celuy qui joignoit les anciens murs de la Ville. On ne tint d'abord que les écoles de Philoſophie & d'Humanité. Mais le concours fut ſi grand, qu'il fallut ſonger à augmenter le nombre des claſſes & les bâtimens. Robert de la Menardiere vint encore au ſecours, & ſecondé d'Heléne ſa ſœur, Dame de Belleuvre, & de la Planche, Doüairiere de Brucourt, & de pluſieurs autres perſonnes pieuſes & charitables, donna de grandes ſommes, pour acquerir des maiſons & des jardins dans le voiſinage, & bâtir les corps de logis qui environnent en partie la Court des claſſes. Heléne en ſon particulier, outre pluſieurs bienfaits importans, retira en faveur du College, les terres & fiefs de Venoix & de la Bruyere, qui avoient été alienez du Prieuré de Sainte Barbe. Jacques le Maiſtre S[r] de Savigny, Principal du College du Bois, leur fit don de la riche & curieuſe Bibliothéque qui luy avoit été leguée par Nicolas Michel, S[r] des Prez, Profeſſeur Royal d'Eloquence. Le S[r] du Bois, Lieutenant General de Saint Lo, fut auſſi un des bienfacteurs du College. Outre pluſieurs autres biens qu'il luy fit, par un contract du 11. Avril 1615, il y fonda la nourriture, l'entretien, & l'inſtruction de deux pauvres enfans de la Ville de Saint Lo. En cet état, les Jeſuites avoient beſoin d'une plus grande étenduë de jardin, ſi neceſſaire à une communauté Religieuſe. Il y fut pourvû par la donation que leur fit le Roy Loüis XIII. du conſentement de la Ville, de la place qui eſt des deux côtez du cours de l'Odon, entre les anciens murs de la Ville, & la place où ils ont depuis bâti leur Egliſe. Les Lettres Patentes ſont du 13. Avril 1619. Mais ils n'en furent mis en poſſeſſion qu'en l'année 1621, année fatale à la Dame

de Belleuvre, Fondatrice de cette maiſon. Elle mourut le 11. Juillet : & le 29. Novembre de l'année ſuivante, mourut ſon frere, principal Fondateur aprés Henry IV. L'année 1625 fut plus favorable aux Jeſuites. Ils acquirent le Prieuré de la Cochere, au Dioceſe de Séez, ancienne dépendance du Prieuré de Sainte Barbe, par la démiſſion volontaire de Victor Bouteiller, Evêque d'Aire, du 3. Juin 1625. Cette acquiſition leur fut confirmée par les Bulles du Pape Urbain VIII. du 11. Novembre de la même année, & par les Lettres Patentes de Loüis XIII. du 13. May 1626, & par le conſentement des Religieux. La Chaire de Theologie fut fondée dans ce College par Mr de Saint Martin, Docteur en Theologie, le 12. Mars 1664. Le principal cependant manquoit à cette Maiſon, puiſqu'elle manquoit d'Egliſe. On leur avoit aumôné depuis long-tems un fonds pour cette dépenſe, qui ayant été mis en intereſt, dans le cours de pluſieurs années, avoit produit une groſſe ſomme. On fut en doute du lieu où elle ſeroit placée. Il eſt viſible que lors que l'on forma le plan de la Court des claſſes, on y deſtina le quatriéme côté qui termine la Rue Pailleuſe. Mais ce quartier parut depuis trop éloigné des principaux quartiers de la Ville, & cette extrêmité de la Rue Saint Eſtienne trop étroite & trop ſale, pour le portail & l'abord d'une grande Egliſe. Il fallut donc l'approcher du milieu de la Ville, & pour la placer mieux, on s'accommoda de la portion des Petits Prez, où l'on tiroit les Papeguays de l'Arbalête & de l'Arc, & qu'on appelloit *Le Pré des Ebats*. La proprieté leur en fut accordée par les Maire & Echevins, le 14. Mars 1667, moyennant une rente, dont ils ſe chargerent envers la Ville, & le rembourſement de ceux qui avoient acheté ces fonds, & en joüiſſoient. Ce fut donc dans ce Pré que furent jettez les fondemens de l'Egliſe des Jeſuites en l'année 1684. Elle fut achevée en cinq ans,

& elle fut consacrée le 31. Juillet 1689. Ce bâtiment priva le College de jardin ; ce qui restoit de terrein servant à cet usage, se trouvant partagé en plusieurs morceaux détachez & de figures fort irregulieres. Mais ils en furent amplement dédommagez par la donation que le Roy leur fit du Bastion qui est derriere leur College. Les Lettres Patentes de cette donation sont du mois de Juin 1686, verifiées au Parlement de Roüen le 21. Aoust de la même année. Je veux icy me faire honneur du service que je leur rendis en cette affaire. Ce fut par mon avis que la pensée leur vint de s'y engager, & je me chargeay de la meilleure partie des soins, & des plus fortes sollicitations. M[r] le Comte de Coigny Gouverneur & Bailly de Caen appuya leur entreprise de toute son autorité : & la Ville leur fut fort favorable, moyennant la promesse que firent les Jesuites, de rebâtir à leurs frais la maison d'où se tiroit le Papeguay de l'Arquebuse dans ce même Bastion. Ce jeu ayant été transferé dans les fossez de la Ville, entre la porte de Bayeux, & la Tour de Silly, les Jesuites convinrent avec la Compagnie du Papeguay, de leur payer la somme de neuf cens livres pour la réedification de cette maison. Mais parce que dans cette donation, le Lavoir qui étoit derriere le jardin des Jesuites, à l'endroit où l'Odon y entroit, & tout le rampart depuis ce Lavoir jusqu'auprés de la Porte Neuve, furent reservez à la Ville pour l'usage du public, l'un & l'autre furent accordez aux Jesuites par une déliberation de la Ville du 31. Janvier 1696, dans laquelle il fut resolu qu'ils tiendroient quitte la Ville du dédommagement qui leur étoit dû, pour une demi-acre de pré qui leur appartenoit dans la grande Prairie, & qui s'étoit trouvé enfermée dans l'allignement du Cours, & qu'ils feroient faire à leurs frais un autre Lavoir sur la riviere d'Orne, à l'endroit qui leur seroit marqué. Le Roy confirma cette donation par ses

Lettres Patentes du mois d'Avril de la même année, verifiées au Parlement de Normandie le 23. May suivant. Les Jesuites eurent cette nouvelle obligation à la Ville, par le credit de Mr Foucaud Intendant de la Generalité de Caen. Ainsi par l'augmentation de ce beau terrein, qui les met hors de crainte d'avoir jamais de ce côté-là aucun voisinage incommode, & qui leur donne presque de toutes parts des vûës libres, & infiniment étenduës & agréables, toutes choses concoururent à rendre leur College une des plus délicieuses maisons qu'ils ayent en France. Il avoit merité tous ces avantages par les services importans qu'il rendoit depuis prés d'un siecle à la Province, & principalement à la Ville de Caen; où la pieté & l'amour des Lettres prirent un grand accroissement, depuis qu'ils y furent établis.

Les Carmelites qui avoient été reçûës en France au commencement du dix-septiéme siecle, s'établirent à Caen l'an 1616. Une sainte fille, qui fut depuis Carmelite, fut la premiere fondatrice. Huit Religieuses de cet Ordre, du Convent de Roüen, arriverent à Caen le 14. Juillet de cette année. Elles y furent autorisées par Lettres Patentes données au mois de Novembre de la même année. Leur premiere demeure fut dans la Rue Guillebert, d'où elles passerent au logis qu'elles occupent maintenant, situé dans la Rue Saint Jean. Il leur fut vendu par Corberan Jacques de Morel, Sr de Brucourt, & par Valentine de Lusse son épouse. Mais leur charité les ayant portez à remettre à cette Communauté une partie du prix de la vente, ils s'aquirent par cette liberalité le titre de Fondateurs. Ces Filles bâtirent ensuite leur Eglise, qui fut consacrée le 18. May 1626. 26. *Religieuses Carmelites.*

Messieurs de Répichon établirent à Caen les *Peres de l'Oratoire*, par la donation qu'ils leur firent de la maison que ces Peres ont long-tems occupée dans la 27. *Peres de l'Oratoire.*

Rue Guillebert. Le contract fut passé à Paris le 10. Juin 1622, entre ces Messieurs, & le Pere de Berulle General, & le Pere de Harlay. L'insinuation s'en fit au Châtelet le 16. du même mois, & à Caen le 26. Juillet suivant. Le Roy leur accorda des Lettres Patentes le 7. Septembre de la même année, enregistrées au Bailliage de Caen le 16. Janvier 1623. Mais en l'année 1653, ils acheterent du Sr Patris la maison où ils demeurent presentement, & qui est beaucoup plus propre à leur usage. Cependant leurs Lettres Patentes n'ayant point été verifiées au Parlement de Roüen, ils furent obligez d'en obtenir d'autres, dattées du mois d'Avril de l'année 1685, verifiées à Roüen le 16. Juin 1688. J'ay dit cy-dessus, que la maison & les jardins que ces Peres occupent, ont rempli & aboli la Venelle Saragosse, qui alloit de la Rue Saint Jean au quartier des Jacobins.

28. *Religieuses Ursulines, & l'Hermitage.*

Jourdaine de Bernieres fonda à Caen les *Religieuses Ursulines* en l'année 1624, & amena de Paris les trois premieres Ursulines, compagnes de son entreprise. Les Lettres Patentes qui autorisent cet établissement, sont du mois de May 1624: la verification est du 23. Aoust suivant. L'Evêque de Bayeux, le Maire, & les Echevins, tous les Corps des habitans de la Ville, & toutes les Communautez Religieuses donnerent leur consentement par des actes authentiques. Leur premiere demeure fut dans la Rue Guillebert. Elles y firent leur premiere entrée le 21. Novembre 1624, & elles y établirent la clôture le 15. Decembre suivant. Jourdaine de Bernieres fit sa profession cette même année, & ayant été élûë Superieure quatre ans aprés, elle fit travailler au magnifique bâtiment qu'elles habitent presentement, & où elles passerent le 13. Juillet 1636. La petite maison, qu'on nomme *L'Hermitage*, bâtie à l'entrée & sur le fonds de ce Convent, est devenuë celebre par l'éminente pieté

de Jean de Bernieres, frere de la Fondatrice, qui en s'éloignant du monde, y choisit sa retraite, & de plusieurs saintes personnes qu'il y avoit attirées, & qui aprés s'y être consommées avec luy dans la vertu, se sont répanduës en divers lieux, & y ont produit des fruits infinis pour l'éternité. Elle fut achevée de bâtir, & on commença de l'habiter l'an 1648.

Le premier établissement des *Religieuses de la Visitation* de Caen, fut à Dol en Bretagne. Cinq Religieuses du grand Convent de Paris y furent envoyées par l'Archevêque de Paris, à la priere de l'Evêque de Dol, Antoine de Revol. Mais le mauvais air les rendant malades, elles préfererent la demeure de Caen, & vinrent s'y établir le 16. Juillet 1631. Elles amenerent avec elles six filles, qu'elles avoient reçûës à la Profession à Dol. Elles demeurerent d'abord dans la Rue Saint Jean, prés du Pont Saint Pierre. Et ayant ensuite acheté dans le Bourg-l'Abbé une maison du Sr le Fauconnier, elles y passerent le 21. Novembre 1632. Elles s'y sont depuis fort étenduës par plusieurs grandes acquisitions, & elles y ont enfin bâti une belle maison, & l'Eglise que l'on y voit presentement. Elles obtinrent des Lettres Patentes au mois d'Avril 1635. 29. *Religieuses de la Visitation.*

Madelaine de Moges, veuve de Monsieur de Moüy, fut Fondatrice des Benedictines. Leur premier établissement fut au Pontlevêque, le 18. Septembre 1638. Elles furent transferées à Caen le 20. Janvier 1643. Leurs Lettres Patentes sont du 18. Janvier 1644. Elles sont gouvernées par des Prieures triennales, suivant les Bulles du Pape Innocent X. du 24. Novembre 1682. Elles donnerent à leur Maison le titre de *Prieuré de Bonsecours.* Cette maison étoit l'ancien College de Loraille, dans le quartier de la Ville, qui s'appelle *Les Tours des Terres.* 30. *Religieuses Benedictines.*

Le Pere Eudes étant sorti de la Congregation de 31.

Peres de la Mission.

l'Oratoire, aprés y avoir eu des emplois considerables, s'associa plusieurs Ecclesiastiques, & en fit une *Congregation*, sous le titre *de Jesus & de Marie.* Jacques d'Angennes Evêque de Bayeux l'approuva, & permit aux Prêtres qui la composoient, d'ouvrir une Chapelle, d'y celebrer la sainte Messe, & d'y vivre en communauté. Ayant donc acheté une maison dans la Place des Petits Prez, qu'on nomme aujourd'huy *La Place Royale*, & s'y étant logez, aprés avoir obtenu des Lettres Patentes en Decembre de l'année 1642, qu'ils firent verifier au Parlement de Roüen en 1650, avec les approbations Episcopales de leur Institut, leur premier établissement se fit à Caen le 25. Mars 1643. Edoüard Molé Evêque de Bayeux, successeur de Jacques d'Angennes, prévenu contre cette Congregation, fit fermer leur Chapelle de Caen, dans l'intention de détruire cette Compagnie : mais sa mort étant survenuë, & l'Abbé de Sainte Croix son frere ayant été nommé à l'Evêché de Bayeux, il les rétablit comme auparavant. Ils rouvrirent leur Chapelle aprés Pâques de l'année 1653. François Servien étant venu ensuite à cet Evêché, il leur fut favorable, nonobstant quelques impressions qu'on avoit voulu luy donner contr'eux. Il établit chez eux un Seminaire en 1652, dont il leur donna la conduite, sous condition d'entretenir douze Prêtres pour desservir les Paroisses de son Diocese, dans le tems des Déports, & de s'employer aux Missions. Messire Jacques de Matignon, ancien Evêque de Condom, a signalé son zéle pour la gloire de Dieu, & pour le bien de ce Diocese, en fondant dans ce Seminaire dix-huit places, pour y former autant de jeunes Clercs au service de l'Eglise. Le contract est du 2. Janvier 1702. Monsieur Servien aprés l'établissement de ce Seminaire, obtint d'autres Lettres Patentes, verifiées à Roüen le 17. Novembre 1657; & sous la faveur du

Duc

Duc de Longueville Gouverneur de la Province, il leur ménagea l'année suivante la fieffe de la Place des Petits Prez, que leur fit la Ville, moyennant la redevance d'une rente, qu'ils acquiterent peu de tems aprés. Le 26. May 1664, ils jetterent dans cette Place les fondemens de leur Eglise; pour la perfection de laquelle la Duchesse de Guise leur donna 12000. livres, par un contract passé à Paris le 3. Juin 1673.

En l'année 1650, le 22. Decembre, Mr le Roux de Langrie, President au Parlement de Roüen, & la Dame son épouse se declarerent Fondateurs du Convent de Nôtre-Dame de Charité, institué pour des Religieuses, qui outre les trois vœux ordinaires de Religion, s'engagent par un quatriéme à recevoir des filles & des femmes de mauvaise vie, qui veulent se retirer de leurs débauches, & même celles qui desirent en éviter les occasions. Cet Institut fut un fruit du zéle & des prédications du Pere Eudes. Plusieurs filles & femmes engagées dans des commerces dangereux, & touchées de ses remontrances, luy demanderent une retraite. Il les assembla, & les mit sous la conduite de quelques femmes devotes, le 25. Novembre 1641, & elles furent logées vers la Porte Millet devant la Chapelle de Saint Gratien. Jacques d'Angennes, Evêque de Bayeux, favorisa une si sainte entreprise. Je crois que c'est du Pere Eudes qu'il faut entendre ces paroles, que l'on trouve dans les Oeuvres spirituelles manuscrites de Mr de Bernieres : *Le 2. Septembre, 1634, un Pere grandement zélé, & plein d'amour de Dieu, me proposa un dessein qu'il avoit depuis long-tems, & pour lequel il prie continuellement; c'est de bâtir & établir une maison pour les femmes repenties.* Et peu aprés : *Dieu me donnoit en ce tems* (15. Octobre de la même année) *de grands desirs de fonder les maisons des Converties & Penitentes.* D'où l'on connoît que ce dessein fut conçû long-tems avant que

32. *Religieuses de Nôtre-Dame de Charité.*

d'être executé, & que selon les apparences Mr de Bernieres y contribua. Quoy qu'il en soit, ces bonnes Dames qui les gouvernoient, s'étant lassées de cet employ, le Pere Eudes s'adressa aux Religieuses de la Visitation du Convent de Caen, en l'année 1644, & les engagea à s'en charger avec l'approbation des Superieurs. Cette maison prit d'abord le titre de Nôtre-Dame du Refuge. Aprés la fondation de Mr de Langrie on reçût pour Religieuses des filles de bonnes mœurs, qui donnerent le commencement à un nouvel Institut sous le titre de Nôtre-Dame de Charité, s'employant à l'instruction & à la conduite des filles & femmes, qui aspiroient à faire pénitence de leurs déreglemens passez. Dés l'année 1642, quatre de ces filles pieuses, qui desiroient d'être Religieuses dans cet Institut nouveau, que le Pere Eudes projettoit, presenterent Requête au Roy, pour obtenir les Lettres Patentes, qui étoient necessaires à leur dessein. Le Pere Eudes y donna ses soins, & elles furent accordées au mois de Novembre de cette année 1642. Mais l'embarras des affaires les ayant fait suranner, on en obtint de nouvelles au mois de Decembre de l'année 1647. La fondation de Mr de Langrie vint ensuite. Et enfin en l'année 1658, le Parlement de Roüen verifia ces Lettres. Le Pape Alexandre VII. leur accorda une Bulle de Confirmation, en datte du 2. de Janvier 1666, par les sollicitations de Mr Georges, Abbé du Valricher, & de Mr le Bouteiller, Abbé de la Trappe, qui étoient alors à Rome, & par le credit de Mr le Cardinal de Retz; & les Evêques de Bayeux approuverent leur établissement, en Février 1651, & en Juin 1666. Elles pratiquent la Régle de Saint Augustin, mais elles ont leurs Constitutions. Elles se sont accruës avec le tems, en terrein, & en logement, & par la structure de leur Eglise, aprés avoir changé plusieurs fois de demeure. Car de leur premiere maison elles passerent

dans la Rue des Jacobins, & ensuite dans la Neuve Rue, dans une maison de Mr de Langrie, & acquirent enfin en l'année 1656. celles où elles se sont fixées. Les Penitentes ont leur logement separé ; elles ne sont jamais reçûës Religieuses dans cette Congregation, & demeurent sous la conduite de quelques-unes des Religieuses, destinées à cet employ. Les Convens de cet Ordre se sont multipliez, & outre celuy de Caen, il s'en trouve trois autres, à Rennes, à Vennes, & à Guinguan.

L'établissement des *Nouvelles Converties*, fait à Caen, est dû à Mr Servien Evêque de Bayeux. L'exemple de celles de Paris, & de celles de Sedan, les deux seules Communautez de cet Institut établies en France avant celle de Caen, luy fit esperer d'en retirer le même avantage, en preparant un azile contre l'heresie aux filles qui s'y trouvant malheureusement engagées par leur naissance, voudroient s'affranchir de la contrainte de leurs parens. Elles doivent à sa liberalité la maison qu'elles occupent dans la Rue Guilbert, & une fondation de mille livres de rente. L'acte de cette fondation est du premier Novembre 1658. 33. *Nouvelles Converties, ou Propagation.*

L'Ordre du Sac n'a pas subsisté long-tems en France. Saint Loüis fit venir ces Religieux d'Italie, à la priere de Blanche sa mere, vers le milieu du treiziéme siecle. C'étoit une branche de l'Ordre de Saint François. Ils étoient Mandians. Leur habit étoit de couleur bleuë, fait en forme de sac, d'où ils ont tiré leur nom; que d'autres font venir de l'étoffe de leur scapulaire, pareille à celle dont on fait les sacs, tâchans en cela d'imiter l'habillement du Saint Hermite Hilarion, qui au rapport de Saint Jerôme, portoit *Tunicam Sacceam, cucullam, & sagum rusticum*. On les appelloit autrement *Les Freres de la Pénitence de Jesus-Christ*, ou *Les Freres de Vauvert*. Ils furent nom- 34. *Freres du Sac, Sacs, ou Sachez.* Hieron. vit. Hilarionis.

mez *Bons-hommes* en Angleterre. Il y avoit aussi des Religieuses du même Ordre. Leur Institut étoit fort austere dans ses commencemens. Le Pape Alexandre IV. en l'année 1261, leur fit pratiquer l'Observance des Hermites de Saint Augustin. Ils ne mangeoient point de viande, & ne bûvoient point de vin. Mais enfin le relâchement s'étant mis parmy eux, & ensuite le déreglement des mœurs, leur Ordre fut supprimé par le Pape Gregoire X. dans le Concile de Lion, l'an 1275. Saint Loüis qui les avoit fait venir en France, les avoit établis à Caen, comme en plusieurs autres villes de son Royaume. L'on ne voit point précisément l'année de cet établissement. Ils y étoient avant l'année 1268. Leur demeure étoit dans la Neuve-Rue, & occupoit une partie du lieu où est presentement le Palais Episcopal. La Chapelle que l'on y voit, fut bâtie par Philippes le Bel, l'an 1291, en l'honneur de Saint Loüis son grand-pere, prés de la place qu'occupoient auparavant les Freres du Sac.

35. *Beguines.* Lors que nous avons parlé cy-dessus des Peres Croisiers, nous avons dit que Charles Dauphin, Duc de Normandie, par ses Lettres du mois d'Aoust 1356, les fit transferer au Convent des Beguines, assis dans la Franche Rue, Paroisse de Saint Sauveur. Leur maison étoit fort petite, & leur Eglise n'étoit qu'une Chapelle, qui a fait une partie de l'Eglise des Croisiers. L'on y voit encore ces Religieuses representées dans une des vitres du côté du Midy, avec un voile blanc sur la tête, & un habit gris blanc. On leur donna une autre demeure dans le Marché-Neuf, qui fut nommée *Le Monstier blanc*, de la couleur de l'habit de ces Filles. Cette maison étoit assise à l'Amontoir du Château, qu'on nommoit alors *L'Amonteur du Château*, & a depuis été possedée par la famille de Mrs Bloüet. Et de ce Monstier blanc la Venelle de la Chévre qui y aboutit, s'appella *La Venel-*

le Blanc-Monſtier. Nous ne voyons point quel a été le premier établiſſement des Beguines dans Caen. On convient qu'il a été le plus ancien de ceux des Religieuſes, aprés celuy de l'Abbaye de Sainte Trinité. Elles commencerent à décheoir avec leur Ordre, tant de l'un que de l'autre ſexe. Les Papes Clement V. & Jean XXII. les proſcrivirent vers le commencement du quatorziéme ſiecle, & principalement celles d'Allemagne, à cauſe de leurs erreurs ſur le myſtere de la Sainte Trinité, & ſur le relâchement de leur vie, & la diſſolution de leurs mœurs, & ſur le refus que ces Filles firent de s'engager au celibat par un vœu ſolennel. Philippes le Bel conſentit auſſi à leur deſtruction, ayant reconnu l'hypocriſie de quelques-unes d'elles, qui faiſoient les Propheteſſes, & affectoient la connoiſſance de l'avenir. Tout cela leur attira le mépris, & enfin la ruïne de leur Ordre, aprés une longue décadence. Elles ſubſiſterent neanmoins en quelques lieux. Leur premier Inſtitut fut ſur la fin du douziéme ſiecle : ſur quoy les Auteurs ſont partagez en differentes opinions, auſſi bien que ſur l'origine de leur nom. S'il eſt donc vray, comme on l'aſſure, qu'elles fuſſent du Tiers-Ordre de Saint François, il faut qu'elles y ayent été aſſociées, ce Saint n'ayant fait approuver la Régle de ſon Ordre qu'en 1209, & les Auteurs rapportant l'Inſtitution des Beguines à l'année 1180.

36. *Anciennes Religieuſes Hoſpitalieres.*

Il n'y a pas d'apparence qu'aprés que les Beguines furent abandonnées par Philippes le Bel, qui mourut l'an 1314, elles ayent ſubſiſté à Caen juſqu'à l'année 1346, que la Ville fut priſe par les Anglois, ſous Philippes de Valois ; ni que Froiſſard ait entendu parler d'elles, lorſqu'il a dit que *pluſieurs Chevaliers & Ecuyers détournerent mainte Bourgeoiſe & mainte Dame de Cloiſtre à violer*. On ne peut pas croire non plus, qu'il ait deſigné les Religieuſes de l'Abbaye

de Sainte Trinité, qui n'étoient pas dans l'enceinte de la Ville. On ne peut donc entendre que les *Religieuses Hospitalieres*, qui servoient alors les malades de l'Hôtel-Dieu : car nous n'avons point de connoissance d'autres Religieuses, qui fussent alors à Caen. Nous en avons parlé cy-dessus en traitant de cet Hôpital, & nous avons dit que M[r] de Bras cite une Chartre de Charles le Bel de l'an 1343, qui parle de ces Religieuses. Nous avons dit aussi qu'elles étoient encore employées au service de l'Hôtel-Dieu en l'an 1540. L'on ne voit point en quel tems l'on retira ces Filles de cet employ. M[r] de Bras en parle comme d'une chose arrivée long-tems avant qu'il composât ses Recherches.

37. *Abbaye, ou plûtôt Chapelle de Saint Maur.* On dit que dans le Château, au pied du Donjon, du côté du Midy, il y a eu autrefois une *Abbaye de Saint Maur.* Il est vray qu'on y voit les vestiges d'une ancienne Eglise. Mais je doute fort que cette Eglise ait été une Abbaye, dont il seroit demeuré sans doute quelques traces dans l'Histoire. Je croirois plûtôt que ç'a été quelque Chapelle, qu'on aura ruinée, ou transferée ailleurs, lors que le Château, ou le Donjon furent bâtis, & qui ayant été qualifiée *Monasterium* dans les anciens titres, comme on qualifioit alors communément tous les anciens édifices consacrez au culte de Dieu, les modernes n'entendant pas la signification de ce terme, l'auroient prise pour une Abbaye. Le titre de cette Chapelle a été transferé dans l'Eglise paroissiale du Château. Elle n'est point dottée. Le Curé reçoit tous les ans 20. sols du Tresor de son Eglise, pour dire la Messe de Saint Maur pour une Confrerie qui y étoit autrefois.

38. *Temple des Huguenots, & leurs* Aprés la naissance du Calvinisme, la Ville de Caen ne tarda gueres à en être infectée. Dés l'année 1560, les Religionnaires avoient obtenu des Commissaires du Roy deux places dans l'enclos de la Ville, pour faire

les exercices de leur Religion. L'une étoit dans la Paroisse de Saint Jean, au Jardin de l'Echiquier; l'autre étoit dans la Paroisse de Saint Pierre, dans la Maison du College. Ils s'étoient emparez, outre cela, de diverses autres places, à Vaucelles, dans un Pré, qui pour cela fut nommé par ceux de ce parti, *Le Pré de l'Evangile*; à Saint Sauveur, dans les Grandes Ecoles; à Saint Pierre, dans la Halle au Bled; & ailleurs. Mais les differens succés de ce party, en changeant aussi les affaires, ils furent contraints à divers tems de tenir leurs Assemblées dans les villages de Verrieres, de Vimont, de Fontaines, d'Allemagne, aux environs de Caen. En l'année 1592, ils s'approcherent, & choisirent pour leurs exercices un jardin dans le Bourg-l'Abbé, prés de la Porte de Bayeux, nommé *La Carriere*, occupé depuis par la maison de Mr le Picard. Ils les continuerent dans ce lieu-là jusqu'à l'Edit de Nantes. Le Maréchal de Fervaques, Gouverneur de la Province, Mr le Camus de Jambeville, President au Grand Conseil, tous deux Catholiques, & Mr de Heudreville Huguenot, Commissaires nommez par le Roy, pour l'execution de cet Edit, s'étant rendus à Caen, & ayant appellé les Magistrats, ils autoriserent les Huguenots à se servir de ce même lieu. Ils le tenoient à loüage du nommé Selles, qui en étoit proprietaire. C'étoit un Catholique zélé, qui en vertu de l'Ordonnance des Commissaires, de l'an 1600, fut contraint de le leur vendre le 25. Avril 1608, aprés s'en être défendu long-tems. Ils étoient prêts d'y bâtir un Temple, lors que les Catholiques remontrerent que ce Temple étant si proche des murs de la Ville, il pourroit servir aux Religionnaires en tems de guerre contre la Ville même. Le Roy commit le Maréchal de Fervaques en 1609, pour faire convenir les Catholiques & les Huguenots d'un lieu plus propre à la construction de leur Temple. Il déplaisoit

Cimetieres.

aux Catholiques, que les Huguenots fussent si voisins, qu'on entendoit leur chant de dedans la Ville; & la curiosité attirant plusieurs Catholiques à leurs assemblées, on craignoit leur exemple & leurs sollicitations. Le Maréchal assembla dans l'Hôtel de Ville des Députez de toutes les Paroisses. Six habitans Catholiques, ausquels se joignirent six députez Huguenots, furent commis pour trouver un lieu dans le même Fauxbourg, propre à la construction d'un Temple. De l'Ordonnance du Maréchal, du 19. Juin 1609, les Echevins acheterent des heritiers d'un nommé Vautier, dans le même Fauxbourg, une place plus éloignée de la Ville, entre la Rue de Bayeux, & la Rue de Bretagne. Elle s'appelloit *Le Jardin Moulin*, située dans le Franc-aleu du Roy. Neanmoins les habitans Catholiques faisant naître des difficultez sur l'execution de cette Ordonnance, ils furent enfin contraints d'y acquiescer, par un Arrest du Conseil du 24. Mars 1611. Cet Arrest autorise les Catholiques à prendre sur les deniers d'Octroy, la somme de 2100. livres pour aider à faire l'achat de cette place. L'acquisition s'en fit le 20. d'Avril 1611, & il fut livré aux Huguenots en échange de celuy qu'ils occupoient auparavant, & qu'ils avoient acheté de leurs propres deniers. Incontinent aprés ils y firent bâtir leur Temple, dont ils se sont servis jusqu'au 25. Juin de l'année 1685, qu'il fut rasé, en execution d'un Arrest du Conseil, un peu avant l'abrogation de l'Edit de Nantes, pour la contravention des Ministres de cette Religion aux Edits du Roy. Lors qu'on leur accorda des lieux d'exercice de leur Religion, il fallut en outre les pourvoir de cimetieres. On leur en donna un au Bourg-l'Abbé, prés de leur Temple, & un autre au dedans de la Ville, pour s'en servir principalement, lors que la sortie de la Ville ne seroit pas libre; & à cet effet ils ont long-tems joüi d'une

place proche du Cimetiere de l'Hôtel-Dieu, jusqu'en l'année 1653, que cette place s'étant trouvée necessaire pour l'Hôtel-Dieu, on la reprit, & on les pourvût d'une autre, entre le jardin des Carmelites, & la Foire du Pré où l'on a depuis bâti l'Hôpital General.

CHAPITRE XVII.

DES CHAPELLES DE CAEN.

1. *La connoissance du nombre & des fondations des Chapelles de Caen, est presque impossible.* 2. *Chapelles du fauxbourg de Vaucelle. Chapelle du Reclus.* 3. *Chapelles de Saint Marc, de Sainte Paix, & de Nôtre-Dame de la Fontaine.* 4. *Chapelles de Saint Josse, & de Sainte Catherine de l'Hôtel-Dieu.* 5. *Chapelle de Saint James.* 6. *Chapelles de Sainte Catherine des Jacobins.* 7. *Chapelle de Saint Pierre.* 8. *Chapelles du Château.* 9. *Chapelles du fauxbourg de Saint Gilles. Chapelle de Saint Thomas l'Abbatu.* 10. *Chapelle de Sainte Marguerite.* 11. *Chapelle de Saint André.* 12. *Chapelle de Sainte Agathe.* 13. *Chapelles dans l'enclos de l'Abbaye de Sainte Trinité.* 14. *L'Hermitage Hardoüin, & la Fontaine du Fourneau.* 15. *Chapelle d'Aboüest.* 16. *Chapelle de Nôtre-Dame des Champs.* 17. *Chapelle du College du Bois.* 18. *Chapelles du Bourg-l'Abbé. Chapelles de la Maladerie, savoir de Nôtre-Dame de Beaulieu, & du Nombril-Dieu.* 19. *Chapelle de Saint Blaise.* 20. *Chapelle de Brucourt, ou de Saint Michel, & de Saint Jacques le Majeur.* 21. *Chapelle de Saint Loüis de Brucourt.* 22. *Chapelles de l'Abbaye de Saint Estienne. Chapelle de Nôtre-Dame, ou du Duc.* 23. *Chapelle*

de Nôtre-Dame de Halbout. 24. Chapelle de Saint Martin de Cheux. 25. Chapelles de Castres. 26. Chapelle de la Madeleine. 27. Chapelle du College du Mont.

1. *La connoissance du nombre & des fondations des Chapelles de Caen, est presque impossible.*

LE nombre des Chapelles de la Ville & des fauxbourgs de Caen a été si grand, & plusieurs si peu considerables, que l'on a été peu soigneux de conserver la memoire de leur fondation. A peine même connoît-on le nom de quelques-unes, qui par la perte des titres & des revenus, ou par la ruine des bâtimens, ou par la negligence des Patrons & des titulaires, ont été éteintes & profanées. D'autres ont été transferées, & sont connuës aujourd'huy sous d'autres noms. Ce seroit donc en vain qu'on en voudroit faire une histoire exacte. Il faut se contenter de parler des principales, & même assez superficiellement, laissant la recherche du surplus à ceux qui dans un grand loisir, ont la commodité d'aller puiser aux sources, & de consulter les titres originaux dans les anciens Chartriers.

2. *Chapelles du Fauxbourg de Vaucelle. Chapelle du Reclus.*

La *Chapelle du Reclus*, est située dans la Paroisse de Saint Michel de Vaucelle, dans la Rue d'Auge, prés du Gros Orme. On la nomme autrement *Nôtre-Dame des Cheveux*, à cause d'un ancien tableau de cette Chapelle, où la Sainte Vierge est representée ayant des cheveux fort longs & épars sur les épaules. Le nom de *Chapelle du Reclus*, luy est venu des Religieux qui l'ont autrefois habitée. Cela paroît encore par les bâtimens qui subsistent, savoir trois cellules pour l'usage des Religieux, une plus grande qui faisoit la chambre du commun, avec une salle qui servoit de cuisine, & un jardin. Il y avoit autrefois une Confrerie dans cette Eglise. On la nommoit *La Confrerie de Nôtre-Dame des Cheveux, seante au Reclus.* Cette Chapelle appartient presentement à la Fa-

brique de la Paroisse de Saint Michel, qui n'en a pas d'autres titres que la possession. Et cette union ne peut s'être faite que depuis que les Religieux ont cessé de la posseder, soit par mort, soit par retraite. Tout le revenu consiste en une maison affermée aujourd'huy 30. livres, & tout le service en une Messe, qui se dit un des jours des Rogations.

Je joins ensemble *Les Chapelles de Saint Marc & de Sainte Paix, & de Nôtre-Dame de la Fontaine*, quoique la derniere soit fort differente des deux autres : & que les deux premieres soient la même chose. Je le fais, parce que le titre de la premiere Chapelle a passé dans la derniere, Car je recueille des memoires qui m'ont été communiquez, que Nôtre-Dame de la Fontaine étoit la Paroisse de ce petit territoire, qui releve de la Baronie d'Argences, & que l'Eglise de Sainte Paix de Toussaints fut bâtie par le Duc Guillaume, aprés le Concile qu'il fit tenir à Caen, en memoire des Saintes Reliques qui y avoient reposé ; & principalement de celles de Saint Oüen, en l'honneur duquel on fit une Chapelle dans cette Eglise, qui est la même que celle de Saint Marc. Les Protestans la ruinerent en l'année 1562 ; & pour conserver la memoire de sa fondation, on transfera ce titre en l'Eglise de Nôtre-Dame de la Fontaine, qui étoit la Paroisse ; & même la solennité & l'office de Saint Oüen. Le chœur de la Chapelle de Saint Marc fut rétabli il y a environ trente ans ; par la liberalité d'un bourgeois de Saint Estienne de Caen, qui laissa par son testament une somme de mille livres pour la réparer ; ce qui fut executé. Les Religieux de Fécamp en conferent le titre de plein droit, & depuis quelques années les Curez de Sainte Paix en ont été titulaires. Le lendemain du jour de la Saint Marc, le Curé de Sainte Paix dit une Messe solennelle dans cette Chapelle. Et le jour même de la fête, quelques

3. *Chapelle de Saint Marc, de Sainte Paix, & de Nôtre-Dame de la Fontaine.*

Paroisses de la Ville y viennent en procession. Elles y venoient toutes ensemble autrefois, mais les differens des Paroisses pour le rang, ont interrompu cet usage.

4. *Chapelles de Saint Josse, & de sainte Catherine de l'Hôtel-Dieu.*

Encore que l'Eglise de l'Hôtel-Dieu ait été consacrée sous l'invocation de Saint Thomas Martyr & de Saint Antoine Abbé, on a pourtant nommé cet Hôpital, *L'Hôtel-Dieu de Saint Josse.* J'ay dit en parlant de l'Hôtel-Dieu, que je soupçonnois que ce nom de Saint Josse luy venoit d'une ancienne Chapelle, dont on voit les restes dans le cimetiere de l'Hôtel-Dieu, & dont on ne connoît ni le Patron, ni la fondation; que n'y ayant aujourd'huy aucune Chapelle, ni aucun Autel dans l'Hôtel-Dieu, dédié à Saint Josse, on pouvoit presumer que c'étoit cette ancienne Chapelle qui reclamoit ce Patron, & que c'étoit la même qui fut bâtie dans le cimetiere de l'Hôtel-Dieu, du consentement du Chanoine de Saint Jean, & que lors que cet Hôpital fut établi de l'autre côté de la Rue Exmoisine, cette Chapelle fut abandonnée. La Chapelle de Sainte Catherine en étoit proche, & je n'ay rien à ajoûter à ce que j'en ay dit, lors que j'ay traité de l'Hôtel-Dieu.

5. *Chapelle de Saint James.*

La Chapelle de Saint James, qui ne paroît plus, étoit placée un peu au dessus de la Chapelle de Saint Gratien. Elle dépendoit de l'Hôtel-Dieu, dont les Religieux fiefferent en l'année 1388, *une maison & jardin, assis à Saint Jean dans la Rue Exmoisine, buttant sur la Chapelle de Saint James, à charge de faire une clôture à ladite Chapelle.* Et par un autre contract de l'année 1449, les mêmes Religieux fiefferent *un hôtel avec un jardin assis à Saint Jean dans la Rue Exmoisine, jouxte le Monstier de Saint James, & buttant d'un bout sur la Foire du Pré. Ce Monstier de Saint James* est sans doute ce que les Archives de l'Hôtel de Ville appelloient il y a prés de

trois cens ans *Saint Jacques de l'Hôpital.*

La Chapelle de Sainte Catherine dans l'Eglise des Peres Jacobins, au bas de l'aîle, vers la porte, fut fondée par Enguerrand Sinard, natif de Condé sur Noireau, Jacobin du Convent de Caen, Confesseur de Charles Duc de Bourgogne, & Evêque d'Auxerre. L'on voit ce Duc representé dans une des vitres de cette Chapelle. 6. *Chapelle de Sainte Catherine des Jacobins.*

L'on dit qu'il y a eu autrefois une *Chapelle de Saint Pierre* dans la Rue de Geosle, qu'on a depuis transferée au lieu où est presentement la Paroisse de ce nom. Comme cela se dit sans preuve, je ne crois pas qu'on y doive faire grand fond. 7. *Chapelle de Saint Pierre.*

Les deux *Chapelles de Saint Gabriel, & de Saint Aignan* sont établies dans l'Eglise paroissiale de Saint Georges du Château. Elles ne sont point annexées à la Cure. Mais l'on voit par d'anciens memoires, que depuis plus de cent trente ans les Curez en ont toûjours joüi par des titres differens. On ignore le tems de la fondation, & le nom du fondateur de la Chapelle de Saint Gabriel. La fondation, le Fondateur, & l'antiquité de la Chapelle de Saint Aignan sont encore plus incertains. Quelques-uns en attribuent la fondation à la Maison d'Orleans. Hubert dans son livre des Antiquitez historiques de l'Eglise de Saint Aignan d'Orleans, la rapporte à un Doyen de cette Eglise. Un jugement de l'Echiquier, inferé dans le Matrologe de la Ville, semble mettre la datte de la fondation en l'année 1462. Peut-être y eut-il en cette année quelque augmentation à la fondation de la Chapelle. Mais les anciens Registres de l'Hôtel de Ville nous enseignent que cette Chapelle étoit érigée & fondée long-tems auparavant, puis qu'ils rapportent plusieurs procedures d'un long & grand procés que cette Chapelle fit naître entre la Ville & le Chapelain Jean Tiphaigne, dés l'année 1428. Ce procés 8. *Chapelles du Château.*

fut poursuivi aux Requêtes, & au Châtelet de Paris, & à l'Echiquier de Roüen, & ne fut terminé qu'en l'année 1454, par un accommodement. La ville prétendoit être fondatrice; & Tiphaigne reclamoit pour fondateur le Doyen de Saint Aignan d'Orleans, & se qualifioit *Chapelain de la Chapelle du Doyen de Saint Aignan d'Orleans.* En l'année 1500, au mois de Janvier, le Roy Loüis XII. en pourvût M[e] Jean Thierry, par ses Lettres adressées au Bailly de Caen, portant ordre de le mettre en possession. Le Roy par ces Lettres declare en termes exprés, que la Collation de cette Chapelle luy appartient de plein droit & d'ancienneté: *Cujus quidem Capellæ, seu Capellaniæ Collatio, Provisio, & omnimoda alia dispositio ad nos pleno jure ab antiquo spectare & pertinere dignoscuntur.* Hugues Bureau Lieutenant General du Bailly mit Thierry en possession, & dans l'acte qu'il luy en délivra, il declare qu'il avoit succedé à *Nicolas de Haqueville, Conseiller du Roy, Chapelain de ladite Chapelle, par don à luy fait par le Prédecesseur, ou les Prédecesseurs du Roy nôtre Sire, Rois de France.* On voit aussi dans le Matrologe des Lettres de Loüis XI. du 19. May 1470, qui assujétissent les habitans de Caen à l'édification & à la réparation de cette Chapelle, & à la fournir d'Ornemens & de tout ce qui est necessaire pour le service divin. Ils s'étoient reconnus obligez à cette dépense dés l'année 1453, lors qu'ils firent réedifier l'Autel, & fournirent des Ornemens. La charge du Chapelain étoit de trois Messes par semaine; & son revenu étoit de 37. livres 10. sols à prendre sur l'Hôtel de Ville. Celuy de la Chapelle de Saint Gabriel, qui est de 21. livres, est payé par le Domaine, sur les fiefs & aumônes du Roy. On voit au pied du Donjon du côté du Midy, les vestiges d'une ancienne Eglise, qu'on croit sans fondement avoir été une Abbaye, du titre de Saint Maur; & qui vray-

ſemblablement a été une Chapelle, dont le titre a été transferé dans l'Egliſe Paroiſſiale du Château. Nous en avons parlé cy-deſſus dans la techerche des Communautez Eccleſiaſtiques de Caen.

Les Chapelles du fauxbourg de Saint Gilles, ſont en grand nombre. En commençant leur dénombrement par les plus éloignées, celle de *Saint Thomas l'Abbatu* ſe rencontre la premiere. Elle eſt ſous l'invocation de Saint Thomas le Martyr. Elle eſt ancienne. Jean le Chevalier, Curé d'Herouville, & Chanoine de Sainte Honorine, de l'Egliſe Cathedrale de Bayeux, la réédifia en 1483, ayant été bâtie, comme portent les vieux titres, de tems immemorial. Il fonda un Autel ou Chapelle dans la nef, au côté droit, ſous le titre de Saint Quentin, y aſſigna des revenus conſiderables, & ſe reſerva le droit de preſentation; & aprés luy à ſon frere Enguerrand le Chevalier, Ecuyer, Seigneur de Bernieres, & à ſes hoirs. L'Abbeſſe de Sainte Trinité y conſentit, moyennant que le droit de Collation luy appartint. Il fonda auſſi l'an 1487, un autre Autel ou Chapelle dans la nef de la même Egliſe, au côté gauche, ſous l'invocation de Saint Sebaſtien, ſe reſervant pareillement le droit de preſentation, & aprés ſon decés à Roger le Chevalier, Ecuyer, ſon neveu; & le droit de Collation à l'Abbeſſe de Sainte Trinité. Cette Chapelle doit quatre Meſſe par ſemaine, & celle de Saint Quentin en doit trois. Ces conditions furent exprimées dans des Inſcriptions, qui furent gravées & affichées dans les murs de cette Chapelle. 9. *Chapelles du fauxbourg de S. Gilles. Chapelle de Saint Thomas l'Abbatu.*

L'Abbé du Val, de l'Ordre de Saint Auguſtin, confere de plein droit la *Chapelle de Sainte Marguerite*, ſituée dans la Paroiſſe d'Herouville. Elle eſt en régle, ainſi que le Patronage de Saint Pierre d'Herouville, qui dépend de la même Abbaye, & eſt deſſervie par un de ſes Religieux; & les Religieux de 10. *Chapelle de Sainte Marguerite.*

cette Abbaye, qui ont été titulaires, l'ont réparée depuis trente ans. Les revenus en ont été usurpez. Gosselin de la Pommeraye aumôna l'an 1025, à l'Abbaye du Val, le Patronage de cette Chapelle, & de cette Paroisse.

11. *Chapelle de Saint André.* Les revenus de la *Chapelle de Saint André*, située dans la même Paroisse d'Herouville, ont été perdus & usurpez comme ceux de la précedente. Et cette usurpation a causé sa ruine. Elle étoit érigée en titre de Benefice, & il y avoit un grand abord de pelerins. Elle étoit située dans une piece de terre, nommée *Le Parc de Saint André.* L'Abbé du Val fut maintenu dans le droit de Patronage de cette Chapelle, par une Sentence de l'an 1297, contre le Seigneur d'Azeville, qui le prétendoit. Et la Bulle de Gregoire X. de l'an 1273, donnée en faveur de l'Abbaye du Val, fait mention de la Chapelle de Saint André, & de ses appartenances, comme étant de la dépendance de cette Abbaye.

12. *Chapelle de Sainte Agathe.* Les revenus de la *Chapelle de Sainte Agathe*, se prennent sur les dixmes de la Paroisse de Giberville. Elle est à la presentation de l'Abbesse de Sainte Trinité, & à la collation de l'Evêque Diocesain.

13. *Chapelle dans l'enclos de l'Abbaye de Sainte Trinité.* Dans l'enclos de l'Abbaye de Sainte Trinité sont les Chapelles *de Saint Martin de la Tour, de Sainte Trinité, de Saint Laurent, & de Sainte Marie Magdeleine*, qui sont comme la précedente à la nomination de l'Abbesse, & à la collation de l'Evêque. La Chapelle de Saint Martin de la Tour doit trois Messes par semaine, qui se disent dans la Chapelle de l'Infirmerie. Mais l'Abbesse confere de plein droit la *Chapelle de Nôtre-Dame du Pardon*, qui est dans le même enclos. Un Registre du Tabellionage de Caen, ancien de plus de deux cens soixante & dix ans, marque aussi une *Chapelle de Saint Jean*, fondée dans la même Abbaye.

Je

Je ne sçais de l'*Hermitage Hardoüin* que ce qu'en dit Mr de Bras, parlant du fauxbourg de Saint Gilles. *J'y ay vû de ma jeunesse un Hermitage, au dessus de la Fontaine du Fourneau, qu'on appelloit Hermitage Hardoüin, prés un Fourneau, qui est la raison pourquoy l'on appelle La Fontaine du Fourneau.* Un registre du Tabellionage de Caen de l'année 1440, fait mention d'un Pré *assis au dessous du Fournel de Calix.* C'étoit sans doute ce Fourneau, dont la Fontaine a tiré son nom. On croit que cette *Fontaine du Fourneau*, est celle qui est au dessous de la Maison qu'on nomme La Rochelle. Si cela est ainsi, l'on ne peut pas douter que cet Hermitage ne fût placé là où cette Maison de la Rochelle a depuis été bâtie. Mais comme il étoit détruit dés le tems de la jeunesse de Mr de Bras, c'est-à-dire, dés le commencement du seiziéme siecle, il seroit malaisé de rien apprendre de sa fondation. De plus, il y a lieu de douter que cette Fontaine du Fourneau soit la même, que celle que l'on voit aujourd'huy sous la maison de la Rochelle : la structure des murs qui l'environnent, paroît récente ; & étant basse comme elle est, & presqu'au niveau de la Prairie, & de la Riviere qui en est proche, & par consequent plus basse que la Ville, d'où la Riviere descend, elle ne peut être cette Fontaine du Fourneau, d'où Mr de Bras conseille de faire venir de l'eau dans les places de la Ville, comme étant plus élevée, & *descendant d'un haut lieu.* Si ce n'est qu'on ait fait descendre l'eau de la source de l'ancienne Fontaine du Fourneau, pour luy donner issuë au lieu où elle est aujourd'huy. 14. *L'Hermitage Hardoüin, & la Fontaine du Fourneau.*

Dans la Maison de la Rue de Geosle, qui appartient à l'Abbaye d'Aunay, & qui servoit autrefois de demeure aux Religieux de cette Abbaye, qu'on envoyoit étudier à Caen, il y avoit une Chapelle pour leur usage, selon la coûtume de ce tems-là. Mr de la Roque prétend que cette Chapelle s'appelloit d'A- 15. *Chapelle d'Aboüest*

loeſt. Un Anglois nommé Roger Aboüeſt donna à l'Abbaye d'Aunay, une maiſon dans la Rue de la Porte Vilaine, le 10. Juin 1436. La Rue de la Porte Vilaine eſt la Rue qui aboutit à la Porte de Saint Julien. Cet Aboüeſt a ſans doute fait faire une équivoque au bonhomme la Roque. Cette Chapelle a été ſupprimée depuis environ 60. ans, les Religieux d'Aunay ayant ceſſé d'envoyer leurs jeunes Religieux étudier à Caen, & les Religieuſes Benedictines s'étant établies, & ayant ouvert leur Chapelle dans le voiſinage.

16. *Chapelle de Nôtre-Dame des Champs.* Je n'ay pû rien apprendre de la fondation de la Chapelle de *Nôtre-Dame des Champs*, ſituée dans la Paroiſſe de Saint Julien. Je ſçai ſeulement qu'elle doit trois Meſſes par ſemaine, & que le Patronage qui eſt laïque, appartient à Mrs de Saint Hilaire le Vicomte, à cauſe de leur Fief de Beauregard, ſitué dans la Paroiſſe de Saint Gilles, derriere le Parc de l'Abbaye de Sainte Trinité. Cette Chapelle eſt ancienne, & l'on y voit des tombeaux, qui ont cinq cens ans d'antiquité.

17. *Chapelle du College du Bois.* Tout College ayant beſoin d'une Chapelle, on ne peut pas douter que lors que le College du Bois fut fondé, c'eſt-à-dire peu aprés l'an 1470, on n'y ait érigé une Chapelle. Celle qui y eſt aujourd'huy, a été bâtie dans le même tems que la plûpart des autres maiſons qui compoſent ce College, par Jacques le Maître, Sr de Savigny, qui en étoit Principal. Cette Chapelle eſt ſous l'invocation de Saint Denys, dont la fête fait l'ouverture des études dans l'Univerſité de Caen, & ſous celle de Sainte Catherine, patrone des gens de lettres.

18. *Chapelles du Bourg-l'Abbé. Chapelles de la Ma-* Venons aux Chapelles du Bourg-l'Abbé. J'en trouve deux dans la Maladerie, ſituées ſur la Paroiſſe de Saint Nicolas, celle de *Nôtre-Dame de Beau-lieu*, qui de Paroiſſe qu'elle étoit, lors que la lépre étoit une maladie populaire, & que cet Hôpital étoit plein

de lépreux qui avoient besoin d'assistance spirituelle, est devenuë Chapelle, lors que la lépre a cessé, comme il est arrivé en plusieurs autres lieux. Les fonts baptismaux que l'on y voit encore, sont une preuve de ce qu'elle a été. Les Echevins de Caen en sont Patrons. L'on y dit la Messe tous les Dimanches. *La Chapelle de la Sainte Trinité du Nombril-Dieu*, est au même lieu. Le revenu est médiocre. L'Abbé de Saint Estienne la confere de plein droit.

ladrerie, sçavoir Nôtre-Dame de Beaulieu, & le Nombril-Dieu.

19. *Chapelle de Saint Blaise.*

La Chapelle de Saint Blaise dépend de l'Abbaye de Saint Estienne. Elle est située dans la Paroisse de Saint Nicolas. Elle n'est point érigée en titre. L'on y fait l'Office le jour de la fête du Saint qui en est Patron : & c'est le seul Office qui s'y fasse pendant l'année.

20. *Chapelle de Brucourt, ou de Saint Jacques le Majeur.*

Le Prieuré du fief de Brucourt, étoit situé dans la place qu'occupent presentement les Capucins. Il y avoit une Chapelle dans ce Fief, dédiée à Saint Michel & à Saint Jacques le Majeur, & elle étoit desservie par un Chapelain titulaire. Le tout dépendoit de l'Abbaye de Saint Estienne. En l'année 1575, lors que les Capucins s'établirent à Caen, l'Abbé & les Religieux leur donnerent cette place, se reservant le droit de presenter un Chapelain à cette Chapelle, qui pût avec titre posseder les terres & les revenus qui en dépendent. Le revenu consiste en deux acres de terre, qui font environ 60. livres de rente. Les Capucins ayant réparé cette Chapelle, & s'en étant servis assez longtems pour leurs usages, la démolirent ensuite, & en bâtirent une autre, en 1605, qu'ils convertirent depuis en Infirmerie, en édifiant leur Eglise l'an 1635. Les Saints Patrons, Saint Michel & Saint Jacques ne furent pas changez, & sont encore aujourd'huy reclamez dans cette Eglise. Je trouve neanmoins de vieux Titres, qui font mention d'une Chapelle de Saint Jacques & de Saint Jean, fondée dans ce Manoir de Bru-

court. On ne peut pas disconvenir que ce ne soit la même Chapelle qui fut dédiée à Saint Michel & Saint Jacques le Majeur, l'un des Patrons ayant été changé par quelque devotion particuliere. Car lors que les Capucins se mirent en possession de ce Manoir de Brucourt, il ne paroissoit que les masures d'une seule Chapelle. Il y avoit aussi autrefois prés de cette Chapelle de Brucourt, une maison pour le Chapelain. Il y avoit aussi plusieurs autres maisons appartenantes à une ancienne famille noble du nom de Brucourt, qui avoit donné son nom, ou qui l'avoit pris de ce fief. D'où il y a lieu de conjecturer, que le fief & le Patronage de cette Chapelle furent aumônez à l'Abbaye de Saint Estienne par cette famille; Philippe, Dame de ce fief de Brucourt, & issue de la famille de ce nom, ayant été enterrée dans la Chapelle de la Madeleine, qui étoit alors dans cette Abbaye.

21. *Chapelle de Saint Loüis de Brucourt.*

L'on connoît par les Registres de l'Evêché de Bayeux, qu'il y avoit encore une autre Chapelle dans les Capucins, dédiée à Saint Loüis, & qui par le même nom qui luy est attribué de *Saint Loüis de Brucourt*, paroît avoir été établie dans l'ancien Manoir de Brucourt. Elle dépend d'un Patron laïque. Les Capucins neanmoins ni les Benedictins de Saint Estienne, n'ont aucuns titres qui fassent mention de cette Chapelle, & il n'en paroissoit aucuns vestiges au tems de l'établissement des Capucins.

22. *Chapelles de l'Abbaye de S. Estienne. Chapelle de Nôtre-Dame, ou du Duc.*

Dans l'Abbaye de Saint Estienne, il y a une Chapelle considerable, sous le titre de *Nôtre-Dame*. Elle est separée de la grande Eglise, & paroît de même antiquité que les anciens bâtimens faits par le Duc Guillaume, dés le tems de la fondation de cette Abbaye. Et comme ce Prince avoit fait bâtir avec les lieux réguliers, un Palais pour sa retraite, c'étoit la Chapelle de ce Palais. On l'appelle la Chapelle du Duc. Elle n'est point érigée en titre, & elle est sans revenu.

Dans l'Eglise même de l'Abbaye de Saint Estienne, est la Chapelle de *Nôtre-Dame de Halbout*. Il y a quatre Titulaires, dont chacun y doit une Messe par semaine. L'Abbé de Saint Estienne en est presentateur & collateur. 23. *Chapelle de Nôtre-Dame de Halbout.*

La Chapelle de Saint Martin de Cheux, qui est dans la même Eglise, a pareillement quatre Titulaires, à la presentation & collation de l'Abbé. On ne connoît ni la fondation ni les fondateurs de ces Chapelles ; les Religionnaires dans les ravages que leur fureur leur fit faire dans cette Abbaye, ayant aboli tout ce qu'ils pûrent trouver de monumens d'antiquité. 24. *Chapelle de S. Martin de Cheux.*

Dans la même Eglise de l'Abbaye de Saint Estienne, sont huit autres *Chapelles qu'on appelle de Castres*, comme ayant été fondées & érigées en titres par Charles de Martigny, Evêque de Castres, & Abbé de cette Abbaye, qui mourut en l'année 1512. Elles sont possedées par les Religieux, à la presentation du Prieur. 25. *Chapelles de Castres.*

Il y a eu autrefois dans la même Abbaye une *Chapelle* du titre *de la Madeleine*. Il ne paroît point en quel lieu elle étoit placée, ni si elle étoit la même que quelqu'une de celles que je viens de nommer, dont on auroit changé le titre, comme il est arrivé souvent. Dame Philippe de Brucourt y étoit enterrée, qui, comme je l'ay dit, étoit de la famille de Brucourt, & Dame de la Seigneurie & du Manoir de ce nom, qui a depuis été occupé par le Convent des Capucins. 26. *Chapelle de la Madeleine.*

Cette *Chapelle du College du Mont*, que Mr de la Roque dit être d'ancienne institution, ne semble pas avoir été autre que celle qui y fut faite, lors que cette Maison, qu'on appelloit le Manoir, devint College. Ce qui arriva, lors que Robert Jolivet, Abbé du Mont Saint Michel, ayant acheté & bâti des maisons peu aprés l'an 1433, pour joindre à celle que l'Abbaye du Mont Saint Michel possedoit auparavant en ce 27. *Chapelle du College du Mont.*

lieu, en fit un College, pour l'usage duquel il fallut faire une Chapelle. Mais il est bien croyable que cette Chapelle suivit la fortune du College, & qu'elle cessa d'être Chapelle publique & principale, quand cette Maison cessa d'être College. Les Jesuites en ayant été mis en possession, ils y firent une autre Chapelle, & beaucoup plus grande, qui ne leur sert que de Salle d'Actes, depuis qu'ils ont fait bâtir une fort belle Eglise. La premiere & la plus ancienne Chapelle subsiste encore, & porte des marques de ce qu'elle étoit autrefois. Elle est placée au dessus du lieu, qui leur servoit de Sacristie, lors que la grande Salle d'Actes leur servoit d'Eglise. Une grande vitre étoit au dessus du milieu de l'Autel : & lors que les Jesuites bâtirent leur grande Chapelle contre le pignon de l'ancienne, ils conserverent cette vitre. L'on y voit des Armes peintes sur du cristal, qui sont les Armes de l'Abbé Robert Jolivet qui fit bâtir cette Maison, comme je le feray voir cy-aprés en parlant du College du Mont. Ces Armes sont d'azur, aux trois glands d'or. La Crosse est au dessus avec la figure d'un *Ecce Homo*, & cette inscription au dessous, *Paye pour tout. Paye pour tout*. Ce qui peut être expliqué dans un sens pieux, & rapporté au merite du sang de JESUS-CHRIST, qui a satisfait pour toutes nos offenses.

CHAPITRE XVIII.

DE L'UNIVERSITE' DE CAEN.

1. *Anciennes Ecoles & Colleges de Caen.* 2. *Premiere fondation de l'Université*, 3. *confirmée par le Pape.* 4. *Seconde fondation de l'Université.* 5. *Grandes Ecoles.* 6. *Traité entre l'Université & les Peres Cor-*

deliers, pour l'usage de leur Convent. 7. *Palinod.* 8. *La réputation de l'Université a augmenté celle de Caen.* 9. *Privileges de l'Université maintenus.* 10. *Anciens Colleges de l'Université.* 11. *College du Mont.* 12. *College du Cloûtier.* 13. *College du Bois.* 14. *College des Arts.*

LE Poëte Waice, natif de l'Isle de Gersay, dit dans son Poëme, qu'ayant été porté à Caen dans son enfance, *illenque fut à leittres mis.* Il écrivoit cela en l'année 1140. Et Mr de Brieux a conclu de ces paroles, qu'il y avoit dés lors à Caen des Ecoles publiques, où l'on enseignoit les belles lettres. Les termes de Waice ne disent point cela : & quand il n'auroit appris à Caen que les premiers élemens de la Grammaire, sous un petit maître d'école, tel qu'il s'en trouve dans les moindres bourgades, il auroit pû s'exprimer ainsi. Mais dans les Lettres d'érection de l'Université, tant celles du Roy d'Angleterre, que celles du Pape, où les causes du choix que les Anglois firent de la Ville de Caen pour l'y placer, sont exposées, on marque les Colleges & les Monasteres, qui s'y trouvoient déja établis, & qui étoient une disposition prochaine à former un Corps d'Université. On allegua de plus que dans toutes les Provinces de la France Septentrionale, il ne se trouvoit aucune Université; que la Ville de Caen étoit fort commode pour cet établissement, par sa grandeur, par la multitude de ses habitans, par sa situation, dans un païs abondant, & voisin de la mer. L'on considera aussi qu'elle est placée au cœur de la Normandie, dans un lieu propre pour y attirer des étudians de toutes les parties du monde. Car les Universitez de Bourdeaux, de Bourges, de Nantes, & de Reims, n'étoient pas encore fondées; & celle de Poitiers fut érigée la même année que celle de Caen, & par le même fondateur. Outre cela, ce lieu étoit éloigné de la frontiere

1. *Anciennes Ecoles & Colleges de Caen.*

des Etats que possedoient alors les Anglois en France, & par consequent du bruit des armes. Comme l'illustre Compilateur des Antiquitez de Caen, M[r] de Bras, a fait un traité particulier de l'Université, je ne puis mieux faire que de le suivre, en ajoûtant ce que j'ay remarqué de mon chef.

2. *Premiere fondation de l'Université,* Dacher. Spicil. Tom. 6. p. 449.

Le Fondateur de l'Université de Caen, fut Henry VI. Roy d'Angleterre, par ses Lettres Patentes données à Roüen au mois de Janvier de l'année 1431. Dom Luc Dachery rapporte les Lettres de cette Fondation fort differentes de ce qu'on en lit dans Mr de Bras. La publication en fut faite par l'Official de Bayeux. Ce Roy n'y établit alors que les Facultez du Droit Canon, & du Droit Civil. Pâquier nous apprend dans ses Recherches, que ces Lettres furent verifiées au Parlement de Paris le 12. Novembre 1433, nonobstant l'opposition de l'Université de Paris, qui offroit d'enseigner le Droit Civil. Comme cette création étoit défectueuse, & ne suffisoit pas pour l'utilité publique, le même Fondateur y ajoûta les Facultez de Theologie & des Arts, par de nouvelles Lettres données à Roüen le 15. Février 1436 : & l'année suivante le 19. Mars, il y ajoûta la Faculté de Médecine, par ses Lettres données en Angleterre, à Kesington proche de Londres. Ces Lettres exposent les Privileges accordez à cette Université, & en déleguent la Conservation au Bailly de Caen.

3. *confirmée par le Pape.*

Pour rendre cet ouvrage parfait, les Etats de Normandie eurent recours au Pape Eugene IV. & obtinrent ses Bulles données à Bologne le 30. May 1437, & d'autres encore du 19. May 1439, portant création de cette Université, conformément aux autres Universitez de France, & institution de l'Evêque de Bayeux, pour en être Chancelier, & concession de plusieurs Privileges Apostoliques, dont la Conservation est attribuée par ces autres Lettres du 19. May 1439, aux

Evêques de Lisieux, & de Coûtances. Ces Bulles du Pape Eugene IV. furent publiées à Caen par l'Official de Bayeux, le 8. Juillet 1450. Elles ont été depuis confirmées par plusieurs autres Papes, par Nicolas V. l'an 1451, Calixte III. Pie II. & Innocent VIII.

Le Roy Henry Fondateur de l'Université, avoit donné aux Facultez du Droit Canon & Civil, pour faire leurs exercices, une portion de maison assise dans la Rue des Cordeliers; qui servoit auparavant de Halle à la Mercerie. Ses Officiers ayant depuis établi le Prétoire du Bailliage & de la Vicomté dans l'autre portion de la même maison, & le bruit de la plaidoyerie ne s'accommodant pas avec la tranquillité de l'étude, & des leçons; & même les trois Facultez de Theologie, de Medecine, & des Arts n'ayant pas eu jusqu'alors de lieu convenable, où elles pûssent faire leurs fonctions, sur la remontrance de l'Université, le même Roy Henry donna la maison entiere à l'Université, par ses Lettres du 13. Avril 1442, en transferant ailleurs le Prétoire, & dans la suite il luy fit de grands biens. Quelque tems auparavant l'Université avoit obtenu la permission du même Roy son Fondateur, de mettre des barrieres aux deux bouts de la Rue, où se faisoient ses exercices, pour empêcher le passage, & le bruit des chevaux & des charrois pendant le tems des leçons. Michel Tregore Anglois fut le premier Recteur. L'on voit son image dans le Chœur de l'Eglise de Saint Pierre.

4. seconde fondation de l'Université.

Mais Charles VII. Roy de France, ayant conquis la Normandie, usurpée par les Anglois, & s'étant rendu maître de Caen en l'année 1450, sur la requête des habitans qui demandoient une nouvelle érection de l'Université par leur Roy legitime, il donna des Lettres Patentes à Ecouché, du 30. Juillet 1450, par lesquelles il permet provisionnellement la continuation des exercices des Facultez, à la reserve de celle des

Loix. En l'année 1452, le 30. Octobre, à la requête des trois Etats de la Province, le même Roy étant à Pommereux en Forest, fit expedier des Lettres de nouvelle création & fondation de l'Université dans toutes ses Facultez. Il est remarquable que dans ces premieres Lettres, Caen est traité de grande Ville, mais mal peuplée, sans aucune manufacture, sans commerce, & sans grosse riviere, qui facilite le transport des fruits & des denrées du païs; & que les secondes Lettres loüent le peuple de Caen pour la subtilité de son esprit, & la Ville pour l'abord de ses grands ports, & de ses grandes rivieres: & ajoûtent que la plus proche Université, qui étoit celle de Paris, étoit éloignée de cinquante lieuës. Et c'est par ces dernieres Lettres qu'il confirme le Bailly de Caen dans la charge de Conservateur des Privileges Royaux de l'Université, en restreignant toutefois les droits accordez par les Anglois. Tous les Rois suivans jusqu'à Henry III. confirmerent l'érection & les Privileges de l'Université, & leurs Lettres sont rapportées dans le Matrologe.

5. *Grandes Ecoles.* *Les grandes Ecoles*, où se font les Assemblées, les Actes, & les Lectures publiques, sont un present de Marie de Cleves, mere de Loüis XII. par ses Lettres données à Blois, au mois de Mars 1476. L'Université avoit long-tems joüi de cette maison pendant la vie du Duc d'Orleans son mary, y avoit fait des réparations considerables, & l'avoit preservée de démolition du tems des guerres des Anglois. La Princesse en laissa la proprieté à l'Université, à condition qu'elle celebreroit un service solennel le 4. Janvier de chaque année pour le repos de l'ame de ce Duc, qui étoit mort ce même jour. Ce service se celebre dans l'Eglise des Peres Cordeliers, mais non solennellement, pour la modicité de la rétribution. L'acte en fut passé à Blois, au mois de Mars 1476. La Bibliotheque qui étoit placée

dans ces Ecoles, & qui est aujourd'huy aneantie, étoit autrefois trés-bien fournie, & il s'y trouvoit plusieurs manuscrits anciens, par la liberalité de diverses personnes zélées pour le bien public, & entr'autres par celle de Pierre de l'Enauderie, Docteur aux Droits, & Scribe de l'Université. C'est luy qui outre une infinité d'autres biens qu'il a faits à cette Compagnie, luy a donné la Maison qu'elle possede dans la Rue des Croisiers. C'est luy qui en l'année 1515, a dressé & écrit de sa main le Matrologe de l'Université, & qui a conservé les Titres & la memoire de ses droits. Le Catalogue des Livres de cette Bibliotheque se trouve dans ce Matrologe. Il y a prés de 50. ans que l'Ecole de Theologie, étant fort ruineuse, fut réparée & embellie par la liberalité de Mr Michel de Saint Martin, qui y fonda même une Chaire, premierement en faveur des Peres de l'Oratoire : mais ces Peres ayant trouvé les conditions trop onereuses, elle fut acceptée par les Peres Jesuites.

L'Université choisit dés son commencement le Convent des Cordeliers pour y faire ses Assemblées generales. Les Facultez même y faisoient des Assemblées particulieres, & l'on trouve dans le Matrologe que la Faculté des Arts s'assembloit dans leur Réfectoire. Cela se faisoit en vertu d'un concordat passé entre l'Université & ces Peres, qui est representé dans le même Registre : & il paroît que ce traité fut avantageux aux deux parties ; à l'Université, à cause du voisinage, & de la commodité de la Maison ; & aux Religieux de ce Convent, pour se garantir des Cordeliers Observantins, qui vouloient s'en rendre maîtres. L'acte qui est rapporté dans le Matrologe, porte que les Cordeliers de Caen donnent eux & leur Convent & leur Eglise à l'Université, & se mettent sous sa protection. Mais dans les differens que ces Peres ont eu depuis à démêler avec l'Université, ils ont soûtenu 6.

6. Traité entre l'Université & les Peres Cordeliers pour l'usage de leur Convent.

que cette donation s'étant faite volontairement & sans contrainte de leur part, l'Université n'en peut tirer aucun avantage contr'eux, & d'autant moins qu'ils n'ont pû faire cette donation, qu'en tant qu'il étoit en eux; & que la justice exige de l'Université quelque récompense de l'assujettissement que ces Peres se sont imposé librement en sa faveur, & de la commodité qu'elle en retire.

7. *Palinod.* La premiere institution du *Palinod*, fut en l'année 1527. Son origine vient de la devotion particuliere que les Normans ont toûjours euë envers la Sainte Vierge, & specialement envers la fête de la Conception, qui pour cela a été nommée, *La fête aux Normans.* L'Université la solennisoit à Caen dans l'Eglise des Peres Cordeliers avec beaucoup de ceremonie. Et en cette année Jean le Mercier, Sr de Saint Germain, celebre Avocat, rendant à son tour les pains benits, ajoûta aux solennitez ordinaires une invitation aux Poëtes, pour celebrer en ce jour l'immaculée Conception de la Vierge, à l'imitation du Puy, qui étoit auparavant érigé à Roüen. Mais ce qui ne se faisoit alors que par des liberalitez fortuites, fut ensuite établi en divers tems par des fondations perpetuelles, de gens zélez pour l'honneur de la Mere de Dieu, & amateurs de la Poësie. Cette pieuse institution étant déchûë par le tems, Jacques le Maître Sr de Savigny prit soin de la rétablir.

8. *La réputation de l'Université a augmenté celle de Caen.* Cette Université se rendit fameuse dans la suite. Plusieurs grands hommes y prirent des emplois. Elle en a produit un grand nombre d'autres, & c'est de-là principalement qu'est venuë la réputation que Caen s'est acquise sur toutes les autres Villes du Royaume, par l'érudition, par la politesse, & par l'agrément de l'esprit de ses habitans. Camden parle avantageusement de cette Université, & Pâquier en fait l'éloge dans ses Recherches.

Les Privileges de l'Université, qui sont aujourd'huy presque aneantis, avec l'honneur & l'amour des Lettres, furent vivement attaquez aprés son érection. L'Université de Paris, & quelques autres du Royaume, l'avoient traversée dés sa naissance; mais sa plus forte partie fut le Bailly de Roüen, qui travailla à se faire attribuer par Privilege le ressort des causes de l'Université. Thomas Sever Bailly de Caen ne crut pas que le titre de Conservateur des Privileges Royaux, que les Lettres de Fondation luy avoient donné, fût un vain titre d'honneur. Il s'opposa fortement aux entreprises du Bailly de Roüen, & fit maintenir l'Université dans tous ses droits. 9. *Les Privileges de l'Université maintenus.*

DES COLLEGES DE L'UNIVERSITE' de Caen.

J'ay remarqué cy-dessus qu'il y avoit des Colleges à Caen avant l'érection de l'Université. Le Matrologe fait mention des Colleges *Boüet*, & *de Cingal*. Mr de Bras parle de ce *College Boüet*; des *Colleges d'Avoine*, & *de la Couronne*, & de celuy de la Maison du nommé de *Loraille*, prés de la Fontaine aux poissons, dans la Rue de Geosle, plus ancien que les trois précedens. Mr de Bras avoit vû tous ces Colleges qu'il nomme, & il parle d'un Principal du College du Bois, qui l'avoit été long-tems du College Boüet, & qui mourut en l'année 1546. Le *College Boüet* étoit placé devant le Convent des Croisiers. Les *Colleges de Cingal*, & *de la Couronne*, & *d'Avoine*, étoient proches de Saint Jean. Je ne sçay, si le College de la Couronne n'auroit point pris son nom du Manoir de la Couronne, qui étoit proche de la Rue de l'Enguennerie. *Le College de Cingal* semble avoir pris son nom de Jean de Cingal, Avocat, & Bourgeois de Caen, & Pro- 10. *Anciens Colleges de l'Université.*

cureur de l'Université, dont il est fait mention en quelques actes du Matrologe, ou de quelqu'un de cette famille, qui aura fondé ce College. On ne peut presque pas douter que *le College d'Avoine*, qui étoit proche de Saint Jean, dans la Maison où pendoit pour enseigne l'image de Saint Laurent, n'ait pris son nom de Jacques Avoine, Secretaire & Doyen de la Faculté de Theologie de l'Université de Caen, qui en étoit Principal; homme recommandable par son merite, par les services importans qu'il avoit rendus à la Ville, & pour avoir été Député du Bailliage de Caen aux Estats de la Province. Pendant que les Huguenots avoient la liberté de faire au dedans de la Ville les exercices de leur Religion, entr'autres lieux dont ils se servoient à cet usage, il y en avoit un qui se nommoit *La Maison du College*, mais dont on ignore la situation. On ne sçait point non plus précisément la situation de ces autres Colleges, ni les places de ces Maisons. Pour celuy de Loraille, Mr de Bras nous apprend, que la Maison fut venduë aprés la mort du proprietaire, aux Echevins de Caen, en l'année 1522, ou 1523, & revenduë par eux au Lieutenant General Malherbe, & que cette Maison étoit alors considerable. On ne peut pas douter que ce ne soit celle où sont presentement établies les Religieuses Benedictines. Mais je trouve que la Ville en joüissoit long-tems auparavant, & même avant l'année 1506; & que depuis qu'elle en fut en possession, elle la répara & la rebâtit presque entierement; qu'elle la fit servir à d'autres usages qu'à celuy de College, & qu'elle y tint quelquefois ses Assemblées. Il est bien constant que Thomas de Loraille a été Fondateur de ce College. Mais je ne vois pas en quel tems il fut College, car il est certain que Loraille l'habitoit long-tems avant sa mort, & même qu'il y reçût & y logea le Duc de Bretagne, & le Grand Senéchal de Normandie.

Peut-être avoit-il retranché quelque partie de cette Maison qui étoit grande, pour en faire un College, qui aura pû être conservé quelque tems aprés luy; mais qui se dissipa ensuite. Ce personnage merite par sa vertu & par la dignité de ses emplois, qu'on se souvienne de luy. Il fut Seigneur d'Ecoville, Maître d'Hôtel du Roy, Vicomte, & ensuite Lieutenant General du Bailly de Caen. Le celebre Olivier de la Marche fait honorable mention de luy, & rend témoignage qu'il fut envoyé par le Duc de Normandie Ambassadeur vers le Duc de Bourgogne; ayant auparavant été chargez ensemble, d'une ambassade vers le Duc de Bretagne. La Marche le qualifie Bailly de Caen, ne distinguant pas, comme je crois, l'employ du chef de celuy du Lieutenant. Et luy, & Roger le Cloutier, Seigneur de Montigny, voulurent favoriser le rétablissement des Lettres peu aprés l'érection de l'Université. Ces deux hommes, par une genereuse émulation, employerent une partie de leurs grands biens à la fondation des Colleges, qui portoient leurs noms. En quoy le Cloutier est d'autant plus loüable, qu'il avoit une grande famille à soûtenir, & trois fils à établir. Il avoit été premier Echevin, & député vers le Roy pour les affaires de la Ville, & aux Estats de la Province. Mr de la Roque dans son traité de Caen, dit que l'Université a huit Colleges dans le quartier où elle est située, & quatre dans l'Isle. Il nous auroit fait plaisir d'en enseigner les noms, & la situation. Car dans les connoissances qui nous restent, nous ne trouvons point ce nombre-là. Dans l'érection de l'Université, les Carmes, les Jacobins, les Croisiers, & les Cordeliers y furent aggregez, & sont censez Colleges de l'Université, c'est-à-dire, que ces Convens peuvent faire enseigner à ceux de leurs Ordres la Philosophie & la Theologie. D'ailleurs les principales Abbayes de la Basse Normandie, voulant

profiter de l'établissement de l'Université pour l'instruction de leurs jeunes Religieux, & même l'Evêque de Bayeux pour ses Ecclesiastiques, y acquirent ou firent bâtir des maisons pour les y loger, & ces Religieux s'y firent immatriculer pour joüir des Privileges. Les Abbez même ne dédaignerent pas de comparoître quelquefois en personne aux Assemblées solennelles de l'Université. Mais Mr de Bras se plaint que de son tems ce zéle étoit refroidi, & que ces maisons servoient à d'autres usages.

II. *College du Mont.* Des Colleges qui subsistent aujourd'huy, le plus ancien est le *College du Mont.* Non pas que suivant le sentiment de plusieurs, je le croye bâti par Robert de Torigny, Abbé du Mont-Saint-Michel, vers la fin du douziéme siecle, ce que l'on prétend prouver par une Inscription rapportée par l'Auteur de *Neustria pia*, qui étoit dans le College, au dessus de la Porte qui est au pied du degré, qui conduit à la grande Salle, & qui est effacée depuis trente ou trente-cinq ans: *Robertus Abbas Montis S. Michaëlis hoc manerium fieri fecit.* Car c'est ainsi qu'elle étoit conçûë, au rapport des anciens Jesuites de cette maison: & comme le confirme le nom de *Manoir* qu'on luy avoit donné. Mais cette opinion ne s'accorde pas avec ce qu'a écrit Mr de Bras, que le College du Mont fut bâti par l'Abbé du Mont-Saint-Michel aprés l'érection de l'Université, qui ayant été érigée en 1431, il faut que ce College soit plus récent. En effet, la structure des anciens bâtimens qui sont sur l'aîle, & sur le devant, ne marque pas une plus grande antiquité, que d'environ 250. ans, & non pas de 550, telle qu'elle seroit, si Robert de Torigny en étoit l'auteur. La source de l'erreur vient d'un autre Robert Abbé du Mont, surnommé Jolivet, qui vivoit lors que l'Université de Caen fut fondée. Les anciennes archives de l'Abbaye du Mont ne marquent point que Robert

Robert de Torigny ait bâti aucune maison à Caen. Mais on trouve plusieurs titres du tems de Robert Jolivet, qui parlent de cette maison de Caen proche de Saint Estienne, qui est appellée le *Manoir*; par l'un desquels de l'année 1433, c'e-stà-dire, deux ans aprés la premiere fondation de l'Université, l'Abbé Robert s'oblige de rétablir ce Manoir. Il acheta aussi quelques terres dans le voisinage pour l'augmenter. Ce fut alors vray-semblablement que cette maison devint College, quoy que long-tems aprés elle ait encore porté le nom de *Manoir*, & d'*Hôtel*. Témoin un Compte des Aydes de Caen de l'année 1471, qui se trouve dans l'Hôtel de Ville, & qui place la Tour Pasquier auprés de l'Hôtel du Mont-Saint-Michel. Il est vray que long-tems auparavant les Religieux du Mont, envoyoient les jeunes Moines étudier à Caen ou à Paris, suivant l'Ordonnance de Simon Abbé de Marmoutier, Commissaire envoyé par le Pape Benoist XI. pour réformer les Monasteres de Normandie & de Touraine. Cette Ordonnance est de l'année 1337. Mais ces Religieux étudians à Caen, pouvoient bien loger dans des maisons de loüage, ou chez les Religieux Mandians établis à Caen. Et il y a sujet de croire que l'Abbaye du Mont n'avoit aucun lieu dans Caen, avant la donation qui luy fut faite d'une maison & d'un jardin, prés de la Porte de Saint Estienne le Vieil, aboutissant d'un côté sur la Grand' Rue, & de l'autre sur la Rue des Prez, le 20. Avril, l'an 1375, par Denyse déguerpie, c'est-à-dire veuve de Robert Vimont. Les Religieux du Mont augmenterent cet établissement par l'acquisition d'un assez grand jardin, qu'ils firent du consentement de la Ville. Et comme le bâtiment qui est sur le devant & sur l'aîle, paroît plus nouveau que celuy qui est sur le derriere, je crois que ce fut ce bâtiment ancien que Denyse donna à l'Abbaye du Mont, avec un

jardin attenant ; & que l'Abbé Robert fit ensuite édifier les bâtimens qui sont sur la rue & sur l'aîle, comme le faisoit voir l'Inscription qui étoit sur la Porte du degré de ces bâtimens, lesquels étoient entierement separez, & d'une structure trés-differente de la petite maison de derriere. Et ce qui montre sans aucune replique que Robert Jolivet est auteur de ces bâtimens, ce sont les Armoiries qui se trouvent marquées sur la vitre de l'ancienne Chapelle, qui en fait une partie. Ces Armes sont d'azur aux trois glands d'or, avec une Crosse pour cimier ; & ces mêmes Armes se voyent dans quelques pieces d'argenterie du Tresor de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, que Robert Jolivet y a fait faire ; à la seule difference d'un chevron d'or chargé de trois tourteaux de sable, qui est ajoûté pour brisure. Cet Abbé aimoit à bâtir, & à mettre des ouvriers en besogne. Aucun Abbé avant luy n'avoit affecté de faire paroître ses Armoiries sur ses ouvrages, & ne s'étoit avisé de se parer de ces marques d'un honneur mondain, que l'on n'approuvoit pas alors dans des gens engagez par leurs vœux à l'humilité. Ses successeurs cependant ont imité son exemple. Jolivet ne négligeoit aucun moyen de conserver sa memoire à la posterité. L'on voit la premiere lettre de son nom marquée en plusieurs ouvrages de l'Abbaye : & de-là vient cette Inscription, dont j'ay parlé, qui paroissoit sur une des portes du College du Mont. Il quitta le party de Charles VI. pour entrer dans les interêts du Roy d'Angleterre, & même bien avant dans ses affaires : car il portoit la qualité de son Conseiller, & même quelquefois de son Chancelier. Et ayant abandonné son Monastere en l'an 1420, il se retira à Roüen, & plus souvent dans les terres dépendantes de son Abbaye, qui luy fournissoient un grand revenu. Et il est trés-croyable qu'il bâtit la maison de Caen, non seulement pour

donner un College à ses Religieux, que l'Université de Caen nouvellement érigée invitoit aux études, & pour faire aussi sa cour au Roy d'Angleterre qui venoit de la fonder ; mais encore pour se faire à luy-même une retraite commode & voisine des domaines dont il tiroit sa subsistance. C'est donc à Robert Jolivet, & non pas à Robert de Torigny, qu'il falloit rapporter l'Inscription dont j'ay parlé cy-dessus. L'Histoire du Mont-Saint-Michel, qui se trouve dans ce Monastere, composée par Dom Jean Huisne, Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur, en l'année 1638, commentée & augmentée en 1647, par Dom Thomas le Roy, Religieux du même Ordre, & de la même Congregation, attribuë veritablement à Robert de Torigny la structure du College du Mont, sans en donner de preuves, & même sans avoir rien dit de ce bâtiment, quoy qu'il ait rapporté amplement l'histoire de ce Robert. Par là on peut connoître que Mr de Bras s'est trompé, lorsqu'il a dit que le premier & le plus ancien College de l'Université, est celuy du Cloutier : car Robert Jolivet fondateur de celuy du Mont, fut élû Abbé l'an 1410, & il mourut l'an 1444, & le College du Cloutier fut fondé l'an 1452. Et ce seroit en vain qu'on voudroit dire qu'encore que le College du Mont ait été bâti dans le tems que j'ay marqué, il n'a neanmoins servi de College qu'aprés celuy du Cloutier. Car le même Mr de Bras reconnoît que *l'Abbé l'avoit fait bâtir pour servir de College, & qu'il y a toûjours eu un bon College.* Gilles de Housteville y enseignoit avec réputation, au milieu du seiziéme siecle. En l'année 1563, le Sr Bernard Principal de ce College étant mort de peste, les exercices des études, qui s'y étoient entretenus jusqu'alors avec un assez grand concours d'écoliers, cesserent entierement. L'Abbaye du Mont-Saint-Michel ayant été taxée à

une somme de quinze cens livres en l'année 1574, Artus de Cossé fils naturel du Maréchal de ce nom, & successeur du frere du Maréchal dans l'Evêché de Coûtances, qui étoit alors Abbé du Mont, obtint du Roy permission de vendre la maison du College du Mont, qui ne rapportoit à l'Abbaye que 20. livres de rente, & luy étoit d'ailleurs assez inutile. Il se servit de l'argent de la vente, pour rembourser un marchand de Pontorson de la somme que l'Abbaye luy avoit empruntée, pour payer sa taxe, & retirer plusieurs vases précieux du Tresor de son Eglise, qui luy avoient été engagez. La vente s'en fit par le Bailly de Caen au plus offrant & dernier encherisseur, & elle fut ajugée à un des Receveurs de l'Abbaye, nommé Bertoud, Prieur de Saint Nicolas de Boisroger, pour cinq cens soixante écus d'or, & à charge de dix livres de rente annuelle envers l'Abbaye. Le contract est du 13. Octobre 1579. Ce fut alors que cette maison, de College devint un magazin de marchandises. Bertoud la revendit le 27. Juillet 1582, à François d'O, Lieutenant General en Basse-Normandie, qui prit soin de la réparer. Et le 25. Avril 1586, François d'O la revendit au Sr de Vienne Secretaire du Roy, & se contenta de la somme de mille écus d'or, quoy qu'en principal & en réparations elle luy eût coûté beaucoup davantage. Et enfin le 9. Septembre 1591, les Maire & Echevins de Caen se voyant entre les mains quelque revenant bon des deniers qu'on leur avoit permis de lever sur le Grenier à sel de Caen, pour payer les gages des Professeurs de l'Université, l'employerent à l'acquisition de cette maison. Elle leur coûta seize cens écus d'or, & ils se chargerent de la rente à quoy elle étoit obligée. On luy fit aussi-tôt reprendre son ancien usage de College, & le Maire & les Echevins se reserverent le choix & la nomination du Principal, des Régens, & des autres Officiers. Mais sur un

procés concernant les droits de ce College, qui fut ensuite porté au Parlement de Roüen, il intervint un Arrest, qui ordonna que puisque l'acquisition de ce College s'étoit faite des deniers du Roy, il s'appelleroit à l'avenir *College Royal*, & que les emplois seroient à la nomination du Roy. Lors qu'il fut donné aux Peres Jesuites, en l'année 1607, le S[r] Colin en étoit Principal. Il étoit aussi Prieur de l'Hôtel-Dieu, & Professeur en Langue Grecque. Les Régens étoient des Curez de la campagne, qu'on voulut obliger à la residence. Lors qu'ils reçûrent ordre de ceder la place aux Jesuites, ils alleguerent que ce College étoit le plus frequenté de l'Université, y ayant huit cens écoliers externes. On sçait aussi d'ailleurs qu'il y avoit vingt-deux pensionnaires.

Le plus ancien College aprés celuy du Mont est celuy du *Cloutier*, dans la Neuve Rue, nommé autrement *College d'Enfer*, & depuis *College de Paradis*. Il fut fondé par Roger le Cloutier, Seigneur du Mesnil d'Argences, de Saint Germain le Vasson, de Coudehart, & de Montigny, le 14. May, & le 3. Juin de l'année 1452, un peu avant que l'érection de l'Université fût confirmée par les Lettres de Charles VII. Quelques-uns font cette fondation plus ancienne, & la dattent de l'année 1445. L'Université de Caen, par un acte du 20. Février 1455, ratifia la fondation de ce College, faite *à charge d'y mettre trois Boursiers, qui seroient nommez par l'aîné heritier dudit le Cloutier:* & à charge aussi de *celebrer un Obit aux Cordeliers, le jour de son decés, qui étoit arrivé le* 11. *Janvier* 1455. M[r] de Brieux cherchant l'origine du nom d'*Enfer* qui a été donné à ce College, dit que quelques-uns croyent qu'on l'a ainsi nommé par corruption pour *College de fer*, à cause du nom de Cloutier que portoit son Fondateur. Quoy que cette origine soit bien tirée par les cheveux, elle me paroît neanmoins plus

12. *College du Cloutier.*

ſupportable que celle qu'il attribuë à Mr de Grentemeſnil, qui vouloit qu'il eût été nommé College d'*Enfer*, pour *Collegium inferum*, parce qu'il eſt ſitué dans un lieu bas, au lieu que les autres Colleges ſont ſituez dans des lieux élevez. Pourquoy n'a-t-on point donc appellé l'Egliſe de Saint Pierre, ni la Paroiſſe de Saint Jean, qui ſont ſituées dans des lieux fort bas, *Egliſe d'Enfer*, *Paroiſſe d'Enfer*? Pourquoy ne trouvons-nous ce nom dans aucun endroit de la Ville, quelque bas qu'il ſoit, ni même dans aucun lieu des environs de Caen? Nous le trouvons ailleurs au contraire, comme dans la Rue d'Enfer de Paris, non pas parce qu'elle eſt baſſe, mais parce que c'étoit un lieu de débauches & de voleries. Le College ne peut-il pas avoir été ainſi nommé pour quelque cauſe pareille, ayant peut-être été bâti dans un lieu qui ſervoit auparavant de retraite à des gens de mauvaiſe vie; ou peut-être parce qu'on croyoit cette maiſon infectée de lutins? D'autres ont fait venir ce nom de *Collegium inferiorum*, n'y ayant que des baſſes Claſſes dans ce College, pour l'inſtruction des jeunes enfans. Mais que ſervent tant de vaines conjectures, puis que nous ſavons d'ailleurs que ce nom vient de l'*Hôtel d'Enfer*; faiſant partie des bâtimens que poſſedoit en cet endroit Roger le Cloutier, comme il paroît par un contract du 14. Octobre 1441, paſſé devant Jean le Briant Notaire à Caen. Or le nom de cet Hôtel me fait ſoupçonner que *d'Enfer* étoit le ſurnom du poſſeſſeur, d'où a été formé le diminutif *d'Enfernet*, nom d'une autre famille, & d'un autre lieu. Par la fondation, le Principal doit être Licentié aux Droits, ou Maître és Arts, ayant régenté trois ans. Le Fondateur s'étoit reſervé la preſentation du Principal & des Bourſiers, & en exerçant ſon droit, il élut pour premier Principal Thomas le Cloutier ſon neveu. Ses heritiers aînez étoient ſubrogez à ce droit

aprés luy, & ils en ont joüi long-tems. En cas d'extinction de sa lignée, ce même droit étoit attribué au Recteur, au Conservateur, ou à son Vicegerent, & au Doyen de Theologie. Et ce fut sur ce titre que l'Université s'en mit en possession, & obtint pour s'y maintenir quelques Sentences du Bailly de Caen. L'Abbaye de Barbery avoit droit de presenter à une des Bourses un de ses Religieux, pourvû qu'il fût du Diocese de Bayeux, moyennant la celebration d'une Messe, le samedy de chaque semaine, dans la Chapelle du College, pour l'ame du Fondateur. Jacques Sinard ayant embrassé la Religion prétenduë Réformée, fut dépossedé du droit de Patronage par l'Université, & il le revendiqua en l'année 1571, par une Ordonnance de Mr de Montmorency, Gouverneur de Paris. Mais le Sieur de l'Ecarde l'ayant depuis acheté de Thomas le Haguays, le 10. May 1611, & s'y étant maintenu, il le vendit à un marchand nommé Denys le Gruel, le 17. Decembre 1621, qui fut confirmé à l'exclusion de l'Université, par un Arrest du 12. Janvier 1647. Guillaume Dieu Sieur de Bellefontaine, heritier de ce Denys le Gruel, vendit depuis le Patronage de ce College à Samuel Gosselin, Curé de Saint Georges du Château de Caen, qui fit cette acquisition sous le nom de son frere Charles Gosselin, le premier Novembre 1685, par lequel il en fut nommé Principal. Ce College est visité tous les ans par le Recteur, la veille de Saint Pierre.

Le *College du Bois* vint ensuite. Pierre Cauchon Evêque de Lisieux, mort en l'année 1443, est le premier auteur de la fondation de ce College, plûtôt que le premier fondateur, ayant ordonné par son Testament, que de la somme de 1000. livres, qui seroit prise sur les biens de sa succession, on acquerroit 48. livres de rente, pour fonder à perpetuité la subsistance de deux écoliers dans l'Université de Caen. Jean 13. *College du Bois.*

de Gouvis, Docteur aux Loix, Archidiacre de Bayeux, & Chanoine de Roüen, Executeur de ce Testament, acquit une maison dans la Paroisse de Saint Sauveur, en l'an 1470, & quelques rentes, dont le prix excedoit la somme destinée à cet employ. Mais les Commissaires du Roy prétendans que les biens du défunt Evêque étoient confisquez pour forfaiture, & ses heritiers prétendans des dettes sur sa succession, Jean de Gouvis Executeur Testamentaire fut contraint de racheter d'eux cette Maison, & de leur payer pour cela de ses propres deniers la somme de 1200. livres. Il donna cette Maison à l'Université pour la fondation de la subsistance de quelques Ecoliers Boursiers : se reservant, & à ses heritiers qui seroient possesseurs de la Seigneurie de la Mare, le droit de presenter ces Boursiers, du nombre desquels il y en auroit deux du Diocese de Lisieux. Cet acte fut passé à Roüen devant les Notaires, le 7. Juin, l'an 1491. Aprés la mort de Jean de Gouvis, l'Université ayant trouvé sa fondation onereuse, Jacques de Groucy, Chanoine de Roüen, Executeur de son Testament, l'augmenta, & elle fut acceptée par l'Université, sous plusieurs conditions, dont la principale fut d'entretenir sept Boursiers dans le College du Bois. La transaction en fut faite devant les Notaires de Roüen, le 6. Novembre 1493. Le même Jean de Gouvis légua plusieurs livres à ce College, qui furent dissipez peu de tems aprés. Le droit de nommer le Principal & les Boursiers, s'est conservé dans la famille de l'Archidiacre de Gouvis ; & c'est au droit d'un de Gouvis Seigneur de la Mare, que Mr de Bernieres Bautot Procureur General au Parlement de Normandie, est aujourd'huy en possession de nommer à la Principalité de ce College. Je ne sçay d'où ce College a pris le nom du *Bois*. L'étymologie qu'en propose Mr de Bras est une pure vision, & ne merite pas d'être rapportée. Mais je ne dois pas

obmettre ce qu'il rapporte dans ses Oeuvres manuscrites ; que Michel Noël Principal de ce College, qui mourut l'an 1546, y entretenoit cent soixante Pensionnaires, & quatorze Régens ; que l'on y enseignoit les Langues Ebraïque, Grecque, & Latine ; & que pour fournir des logemens suffisans à tant de personnes, il avoit joint deux maisons attenantes à celle du College.

Le dernier des Colleges est celuy *des Arts*, ainsi nommé, parce qu'il appartient à la Faculté des Arts. Cette Faculté ayant des deniers à remplacer, acheta quelques maisons bourgeoises à la place où est ce College, & les ayant réparées, & augmentées, les loüa à quelques particuliers de son corps, qui comme Maîtres és Arts qu'ils étoient, commencerent à y tenir quelques écoles, dont le nombre s'augmenta à proportion des écoliers qui y abordoient. Et insensiblement & sans dessein il s'en forma un College ; si toutefois on peut donner ce nom, à un amas fortuit de quelques écoliers, sans fondation, sans dote, & sans Bourses. Il y a cependant une Principalité, à laquelle la Faculté des Arts a droit de nommer, à condition de quelque redevance annuelle, qui lui revient du loyer de ces maisons. Lors qu'elle les fit rétablir, pour marque publique de son droit, elle fit élever à la face de ces bâtimens sept statuës, representant les sept Arts liberaux. En l'année 1562, elles furent brisées & détruites par les Religionnaires, comme des images de quelques Saints.

14. *College des Arts.*



CHAPITRE XIX.

DE L'ORIGINE DU NOM DE CAEN

1. *Veritable étymologie du nom de* Caen. 2. *Fausses étymologies du nom de* Caen. 3. *Etymologie du mot* Cathem, *d'où s'est formé celuy de* Caen. 4. *Caen ne s'est point appellé* Codomum.

1. *Veritable étymologie du nom de* Caen.

L'Ancien nom de *Caen* étoit *Cathim*. Il est ainsi nommé dans la Chartre de donation de Richard III. Duc de Normandie, dattée de l'an 1026, que j'ay déja citée ; *In Bajocensi comitatu villa, quæ dicitur Cathim, super fluvium Olnæ.* M[r] Valois a crû que le mot *Cathim* étoit corrompu, & qu'il falloit lire *Cathom.* Mais *Cathim, Catheim, Cathem*, & *Cathom*, sont differentes prononciations d'un même mot, comme la suite le fera voir. *Cathim* & *Cathem* étant donc la même chose, de *Cathem* s'est formé *Cahem*. Le T. & le Th. souffrant souvent élision dans le milieu des mots, comme dans ceux de *pere, mere, frere*, qui sont formez de *patre, matre, fratre*; & comme du mot ἐσθλός les Doriens faisoient ἐσλός. De *Cahem* s'est fait celuy de *Caen*, le mot de *Cahem* se trouvant écrit dans les Augmentations faites à Sigebert, par Robert de Torigny Abbé du Mont-Saint-Michel, & imprimées par Dom Luc Dachery. Cela se prouve encore par l'ancienne prononciation du mot de *Caen*, qui n'étoit pas monosyllabe, comme maintenant qu'on prononce *Can* : mais qui étoit un mot de deux syllabes, où les deux voyelles A. & E. étoient marquées par une prononciation distincte. Non seulement les

vers du Poëte Waice, qui vivoit vers le milieu du douziéme siecle, mais encore les Vigiles de Charles VI, en font foy; car le mot de *Caen* n'y est jamais que disyllabe. De *Cathom*, on a fait *Cadom*: le Th s'étant changé en D. comme de Θεὸς on a fait *Deus*. Je crois même que dans le tems qu'on a dit *Cathom*, d'autres & peut-être en plus grand nombre, prononçoient *Cadom*; car nous lisons dans la Chartre de fondation de l'Abbaye de Sainte Trinité, posterieure de 56. ans à la Chartre de Richard, que les anciens l'appelloient *Cadom. In territorio, quod ab antiquis Cadomum appellatur.* Et dans la Vie de Saint Lanfranc, écrite par Milo Crispinus, contemporain de Saint Anselme, successeur de Saint Lanfranc dans l'Archevêché de Cantorbery: *Ædificaverunt duo monasteria in prædio, quod antiquitas Cadomum nuncupabat.* Ce qui se trouve repeté en propres termes dans la Cronique du Bec. Du mot de *Cadom*, le mot de *Caen* a pû se former dans la suite, aussi bien que de *Cathem*, par une analogie fort ordinaire dans nôtre langue, comme de *Laudunum*, s'est fait le nom de la ville de *Laon*; de *Lugdunum* celuy de *Lion*; d'*Audomarus*, *Omer*; d'*Audoënus*, *Oüen*.

Ces étymologies vulgaires du nom de Caen, qui ont servi de matiere aux jeux des Poëtes, que cette Ville a produits en plus grand nombre qu'aucune autre de sa sorte, ont passé jusqu'aux Historiens, qui nous les donnent comme indubitables: les uns formant *Cadomus* de *Cadmus*, comme si ce Prince Phenicien, en cherchant sa sœur par le monde, eût jetté les fondemens de Caen; les autres de *Caij Domus*, comme si Jules Cesar, ou un Maître-d'Hôtel du Roy Artus nommé Cajus, selon l'opinion de Guillaume le Breton, avoient fondé cette Ville; les autres de *Campodomus*, comme ayant pris ce nom de sa situation entre deux campagnes; les autres de *Quentovicum*, com- 2. *Fausses étymologies du nom de* Caen.

me ſi ce nom, qui appartient à une Ville d'Artois, étoit celuy de Caen ; les autres du Grec Καινὸς δόμος, *Nouvelle demeure* ; & quelques-uns que Mr du Cheſne cite ſans les nommer, de *Cademoth*, ville de la Terre Sainte, ce qui paſſe toutes les bornes de l'impertinence. Je ne m'arrête point au *Crociatonum*, ou *Caſſiatonum*, ni au *Caradinan*, ni au *Caſtadomus* de Mr de Bras, qui ſont de grandes niaiſeries. C'en eſt une plus grande encore, de faire venir le nom de *Caen à Canitie*, comme ſi les hommes griſonnoient plus à Caen qu'ailleurs. Le nom de *Caen* vient de ſon ancien nom *Cathem* ou *Cathom*, & non pas ceux-cy de *Caen*, contre toute ſorte d'analogie, & contre le témoignage de l'Hiſtoire que je viens de rapporter, qui nous apprend que cette Ville s'appelloit autrefois *Cadom*, & non pas *Caen*. Outre qu'il n'eſt pas moins abſurde de penſer que de *Caen* on ait fait le nom de *Cadomus*, que de penſer que du mot de *Laon* on ait fait celuy de *Laudunum*.

3. *Etymologie du mot de* Cathem, *d'où s'eſt fait celuy de* Caen.

Il eſt plus difficile de déterrer l'étymologie de *Cathem*, ou *Cathom*. Mr Bochart veut que *Cadom* en vieux Gaulois ſignifie *Demeure de guerre*. Il eſt vray que *Cad* en bas Breton ſignifie *Guerre* : mais *Hom* qui ſignifie *Demeure*, eſt un mot d'origine Allemande, comme il le reconnoît luy-même, qui ſelon les divers dialectes de cette langue, ſe prononce *Heim*, comme en Allemagne ; ou *Hem*, comme en Hollande ; ou *Ham*, comme en Angleterre ; ou *Hom*, comme en pluſieurs lieux de Normandie. Car les villages nommez le *Homme*, *Suhomme*, *Robéhomme*, le *Hommet* & le *Hommel*, viennent du Saxon *Hom* : comme *Hameau*, ou *Hamel*, viennent de *Ham*. De ſorte que Mr Bochart fait ce mot hybride, moitié Gaulois, moitié Saxon, comme pluſieurs autres. Pour moy j'eſtime qu'il faut rapporter ce nom à celuy de *Cadetes*, peuples celebrez par Ceſar, & ſituez apparemment vers le lieu où Caen eſt ſitué ; & que *Cadhom* ſignifie *demeure des Cadetes*, par une compoſition

pareille à la précedente. De même que le nom de *Cabourg*, petit bourg assez voisin de Caen, situé sur la même côte, appellé dans les vieux Titres *Cathburgum*, & *Cadburgum*, signifie *Bourg des Cadetes.* L'origine de ces noms *Catwick op Zee*, & *Catwick op Rhin*, petits bourgs de Hollande, prés du lieu où étoit l'ancienne emboucheure du Rhin, confirme celle que je propose : car l'on sçait qu'ils ont pris leur dénomination des Cattes ; comme *Caen* & *Cabourg* des Cadetes. Ces Cadetes peuple Gaulois, peuvent bien avoir pris leur nom de *Cad*, mot pareillement Gaulois, qui, comme j'ay dit, signifie *Guerre.* Ainsi *Cadetes* signifiera *Belliqueux.* Or *Cad-hom* s'est prononcé diversement dans la suite ; & l'on a dit *Cathom* & *Catheim* : le D, le Th, & le T, étant lettres de même instrument, comme parlent les Grammairiens, & qui se changent aisément les unes aux autres.

4. *Caen ne s'est point appellé* Codomum.

Mr Bochart soupçonne que l'ancien nom de Caen a été *Codomum*, qu'il explique *Demeure de Dieu*, & non pas *Cadomum*. Il se fonde sur ce qu'il a trouvé ce nom ainsi écrit dans la Vie de Saint Anselme, & dans la Vie de Geoffroy Duc de Normandie, composée par un Moyne Manceau, nommé Jean. Je n'ay point vû cette histoire. Pour la Vie d'Anselme, composée par Eadmer, il est vray que Lanfranc y est appellé *Abbas Codomensis* : mais il est vray aussi que c'est une faute d'impression, & que l'édition dont s'étoit servi Mr Bochart, qui est apparemment celle de Picardus, est toute pleine de semblables fautes. Et pour le faire voir bien clairement, ce même Eadmer dans un autre endroit de cet ouvrage, se sert de ces termes : *Venerabili Lanfranco, in Cadomensis cœnobij regimen assumto.* Ajoûtez à cela l'autorité de ces ouvrages que j'ay citez dans ce Chapitre, les Chartres de fondation des deux Abbayes de Caen, la Cronique du Bec de Milon Crêpin, & Saint Anselme luy-même,

tous de pareille, ou plus grande antiquité qu'Eadmer, qui tous ont écrit constamment *Cadomum*. Et s'il falloit s'arrêter à de semblables erreurs, quelques livres l'appellent *Cadonum* & *Cadonus*, comme ceux de Guillaume de Jumiege, & de Guillaume de Malmesbury; d'autres *Cadoinum*, comme ceux de Sigebert, & de l'Abbé Ingoult : ce que quelques-uns ont pris pour *Condomum*, & ont fait fort ridiculement Saint Lanfranc Abbé de Condom en Gascogne ; & d'autres *Cadumium*, comme Rigordus.

CHAPITRE XX.

DE L'ORIGINE DES NOMS de quelques lieux de Caen.

1. *L'origine des noms de plusieurs lieux de Caen est d'une recherche difficile, & dont le succès est douteux.* 2. *Rue Humoise, ou Exmoisine.* 3. *Darnetal.* 4. *Vaugueux. Vaucelle.* 5. *Rue Tasquiere.* 6. *Rue Cattehoule.* 7. *Les Tours des Terres.* 8. *Rue Vidio.* 9. *Porte & Rue Pesmegnie.* 10. *Cercle.* 11. *Pont de Berendal.*

1\. *L'Origine des noms de plusieurs lieux de Caen est d'une recherche difficile & dont le succés est douteux.*

CE n'est pas assez que d'avoir trouvé l'origine du nom de *Caen*, il faut encore tâcher de découvrir celle des noms de quelques endroits de Caen, dont la recherche est curieuse, & peut desabuser les habitans de Caen des fausses idées qu'ils s'en sont formées. J'en ay rapporté plusieurs origines, dont je repeteray seulement les principales, & j'y en ajoûteray quelques autres, sans ramasser toutes celles que Mr de Bras a proposées, comme du Carrefour de l'Epinette, de la Porte Millet, de la Croix Pleureuse, & de plusieurs semblables. Au surplus je me travaillerois

beaucoup, & peut-être en vain, si j'entreprenois de déterrer l'origine des noms de toutes les rues, & de toutes les places de la Ville, le tems ayant enseveli la memoire de la plus grande partie; comme l'origine des noms de la Rue Guillebert, de la Fontaine des Quinze-livres, de la Venelle Gohier, de la Fontaine aux Poissons, des Quatre Carabins, du Pont Crion, de la Rue Dame Ozenne, & de plusieurs pareilles. Je ne desespererois pourtant pas d'en venir à bout, si je donnois le tems necessaire à cette étude, & si j'avois la communication des titres des possessions voisines de ces lieux. Je laisse ce travail à des gens qui auront plus de diligence, & plus de loisir que moy.

La rue *Humoise* est ainsi appellée, pour *Hiemoise*; & Exmoisine, du Latin *Exmisina*, qui vient d'*Oxmisus*, *Hiéme*. De sorte qu'un de ces noms est François, & l'autre Latin. Cenalis est bien loin de son compte, quand il appelle cette Rue *Viam Vlmeam*: comme si elle avoit tiré son nom des ormes dont elle auroit été plantée. 2. *Rue Humoise, ou Exmoisine.*

Darnetal étoit l'ancien nom du chef-lieu de la Paroisse de Saint Pierre, qui de-là s'appelloit *Saint Pierre de Darnetal*. Le Pont & le Moulin, dépendans de Saint Pierre, portoient ce même surnom, comme on l'apprend de Mr de Bras: & il y a un bourg de ce nom prés de Roüen, & un autre dans le païs d'Auge. Ce mot est composé de celuy de *Darn*, qui en vieux Gaulois signifie *portion*; & specialement *Portion de terre*; & de celuy de *Thal*, qui en Allemand signifie *vallée*. Le mot Gaulois de *Darn* a passé dans le Saxon, quoy qu'un peu déguisé. Ainsi *Darn-thal* signifie *portion de terre située dans une vallée*: ce qui est la veritable situation de la Paroisse de Saint Pierre, qui est placée au pied des montagnes du Château & du Sepulcre. 3. *Darnetal.*

4. *Vaugueux. Vaucelle.* Mr de Bras nous a donné ses conjectures sur l'origine du nom du *Vaugueux*. Le Vaugueux, dit-il, est ainsi nommé, *parce que les eaux d'enhaut y descendent, & y coulent d'une longue Delle, ainsi appellée Valguée*. L'opinion commune de Caen est qu'on dit le *Vaugueux*, pour le *Val des gueux*, parce que ce Fauxbourg étoit la retraite de plusieurs pauvres familles. Tout cela est puerile. Le nom de *Vaugueux* vient du Latin *Valliculus*, c'est-à-dire *Vallon*; car le *Vaugueux* est proprement ce petit vallon, qui est entre la montagne du Château, & celle du Sepulcre. La Delle *Valguée* vient de *Vallicula*. Comme *Vaucelle*, qui est le nom d'un autre Fauxbourg de Caen, vient de *Vallicella*: car c'est proprement cette vallée, qui est entre la montagne, sur laquelle est située l'Eglise de Saint Michel, & la montagne qui s'éleve au Nord, du côté du village de Mondeville.

5. *Rue Tasquiere.* *La rue Tasquiere*, que les vieux Registres de l'Eglise du Saint Sepulcre placent dans le Vaugueux, a tiré son nom, comme je l'ay dit, des Tasques que l'on y vendoit. *Tasque* est un vieux mot François qui signifie *bourse*, *sac*, *gibeciere*. On a dit ensuite *Tasse* ou *Tassette*. On appelloit autrefois *Tassette*, les basques des pourpoints: & ces basques representoient les bourses ou pochettes, qu'on attachoit anciennement aux pourpoints. C'est de cette même origine que vient le mot de *Tasse*, dans la signification de *Gobelet*, parce que ces sortes de gobelets étoient faits en forme de bourses.

6. *Rue Catteboule.* La Rue de Geosle est souvent nommée dans Mr de Bras, *Catteboule*. Ce mot est purement Anglois, & est corrompu de *Gatte-hole*, c'est-à-dire, *Porte basse*. *Gatte* signifie *porte*: *Hol* signifie *bas*, *creux*. Ce n'est pas d'aujourd'huy qu'on a donné le nom de *Portes* aux passages bas & étroits entre des montagnes; aux Portes Caspiennes, aux Portes Caucasiennes, aux Portes

Portes Amanides, & à une infinité de pareilles. Or cette Rue est serrée entre la montagne du Château, & le cours de l'Odon. Ce même nom a été donné à la montagne qui est au Levant de l'embouchure de la riviere de Dive. On la nomme *Houlgatte* pour la même raison, à cause du passage étroit & dangereux, qui est entre la mer & le pied de cette montagne. Ce mot Anglois *Gatte*, qui signifie *Porte*, est encore en usage parmy nous, dans un jeu que les enfans appellent *La Gatte*, c'est-à-dire, *la Porte*, à cause des rayes qu'on fait en terre, de la figure d'une porte.

7. *Les Tours des Terres.*

J'ay marqué en son lieu que la Rue de Gemare s'appelle autrement *Les Tours des Terres*. Ce nom se trouve dans des Registres anciens de plus de deux cens ans. Et ces Registres nous font connoître que ce nom est venu d'une maison de la Rue de Geosle, qui portoit pour enseigne *Les Tours des Terres.*

8. *Rue Vidio.*

En parlant de la Rue de l'Odon, j'ay conjecturé que c'est la même qui est appellée *La Rue Vidio*, dans des Titres anciens de prés de deux cens cinquante ans: & dans quelques-uns *la Rue Video.* Quoy que ce nom soit ainsi écrit, neanmoins on ne le prononce pas autrement que s'il étoit écrit *Vuideau*, c'est-à-dire, selon mon sentiment, *La Rue qui vuide l'eau*, pour marquer une rue, par où s'écoule quelque courant d'eau.

9. *Porte & Rue Pesmegnie.*

La Porte Pesmegnie, ou selon Mr de Bras, *Penmesgnie*, a pris ce nom, dit-il, *du peu de mesgnies, ou de personnes qui y passoient.* Personne à Caen ne doute aujourd'huy de la verité de cette origine. Mais ceux qui entendent l'art des étymologies, la trouveront ridicule. Je crois que cette Porte a été ainsi nommée, ou de celuy qui l'a bâtie, ou de quelque Portier, comme *La Porte Milet*, selon le même Mr de Bras, ou de quelque personne considerable qui demeuroit dans ce quartier là. Si nos

majeurs avoient sçû la langue Grecque, je soupçonnerois que cette Porte auroit été nommée *Pesmegnie* du mot ποιμενικὴ, qui signifie *Pastorale*, pour dire *La Porte au Berger*, nom semblable à celuy de l'autre Porte qui mene au Vaugueux. Mais je laisse à des gens plus avanturiers que moy, à hazarder une étymologie aussi hardie que celle-là. Du reste, cette Porte a donné son nom de *Pesmegnie* à la rue voisine, & a gardé celuy de *Porte de Bayeux*.

10. *Cercle.* *La Cercle*, comme je l'ay déja remarqué, a pris son nom de sa figure. C'est cette portion de terre qui est enfermée en forme de demy-cercle, dans ce grand détour du bras de la riviere d'Orne, qui forme l'Isle de Saint Jean. Dans le Plan de Caen, qu'a rapporté Belleforest, qui nous represente cette Ville telle qu'elle étoit du tems de Monsieur de Bras, ce lieu est appellé *La Cercle*, à bien meilleur titre que maintenant: car la nouvelle fortification luy a donné des angles & des faces qu'elle n'avoit pas. Elle étoit alors un demy-cercle presque parfait par sa rondeur: mais du côté du diamétre, la maison & le jardin des Jacobins, qui entroient dans ce demy-cercle, en faisoient une espece de fer à cheval. Mr de Bras l'appelle *Isle* plus d'une fois. J'ay crû d'abord qu'il employoit le mot d'*Isle* pour celuy de *Presqu'isle*, comme Froissard appelle *Isle* le Côtentin, & comme les Grecs anciens donnoient le nom de Peloponnese à la Morée. Mais le Plan de Belleforest m'a desabusé; car il marque que la riviere d'Orne se partageoit en deux, pour enfermer cet espace; & que le moindre des deux canaux couloit entre le mur du jardin des Jacobins & la Cercle, & alloit rejoindre l'autre canal vers le Pont Saint Jacques.

11. *Pont de Berendal.* *Le Pont de Berendal*, qui est au dessus du Bourg-l'Abbé, & dont parle Mr de Bras, vient du mot de *Thal*, qui en Allemand, comme je l'ay dit, signifie *une Vallée*, & de l'Anglosaxon, *Barn*,

qui signifie *une Grange*, *un Grenier*, & d'où sont dérivez plusieurs autres noms de lieux situez en Normandie.

CHAPITRE XXI.

DE L'ORIGINE DES NOMS de plusieurs lieux de Normandie, tirez de la langue Saxonne.

1. *Plusieurs noms de lieux de Normandie, tirez des langues Saxonne & Angloise.* 2. *Auge. Eu. Au, ou O, ou Ou. Eumesnil. Eulande. Eucourt. Aubeuf. Aubosc. Aumesnil. Aumont. Auval. Auvillers. Ouville. Alge.* 3. *Beaute. Meautis. Bavent.* 4. *Bec. Robec. Briquebec. Foullebec. Drubec.* 5. *Bernieres. Bernay. Bernesc. Berneval. Berendal. Barneville. Berigny.* 6. *Bieu. Bieure. Beuron. Beveron. Brevon. Beuvron. Beuvrigny. Biéville. Blainville.* 7. *Bois. Bosc. Boscage. Bouquet. Bosquet. Bousquet. Embuche. Beuville.* 8. *Bougues.* 9. *Braque. Braquetuit. Braquemont. Briquebec. Briquessart. Briqueville. Brucheville. Heusebroc. Brucourt. Brumare.* 10. *Bu. Tournebu. Carquebu. Mesnilbu. Bourguébu. Longbu. Caubu. Brebeuf. Marbeuf. Quillebeuf. Criquebeuf. Elbeuf.* 11. *Clinchamps.* 12. *Colle. Boscole.* 13. Corilisum, Curleium. *Creully.* 14. *Crette. Croute. Crutte. Cretteville.* 15. *La Crique. Criquetot. Criquebeuf. Criqueville. Cricheveulle. Carquebu. Carquefou. Querqueville.* 16. *Delle. Theil. Dale. Darne. Darnetal. Dieppedale. Dellivrande. Le Theil.* 17. *Dieppe. Dieppedale.* 18. *Estelan. Est-land.* 19. *Estreham. Esterville.* 20. *Fleur. Barfleur. Harfleur. Honfleur. Ficfleur. Vitefleur. Vliet. Fleet. Fleta. Flevus. Fleus. Fletio.* 21. *Gé-*

fosse. Gémare. Gieville. 22. Got. Angot. Turgot. Bigot. Bagot. Maingot. Mangot. Godart. Godefroy. Godoüin. Angoville. Turgeville. Mesnilgondoin. Tregots. 23. Grainville. Grimbosc. Grimarais. Grimesnil. 24. Gron. 25. La Hague. Hagard. Le Haguays. Haye. La Haye-Pesnel. Haqueville. 26. Ham. Hameau. Hamel. Estreham. Cadomum. *Le Homme. Le Hommet. Le Hommel. Robéhomme. Brethomme. Subomme. 27. La Heuse. La Haise. La Haußiere. Ozeville. Ouzeville. Heusebroc. Aussebosc. 28. La Hogue. La Hougue. Kétehou. Tatihou. Hocqueville. La Hoguette. 29. Houlgatte. Gatteboule. Folletot. Foullebec. Houllebec. Hollebiche. Folleville. Houllefort. Foligny. Volligny. Foulogne. 30. Lande. Landelle. Londe. Londel. 31. Langrune. Langronne. Groenlande. 32. Mou. Molle. Mollé.* 33. Otlingua. 34. *Plomb. Plumetot. 35. Le Sens. Le Sesne. Les Sesnes. 36. Torn. Tourville. Tournay. Le Tourneur. Tournieres. Tournebu. Tournetot. Tourneville. Equetor. Turstin. Toustain. 37. Torp. Clitorp. Tour. Tours. 38. Tot. Grastot. Brestot. Languetot. Malletot. Rotot. Franquetot. Vicquetot. Prétot. Folletot. Tournetot. Hebertot. Cailletot. Garnetot. Plumetot. Cristot. Tuit. Braquetuit. 39. Vandes. 40. Vandeuvre. 41. Veulle. Veules. Crichevenle. Quillebeuf. Coullibeuf. Cailletot. Cailly. Cally. Calibourg. Villy. Voüilly. Veüilly. Vailly. La Vieille. La Villete. 42. Vimont. Vimonstier. Vibraye. Guibray. Vitoüard. Vin-huet. 43. Wargnies. Garnetot. Varnier. Garnier. Garenne. 44. Wic. Ficfleur. Quetvvic. Neuvic. Moyenvvic. Longvvick. Vic. Viques. Viquet. Catvvijck. Nordvvijck.*

1. *Plusieurs noms de lieux de Norman-* SI nous étendons nôtre recherche hors de Caen, & principalement vers les côtes de la mer, nous y trouverons des restes bien apparens de l'ancienne langue Saxonne. Quoy que je croye bien que quel-

ques-uns de ces mots ont paſſé par la langue Angloiſe, qui eſt Saxonne elle-même. Nous donnerons auſſi des exemples de quelques autres noms de lieux qui ſont venus de l'ancienne langue Gauloiſe ; & d'un plus grand nombre encore, qui ſont dérivez de la langue Latine, que les Romains y apporterent.

die, tirez des langues Saxonne & Angloiſe.

2\. Le païs d'*Auge* a tiré ſon nom de ſes prairies. *Au*, *Avv*, *Avv*, *Avve*, & *Ou*, en Allemand, ſignifient un *Pré*, de l'Ebreu אחו, comme je crois. On prononce *Auge* en Suabe. Aventin eſt mon témoin, dans ſon Explication des noms Allemans. La ville d'*Eu*, ſituée dans des prairies, a tiré ſon nom de la même origine. Elle eſt nommée dans les vieux Ecrivains, *Auga*, *Augum*, & *Aucum*, & dans les Auteurs Anglois *Ou*, d'où s'eſt formé le nom d'*Eu*. De cette même origine vient le nom d'*Au*, qu'on a depuis écrit & prononcé *O*, & que portent pluſieurs Seigneuries de Normandie, & d'ailleurs, & qui eſt le même que celuy d'*Ou*. *Ou* eſt une Comté qui a appartenu à ce Robert, que Robert du Mont qualifie Comte d'*Ou*. Ces mots d'*Eu*, d'*Au*, & d'*Ou* ſe trouvent encore dans la compoſition de pluſieurs noms de terres & de Seigneuries. *Eu*, dans le nom d'*Eucourt*, d'*Eumeſnil*, & d'*Eulande*, terre dans le païs d'Auge, entre la Mare-Aupoix & Angerville, & ce nom eſt le même ſans aucune difference que celuy d'*Oelande*, iſle de la mer Balthique, du domaine de la Couronne de Suede. Les Suedois & les Danois prononcent *Oelande* ce que nous prononçons *Eulande*. *Au*, dans *Aubeuf*, *Auboſc*, *Aumeſnil*, *Aumont*, *Auval*, *Auvillers*. *Ou* dans *Ouville*. Pour *Auge*, on a dit *Alge* en quelques lieux, & c'eſt de-là que vient le nom d'une terre au païs de Bray, qui ne conſiſte preſque qu'en prairies. Le même nom d'*Auge*, que portent quelques familles, montre aſſez qu'il a été appellatif. Mais la Chartre de Confirmation de la fondation de l'Ab-

Auge. Eu. Au, ou O, ou Ou. Eumeſnil. Eulande. Eucourt. Aubeuf. Auboſc. Aumeſnil Aumont. Auval. Auvillers Ouville. Alge.

baye de Saint Estienne, donnée par Henry II. Roy d'Angleterre, le montre inconteſtablement par ces paroles, *Cum ſylva, & algia, & cum terris.*

3. *Beaute. Meautis. Bavent.* *Balthà*, *Meltis*, & *Balduentum*, ſont les anciens noms de *Beaute*, *Meautis* & *Bavent*. Je les crois de même origine que le mot *Belth*, d'où la mer *Balthique* a pris ſon nom.

4. *Bec. Robec. Briquebec. Foullebec. Drubec.* Du vieux mot Normand-Saxon *Bec*, qui ſignifie *un Ruiſſeau*, a été formé le nom de l'Abbaye du *Bec*. La Cronique de cette Abbaye, miſe au jour par Dom Luc Dachery, le témoigne : *In Normannia eſt quidam locus, qui dicitur Beccus, & ita vocitatus à rivulo illic decurrente.* De-là viennent les noms de *Robec*, *Briquebec*, *Foullebec*, *Drubec*. Ce dernier nom ſemble être composé du mot Saxon *Bec*, & de l'ancien Gaulois *Dervv*, qui ſignifie *un Chêne*, & ſe trouve encore aujourd'huy dans les langues Cambrique, & Bretonne, & ne s'éloigne pas du mot Grec δρῦς. Ainſi Drubec ſemble marquer *une Chênaye plantée ſur les bords d'un ruiſſeau* : ou *un Ruiſſeau qui traverſe une chênaye*.

5. *Bernieres. Bernay. Berneſc. Berneval. Berendal. Barneville. Berigny.* L'Angloſaxon *Barn*, c'eſt-à-dire *Grenier*, *Grange*, ſe trou-ve en uſage chez les Anglois. Les Allemans diſent *Barnen*, & s'en ſervent pour ſignifier, *un Fenil*. De-là eſt venu le nom de *Bernieres*, commun à pluſieurs villages, & à quelques familles de Normandie. Il y en a une fort ancienne en Angleterre, du nom de *Berners*, qui eſt le même nom que *Bernieres*. On prononçoit autrefois *Barneres*, comme il paroît par une Bulle du Pape Innocent III. adreſſée au Prieur de l'Hôpital de Caen, où il fait mention de Renaud Barneres. Et cette prononciation approche davantage de l'origine. De-là ſont auſſi venus les noms de *Bernay*, de *Berneſc*, de *Berneval*, de *Berendal*, de *Barneville*, & de *Berigny* : ſi toutefois ce nom n'eſt point le même que *Verigny*. Je ſçay que dans la langue Gauloiſe

Barner signifie *un Juge*. Mais il y a plus d'apparence qu'il faut rapporter l'origine de ces noms aux Anglosaxons, comme les plus proches de ces tems-cy.

Nous avons en Normandie l'ancien nom de *Bieu*, pour signifier *un Courant d'eau*, que je soupçonne être venu du Saxon, quoy que je ne le trouve dans aucune langue du Nord. Ce mot a une grande affinité avec les noms de *Bevron*, *Beveron*, & *Brevon*, qui est commun à plusieurs petites rivieres. Il y en a une de ce nom dans le Diocese d'Avranches, & une autre dans le Diocese de Chartres, vers Amboise. De-là viennent aussi les noms de *Beuvron*, & de *Beuvrigny*, & celuy même du village de *Biéville*, situé entre Caen & la mer, sur un *Bieu*, que les habitans appellent *Doit*, nom formé du latin *Ductus*. *Blainville*, qui en est proche, vient de *Belenivilla*. *Belenus* parmy les anciens Gaulois étoit le nom d'Apollon. Dans les vieux Titres le nom de ce village est *Belainville*. Neanmoins dans plusieurs autres il est nommé *Bléville*; & dans la Chartre de fondation de l'Abbaye de Sainte Trinité, *Bledvilla*. Il peut venir du mot *Bladum*, qui dans la basse Latinité signifie *du Bled*. Ainsi *Bledville* signifieroit *Village fertile en blé*. 6. *Bieu. Bieure. Bevron. Beveron. Brevon. Beuvron. Beuvrigny. Biéville. Blainville.*

Du Flaman *Bosc* sont venus les noms François de lieux, & de Familles, *Bois*, *Bosc*, *Boscage*, *Bouquet*, *Bosquet*, *Bousquet*, *Embuche*. Le village de *Beuville* est appellé dans quelques anciennes Chartres *Bosville*, dont je rapporte l'origine au même mot de *Bosc*. Il se trouve dans ce village un petit bois de haute fûtaye. Quoy qu'il puisse aussi venir de *Beuve* nom propre. 7. *Bois. Bosc. Boscage. Bouquet. Bosquet. Bousquet. Embuche. Beuville.*

On appelle *Bougues* en Côtentin, des *Lieux sablonneux au bord de la mer, dont le sable est mouvant*. *Bougues de Quenéville*, *Bougues de Ravenouville*, *Bougues d'Andoville*, entre la Hougue & les Vez. Ce mot vient de l'Anglosaxon *Bog*, qui signifie *une Terre marécageuse, & mal assurée, & qui engloutit les* 8. *Bougues.*

passans. Bogge , molliere , fondriere.

9. Braque. Braquetuit. Braquemont. Briquebec Briquessart. Briqueville. Brucheville. Heusebroc. Brucourt. Brumare.

Des noms *Bricg , Bruke , Broc , Bria , Bricca , Briva* , & *Briga* , qui se trouvent non seulement dans l'Anglosaxon & l'Allemand , mais encore dans les anciennes langues Celtique & Espagnole , & qui signifient un *Pont* , se sont formez les noms de plusieurs lieux qui ont des ponts , *Braque , Braquetuit , Braquemont , Briquebec , Briquessart , Briqueville , Brucheville , Heusebroc :* si toutefois ce dernier ne vient pas du Saxon *Broock* , qui signifie *ruisseau* ; ou *Broeck* , qui signifie *marais. Briovera* qui est l'ancien nom de Saint Lo , signifie *Pont de Vire* , étant en effet un passage sur la riviere de Vire. Les Danois écrivent *Broe* , & prononcent *Bru* , d'où sont formez les noms de *Brucourt* & de *Brumare.*

10. Bu. Tournebu. Carquebu. Mesnilbu. Bourguébu. Longbu. Caubu. Brebeuf. Marbeuf. Quillebeuf. Criquebeuf. Elbeuf.

Bu , qui termine plusieurs noms de lieux de Normandie , comme *Tournebu , Carquebu , Mesnilbu , Bourguébu , Longbu , Caubu* ; & qui de son chef est aussi le nom de quelques Seigneuries , comme de *Bu sur Rouvre* , & de *Bu* en Côtentin , en vieux Saxon signifie *Village.* Une infinité de villages en Angleterre , en Dannemarc , & en Suede , sont terminez en *Bi* , que les habitans prononcent *Bu.* Dans l'isle de Zeeland , prés de la Ville de *Rhinsted* , non loin de Copenhague , il y a un village , nommé *Querkebi* , qui est le même nom sans aucun changement que *Carquebu* , village de Côtentin , & qui signifie *Village d'Eglise : Tournebu* , est le *Village de Thorn,* divinité Gothique. *Bourguébu* , village de *Bourgaise.* Quelques familles nobles & roturieres de Caen , ont porté le nom de *Bourgaise* , ou *Bourgoise* , & il est entré dans la composition du nom de *Bourgueville. Mesnilbu* , *Village de la demeure du Seigneur.* Le nom de *Bu* corrompu en *Beuf* , a produit les noms de *Brebeuf* , *Village du pont* ; *Marbeuf* , *Village de Marie* ; *Quillebeuf* , *Village de la Fontaine* ; *Criquebeuf* ,

qui eſt le même que *Carquebu*, & une infinité de ſemblables. Mr Valois ſe mécompte donc bien, quand il croit que les noms d'*Elbeuf*, & de *Quillebeuf*, viennent du Gaulois *Bot*, & *Bod*, & de l'Allemand *Boden*, qui ſignifie *le Fond*, *la Profondeur*. *Elbeuf*, & *Quillebeuf*, comme tous les autres noms que j'ay rapportez, viennent de *Bu*, *village*.

Clinchamps, c'eſt-à-dire *Petits champs*, de l'Allemand *Klein*, *Petit*; ce mot paroiſſant s'être formé, lors que le Saxon commença à ſe lier au François dans la compoſition des mots. Quoy que les terres qui portent ces noms, tant celle qui eſt prés de la jonction des rivieres de Leze & de l'Orne, que celle qui eſt ſur les frontieres de Champagne & de Lorraine, ſoient des grandes terres. Mais une terre quelque grande qu'elle ſoit, peut être ou avoir été compoſée de pluſieurs petites pieces de terre, qui auront été réünies. Ceux de la famille qui porte ce nom, croyent que la famille a donné le nom à ces terres, & il n'eſt pas impoſſible qu'elle ait pris ſon nom d'une de ces terres, & qu'elle l'ait donné aux autres. 11. *Clinchamps.*

Cole, *Boſcole*, ſont le nom de deux villages du païs de Caux : de l'Angloſaxon, *Cole*, *frais*: *Bos-cole*, *Bois frais*. 12. *Cole. Boſcole.*

Il ne faut pas croire que le mot *Coriliſum* vienne du Latin *Corilus*, pour la quantité des *Coudriers* qui ſe trouvoient au lieu qui portoit ce nom : Ce mot ne vient non plus du Latin, que ceux d'*Otlingua*, *Oxmiſum*, *Bagiſinum*, *Liſuinum*, qui ſe trouvent enſemble au même endroit des Capitulaires de Charles le Chauve. Il eſt bien plus probable qu'il vient de l'Angloſaxon, *Churl*, qui ſignifie *Païſan*, *Ruſtique*, ou de profeſſion, ou de mœurs : peut-être parce que ce canton étoit fort peuplé de laboureurs, comme l'*Otlingua* étoit peuplée de gens de guerre : ou à cauſe de la ruſticité & de la groſſiereté des habitans. De ce 13. *Coriliſum. Curleium. Creully.*

même nom de *Churl* s'est formé le mot *Curleium*, qui est l'ancien nom de *Creully*, & non pas *Corilisum*, comme je l'ay fait voir. C'est de-là que vient le mot *Carl*, *Brave*, *Vaillant*, d'où s'est formé le nom de *Charles*. *Carl* au langage des Huns & des Vandales signifioit *Roy*; & Jornandes parle d'un *Corillus*, Roy des Gots, qui vivoit du tems des premiers Cesars. Peut-être le *Corilisum* a-t-il pris son nom de quelque Prince Saxon, nommé *Corilus*. Mais dans des conjectures où l'antiquité nous donne si peu de secours, on ne peut rien avancer que de fort incertain.

14. *Crette, Croute. Crute. Crette-ville.*

Le mot Anglosaxon *Croft*, qui signifie ***un Clos, un Petit espace de terre cultivé autour d'une maison de campagne***, qu'on appelle vulgairement *le Vol du chapon*, ce mot, dis-je, qui se trouve dans les titres Anglois, a passé en Normandie, où les anciennes Chartres l'appellent, *Crota*. Dans un titre de l'Abbaye d'Aunay, datté de l'an 1252, & dans un autre de l'année 1317, on trouve ces paroles: *Sextarium frumenti percipiendum in masura sua, cum crota adjacente*. De-là est venu le nom de *Crette*, de *Croute*, & de *Crutte*, & celuy de *Cretteville*, que plusieurs portent en Seigneurie. On trouve *Cron* dans le Bas-Breton en pareille signification, & quelques-uns dérivent tout cela de κρύπτη, mais avec peu de vray-semblance.

15. *La Crique. Criquetot. Criquebeuf. Criqueville. Crichéveulle. Carquebu. Carquefou. Querqueville.*

De l'Allemand *Kerch*, qui signifie *Eglise*, l'on a fait les noms de *La Crique*, *Criquetot*, *Criquebeuf*, *Criqueville*, *Crichéveulle*, *Carquebu*, *Carquefou*, *Querqueville*. Il y a en Normandie une famille du nom de *La Crique*, Seigneurs de *Criquetot*. Peronnelle de *La Crique*, sortie de cette maison, fut mariée à Robert d'Estouteville, Seigneur de *Criquebeuf*.

Deale, que l'on prononce *Delle* en Normandie, 16.
signifie en Anglois *Portion*, *Partie*, & vient de l'Al- *Delle.*
lemand *Theil*, qui signifie la même chose. Les vieux *Theil.*
titres du *Monasticum Anglicanum*, l'appellent *Daila* *Dale.*
& *Dalus*. Il ne se dit pas seulement *d'une Certaine es-* *Darne.*
pace de terre, mais on dit aussi en Normandie *une* *Darnetal*
Dale de Saumon, qu'on dit ailleurs *Darne*. De cette *Dieppe-*
racine se sont formez les noms de plusieurs lieux de *dale. Del-*
Normandie, comme de *Dieppedale*, de la *Dellivran-* *livrande.*
de, & du *Theil*. On trouve le nom de *Dieppedale* *Le Theil.*
en Angleterre & en Allemagne.

Ce même nom de *Dieppedale*, & celuy de *Diep-* 17.
pe, viennent du mot Anglois & Flamand, *Diepp*, *Dieppe.*
qui signifie *Bas*, *Profond*, telle qu'est la situation *Dieppeda-*
de ces lieux. *le.*

Estelan, en langue Saxonne, *Est-land*, signifie 18.
Terre Orientale. En effet, la Seigneurie de ce nom *Estelan.*
est placée dans le païs de Caux, à la rive Orientale *Est-land.*
de la Seine.

Estreham est le nom d'un bourg situé à l'embouchure de l'Orne, & d'un autre dans le Bessin. Mr Bochart le faisoit venir d'*Easter*, Déesse des anciens Saxons. 19. *Estreham.* *Esterville.*
Et comme il avoit entrepris de rapporter les anciennes origines à la langue & à la doctrine des Pheniciens, il prétendoit que cette Easter étoit la même qu'Astarté. Ses sacrifices se faisoient au commencement du printems; & de-là vient que les Saxons appellerent *Easter* le mois auquel se celebre la Pâque. Skinnerus ne s'éloigne pas beaucoup de ce sentiment dans son Etymologique de la langue Angloise. Mr Valois tire le nom d'*Estreham* du Latin *Strata*, & de l'Allemand *Hamum*, pour marquer *une Demeure bâtie sur un chemin public*, ou *au bout d'un chemin public*, comme si le bourg d'*Estreham* étoit sur un grand chemin, ou au bout d'un chemin public: & qu'il ne fût pas sur une extrêmité de terre qui ne mene à rien,

ayant la mer d'un côté, & l'embouchure de la Riviere d'Orne de l'autre : ou comme si tous les villages du monde ne pouvoient pas être censez terminer des grands chemins. Mais ces opinions sont détruites par l'ancienne orthographe du nom d'*Estreham*, qui est constamment écrit dans les vieux Titres, & par Mr de Bras, *Oistreham*, pour *Westerham*, c'est-à-dire, *Village Occidental*; car il se trouve placé à l'West de l'embouchure de l'Orne. Le nom d'*Esterville* vient de la même origine, village situé au dessus de Caen, sur la riviere Occidentale de la Riviere d'Orne, & ne vient pas de *Stratavilla*, comme l'a aussi écrit le même Mr Valois.

20. *Fleur. Barfleur. Harfleur. Honfleur. Ficfleur. Vitefleur Vliet. Fleet. Fleta. Flevus Fleus. Fletio.*

Fleur est la terminaison de plusieurs lieux de Normandie, de *Barfleur*, *Harfleur*, *Honfleur*, *Ficfleur*, *Vitefleur*. Si cette terminaison vient de *Fluctus*, comme quelques-uns le croyent, elle a passé par le Saxon, car *Fleoten*, en cette langue, signifie *Couler*. De-là est venu *Flot*, *Fluctus*. De *Flot* on a fait *Fleut*, comme de *flos*, *fleur*. De *Fleut* on a fait *Fleur*, nôtre langue se portant volontiers à cette terminaison. La preuve de cette origine est, que les noms terminez en *fleur*, se trouvent terminez en *flot* dans les vieux Titres. Ainsi *Barfleur* est appellé *Barbeflot*; *Harfleur*, & *Honfleur*, *Hareflot*, & *Huneflot*; & tous les lieux de cette terminaison sont situez dans les lieux qui sont batus des flots de la mer, *in æstuariis*. Les noms des lieux de Hollande terminez en *Vliet*, ont la même situation, & la même origine. Les Allemans les appellent *Fleet*, les Anglois *Fleta*. Le *Flevus* des Anciens est encore de ce genre, & vient de la même souche : car au lieu de *Hareflot*, & de *Huneflot*, quelques vieux titres ont *Hareflou* & *Huneflou*, & quelques autres *Barfleu*; terminaisons approchantes de *Flevus*, qui est aussi appellé par Ptolomée *Fleus*, & par Mela *Fletio*. Or tous ces lieux signifient des lieux exposez aux

flots de la mer, & les lacs qui en ſont produits, que les Latins appellent en un mot *æſtuaria*; & viennent du Saxon *Fleoten*, *Couler*, d'où l'on a formé le mot de *Flotte*. Du reſte les noms de *Fletio* & de *Flevus*, ſont trop anciens pour laiſſer lieu de croire, qu'ils ayent été donnez à ce lac, depuis que les Romains ont été maîtres des Gaules : & il n'eſt nullement probable que les Saxons ayent emprunté leur *Fleoten* du Latin. Mais nous devons remarquer que dans le Bas-Breton, les lieux dont les noms commencent par les ſyllabes de *Pleu* & de *Plou*, ſont voiſins de la mer, & battus de ſes flots, & que l'origine de ces ſyllabes, & de celle de *Fleu*, & de *Flou*, qui ſignifie la même choſe, peut avoir été commune à la langue Celtique, & à la langue Germanique, & de même que celle du nom *Bricg*, que nous avons remarqué cy-deſſus, & de pluſieurs autres.

Jean Thurmair Aventin dans ſon Explication des noms propres Allemans, dit que le mot *Ge* en Allemand & en Grec ſignifie *Terre*, & que *Nortge* ſignifie *Terre Septentrionale*, d'où vient le mot de *Norvege*. J'ay crû long-tems que les noms de *Géfoſſe*, *Gémare*, & *Giéville*, venoient de cette origine. Mais depuis que j'ay trouvé *Gémare* nommé dans les anciennes Chartres *Waimara*, je me ſuis perſuadé que ces noms pouvoient s'être formez de l'Angloſaxon *Way*, qui ſignifie *Paſſage*, *Chemin*. Et je ne ſçay ſi *Way* ne viendroit point de *Vadum*. 21. *Géfoſſe. Gémare. Giéville.*

Got ou *God*, qui eſt le nom de Dieu parmy les Allemans, a paſſé dans les noms de pluſieurs perſonnes, & de pluſieurs familles, qui ont enſuite donné le nom à quelques lieux. *Angot*, *Turgot*, *Bigot*, *Bagot*, *Maingot*, *Mangot*, *Godart*, *Godefroy*, *Godoüin*, & une infinité d'autres, qui ſe trouvent dans les hiſtoires des Gots. De-là ſont venus les noms d'*Angoville*, *Turgéville*, *Meſnilgondoüin*, *Trégots*, & pluſieurs autres. 22. *Got. Angot. Turgot. Bigot. Bagot. Maingot. Mangot. Godart. Godefroy. Godoüin. Angoville. Turgéville. Meſnilgondoüin. Trégots.*

23. Grainville. Grimbosc. Grimarais. Grimesnil. Du mot *Groen*, *Verd*, que les Anglois prononcent *Green*, & qui selon les autres divers Dialectes de la langue Saxonique, se prononce diversement, sont venus les noms de *Grainville*, & de *Grimbosc*, qui sont les mêmes que *Vertville*, & *Vertbois* : & vray-semblablement de *Grimarais*, & de *Grimesnil*. *Greenvvick*, maison de plaisance des Rois d'Angleterre, vient de la même origine, & signifie *Village verd*.

24. Gron. *Gron* signifie en langue Saxonique *un Lieu aquatique & marécageux* ; & Camden prétend que la Ville de *Groningue* en a tiré son nom. Ne seroit-ce point de-là que quelques petits caps de la côte d'Avranches & de Bessin auroient été appellez *Groin* ? où ne seroit-ce point par la même métaphore, qu'on a appellé *Nez* plusieurs petits caps de la côte occidentale du Côtentin ? *Nez de Jobourg*, *Nez de Carteret*. Du reste il se trouve quelques familles du nom de *Gron*.

25. La Hague. Hagard. Le Haguays. Haye. La Haye-Pesnel. Haqueville. *La Hague*, c'est le nom de ce petit Canton du Côtentin, qui tire au Nordoüest. Il vient de l'Anglo-saxon *Hacg*, qui signifie *un Lieu fermé & fortifié de pieux ou de hayes*, *Vallum militare*. Les Allemans disent *Hag*, les Anglois *Hedge*, les Flamans *Haghe* : & de-là vient le François *Haye*. Du mot de *La Hague* s'est fait, selon moy, le mot *Haguard*, & le patronymique *Le Haguais*, qui est le nom de plusieurs familles. Le nom de *La Haye*, & *Des Hayes*, a aussi été donné à plusieurs familles, & à plusieurs lieux, comme *La Haye-Pesnel*. Il semble aussi être entré dans la composition du nom de *Haqueville*, & de *Equetor*.

26. Ham. Hameau. Hamel. Estreham. Cadomum. Le *Ham*, qui selon les divers dialectes de la Langue Saxone se prononce *Heim*, *Hem*, & *Hom*, signifie *Demeure*. Les noms de *Hameau* & de *Hamel*, en sont formez. Il se trouve au païs d'Auge une paroisse du nom de *Ham*. Ce mot entre dans la composition des noms de plusieurs lieux d'Angleterre. Il est manifeste.

ment entré dans celle du nom d'*Eſtreham*, *Demeure occidentale*. Neanmoins on a prononcé plus communément *Hom* en Normandie, comme je l'ay fait voir, en recherchant l'origine du nom *Cadomum*. De *Hom* s'eſt fait *Le Homme*, nom d'un village, & ſon diminutif *Le Hommet*. On a dit auſſi *Le Hommel*, qui eſt le même que *Hommeau*, diminutif de *Hom*, comme *Hameau* de *Ham*. Et il eſt entré dans la compoſition de *Robéhomme*, *Brethomme*, *Suhomme* : *Roberti Villa*, *Britonica Villa*, *Meridionalis Villa*. Dans la Chartre de la fondation de l'Abbaye de Sainte Trinité, le village *du Homme* eſt appellé mal à propos *Burgum de Vlmo*.

Homme. Le Hommet. Le Hommel. Robéhomme. Brethomme. Suhomme.

27.

De l'Allemand *Hauſs*, que les Anglois prononcent *Houſe*, & qui ſignifie *Maiſon*, ſont deſcendus les noms de *La Heuſe*, & de *La Haiſe*, de *La Hauſſiere*, d'*Ozeville*, & d'*Ouzeville*. Il eſt entré dans la compoſition des noms de *Heuſebroc*, c'eſt-à-dire *Maiſon du pont*; & de *Auſſeboſc*, *Maiſon du bois*.

La Heuſe. La Haiſe. La Hauſſiere. Ozeville. Ouzeville. Heuſebroc. Auſſeboſc.

28.

Je ne ſçay ſur quoy Mr Ménage s'eſt fondé, pour dire que *La Hogue*, marque *l'Entrée d'un port*, ſi ce n'eſt peut-être ſur l'opinion qu'il a euë, que la *Hogue Saint Vaaſt* qui eſt au Côtentin, dont on parle ſouvent dans le recit de nos guerres avec les Anglois, fût un port de mer. *La Hougue* eſt une rade défenduë de quelques iſles, mais elle n'eſt point un port. On la nomme *La Hougue* par la même corruption de langage, qui faiſoit qu'on prononçoit autrefois *ſouldat*, *fouſſé*, & *Pentecouſte*. *La Hogue* eſt un nom trés-commun en Normandie, & eſt donné à pluſieurs lieux qui ne ſont point proches de la mer. Il vient de l'Allemand *Hog* ou *Hoch*, qui ſignifie *une Colline*, *un Lieu élevé*. Ce mot un peu déguiſé a paſſé chez les Flamans, & chez les Anglois. Ordericus Vitalis a ôté l'aſpiration, & il appelle *Ogas*, *la Hougue* du Côtentin. Peut-être que les terminaiſons de

La Hogue. La Hougue. Kétehou. Tatihou. Hocqueville. La Hoguette.

Kétehou, bourg, & de *Tatihou*, isle, l'un & l'autre pnoche de La Hougue ; viennent de la même origine. *Hocqueville* renferme le même nom. *La Hoguette* est un diminutif de la *Hogue*.

29. *Houlgatte. Gatteboule. Folletot. Foullebec. Houllebec Hollebiche. Folleville. Houllefort. Folligny. Volligny. Foulogne.*

Houlgatte est une montagne au dessus du bourg de Dive, proche de la mer. On a donné à la montagne le nom du passage étroit & dangereux, qui est entre son pied & la mer. Prés de Barfleur en Côtentin, sur le bord de la mer, on voit certains rochers, qu'on appelle *Les Houlgattes*, pour la même raison. Et ce qui est remarquable, ces rochers sont proches d'un village nommé *Gatteville*, dans la signification d'un Passage étroit. Mais peut-être aussi dans la signification *d'un Village, dont la terre est sterile & mal cultivée, Vasta villa* ; de même que *Terregoste*, *Terra vasta*, au Diocese d'Avranches, & en vieux François *Une gaste masure*. On trouve aussi une *Delle de Houlgatte*, dans la Paroisse de Grainville, & une autre de même nom dans les terres du hameau de la Folie, sur la Paroisse de Saint Martin. Ce nom est le même que celuy de la Rue *Catteboulle* de Caen, qui est pareillement un passage étroit au pied de la montagne du Château. *Catteboulle*, ou *Gatteboulle*, & *Houlgatte*, signifient *Porte basse*, & le mot de *Porte* est donné par les Anglois ; comme par les Grecs, aux passages étroits des montagnes. *Gatte* signifie *Porte* chez les Anglois ; & *Hol* chez eux & chez les Saxons, signifie *Profond, Bas, Creux*. De *Hol* est venu le nom de *Folletot, Cava tofta* ; & celuy de *Foullebec*, Paroisse du Diocese de Lisieux, c'est-à-dire, *Basse riviere*. Ce nom est le même que celuy de *Houllebec*, nom de famille ; & que celuy de *Hollebiche*, qui est un fief dépendant de l'Evêché d'Avranches, qui s'étend dans le Fauxbourg du Midy, jusqu'à la riviere. Les noms de *Folleville*, & de *Houllefort*, semblent aussi venir de la même racine ; ainsi que *Folligny*, *Volligny*, & *Foulogne*.

De

De l'Anglosaxon *Land*, *Terre*, *Païs*, s'est fait le nom de *Lande*, qui signifie *une Terre inculte*, & que plusieurs personnes portent pour nom de Seigneurie : d'où est venu le diminutif, *Landelle*. Les Anglosaxons disent aussi *Lond*, dans la même signification. D'où vient le nom de *la Londe*, *le Londel*. 30. *Lande. Landelle. Londe. Londel.*

Langrune est un village sur la côte de la mer, à trois lieuës de Caen, proche d'Estreham. Il y en a un autre du même nom proche de Coûtances, qu'on prononce *Langronne*. Le premier s'appelloit ainsi autrefois, comme les vieux titres le montrent. C'est le même nom que celuy de *Groenlande*, & signifie la même chose, c'est-à-dire, *Terre verte*. *Groen*, *Verd*, en quelques dialectes de la langue Teutonique, se prononce *Grun*, & en d'autres *Gron*, & en Anglois *Green*. On sçait que les Norvegiens, gens de race Gothique, & de langue Teutonique, ont les premiers découvert & donné le nom à *la Groenlande*. Quant à l'objection qu'on peut faire, que dans le mot de *Langrune* l'adjectif, qui signifie la couleur, est aprés le substantif, & que dans celuy de *Groenlande* il est devant, cette diversité vient de la diversité des tems & des dialectes. Aujourd'huy en nôtre langue les noms de couleur se mettent toûjours aprés les substantifs : car on dit *un Habit noir*, *un Chapeau gris*, & *un Tapis verd* : & autrefois on disoit *Les Blancs-manteaux*, *Noirmonstier*, *Rouge museau*. Cette diversité se rencontre en plusieurs autres noms. *Gattehoule* & *Houllegatte*, que nous avons expliquez cy-dessus, sont le même nom, & de même signification. Ainsi l'on dit *Neufchâtel* & *Châteauneuf* ; *Grandval*, *Vallegrand*, & mille semblables. 31. *Langrune. Langronne. Groenlande.*

Mou, paroisse proche d'Argences, dont le nom s'écrivoit autrefois *Moul*, & *Mool*, semble avoir pris son nom de l'Anglosaxon *Molde*, d'où s'est fait l'Anglois *Moulde*, & *Mold*, & le Flaman *Mul*, *Sable*, 32. *Mou. Molle. Molley.*

Poussiere, à cause du terroir sablonneux de ce canton. Les noms des villages de *Molle*, & du *Mollay*, proches de Bayeux, peuvent bien venir de la même origine.

33. *Otlingua.* *Otlingua*, nom qui est donné à un canton du Bessin, dans les Capitulaires de Charles le Chauve, se peut rapporter à l'ancien mot Saxon *Ot*, qui signifie *Possession*, d'où quelques-uns dérivent le mot *Feodum*, *Fief*; de *Feot*, *Possession confiée*. On peut aussi le rapporter aux peuples de Saxe, *Osterlingi*; ce qui signifie *Orientaux*, quoy qu'il soit assez rare que le mot *Ost*, *Orient*, perde son S dans la composition. Peut-être vient-il du nom d'*Oten*, qui étoit *le Dieu de la guerre* parmy les Gots. Ce qui me paroit de plus vraysemblable, est qu'*Otlingua* vient de la même source, que le nom propre d'*Oto*, qui renferme la signification de *Garde, Défense, Protection*. Ainsi *Otlingua* aura peut-être ainsi été appellée à cause de quelque chef de guerre qui portoit ce nom, & commandoit en ce quartier-là; ou peut-être à cause de quelques troupes, que les Saxons entretenoient pour la défense du païs. *Ling* est une terminaison fort commune dans la langue Teutonique, qui marque l'origine, ou la qualité, ou le diminutif.

34. *Plomb. Plumetot.* *Plomb*, est un village du Diocese d'Avranches. Je ne fais nul doute que ce nom ne vienne du Saxon *Plumme*, *Prune*, *Prunier*, que les Danois prononcent *Blume*. *Plumetot*, nom d'un autre village, vient de la même origine.

35. *Le Sens. Le Sesne. Les Sesnes.* *Le Sens*, & *le Sesne*, sont des noms de familles, qui étoient auparavant noms de nation, & qui sont les mêmes que *le Saxon*. Ceux que Gregoire de Tours nomme *Saxones Bajocasinos*, sont appellez par nos vieux écrivains François, *Les Sesnes de Bayeux*.

36. *Torn. Tourville.* Ce Dieu fameux des Gots *Torn*, à qui les foudres étoient attribuez, comme à Jupiter, dont le nom chez les Danois signifie *Tonnant*, & qui pourroit bien

être le *Tharamis*, ou comme quelques-uns lisent *Tharanis* de Lucain, étoit adoré par les Normans idolâtres sous le nom de *Thur*, selon Dudon de Saint Quentin. Il avoit donné le nom à plusieurs personnes chez les Gots, comme le témoigne Johannes Magnus Archevêque d'Upsal; & il l'a donné parmy nous à plusieurs lieux & à plusieurs familles, comme à *Tourville*, selon le témoignage du Poëte Waice:

Tournay. Le Tourneur. Tournieres. Tournebu. Tournetot. Tourneville. Equetor. Turstin. Toustain.

Le pere Turluphus fut Tors,
Dont en ce païs plusieurs Villes
Si ont pris les noms de Tourville.

Comme à *Tournay*, *le Tourneur*, village, *Tournieres*, *Tournebu*, *Tournetot*, *Tourneville*, *Equetor*. Le nom propre de *Turstin*, d'où s'est fait *Toustain*, a la même racine.

Du mot *Dorp*, ou *Dorft*, ou *Torp*, ou *Trup*, qui en Allemand & dans ses dialectes, signifie *Village*, s'est fait le nom de plusieurs villages, & seigneuries de Normandie, qu'on appelle *Torp*. Il y a sujet de croire que le nom de *Clitorp*, paroisse de Côtentin, vient de la même origine, & signifie *Petit village*. Peut-être aussi *Tour*, & *Tours*, noms de villages, en ont-ils pris leurs noms. 37.

Torp. Clitorp. Tour. Tours.

Le nom de *Tot*, si commun en Normandie, & qui fait la terminaison de *Grastot*, *Brestot*, *Languetot*, *Malletot*, *Rotot*, *Franquetot*, *Vicquetot*, *Préstot*, *Folletot*, *Tournetot*, *Hebertot*, & d'un million d'autres, viennent de l'Anglosaxon *Toft*, qui se trouve dans une infinité d'anciens actes, rapportez dans le *Monasticum Anglicanum*. Ce mot signifie, *la Place où étoit un bâtiment*, ou *une Masure*. D'autres l'expliquent *un Petit bocage*. *Grastot* est donc, *Grandis tofta*; *Brestot*, *Lutosa tofta*; *Languetot*, *Longa tofta*; *Malletot*, *Mala tofta*; *Rotot*, *Rubra tofta*; *Franquetot* *Franca*, hoc est *libera tofta*; *Vicquetot*, *Vici tofta*; *Prétot*, 38.

Tot. Grastot. Brestot. Languetot. Malletot. Rotot. Franquetot. Vicquetot. Prétot. Folletot. Tournetot. He-

bertot. *Prati tofta*; *Folletot*, *Cava tofta*; *Tournetot*, *Torni tofta*; Cailletot. *Hebertot*, *Herberti tofta*; *Cailletot*, *Fontis tofta*; *Garnetot*, Garnetot. Plumetot. *Munita tofta*; *Plumetot*, *Tofta prunis consita*; Cristot. car *Plume* en Saxon, & *Blume* en Danois signifient, Tuit. comme j'ay dit, *Prune*, *Prunier* : *Cristot*, ou selon les Braquetuit. vieux Titres, *Cressetot*, *Craßi tofta*, ou *Christi tofta*. De *Tot* s'est fait *Tuit*, par le changement de l'*o* en *ui*, fort frequent en nôtre langue; comme de *coctus*, *cuit*; de *nocte*, *nuit*; de *ostium*, *huis*; *de post*, *puis*. *Tuit* est aussi le nom de quelques lieux, & fait la terminaison de quelques autres, comme *Braquetuit*, *Pontis tofta*.

39. *Vandes.* Du mot de *Wend*, d'origine Saxone, & qui signifie *une Grande ètenduë de terre*, vient le nom de *Vandes*, que portent en Normandie plusieurs familles, & plusieurs Seigneuries.

40. *Vandeuvre.* Le nom de *Vandeuvre*, que porte une Paroisse voisine de Falaise, & un Bourg de la province de Champagne, est le même mot que l'Anglois *Wendoure*, qui est le nom d'une Seigneurie d'Angleterre. Wast, qui a fait imprimer la Cronique de Roger Wendoure de Wendoure, avec Mathieu Paris, juge que cet Historien étoit de famille noble, puis qu'il portoit le nom d'une seigneurie. Mathieu Paris fait mention de Richard de Wendoure, Evêque de Rochester, & d'un autre du même nom, Chanoine de Saint Paul de Londres. Quelques-uns écrivent *Windore*, ce qui signifie *Porte du vent*, pour marquer *un Lieu exposé au vent*. Peut-être vient-il de *Wend*, qui signifie, comme je l'ay dit, *une Grande ètenduë de terre*, & qui descend du Saxon.

41. *Veule. Veules. Cricheveule. Quillebeuf.* Le mot Anglosaxon *Wael*, d'où s'est fait l'Anglois *Wel*, & qui se trouve dans le Flamand *Weel*, signifie, *Fontaine*, *Puits*, & paroît un peu travesti dans les noms de plusieurs lieux de Normandie. *Cricheveule* est *Kerchweale*, *Eglise de la fontaine*. *Quillebeuf*,

nommé dans les vieux titres, *Guellebotum*, & *Guellebodium*, est *Weale-buh*, *Village de la fontaine* : c'est le même nom que *Coullibeuf*. *Cailletot*, *Wealetoft*, *Masure de la fontaine*. Il se trouve même des villages & des seigneuries du nom de *Veule*, & de *Veules*, comme il s'en trouve plusieurs ailleurs, qui s'appellent, *Fontaine*, & *Fontaines*. Ordericus Vitalis les a nommez en Latin *De Vetulis*, faute de savoir l'origine & la signification de ce nom. Les noms de *Cailly*, de *Cally*, ou *Calix*, & de *Calibourg*, viennent de la même souche ; de même que ceux de *Villy*, de *Voüilly*, prés de Bayeux ; de *Veüilly* au Diocese de Soissons ; & de *Vailly* en Picardie : & de même encore que celuy de *Saint Pierre de la Vieille*, qui est le titre d'un Canonicat de la Cathedrale de Bayeux, & que les Pouliés du Diocese appellent, *Sanctus Petrus de Vetula*, & qu'il faudroit appeller, *Saint Pierre de la Fontaine* ; *La Vieille* se disant par corruption pour *La Veule*. *La Villette* semble être un diminutif de *La Vieille*.

beuf. Coullibeuf. Calletot. Cailly. Cally. Calibourg. Villy. Voüilly. Veüilly. Vailly. La Vieille. La Villette.

La syllabe *Vi* qui se trouve à la tête des noms de 42.
plusieurs lieux de Normandie, me semble venir de l'Anglosaxon *Wit*, c'est-à-dire, *Blanc*. *Vimont*, *Vimonstier*, *Vibraye*, d'où s'est formé le nom de *Guibray*. De-là vient aussi le nom de ce petit torrent, dont on dit la même chose qui est rapportée des fontaines du Jourdain, que leur débordement est une marque de la sterilité de l'année. Il prend sa source au village de Roz, & tombe dans la riviere de Seule, & est vulgairement appellé, *Vitoüard*, c'est-à-dire, *Eau blanche* ; *White-Water* ; parce que cette eau courant sur la surface des campagnes poudreuses, en tems d'été, prend la couleur de la terre. Giraldus Cambrensis a connu cette eau de Normandie, mais il s'est trompé dans le pronostic, attribuant à son débordement un signe de fertilité. Camden au contraire dit que des eaux

Vimont. Vimonstier. Vibraye. Guibray. Vitoüard. Vin-huet.

de même nature qui se trouvent en Angleterre, & qu'on appelle *Vipseis*, présagent la sterilité, lors qu'elles coulent. De la même origine vient encore le surnom du vin d'Argences, qu'on appelle *Vin-huet*, c'est-à-dire *Vin-blanc*. Les Anglois, que l'on dit être les premiers qui ont apporté ces vignes de Guyenne, prononcent, *Win-hoet*. Ils écrivent, *White*, & les Anglo-saxons *Hvvit*. Il y a long-tems que l'on boit de ce vin à Caen, & qu'on le connoît sous le nom de *Vin-huet*. Lors que Charles VIII. permit à la Ville de lever la Taille à quoy elle seroit taxée, par imposition sur les denrées, & non par capitation, dans la cotisation de ces marchandises, le Vin-huet y fut compris.

43. *Vvargnies. Garnetot. Varnier. Garnier. Garenne.*

De l'Allemand *Wehren*, *Munir*, *Fortifier*, *Défendre*, s'est fait le nom de *Garnetot*, & le nom Flamand de *Wargnies*, qui a passé en Normandie, & ceux de *Varnier*, *Garnier*, & le mot de *Garenne*.

44. *Vvic. Ficfleur. Quentvvic. Meuvic. Moyenvic. Longvvic. Vic. Viques. Viquet. Catvvijck. Nordvvijck.*

Le mot *Wic*, entre dans la composition ou dans la terminaison de plusieurs lieux du rivage Saxonique, & même des lieux éloignez de la mer. Tel est *Ficfleur*, & *Quentvvic*, à l'embouchure de la Canche, dans l'Artois. Tel est *Neuvic* sur la Loire, & un autre *Neuvic* dans la Lorraine; *Vic*, & *Viques*, & *Viquet* en Normandie. Cette terminaison est trés-frequente en Angleterre, & en Hollande. Les Auteurs ne conviennent pas de sa signification. Les uns veulent que ce soit *un Château*, les autres, toute *Demeure seure & peuplée*. Mais la plûpart veulent que ce soit *un Golfe fait par la mer*, ou *la Courbure d'une riviere*. Pour moy je suis persuadé que ce mot vient du Latin *Vicus*, dans la signification de *Bourg*, *Gros village*. Il n'y a nulle courbure, ni de mer, ni de riviere, dans les lieux de Hollande où sont situez les deux *Catvvijck*, & *Nordvvijck*, ni dans la plûpart des autres lieux que je viens de nommer.

CHAPITRE XXII.

DE L'ORIGINE DES NOMS de plusieurs lieux de Normandie, tirez de la langue Gauloise.

1. Plusieurs noms Gaulois sont échappez à l'invasion des Saxons. 2. Abrincatui. Havre. Ingena. Genets. 3. Ardeines. Les Ardeines. Cirara. Ciraria. Circaria. 4. Bec. Bec d'Allier. Bec d'Ambés. Bec de Champeaux. Bec d'Agon. Bec du Banc. 5. Bray. Folembray. Osembray. Montbray. Mainbray. Tinchebray. Combray. Guibray. Vibraye. Brébeuf. Brémont. Brestot. Bréval. Braye. Broye. Brahey. Brou. Broüe. Broüage. Bourbourg. Bruxelles. La Broise. Briouse. 6. Bressy. Brussy. Bursy. Brezé. Bressey. Precey. Brisac. Brissac. Brixia. 7. Brieux. 8. Darne. 9. Dive. 10. Douvre. 11. Drubec. Drumare. Druides. 12. Roüen. 13. Troar. Trun.

Lors que les Saxons inonderent toute la côte Septentrionale des Gaules, & qu'ils laisserent dans les lieux où ils s'établirent, des marques de leur invasion, en changeant les noms de l'ancienne langue Gauloise, il leur en échappa pourtant beaucoup, qui subsistent encore dans les païs qu'ils ont occupez, & qui se sont conservez dans l'Histoire. J'en apporteray seulement un petit nombre, dont la signification nous est connuë, sans répeter tous ceux qui ont été expliquez par Camden, & quelques autres. 1. *Plusieurs noms Gaulois sont échapez à l'invasion des Saxons.*

Je commenceray par le nom des Avranchinois, qui sont appellez *Abrincatui* par Ptolemée. Ce mot me semble purement Gaulois; formé du mot *Aber*, c'est-à-dire *Port de mer*, d'où s'est fait celuy de *Ha-* 2. *Abricantui. Havre. Ingena. Genets.*

vre que quelques-uns dérivent du mot Ebreu עבר, *Passage, Lieu de passage* : & du mot *Cad, Cath*, *Guerre*. Ainsi *Abrincatui* signifieroit *des Peuples situez prés d'un port destiné à l'usage de la guerre* ; comme *Armorici* signifie *des Peuples situez sur la mer*. J'ajoûteray en passant que la ville nommée *Ingena*, qui étoit la capitale des Abrincatuens, me semble être *Genets*, grosse paroisse sur le bord de la mer ; entre le Mont Saint Michel & Granville, qui paroît par plusieurs ruines avoir été autrefois un lieu fort habité. Que si, ni Genets, ni aucun autre lieu situé sur la côte de l'Avranchin, ne sont pas presentement propres à être des ports de mer, il faut se souvenir que Narbonne & une infinité d'autres lieux, qui étoient autrefois des ports fameux, se trouvent presentement fort éloignez de la mer.

3. *Ardeine. Les Ardeines. Cirara. Ciraria. Circaria.*

De l'ancien mot Gaulois *Arden*, qui signifie *Forest*, s'est fait le nom d'*Ardeine*, Abbaye voisine de Caen ; car c'est l'opinion commune, que Caen étoit autrefois environné de forêts : & les vieilles maisons bâties de châtenier, ont fait croire à Mr de Bras, qu'il y avoit autrefois quelque forest de châteniers dans le voisinage de Caen, quoy que cette conjecture me semble assez douteuse. Ce même nom s'est conservé dans la grande forest des *Ardeines* en la Gaule Belgique, & dans la plus grande forest d'Angleterre. Quant au nom *Cirara*, que Mr de la Roque donne au lieu où est située l'Abbaye d'Ardeine, il a voulu dire *Ciraria* ; car il a sans doute tiré cela de Cenalis, qui en parlant de cette Abbaye, dit que Saint Norbert *varias agrorum culturas ad constituenda cœnobia undequaque receperat. Cirarias vocant. Hæc enim ciraria Ardena una est, quæ ad Norberti familiam pervenit*. C'est-à-dire que les terres labourables, qu'on donnoit pour la fondation des Monasteres de Prémontré, s'appelloient *Ciraria*. Il faut dire *Circaria*, soit

que cette faute vienne de l'Auteur, ou de l'Imprimeur. *Circaria* eſt le nom dont on ſe ſert dans l'Ordre de Prémontré, pour ſignifier les Provinces de l'Ordre.

4. *Bec. Bec d'Allier. Bec d'Ambés. Bec de Champeaux. Bec d'Agon. Bec du Banc.*

Bec dans la ſignification du *Bec d'un oiſeau,* eſt un ancien mot Gaulois, comme nous l'apprenons de Suetone. Je croy que c'eſt par rapport à la pointe du bec d'un oiſeau qu'on a appellé *Bec*, les pointes de terre qui avancent dans l'eau. De-là on a dit *Bec d'Allier*, *Bec d'Ambés*, pour marquer la pointe de terre, que forme la jonction des deux rivieres. On donne auſſi ce nom aux promontoires & caps, & il eſt commun dans la côte Occidentale de Normandie : *Bec de Champeaux*, *Bec d'Agon*, *Bec du Banc.* On appelle auſſi *Nez*, les caps de la même côte : *Nez de Jobourg*, *Nez de Carteret*; & *Groin*, *Groin du Seu*, par une métaphore uſitée chez quelques autres nations.

5. *Bray. Folembray. Oſembray. Montbray. Mainbray. Tinchebray. Combray. Guibray. Vibraye. Brébeuf. Brémont. Breſtot. Bréval. Braye. Broye. Brahey. Brou. Brouë. Broüage. Bourbourg.*

Du mot *Braia*, qui en langue Gauloiſe ſignifioit *De la Bouë*, s'eſt formé le mot de *Bray*, qui eſt le nom d'un petit païs dans le Vexin Normand, & de pluſieurs autres lieux, & qui eſt entré dans la compoſition de pluſieurs noms, *Folembray*, *Oſembray*, *Montbray*, *Mainbray*, *Tinchebray* (nom compoſé de *Tenec* & de *Hebray*, Château appartenant autrefois au Comte de Mortain.) *Combray*, *Guibray* qui eſt le même nom que celuy de *Vibraye*, *Brébeuf*, *Brémont*, *Breſtot*, *Bréval*. Ce mot a pris diverſes formes ſelon la diverſité des lieux & des dialectes. On a dit *Braye*, *Broye*, *Brahey*, *Brou*, *Broüe*, *Broüage*. Car quand il feroit vray, comme la Popeliniere l'aſſure, que *Broüage* auroit pris ſon nom d'une ancienne tour, nommée *Brou*, qui eſt deux lieuës plus avant dans les terres, je ne ferois pas de doute que *Brou* n'eût pris ſon nom du Gaulois *Braia*. Du même mot, eſt venu l'adjectif, *Braieux*, & *ſources Braieuſes*, comme ont parlé quelques-uns de nos vieux Ecrivains, pour dire, *ſources bourbeuſes*. Les Allemans diſent *Bruch* & *Brud*, dans la même

Bruxelles. signification, d'où *Bourbourg* & *Bruxelles* ont pris leurs *La Broise.* noms, & peut-être *Heusebroc*, pour signifier *une Maison* *Briouse.* *marécageuse* : si l'on n'aime mieux la rapporter à la signification de *Pont*. De *Braia* sont aussi venus les noms François *Brouë*, pour dire *Ecume*, & *Broüet*. Je tiens ces observations de Mr Valois. A quoy j'ajoûteray qu'il faut rapporter à la même origine les noms de *la Broise*, & de *Briouse*, nommez dans les vieilles Chartres, *Brayosa*, lieux de Basse Normandie. J'ajoûteray encore que les vestiges du mot *Braia*, se trouvent dans le mot de *Pridd*, qui dans la langue Cambrique signifie *de la Bouë*. Quoy que j'aye rapporté cy-dessus le nom de *Brieux* village, au Gaulois *Brica*, qui signifie *Pont*, je ne l'ay pas fait neantmoins si affirmativement, que je voulusse nier absolument qu'il peut venir du même mot *Braia*, *Bouë* : ce lieu étant fort bas, & sur le bord de la riviere d'Orne, qui luy fait souvent sentir son voisinage.

6. *Breg* dans l'ancienne langue Gauloise signifie *une* *Bressy.* *Crevasse*, *une Fente*. De-là est venu le mot François *Brussy.* *Bréche*, & je croy qu'il faut rapporter à la même ori- *Bursy.* gine les noms de *Bressy*, *Brussy*, *Bursy*, *Brezé*, *Bressey*, *Brezé.* *Precey*, *Brisac*, & *Brissac*. S'il est vray neantmoins *Bressey.* que *Brissac* s'appelloit anciennement *Brochessac*, com- *Precey.* me quelques-uns l'ont écrit, peut-être faudroit-il avoir *Brisac.* recours au mot de *Broc*, qui étoit commun aux lan- *Brissac.* gues Celtique & Germanique dans la signification de *Brixia.* *Pont*. Le nom de *Breg* se trouve encore chez les Ecossois, & ils prononcent *Brix*, & c'est de-là que la ville d'Italie *Brixia*, bâtie par les Gaulois, a pris son nom. Il semble que ce même nom vienne de la même source que le mot *Brechen*, *Breken*, *Brecan*, qui se trouve dans l'Anglosaxon, le Flaman, & les autres dialectes de la langue Teutonique, & qui signifie *Rompre*.

7. J'ay dit cy-dessus en parlant du village de Vieux, *Brieux.* que celuy de *Brieux* qui en est proche, & est situé sur

les bords de l'Orne, ſemble venir du mot Gaulois *Brica*, *Briga*, ou *Bria*, qui ſignifie *un Pont* : y ayant eu probablement en ce lieu un pont ſur la riviere. De *Brica* on a fait *Bricaſſes*, d'où s'eſt formé celuy de *Brieux*, comme qui diroit *Pontani*. Mais il faut ſe ſouvenir en même tems, que je n'ay pas exclus l'autre étymologie de ce nom, qui peut le dériver de *Braia*, *Boüe* : ce lieu étant fort aquatique.

Le mot Gaulois *Darn*, qui ſignifie *Portion*, ſe trouve en Normandie dans le mot de *Darnetal*, qui eſt le nom d'un bourg proche de Roüen, d'un village du païs d'Auge, & du territoire où ſont ſituez l'Egliſe, le Pont, & le Moulin de Saint Pierre de Caen. On appelle auſſi en quelques lieux *Darne de ſaumon*, ce qu'on appelle communément en Normandie *Dale de ſaumon*. 8. *Darne.*

Du mot Gaulois *Divona*, qui ſelon Auſone ſignifie *Fontaine divine*, l'on peut croire raiſonnablement qu'eſt ſorti le nom de *Dive*, qui a donné ſon même nom à un bourg qui eſt à ſon embouchure. Il ſe trouve en Poitou une autre riviere de *Dive*, qui tombe dans la Loire. 9. *Dive.*

Douvre eſt le nom d'une Seigneurie ſur la côte de Normandie, proche de la Délivrande. C'eſt auſſi le nom d'un port celebre d'Angleterre, de la Comté de *Kent*; vis-à-vis de Calais. Antonin l'appelle *Dubris*; les Angloſaxons *Dofra*. On a fait venir ce nom du mot *Dufyrrha*, de l'ancienne langue Britannique, qui ſignifie *un Lieu élevé & panchant*. Quelques-uns le dérivent de *Dvvr*, qui dans la même langue ſignifie *Eau*. On ſçait qu'un courant d'eau, qui eſt une eſpece de Vitoüard, prend ſa ſource au deſſus de la Délivrande, d'un lieu qu'on appelle *les Cuves de Douvre*, & va tomber dans la mer entre les villages de Luc & de Langrune. 10. *Douvre.*

J'ay dit dans le Chapitre précedent que le nom 11.

Drubec. Drumare. Druides.

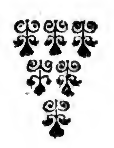
de *Drubec*, semble signifier *une Chênaye plantée sur un ruisseau*, étant composé du Gaulois *Dervv*, *Chêne*, qui répond au Grec Δρῦς, & du Normand *Bec*, *Ruisseau*. On peut rapporter au même mot *Dervv* les noms qui commencent par la syllabe *Dru*, comme *Drumare* au païs de Caux. Plusieurs ont fait venir de la même source le nom des *Druides*.

12. *Roüen. Camd. Britan. 240. 356.*

Camden dérive le nom de *Roüen*, de *Rith*, qui en vieux Gaulois signifie *un Gué*, ou *Passage de riviere*. Il faudroit donc dire qu'il a été nommé premierement *Rithomagum*, d'où se seroit fait *Rothomagum*. Mais n'y ayant point de gué à Roüen, on ne peut soûtenir cette origine, qu'en disant qu'il y avoit un bac.

13. *Troar. Trun.*

Je ne sçay si le mot de *Doroërnia* ne vient pas du mot Gaulois *Dvvr*, *Eau*, & ne signifie point *un Lieu aquatique & marécageux*. C'est l'ancien nom de Cantorbery. De *Doroërnia*, selon ma conjecture, & selon la vray-semblance, s'est formé le nom de *Troar*, Abbaye du Diocese de Bayeux : car cette Abbaye est située dans un fond fort humide. Ce nom s'écrivoit autrefois *Troarn*, en Latin *Troarnum*. L'étymologie que propose Cenalis, est ridicule. Camden veut que le mot *Dorovernum*, vienne de *Dvvrvvhern*, qui dans l'ancienne langue Britannique signifie *Fleuve rapide*. Cette exposition ne s'éloigne pas de la nôtre, & convient à *Troarn*, situé sur la riviere de Dive. Le nom du bourg de *Trun*, situé dans un fond, pourroit bien venir aussi du mot de *Dvvr*.



CHAPITRE XXIII.

DE L'ORIGINE DES NOMS de plusieurs lieux de Normandie, tirez de la langue Latine.

1. *La langue Romaine a laissé plus de traces en Normandie, que les langues Saxone & Gauloise.* 2. *Aumalle. Albemarle.* 3. *Bully.* 4. *Boucey. Bussy. Poussy. Poissy. Poussey. Possey. La Bussiere. Busserole. Fouquesolle. Boussigny.* 5. *Cheverne.* 6. *La Court. Courtil. Courteaux. Courcelle.* 7. *Doüet. Doüit. Grandoüet.* 8. *Esquay. Bosquay.* 9. *Essars. Essartiers. Essartieres. Briquessart.* 10. *Estaveaux. Estaples. Stavelo.* 11. *Favas. Favery. Faverole.* 12. *La Ferté.* 13. *Fougeray. Fougerou. Fougeraye. Fuguerolle. Feuquieres.* 14. *Lenteüil. Nanteüil. Nantoüillet.* 15. *Louvre. Louviers. Louvois. Louvigny. Louvagny. Louvency.* 16. *Maisoncelle. Le Mas. Maisy. Maiset. Mazy.* 17. *Mesliere. Mesleraye. Mailleraye. Milleraye.* 18. *Mesnil. Mayneau. Mesnillet. Mesnillart.* 19. *Masure. Mezeray.* 20. *Noaille. Noyelle. Neüilly. Neüillan. La Norrie. Norré. Norron. Noisy. Nocy. Nocey.* 21. *Parfouru.* 22. *Pernelle. Le Mesnil-Pernelle. Le Mont de la Pernelle.* 23. *Le Plessis.* 24. *Probail.* 25. *Des Preaux. La Presle.* 26. *Prérenard. Châteaurenard. Montrenard.* 27. *Puy. Puech. Pec. Pic. Pou.* 28. *Quevilly.* 29. *Reviers.* 30. *Roc. Roche. Rochelle. Roque. Roquette.* 31. *Rouvre. Rouvray. Rouvroy. Rouverou.* 32. *Sacy. Sacey.* 33. *Salenelle.* 34. *Sauques.* 35. *Tombelaine.* 36. *Torigny. Savigny. Ruvigny. Cauvigny. Chauvigny. Polignac. Coligny. Verigny. Potigny.* 37. *Vacogne.* 38. *Val. Vau. Laval. Lavau. Grandval. Lon-*

gueval. Perceval. Bréval. Beauveau. Vaubadon. Vaucongrin. Vaumisset. Vaugueux. Vaucelle. Varenqueron. 39. *Vergne. Verneüil. Vernoüillet.* 40. *Vieux.*

1. *La langue Romaine a laissé plus de traces en Normandie, que les langues, Saxone & Gauloise.*

COmme la domination des Romains a beaucoup surpassé en force & en autorité celle des Saxons, & des Gaulois, & que leur langue a prévalu dans les Gaules sur les deux autres, elle a laissé beaucoup plus de traces & plus apparentes dans la dénomination des lieux. Ce seroit une grande entreprise de les vouloir rapporter toutes, & qui seules fourniroient la matiere d'un long ouvrage : & ceux qui ont écrit les origines de nôtre langue, ont prévenu ce travail. Neantmoins pour ne laisser pas imparfaite cette partie de mon dessein, j'en indiqueray quelques-unes des moins connuës, car ce seroit trop me défier de la capacité du Lecteur, que de vouloir luy apprendre que des *Aunes* on a fait *Aunay*, *Alnetum*; du *Bouleau*, *Le Boullay*, & *La Boullaye*, *Betulletum*, qui vient de *Betulla*, ancien mot Gaulois, selon le témoignage de Pline, qui se trouve encore aujourd'huy dans le bas Breton, & dans le langage de Gale ; des *Coudres*, *Le Coudray*, & *La Coudraye*, *Coryletum* ; des *Fontaines*, *Fontenay*, *Fontenoy*, *Fontenelle*, *Fontenil*; des *Fresnes*, *Fresnay*, *Fresnoy*, *La Fresnaye*, *Fresneuse* : *Fraxinetum*, *Fraxinata*, & *Fraxinosa*; des *Chesnes*, *Quesnay*, *Quesnoy*, *Quesnel*, *Quernetum*, pour *Quercetum*; comme on a dit *Quernus* pour *Quercus*, d'où s'est fait *Chêne* ; des *Saules*, on a fait *Saussay*, *Saussoy*, *La Saussaye*, *Sausseuse*, *Sausserie*, *Salicetum*, *Salicosa*, & *Salicaria*; & des *Tilleux*, *Tilly*, *Tilleul*, *La Tillaye* : *Tiliacum*, *Tiliolum*, *Tiliata*. Toutes ces origines sont triviales ; cherchons en d'autres qui soient un peu plus hors du grand chemin.

2. *Aumalle*, est un mot corrompu d'*Albemarle*, com-

me prononcent encore aujourd'huy les Anglois. *Marle*, est cequ'on appelle communément *de la Marne*, & qui est nommé *Marga* dans Pline. Le peuple en Normandie pour marquer du *Fumier*, dit *du Masle*, mot corrompu de *Marle*. *Aumalle.*

Des *Bulles*, qui sont des arbres naissans dans des lieux humides, s'est fait le nom du village de *Bully*, situé sur la riviere d'Orne, à deux lieuës au dessus de Caen. 3. *Bully.*

De *Buxus*, *Boüis*, se sont formez les noms de *Boucey*, *Bussy*, *Poussy*, *Poissy*, *Poussey*, *Possey*, *La Bussiere*, *Busserole*, *Fouquesole*, *Boussigny* : *Buxetum*, *Buxiacum*, *Buxaria*, *Buxariola*, *Buxaliola*, *Buxiniacum*. 4. *Boucey. Bussy. Poussy. Poissy.*

Poussey. Possey. La Bussiere. Busserole. Fouquesole. Boussigny.

Cheverue, ou comme on prononce en Normandie *Queverue*, est une corruption de *Chef-de-rue*. L'on appelle ainsi le lieu où un chemin se partage en plusieurs rues, & ce nom se trouve en beaucoup d'endroits. 5. *Cheverue.*

Cors, *Cortile*, *Cortella*, *Corticella*, ont produit *La Court*, *Courtil*, *Courteaux*, *Courcelle*. 6. *La Court. Courtil. Courteaux. Courcelle.*

On appelle *Doüet* & *Doüit*, en Normandie *un Petit courant d'eau*, de *Ductus*, *Aquaductus*. De-là viennent les noms de famille, *Du Doüet*, *Du Doüit*, *Grandoüet*. 7. *Doüet. Doüit. Grandoüet.*

D'Exaquium, qui signifie *un Lieu sans eau*, *sec*, ἄνυδρος, s'est fait le nom d'*Esquay*, qui a été donné à plusieurs Seigneuries. L'Abbaye de *Lessay* en Côtentin, porte ce nom dans les anciennes Chartres Latines. Du même mot d'*Aqua*, s'est fait le nom de *Bosquay*, village situé dans un fond, fort arrosé d'eau, & couvert de bois, *Boscaquium*. 8. *Esquay. Bosquay.*

Exarare, dans la basse Latinité, signifie, *Défricher*, *Deserter un lieu couvert d'arbres*. De-là se sont faits les noms de *Essars*, & *Essartiers*, & *Essartieres*, qui 9. *Essars. Essartiers.*

Essartieres. Briquessart. signifient *des Lieux ainsi défrichez*, & qui ont été donnez à plusieurs lieux, & à plusieurs familles. De-là vient aussi le nom de la paroisse de *Briquessart*, *Pont prés d'un lieu défriché*.

10\. *Estaveaux. Estaples. Stavelo.* Le village d'*Estaveaux*, dépendant de l'Abbaye de Fontenay, proche de Caen, est appellé dans les Cartulaires de cette Abbaye, *De Stavellis*. *Stavellæ* semble être un diminutif de *Stabula*. D'où semble aussi venir le nom d'*Estaples* en Picardie, & de *Stavelo*, Convent celebre au païs de Mastrict.

11\. *Favas. Favery. Faverole.* De *Faba*, *Féve*, sont descendus les noms de lieux, *Favas*, *Favery*, *Faverole* : *Fabatum*, *Fabariacum*, *Fabariola*.

12\. *La Ferté.* De *Firmitas*, que la basse Latinité a employé pour signifier *un Lieu ramparé & fortifié*, s'est fait, *La Ferté* : par contraction du mot de *Fermeté*, qui se trouve dans quelques anciens Ecrivains François dans la signification de *Forteresse*.

13\. *Fougeray. Fougerou. Fougeraye. Fuguerole. Feuquieres.* De *Filix*, s'est formé *Filicaria*, *Fougere*; & de-là se sont faits tous ces noms, *Fougeray*, *Fougerou*, *Fougeraye*, *Fuguerole* : *Filicarietum*, *Filicariolum*, *Filicariata*, *Filicariola*. *Feuquieres* peut aussi venir de *Filicariæ*. On peut douter neanmoins s'il ne vient pas de *Focariæ*.

14\. *Lenteüil. Nanteüil. Nantoüillet.* Du mot *Lens*, & de son diminutif *Lenticula*, *Lentille*, que le peuple de Paris prononce *Nantille*, se sont faits les noms de *Lenteüil*, *Nanteüil*, & *Nantoüillet* : *Lentolium*, *Lentolietum*.

15\. *Louvre. Louviers. Louvois. Louvigny. Louvagny. Louvency.* *Louvre*, *Louviers*, *Louvois*, *Louvigny*, *Louvagny*, *Louvency* : *Lupara*, *Lupariæ*, *Lupicium*, *Lupiniacum*, *Lupaniciacum*, viennent du Latin, *Lupus*.

16\. *Maisoncelle. Le Mas. Maisy. Maiset. Mazy.* *Maisoncelle*, *Mansiuncella*, diminutif de *Mansiuncula*, diminutif de *Mansio*, *Maison*. Comme de *Vallis*, *Vallicula*, *Vallicella*, *Vaucelle*. Le mot de *Mas*, qui a donné le nom à plusieurs lieux, & à plusieurs familles, vient encore de la même origine. Et de *Mas* se

se sont formez les diminutifs de *Maisy*, & de *Maiset*, & de *Mazy*.

Mesliere, *Mespilaria*. *Mesleraye*, *Mespilariata*, 17.
Mailleraye & *Milleraye*, sont mots corrompus pour *Mesliere.*
Mesleraye. *Mesleraye Mailleraye. Milleraye.*

Mesnil, nom si commun, est dérivé ordinairement par les Etymologistes, de *Mansionile*. Pour moy j'estime qu'on le doit tirer plus régulierement de *Manile*, 18.
formé de *Maneo*; comme *sedile*, de *sedeo*; *cubile*, *Mesnil.*
de *cubo*. Le mot de *Mayneau*, que l'on donnoit autrefois à ces Tours basses, attachées au dehors des murs pour leur défense, vient de la même origine, comme je l'ay déja remarqué. De *Mesnil*, sont venus *Mesnillart* & *Mesnillet*. *Mayneau. Mesnillet. Mesnillart.*

Mazure, *Maceries*. *Mezeray*, *Maceriatum*, lieu 19.
bâti à piérre seche. *Mazure. Mezeray.*

Des *Noix*, se sont formez les noms de *Noaille*, 20.
Noyelle, *Neüilly*, *Neüillan*, *La Norrie*, *Norré*, *Norron*, *Noisy*, *Nocy*, *Nocey*: *Nucalia*, *Nucella*, *Nucaliacum*, *Nucalianum*, *Nucaria*, *Nucaretum*, *Nucaro*, *Nucetum*. *Noaille. Noyelle. Neüilly. Neüillan. La Norie. Norré. Norron. Noisy. Nocy. Nocey.*

Parfourru, village situé sur le bord de l'Odon, 21.
ainsi nommé par corruption, pour *Parfond-ru*; *Profundus rivus*. *Parfourru.*

Du nom propre *Petronilla*, se sont faits les noms 22.
de *Peronnelle*, & de *Pernelle*: & de ce dernier, *Le Mesnil-Pernelle*, & *Le Mont de la Pernelle*, au Côtentin, sur le haut duquel est une Eglise dédiée à Sainte Petronille. *Pernelle. Le Mesnil-Pernelle. Le mont de la Pernelle.*

Le *Pleßis* vient de *Plexiacum*. On appelloit ainsi *les lieux fermez de pieux & de branches entrelassez*; 23.
à palis & ramis implexis. Tels étoient autrefois presque tous les parcs des grandes maisons. *Le Plessis.*

Probail, bourg de Côtentin proche de la mer, est 24.
nommé *Portbail* dans la Chartre de donation faite à *Probail.*

Adele par Richard III. Duc de Normandie. Peut-être pour *Port du Bailly*.

25. *Des Preaux. La Prêle.* De *Pratum*, *Pré*, l'on a fait le diminutif, *Pratellum*, *Pratella* : *Des Preaux*, *La Presle*.

26. *Prérenard. Châteaurenard. Montrenard.* *Prérenard*, *Châteaurenard*, *Montrenard* sont des corruptions de *Prérenald*, *Châteaurenald*, *Montrenald*. *Renald* est le même nom que *Renaud*; & *Châteaurenald*, est le même que *Châteaurenaud*. Le mot de *Renard* est dit pour *Renald*, & pour *Renaud* : car on donne à plusieurs animaux des noms propres d'hommes. On appelle *Sansonnet* un étourneau ; *Martin* & *Henry*, un *asne*; *Bertrand*, un singe ; *Jeanne* & *Jeannette*, une chevre ; *Richard*, un geay ; *Margo*, une pie.

27. *Puy. Puech. Pec. Pic. Pou.* Personne n'ignore que le François *Puy*, est fait du mot Grec latinisé *Podium*, qui dans la basse Latinité signifie *un Lieu élevé, une Montagne*. Ce nom a pris diverses figures, selon les divers dialectes de nôtre langue. Dans la France Meridionale, on l'appelle *Puech*, & il entre dans la composition de plusieurs noms. Ailleurs on l'appelle *Pec*, & de-là est venu le nom de cette partie de la Ville de Saint Germain en Laye, qui est bâtie sur le panchant de la montagne ; au haut de laquelle la Ville est située. De-là vient aussi le nom du *Pic* de Teneriffe. Il s'appelle *Pou*, sur la côte Occidentale du Côtentin : *Pou de Flamanville*, *Pou de Rosel*.

28. *Quevilly.* *Quevilly*, bourg proche de Roüen, est nommé par Robert du Mont, & dans les vieilles Chartres, *Chevilleium*. C'étoit proprement le nom du Parc, ainsi nommé à cause des pieux ou *chevilles*, dont il étoit fermé, selon l'ancien usage. Le même Robert du Mont, & l'Auteur de la Cronique de Normandie, imprimée par du Chesne, appellent ces pieux, *Fustes plantatos*. Le mot de *cheville* vient de *Clava*, dont le diminutif est *clavula* & *clavilla*, *Cheville*.

29. *Reviers.*

Les lieux qui portent le nom de *Reviers*, sont situez sur des rivieres, & prennent ce nom de *Ripuaria*, qui est commun dans les vieux Actes.

30. *Roc. Roche. Rochelle. Roque. Roquette.*

De *Rupes*, s'est fait *Roc*, & de-là sont venus, *La Roche*, & *la Rochelle*; & *La Roque*, & *La Roquette*.

31. *Rouvre. Rouvray. Rouvroy. Rouveron*

De *Robur*, qui signifie *un Chesne*, est venu le terme François, *Rouvre*; qui a été donné à plusieurs lieux, & à plusieurs familles. De ce nom se sont faits ceux de *Rouvray*, *Rouvroy*, *Rouveron*: *Roboretum*, *Roboriolum*.

32. *Sacy. Sacey.*

De *Saxum*, l'on a fait *Sacy* & *Sacey*.

33. *Salenelle.*

Salenelle, village situé prés de l'embouchure de la riviere d'Orne, que Cenalis croit être corrompu de *Saulenelle*, & qu'il expose, *Salices nigellæ*, s'appelle *Salinella* dans la Chartre de Henry II. Roy d'Angleterre, confirmative de la fondation de l'Abbaye de Saint Estienne. *Salinella* est diminutif de *Salina*. Il est aisé de croire, qu'il peut bien y avoir eu autrefois des salines en ce lieu-là.

34. *Sauques.*

Sauques, nom de lieu, & de famille, a été fait de *Salices*.

35. *Tombelaine.*

Tombelaine est le nom d'une petite Isle, assez élevée, proche du Mont Saint Michel. Ce Mont est appellé dans les vieux titres, *Tumba*; *Monasterium Sancti Michaëlis in Tumba*. Le mot de *Tumba* signifie dans la basse Latinité tout lieu élevé, & est corrompu de *Tumulus*, qui a la même signification, à *Tumendo*. De *Tumulus*, s'est fait le François *Tumble*; comme de *cumulus*, *comble*. De *Tumble*, s'est fait *Tumbe*; & de-là *Tumba*. Le Mont Saint Michel s'appellant *Tumba*, on a donné un diminutif à la montagne qui luy est voisine, mais plus petite. *Tumba*, *Tumbula*, *Tumbella*, *Tumbellana*, *Tombelaine*. Comme de *Porca*, *Porcula*, *Porcella*, *Porcellana*, *Porcelaine*. Car ces coquillages qu'on appelle *Porcelaines*, s'appellent en Grec χοιράκιες, *Porcula*. Il y a un banc proche

de Granville, sur la côte du Côtentin, qu'on appelle *Le banc de Tombelaine*, de la même origine. L'étymologie de la montagne de Tombelaine, que l'on tire vulgairement d'une Helene, que l'on prétend y être enterrée, *Tumba Helena*, est impertinente, & sans fondement.

36. *Torigny. Savigny. Ruvigny. Cauvigny. Chauvigny. Polignac. Colligny. Verigny. Potigny.*

De *Taurinus*, vient *Tauriniacum*, *Torigny*; comme de *Sabinus*, *Sabiniacum*, *Savigny*; de *Rubinus*, *Rubiniacum*, *Ruvigny*; de *Calvinus*, *Calviniacum*, *Cauvigny*, *Chauvigny*; de *Paulinus*, *Pauliniacum*, *Polignac*; de *Collinus*, *Colliniacum*, *Colligny*; de *Verinus*, *Veriniacum*, *Verigny*; d'où peut-être s'est fait *Berigny*; de *Potinus*, *Potiniacum*, *Potigny*; & une infinité d'autres de pareille forme.

37. *Vacogne.*

Vacogne ou *Vascogne*, semble avoir pris son nom de quelque famille du nom de *Gascoin*, qui aura possedé cette terre. *Gascoin* est un nom fort commun en Basse Normandie. *Gascoin* est le même que *Gascon*, & vient de *Vasco*; comme *loin* de *longe*; *joins*, de *jungo*; *poins*, de *pungo*. Et *Vacogne* est le même que *Vasconia*.

38. *Val. Vau. Laval. Lavau. Grandval. Longueval. Perceval. Bréval. Beauvau. Vaubadon. Vaucongrin. Vaumisset. Vaugueux. Vauquieul. Vauceul. Vaucieu. Vaussi. Vaucelle. Varenqueron.*

Du Latin *Vallis*, se sont faits les mots François *Val* & *Vau*; *Laval*, & *Lavau*; & ensuite *Grandval*, *Longueval*, *Berceval*, *Bréval*, & plusieurs autres; *Beauvau*, *Vaubadon*, *Vaucongrin*, *Vaumisset*, & autres semblables. De-là vient encore *Vaux*, & ses diminutifs; *Vaugueux*, de *Valliculus*, d'où s'est fait aussi le nom de *Val de Vauquieul* au païs de Caux; & le surnom de *Vauceul* que portoit autrefois une famille de Caen. *Vaucieu*, que l'on a dit pour *Vaucel*, (comme on disoit autrefois *Autien* pour *Autel*), & qu'on nommoit aussi *Vaussy*, de *Vallicellus*; *Vaucelle*, de *Vallicella*: *Vaugueux* & *Vaucelle* étant les noms de deux Fauxbourgs de Caen. *Varenqueron*, par corruption pour *Val en Quairon*. C'est un Dellage de la Paroisse de Quairon.

Vergne, est la même chose que *Aune*. *Vergne* vient

de *Verna*, parce que l'aune pousse beaucoup de bois au printems :

Quantùm vere novo viridis se subjicit alnus. 39. *Vergne. Verneüil. Vernoüillet.*

Le nom de Vergne a été donné à quelques lieux, & à quelques familles. De *Vergne* s'est fait *Verneüil*, *lieu planté de Vergnes*, c'est-à-dire d'*aunes*, & signifie par consequent la même chose qu'*Alnetum*, *Aunay*. De *Verneüil* est venu le diminutif *Vernoüillet*.

J'ay dit en parlant de *Vieux*, que l'on peut raisonnablement présumer que le nom de *Vieux*, vient de *Vetera castra*. Je ne donne cette étymologie que comme un soupçon. Mais je donne cette autre, sinon comme une verité, au moins comme une conjecture fort probable, que *Vieux* vient de *Vadum*, *Gué*; dont on peut voir les raisons dans le lieu où j'en ay parlé. 40. *Vieux.*

CHAPITRE XXIV.

DES HOMMES DE CAEN, Illustres dans l'Eglise, & dans les Lettres.

1. *Grand nombre de gens illustres de Caen.* 2. *Roger, Moine de Saint Estienne.* 3. *Le bienheureux Vital.* 4. *Guillaume de Toulouse.* 5. *Guillaume Acarin.* 6. *Raoul de Caen.* 7. *Gislain, Evêque de Coûtances.* 8. *Guillaume de Putot, Robert de Putot, & Robert de Breche, Abbez de Fécamp.* 9. *Jean le Moyne, Cardinal.* 10. *Guillaume Bourget, Abbé de Fécamp.* 11. *Robert de la Porte, Evêque d'Avranches.* 12. *Nicolas Oresme. Guillaume, & Nicolas ses Freres.* 13. *Pierre Pinchar.* 14. *Gervais Chrétien.* 15. *Jean Soreth.* 16. *Jean Marot.* 17. *Pierre de la Longne.* 18. *Jean de Drosay.* 19. *Philippes*

Mustel. 20. Michel & Estienne le Fanu, & le Sieur de Cresserons leur petit fils. 21. Claude du Buisson, pere: Tanneguy, Anne, & Pierre ses fils. 22. Robert Morin, Guillaume Morin, Sieur de Benneville. 23. Jacques Dalechamps. 24. François Belot. 25. Pierre l'Aiguillard. 26. Jean Rouxel, & Guillaume son neveu. 27. Charles de Bourgueville, Charles son petit fils, pere de Bernardin. 28. Denis Pourée. 29. Nicolas Michel, Sieur des Prez. 30. Nicolas & Robert de Pellevé. 31. Robert de la Menardiere. 32. Guillaume, & Jean Gosselin. 33. Pierre Gondoüin. 34. Robert Constantin. 35. Jean, Nicolas, Guillaume, & Hercules Vauquelin. 36. Robert Angot. 37. Jean & Pierre Bertaud freres, le Sieur de Freauville, & la Dame de Moteville, enfans de Pierre. 38. Jacques & Estienne de Cahagnes. 39. Le Sieur de la Renaudiere. 40. Jean de Tourneroche. 41. Pierre Heurtaud.. 42. François Malherbe. 43. Jacques le Févre. 44. Eleazar de Sarcilly, Sieur de Chandeville. 45. Adrien de Roquigny. 46. Benedic Macé, & Gilles son fils. 47. François de Cauvigny, Sieur de Colomby, & Jacques de Cauvigny. 48. Les du Viquet, pere & fils. 49. Claude, & Georges Fournier, pere & fils. 50. Jean-François Sarrazin. 51. Philippes le Sueur, Sieur de Petiville. 52. Jean de Bernieres, & Jourdaine sa sœur. 53. Gillonne Huet. 54. Michel l'Asne. 55. Jacques Graindorge, Sieur de Premont, & André Graindorge, freres; Jacques Graindorge, Religieux Benedictin, & Jessé Graindorge, Sieur de Rochemer, freres. 56. Jacques & Nicolas Turgot, freres. Et Gilles Turgot, Cordelier. 57. Charles de Monstreüil, Sieur de la Chesnaye. 58. Jean-Loüis le Bourgeois, Sieur de Torp. 59. François le Metel, Sieur de Boisrobert. 60. Georges de la Chapelle. 61. Augustin le Haguais. 62. Jean-Jacques, Sieur de Sainte Honorine. 63. Guillaume le Pelletier, Jesuite. 64. Jean Bardou. 65. Jacques Savary. 66. André Catillon, Jesuite. 67. Pierre Patris. 68. Jacques le

Paumier, Sieur de Grentemesnil, Julien le Paumier son pere, & Jacques le Paumier, Sieur de Vandeuvre petit fils de Julien. 69. *Bernard Chancerel.* 70. *Thomas le Reverend, Sieur de Bougy.* 71. *Tanneguy le Févre.* 72. *Jean le Miere, Sieur de Basly.* 73. *Pierre de Blanchecappe.* 74. *Pierre le Pelletier.* 75. *Jacques Moisant, Sieur de Brieux.* 76. *Jacques de Guerville.* 77. *Antoine, Henry, & Pierre Halley.* 78. *Antoine le Petit, Loüis, & François ses freres, & Adrien son neveu.* 79. *Guillaume le Roy, & ses cinq freres.* 80. *Gilles le Hays, Sieur de la Fosse.* 81. *Jacques Louvel.* 82. *Jacques Bertot.* 83. *Alain d'Auge.* 84. *Laurence Gigaut, de Bellefont.* 85. *Nicolas Postel.* 86. *Gilles-André de la Roque.* 87. *Jacques le Bourgeois, de la Varende.* 88. *Estienne du Bois.* 89. *Estienne le Moyne.* 90. *Abel Toubel.* 91. *Jean le Blais, Sieur du Quesnay.* 92. *Nicolas du Moutier, Sieur de la Motte.* 93. *Jean-François Selle.* 94. *Mathieu Maheust, Sieur de Vaucouleurs.* 95. *Estienne Morin.* 96. *Jean Renaud, Sieur de Segrais.* 97. *Jean Cavelier.* 98. *Jean de Carbonnel.* 99. *Philippes du Bois.* 100. *Saint Lanfranc.* 101. *Robert Waice.* 102. *Enguerrand Signard.* 103. *Thomas Bazin.* 104. *Guillaume de la Mare.* 105. *Pierre de l'Esnauderie.* 106. *Tenneguy Sorin.* 107. *Gilles de Housteville.* 108. *Gilles le Bigot.* 109. *Marguerin de la Bigne.* 110. *Pierre Chrétien.* 111. *Antoine Rodolphe le Chevalier.* 112. *Dominique Baudius.* 113. *Antoine du Mesnil Romery.* 114. *Ambroise le Gauffre.* 115. *Pasques Savary.* 116. *Antoine Gosselin, & Jacques le Maître Sieur de Savigny, son prédecesseur.* 117. *Jean Baril.* 118. *Mathieu de la Dangie, de Ranchy.* 119. *Nicolas le Vavasseur.* 120. *Pierre Mambrun.* 121. *Daniel de Saint Joseph.* 122. *Pierre Vangeons.* 123. *Samuel Bochart.* 124. *Gilles Buhot.* 125. *Antoine de Garaby, Sieur de la Luserne.* 126. *Nicolas de Croismare, Sieur de Lasson.* 127. *Jean Eudes.* 128. *Marie Leonor de Rohan.* 129. *Pierre Gautruche.* 130. *Hyacinte de Chal-*

vet. 131. *Guillaume Piron.* 132. *Michel de Saint Martin.* 133. *Loüis Touroude.* 134. *Pierre Thomine, Sieur de Bosc.* 135. *Michel Gonfrey.* 136. *Jacqueline Boüette, de Blemur.* 137. *Jacques L'air.*

1. *Grand nombre de gens illustres de Caen.* JE n'entreprens pas dans ce Chapitre de donner la liste de tous les citoyens de Caen, qui ont acquis du nom dans le monde, & qui se sont distingués dans quelque profession que ce soit. L'on peut juger par les Eloges que Mr de Cahaignes a données seulement à ses contemporains, jusqu'où une telle entreprise nous meneroit. Je me renfermeray donc dans la profession de l'Eglise, & dans celle des Lettres, & de quelques Arts nobles, appartenants aux Lettres, & dans celle-cy même je ne parleray que de ceux qui ont laissé des monumens publics de leur savoir à la posterité.

2. *Roger, Moine de Saint Estienne.* Je commenceray par Roger, natif de Caen, Religieux de l'Abbaye de Saint Estienne, à qui l'estime & la faveur du Duc Guillaume valurent la dignité d'Abbé du Mont-Saint-Michel, en l'année 1084. Mais le desir de la paix, qu'il ne trouva pas dans cet établissement, le luy fit quitter l'an 1106, pour retourner dans l'Abbaye de Saint Estienne, où il fut agité de nouveaux troubles parmy ses confreres. Il fut obligé de passer en Angleterre pour y être Abbé de Cerve. Il y finit ses jours le 18. Octobre 1112.

3. *Le Bienheureux Vital.* Le *Bien-heureux Vital*, contemporain & amy de Robert d'Arbrisselles, étoit du village de Tierceville, entre Caen & Bayeux. Rainfrey & Rohaide furent les noms de son pere & de sa mere. Robert Comte de Mortain, dont il avoit été Chapelain, le fit Chanoine de l'Eglise Collegiale de Mortain. Sa pieté, son éloquence, & le succés de ses prédications le rendirent celebre. Mais il méprisa tous ces avantages, pour chercher Dieu dans la solitude, & loin du monde, & pour se retirer dans un lieu peu frequenté. Mais la sainteté de

ſa vie luy ayant attiré beaucoup de diſciples, il y fonda l'Abbaye de Savigny en l'année 1112, & un nouvel Ordre de Religieux nommé, comme on croit communément, *De la Sainte Trinité.* Cet Ordre ſe donna depuis à Saint Bernard, dont la ſainteté étoit floriſſante, & c'eſt ainſi qu'il a paſſé dans la Filiation de Clairvaux, où il ſe trouve aujourd'huy. Vital mourut en odeur de ſainteté, l'an 1119. Les Auteurs varient ſur le jour de ſa mort, que quelques-uns rapportent au 7. de Janvier, d'autres au 6. de Septembre, & d'autres au premier de May. Les anciens Regiſtres de l'Abbaye de Savigny ont conſervé la memoire de pluſieurs miracles, que Dieu opera aprés ſa mort par ſon interceſſion.

Les mêmes Regiſtres nous apprennent qu'en l'année 1179, *Guillaume de Toulouſe*, natif de Caen, homme recommandable par ſa bonne vie, & ſon éminent ſavoir, fut élû Abbé de Savigny, & que l'année ſuivante, il fut élû Abbé & General de Citeaux, où il finit ſa vie. 4. *Guillaume de Toulouſe.*

Guillaume Acarin étoit citoyen de Caen, & ſelon quelques-uns natif de la Paroiſſe de Grainville. Il avoit fait le voyage de Jeruſalem, & pour s'acquiter d'un vœu qu'il avoit fait à Dieu, il fit bâtir à Caen une Egliſe magnifique, de la forme de celle du Saint Sepulcre. Il y fonda un College de Chanoines l'an 1219, dont il fut étably premier Doyen par Lettres de Robert des Ableges, Evêque de Bayeux, du 3. Juin 1230. Cette fondation luy attira dix ans aprés une commiſſion de Saint Loüis, pour faire édifier à Caen l'Egliſe & le Monaſtere des Jacobins. Il executa heureuſement cet ordre, & pour en laiſſer une marque à la poſterité, l'on a mis ſon nom & ſon image dans la vitre de cette Egliſe, qui eſt derriere le Maître-Autel, où on le voit encore aujourd'huy offrant à la Sainte Vierge la porte de ce Convent. 5. *Guillaume Acarin.*

Raoul de Caen, Religieux de Savigny, fut Bibliothequaire de cette maiſon. Il mit la Bibliotheque dans l'ordre, ſuivant lequel le catalogue en fut dreſſé aprés ſa 6. *Raoul de Caen.*

mort, qui arriva vers l'an 1240.

7. *Gislain, Evêque de Coûtances.* Le Diocese de Coûtances doit à la Ville de Caen son cinquante-septiéme Evêque. Il s'appelloit Gislain, & gouverna cet Evêché pendant neuf ans, jusques en l'année 1248.

8. *Guillaume de Putot, Robert de Putot, & Robert de Breche, Abbez de Fécamp.* Nous pouvons à droit de voisinage donner icy place à Guillaume de Putot, à Robert de Putot, & à Robert de Breche, qui tous trois nez dans la Paroisse de Putot, peu éloignée de Caen, furent successivement Abbez de Fécamp. Le premier acheta la Ville de Fécamp d'Edoüard Second, Roy d'Angleterre, vers l'an 1295, qui fut celuy de sa mort, aprés avoir gouverné cette Abbaye pendant douze ans, Il eut pour successeur Robert de Putot son neveu mort en 1314, aprés une administration de dix-neuf ans. Celle de Robert de Breche, ne fut que de deux ans & neuf mois; il mourut en l'année 1328.

9. *Jean le Moyne, Cardinal.* Nous avons dit cy-dessus que l'Eglise du Saint Sepulcre compte entre ses Doyens le Cardinal Jean le Moyne. Un nom si illustre fait trop d'honneur à Caen, pour ne nous en pas souvenir. Son merite luy a attiré tant d'éloges, que le nôtre contribuëroit peu à sa gloire. Il suffit pour nôtre dessein de dire, qu'il mourut à Avignon l'an 1313.

10. *Guillaume Bourget, Abbé de Fécamp.* Peu aprés ces trois Abbez de Fécamp, issus du Diocese de Bayeux, que je viens de nommer, Guillaume Bourget, né à Caen, fut élû à la même dignité en l'année 1334. Mais une mort avancée l'empêcha d'en joüir plus de deux ans.

11. *Robert de la Porte, Evêque d'Avranches.* Caen fut aussi la patrie de *Robert de la Porte*, quarante-troisiéme Evêque d'Avranches. Il fut premierement Professeur en Droit Canon, & ensuite Conseiller du Roy de Navarre, qui le fit executeur de son testament. On voit l'acte Testamentaire donné à Pampelune, le dernier Novembre 1376. Il étoit savant pour le tems, & mourut l'an 1379.

Le bon homme Mr Halley se vante d'être le premier, qui a remarqué que Caen étoit la patrie de *Nicolas Oresme*; & la preuve qu'il en donne, c'est que plusieurs familles de ce nom subsistent encore à Caen. La singularité de ce nom rend cette preuve assez vray-semblable. Cette famille possedoit des biens dans la Paroisse de Clinchamps, & dans quelques Paroisses voisines. Et même dans l'Acte de fondation du College du Cloutier, il est fait mention d'un Jean Oresme, de la Paroisse de Fresnay le Puceux; & dans un Acte passé devant les Tabellions de Caen, l'an 1378, je trouve un Thomas Oresme, de la Paroisse d'Amayé sur Orne. Je trouve aussi vers ce même tems un Raoul Oresme, bourgeois de Caen, demeurant dans la Paroisse de Saint Jean, & proprietaire d'une maison dans la Rue Exmoisine. Cette famille subsiste encore aujourd'huy dans la Paroisse de Clinchamps, & dans le Fauxbourg de Vaucelle de Caen. Il est constant que Nicolas Oresme, dont nous parlons, étoit Normand, & tant qu'il fut dans l'Université de Paris, il fut de la nation de Normandie. Sa naissance fait honneur à son païs, & par son érudition, qui fut fort au dessus de la portée de son siecle, & par les titres & les dignitez que son merite luy acquit. Il fut Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & en l'année 1355, il fut élû Grand-Maître du College de Navarre, où il avoit été élevé. Il fut Archidiacre de Bayeux, & ensuite Doyen de la Métropole de Roüen, & Tresorier de la Sainte Chapelle de Paris. Le Roy Jean le choisit en 1360, pour être Precepteur de son fils Charles V. qui le récompensa de l'Evêché de Lisieux, l'an 1377. Il fut d'un savoir fort diffus, grand Theologien, grand Philosophe, grand Mathematicien, grand Humaniste. Ce qui paroît par les ouvrages qu'il nous a laissez. Il traduisit de Latin en François par le commandement du Roy son disciple, la Sainte Bible, pour convaincre & pour prévenir les alterations qui se trouvoient dans

11. *Nicolas Oresme.*

les traductions que les Vaudois & les autres heretiques de ce tems-là, faisoient des Livres sacrez, pour favoriser leurs erreurs. Il traduisit aussi plusieurs livres d'Aristote, & d'autres ouvrages des Anciens. Ni luy, ni presqu'aucun autre de son siecle n'avoit penetré jusqu'aux langues Orientales, ni jusqu'à aucune autre langue que la Latine. Nicole Gilles parle d'un Traité qu'il composa pour la défense de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. Le Roy le payoit de ses peines par de grosses sommes, & par des pensions, dont la mémoire se conserve dans les Registres de la Chambre des Comptes. Ce Prince prenoit même dans ses affaires les avis d'Oresme. *Le Conseil & administration duquel*, comme nous l'atteste du Tillet, *il oyoit & suivoit moult volontiers*. Il s'est principalement signalé contre les Astrologues, par des écrits qui ont merité l'éloge du grand Pic de la Mirandole. Son éloquence paroît dans ses Sermons qui nous sont restez, & principalement dans celuy qu'il fit à Avignon devant le Pape Urbain V. & le Sacré College. Il mourut en l'année 1382, & fut enterré dans son Eglise Cathedrale. Il eut deux freres, Guillaume, & Nicolas, qui soit par ses conseils, soit par son exemple, soit par leur propre génie, cultiverent les Lettres, & s'y signalerent.

Du Tillet Part. 2. Croniq.

13. *Pierre Pinchar.*

Le Fauxbourg de Vaucelle de Caen donna la naissance à *Pierre Pinchar*, vers l'an 1320. La famille de ce nom d'où il étoit sorti, subsiste encore. Il s'attacha à un Religieux de Sainte Croix, du païs de Liege, qui étoit alors à Caen dans le Convent de cet Ordre, & le suivit lors qu'il retourna dans son païs. Il prit l'habit de Sainte Croix dans la maison d'Huy, Chef de cet Ordre, & aprés sa profession il alla à Louvain achever ses études, qu'il avoit commencées à Caen. Il y prit le degré de Docteur, & ayant acquis beaucoup d'estime par l'éloquence de ses prédications, on le fit Prieur de la maison de Caen,

environ l'an 1355. Ce fut là qu'il composa son Livre intitulé *Vestis nuptialis*, qui est une explication mystique des habits de son Ordre. Son merite connu par tant d'épreuves, le fit élire General de la Religion de Sainte Croix, l'an 1363. Cette charge l'obligea d'aller resider à Huy, & de s'employer avec ardeur & avec succés à la réformation de cet Ordre. Les affaires du Convent de Caen l'y appellerent neuf ans aprés. Ce fut lors qu'aprés la démolition de leur premiere maison, qui étoit au Bourg-l'Abbé, & de plusieurs autres maisons de ce Fauxbourg, qui se trouverent dans le plan de la clôture & de la fortification de la Ville, ordonnée par Philippes de Valois en l'année 1346, ces Peres furent transferez dans le Convent des Beguines, qu'ils occupent presentement. La presence du General fut necessaire pour remettre toutes choses en état. Loüis Tesar, Evêque de Bayeux fit la ceremonie de benir leur nouvelle Eglise : & Pinchar signa au Procés verbal qui en fut dressé. Ce fut en ce même tems que Pinchar par un traité conclu avec Pierre le Certain, Doyen de l'Eglise Collegiale du Saint Sepulcre, obligea les Religieux de son Ordre nouvellement établis dans ce Convent, de faire tous les ans deux Processions de leur Eglise à celle du Saint Sepulcre, aux fêtes de l'Invention, & de l'Exaltation de Sainte Croix. Il retourna peu aprés à sa residence d'Huy, mais l'élection qu'on fit de luy pour l'Evêché de Spire, le fit resoudre à finir son Generalat par la visite des Convens de sa dépendance. Il commença par la France, l'an 1381. Il trouva quelque resistance à la réforme qu'il voulut mettre dans son Ordre : mais il fut appuyé par le Roy Charles VI. quoy qu'alors dans le Schisme, qui déchira l'Eglise pendant tant d'années, ce Prince se fût declaré pour Clement, & que Pinchar suivît le parti d'Urbain. Il visita ensuite les Convens d'Angleterre, d'Ecosse, d'Hollande, & d'Allemagne. Mais sur la fin de sa course, il fut arrêté

par la mort au Monaſtere de Sainte Agathe en Brabant, l'an 1382, aprés avoir tenu dix-neuf ans le Generalat de l'Ordre de Sainte Croix.

14. *Gervais Chrétien.*

Cette année 1382, qui avoit été fatale à Oreſme & à Pinchar, le fut auſſi à *Maître Gervais Chrétien*, dont quelques-uns neanmoins rapportent la mort à l'année 1381. Il étoit natif de la Paroïſſe de Vandes, dans le territoire de Caen. On dit que le Seigneur de cette Paroiſſe, voulant envoyer quelques lévriers à Charles Dauphin, qui fut depuis Charles V. Roy de France, ſurnommé le Sage, chargea Chrétien encore fort jeune de cette commiſſion. Il s'en acquita ſi heureuſement, que le Dauphin voulant l'en recompenſer, & ayant remarqué dans ſes réponſes un fond de bon eſprit, luy propoſa d'étudier à Paris, au lieu de retourner à ſes occupations champêtres. Le jeune homme accepta le parti. Le Roy le fit recevoir au College de Navarre, & paya ſa penſion. Il fit de grands progrés dans la Theologie, & dans la Medecine, & devint par ſon merite Chanoine de Bayeux, Chanoine de Paris, Aumônier, & Phyſicien, c'eſt à dire, premier Medecin du Roy ſon bienfacteur, (car alors ces emplois n'étoient pas incompatibles) & il acquit un grand credit dans l'eſprit de ce Prince. Il fit un bon uſage des grands biens que ces differentes profeſſions luy avoient acquis, & ſe ſouvenant de ſa premiere condition, il fonda le College qui porte encore aujourd'huy le nom de Maître Gervais, pour l'éducation des pauvres écoliers de ſon païs. La datte de cette fondation eſt de l'année 1370. Les Bulles du Pape, les Lettres Patentes du Roy, & le Decret de l'Evêque de Paris, qui la confirment, ſont de l'an 1374. Sur la fin de ſa vie il fonda un Obit à Nôtre-Dame de Paris, pour le repos de ſon ame, & il delegua au Chapitre un fonds d'une groſſe terre, pour en payer les rétributions, qui ſont trés-conſiderables. Cet Obit s'acquite exactement tous les ans le dixiéme jour

de May, jour de son decés, & on ne manque point d'avertir les Boursiers de ce College d'y assister.

Quoy que Tritteme & ceux qui l'ont suivi, disent seulement que *Jean Soreth* vingt-cinquiéme General de l'Ordre des Carmes, étoit Normand, & rien davantage; Mr Halley n'a pas laissé de le mettre au rang des illustres citoyens de Caen. Il ne l'a pas fait sans doute sans en avoir de bons garans. L'Espagnol Casanata Carme, dans son livre intitulé *Paradisus Carmelitici decoris*, imprimé à Lyon en 1639, dit qu'il étoit de Caen, & Préfet du Convent des Carmes de Caen. En effet, il reste à Caen des familles de son nom. Quelques-uns ont assuré qu'il étoit du village de Matthieu. Quoy qu'il en soit, il a été un des ornemens, non seulement de son païs, mais encore de son siecle, & par son éminente pieté, & par son rare savoir. Sa pieté fut cause de sa mort, car visitant les maisons de son Ordre, & travaillant à la réforme de celles qui en avoient besoin, les Religieux dissolus, à qui son autorité étoit incommode, se défirent de luy par des meures empoisonnées, qui luy furent servies à Angers, le 25. Juillet l'an 1471, & luy causerent une prompte mort, aprés luy avoir fait souffrir de trés-cruelles douleurs. Il refusa des Evêchez, & le Cardinalat, qui luy furent offerts par les Papes de son tems. La sainteté de sa vie a donné lieu de dire qu'il fit des miracles aprés sa mort, & qu'il fut invoqué comme Saint par quelques personnes devotes. Ses principaux ouvrages sont un Commentaire sur le Maître des Sentences, & des Commentaires sur les Régles de son Ordre. 15. *Jean Soreth.*

Quoy que *Jean Marot* fût constamment du village de Matthieu proche de Caen, où sa famille subsiste encore aujourd'huy, il se dit neanmoins natif de Caen dans les titres de ses ouvrages, où il prend la qualité de Secretaire & de Poëte de la magnanime Reine Anne de Bretagne. Il fut ensuite Valet de Chambre de Fran- 16. *Jean Marot.*

çois I. Ces emplois ont si peu de rapport avec celuy du fermier du Grenier à sel de Caen, qu'un Jean Marot exerçoit dans le même tems, qu'il y a lieu de douter que ç'ait été le même homme. Celuy dont il s'agit s'étant marié à Cahors, il fut pere du celebre Clement Marot, qui surpassa & son pere, & tous les autres Poëtes qui l'avoient précedé, dans les agrémens de la Poësie enjoüée, & luy succeda dans la charge de Valet de Chambre du Roy. Michel fut fils de Clement, & Poëte François comme luy, mais dans un degré fort inferieur. Les principaux ouvrages de Jean sont, *La Description de deux heureux voyages de Genes & de Venise, du Roy Loüis XII.* & *L'Advocate des Dames & Princesses.* Clement son fils a mis une Préface à la tête de cet ouvrage, à la loüange de son pere. Ce village de Matthieu, pour le dire en passant, est appellé dans les anciennes Chartres latines *Matomum*, *Mathomum*, *Matonium.* Sur la fin du treiziéme siecle on l'appella *Matho.* Un originaire de ce village est dit *de Mathone.* On l'appella aussi *Matheon*, & *Matcon.* Dans le quatorziéme siecle, il fut nommé *Mathen*, *Matheen*, & *Mathieum*; & dans tout le quinziéme, *Mathien.* Dans un Registre des Domaines du Roy en Normandie en 1316, qui est dans la Chambre des Comptes de Paris, il est appellé *Machoen*, en plusieurs endroits, par une corruption de prononciation, pour *Mathoen*; comme le même Registre écrit *Machyeu* pour *Matthieu*; *Macé* pour *Matthias*. *Machoen*, & *Mathoen* ont dégeneré en *Matthieu*, comme on l'appelle aujourd'huy. Cela donne lieu de croire que c'est-là l'origine de la maison de *Mathan*. Et il se trouve de plus qu'elle a possedé les Seigneuries de Beuville, & de Than, voisines de Matthieu, & l'on voit encore ses armes dans la voûte de l'Eglise de Beuville. D'ailleurs les Archives de la Tresorerie de Bayeux portent que Guillaume de Minieres ayant donné à l'Evêque de

Bayeux

Bayeux portent que Gillaume de Minieres ayant donné à l'Evêque de Bayeux le Patronage de Mathieu en l'année 1222, Richard de Mathan, qui y avoit des prétentions, y renonça pour luy & ses hoirs, & en confirma la donation. Cent ans aprés, Michel de Mathan vendit à Guillaume Evêque de Bayeux les dixmes dépendantes de la Cure de Mathieu, qui luy appartenoient. Et enfin en l'année 1474. Guillaume de Mathan, de la branche de Jurques, fut dépoüillé du fief de Vauville, qu'il possedoit dans la Paroisse de Mathieu. Je dois ces remarques à M^r^ d'Anisy, qui soûtient dignement par sa vertu le nom de Clinchamps, qu'il tient de l'illustre maison d'où il est sorti. Tant de preuves de l'origine de la famille de Mathan, sont hors de toute atteinte de contradiction. C'est une traditive reçûë parmy eux, qu'ils portent le nom d'une Paroisse qui étoit proche de la mer, & que la mer a détruite. La Paroisse dont ils portent le nom, est veritablement proche de la mer, & la mer ne l'a point détruite : mais si le tems n'a pas détruit son nom, il l'a si bien défiguré, qu'on a de la peine à le reconnoître. 17.

Pierre de la Longne.

Dans les Croniques de la grande & de la petite Bretagne, l'on trouve une Balade de Maître Pierre de la Longne, écolier de Caen, contre les Lansquenets, qui y vinrent en 1514. Cet ouvrage n'est pas méprisable, & l'on y reconnoît cet esprit fin & railleur, qui est naturel à Caen, & qui a brillé si vivement dans les deux Marots.

18. *Jean de Drosay.*

La réputation de *Jean de Drosay* n'a pas répondu à son merite. Il étoit homme de qualité, Seigneur de Sainte Marie en Auge, savant dans la Jurisprudence, dont il étoit Professeur dans l'Université de Caen. Il avoit joint à cette connoissance celle de la langue Ebraïque, de la Grecque, de la Latine, & de la Françoise, & il les savoit méthodiquement, & assez bien pour en avoir publié une Grammaire, l'an 1544. Et l'année suivante il mit au jour une Methode pour apprendre le

Droit selon l'esprit de Justinien : rendant ainsi au public un compte fidéle & utile de son employ & de son loisir. Les Registres de l'Hôtel de Ville font mention d'un Jean de Drosay Secretaire du Roy, qui vivoit cent ans auparavant : mais je ne vois point quelle relation il y a eu de l'un à l'autre.

19. *Philippes Mustel.* *Philippes Mustel* a merité d'être mis au nombre des illustres citoyens de Caen par sa doctrine, par son éloquence, & par sa pieté. Il fut savant dans la Theologie, & dans la connoissance de la langue Ebraïque, qu'il avoit crûë necessaire pour l'intelligence de la Sainte Ecriture. Mais quoy qu'il prêchât avec fruit & avec éclat, l'innocence de sa vie, & la sainteté de ses mœurs prêchoient mieux que ses paroles. Il enseignoit la Theologie dans le College du Bois, en l'année 1546. Il fut enfin Doyen de cette Faculté, & mourut l'an 1568, aprés avoir été deux fois Recteur.

20. *Michel & Estienne le Fanu, & le sieur de Cresserons leur petit fils.* Jacques de Cahaignes a jugé *Michel le Fanu pere*, & *Estienne fils*, dignes de ses éloges. Il nous apprend que Michel eut une grande facilité pour la Poësie Latine & Françoise ; mais que le soin de ses affaires luy fit prendre l'employ lucratif du Barreau, ne cultivant les Muses steriles que dans ses heures de relâche. Estienne son fils suivit la trace qu'il luy avoit marquée par son exemple. Il fut Avocat & Poëte comme son pere, & joignit à ses talens beaucoup d'érudition. Il fut estimé pour sa candeur, pour sa douceur, & pour sa vertu, & s'attira les loüanges de tous ceux qui connurent son merite. Son petit fils herita de luy & de son pere cette inclination pour la Poësie. Nous avons vû de ses vers Latins & François, qui ne sont pas méprisables.

21. *Claude du Buisson, pere : Tenneguy, An-* L'étude de la Jurisprudence a illustré *Claude du Buisson*, Professeur en Droit dans l'Université de Caen, & Avocat au Bailliage ; & ses trois fils *Tenneguy*, *Anne*, & *Pierre*. Le Pere a donné des marques publiques de son érudition dans son livre des Partitions du Droit.

Tenneguy, l'aîné de ses enfans, fut comme luy Professeur en Droit dans la même Université. Il en fut Recteur. Il s'ennuya de cet employ, & luy préfera celuy d'Avocat au Parlement de Roüen ; mais la mort l'en retira en peu de tems, & l'empécha de mettre au jour ses Commentaires sur la Coûtume de Normandie. Anne, Professeur comme son pere, & comme son frere, dans la même Faculté, prit un plus haut vol, & quittant cette profession, se fit Conseiller au Parlement de Roüen. Le public reçût agréablement ses Lieux communs du Droit. Quoi que Pierre eût pris l'épée, qu'il eût été Maître d'Hôtel du Cardinal de Bourbon, oncle de Henry IV. & ensuite premier Echevin de Caen, cela ne l'empêcha pas de cultiver la science des Loix, qui luy étoit familiere, & de composer & de publier des Définitions du Droit. Le Livre de Mr de Bras des Antiquitez de Normandie, est approuvé par Jean ou Jacques du Buisson. Je ne sçay s'il étoit parent des Jurisconsultes.

ne, & Pierre, ses fils.

La Poësie Latine & Françoise fit les délices de *Robert Morin d'Ecajeul*, Conseiller du Roy au Bailliage de Caen. On peut juger de son talent par une Elegie Latine, pleine de feu & de politesse, qui nous reste de luy. Il avoit entrepris la traduction des Poëmes de Stace en vers François. Sa mort avancée interrompit son travail, & nous déroba cet ouvrage. Il laissa un fils amateur comme luy des belles Lettres, Tresorier de France à Caen, & ensuite Premier President de la Cour des Aydes, lors qu'elle y fut transferée. Guillaume Morin, Sieur de Benneville, étoit sorti de la même famille, & de Jeanne Vauquelin des Yveteaux. Les Eloges qu'il a donnez à la memoire de plusieurs illustres François, marquent son amour pour les Lettres, & son zéle pour la gloire de nôtre nation. Il a laissé plusieurs autres écrits, qui n'ont point paru. Il mourut le premier Mars, 1660. 22.

Robert Morin. — Guillaume Morin Sieur de Benneville.

23. *Jacques Dalechamps.*

Jacques Dalechamps, quoy que ſorti d'une bonne famille de Caen, & Docteur de la Faculté de Medecine de cette même Ville, dont il prit le Degré l'an 1560, préfera la demeure de Lyon. Il s'y établit, & s'y maria, & y pratiqua la Medecine avec beaucoup de ſuccés. Il joignit à la pratique une grande étude de la langue Grecque, ſi neceſſaire à cette profeſſion, & des anciens Auteurs. Il a donné des marques publiques de ſon ſavoir par l'édition de pluſieurs ouvrages, qui ſont entre les mains des gens ſavans. Le ſixiéme Livre de Paul Eginete, traduit en François, & enrichi de ſavans commentaires, eſt de ce nombre. Il a renfermé dans cet ouvrage toute la Chirurgie des anciens & des modernes. On met auſſi au nombre de ſes compoſitions la traduction Françoiſe du traité de Galien, De l'uſage des Parties. Il fit imprimer à Lyon un traité de la peſte. Le principal de ſes ouvrages, fut l'Hiſtoire des plantes, enrichie d'un grand nombre de figures, & qui n'avoit pourtant pas reçû la derniere main. Ce livre manuſcrit étant venu à la poſſeſſion de l'Univerſité de Caen, elle en fit preſent à M^r le Chancelier Seguier, lors qu'il vint à Caen, en l'année 1640. Je ne dis rien de ſa verſion Latine d'Athenée, qui luy coûta trente ans de travail, ni de ſes Notes ſur cet Auteur, & ſur Pline, ni de l'édition qu'il a faite de tous les deux, puis que les gens ſtudieux en retirent journellement le fruit, & que toutes les Bibliotheques en ſont parées. Il fleuriſſoit à Lyon vers l'an 1580. Il y mourut le premier de Mars 1588, âgé de ſoixante & quinze ans, étant né l'an 1513. Il laiſſa des enfans. L'on voit ſon Epitaphe dans l'Egliſe des Jacobins de Lyon, où il fut inhumé. Il eut commerce de lettres avec les plus doctes hommes de ſon ſiecle, dont j'ay vû les originaux parmy ſes papiers, qui furent tranſportez à Caen aprés ſa mort: avec ſa Bibliotheque qu'il avoit laiſſée par ſon Teſtament à Jean Dalechamps ſon neveu, Elû de

Caen, fils d'André Avocat, frere de Jacques Medecin. Ce Jean légua sa même Bibliotheque à son fils, par une espece de Fideicommis, à condition qu'il la laisseroit toute entiere à ses heritiers. Mais nonobstant cette précaution, elle a été dissipée, comme il arrive ordinairement.

Lorsque François Duc d'Alençon, frere de Henry III. recherchoit en mariage, Elizabeth Reyne d'Angleterre, François Belot crut luy faire bien sa cour, & avancer sa fortune, en composant en François & en Anglois une Grammaire Angloise à l'usage des François. Il la fit imprimer à Londres en 1580, & la dédia à ce Prince, esperant qu'il s'en serviroit pour apprendre l'Anglois, dont la connoissance paroissoit alors luy être necessaire. Il y prend la qualité de Gentilhomme Cadomois. Il a joint d'autres pieces à cet ouvrage, *Le Bouquet d'amours*, & *la Salade d'Amours*, avec une Ballade, & quelques Sonnets. Tout cela n'a pas eu un grand succés, & par ces titres seuls, on peut connoître le caractere du personnage. 24. *François Belot.*

Ce fut en l'année 1580, que *Pierre l'Aiguillard*, Avocat à Caen, prit sous sa protection les barbes rousses, & fit plusieurs quatrains François à leur honneur, qu'il publia avec des Annotations, sous le titre de Pogonerythrée. 25. *Pierre l'Aiguillard.*

Caen n'a peut-être point eu de citoyen, dont le nom luy ait été plus glorieux que celuy de *Jean Rouxel*. Car encore que d'autres luy soient préferables pour l'élevation de l'esprit, neanmoins aucun autre n'a été orné de tant de belles connoissances, & n'a tant acquis de réputation parmy les savans de son siecle. Il fit ses premieres études à Caen, & à Paris, où dés lors il merita par ses vers, l'estime de Muret, & s'étant ensuite déterminé à l'étude de la Jurisprudence, il l'alla puiser dans les sources. Il alla étudier dans les Universitez d'Orleans & de Bourges, sous ces excellens Jurisconsultes, Duaren, 26. *Jean Rouxel, & Guillaume son neveu.*

Baudoüin, & Donel. Il passa en Allemagne en la compagnie de Baudoüin. Il fit à Heidelberg une étroite liaison avec Hotman. De-là il fut en Suisse, où il acquit l'amitié de Castalion, & fut reçû de luy dans sa maison. Ce savant homme luy communiquoit ses ouvrages, & les soûmettoit à son jugement. Sa mauvaise santé l'obligea de retourner en France. Il se fit recevoir Avocat au Parlement de Paris, où il se lia d'une étroite amitié avec les savans hommes qui y fleurissoient alors, & entr'autres avec le grand Turnebe. Mais le tumulte du Barreau le dégoûta. Il revint dans son païs, il s'y maria, & eut des enfans. Il préfera cette retraite aux sollicitations d'un Prince Allemand, qui l'attiroit chez soy à des conditions trés-avantageuses. Son cabinet fit ses délices, & les affaires publiques firent son aversion; homme d'un esprit doux, d'une humeur paisible, ennemi du faste & de l'ambition. Il ne pût neanmoins éviter, qu'il ne fût élû & continué par deux fois dans l'employ de premier Echevin de Caen. Mais enfin dans le rétablissement de l'Université, on le retira de l'obscurité qu'il cherchoit avec affectation, pour le faire Professeur Royal d'Eloquence, & de Philosophie, & ensuite des Loix. Le concours de ses auditeurs fut extraordinaire, & on compte des hommes illustres parmy eux. Il devint sourd dans sa vieillesse. Il mourut en l'année 1586. Il fut honoré aprés sa mort des Eloges de plusieurs des plus celebres hommes de son siecle dans les belles Lettres. Car sans parler de ceux de son païs, l'on voit parmi eux les noms de Scevole de Sainte Marthe, de Dorat, de Critton, & de Federic Morel. Jacques de Cahaignes Professeur Royal en Medecine, dans l'Université de Caen, recita publiquement son Oraison funebre; honneur qui n'avoit jamais été fait auparavant à aucun de cette Université: il ramassa & publia les vers qui avoient été faits à sa memoire, & il nous a laissé son éloge. Dans le Recüeil de ses Oraisons & de ses Vers,

on apperçoit clairement le caractere de l'antiquité. Quoy que le même Cahaignes dans son éloge n'ait pas dissimulé que ces Vers ne reçûrent pas la derniere main, & qu'ils n'eurent pas aprés sa mort, quand ils furent ramassez, toute l'approbation qu'on s'en étoit promise, ils ne laisserent pas neanmoins d'être lûs publiquement dans les Academies d'Allemagne. *Guillaume Rouxel* son neveu, Conseiller au Presidial de Caen, d'un esprit agréable & fin, fit une Epigramme sur sa mort, qui peut servir d'échantillon de sa suffisance dans la Poësie Latine.

Personne n'a mieux merité de Caen, que *Charles de Bourgueville*, si connu sous le nom de *Monsieur de Bras*. Son livre des Antiquitez de Caen tout défectueux qu'il est, est un tresor, qui nous a conservé la connoissance d'une infinité des choses curieuses de nôtre patrie, qui sans ce travail seroient demeurées dans l'oubli. Il ne faut que le lire pour y reconnoître le caractere de l'Auteur : un esprit naturel, franc, simple, & équitable ; une morale droite, des maximes saines, de bonnes intentions pour la Religion, pour son Prince, pour l'Etat, & pour sa patrie. Ainsi l'on ne peut croire sans injustice, que la flâterie ait eu aucune part à cet éloge, que luy donna de son vivant Belleforest dans sa Cosmographie : *Docte & rare Seigneur, homme bien merité des Lettres, & desireux du bien public, & du contentement de la posterité, Charles de Bourgueville, Seigneur de Bras & de Brucourt, Conseiller du Roy, & Lieutenant General au Bailliage de Caen, autant digne de sa charge, & entier en l'execution d'icelle, que Juge qui soit employé en ce Royaume.* Son ouvrage auroit eu besoin d'un peu plus de sel, pour corriger quelques naïvetez dans lesquelles il est tombé par le défaut de son grand âge : car il couroit sa quatre-vingt-cinquiéme année, lors qu'il le mit au jour. Il mourut en l'année 1593, âgé de prés de 90. ans, étant né le 6. Mars

27. *Charles de Bourgueville. Charles son petit fils, pere de Bernardin.*

de l'an 1504. A l'âge de dix ans il perdit ſon pere Jean de Bourgueville, Avocat du Roy au Bailliage de Caen. Il fit ſes études dans l'Univerſité. Il entra dans les charges à l'imitation de ſon Pere. Il fut pourvû de celle de Lieutenant du Vicomte de Caen dans ſa jeuneſſe, mais l'ayant exercée peu de tems, il ſuivit la Cour de François I. & vit une grande partie de la France. En l'année 1541, il fut pourvû de la charge de Lieutenant Particulier du Bailly de Caen, ſans payer finance; & par le choix du Chancelier Poyet, duquel il étoit connu. Vers l'an 1568, la charge de Lieutenant General ayant vâqué par la mort d'Olivier de Brunville, qui l'avoit poſſedée aprés Pierre André, mort vers l'an 1557, Charles de Bourgueville luy ſucceda. On dit à Caen, & Cahaignes le confirme dans ſes Eloges, que Brunville ayant reçû un Edit de pacification entre les Catholiques & les Huguenots, pour le publier, il le garda trois jours, pour donner loiſir à ces derniers, dont il ſuivoit le party, de continuer leurs ravages; & que ce fut dans cet intervalle que le Convent des Cordeliers fut détruit. L'on s'en plaignit à la Cour, mais la protection du Chancelier de l'Hôpital, favorable à cette ſecte, le mit à couvert de la punition qui auroit pû ſuivre. En l'an 1540, Bourgueville épouſa en ſecondes nôces Philippine du Buiſſon, qui le dédommagea amplement de la ſterilité de ſon premier mariage, en luy donnant ſept fils & ſept filles. Guillaume qui luy étoit reſté ſeul de tant de fils, aprés avoir demeuré ſept ans avec Anne de Bures, qu'il avoit épouſée à l'âge de vingt-deux ans, fut tué à la Bataille de Coutras, aux pieds du Duc de Joyeuſe. Il laiſſa un fils à Charles ſon pere, pour la conſolation de ſa vieilleſſe, nommé Charles comme luy, que nous avons connu ſous le nom de *Brucourt*, homme d'un eſprit infiniment agréable, naturel, délicat, & original dans ſon genre, ayant un talent ſingulier pour trouver le ridicule des choſes&

des personnes, & s'exprimant par des métaphores nouvelles & ingénieuses. *Bernardin* son fils tint beaucoup de ce génie. Il eut l'esprit plus élevé que son pere, mais beaucoup plus bizarre, & moins reglé. Il a fait diverses pieces de Poësie, toutes pleines de feu & d'invention. Il mourut devant son pere. Il avoit épousé une vieille femme qui luy survécut. Elle étoit de la maison de Montgommery, & veuve du Seigneur de la Forest, de la maison de Vassy. Il n'en eut point d'enfans, & laissa éteindre par sa mort la race de Bourgueville. M[r] de Bras se défit de sa charge de Lieutenant General sur ses vieux jours, en faveur de Jean Vauquelin, qui avoit épousé Anne de Bourgueville sa fille en 1559. Le Roy Charles IX. par ses Lettres du 17. Octobre 1573, enregistrées au Matrologe de la Ville, en consideration des services qu'il avoit rendus dans la judicature pendant 45. années, c'est-à-dire, depuis l'année 1528, auquel tems il étoit âgé de 24. ans seulement, luy conserva le droit d'assistance & de suffrage aux assemblées du Bailliage, du Presidial, & de l'Hôtel de Ville, & les mêmes Privileges dont il joüissoit étant Lieutenant General. Depuis ce tems-là, il se donna tout entier à l'étude. Il a laissé plusieurs ouvrages, la Version Françoise de Darés de Phrygie, qu'il avoit faite étant encore jeune; trois Discours de l'Eglise, de la Religion, & de la Justice; un Traité contre les Athées, qu'il a intitulé la Theomachie; un autre de l'Immortalité de l'Ame; un Poëme François sur les actions du Roy David. Un Recuëil de ses vers s'est conservé manuscrit sans avoir passé par l'impression. L'on voit plusieurs pieces dans ce Recuëil, qui toutes informes & brutes qu'elles sont, ne laisserent pas de luy meriter les prix du Palinod, qui commençoit de s'établir à Caen.

Si *Denis Pourée* avoit pû façonner son stile par le commerce du grand monde, & en abattre la roüille de la Province, il avoit assez d'élevation de génie, assez 28. *Denis Pourée*.

de goût pour la belle Poësie, & l'oreille assez fine pour le discernement de la cadence nombreuse des vers, pour pouvoir tenir quelque rang entre tant d'excellens Poëtes ses contemporains, qui fleurissoient vers la fin du seiziéme siecle. Ses Flammes Saintes, & ses Meditations, qu'il fit imprimer à Caen en l'année 1588, & qui marquent le caractere de son esprit, marquent encore la disposition de son ame envers Dieu; & quand on louëra sa Poësie, on louëra principalement la pieté qui la soûtient & qui l'anime.

29. *Nicolas Michel, Sieur des Prez.*

Ceux qui ont connu particulierement *Nicolas Michel, Sieur des Prez*, ont principalement vanté la modestie dont il couvroit son rare savoir, & sa probité singuliere. Il enseigna premierement les Lettres Humaines dans le College du Bois, n'étant pas encore âgé de vingt ans. Mais ne se bornant point à ces études, il suivit le conseil de Beroald Marege de Bremont, Docteur en Medecine, avec qui il étoit lié par une amitié étroite, & une intime domesticité, & s'appliqua à la Medecine. Il prit le degré de Bachelier dans cette Faculté, & fut ensuite élû Recteur de l'Université en l'année 1579. Mais voulant se consommer dans la Medecine, aprés avoir travaillé huit ans dans l'Université de Caen, il passa dans celle de Paris. Il connut là ces grands personnages, Dorat, Ronsard, Sainte Marthe, Bayf, Passerat, & plusieurs autres, qui le firent repentir du dégoût qu'il avoit pris pour les belles Lettres. Il enseigna la Rhétorique au College d'Harcourt avec un trés-grand concours. Mais à peine avoit-il passé deux ans dans cette profession, qu'il fut rappellé à Caen par toutes les voix, & par un decret public, pour succeder à Jean Rouxel dans l'employ de Professeur Royal d'Eloquence. Il préfera cet employ à des conditions trés-honorables qu'on luy offrit en Italie. Il n'y reçût pas des Echevins le traitement qu'il s'en étoit promis. Il reprit alors les études de la Medecine, que sa Régence

de Paris luy avoit fait quitter, & fut promû au degré de Docteur, avec beaucoup de celebrité & d'éclat. Sa vertu, sa charité envers les pauvres & sa douceur envers tous, le firent regreter aprés sa mort, & l'Université luy donna une marque insigne de son estime, par l'Oraison funebre qui fut prononcée publiquement en son honneur dans l'Ecole des Arts, par Jacques de Cahaignes, qui se vante dans ses Eloges, d'avoir été son maître en Medecine pendant deux ans. On peut juger de son érudition par la lettre que luy écrivit Joseph Scaliger, & que l'on voit dans le Recuëil de ses Epîtres. Il écrivoit excellemment en Latin, ayant formé son stile à l'imitation de Ciceron. Il réüssissoit heureusement dans la Poësie Latine, & dans la Françoise. Il étoit savant en Grec, & n'étoit pas ignorant en Ebreu. Il fut fort versé dans la connoissance de l'antiquité. Son esprit n'étoit pas vif & prompt, pour produire facilement; mais il se déployoit par la meditation, & par le tems, & polissoit avec soin, ce qu'il avoit enfanté avec peine. Il laissa en mourant sa Bibliotheque au Sieur le Maître de Savigny, Chanoine de l'Eglise Cathedrale d'Avranches, Principal du College du Bois, où M^r des Prez avoit choisi sa demeure : à condition qu'il la laisseroit aprés luy à un autre amy, & ce second amy à un troisiéme, & ainsi à perpetuité, par une espece de Fideicommis, pour la conserver en son entier. Et le Sieur de Savigny en execution de cette disposition la laissa au College des Jesuites de Caen. Le choix de ces livres, & la propreté de leur relieure, sont un monument illustre du goût & de l'élegance de celuy qui les avoit amassez. Je m'en prens à sa modestie, de ce qu'il a refusé à la posterité les fruits de son étude, dont il laissa le soin en mourant à son ancien amy Beroald Marege. Ses autres amis ont conservé quelques-uns de ses vers Latins, dont la politesse & le bon goût font regreter ceux qui sont perdus. Il mourut au commencement du mois de Septem-

bre de l'année 1597, d'une fiévre populaire. Il fut enterré dans l'Eglise de Saint Pierre. Sa naissance fut basse, quoy que noble du côté maternel. Jacques de Cahaignes luy a donné une place dans ses Hommes illustres. C'est-là qu'il nous apprend qu'il étoit né dans un village obscur, qu'il ne nomme point.

30. *Nicolas & Robert de Pellevé.* Je ne sçay dans quel rang je dois mettre *Nicolas & Robert de Pellevé*, de ceux qui ont honoré Caen par leur naissance, ou par leur séjour. Mr Halley les met au premier rang. Il est constant qu'ils ont été Docteurs aux Droits dans l'Université de Caen, & qu'ils en ont fait des leçons publiques. Nicolas avoit professé le Droit à Bourges, avant que de l'enseigner à Caen. L'histoire de ce tems-là nous apprend que les jeunes gens de qualité, studieux & savans, ne dédaignoient pas alors ces fonctions, & se faisoient un titre d'honneur, de se produire dans les Chaires des Universitez, & d'y répandre la science qu'ils y avoient recueillie. Mais il semble aujourd'huy que l'amour des Lettres soit une dérogeance. Robert fut Recteur de l'Université de Caen, & ensuite Evêque de Pamiers. Nicolas fut ce celebre Cardinal de Pellevé, premierement Evêque d'Amiens, puis Archevêque de Sens, & enfin de Reims, qui se signala sous les deux derniers Henrys Rois de France, par son attachement à la maison de Guise, & au party de la Ligue.

31. *Robert de la Menardiere.* Robert de la Menardiere, Ligueur comme le Cardinal de Pellevé, assista comme luy à ces ridicules Etats de la ligue, qui se tinrent à Paris en 1593. Il y fut député par le Bailliage de Sens, au titre de son Abbaye de Sainte Colombe, qui y est située. Mais il fut Ligueur de bonne foy, & par le seul motif de sa conscience, qui luy faisoit craindre la décadence de la Religion sous un Prince Protestant.

32. *Guillaume, & Jean Gosselin.* Nous apprenons de la Croix-du-Maine que *Guillaume Gosselin* étoit de Caen, & parent de *Jean Gosselin* Bibliothecaire du Roy, sous Charles IX. & Henry III.

Ils étoient tous deux savans Mathematiciens. Jean s'attacha à Marguerite de France, Reine de Navarre, qui aimoit les beaux arts, & étoit studieuse des Mathematiques. Il fit imprimer en Latin, l'an 1571, l'Histoire des Constellations, & une Table de la Réformation de l'année, en 1582. Il traduisit en François le Calendrier Gregorien perpetuel. Il a écrit sur la Musique ancienne & moderne. Guillaume, entr'autres ouvrages, traduisit d'Italien en François le Traité des Nombres & des Mesures, de Nicolas Tartaglia de Bresse, l'augmenta, & l'éclaircit par des Annotations. Quoy que Jean fût de Vire, (s'il est vray toutefois qu'il en fût, comme l'a avancé la Croix-du-Maine contre toute sorte d'apparence, trompé peut-être par les terres qu'il possedoit prés de la Paroisse de Villers, surnommée le Boscage, parce qu'elle est sur la lisiere de ce petit canton, qu'on nomme le Boscage, dont Vire est la capitale,) il est neanmoins de la famille des Gosselins de Caen, & il avoit des terres proches des leurs, dans le voisinage de Caen, & entretenoit commerce de lettres avec eux, comme étans ses parens. Les livres, qui avoient fait ses délices pendant sa vie, luy causerent une mort bien funeste. Le feu prit dans sa Bibliotheque, & la pesanteur de sa vieillesse ne luy ayant pas permis de fuir, il fut enveloppé dans l'embrasement. Ce malheur arriva vers l'an 1600.

33. *Pierre Gondoüin.*

Mr de Cahaignes met au rang des illustres citoyens de Caen *Pierre Gondoüin*, Poëte François. Si ses ouvrages avoient vû le jour, nous pourrions juger si ces vers meritoient les loüanges, que ce bon Medecin leur a données, d'être polis, agréables, piquans même, & pleins d'un sel acre lors que l'Auteur étoit irrité, & propres à luy acquerir une grande réputation.

34. *Robert Constantin.*

Robert Constantin a laissé un monument public de son amour & de sa reconnoissance pour sa patrie, en dédiant son Dictionnaire Grec à la Ville de Caen, & à

Jacques Dalechamps son amy intime, & son compatriote, illustre comme luy par sa profonde connoissance de la langue Grecque, & par sa profession de la Medecine, dont il avoit pris le degré de Docteur dans l'Université de Caen, l'an 1564. Il étoit sorti d'une ancienne famille bourgeoise & marchande de la Paroisse de Saint Sauveur, qui avoit sa maison dans la Rue de Saint Sauveur. Il dit dans son Epître dédicatoire qu'il étoit né à Caen, qu'il y avoit reçû dans l'Université la premiere teinture des Lettres, & qu'il y avoit été appellé à des conditions honorables, pour y professer les belles Lettres. Il écouta ces propositions, & quitta l'Allemagne, où il s'étoit établi, aprés avoir parcouru toute l'Europe, pour profiter de la connoissance des gens doctes. Il choisit sa demeure à Caen dans le College des Arts, où il montroit aux enfans les principes de la langue Grecque, aprés l'avoir publiquement enseignée dans les Grandes Ecoles de la Faculté des Arts. Mais comme il se servoit de cette occasion pour expliquer le texte Grec des Epîtres de Saint Paul, & jetter dans ses explications des semences de la Religion des Protestans, qu'il avoit embrassée, il y a apparence qu'on l'empêcha de les continuer. Nous voyons dans le Livre de M[r] de Bras les plaintes qui en furent faites. Il le qualifie Professeur en Medecine. Je juge que ce furent ces traverses, qui luy firent abandonner Caen, & retourner en Allemagne, & non pas la peste ni les guerres civiles, qui n'en furent que le prétexte. Je croy même assez volontiers que le mécontentement qu'il en eut, l'obligea de chercher d'autres patrons dans la seconde édition de son Dictionnaire Grec, qu'il avoit dédié aux citoyens de Caën dans la premiere. Il fut reçû des Allemans avec honneur & avec joye. Il mourut le 27. Decembre de l'année 1605, âgé de cent trois ans, comme l'assure M[r] de Thou, sans être tombé dans la foiblesse de corps & d'esprit, qui accompagne

d'ordinaire la décrépitude. Cela cependant ne s'accommode pas avec ce qu'on fait dire à Joseph Scaliger, que Constantin n'avoit pas plus de dix ans plus que luy: car en l'année 1605, Scaliger n'avoit pas plus de 65. ans; ni par consequent Constantin n'en avoit pas plus de 75. quoy qu'au compte de Mr de Thou il en eût 103. Et en effet, il n'y a gueres d'apparence que Jules-Cesar Scaliger eût pû concevoir une si haute estime pour le savoir d'un jeune homme, qui auroit été âgé de moins de 28. ans, car il n'auroit eu que cet âge à la mort de Jules-Cesar Scaliger, qui arriva l'an 1558. Ce même Historien dit qu'il fut domestique de Scaliger. Et comme Joseph son fils le déchire en toutes rencontres avec acharnement, le traitant de faux, d'impudent, & d'âne dans l'intelligence des bons Auteurs, je ne fais nul doute qu'il ne faille chercher dans cette domesticité les causes d'une si grande aversion. Au reste, je ne m'arrête pas à ce jugement de Scaliger, qui dans sa haine ne gardoit nulle mesure d'équité. Il méprise infiniment le Dictionnaire Grec de Constantin; bien qu'il se soit trouvé des gens savans qui l'ont préferé, quoy que sans raison, à celuy de Henry Estienne; & que Jules-Cesar Scaliger qui devoit connoître Constantin, qui avoit demeuré chez luy, louë son integrité & son érudition; & que Philippes-Jacques de Maussac, Conseiller au Parlement de Toulouse, justifie soigneusement sa bonne foy, qui avoit été injustement soupçonnée. La confiance que prit en luy Jules-Cesar Scaliger, en le chargeant avant sa mort de l'édition de plusieurs de ses principaux ouvrages, & le soin que prit Sylvius, l'aîné des enfans de Jules, d'executer la volonté de son pere, en remettant ce précieux dépost entre les mains de Constantin, lors qu'il en fut le maître, sont des preuves incontestables de l'estime qu'ils faisoient de sa fidélité & de sa capacité, & le mettent à couvert des sanglans reproches que luy fait Joseph Scaliger. Outre son

Dictionnaire, il a laissé plusieurs ouvrages, dont le dénombrement seroit long, & qu'il a pris soin de dresser luy même. Les principaux sont des Annotations sur Dioscoride, les Aphorismes d'Hippocrate traduits en vers Grecs & Latins, & un Traité des Antiquitez Grecques & Latines.

35. *Jean, Nicolas, Guillaume, & Hercules Vauquelin.* La famille d'où étoit sorti *Jean Vauquelin*, a porté plusieurs hommes illustres dans les Lettres, dans la Robe, & dans l'Epée. Celuy-cy ayant été premierement Avocat du Roy au Bailliage de Caen, parvint à la charge de Lieutenant General, par la démission de Charles de Bourgueville, qui la luy resigna en luy donnant sa fille en mariage. Il posseda ensuite celle de President au Presidial de Caen. Il eut beaucoup de génie pour la Poësie Françoise. Il ajoûta à ses dispositions naturelles beaucoup d'étude & de lecture des anciens, qu'il a heureusement imitez. Il profita aussi de la liaison qu'il eut avec Scævole de Sainte Marthe, qui a tant honoré la France par l'excellence de ses vers. Si Jean Vauquelin avoit joint à ses talens la politesse du grand monde & de la Cour, il iroit de pair avec les plus celebres Poëtes de son siecle. Il mourut l'an 1606, âgé de 73. ans.

Nicolas son fils le surpassa de beaucoup en noblesse & en beauté d'esprit, & dans l'élegance & la délicatesse de ses vers. Il n'en a pas fait beaucoup, & de ce qu'il en a fait, peu ont été imprimez. Il en reste seulement un petit Recueil, & quelques feüilles volantes. Le principal de ses ouvrages est l'institution de Mr de Vendôme. L'on y remarque des tours fort singuliers, & un caractere original. Tout y coule de source, & il n'emprunte rien que de luy-même. Sa conversation étoit de ce genre. Ses expressions étoient nouvelles & agréables. Il est vray que cette singularité de stile & de pensées le faisoit quelquefois tomber dans des obscuritez, des duretez, & des inégalitez, telles qu'on ne le reconnoissoit pas. Sa vie étoit de même. Il s'étoit fait

fait une morale particuliere, qu'il ſoûtenoit par les charmes de ſon eſprit. Ses maiſons, ſes habillemens, ſes repas, tout étoit ſingulier. Eſtant encore à Caen, & aſſez jeune, il fit des diſcours publics dans l'Univerſité, en habit de cavalier. Son pere l'adopta à ſon tribunal, & luy reſigna ſa charge de Lieutenant General. Mais le vieux Maréchal d'Eſtrées revenant de Bretagne, où il avoit tenu les Eſtats, & paſſant par Caen, reçût une viſite de luy, & étant touché de ſon merite qu'il reconnut auſſi-tôt, il l'exhorta de venir à la Cour, & de ne paſſer point ſa vie à donner des Sentences. M^r des Yveteaux (c'étoit le nom qu'il portoit) ébranlé par ce conſeil, fut déterminé à le ſuivre par une diſgrace qui luy arriva, ayant été cité au Parlement de Roüen, pour rendre raiſon de l'irrégularité de quelque ſentence qu'il avoit donnée. Il vendit ſa charge à ſon cadet *Guillaume Vauquelin*, qui exerçoit déja celle de Preſident au Preſidial de Caen, que ſon Pere luy avoit laiſſée. Et pour luy, il alla trouver ſon patron le Maréchal d'Eſtrées, qui par ſa recommandation, jointe à celle du celebre Philippes des Portes, Abbé de Tyron, le fit choiſir Précepteur de Mr de Vendôme, fils de ſa ſœur, la belle Gabrielle; & un peu avant la mort du Roy, Précepteur de M^r le Dauphin luy-même, qui fut depuis le Roy Loüis XIII. Il ne ſatisfit pas tout le monde dans ſon employ. On l'en retira aſſez-tôt, pour des raiſons qu'on peut juger par tout ce qui luy eſt imputé dans les Memoires de Villeroy. La Cour, outre une penſion de deux mille écus, le gratifia des deux Abbayes, du Val, & de la Trappe. Mais le Cardinal de Richelieu le tracaſſant ſur ſa maniere de vivre, peu convenable à un Beneficier, il s'en défit. Par ſa faveur *Pierre Vauquelin* ſieur de Sacy, ſon ſecond frere, fut Abbé de Saint Pierre ſur Dive. Et Guillaume ſon cadet exerça longues années les charges qu'il tenoit de ſon pere & de ſon frere aîné. Hercule fils de Guillaume ne manquoit pas de

Z

talent pour la Poëſie. Il m'a quelquefois recité des vers de ſa façon, d'un beau tour. Il fut Maître des Requêtes, & Intendant en Languedoc, & l'aſſujettiſſement de ſes emplois occupa ſon tems & ſes penſées. Et luy, & ſon pere, eurent de grands démêlez avec Nicolas, dont la proximité leur étoit ſi glorieuſe,& leur avoit été ſi utile.Ils rendirent leur querelle publique par des écrits imprimez,qui ne firent pas d'honneur, ni aux uns, ni aux autres. La cauſe de ces differens, vint de la diſpoſition que fit Nicolas de ſes biens, en faveur de quelques-uns de ſes parens plus éloignez. Guillaume pour s'en vanger décria publiquement la conduite de ſon frere, & en porta ſes plaintes juſques à la Reine mere. On a debité pluſieurs particularitez de ſa vie, qui font douter non ſeulement de ſes bonnes mœurs, mais auſſi de ſon bon ſens. On a dit que dans les jardins de ſa belle maiſon du Fauxbourg Saint Germain, il s'habilloit quelquefois en berger, & renouvelloit avec ſa bergere, qui étoit une ſavante joüeuſe de harpe, l'image du Siecle d'or. J'ay ſçû de perſonnes de grand merite, & de grande qualité, qui l'ont connu particulierement, que la plûpart de ces gentilleſſes ſont ſuppoſées; que comme il étoit d'un temperament fort délicat, & qu'il cherchoit avec trop de ſoin les commoditez de la vie, il portoit dans les chaleurs de l'eſté un chapeau de paille, couvert de ſatin noir, pour la legereté, & des ſouliers de la même étoffe; ce qui n'étoit pas alors hors d'uſage, & qui donna pourtant lieu aux diſcours qu'on a faits de luy. Il a renfermé ſa morale dans un ſonnet fort licentieux, qui a fait douter plus que tout le reſte de la droiture de ſes ſentimens & de ſa Religion. Et veritablement il ne ſe peut excuſer, que par la liberté que donne la Poëſie. Ce qui ne ſuffira pas même pour le juſtifier. Mais il répara bien le ſcandale de ce Sonnet, lors qu'approchant de la fin de ſa vie, touché d'une ſincere penitence, il en fit un autre plein de ſentimens

veritablement Chrétiens, & partans d'un cœur humilié & contrit. Ce Sonnet à mon gré eſt ſon chef-d'œuvre, & pour la ſublimité des penſées, & pour la beauté du tour & des expreſſions ; & il ne pouvoit mieux effacer ſes dereglemens, & couronner ſa longue vie. En cela paroît la fauſſeté d'un diſcours qui ſe répandit alors, que ſa joüeuſe de harpe l'aſſiſtant à cette derniere heure, il ſe faiſoit joüer par elle des airs agréables, pour adoucir l'amertume de ſon mal, & éloigner les penſées de la mort. Lors que dans les broüilleries de la Fronde, le Roy ſortit de Paris, & ſe retira à Saint Germain, M^r des Yveteaux ſe crût obligé par bien-ſéance d'en ſortir auſſi, & de ſe retirer dans ſa maiſon de Brianval, ſituée dans la Paroiſſe de Varede, prés de Germigny, maiſon de campagne de l'Evêché de Meaux. Il y fit un aſſez long ſéjour, & enfin ne trouvant pas les ſecours ordinaires & neceſſaires dans une difficulté d'urine, à laquelle il étoit ſujet, il en mourut le 9. Mars, 1649, âgé de 90. ans. Il fut enterré dans l'Egliſe de Varede, où il avoit choiſi ſa ſepulture : & le fameux Abbé de la Trappe, Armand le Bouteiller, fit l'Epitaphe que l'on voit ſur ſon Tombeau.

Au commencement du ſiecle paſſé *Robert Angot* Sieur de l'Eſperonniere, fit imprimer à Paris un Recueil de ſes Poëſies, ſous le titre *de Prélude Poëtique*. Ce Recueil nous apprend qu'il étoit de Caen, & qu'il eut quelque relation avec Jean Vauquelin, Sieur de la Frenaye, à qui il a adreſſé une Ode. On y remarque quelque conformité de génie, de tour d'eſprit, & d'érudition avec ce Magiſtrat ; la même abondance, la même facilité, & la même dureté ; pluſieurs traductions pareilles des Poëtes Grecs & Latins. A la tête de cette partie de ſes vers, qu'il a intitulez *les Amours d'Erice*, il a mis 85. Sonnets, où il ſemble qu'il ſe ſoit propoſé pour modéle ceux du Petrarque pour Laure. Il a plus fait d'honneur à Caen ſa patrie par ſes vers, que Caen

36. *Robert Angot.*

ne luy en a fait par son souvenir; car son nom y est presque inconnu.

37. *Jean & Pierre Bertaud, freres. Le Sieur de Freauville, & la Dame de Moteville, enfans de Pierre.*

C'est en vain que l'on a voulu dérober à la ville de Caen l'honneur de la naissance de *Jean Bertaud*, & l'attribuer à Condé sur Noireau. Il nâquit à Caen, & il se dit de Caen dans la signature du Sonnet qu'il a adressé à Mr de Bras sur ses Recherches. Et les heritiers de son nom & de son bien conviennent que Caen étoit le lieu de sa naissance. Il étoit fils de François Bertaud, originaire de la Paroisse de Donnay, homme docte dans les Lettres humaines, & qui prit soin de l'instruire, sans en vouloir confier le soin à un autre. Mais la bonté de son esprit, & la délicatesse de ses vers, le ravirent à sa patrie, & l'attirerent à la Cour. Il y fut fort goûté sous le régne de Henry III. Il fut pendant treize ans Secretaire du Cabinet. Il est qualifié dans quelques Actes de l'année 1583, Secretaire & Lecteur ordinaire du Roy. A la mort de ce Prince, il tenoit de la Cour une charge de Conseiller au Parlement de Grenoble, dont il se défit. Il fut premier Aumônier de la Reine Marie de Medicis. Il fut gratifié de l'Abbaye d'Aunay, & de l'Evêché de Séez. Cela fut la récompense des soins qu'il avoit pris pour la conversion de Henry IV. Il ne joüit que cinq ans de sa prélature, & il mourut à Séez le 6. Juin, l'an 1611. Dans ce Sonnet, par lequel Mr de Bras répond à celuy de Jean Bertaud, qui est à la tête de ses Recherches, il le traite de *jeune enfant*, & dit qu'il avoit environ dix-huit ans. Ces deux Sonnets furent faits en l'année 1570, comme Mr de Bras l'a marqué de sa main, dans le Recueil manuscrit de ses Oeuvres, qui m'a été communiqué par Mr Foucaud, Intendant de la Generalité de Caen, dont le merite urpasse de bien loin la dignité. De-là nous pouvons remonter au tems de la naissance de Bertaud, qui tombe dans l'année 1552; & descendre au tems de sa mort, arrivée l'an 59. de son âge. Outre ses ouvrages Poëtiques qui

ſont publics, il a laiſſé une traduction de quelques livres de Saint Ambroiſe, des Traitez imparfaits de controverſe, des Sermons ſur les principales Fêtes de l'année, & une Oraiſon funebre de Henry IV. Une Paraphraſe du ſixiéme Pſeaume, & un Cantique de la Sainte Vierge, ont paru ſous ſon nom dans quelques Recueils, quoy que ces pieces ne ſe trouvent point dans les meilleures éditions de ſes vers. Il deſſinoit fort agréablement & fort correctement. Pierre Bertaud ſon frere obtint aprés luy l'Abbaye d'Aunay, & en ayant joüi pendant trois ans par Oeconomat, il la quitta pour ſe marier. Il eſt auteur d'une Préface que l'on trouve dans quelques éditions des Poëſies de l'Evêque de Séez, par laquelle il declare que les vers amoureux qui en compoſent la ſeconde Partie, luy furent confiez par ce Prélat pour en diſpoſer à ſa volonté, & que ç'a été par ſes ſoins qu'ils ont été conſervez. Du Mariage de Pierre ſortit François, qui aprés avoir été Lecteur de la Chambre du Roy, & enſuite Conſeiller d'Egliſe au Parlement de Roüen, ſous le nom de l'Abbé Bertaud, ſe maria enfin en prenant une Charge de Conſeiller Laïque au Parlement de Paris. Il eſt auteur d'un Traitté ſur les Prérogatives de la Robe. Il fut frere de Madame de Motteville Françoiſe Bertaud, premiere Femme de chambre de la Reine Anne d'Autriche, qui ayant eu quelque part à ſa faveur, a laiſſé des Memoires de ce qu'elle avoit vû à la Cour. On y remarque un ſtile aiſé & poli, & un eſprit naturel & droit, mais peu inſtruit des régles de l'art d'écrire qu'elle pratiquoit. Elle mourut en l'année 1689, âgée de ſoixante & dix ans. François ſon frere vécut quatre-vingt-deux ans, & mourut en l'année 1702. Et l'un & l'autre ayant eu l'eſprit affoibli par l'âge, quelques années avant leur mort.

Mr de Bras avoit illuſtré ſa patrie, en déterrant les Antiquitez de la ville de Caen; *Jacques de Cahaignes* 38. *Jacques & Eſtien-*

ne de Cahaignes. ne merita pas moins sa reconnoissance par le soin qu'il prit de conserver la memoire de ses illustres Citoyens. Leurs Eloges qu'il a publiez, ne sont qu'une partie de son dessein. Il n'a parlé dans cette Centurie que de ceux qu'il avoit connus, les ayant arrangez selon le tems de leur mort. Il eût rendu le même devoir aux autres dans les Centuries suivantes, si leurs heritiers avoient répondu à l'invitation qu'il leur avoit faite, de luy fournir les instructions necessaires. Il fut fils de Pierre de Cahaignes Medecin, originaire de la paroisse de Matthieu. Il perdit son pere fort jeune. Il étudia, & prit les degrez de Medecine dans l'Université de Caen, dont il fut Recteur. Il avoit pris des leçons de Julien le Paumier, celebre Medecin. Il fut aussi Professeur Royal dans cette Faculté. Il ne se maria point. Il pratiqua la Medecine, & il fut élû Echevin de Caen. Sur l'entrée de sa vieillesse il se retira de ses emplois, pour se donner tout entier à la composition. Il commença par quelques petits ouvrages. Il composa & recita les Oraisons funebres de Jean Rouxel, & de Nicolas Michel, Professeurs Royaux en Eloquence. Il ramassa & publia les Poësies du même Rouxel. Il traduisit de Latin en François le Livre de Julien le Paumier sur le Sidre, & un autre du même auteur sur le Mal venerien. Et comme il se préparoit à l'édition de la Paraphrase de la Physiologie de Fernel qu'il avoit faite, il quitta toute autre entreprise pour travailler à ses Eloges. Il y fit paroître beaucoup de candeur, de probité, & d'amour pour sa patrie. Son stile est un peu trop diffus & languissant. Il sort souvent hors de son sujet, pour se jetter dans les communes de la Morale, & sa diction, quoy qu'aisée, n'est pas dans une assez exacte pureté. Estienne de Cahaignes son proche parent, qui fut depuis Professeur en Medecine dans la même Université, allant faire ses études à Leyde en Hollande dans sa premiere jeunesse, Jacques se servit de cette occasion pour écrire par luy à Joseph

Scaliger, qui par son éminent savoir soûtenoit dans cette Academie l'honneur du nom François, & pour luy envoyer une bourse en broderie d'or, faite à Caen. Caen étoit alors en réputation pour ces sortes d'ouvrages, Scaliger luy écrivit une lettre de remerciment, que l'on voit dans le Recuëil de ses Epîtres. Estienne racontoit que dans le moment qu'il donnoit cette bourse à Scaliger, la Princesse d'Orange étant survenuë, Scaliger luy en fit un present. Le même Estienne qui dans ce jeune âge s'exerçoit à la peinture, montroit un portrait de Scaliger, qu'il avoit tiré d'aprés nature. Scaliger étant mort pendant le séjour de ce jeune homme à Leyde, ceux qui prirent soin de ses funerailles, jugerent à propos de faire porter les quatre coins du Drap mortuaire qui couvroit le cercuëil, par quatre Gentilshommes, deux François, & deux Hollandois, pour marquer le lieu de sa naissance, & celuy de sa mort. Estienne de Cahaignes eut l'honneur d'être du nombre de ceux qui furent choisis pour cette fonction, & pour rendre les derniers devoirs à ce grand personnage.

39. *Le Sieur de la Renaudiere.*

Vers le commencement du dernier siecle, *le Sr de la Renaudiere* pratiquoit à Caen la Medecine avec succés. C'est à ce titre que je le mets au nombre des Citoyens de Caen, sans être pourtant assuré que Caen fût le lieu de son origine. Quoy qu'il n'ait donné aucune marque publique de son érudition, le commerce neantmoins qu'il entretenoit avec les plus savans hommes de son siecle, fait juger qu'il tenoit quelque rang parmy eux. Il étoit intime amy de ce même Scaliger dont j'ay parlé. L'on peut en juger par un recit qui se trouve dans la vie du Sieur du Plessis-Mornay, que les Religionnaires de France opposoient à tout ce que le parti Catholique avoit de plus éminent dans les Lettres. Scaliger qui s'y connoissoit mieux que les autres, n'en jugeoit pas ainsi. Il comparoit la Conférence du Sieur du Plessis avec le Cardinal du Perron, au combat de Glaucus &

de Diomede, & il luy étoit échapé de dire que le Sieur du Plessis étoit médiocre en Latin, peu savant en Grec, & ignorant en Ebreu. Ce discours choqua toute la faction Protestante, & Scaliger qui étoit en Hollande à leurs gages, fut obligé de se rétracter, non seulement par un desaveu, mais encore par des loüanges conformes au jugement qu'on souhaittoit qu'il fist de luy. La Cabale Huguenotte fit valoir ce témoignage de Scaliger, comme un Eloge au dessus de toute exception, rendu au merite de leur Heros. Mais sans m'arrêter ni au jugement de Scaliger, ni à celuy des Protestans, il ne faut que lire sans prévention les ouvrages du Sieur du Plessis, pour connoître en luy un savoir superficiel, un esprit plûtôt acquis par l'usage du monde & des affaires, que naturel; un jugement peu solide & précipité; un homme hazardeux dans ses écrits, donnant prise sur luy, & s'exposant inconsiderément aux revers de la fortune literaire, tel que fut celuy, que luy fit éprouver le Cardinal du Perron. Henry IV. qui affectionnoit du Plessis, ne luy dissimuloit pas qu'on disoit qu'il étoit impossible, que dans la vie qu'il avoit menée, il eût pû lire cette infinité d'Auteurs, qu'il citoit fastueusement dans ses ouvrages. En effet, il est visible que des gens studieux qu'il avoit à ses gages, luy fournissoient des materiaux, qu'il compiloit sans discernement. Ce fut à la Renaudiere que Scaliger adressa ce desaveu, comme à un homme accredité & propre à le faire valoir dans le Parti.

40. *Jean de Tourneroche.* *Jean de Tourneroche* succeda à Nicolas Michel dans la Profession Royale d'Eloquence de l'Université de Caen, aprés avoir fait éclater son savoir comme luy dans l'Université de Paris, enseignant la Rhétorique au College d'Harcourt. Il y fut élû Recteur, & s'acquitta de cet employ avec beaucoup de dignité. Il revint à Caen, sa patrie, en l'année 1609. Il accepta la Chaire Royale d'Eloquence qui luy fut offerte. Neanmoins

Antoine Goſſelin, qui enſeignoit alors la Rhetorique dans le College du Bois, & qui eut de grandes altercations avec luy, en parle autrement. Il prit occaſion de l'explication des Florides d'Apulée, à laquelle il s'étoit engagé, & que Tourneroche avoit auſſi entrepriſe, eſperant que la concurrence tourneroit à ſon avantage, de faire une vehemente Déclamation contre luy, au mois de Juillet de la même année. Il ſe plaint que Tourneroche, ayant obtenu des Echevins par ſurpriſe, & contre les formes, des gages de ſix mois pour la Profeſſion d'Eloquence, avoit commencé ſes fonctions ſans avoir rendu aucun devoir aux anciens Profeſſeurs; que ſes premiers diſcours publics avoient été des invectives contre tous les Profeſſeurs de l'Univerſité, & contre luy en particulier. Il luy reproche ſon ignorance dans la langue Grecque, & beaucoup de bévuës dans ſon interpretation des Florides, & le traite de Plagiaire avec beaucoup de chaleur & de hauteur. Ce fut alors que Tourneroche publia ſon Livre des Jeux Olympiques & du Cirque des Romains, qu'il adreſſa à ſes Diſciples. Il les nomme *Regiocadomæos*, parce qu'il étoit Profeſſeur Royal à Caen. Il avoit publié à Caen dés l'année 1593, un Traité ſur le *Bidental*, qui fut réïmprimé à Paris. Il fit un Poëme ſur le Cirque, & il mit au jour des Commentaires ſur Juvenal & Perſe. Les habitans de Caen craignans de le perdre, luy offrirent de plus grands emplois dans leur Univerſité. Mais Paris le rappelloit. Il reprit ſon ancien poſte dans le College d'Harcourt, & fut chargé d'un ſecond Rectorat dix ans aprés le premier. Il eut des démêlez avec le Pere Garaſſe Jeſuite, qui ayant attaqué ſa naiſſance ſur de faux avis, luy fit une réparation volontaire étant mieux inſtruit. Il le qualifie auſſi de Huguenot, & il parle de ſes Commentaires ſur les Satiriques, entendant parler de Juvenal & de Perſe.

Une peſte violente qui affligea la ville de Caen, 41.

Pierre Heurtaud. aprés la mort du Maréchal d'Ancre, donna occasion à *Pierre Heurtaud* Chirurgien de Caen, de composer un Traité de la Peste, & de le faire imprimer à Caen, en l'année 1621. Il fut si content de son travail, qu'il en entreprit un autre sur la Saignée, qu'il mit au jour l'année suivante : faisant ainsi part au public des connoissances que son experience, & son étude luy avoient acquises.

42. *François Malherbe.* *François Malherbe*, qui a mis nôtre siecle & nôtre nation en droit de disputer le prix de la Poësie Lyrique, à tous les autres siecles, & à toutes les nations, étoit de Caen. Il nâquit en l'année 1555. Il étoit sorti d'une famille, qui possedoit depuis long-tems les premieres Magistratures de cette Ville. Son pere Conseiller au Bailliage luy destinoit la sienne, & dans cette vûë il le fit étudier dans l'Université de Caen, où il eut le bonheur d'avoir Rouxel pour maître dans l'étude de l'Eloquence. Il l'envoya ensuite en Allemagne & en Suisse, où il prit à Heidelberg & à Bâle les leçons des plus habiles hommes de ces contrées. Estant de retour à Caen, il fit des discours dans les Ecoles publiques, ayant l'épée au côté, ce qui n'étoit pas sans exemple. Mais son génie l'élevant au dessus de ces emplois, il alla à Paris étant encore jeune. Il y fut particulierement obligé par le chagrin qu'il eut du changement de Religion que fit son pere, dans les dernieres années de sa vie. Il frequenta un peu la Cour, & il fut chargé de ses concitoyens & du corps de la Ville, d'assurer Henry IV. de leur fidélité. Il s'étoit fait cependant un grand nom dans les Lettres, & la Cour estimoit son merite, sans avoir connu sa personne. Il y revint âgé de 50. ans. La recommandation du Cardinal du Perron, & de M^r des Yveteaux, augmenta l'estime que le Roy Henry IV. avoit pour luy. Ce Prince le voulut voir, il luy fit un accueïl favorable, luy donna des esperances pour l'avenir, & ordonna à Mr de Bellegar-

de d'avoir ſoin de luy ; c'eſt à quoy aboutirent toutes les belles promeſſes du Roy. Mr de Bellegarde le prit chez luy, & luy fit du bien. Il le fit Ecuyer du Roy, & l'un des Gentilshommes de ſa Chambre. La Reine Marie de Medicis, luy fit avoir une penſion. Il fut honoré de l'eſtime, & de la confidence de la Princeſſe de Conty, qui avoit joint à une beauté rare, un eſprit délicat,& un goût rafiné. Cependant tout cela ne le mettant pas aſſez au large, il n'épargnoit point ſa veine pour ſe faire une meilleure fortune ; & ſa Poëſie toute noble qu'elle eſt,n'eſt pas toûjours employée noblement: de ſorte que Mr des Yveteaux diſoit qu'il demandoit l'aumône le Sonnet à la main. Il ſuivit la fortune de Henry Duc d'Angoulême, Grand Prieur de France, & fit avec luy le voyage de Provence, dont il étoit Gouverneur. La protection de ce Prince luy fit épouſer Madeleine de Coriolis, veuve d'un Conſeiller, & fille d'un Preſident du Parlement d'Aix. Il en eut pluſieurs enfans, qui moururent jeunes. Une de ſes filles mourut de la peſte entre ſes bras. Il ne pût élever qu'un fils, qui fut tué en duel par un Gentilhomme nommé de Pilles, étant preſt d'être reçû Conſeiller au Parlement d'Aix. Ce fils, nommé Marc-Antoine, ne dégeneroit point de ſon pere, dans l'amour & dans le génie pour la belle Poëſie. Il a laiſſé quelques vers, plus animez, mais moins châtiez que ceux de ſon pere. Malherbe fut ſi touché de ſa perte, qu'il ne luy ſurvécut pas long-tems. Il mourut en l'année 1628, âgé de 73. ans. Quelque eſtime que merite la Poëſie de Malherbe, pour ſon tour admirable, pour ſon harmonie, pour ſa nobleſſe & ſon élevation, il faut cependant avouër qu'elle n'eſt pas toûjours naturelle, & qu'elle tombe quelquefois dans des duretez & des ſécherefſes ; & que ce n'étoit pas tout-à-fait ſans raiſon que le Cavalier Marin diſoit de luy, qu'il ne connoiſſoit point d'homme plus humide, (car il étoit grand cra-

cheur) ni de Poëte plus sec. Il est vray encore que rien n'est plus froid que ses Lettres de galanterie, & qu'il ne réüssit dans aucun genre d'écrire, qui demande de la délicatesse. Mais pour la pureté de son stile, elle est au souverain degré. Il avoit long-tems étudié nôtre langue. Il est le premier qui l'a purgée de cette roüille & de cette crasse de l'antiquité. On dit qu'il n'avoit point d'oreille pour la Musique, ce qui seroit étonnant dans un homme qui a fait des vers si harmonieux, si nous n'en avions connu plusieurs, & Mr Ménage entr'autres, avec la même perfection, & le même défaut. On dit aussi qu'il n'avoit point de discernement pour les ouvrages des Anciens, & je le croy aisément des Ouvrages qui sont dans le genre fin & délicat; mais pour ceux du genre sublime du Lyrique, on remarque qu'il a appliqué à son usage une infinité des plus beaux endroits des Anciens, & principalement d'Horace, qu'il appelloit son Breviaire. Il ne faut donc pas trop s'étonner de ce que disoit de luy Mr de Raçan, qu'il étoit grand admirateur de Stace. Il est certain qu'il y a un trés-beau feu, une facilité admirable, & une grande sublimité de génie dans les Sylves de Stace, & que le peu de vers Lyriques qui s'y trouvent, sont des chef-d'œuvres. J'ajoûteray encore à ce sujet, que s'il a manqué de goût dans le discernement de la belle Poësie, ce défaut luy a été commun avec plusieurs excellens Poëtes, que j'ay connus. Le grand Corneille, Prince des Poëtes Dramatiques François, m'a avoüé, non sans quelque peine & quelque honte, qu'il préferoit Lucain à Virgile. Mais cela est plus excusable dans un Poëte de theatre, qui cherchant à plaire au peuple, & s'étant fait un long usage de tourner ses pensées de ce côté-là, y avoit aussi formé son goût, & n'étoit plus touché que de ce qui touche le plus le vulgaire, de ces sentimens heroïques, de ces figures brillantes, & de ces expressions relevées, Ce qui verifie ce que j'ay avancé ailleurs, &

ce que j'ay trouvé depuis confirmé par le ſuffrage de Montagne, que les grands connoiſſeurs en Poëſie ſont plus rares que les grands Poëtes. Malherbe eſt auteur de cette deviſe, qui a pour corps une maſſuë, jointe à l'écuſſon des Armes de France, & ce mot pour ame, *Erit hæc quoque cognita monſtris.* Je pourrois icy ajoûter beaucoup de particularitez de ſa vie, ſi elle n'avoit pas été écrite aſſez exactement par Mr Ménage, & ſi le public avoit tout-à-fait perdu l'eſperance de voir les memoires, que Mr de Racan ſon diſciple & ſon amy en a laiſſez.

43. *J. le Févre.*

J. le Févre publia à Roüen en l'année 1616, un Poëme à l'honneur de la Naiſſance de Nôtre-Seigneur, qu'il intitula *la Sainte nuit.* Il paroît dans cet ouvrage beaucoup de pieté & d'étude des ſaintes Lettres. Il y paroît auſſi quelque facilité pour la verſification. Mais le génie, l'invention & la politeſſe y manquent, & l'on reconnoît par tout la ſimplicité & la rudeſſe d'une Muſe municipale.

44. *Eleazar de Sarcilly, Sieur de Chandeville.*

Chandeville s'appelloit *Eleazar de Sarcilly.* Il nâquit le 24. Mars, en l'année 1611, à Brucourt, terre de ſon pere, proche de Caen. Sa mere étoit de la famille du Poëte Malherbe. Il fit ſes études de Rhetorique ſous Antoine Halley Profeſſeur Royal de l'Univerſité de Caen. Il étoit parent de Mr de Grancé, & il n'avoit que ſeize ans, lors que Madame de Grancé, mere du dernier Archevêque de Roüen, le mena à Paris, & le produiſit dans le grand monde. Son eſprit y fut fort goûté. Il avoit un rare talent pour la Poëſie Françoiſe. On a imprimé un petit Recuëil de ſes vers, où l'on remarque un génie heureux, noble, élegant, délicat. La plûpart ſont vers d'amour, dont quelques-uns ſont pour Madame de Rambures, & pour Iſabelle de Bourgueville, fille d'honneur de Henriette Reine d'Angleterre, arriere petite fille de Mr de Bras, qui fut ſa premiere inclination. Il s'attacha au Cardinal de

la Valette. L'uſage de la Cour, l'étude, & la maturité de l'âge, faiſoient eſperer de luy quelque choſe de grand, mais une mort avancée le ravit à la France, à l'âge de 22. ans, en l'année 1633. Il mourut à Paris d'une fiévre continuë. Il fut enterré à Saint Germain l'Auxerrois. Il ſupprima ſes vers en mourant, & aucuns n'en ſeroient échappez, ſans Mr de Scudery, qui prit ſoin de les ramaſſer, & de publier ce qui nous en reſte.

45. *Adrien de Roquigny.* *Adrien de Roquigny* étoit un des plus zélez Proteſtans que Caen ait jamais portez, quoy que leur Religion y ait été trés-floriſſante. Il luy conſacra tout le talent qu'il avoit pour la Poëſie Françoiſe; & ce fut pour ſa défenſe & pour ſa loüange qu'il publia en l'année 1634. un Recuëil de vers, ſous le nom de Muſe Chrétienne. Il étoit alors âgé de ſoixante & trois ans. Ce Recuëil étoit beaucoup plus ample que dans une premiere édition qui l'avoit précedé. Il a du feu, une imagination vive, libre, & feconde. Mais il n'eſt pas châtié dans ſes inventions, il n'a point le goût de la belle Poëſie, il eſt impur dans ſon langage, & il ne reconnoît point d'autres ornemens que ceux que la Bible luy fournit. Il ſe retira en Angleterre, lorſque le Roy Loüis XIII. entreprit de réprimer les deſſeins ſeditieux des Religionnaires de ſon Royaume.

46. *Benedic Macé, & Gilles ſon fils.* Le Barreau du Bailliage de Caen ne fut pas un aſſez grand Theatre pour renfermer toute l'application de *Gilles Macé* Avocat. En exerçant cette profeſſion, il continua ſes études de Mathematique, qu'il avoit cultivées dés ſon enfance, & les enſeigna publiquement dans l'Univerſité de Caen. De toutes les parties de cette noble ſcience, il s'attacha particulierement à l'Aſtronomie, & à l'Aſtrologie. J'ay entre mes mains pluſieurs obſervations du Ciel, qu'il a faites avec beaucoup d'intelligence & d'exactitude, & il en a laiſſé au public un monument fort eſtimable dans le Livre qu'il a compoſé ſur la Comete de l'année 1618. On

rapporte de luy plusieurs prédictions qu'il a faites à diverses personnes par l'inspection des Astres. Mais comme les principes, sur lesquels ces sortes de prédictions sont fondées, n'ont aucune solidité, & que l'Astrologie judiciaire ne peut être considerée tout au plus que comme une science experimentale, & fondée même sur des experiences souvent fausses & illusoires; ces prédictions, que l'on vante, sont trés-incertaines. Il eut quelque talent pour la Poësie, & l'on voit de luy des vers qui ne sont pas méprisables. Il nâquit à Caen le vingt-deuxiéme de Février de l'année 1586. Il mourut à Paris le huitiéme de Mars, 1637, âgé de 51. ans. Son Pere Benedic Macé fut estimé pour son savoir, qui passa à Caen en proverbe. On voit un sonnet de luy sur la traduction de Darés de Phrygie, faite par Charles de Bourgueville. Ce Sonnet a son prix: il a du tour & du nombre, & donne une idée avantageuse du génie de l'Auteur. L'on voit dans les œuvres de Jean Rouxel une Epitaphe Latine de Robert Macé, sous le nom de Benedic son fils, mais qui selon les apparences est l'ouvrage de Rouxel. Il paroît par cette Epitaphe que ce Robert étoit descendu d'un autre Robert, qui le premier en Normandie & en Bretagne exerça l'Imprimerie avec des caracteres de fonte; & eut pour apprentif & domestique le celebre Christofle Plantin, que personne n'a surpassé dans l'industrie & l'élegance de ce noble Art.

47. *François de Cauvigny, Sr de Colomby, & Jacques de Cauvigny.*

Il me reste peu de chose à dire de ***François de Cauvigny, Sieur de Colomby***, aprés ce que Mr Pellisson a dit de luy dans l'Histoire de l'Academie Françoise. De six freres il fut le quatriéme. Son frere aîné avoit épousé la Fille de Monsieur Morant Tresorier de l'Epargne, qui en cette consideration luy procura des graces de la Cour. Ses principaux ouvrages sont la Traduction de Justin, le Traitté contre l'Astrologie judiciaire, & le livre de l'Autorité des Rois. Son neveu

Jean Jacques de Cauvigny le ſurpaſſa de bien loin en merite, & en beauté d'eſprit. Ses vers ſerieux & enjoüez ont un beau feu, un tour noble, beaucoup d'élevation & d'agrément. Mais le ſoin de ſes affaires, & ſa mort avancée, priverent ſa patrie de l'honneur qu'elle attendoit de luy.

48. *Les Du Viquet, pere & fils.*

Nous ne devons pas oublier icy les *Du Viquet, pere & fils*. Le pere nommé Marin, dans les actes Latins, prenoit le nom de *Marius*. Il étoit natif de la Paroiſſe de Meuvaine. Il prit le degré de Docteur dans la Faculté de Medecine de l'Univerſité de Caen, l'an 1547. Il fut enſuite Profeſſeur de cette Faculté, & enfin Recteur de l'Univerſité. Il a écrit avec élegance ce qui eſt arrivé dans ſa magiſtrature. Il fut Echevin de Caen vers l'an 1560. Son fils fut Avocat General au Parlement de Roüen, aprés avoir été long-tems Avocat. Son éloquence, la vivacité, & l'agrément de ſon eſprit luy acquirent beaucoup de réputation. Il mourut vers l'an 1640.

49. *Claude & Georges Fournier, pere & fils.*

Georges Fournier s'eſt ſignalé dans les Mathematiques, & dans l'étude de la Navigation. Il fut fils de *Claude Fournier*, Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité de Caen, natif de Joigny en Bourgogne, dont il nous eſt reſté une Oraiſon Latine, recitée à Caen, le 28. Octobre, en l'année 1594, pour remercier la Ville du choix qu'elle avoit fait de luy pour cette Profeſſion, ſans l'avoir demandée. On apprend par ces diſcours qu'il avoit été fait Bachelier en Droit à Toulouſe, Licentié & Docteur à Orleans, & Profeſſeur à Angers. Georges ſon fils aîné nâquit à Caen l'an 1595. Il ſe fit Jeſuite malgré ſon pere, qui n'oublia rien pour l'en détourner. Son application aux Mathematiques, l'ayant empêché d'acquerir les autres connoiſſances neceſſaires pour parvenir aux premiers emplois de ſa Compagnie, il fut envoyé ſur les vaiſſeaux de l'armée navale de France, pour y donner les ſecours ſpirituels.

ſpirituels. Ce fut-là qu'il ſe rendit capable de compoſer ſon Hydrographie, ouvrage trés-utile à ceux qui pratiquent la mer. Il a fait un Commentaire ſur les ſix premiers Livres d'Euclide, des Commentaires Geographiques, & une Deſcription des côtes maritimes de la terre. Il mourut à la Fléche le 13. Avril, 1652, âgé de 57. ans.

Caen n'a point porté d'eſprit plus agréable, plus aiſé, plus vif, que celuy de *Jean-François Sarraſin*. Les loüanges que Mr Peliſſon luy a données dans la belle Préface de ſes ouvrages, nous ôtent l'envie & le courage de parler icy de ſon merite, & des charmes de ſes vers & de ſa proſe. Il étoit fils d'un Treſorier de France de Caen, natif de la Paroiſſe d'Hermanville ſur la mer, que je crois auteur d'une Epigramme Françoiſe ſur la mort de Jean Rouxel, & qu'on voit dans ſes œuvres. Jean-François étudia à Caen, & ayant auſſi-tôt aprés gagné Paris, il ne tarda pas à ſe faire connoître à la Cour. Il épouſa une femme riche; mais vieille, laide, & chagrine. Son humeur libre & enjoüée, ne pût s'accommoder d'une telle compagnie. Il la quitta, & entra au ſervice de Mr le Prince de Conty, en qualité de Secretaire de ſes commandemens. Il tomba dans ſa diſgrace, & le déplaiſir qu'il en conçût luy donna la mort, à l'âge d'environ 50. ans, en l'année 1655. Une Epigramme Latine qu'il fit en l'honneur de la Geographie ſacrée de Samuel Bochart Miniſtre Proteſtant à Caen, & qui paroît à la tête de cet ouvrage, fait voir que ſon talent ne ſe bornoit pas à la litterature Françoiſe. 50. *Jean-François Sarraſin.*

Les vers Latins firent les délices de *Philippes le Sueur, Sieur de Petiville*. Ses vers, faciles d'ailleurs & ingenieux, manquent d'amenité & de pureté dans l'élocution. Il en compoſa juſqu'à la mort dans les ennuis d'une longue maladie, & il travailloit à en faire un Recueïl. Il luy eſt auſſi échapé quelques vers 51. *Philippes le Sueur, ſieur de Petiville.*

François, qui ne manquent pas de génie & d'agrément. Il avoit beaucoup voyagé dans sa jeunesse. A son retour il prit une charge de Conseiller dans le Parlement de Roüen, âgé de 26. ans, & l'année suivante il épousa une femme de Paris, dont il laissa plusieurs enfans. Il exerça sa charge avec beaucoup d'integrité. Il étoit Huguenot, mais sans entêtement. Il mourut à Caen le 24. de Decembre, en l'année 1657, âgé d'environ 50. ans ; étant né à Caen le dernier de Mars de l'an 1607.

52. *Jean de Bernieres & Jourdaine sa sœur.*

Quelque soin qu'ait pris *Jean de Bernieres* de cacher sa vie, la constante & éminente pieté qu'il avoit cultivée dés son enfance, n'a pas laissé de luy acquerir une grande & juste réputation. Il étoit Tresorier de France à Caen. Mais fuyant le monde, & voulant chercher Dieu dans la retraite, il se confina dans une petite maison, bâtie sur le fond des Ursulines de cette Ville, dont le Convent magnifique avoit été fondé par sa sœur. C'est cette petite maison qui a été nommée l'Hermitage. Il a passé sa vie dans les pratiques de la plus haute perfection. Il écrivoit par ordre de ses Directeurs les lumieres que Dieu luy communiquoit dans l'Oraison. Le Chrêtien interieur est extrait de ses écrits, qu'il avoit commencez dés le College. Ils seroient demeurez cachez entre les mains de ceux qui ont herité de ses tresors spirituels, si le Pere Loüis François d'Argentan, Capucin, n'avoit pris soin de les revoir, & de les compiler aprés sa mort. On reconnoît sensiblement l'esprit de Dieu dans ses écrits. Il a paru encore d'autres Oeuvres spirituelles sous son nom. Il eut la principale part à l'établissement de l'Hôpital des Pauvres Renfermez, & il paroît qu'il contribua beaucoup à l'établissement de la Charité pour la retraite des filles de mauvaise vie, qui veulent se donner à Dieu. Sa vûë, qui étoit naturellement courte, s'affoiblit si fort dans les dernieres années de sa vie,

qu'à peine pouvoit-il se conduire. Son exterieur étoit simple, sa conversation assez gaye. Dieu le retira de ce monde dans le tems qu'il s'entretenoit avec luy dans la priere. Il mourut d'apoplexie, le 3. May; l'an 1659, âgé de 57. ans. Sa sœur *Jourdaine de Bernieres* prit une autre route pour aller à Dieu. Elle employa son zéle & son bien pour établir à Caen les Religieuses Ursulines. Elle alla demander à Paris des Filles de cet Ordre. Aprés avoir passé un contract de fondation, elle en ramena trois en l'année 1624. Elle embrassa quelque tems aprés leur genre de vie, & en fit profession vers la trentiéme année de son âge. Sa vertu la fit élire Superieure quatre ans aprés sa Profession. Ce fut alors qu'elle entreprit le superbe bâtiment que les Ursulines habitent presentement, & l'acheva en moins de six ans. Elle mourut le 26. Septembre 1670, âgée de 74. ans, étant née le 28. Février 1596.

53. *Gillonne Huet.*

Plusieurs raisons m'avoient empêché dans la premiere édition de cet Ouvrage, d'y donner à Gillonne Huet la place que sa vertu me sembloit luy avoir fait meriter. J'apprehendois que la chair & le sang n'eussent trop de part au jugement que je faisois d'elle, quoy que ce jugement luy fût encore moins favorable que celuy des personnes avec qui elle a vécu, & qui l'ont connuë plus particulierement que moy. Mais ayant vû sa pieté préconisée publiquement par l'Eloge dont on a honoré sa memoire dans l'Année Dominicaine, je me suis cru autorisé à luy rendre la justice, que mes scrupules luy avoient refusée. Elle nâquit à Caen le 16. Mars de l'année 1633. Mais Dieu l'ayant privée dés l'entrée de sa vie de ceux qui la luy avoient donnée, les Dames de Bertouville ses tantes, Religieuses Dominicaines aux Emmurées de Roüen, se chargerént de son éducation. Elle les accompagna au Pontlevêque en l'année 1645, lors qu'elles y fonderent la florissante Communauté de Sainte Croix. Les grands exemples de

ſainteté qu'elle avoit devant les yeux, l'attirerent à Dieu. Elle eut toutefois de grands combats à ſoûtenir avant que de renoncer au monde, qu'elle aimoit ſans le connoître. Mais ſe reprochant enſuite ſes peines interieures, que ſon choix luy avoit fait ſouffrir, comme des infidélitez faites à Dieu, elle entreprit de les réparer, par les rigoureuſes & extraordinaires penitences qu'elle s'impoſa. Elle ſe propoſa pour modéles quelques Saints, qui s'étoient mortifiez par la faim & par la ſoif; & conſultant ſon zéle plûtôt que ſes Superieurs & ſes Directeurs, elle ſe priva pendant un trés-long-tems de toute ſorte de bruvage, & d'une grande partie des alimens neceſſaires. Elle en ſouffrit une ſi cruelle alteration, que l'œconomie de ſon temperament en étant ruinée, ſon corps ſe déſſecha, ſa peau devint noire & tenduë, & ſon eſtomac ne pût ſouffrir aucune nourriture. Les Superieurs ayant connu la cauſe de ce deſordre, tâcherent inutilement de la rétablir. Il luy en coûta la vie, qu'elle finit dans des ſentimens de Dieu, dignes d'une favorite du Ciel, & choiſie pour une heureuſe éternité. Elle avoit reçû de la nature les dons que le monde admire davantage, un eſprit élevé, penetrant, ſolide & aiſé; un deſir infini de ſavoir, une paſſion immoderée pour l'étude; une memoire prodigieuſe & preſque ſans exemple, capable de retenir au premier recit, & de repeter mot pour mot de longs diſcours, & des ſermons entiers. Mais la grace luy fit enſevelir tous ces rares talens ſous une profonde modeſtie, & ſous un ſilence religieux, qui la faiſoit confondre avec les plus ſimples; elle mourut le 22. May, en l'année 1659, âgée ſeulement de 26. ans.

54. *Michel l'Aſne.* Le celebre Michel l'Aſne étoit fils d'un Orfévre de Caen, & né dans la Paroiſſe de Saint Pierre. Ayant pris à Caen les premieres inſtructions en l'art de graver en tailles-douces, il s'y perfectionna à Paris, & y acquit

beaucoup de réputation. On dit qu'il fut le premier inventeur de la methode de graver ſans hacheures, & que ce fut de luy que l'apprit Mellan, de qui on a vû tant de beaux ouvrages de cette ſorte. Son habileté luy merita un logement dans les Galleries du Louvre : où à l'occaſion du voiſinage, il lia une étroite amitié avec le fameux Varin, Graveur comme luy, mais dans un autre genre. La Reine Anne d'Auſtriche faiſoit cas de luy, & pour marque de ſon eſtime, elle luy donna une chaîne d'or, où pendoit une médaille qui portoit ſa figure. L'Aſne touché de cette faveur ſe mit auſſi-tôt cette chaîne au cou, & la porta toute ſa vie. Il n'eut qu'un fils de ſon Mariage avec Madelaine de Martigny, native de Caen comme luy ; & il la perdit à l'âge de vingt ans. Il aimoit la bonne chere, & donnoit plus à ſon plaiſir qu'à l'augmentation de ſon bien ; ſes heritiers profiterent peu de ſa ſucceſſion. Il mourut à Paris vers l'an 1670, & fut enterré à Saint Germain l'Auxerrois.

Il y a longues années que j'ay donné des marques au public de l'eſtime que je faiſois de ces deux freres, *Jacques & André Graindorge*. Jacques l'aîné s'étoit preſque renfermé dans les Antiquitez Romaines & l'étude des Médailles. Il avoit neanmoins quelqu'uſage de la langue Italienne, & de l'Eſpagnole, & il étudia la Grecque dans les dernieres années de ſa vie. Mais il étoit bien moins eſtimable par ces connoiſſances, que par la délicateſſe de ſon goût, & la ſolidité de ſon jugement, qui étoit telle que l'on eût pû ſe fier plus ſûrement à la fineſſe de ſa critique, qu'à celle de toute une Academie. Sa pareſſe déguiſée en Philoſophie & en mépris de la réputation, rendirent tous ces talens inutiles. André étoit d'un eſprit bien different. Il avoit étudié la Medecine à Montpellier, & y avoit pris le degré de Docteur. Mr de Rebé Archevêque de Narbonne, l'appella auprés de luy

55. Jacques Graindorge, Sieur de Premont, & André Graindorge, freres.

Jacques Graindorge, Religieux Benedictin, & Jeſſé Graindorge, Sieur de Rochemer, freres.

pour y exercer cette profession. Il entra fort profondément dans l'étude de la Philosophie, & principalement de la Physique. Il suivit les principes d'Epicure, & de Gassendi. Il avoit composé plusieurs ouvrages en Latin, Des principes de la generation, De la nature de la lumiere & des couleurs, La balance de l'air, De l'origine des formes, dont les deux premiers ont vû le jour: & en François, De l'origine des Macreuses, qui a été imprimé aprés sa mort. Mais il avoit de plus grands desseins, lors qu'il mourut, le 13. Janvier, 1676, âgé de 60. ans, étant né en 1616. Pendant la derniere année de sa vie il tomboit toutes les nuits dans une espece de délire, ayant les yeux ouverts, paroissant tout éveillé, & parlant à ceux qui étoient presens, & qui tâchoient par leurs remontrances de le faire revenir en son bon sens, sans pourtant luy pouvoir faire entendre raison. Ce déréglement cessoit pendant le jour, & il agissoit à son ordinaire. Son frere étoit mort seize ans auparavant, âgé d'environ quarante-cinq ans, étant né en 1614, quelques chagrins domestiques, selon les apparences, ayant abregé ses jours. Il craignoit naturellement l'eau, & il ne se seroit jamais hazardé à traverser une petite riviere sur une planche sans gardefou. L'eau en effet luy causa la mort par une hydropisie de cœur. L'un & l'autre fut choisi d'un consentement universel de la Ville pour des charges municipales, & s'en acquitterent avec succés. Un autre *Jacques Graindorge* leur parent, se signala dans l'étude de l'Astronomie. Il étoit Religieux Benedictin de l'Abbaye de Fontenay, & Prieur de Culey. Il avoit pris le premier goût & la premiere teinture de cette science sous Gilles Macé. Il crut avoir trouvé le secret si recherché des Longitudes, & il publia sa prétenduë découverte par des Programmes imprimez. Dans un commerce de plusieurs années que j'ay eu avec luy dés

mon enfance, entre plusieurs lettres qu'il m'a écrites, j'en conserve une dattée du 21. Octobre 1661, par laquelle il me mande fort affirmativement, que le secret des Longitudes n'est qu'une des moindres découvertes dont Dieu a éclairé son entendement; qu'il a trouvé entr'autres, une methode infaillible pour observer sans aucune erreur les mouvemens des Astres, même en plein midy: une autre également seure pour prévoir & prédire le vent qui doit souffler chaque jour; & la veritable cause du flux & du reflux de la mer. Il tenoit tout cela si soigneusement caché, qu'il ne souffroit pas qu'aucun autre homme que luy entrât dans son cabinet jusqu'en l'année 1669, qu'étant pressé par une autorité superieure, de declarer son secret des Longitudes, avec promesse de récompense, aprés beaucoup de refuites on le fit venir à Paris aux dépens du Roy, & on le mit entre les mains de l'Academie Royale des Sciences, qui trouva que cette découverte n'étoit fondée que sur l'Astrologie Judiciaire, & qu'elle n'avoit pas plus de solidité que cette vaine & frivole science. Il voulut cependant la soûtenir par un livre qu'il mit au jour sur cette matiere, & qui ne servit qu'à rendre son erreur plus public. Ce succés ne donna pas beaucoup de curiosité pour savoir ses autres secrets. Il mourut le 25. May, 1680, dans son Monastere, où il avoit mené une vie fort solitaire depuis long-tems. Il étoit âgé de soixante & dix-huit ans. Il avoit fait ses vœux le 17. Octobre, 1621. *Jessé* son frere aîné, *Sieur de Rochemer*, homme d'un esprit original, & fort agréable, vécut quatre ou cinq ans & davantage.

La famille de *Turgot* a été fort illustrée par *Jacques & Nicolas*, freres. Ils ont été plus recommandables par leur amour pour les Lettres, & par leur érudition, que par leurs dignitez. Jacques porta les armes au sortir de ses études, qu'il avoit faites sous

56. *Jacques & Nicolas Turgot, freres, & Gilles Turgot Cordelier.*

Antoine Gosselin ; Professeur Royal d'Eloquence en l'Université de Caen. Il prit ensuite la Robe. Il fut Conseiller au Parlement de Roüen, Maître des Requêtes, & Conseiller d'Etat. Nicolas fut President à Mortier au même Parlement. Ils eurent d'étroites liaisons avec plusieurs gens savans, & ne perdirent aucune occasion de les favoriser. On voit quelques vers de Jacques, d'où l'on peut juger de son talent pour la Poësie. Un autre Jacques Turgot, sorti de la même famille, entra dans l'Ordre de Saint François, & fit profession dans le Convent des Cordeliers de Caen. Il enseigna la Philosophie dans le Convent de Paris vers l'an 1620, & étant parvenu par sa suffisance au degré de Licentié dans la Faculté de Theologie de Paris, son humilité l'empêcha de prendre le bonnet de Docteur. Il mourut & fut inhumé dans le Convent de Falaise, dont il étoit Gardien.

57. *Charles de Monstreüil, Sr de la Chesnaye.*

La profession de Praticien, dans laquelle s'étoit engagé *Charles de Monstreüil, Sieur de la Chesnaye*, ne promettoit pas au public un Traité de la nature des Tulippes, tel que celuy qu'il luy donna en l'année 1654, sous le titre du *Floriste François*. Les beaux esprits de Caen, & d'autres même du premier ordre, luy applaudirent, & signalerent leur approbation par les vers qu'ils firent à l'honneur de son ouvrage. Il étendit aussi ses recherches sur la nature de l'Oeillet.

58. *Jean-Loüis le Bourgeois, Sr de Torp.*

Jean-Loüis le Bourgeois, Sieur de Torp, mourut le premier jour de l'année 1662, âgé de quarante-quatre ans. Il avoit l'esprit beau, naturel, agréable, élevé. Il fit paroître le talent qu'il avoit pour l'éloquence dans l'exercice de sa charge d'Avocat du Roy au Bailliage de Caen. Il prononça d'excellens plaidoyers, dignes d'un plus grand auditoire. Mais quoy que bon Orateur, il fut encore meilleur Poëte. Ses vers ont un tour noble & harmonieux, quoy qu'il en-

fiſt peu, & ſeulement par boutade. La vivacité de ſon eſprit luy fourniſſoit pluſieurs bons mots, que ſa prononciation peſante rendoit encore plus agréables. Mais ces belles lumieres auroient brillé avec bien plus d'éclat, s'il ne les eût pas preſqu'entierement éteintes dans le vin. La Ville l'élût tout d'une voix premier Echevin le 29. Juillet, 1655, & Colonel de la Milice de Caen. Il fut fils de *Jacques le Bourgeois, Sieur de Beneauville*, Conſeiller au même Bailliage, homme d'un eſprit poli, d'une converſation enjoüée, & de mœurs élegantes.

L'Hiſtoire de l'Academie Françoiſe nous laiſſe peu de choſe à dire de *François le Metel, Sr de Boiſrobert*. Il nâquit à Caen, dans la Paroiſſe de Nôtre-Dame de Froiderue, fils d'un Procureur de la Cour des Aydes de Roüen. Il y a eu à Caen d'anciennes familles de ſon nom, qui pourroient faire croire qu'il en étoit ſorti. L'agrément de ſon eſprit & de ſon humeur luy meriterent la faveur du Cardinal de Richelieu, & enſuite l'Abbaye de Châtillon ſur Seine, le Prieuré de la Ferté ſur Aube, avec d'autres Benefices. Il prenoit la qualité d'Aumônier du Roy, & de Conſeiller d'Etat. Et par-deſſus tout cela, il obtint des Lettres d'ennobliſſement pour luy & ſes freres, l'un deſquels étoit le Sieur d'Ouville, auteur de ce Recuëil de Contes, qui eſt entre les mains de tout le monde, & de la Comedie intitulée Aimer ſans ſavoir qui. Il eut bonne part à l'établiſſement de l'Academie Françoiſe. Jamais homme n'a employé ſa faveur plus volontiers pour les gens de merite. Il mourut en l'année 1662, dans de grands ſentimens de repentir, de n'avoir pas réglé aſſez exactement ſa vie ſuivant les devoirs de ſa profeſſion. 59. *François le Metel, Sr de Boiſrobert.*

Georges de la Chapelle Peintre ne borna pas à l'Italie comme les autres ſa curioſité & ſes voyages, pour ſe perfectionner dans ſon art. Il alla à Conſtantinople, lors que Mr de la Haye y fut Ambaſſadeur, 60. *Georges de la Chapelle.*

& ayant obſervé & deſſiné les airs & les habillemens des femmes de diverſes nations ſujettes à l'Empire Turc, il les fit graver à ſon retour en France, & en fit un Recueil enrichi de remarques curieuſes, imprimé à Paris l'an 1648. Il paſſa à Caen le reſte de ſa vie dans la profeſſion de ſon art.

61. *Auguſtin le Haguais.* Mr de Cahaignes nous a laiſſé l'éloge d'*Adrien le Haguais*, dont étoit deſcendu *Auguſtin* ſon petit fils, qui nâquit avec un génie heureux, propre aux Lettres & aux affaires. Il entra dans le Barreau du Parlement de Paris, & y plaida ſa premiere cauſe à l'âge de dix-huit ans avec beaucoup de ſuccés. La ſuite répondit à ces heureux commencemens. Mais l'amour de la patrie le rappellant, il prit la charge d'Avocat General de la Cour des Aydes établie à Caen, qui bien-tôt aprés fut ſupprimée avec ce Tribunal. Il obtint enſuite un brevet de Conſeiller d'Etat. L'éloquence du Palais fut ſon principal talent, mais il conſerva toûjours de l'amour pour les Lettres anciennes, & on voit de luy des vers Latins, pleins de génie & d'un bon goût. Il laiſſa pluſieurs enfans, tous gens d'eſprit & de merite, dont quelques-uns marchans ſur les traces de leur pere, ſont Avocats Generaux de la Cour des Aydes de Paris. Sa complexion fut délicate, & ſa ſanté languiſſante. Il mourut à Paris, en l'année 1666, âgé de ſoixante & trois ans.

62. *Jean Jacquet, Sr de Sainte Honorine.* Si *Jean Jacquet, Sieur de Sainte Honorine*, avoit ſçû régler ſa conduite & ſes études, ayant l'ouverture & la facilité de génie que la nature luy avoit donnée, il auroit tenu ſon rang parmy les gens ſavans. Il traittoit aſſez heureuſement la Poëſie; il avoit quelque pratique des Antiquitez Romaines. Mais ſon fort étoit la litterature Grecque. Ces talens luy furent pourtant infructueux à Caen, dans la modicité de ſa fortune. Les ſocietez de plaiſir dans leſquelles il étoit entré, & cet

esprit railleur & mocqueur, qui a si long-tems fait le caractere des gens de Caen, & dont il étoit possedé, obscurcirent la réputation que son savoir luy avoit acquise. Il espera de se faire mieux valoir dans l'Université de Paris, Il régenta dans le College de la Marche vers le milieu du dernier siecle, mais avec si peu de succés, qu'il fut enfin réduit à l'employ de Correcteur d'Imprimerie, jusqu'à une assez profonde vieillesse, & à travailler pour sa subsistance, bien plus que pour le public. Aussi n'a-t'on vû de luy que quelques vers Grecs, Latins, & même François, mais qui découvrent la fertilité du fonds qui les a produits.

La mort prématurée de Guillaume Pelletier Jesuite, natif de Clinchamps, luy a dérobé beaucoup de gloire, que sa vertu luy auroit acquise, s'il l'eût exercée plus long-tems; & à Caen un plus grand ornement. Il étoit Recteur du College de Paris lors qu'il mourut, & il l'avoit été du College de Caen quelques années auparavant. Il avoit un grand talent pour la Prédication. Il mit sous la presse en l'année 1663. l'Oraison funebre de Henry d'Orleans, Duc de Longueville; & quelque applaudissement qu'elle eût reçû lors qu'il l'avoit prononcée à Caen, elle en reçût encore davantage, lorsqu'on la vit sur le papier. Mais s'il étoit estimable pour son éloquence, il l'étoit encore davantage pour sa candeur, sa douceur & son honnêteté. Il mourut le quatriéme Juillet de l'année 1668, à l'âge de cinquante-huit ans; étant né en l'année 1610, & s'étant fait Jesuite à l'âge de vingt-deux. 63. *Guillaume Pelletier Jesuite.*

Je mets *Jean Bardou* au nombre des citoyens de Caen, parce qu'il en étoit originaire, toute sa famille étant établie dans la Paroisse de Saint Nicolas du Bourg-l'Abbé, Il nâquit à Paris dans la Paroisse de Saint Eustache, le 10. Mars 1621. L'on trouve dans les Recuëils de Poësie Françoise, plusieurs de ses ouvrages. L'on y remarque de l'esprit & de la faci- 64. *Jean Bardou.*

lité. Il ſe renferma dans des matieres de pieté, depuis qu'il eût quitté le ſiecle pour ſe faire d'Egliſe : & dans l'accablement d'une longue maladie, & la langueur qu'elle luy laiſſa pendant le reſte de ſa vie, il paraphraſa les Lamentations de Jeremie, & le Manuel de Saint Auguſtin. Il travailloit a la traduction du Poëme de Sannazare ſur l'Enfantement de la Sainte Vierge, lors que la mort le ſurprit, étant Curé de Cormelle, le 16. Novembre de l'année 1668, âgé de quarante-ſept ans. L'Academie de belles Lettres établie à Caen, luy valut ce Benefice. Car s'y étant fait connoître à M[r] Bochart, homme bien-faiſant, il obtint pour luy cette Cure de M[r] de Colleville ſon gendre, Seigneur de Cormelle, dont il n'eut pas dans la ſuite toute la reconnoiſſance qu'il devoit.

65. *Jacques Savary.* Le nom de la famille de *Jacques Savary* étoit *Timent*. Il m'a montré autrefois une Eglogue Latine, dont il ſe faiſoit un des Interlocuteurs ſous le nom de *Teminthus*, & il a eu des conſanguins, qui portoient le nom de *Timent* ; & la branche d'où il étoit ſorti, portoit les deux noms de *Timent* & de *Savary*. Il a pris long-tems la Seigneurie de *Courtyſigny*. Il a eu un talent ſingulier pour la verſification Latine. Il avoit une merveilleuſe facilité à renfermer toutes ſortes de matieres ſous les loix de la Proſodie Romaine. Mais ſa Poëſie manquoit de fleurs, & de ces lumieres & de ces ornemens qui diſtinguent le Poëte du Verſificateur ; & ſon eſprit libre ne pouvoit s'aſſujétir au travail de la lime, ni retenir & châtier le flux immoderé de ſa veine. On peut luy appliquer avec juſtice ce qu'Horace dit du Poëte Lucille :

Durus componere verſus.
Nam fuit hoc vitioſus ; in hora ſæpè ducentos,
Ut magnum, verſus dictabat, ſtans pede in uno.
Cùm flueret lutulentus, erat quòd tollere velles

Garrulus atque piger scribendi ferre laborem ;
Scribendi rectè ; nam ut multum , non moror.

Aprés avoir fait beaucoup de vers à l'honneur & au deshonneur de diverses personnes de Caen , il entreprit de mettre en vers les Régles de la chasse du liévre , pour laquelle il avoit une extrême passion. Il se contentoit de les lire à ses amis , & ce fut par mes sollicitations qu'il les mit au jour. Le succés surpassa son attente , & il n'y eut point de chasseur un peu lettré qui ne les voulût voir. Son ouvrage s'accrut avec sa réputation. De toutes les chasses qui se font avec les chiens , il n'y en eut point qui ne passât par sa plume. Il a fait un Poëme du Manége , & il avoit traduit l'Odyssée d'Homere en vers Latins. Ses heritiers ont fait present à Mr Foucaud , Intendant de Justice en Normandie , amateur des Lettres & de la vertu , vertueux & lettré luy-même , d'un Recuëil de ses ouvrages , écrit de sa main. On ne peut voir sans étonnement , qu'outre toutes ses Poësies qui sont publiques , il ait pû trouver du tems pour composer une si prodigieuse quantité de vers. L'on y voit entr'autres les Réponses aux Lettres des Heroïdes d'Ovide ; une Traduction en vers Latins du Roland Furieux de l'Arioste , & des Quatrains de Pibrac ; un fort grand Poëme à l'honneur de l'Academie des Sciences autrefois établie à Caen ; un autre à l'honneur de l'Eglise Paroissiale de Saint Pierre de Caen ; beaucoup de vers sur la chasse , à ajoûter à ceux qu'il avoit déja mis au jour sur cette matiere. Il m'est tombé entre les mains aprés sa mort , un grand nombre d'autres vers , écrits pareillement de sa main , & il m'en a recité pendant sa vie quantité d'autres , qui ne sont point dans ce Recuëil de Mr Foucaud. Tout cela fait voir que la versification Latine a fait la principale & presque l'unique occupation de toute sa vie , qu'il finit

à l'âge de soixante & trois ans, le 21. Mars 1670, aprés avoir mis ses affaires domestiques en assez mauvais état, pour être entré trop genereusement dans les interêts de ses proches & de ses amis ; car il étoit homme de service, d'un bon cœur, & d'une humeur fort officieuse.

66. *André Catillon Jesuite.* Les Sermons du Père André Catillon Jesuite, qui ont été mis sous la presse, ne donnent pas toute l'idée de son éloquence, qu'elle meritoit. Elle a long-tems charmé Paris & la Cour. Il n'a pas été moins recommandable par sa pieté & sa prudence, qui l'éleverent aux premiers emplois de sa Compagnie. Il fut Recteur des Colleges de Rennes, d'Arras, & de Paris, & enfin Provincial de la Province de France. Il mourut à la Maison Professe de Paris, le 25. Mars 1671.

67. *Pierre Patris.* *Estienne Patris* Provençal, de Beaucaire, se trouvant à Caen en l'année 1621, lors que le Parlement de Roüen envoya des députez de son Corps pour réformer l'Université, n'étant encore que Licentié aux Loix, il fut choisi par eux pour être Professeur du Droit Civil, & quelque tems aprés il fut Conseiller au même Parlement. Claude son fils, se contenta d'être Conseiller au Bailliage de Caen. Ce Claude eut un fils nommé Pierre, de Marguerite de Bourgueville, fille de Mr de Bras, Charles de Bourgueville. Il l'éleva dans l'étude des Loix : mais un esprit de cette trempe demandoit une plus belle carriere. Les délices de sa patrie, qui fleurissoit alors en urbanité & en enjouëment, l'ayant retenu jusqu'à l'âge de quarante ans, il porta enfin à la Cour toute l'amenité & la délicatesse de son esprit. Il entra au service de Gaston Duc d'Orleans, dont la Cour surpassoit celle du Roy son frere en beauté d'esprit, en politesse & en agrément. Il entra en societé avec les Voiture, les Chaudebonne, les La Riviere, & les Belot ; & il acquit une estime universelle, non seulement pour son esprit, mais encore pour sa pro-

bité, pour ſon courage, & pour ſa fidélité. Il ſuivit conſtamment la fortune de ſon Maître; & aprés ſa mort, il ſe tint attaché à celle de Marguerite de Lorraine ſa veuve. Il avoit l'eſprit trés-naturel & infiniment agréable, & avec ſon accent Normand, dont il ne s'étoit jamais pû défaire, & une niaiſerie affectée qu'il avoit apportée de Caen, & qui y eſt fort familiere, il étoit d'une converſation charmante. On a dit de Voiture qu'il avoit l'exterieur niais; & j'ay oüy dire ſouvent à Mr Patris, qu'il avoit enſeigné la niaiſerie à Voiture. Le caractere de ſes vers eſt tout-à-fait original, & preſque inimitable. Sous cet air de niaiſerie, l'on y trouve un ſel d'un goût exquis. S'étant mis dans la devotion, il ſupprima tant qu'il pût les vers licentieux de ſa jeuneſſe: mais quoiqu'il ne fît plus de vers que ſur des matieres de pieté, il ne laiſſoit pas d'y apporter le même tour d'eſprit, quoi que ſans profanation. On voit un Recuëil de ſes Poëſies devotes. Il le fit imprimer à Blois l'an 1660, ſous le titre de *La miſericorde de Dieu, ſur la conduite d'un Pécheur penitent*. Il le dédia à Gaſton Duc d'Orleans ſon Maître, trois jours aprés ſa mort, arrivée à Blois le 2. Février 1660. Ce Recuëil merite d'être conſervé pour ſa ſingularité: car encore que les vers ſoient fort negligez, languiſſans, ſentans le terroir Normand & le déclin de l'âge, l'on y voit neanmoins briller cet eſprit original d'où ils ſont partis, & l'on y reconnoît un cœur touché d'une pieté ſincere. Comme il étoit fort occupé des ſaintes & ſalutaires penſées de la mort, peu de jours avant la ſienne, il fit quelques vers ſur la corruption prochaine qui attendoit ſon corps. Tout triſte qu'eſt ce ſujet, il eſt traité avec un enjoüement & une fleur de génie, digne de la plus vive jeuneſſe. Sa fortune ne répondit pas à ſon merite. Il quitta Caen avec peu de bien; & ſes longs & fidéles ſervices auprés d'un Maître qui

l'affectionnoit & qui l'estimoit, ne luy valurent que le Gouvernement de Limours, un logement dans le Palais d'Orleans, & quelque pension assez modique. Il mourut à Paris le 6. Octobre 1671, âgé de 88 ans, étant né à Caen en l'année 1583, & fut enterré au Calvaire.

Jacques le Paumier, Sr de Grentemesnil, Julien le Paumier son pere, & Jacques le Paumier, Sieur de Vandeuvre, petit fils de Julien.

68. Ce fut par accident que *Jacques le Paumier, Sieur de Grentemesnil*, ne nâquit pas à Caen. *Julien le Paumier* son pere y étoit établi, & Marguerite de Chaumont sa mere étant allé voir ses parens au païs d'Auge, prés de Sainte Barbe, elle y fut surprise de l'accouchement de Jacques son fils, le 15. Decembre 1587. Son pere mourut à Caen un an aprés, & il perdit sa mere à l'âge de douze ans. Il épousa dans un âge fort avancé Marguerite Samborn, fille vieille & riche. Il la perdit en l'année 1663, & il mourut le premier d'Octobre de l'année 1670, âgé de quatre-vingt-trois ans. Au sortir du College, il abandonna presqu'entierement les livres. Il porta les armes, & étant de retour dans son païs, il eut des démêlez avec ses voisins, qu'il soûtint avec vigueur. Il en tua un pour la défense de son amy, qui fut attaqué en sa compagnie, quoi qu'ils fussent inferieurs en nombre. Il se battit à l'âge de soixante & cinq ans, à l'épée & au poignard, contre un jeune homme vigoureux, & le desarma. Ces démêlez eurent de longues suites; & je luy ay oüy dire, qu'il n'avoit repris les études qu'à l'âge de quarante-huit ans. Il a écrit plusieurs ouvrages en prose & en vers, en François, en Italien, en Espagnol, en Latin, & en Grec. Il m'a lû autrefois une Histoire écrite en Grec de quelques amourettes de sa jeunesse; & un Poëme Grec de la chasse de la Beccasse. A la naissance de Monseigneur le Dauphin, il fit imprimer un Dialogue en vers Grecs, entre le Dauphin du ciel & le Dauphin de la mer. J'ose dire que le public me doit l'édition de ses Observations sur les an-

ciens

ciens Auteurs Grecs & Latins, imprimées en Hollande; car ce fut sur mes avis & mes remontrances, qu'il forma le dessein d'en faire le Recueïl. Il avoit rapporté toutes ses études au travail qu'il avoit entrepris de la Geographie de l'ancienne Gréce; & neanmoins il n'étoit encore guéres avancé lors qu'il mourut. *Julien le Paumier* son pere, étoit né dans le Côtentin, & fit ses études de Philosophie & de Medecine à Paris, dont il fut Docteur de la Faculté de Paris, aprés avoir obtenu le même degré dans l'Université de Caen. Il demeura onze ans avec Fernel, & profita si bien sous ce savant maître, qu'il fut estimé un des plus savans Medecins de son siecle. Les ouvrages qu'il a laissez sont de bons témoins de son savoir. Il se retira à Caen sur ses vieux jours, & y mourut à l'âge de soixante & huit ans. Si Jacques le Paumier, Sieur de Vandeuvre, Brigadier des Armées du Roy, & Chevalier de Saint Loüis, petit fils de Julien, sorti de son fils aîné, luy fut beaucoup inferieur en savoir, & à son oncle le sieur de Grentemesnil: il les surpassa de bien loin en élegance de mœurs, & en politesse d'esprit. Il a produit une infinité de petits vers, de chansonnettes, & de Billets enjoüez, d'un tour fin & galant. Quand il étoit égayé par la chaleur de la conversation, ou de la bonne chere, il eût disputé aux impromptu du fameux Belot, sinon l'acreté, au moins la facilité & la douceur. Quoy que les armes ayent fait sa principale, elles n'ont pas fait son unique occupation: & dans cinquante campagnes qu'il a fournies, il s'est reservé assez de tems pour écrire des Relations curieuses de plusieurs grands évenemens, ausquels il a eu part: & de quarante-huit ou sieges ou batailles où il s'étoit trouvé, il a choisi les plus memorables, pour les apprendre par ses écrits à la posterité. Homme d'ailleurs d'une humeur douce & commode, tendre & fidéle à ses amis, que sa vertu luy avoit acquis en grand nombre, sans s'être

jamais fait aucuns ennemis. Il mourut le 13. d'Avril de l'année 1702, âgé de soixante & dix-sept ans, étant né à Vandeuvre, en Decembre 1624. Il abjura entre mes mains, en l'année 1685, la Religion Protestante dans laquelle il étoit né ; & il signala sa conversion par une Ode en l'honneur de la Sainte Vierge, qui luy merita le prix du Palinod. Il avoit pris soin auparavant de polir la version surannée des Pseaumes, composée par Marot & par Beze, ayant concouru dans ce dessein avec le celebre Monsieur Conrard, Secretaire de l'Academie Françoise.

69. *Bernard Chancerel.* Le Poëme intitulé *Triumphalis Fratrum Mendicantium unionis Applausus*, est le seul ouvrage du Pere *Bernard Chancerel* Cordelier, qui ait vû le jour ; mais il n'est pas le seul qu'il ait composé. Il a laissé des Recüeils Latins des Sermons qu'il avoit prêchez. Quoy que son principal talent fût la Predication, il étoit recommandable par plusieurs autres. Il fut Docteur en Theologie de la Faculté de Paris. Il enseigna la Philosophie à Naples, & il fut employé dans le gouvernement de son Ordre. Il fut Provincial, & neuf ans Gardien du Convent de Caen, à la décoration duquel il travailla utilement. Il mourut le 3. Novembre de l'année 1671, dans le Convent des Filles de Sainte Claire de Roüen, dont il étoit Confesseur.

70. *Thomas le Reverend, Sr de Bougy.* La nature avoit donné à *Thomas le Reverend, Sieur de Bougy* un exterieur assez desagréable, un grand visage d'une physionomie peu heureuse, sur un fort petit corps ; l'humeur rude, brusque, hargneuse, qui luy avoit attiré la haine de ses proches ; mais l'esprit beau, vif, & délicieux, lors qu'il étoit animé par quelque compagnie qui luy plaisoit. Il traduisit en François, & publia l'Octavius de Minutius Felix, l'an 1617, âgé de seize ans. Il se fit recevoir Avocat à Paris, & y frequenta le Barreau : mais le partage des biens de sa famille l'ayant rappellé à Caen, il eut de

grands démêlez avec ſes parens. Il paſſa à Caen le reſte de ſa vie dans une aſſez grande oiſiveté, le jeu faiſant ſa principale occupation & ſon unique divertiſſement. Il mourut le 20. May 1672, âgé de ſoixante & un an.

Un violent amour des belles Lettres poſſeda *Tenneguy le Févre* dés ſon enfance. On le deſtinoit à l'Egliſe, il en portoit l'habit, & il en faiſoit les fonctions dans l'Egliſe de Saint Jean de Caen ſa Paroiſſe, pour avoir place un jour parmy les Prêtres habituez, lors que le deſir de s'avancer dans les Lettres luy fit prendre d'autres vûës. Il vint à Paris, & s'attacha au Marquis de Franciere, Gouverneur de Langres. Ce fut dans ce quartier-là qu'il ſe fit Huguenot. Il vint en Touraine, & il fut fait enſuite Profeſſeur de la troiſiéme Claſſe, dans le College des Proteſtans de Saumur. Il s'ennuya de ſa nouvelle Religion & de ſon employ, qui ne luy rapportoit pas dequoy ſatisfaire commodément aux beſoins de ſa famille. Il étoit preſt de rentrer dans l'Egliſe Catholique, lors que l'Electeur Palatin luy fit offrir une place dans ſon Academie d'Heidelberg. Et comme il déliberoit ſur le choix du party qu'il prendroit, il mourut d'une fiévre aiguë, âgé de cinquante-ſept ans, le 12. Septembre 1672. Il laiſſa deux enfans de ſon mariage, un fils & une fille, qui tinrent de luy par leur naiſſance, par ſon exemple, par ſon inſtitution, & par ſes ſoins, l'amour & la diſpoſition pour les Lettres, & la réputation qu'ils y ont acquiſe. Il s'étoit renfermé uniquement dans la Critique des anciens Auteurs Grecs & Latins. Témoins ſes deux volumes de Lettres Latines, ſon Peregrin, & ſon Timon de Lucien, ſon Apollodore, ſon Longin, ſon Elien, ſon Lucrece, & tous les autres Auteurs qu'il a mis au jour, avec ſes corrections & ſes Notes. Il a fait quelques traductions & quelques compoſitions Françoiſes. On remarque en tout cela beaucoup de fineſſe & de penetration d'eſprit. Mais

71. *Tenneguy le Févre.*

il n'eſt pas toûjours heureux, ni aſſez moderé dans ſes conjectures critiques, ni même aſſez modeſte dans les jugemens qu'il a faits & de luy & des autres.

72. *Jean le Miere, Sr de Baſly.* En l'année 1664, *Jean le Miere Sieur de Baſly*, ſe fit Auteur par l'édition d'un Recueïl d'Epigrammes, qu'il intitula *Seria & Joci*; ne ſe contentant pas du plaiſir qu'il s'étoit donné, & qu'il avoit donné aux autres, en les liſant dans l'Academie de belles Lettres, qui étoit alors floriſſante à Caen, & où il étoit fort aſſidu.

73. *Pierre de Blanchecappe.* La Juriſprudence fit l'unique application de *Pierre de Blanchecappe.* Son Pere Avocat à Caen prit un ſoin particulier de ſon éducation. Il eut pour Maître en Rhétorique le celebre Antoine Goſſelin Picard, pour lequel il conſerva toûjours beaucoup de reſpect & de reconnoiſſance. Aprés cinq ou ſix années d'une étude conſtante en Droit, il parcourut toutes les Univerſitez du Royaume pour s'y perfectionner, & il s'arrêta pendant deux ou trois ans dans celle de Touloufe. Son ſavoir y parut avec éclat; & les Profeſſeurs l'ayant voulu arrêter parmy eux, il revint à Caen en diligence, pour diſputer une Chaire de Droit, qui étoit vacante par la mort du Docteur Des-Ruës. Il eut pour concurrent Denys le Pionnier, qui fut depuis ſon Collegue, & Procureur du Roy au Bailliage de Caen. La diſpute fut évoquée au Parlement de Roüen, & enſuite au Conſeil, où le Sieur de Blanchecappe eut toute ſorte d'avantage, & obtint un Arreſt en ſa faveur, en l'année 1634. Il eut quelques démêlez avec ſes Collegues, le Sr de Guernon qui ne luy avoit pas été favorable dans ſa reception, & le Sr Halley qui avoit été ſon diſciple. Il joignit l'étude du Droit François & du Droit Coûtumier, à celle du Droit Romain. Il avoit lû avec ſoin toutes les Coûtumes du Royaume, & tout ce qu'il avoit pû recouvrer de Commentateurs qui les avoient éclaircies.

Le public en a recueïlli les fruits dans plusieurs Traitez qu'il luy a donnez sur divers titres de la Coûtume de Normandie. Il a aussi écrit sur diverses matieres du Droit Romain. Il a des vûës nouvelles, & des sentimens particuliers, plus porté à reprendre les autres qu'à les suivre, & n'ayant pas tout l'ordre, ni toute la netteté qui seroient à desirer. Il fut long-tems Prieur de l'Ecole des Droits de l'Université de Caen. Il mourut le 19. Novembre 1673, âgé de soixante & dix-huit ans, étant né l'an 1595. Il fut enterré dans le Chœur des Cordeliers. Il ne laissa qu'une fille unique, heritiere d'une succession assez considerable.

Le voyage & le long séjour que le Pere *Pierre le Pelletier* Cordelier a fait à la Terre Sainte, dans des emplois qui rendent témoignage de sa vertu, luy font meriter une place entre ceux qui ont fait honneur à la ville de Caen. Il nâquit dans la Paroisse de Saint Sauveur, vers l'an 1625. Ayant fait ses vœux de Religion dans le Convent des Peres Cordeliers de Caen, aussi-tôt que son âge le luy pût permettre, il étudia les Lettres humaines dans le College des Peres Jesuites, & je l'eus pour compagnon d'école pendant quelques années. Les ordres de ses Superieurs luy ayant fait faire ensuite le voyage d'Espagne, sa pieté le conduisit à la Terre Sainte, & le fit choisir Vicaire du Convent de Jerusalem, & Gardien de celuy de Nazareth. A son retour il fut Gardien du Convent de Caen. Durant son administration en l'année 1671, il fit bâtir proche de l'Eglise de cette maison, une Chapelle sur le modéle de celle du Saint Sepulcre. Mais cette Chapelle obscurcissant la nef de l'Eglise, qu'elle avoit ébranlée, & dont elle faisoit craindre la ruine, on fut obligé de la transporter dans l'Eglise l'an 1695, au lieu où on la voit aujourd'huy. Le Pere le Pelletier mourut en l'année 1674, âgé d'environ cinquante ans.

74. *Pierre le Pelletier.*

75. *Jacques Moisant, Sieur de Brieux.* Quand *Jacques Moisant*, *Sieur de Brieux* ne seroit recommandable que par l'amour qu'il a eu pour sa patrie, & par le desir qu'il a fait paroître de conserver à la posterité la memoire de son origine & de ses antiquitez, il meriteroit d'être mis au nombre des illustres citoyens de Caen. Il sollicita longtems Jacques Graindorge, Sr de Premont, de s'appliquer a cette recherche : & les lettres qu'il a écrites sur ce sujet, & qu'il a publiées, font voir que s'il s'y étoit engagé luy-même, il auroit beaucoup éclairci cette matiere. Les vers Latins firent ses délices, quoy que ceux qu'il nous a laissez en cette langue, & en François, n'ayent pas toute la vivacité ni toute cette richesse d'invention qui fait les grands Poëtes. Il a publié plusieurs Recuëils de Lettres Latines & Françoises, & de Dissertations sur diverses matieres de Critique, de Morale & de pieté. Par l'établissement de l'Academie, dont Caen luy est redevable, il y a promû l'étude des bonnes Lettres, & y a fait fleurir l'honneur des Muses. Il mourut en l'année 1674, aprés avoir été taillé pour la pierre, âgé d'environ soixante ans. Il avoit eu plusieurs enfans. Il avoit été dans sa jeunesse Conseiller au Parlement de Metz. Il s'y trouva collegue de Mr Fouquet, qui fut depuis Surintendant des Finances. La protection de ce Ministre luy fut fort utile ; comme luy fut ensuite celle de M^r le Duc de Montausier, de qui il avoit été compagnon de college à Sedan.

76. *Jacques de Guerville.* Lors qu'on croyoit que *Jacques de Guerville*, nouvellement revenu d'Italie, étoit sur le point de se marier, & d'entrer dans la Magistrature, il se donna à Dieu sans reserve. Il se fit Prêtre, & cherchant des occasions d'exercer son zéle, il prit une petite Cure de campagne, & étant passé ensuite à celle de Nôtre-Dame de Caen, il répara & décora cette Eglise, & se donna tout entier au service de son peuple, &

fit pour ſon ſoulagement dans des tems de famine, des actions d'un grand deſintereſſement, & d'une trés-ardente charité. Il compoſa pluſieurs ouvrages ſpirituels, & un Catechiſme entr'autres fort utile pour le bien des ames. Il compoſa auſſi un Office de la Compaſſion de la Sainte Vierge, & un autre pour la Fête de Saint Charles Borromée. Il avoit une devotion ſinguliere pour ce grand Saint, & il avoit fondé une celebration ſolemnelle de cette fête dans ſa Paroiſſe. Il mourut âgé de quarante-ſix ans, le 18. Juin, 1676, étant né à Caen au commencement de l'année 1630.

Bazanville proche de Creully, fut la patrie d'*Antoine Halley*. Dés l'âge de vingt-deux ans il profeſſa les belles Lettres dans l'Univerſité de Caen. Il fut enſuite Profeſſeur Royal en Eloquence, & Principal du College du Bois; ayant ſuccedé dans ces deux emplois à Antoine Goſſelin. Il fit ſon capital de la Poëſie Latine. Il imita Virgile & Claudien: il eut un beau tour de vers: ſon élocution fut pure, & il fut exact ſur la Quantité. En l'année 1652, il compoſa & publia quelques traitez ſur la Grammaire Latine. Quelque ſollicitation que ſes amis luy pûſſent faire de ramaſſer ſes vers, & de les donner au public, il ne pût s'y reſoudre que ſur la fin de ſa vie. Mais ſon génie, alors affoibli par l'âge, n'avoit plus la fineſſe du diſcernement, & il laiſſoit ſouvent le bon pour prendre le pire. Sa probité, ſa douceur, & ſon humeur officieuſe, luy avoient fait pluſieurs amis. Auſſi faut-il plûtôt imputer à l'eſprit rebours & chagrin du Docteur Savary, qu'à luy, un demêlé éclatant, qu'ils eurent enſemble. Il avança & établit ſes trois freres. *Henry* le plus jeune, fut Profeſſeur des Droits dans la même Univerſité. Il avoit l'eſprit net, ſon expreſſion étoit polie, & perſonne ne le ſurpaſſoit dans l'agrément avec lequel il expliquoit les nœuds de la Juriſprudence. De pluſieurs enfans ſortis de ſon mariage,

77. *Antoine, Henry, & Pierre Halley.*

il n'en eſt demeuré qu'un trés-petit nombre. Il mourut le 12. Octobre 1688. Je luy dois mon inſtitution dans la Juriſprudence, & le bonnet de Docteur que j'ay rêçû de luy dans la Faculté des Droits de l'Univerſité de Caen. *Antoine*, aprés plus de ſoixante ans de profeſſion litteraire, mourut âgé de quatre-vingt-trois ans, le 3. Juin de l'année 1676, étant né l'an 1593. Je ſuis obligé de luy rendre icy ce témoignage de ma reconnoiſſance, que j'eſtime un des plus grands bonheurs de ma vie, d'avoir été ſon diſciple domeſtique pendant cinq ans. Il m'a formé l'eſprit, il m'a raffiné le goût, il m'a donné l'intelligence des bons Auteurs, il m'a appris une infinité de choſes rares & curieuſes. Une amitié commencée entre nous à de ſi bonnes enſeignes, s'eſt entretenuë juſqu'à ſa mort: de laquelle étant proche, il pria un de nos amis communs, de m'aſſurer qu'il penſoit à moy dans cette extrêmité, & qu'il me conſervoit fidéllement ſon amitié juſqu'au dernier ſoupir. *Pierre Halley* Profeſſeur des Droits de l'Univerſité de Paris, n'étoit ni ſon parent, ni ſon compatriote. Il étoit originaire de Ranchy, proche de Bayeux, & il nâquit à Bayeux le 8. Septembre, 1611. La ſeule conformité du nom, leur rencontre dans l'Univerſité de Caen, & l'eſtime qu'ils eurent l'un pour l'autre, fit leur amitié. Dés l'âge de vingt-quatre ans, il profeſſa l'Eloquence à Caen: & en l'année 1640, il y fut Recteur, & il y prit le bonnet de Docteur, en preſence de Pierre Seguier Chancelier de France, & il eut l'honneur de le recevoir de ſes mains. L'Univerſité de Paris, par une faveur particuliere, le coopta en l'année 1641, & ſe rendant à une ſi douce invitation, il alla enſeigner les Humanitez, & enſuite la Rhétorique dans le College d'Harcourt, avec une trés-grande affluence d'auditeurs. L'eſtime publique qu'il s'étoit acquiſe, luy merita les charges de Poëte & d'Interprete du Roy, &

de Lecteur & Professeur aux saints Decrets, stipendiées de gros gages. Il rétablit & augmenta l'ordre & la splendeur dans la Faculté des Droits de l'Université de Paris. Il fit part au public de tems en tems des fruits de ses études, par ses Harangues, par ses Poësies, & par divers traitez de Jurisprudence. Il mourut le 27. Decembre 1689, âgé de soixante & dix-huit ans.

Nous ne pouvons pas refuser icy une place à *Antoine le Petit, Sieur de la Garenne*, Prêtre recommandable par sa singuliere pieté, par sa douceur, par son humilité, & par sa charité. Il fut pourvû à l'âge de seize ans d'une Prébende dans l'Eglise collegiale du saint Sepulcre. Mais son zéle le portant à travailler au salut des ames par la prédication, il resigna ce benefice à un bon Prêtre, qui avoit été son précepteur, & avec lequel il vécut dans une étroite union, jusqu'à ce que Dieu le luy ôta. Il s'attacha pendant plusieurs années à la conduite des Religieuses de la Visitation de Caen. Mais enfin la liaison qu'il eut avec un Ecclesiastique titré, qui s'étoit declaré pour la nouvelle doctrine, l'en rendit luy-même suspect auprés de son Evêque, qui apprehendant que ces sentimens ne se répandissent par son canal dans ce Convent, luy en ôta la conduite, & luy en interdit la communication. Il se retira auprés des Peres de l'Oratoire de Caen, & acheva de s'y consommer dans toutes les vertus convenables à son état. Il mourut âgé de soixante ans, le 10. Novembre, 1676, étant né à Caen le 4. May 1616. Il eut deux freres, tous deux estimables, mais par des qualitez bien differentes. L'aîné nommé *Loüis*, avoit l'esprit fort naturel & fort agréable, par une candeur philosophique, qui le faisoit plaisanter sur ses propres défauts, comme sur ceux des autres. *François* le plus jeune eut l'esprit plus élevé, & capable des Lettres, où il avoit fait quelque progrés. Mais il manquoit à l'un & à l'autre un peu plus de fer-

78. *Antoine le Petit. Loüis & François ses freres, & Adrien son neveu*

meté & de perſeverance dans leur conduite. *Antoine* compoſa quelques ouvrages de pieté. Il étoit auteur du Catechiſme de la Devotion, qui fut imprimé à Lyon, aprés ſa mort, en l'année 1680, ſous le nom d'un autre. Il fit auſſi un petit Traité ſur le Jubilé & les Indulgences, imprimé à Caen, en l'année 1662. Il a laiſſé pluſieurs autres ouvrages, dont la plûpart n'ont pas paru en public. *Adrien* fils de François eut du génie pour la Poeſie. Il avoit fait quelques vers François pleins de génie, & d'un beau tour. Il mourut glorieuſement à la bataille de Nervinde, aux pieds du Duc de Chartres ſon maître, l'an 1693. âgé de quarante-quatre ans.

79. *Guillaume le Roy, & ſes cinq freres.*

Nous devons icy une place à double titre à Guillaume le Roy, Abbé de Hautefontaine : & comme illuſtre dans l'Egliſe par ſa rare pieté, & par le rang qu'il y a tenu ; & comme illuſtre dans les Lettres, par les ouvrages qu'il a compoſez. Il avoit été Chanoine de Nôtre-Dame de Paris, & il fut enſuite Abbé de Hautefontaine. Aprés avoir donné à l'Hôtel-Dieu de Paris une terre qu'il avoit acquiſe prés de Port-Royal, il abandonna tout le reſte, ne ſe reſervant que l'Abbaye de Hautefontaine pour le lieu de ſa retraite. Il l'avoit euë par permutation pour ſon Canonicat de Nôtre-Dame de Paris, & quelque benefice ſimple. Aprés y avoir mis la réforme, il y paſſa vingt années, ſans en ſortir qu'une ſeule fois pour une neceſſité indiſpenſable, & il acheva de s'y conſommer dans un parfait détachement du monde, pour ne s'attacher qu'à Dieu. Il ne laiſſa pas de travailler pour le monde qu'il fuyoit, & de l'inſtruire par ſes écrits, comme par l'exemple de ſa vie : mais ſe cachant toûjours, & ſupprimant ſon nom dans ſes ouvrages. La ſolitude Chrétienne, les Méditations ſur les Evangiles, pluſieurs Traductions d'ouvrages des Peres, & pluſieurs autres écrits non encore imprimez, furent les fruits de

ſa ſolitude. Il laiſſa des fonds conſiderables aux Hôpitaux de Vitry & de Saint Diſier, voiſins du lieu de ſa retraite, & il laiſſa aux Benedictins de Châlons ſa riche Bibliothéque. Il mourut dans ſon Abbaye de Hautefontaine à l'âge de ſoixante & quinze ans, le 19. Mars 1684, étant né à Caen en l'année 1609, luy & cinq freres, & ſix ſœurs. Tous ces cinq freres furent recommandables par leur merite. Caen ſe ſouvient avec reconnoiſſance des ſervices continuels & importans que luy a rendus dans le long cours de ſes fonctions, M[r] le Roy ſon frere aîné, premier Commis de trois Secretaires d'Etat, M[r] Servient, Mr des Noyers, & Mr le Tellier de qui il étoit allié. Peu de gens ſçavent qu'aprés la diſgrace de Mr des Noyers, le Roy Loüis XIII. le propoſa dans ſon Conſeil pour remplir ſa place, & que le Prince de Condé Henry de Bourbon, appuya fort cette propoſition, mais ſans ſuccés. Il mourut à Amboiſe le 9. Septembre 1659, à la ſuite de la Cour, qui alloit à Bordeaux. Un autre frere, Gouverneur des Tours de Toulon, fut tué au Siege de Turin, au mois d'Aouſt 1639: & eut ſon quatriéme frere pour ſucceſſeur dans ce Gouvernement, mort à Paris de maladie, en 1657. Le cinquiéme, Chanoine de Saint Victor à Paris, fut élû Abbé de Saint Eloy prés d'Arras, & il y mourut au mois de Février 1685, aprés l'avoir gouverné plus de 30. ans. Le plus jeune de tous ces freres fut Mr de Préfontaine, qui aprés pluſieurs autres emplois importans & honorables, fut long-tems Sécretaire des commandemens de feu Mademoiſelle, & ſe retira enfin à la campagne. Ces ſix freres & ſix ſœurs, toutes Religieuſes, nâquirent à Caen.

Si *Gilles le Hays* étoit né dans une meilleure fortune, il avoit reçû de la nature un génie aſſez heureux, & une aſſez forte inclination pour les belles Lettres, pour pouvoir parvenir aux plus hauts de- 80.

Gilles le Hays, Sr de la Foſſe.

grez de la litterature. La Rhétorique qu'il enſeigna dés ſa jeuneſſe pendant dix ou douze ans dans le College des Arts, ne fourniſſant pas à tous ſes beſoins, il s'étoit encore chargé d'une Cure à la campagne. Mais las enfin de ce travail, il quitta l'Univerſité de Caen, dont il avoit été Recteur, pour aller chercher à Paris un meilleur établiſſement. Il enſeigna la Rhétorique dans les Colleges du Pleſſis, du Cardinal le Moyne, & de Beauvais, juſqu'en l'année 1666. Alors il quitta les fonctions pedagogiques, pour ſe charger de la Cure de Gentilly, où il mourut le 9. Aouſt, 1679, âgé de plus de ſoixante ans. Il eut un beau talent pour la Poëſie Latine, qui luy merita ſouvent le prix des Palinods de Roüen & de Caen. Ses vers ont la teinture de l'antiquité, & ſont pleins d'une bile amere & penetrante, quand il les adreſſe à ceux qui l'ont fâché. Il étoit né dans le village d'Amayé, à deux lieues de Caen. Son pere n'auroit pas pû l'entretenir aux études chez les Jeſuites de Caen, ſi quelques perſonnes charitables ne luy avoient aidé. Mais ſon eſprit ſurmonta ſa mauvaiſe fortune, & ſes talens pour les Lettres ſe déployerent dans l'uſage.

81. *Iacques Louvel.* Je ne mets pas *Jacques Louvel* dans cette liſte, comme un homme excellent en l'art d'écrire, qu'il enſeigna toute ſa vie, mais comme auteur d'un Recueil de Sentences Chrétiennes & morales, qu'il fit imprimer à Caen, en l'année 1651, pour ſervir d'exemples aux enfans : fourniſſant ainſi aux maîtres de ſa profeſſion, un moyen de leur inſpirer de bonne heure des ſentimens de pieté, en leur apprenant les régles de leur art. Il mourut à Caen, en l'année 1680, âgé de prés de quatre-vingt ans.

82. *Iacques Bertot.* Les parens dont *Jacques Bertot* étoit ſorti, & par leur exemple, & par l'éducation qu'ils luy donnerent, le porterent à la pieté. Ils contribuoient par leurs ſoins aux ſaintes & charitables pratiques de ce fameux Her-

mitage des Urſulines de Caen. Jacques leur fils fut l'unique fruit de leur mariage, étant né dans la Paroiſſe de Saint Sauveur, le 29. Juillet 1622. Sa peſanteur dans les Lettres durant le cours des études qu'il fit au College de Caen, fut récompenſée par la douceur de ſon naturel, & par ſon progrés dans la pieté, dont il prit, ſinon la premiere, au moins la principale teinture dans ce même Hermitage, ſous la conduite de Mr de Bernieres. Il y fit ſa demeure étant dans les Ordres ſacrez. Il y paſſa douze ou quinze années. Il fut Confeſſeur & Directeur des Urſulines, qui l'ayant envoyé à Paris pour leurs affaires, il y fut arrêté par Madame l'Abbeſſe de Montmartre, & par Mademoiſelle de Guiſe ſa ſœur, touchées de ſon élevation dans les voyes de Dieu. Elles mirent leurs conſciences entre ſes mains, & s'abandonnerent à ſa direction. Ce fut pour cette Abbeſſe qu'il fit ſon Livre des Retraites, en l'année 1662. Elle de ſon côté luy ménagea un Prieuré de l'Ordre de Grammont, dans le Dioceſe de Sens, pour aſſurer ſa ſubſiſtance. Il fut tracaſſé par les Religieux de ce Prieuré, & il l'abandonna volontairement. Mais le Roy le dédommagea amplement, en le nommant à l'Abbaye de Saint Gildas. Alors il cultiva un peu plus ſon exterieur que de coûtume, & il ne negligea ni la propreté modeſte, ni les honnêtes commoditez de la vie. Sa complexion fut foible, & ſa ſanté chancelante. Il mourut à Montmartre, âgé de ſoixante ans, le 27. Avril, 1683, & il y fut inhumé. Il fit pluſieurs legs pieux, & donna de grandes ſommes. Mr le Duc de Beauvillers fut ſon Executeur teſtamentaire. Une partie de ces ſommes fut donnée aux Miſſions de Canada, & une autre à l'Hôpital general de Caen, qui par reconnoiſſance s'eſt obligé de luy faire faire tous les ans un ſervice ſolennel au jour de ſon decés, & de luy faire dire une Meſſe tous les premiers Mardis de chaque mois.

83. *Alain d'Auge.* Je donne avec plaisir icy une place au premier maître qui ait pris soin de m'instruire, & qui m'étoit destiné pour précepteur domestique, si la mort de mes parens ne m'avoit laissé exposé à la mercy de la fortune. *Alain d'Auge*, Prêtre habitué dans la Paroisse de Saint Jean de Caen, avoit reçû de beaux talens de la nature, une grande taille, une physionomie douce, une action noble, un esprit vif & délicat, une éloquence naturelle & aisée, une humeur enjoüée. Mais une ardente devotion, l'amour de la retraite, & une humilité sincere avoient enfoüi tous ces talens. Dieu, à qui il avoit fait tous ces sacrifices des biens qu'il avoit reçûs de sa main, luy en demanda de plus grands encore, en luy envoyant de terribles maladies, & le rendant presque incapable des fonctions ausquelles il l'avoit appellé. Il l'affligea d'épilepsie, dont les accés luy causerent quelquefois de cruelles humiliations. Il fut attaqué d'un ulcere à la jambe, qui luy fit souffrir de grandes douleurs pendant les quarante dernieres années de sa vie; & pendant les vingt dernieres, l'empêcha de pouvoir aller plus loin que de sa maison à l'Eglise. Enfin il tomba dans une surdité, qui le priva presque de tout commerce. Parmy tant de maux, toute sa consolation & toute son occupation furent l'étude & la priere. Il étoit souvent consulté par de jeunes Ecclesiastiques, & il prenoit soin volontiers de les former aux saints ministeres ausquels ils aspiroient, par ses réponses, par ses conseils, & par ses préceptes. Il composa quelques petits ouvrages de controverse, également subtils & pieux. Il fit des vers François, où il paroît beaucoup de génie. Ses Epigrammes sont pleines de sel. Pour y mieux réüssir, il luy eût fallu aussi quelque usage des livres, & des gens savans: mais Dieu luy étoit tout. Il mourut âgé de soixante & quinze ans, le 15. Aoust de l'année 1683.

84. La vie de *Laurence Gigaut de Bellefont*, Religieuse

Benedictine de l'Abbaye de Sainte Trinité de Caen, fondatrice d'un Convent du même Ordre, établi à Roüen prés de la porte Beauvoisine, a été écrite par le Pere Bouhours Jesuite, avec tant de politesse, qu'il nous a ôté l'envie & le moyen de rien dire aprés luy sur cette matiere. On a voulu faire le public juge de son merite, mettant au jour quelques-uns des écrits qu'elle a laissez. L'on y reconnoît l'étenduë de son bon sens, de son savoir, & de sa dévotion. Elle avoit composé beaucoup de vers. Ceux qui l'ont connuë particulierement, disent qu'elle cachoit sous une grande modestie l'intelligence qu'elle avoit de la langue Latine, & des meilleurs Auteurs. Elle mourut le 31. Octobre 1683, âgée de soixante & onze ans, étant née le 5. Octobre 1612, aprés avoir gouverné trente-six ans cette sainte Maison qu'elle avoit fondée. *Laurence Gigant de Bellefont.*

Ce ne fut pas par un dessein prémedité que *Nicolas Postel* Professeur en Medecine en l'Université de Caen, se fit Auteur : ce fut à l'occasion de la poursuite d'une Chaire de Medecine, vacante dans cette Université, en l'année 1675. L'explication du Traité de Galien De l'intemperie inégale, luy échût par le sort, suivant la coûtume. Il s'en acquitta pendant trois mois dans les leçons publiques, qui luy acquirent la Chaire qu'il prétendoit, & il les fit ensuite imprimer. Quelques années aprés, la maniere irreguliere dont il traita un homme malade de Peripneumonie, luy donna occasion de composer un autre ouvrage. Il préfera les purgatifs à la saignée ; & ses Collegues ayant desaprouvé cette methode, il la défendit par un livre, où il traita de cette maladie. Il mourut au mois d'Avril de l'année 1686. 85 *Nicolas Postel.*

La connoissance des Genealogies & des Armoiries fit la principale étude de *Gilles-André de la Roque*, & particulierement des Genealogies de son païs. Il avoit apporté à cette recherche une memoire prodi- 86. *Gilles-André de la Roque.*

gieuse. Il étoit étonnant de luy entendre rapporter fidélement les noms, les dattes, les filiations, & les alliances, non seulement des familles nobles, mais encore des roturieres. Il en connoissoit tous les défauts, & il ne se faisoit pas trop prier de les publier. Il sembloit même y prendre plaisir. Son principal ouvrage est l'Histoire de la maison d'Harcour. Il a écrit outre cela Du Ban & Arriereban, Des Noms, De la Noblesse, Des Antiquitez de Caen. Il avoit dessein d'écrire un Nobiliaire de Normandie; & même une Histoire generale de cette Province, où il auroit inseré les recherches des Fondations & des Fondateurs des Benefices, des Fiefs, des Jurisdictions, de l'origine des Villes & Bourgs. Pour executer un si vaste dessein, il luy eût fallu autant d'ordre & de discernement, qu'il avoit de memoire. Il avoit repris le petit collet sur ses vieux jours; car j'ay sçû de luy qu'il avoit pris le Soûdiaconat dans sa jeunesse. Il eut ensuite dispense pour se marier. Il n'y eut pas beaucoup d'union dans ce mariage. Il se separa de sa femme, & il luy paya une pension tant qu'elle vécut. Cette pension l'incommodoit; mais la succession de son frere mort sans enfans, & la mort de sa femme, rétablirent un peu ses affaires. Son savoir extraordinaire & utile luy eût fait une grande fortune, s'il eût sçû le mettre en usage: mais il se fit plus d'ennemis que d'amis, & il n'avança guéres sa fortune, qui étoit assez mauvaise, quand il mourut. Ce fut en l'année 1686. Il étoit âgé de quatre-vingt-huit ans, & n'avoit jamais bû de vin. Il voulut être enterré dans le Cloître des Cordeliers de Paris. Il étoit né dans la Paroisse de Cormelles, proche de Caen.

87. *Jacques le Bourgeois, de la Varende.*

Caen ayant donné la naissance à *Jacques le Bourgeois, de la Varende*, l'Abbaye de Savigny du Diocese d'Avranches reçût sa profession de la Régle de saint Benoist dans l'Ordre de Cîteaux; & l'Abbaye de Pontigny, la

la ſeconde de cet Ordre, l'élût pour ſon Abbé. Sa pieté, ſa prudence, ſa douceur, & ſa fidélité à ſa Régle & à ſes devoirs, luy meriterent cet honneur. Il juſtifia ce choix par ſa conduite. Son gouvernement fut plein de moderation, & il conſerva avec exactitude les droits de la maiſon qui luy avoit été confiée. Il mourut le 2. Novembre 1687, âgé de cinquante-cinq ans, aprés quinze ans d'une ſage ſuperiorité, & trente-huit ans de Religion.

Ceux qui s'appliquent à la prédication de l'Evangile, peuvent tirer des grands ſecours des ouvrages d'*Eſtienne du Bois*. Les Eſſais de Sermons qu'il a compoſez en quatre tomes pour tous les jours du Carême, & pour tous les Dimanches de l'année, ſes Panegyriques des Saints, & ſon Traité de l'Eloquence de la Chaire & du Barreau, ſont des ſources abondantes de préceptes & de modéles, ſur quoy les jeunes Prédicateurs ſe peuvent former. Une mort avancée qui l'enleva à l'âge de trente-huit ans, priva le public des autres fruits, dont la fertilité de ſon eſprit l'auroit enrichi. Il étoit né dans la Paroiſſe de Breteville-ſur-Bordel, à trois lieuës de Caen, d'une famille noble, au mois d'Octobre de l'année 1650. Il s'engagea dans la Compagnie des Jeſuites, l'an 1667. Il en ſortit l'an 1678, & il mourut au mois de Decembre, 1688. 88. *Eſtienne du Bois.*

Caen n'a pas donné la naiſſance à aucun autre homme, qui ait égalé l'érudition d'*Eſtienne le Moyne*. Comme il s'étoit deſtiné dés ſon jeune âge à être Miniſtre de la Religion Prétenduë Réformée, dans laquelle il étoit né, il avoit tourné ſes études du côté des Antiquitez ſacrées. Il poſſedoit à fonds les langues Orientales, la Grecque, & la Latine, & il avoit joint à ces connoiſſances un grand uſage des Lettres prophanes. Ses *Adverſaria Sacra*, qui ſont le principal & preſque le ſeul ouvrage qu'il ait publié, portent de belles marques de la profondeur de ſon 89. *Eſtienne le Moyne.*

érudition. Dés sa jeunesse il avoit rapporté ses recherches à l'illustration de Josephe. Cela n'a pourtant abouti à rien ; & comme il n'avoit presque rien écrit sur cet Auteur, & que ses réflexions étoient toutes dans sa tête, son travail est mort avec luy. C'étoit un trés-bon homme, plein de candeur, desinteressé, ennemy de la médisance, fidéle & officieux amy. Il fut long-tems Ministre à Roüen. Il fut detenu dans les prisons du Bailliage de cette ville, pour avoir favorisé innocemment la retraite en Angleterre de la fille d'un Conseiller du Parlement, qui ne voulut pas abjurer la Religion Protestante, comme son pere. Ayant reçû ensuite quelque chagrin parmy ses Collegues, & Mr Van Beuninghen le sollicitant d'un autre côté au nom des Etats de Hollande, de se retirer chez eux, il accepta le party. Il alla prendre le bonnet de Docteur à Oxford, & il fut reçû ensuite Professeur en Theologie dans l'Academie de Leyde, à des conditions fort avantageuses. Il fut fait Recteur aussi-tôt aprés. Il fit ensuite son Oraison Inaugurale en l'année 1677, où l'on reconnoît beaucoup plus d'étenduë de savoir, que d'élegance & de pureté de langage. Il mourut en l'année 1689, le 3. Avril, âgé de soixante-quatre ans & six mois, car il nâquit au mois d'Octobre 1624.

90. *Abel Toubel.* L'Introduction methodique au Droit François & Romain, qu'Abel Toubel mit en lumiere à Paris l'an 1690, est une preuve bien expresse de sa capacité dans la Jurisprudence ancienne & moderne. Il quitta Caen, où il étoit né le 12. Avril 1637, pour se faire honneur de ses talens dans le Parlement de Paris. Il s'y fit recevoir Advocat. Mais ni cette profession, ni le mariage dans lequel il s'engagea, ne furent pas un remede suffisant aux incommoditez de sa fortune. Il mourut le 17. Février 1692, âgé de cinquante-cinq ans.

Lorſque j'entrepris la recherche des Origines de Caen, je ne penſois pas que *Jean le Blais, Sr du Queſnay*, qui en fut l'occaſion, qui m'y aida par ſes ſoins, & à qui j'ay adreſſé cet ouvrage, dût y avoir place parmy les illuſtres citoyens défunts. Il y nâquit en 1615, le 7. Novembre, & y mourut le 25. Février, 1698. Il prit la charge de Lieutenant General du Bailliage de Caen, n'ayant guéres plus de vingt ans, & il ſe maria peu de tems aprés. D'un grand nombre d'enfans ſortis de ſon mariage, deux ſeules filles ont recueilli ſon opulente ſucceſſion. Il ſe dégoûta des fonctions de ſa charge, aprés l'avoir exercée quinze ans, & il paſſa le reſte de ſa vie dans le ſein des Muſes, & dans les plaiſirs de la chaſſe, qu'il a aimée paſſionnément juſqu'à ſa mort. Il donna au public une marque de ſon ſavoir peu avant la fin de ſa vie, par la Diſſertation qu'il compoſa contre l'opinion de Cujas, touchant le nom & l'employ des Alabarques. Il eut quelque talent pour la poëſie Latine. Sa vie, ſon humeur, ſes manieres, eurent quelque choſe de particulier. Il ſe communiquoit à peu de perſonnes, ſe défiant de luy-même, & ne connoiſſant pas ſon prix. Il fut fidéle à ſes amis, genereux, deſintereſſé, & officieux : qualitez que j'ay éprouvées dans toutes les occaſions qui s'en ſont preſentées depuis mon enfance. Car je tiens à honneur d'avoir été aimé de luy dés cet âge, & d'avoir entretenu avec luy une étroite liaiſon, cultivée par un commerce frequent, & ſans interruption, juſqu'à la fin de ſa vie. 91. *Jean le Blais, Sr du Queſnay.*

Encore que *Nicolas du Moutier, Sieur de la Mote*, fût né à Roüen, Caen étoit neanmoins ſa veritable patrie. Son origine, & ſes parens étoient de Caen, & ſes biens étoient à Caen & dans les environs. Il nâquit en 1613. Il fit ſes études au College des Jeſuites de la Fléche. Il ſe maria âgé d'environ vingt-huit ans, & prit preſque en même tems, une charge de Con- 92. *Nicolas du Moutier, Sr de la Mote.*

ſeiller ſemeſtre à la Cour des Aydes de Roüen. Mais cette charge ayant été ſupprimée peu de tems aprés, & ſon bien s'étant accrû par de grandes ſucceſſions, il ſe trouva en état, en l'année 1658, de poſſeder la charge de Lieutenant general au Bailliage de Caen. Il l'exerça pendant quarante ans avec beaucoup de capacité. Il fit paroître dans cet employ, & dans tout le cours de ſa vie, un génie éminent, propre au maniment des plus grandes affaires. Son bien, ſa charge, & ſa ſuffiſance luy firent concevoir de grands deſſeins pour l'augmentation de ſa fortune. Mais n'ayant pas toûjours pris d'aſſez juſtes meſures, il ſe trouva impliqué dans pluſieurs affaires fâcheuſes, qui troublerent le repos de ſa vie. Ces embarras & ces occupations le détournerent de l'étude des Lettres, pour leſquelles la nature luy avoit donné beaucoup de talent. On le peut reconnoître à quelques petits vers François & Latins qui ſont ſortis de luy. Il n'étoit pas moins propre à la converſation & au commerce du monde, pour lequel ſon génie heureux, & ſon eſprit vif & enjoüé fourniſſoit beaucoup d'agrément, & de ſel quelquefois un peu cauſtique. Sa memoire me doit être précieuſe, pour l'amitié conſtante & fidéle, qu'il m'a conſervée ſans variation tant qu'il a vécu ; & par l'ardeur vive avec laquelle il eſt entré dans tous mes interêts ; juſqu'à avoir ſouhaitté, & quelquefois même preſque reſolu, & m'avoir ſouvent propoſé de quitter ſa charge & ſes affaires, pour ſe retirer avec moy. Il mourut le 17. Octobre, 1698, âgé d'environ quatre-vingt-cinq ans.

93. *Jean François Selle.*

Les premieres années de la vie de *Jean François Selle* promirent la pieté conſommée, qu'il a pratiquée dans l'Ordre de Saint François juſqu'à ſa mort, & qu'il a enſeignée par ſes prédications & par ſes écrits. Il étoit né à Caen, dans la Paroiſſe de Saint Pierre, le huitiéme Février, 1631. Il fit ſes vœux de Religion dans

le Convent des Peres Cordeliers de Roüen, l'an 1649. Il remplit si dignement les premiers emplois de sa Province, que François Rouxel Archevêque de Roüen le souhaita pour suffragant. En l'année 1684, il fit imprimer quelques Méditations à l'usage des filles de Sainte Claire de l'Ave Maria de Paris. Et l'année suivante, il traita les controverses dans un ouvrage en forme de Dialogue, qui vit le jour à Roüen. Ce fut dans cette même ville, qu'une longue insomnie finit ses jours, le 7. Decembre 1699, dans le cours de la soixante & neuviéme année de son âge.

94. *Matthieu Maheust, Sieur de Vaucouleurs.*

Quoy que *Matthieu Maheust, Sieur de Vaucouleurs*, fût assidu à la pratique de la Medecine & à la Profession publique qu'il faisoit de cette science, il ne negligeoit pas neanmoins l'étude de ces nouvelles découvertes, que la sagacité des Medecins modernes a faites dans la nature. Il se confirmoit dans ces connoissances par sa propre experience ; & il a donné au public un échantillon de son savoir dans la Dissertation qu'il a faite sur le lait. Il a laissé quelques Traitez sur les Aphorismes d'Hippocrate, & des Theses savantes & curieuses, qu'il avoit composées pour ses disciples. Il prit le degré de Docteur dans l'Université de Rheims. Il obtint sans dispute une Chaire de Professeur dans l'Université de Caen. Sa santé ayant commencé à décliner la derniere année de sa vie, il mourut subitement le 2. Avril, 1700, âgé de soixante & neuf ans, étant né le 5. Octobre, 1630.

95. *Estienne Morin.*

L'étude des Langues Orientales, & principalement de la langue Ebraïque, qui en est la source, firent la principale occupation d'*Estienne Morin*, né à Caen, dans la Paroisse de Saint Jean, le premier Janvier, 1625. Il en a rendu compte au public par le livre qu'il a composé sur cet argument. Encore que la veneration qu'il avoit pour la Langue Sainte, luy ait fait prendre des sentimens un peu outrez touchant son origine, sur la-

quelle j'avois eu avec luy long-tems auparavant des contestations amiables par lettres;on ne laisse pas de remarquer qu'il avoit creusé cette matiere, & y avoit acquis des lumieres peu communes. Lors qu'un peu avant l'abrogation de l'Edit de Nantes, il quitta Caen, où il avoit été Ministre de la Religion Protestante pendant vingt & un an, aprés l'avoir été pendant quinze ans dans les bourgs de Saint Pierre-sur-Dive, & de Saint Sylvin conjointement; Amsterdam luy confia le même employ, & de plus celuy de Professeur des Langues Orientales. Il y mourut le 5. May, l'an 1700, âgé de soixante & quinze ans, aprés une longue infirmité de corps & d'esprit. Outre l'ouvrage dont j'ay parlé, il avoit pris soin de l'édition des œuvres de Jacques le Paumier, oncle de sa femme, & de Samuel Bochart, & les avoit enrichies de préfaces, & des vies de ces savans hommes.

96. *Jean Renaud, Sr de Segrais.*

Jean Renaud, Sieur de Segrais, étant né à Caen l'an 1624, y mourut d'une hydropisie le 25. Mars 1701, âgé de soixante & dix-sept ans. Il cultiva la Poësie Françoise jusqu'à sa mort, s'y étant appliqué dés sa premiere jeunesse. Elle ne luy fut pas infructueuse, puis qu'elle luy servit, à luy, à quatre freres, & à deux sœurs, à se tirer du mauvais état, où la bonté ruineuse d'un pere dissipateur les avoit laissez. Une Tragedie sur la mort d'Hippolyte, le Roman de Berenice, dont il hazarda seulement les deux premieres parties, & plusieurs petits ouvrages de Poësie sur divers sujets, furent les prémices de son esprit, qui parurent dans la Province. Le Comte de Fiesque, fils de la Gouvernante de Mademoiselle, fille aînée du Duc d'Orleans, frere de Loüis XIII, homme d'un bon cœur, & d'un bel esprit, & amateur du merite, le connut dans un voyage qu'il fit à Caen, le mena à la Cour, & le fit entrer au service de Mademoiselle, en l'année 1648. Les Chansons ingénieuses & galantes étoient alors fort à la mode. Personne ne le surpassa en ce gen-

re de Poësie, non plus que dans ses Eglogues, où il est heureusement entré dans l'esprit de Theocrite & de Virgile. Le Poëme d'Athys, qu'il composa en l'honneur de son païs, me semble neanmoins préferable, par la nouveauté de l'invention, & par l'agrément de la fiction : quoy que l'obscurité des lieux qu'il a choisis pour être le theatre des avantures qu'il décrit, & qui ne sont connus que par ceux qui les habitent, ayent fait perdre à cet ouvrage une partie des applaudissemens qu'il meritoit. Ses Nouvelles furent bien reçûës du public, moins toutefois que Zayde, & quelques autres ouvrages de ce genre, qui parurent sous son nom, & qui étoient en effet de la Comtesse de la Fayette, comme luy & la Comtesse l'ont declaré souvent à plusieurs de leurs amis, qui en peuvent rendre un témoignage assuré. Pour Zayde, je le sçay d'original, car j'ay souvent vû Madame de la Fayette occupée à ce travail, & elle me le communiqua tout entier piece à piece, avant que de le rendre public. Et comme ce fut pour cet ouvrage que je composay le Traitté de L'Origine des Romans, qui fut mis à la tête, elle me disoit souvent que nous avions marié nos enfans ensemble. Je rapporte ce détail pour desabuser quelques personnes, qui bien que peu instruites de la verité de ce fait, ont voulu le contester. Un Opera que Mr de Segrais avoit travaillé avec beaucoup de soin, & qu'il appelloit son chef-d'œuvre, n'eut pas le succés qu'il s'en étoit promis. Il étoit de l'Academie Françoise. Un zéle immoderé pour la gloire de sa Princesse, luy attira sa disgrace; cette disgrace luy fut heureuse, car un mariage avantageux, qu'il rencontra dans son païs, le dédommagea amplement de cette perte. Il mena une vie tranquille & commode dans cette retraite. Et ce fut dans cette honnête oisiveté, qu'il acheva la traduction de l'Eneïde de Virgile, & qu'il entreprit celle des Georgiques en vers François. Le premier de ces ouvrages est entre les

mains du public, & l'autre eſt demeuré dans celles de ſes amis.

97. *Jean Cavelier.* Le public profita en plus d'une maniere des travaux de *Jean Cavelier*, Libraire, & Imprimeur du Roy, & de l'Univerſité de Caen. Il ne fut pas ſeulement utile aux Lettres par l'exercice de ſon Art, mais encore par pluſieurs Traitez qu'il compoſa ſur les Antiquitez Romaines. Il préfera enfin cette étude aux ſoins de l'Imprimerie, qu'il abandonna à ſon fils. Comme il ſoûtenoit ſa profeſſion avec dignité, on l'appella aux charges municipales, & on l'élût Echevin. Son eſprit & ſon corps s'affoiblirent quelques années avant ſa mort, qui arriva le premier de Juillet 1701, en l'année ſoixante & dix-ſeptiéme de ſon âge, car il étoit né le 28. Octobre 1624.

98. *Jean de Carbonnel.* La nature avoit donné à *Jean de Carbonnel*, Secretaire du Roy, des diſpoſitions heureuſes pour la Poëſie Françoiſe, & il les ſignala en diverſes rencontres dans le public, de qui elles furent bien reçûës. A ce titre il entra dans l'Academie de Caen, & il en fut choiſi Secretaire, lors qu'elle voulut ſe rétablir aprés la mort de Mr de Brieux. Mais ſon zéle pour la Religion Proteſtante, dans laquelle il étoit né, luy ayant attiré quelques diſgraces, lors qu'elle fut éteinte en France, il obtint la permiſſion de ſe retirer en Hollande, où il mourut le 24. Février 1702, âgé de prés de 80. ans, étant né à Caen le 15. Decembre 1622.

99. *Philippes du Bois.* Quoy que *Philippes du Bois*, natif de la Paroiſſe de Choüain, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, eût tourné ſon eſprit & ſes études du côté de l'Egliſe, & qu'il eût eu part à l'édition des Opuſcules de Maldonat, qui furent imprimées à Paris en l'année 1677, il ne laiſſa pas d'entreprendre l'interpretation de Catulle, Tibulle & Properce, à l'uſage de Monſeigneur le Dauphin, lorſque le Roy pour avancer les études de ce Prince, & promouvoir celles du pu-

blic, employa plusieurs hommes doctes à une nouvelle illustration des Auteurs de l'ancienne Rome. Il dressa ensuite le Catalogue de la Bibliotheque de Mr l'Archevêque de Rheims, dont le soin luy avoit été confié. Il se retira enfin à son Canonicat de Saint Estienne des Grez, où il mourut d'une fiévre aiguë le 17. Février 1703, âgé de 67. ans. Il avoit été Clerc de la Chapelle du Roy, & il avoit joüi pendant quelque tems de la Principalité du College de Maître Gervais, que le Grand Aumônier de France le contraignit d'abandonner, aprés y avoir soûtenu de violentes oppositions de la part des Boursiers.

Aprés avoir parlé de ceux qui ont honoré Caen & les environs par leur naissance, il faut dire quelque chose en peu de mots de ceux qui luy ont fait honneur par leur séjour. Quand l'ordre du tems ne nous obligeroit pas de donner la premiere place dans cette seconde liste à *Saint Lanfranc*, premier Abbé de Saint Estienne de Caen, son merite le demanderoit pour luy. Il étoit Lombard, né à Pavie, fils d'un Magistrat de cette ville. On l'éleva soigneusement dans l'étude de l'Eloquence & des Loix, pour le rendre propre au Barreau. Mais Dieu qui l'appelloit à de plus grandes choses, luy inspira le desir de passer en France, sous le régne de Henry I. Son érudition luy attira beaucoup de sectateurs. Il s'arrêta dans la ville d'Avranches, pour luy faire part de son savoir : d'où il partit aprés un assez long séjour ; & étant déja âgé de plus de quarante ans, il alla consacrer à Dieu le reste de sa vie dans l'Abbaye du Bec, qui ne faisoit alors que de commencer à se former. La réputation de sa sagesse le fit appeller dans les Conseils de Guillaume le Bastard, Duc de Normandie. Ce fut par sa negociation, que le Pape Nicolas II. accorda la dispense necessaire pour rectifier l'irregularité du mariage de ce Prince avec Mathilde sa parente. Il avoit fait

106. *S. Lanfranc.*

un autre voyage à Rome avant celuy-là, pour empêcher les progrés de Berenger de Tours, Archidiacre d'Angers. Il fut premier Abbé du Monaſtere de Saint Eſtienne de Caen, dont la fondation avoit été une des conditions de l'abſolution accordée au Duc Guillaume. L'Archevêché de Roüen luy fut offert enſuite, & ce ne fut qu'à ſon refus qu'il fût déferé à Jean Evêque d'Avranches. Il fut forcé enfin d'accepter l'Archevêché de Cantorbery, l'an 1070. Il le gouverna pendant dix-neuf ans. Il rétablit l'Egliſe & le Palais Archiepiſcopal de la même pierre de Caen, dont il s'étoit ſervi pour les bâtimens de ſon Abbaye de Saint Eſtienne. Il s'étoit acquis l'eſtime & la confidence du Roy à tel point, qu'il l'établiſſoit Régent d'Angleterre, lorſque ſes affaires l'appelloient en Normandie. Il mourut ſous le régne de Guillaume le Roux, au mois de May de l'an 1089, dans une profonde vieilleſſe.

101. *Robert Waice.* *Robert Waice*, natif de l'Iſle de Gerzay, & non de Quercy, comme quelques-uns l'ont écrit, trompez par la conſonance des noms, fut porté à Caen dans ſon enfance. Il y fit ſes études, & aprés les avoir continuées dans le païs de France, il revint à Caen, & y demeura long-tems, & il aſſure qu'il y compoſa un grand nombre d'ouvrages. Il écrivit en vers François le Roman de Rou & des Normands, & il le dédia à Henry II, Roy d'Angleterre, dont il étoit Clerc de Chapelle; & ce Prince le récompenſa d'une Prébende dans l'Egliſe Cathedrale de Bayeux, dont Philippes de Harcourt étoit alors Evêque. Il fleuriſſoit vers le milieu du douziéme ſiecle.

102. *Enguerrand Sinard.* J'ay parlé cy-deſſus d'*Enguerrand Sinard*, dans le dénombrement des Chapelles de Caen. Il fonda celle de Sainte Catherine dans le Convent des Jacobins de Caen, dont il étoit Profés, étant né à Condé ſur Noireau. Il demeuroit dans le Convent des Jacobins de

Paris, lors que sa vertu le fit choisir pour être Confesseur de Charles Duc de Bourgogne, & l'éleva ensuite à l'Evêché d'Auxerre. Il ne le gouverna que deux ans; & étant mort à Paris le 22. Mars 1485, il fut enterré dans le Convent des Jacobins.

Dans la naissance de l'Université de Caen, *Thomas Bazin*, natif de Caudebec, l'illustra par la Profession du Droit Canon pendant sept années, & ne la quitta que pour aller prendre possession de l'Evêché de Lisieux, où il fut élû l'an 1445, étant âgé de trente-cinq ans. Mais étant tombé dans la disgrace de Loüis XI, il se retira à Rome, où il se démit de son Evêché: & le Pape Sixte IV. luy confera le titre de l'Archevêché de Cesarée. Il laissa quelques ouvrages, qui sont demeurez dans l'obscurité. 103. *Thomas Bazin.*

Guillaume de la Mare, natif du Côtentin, fut un éleve de Jean Boucard Evêque d'Avranches, Confesseur de Loüis XI. Il cultiva dans l'Université de Caen les semences d'érudition, qu'il avoit reçûës de ce Prélat. Il prit le bonnet de Docteur dans la faculté des Droits. Il fut élû Recteur. Et il fut enfin pourvû d'une prébende dans le Chapitre de Coûtances. Dans ces differens états, l'étude faisant toûjours sa principale occupation, il composa plusieurs ouvrages, dont on peut voir la liste dans les Additions au livre de Tritteme des Auteurs Ecclesiastiques. 104. *Guillaume de la Mare.*

L'Université de Caen a eu un suppost trés-affectionné en la personne de *Pierre de l'Enauderie*. C'étoit un Gentilhomme de la Paroisse de Saint Germain d'Auvillers, au païs d'Auge, du Diocese de Lisieux. Il s'appeloit *Pierre le Monnier*. Son pere Jean le Monnier prenoit avec ce nom celuy de l'Enauderie, d'un lieu de ce nom, qu'il possedoit dans la Paroisse d'Auvillers. Pierre son fils ne retint que le nom de l'Enauderie. Il fit ses études dans l'Université de Caen, comme nous l'apprenons de luy-même, dans le Matrolo- 105. *Pierre de l'Enauderie.*

ge de l'Université, qu'il compila & écrivit de sa main en 1515, & qu'il donna à l'Université, luy conservant par ce don ses droits & ses titres. Il y fut Maître és Arts, Notaire juré, & Greffier de la Cour des Privileges Apostoliques : employ que luy merita le talent, qu'il se vante d'avoir possedé, de bien écrire. Il fut Bachelier aux Droits, Licentié, Docteur, & Régent. Il se fit recevoir Advocat. Il fut deux fois Recteur de l'Université. L'Evêque de Bayeux le fit son Vicegerent dans la Cour des Privileges Apostoliques, dont il étoit Conservateur, & il fut Syndic de l'Université. Il avoit été marié, & il avoit survécu long-tems à sa femme, & il paroît qu'il prit la profession Ecclesiastique par la nomination que l'Université fit de luy à la Cure de Saint Martin de Foullebec, du Diocese de Lisieux. Il en obtint les provisions à Rome, mais il ne paroît pas qu'il ait joüi, ni même qu'il ait pris possession de ce benefice. Il donna des livres à l'Université, il y fit des réparations, & il fonda des obits pour ceux de ce corps qui l'avoient précedé. L'Université tient encore de sa liberalité une maison qu'elle possede dans la ruë des Croisiers, qui s'appelloit *Le Four Gambiez*. Il fit l'acquisition de cette maison sous le nom de Jean le Monnier son pere ; & sous le même nom, il en fit la donation à l'Université, par un contrat passé à Caen le 17. Septembre 1508, ratifié par luy-même le 19. Janvier, l'an 1511 ; & par ce contrat, Jean le Monnier retient pour luy & pour Olive sa femme, & pour Pierre son fils, l'usufruit de cette maison pendant leur vie. Il a donné au public un Traité écrit en Latin, touchant les droits & privileges des Docteurs ; & un autre écrit en François, à la loüange du mariage & des femmes vertueuses, adressé à Zacharie le Goüez son disciple. Il parle dans ce Traité d'un autre ouvrage Latin sur la vie contemplative, qu'il avoit adressé au même. Ce

Zacharie le Goüez fut son successeur ou son associé dans la charge de Scribe de l'Université ; car le Matrologe marque qu'il exerçoit cette charge dés l'année 1515. Outre les ouvrages que je viens de nommer, il composa une petite Exhortation à la vie active, où il louë le mariage, & un petit Traité de l'Université de Caen. Il a été enterré dans la nef de l'Eglise des Cordeliers de Caen, sous une grande tombe qu'il fit faire de son vivant.

Le village de Lessay au Côtentin, avoit donné la naissance à *Tenneguy Sorin*. Il fut Professeur aux Droits dans l'Université de Caen. Lorsque le Siege Presidial fut établi à Caen en l'année 1552, il fut pourvû d'une charge de Conseiller dans ce Siege, & il est nommé le premier des dix qui le composerent. Il a commenté la Coûtume de Normandie, en Latin & en François. Ce livre fut imprimé à Caen en l'année 1566. Il a composé un livre de la Jurisdiction, & un autre de la Clameur de Haro. Il nous reste de luy une Epigramme Latine, addressée à Charles de Bourgueville, sur sa Traduction de Darés de Phrygie, qui fait connoître le succés qu'il eût eu dans la Poësie, s'il l'eût cultivée. 106. *Tenneguy Sorin.*

Vers le milieu du seiziéme siecle, *Gilles de Housteville*, natif de Sainte Marie au Côtentin, enseignoit la jeunesse dans le College du Mont. Il le témoigne luy-même dans le titre de son livre De la Prosodie Latine, imprimé à Caen en 1552. Il a écrit quelques autres ouvrages, tant en Latin, qu'en François, comme nous l'apprend la Croix du Maine. 107. *Gilles de Housteville.*

Gilles le Bigot étoit du village de Husson, au Diocese d'Avranches, où il y a encore aujourd'huy beaucoup de familles du même nom. Robert Cenalis, qui en étoit Evêque, luy aida par sa liberalité à acquerir le titre de Docteur en Theologie, aprés qu'il se fût fort distingué dans l'étude des Lettres humaines, & de la Philosophie, & principalement de la Rheto- 108. *Gilles le Bigot.*

rique. En un Chapitre general des Cordeliers, qui se tint à Caen en l'année 1556, dans les disputes de Theologie qui s'y firent selon la coûtume, personne ne l'égala, ni en subtilité, ni en solidité, ni en éloquence. Il fut quatre fois Recteur de l'Université. Le Duc de Boüillon la Mark, Lieutenant de Roy en Normandie, le tira de Caen où il s'étoit établi. Il luy donna un benefice lors qu'il étoit déja âgé, & le retint auprés luy en qualité de Prédicateur. Il a merité d'avoir place dans les Eloges de Mr de Cahaignes.

109. *Marguerin de la Bigne.* Je ne doute pas que *Marguerin de la Bigne*, que quelques-uns disent natif de Vire, & que tous assurent avoir été Gentilhomme, ne fût sorti d'une famille noble du nom de la Bigne, qui étoit originaire du Boscage, à cinq lieuës de Vire. Sa mere nommée du Parc, étoit de la maison des Barons d'Ingrande en Anjou. Il fit ses études à Caen, il y prit le degré de Licentié en Theologie, & fut Recteur de l'Université, & ensuite Docteur de la Maison & societé de Sorbonne. Il fut Chanoine, Scholastique, & Theologal de l'Eglise de Bayeux, puis Grand-Doyen du Mans, par la mort de François du Parc, son oncle maternel. Quelques-uns le mettent au rang des Abbez d'Ardeine, mais les dattes n'y conviennent pas. Marguerin de la Bigne, Official de Bayeux, fut Abbé Commendataire d'Ardeine pendant dix-huit ans, & il mourut au mois de Decembre, l'an 1557. Marguerin de la Bigne, Doyen du Mans, survécut long-tems à l'Abbé d'Ardeine. Il fut député aux Etats de Blois en l'année 1576. Et en l'année 1591, il harangua François de Bourbon, Duc de Montpensier, Gouverneur de Normandie, lors qu'il presida aux Etats tenus à Caen. Il a rendu un trés-grand service à l'Eglise, & aux bonnes Lettres, par l'édition de cet immense ouvrage de la Bibliotheque des Peres, dont il vint à bout avant l'âge de trente-cinq ans, en l'année 1580. étant né l'an 1546.

Ce grand travail obſcurcit ſes autres ouvrages.

Nous apprenons de Belleforeſt, qu'un Miniſtre de la Religion Prétenduë Réformée, nommé *Pierre Chreſtien*, natif de Poitou, & demeurant à Caen, fit un livre pour introduire dans ſon party la réiteration du Bâtême, que les Miniſtres de ſa Religion vinrent à Paris de toutes les Provinces du Royaume, & même de Genéve, en l'année 1558, & tinrent un Synode, non ſeulement pour le réglement de leur diſcipline; mais encore pour condamner l'erreur de ce Prédicant. 110. *Pierre Chrétien.*

Caen a ſervi pluſieurs fois de retraite à *Antoine Rodolphe le Chevalier*, natif de la Paroiſſe de Montchamps prés de Vire, aprés ſes voyages & ſes longues demeures en Angleterre & en Allemagne. Il avoit appris la langue Ebraïque à Paris ſous Vatable, & il avoit enſeigné la Françoiſe à Eliſabeth Reine d'Angleterre, de qui il fut domeſtique. Il paſſa enſuite en Allemagne, où il épouſa la fille de la femme de Tremellius: & ce fut cette alliance, qui le conſomma dans la connoiſſance de la langue Ebraïque. Il fut appellé à Straſbourg en 1559, & il paſſa enſuite à Genéve, où il enſeigna cette langue, & augmenta le Treſor qu'en compoſa Santés Pagnin. L'amour de ſa patrie le rappella à Caen, & la guerre civile l'en chaſſa. Il y revint quand la paix le luy permit, & la journée de Saint Barthelemy le fit fuir à l'Iſle de Greneſay, où il mourut âgé de ſoixante-cinq ans, laiſſant un fils qui ſe retira en Angleterre, & une édition imparfaite de la Bible en quatre langues, qu'il avoit commencée. Son ſavoir luy a merité un éloge dans l'Hiſtoire de Monſieur de Thou. 111. *Antoine Rodolphe le Chevalier.*

Quoy que *Dominique Baudius* fût étranger, il ne laiſſa pas d'obtenir une Chaire de Droit dans l'Univerſité de Caen, en l'année 1592, par la faveur du Preſident de Thou. L'on voit par ſes Epîtres, qu'il ne s'accommoda pas avec ſes Collegues, contre qui il a déco- 112. *Dominique Baudius.*

ché de cruels Iambes. Le mauvais traitement qu'il reçût d'eux, & dont il se plaint, fut ce qui l'obligea vray-semblablement de quitter si-tôt cet employ. Aprés un séjour de dix ans en France, il se retira en Hollande, & il fut reçû dans l'Academie de Leyde, trés-florissante alors, en qualité de Jurisconsulte, & de Professeur en Histoire. Il mourut en l'année 1613. âgé de cinquante-deux ans, étant né à Lille en Flandres, le 9. Avril 1561. Il avoit beaucoup de génie & beaucoup de goût pour la Poësie, un grand usage des Anciens, un esprit vif & ardent, & une bile dont il fit sentir l'amertume à ses adversaires, par des Iambes, qui comme a dit Grotius en parlant de luy, se destinoient plus d'un Lycambe, & dans la composition desquels il excelloit souverainement.

113. *Antoine du Mesnil-Romery.* La Picardie nous donna *Antoine du Mesnil-Romery*, natif de Guise. Il fut disciple du Juste Lipse à Louvain; & Caen, où il vint enseigner la Rhétorique dans le College des Arts, n'ayant encore que vingt ans, profita de ce qu'il avoit appris sous un si savant maître. Il étoit éloquent, il étoit bienfait de sa personne, & le concours fut grand, non seulement de ses disciples, mais encore de ceux que la curiosité attiroit à ses leçons. L'Université le fit son Recteur, mais l'amour de sa patrie l'enleva à la nôtre, & Charles de Gonzague, Duc de Nevers, le choisit pour rendre la justice dans sa nouvelle ville de Charleville. Comme il rapportoit depuis long-tems ses études à la Jurisprudence, il écrivit un docte Commentaire sur les Institutes. Pendant que les Lettres humaines l'occuperent, il cultiva la Poësie Latine avec succés. Dans le concours du Palinod, il vainquit ceux qui entrerent en lice avec luy. Le peu qui nous reste de ses vers, donne une grande idée de son génie, & un grand regret de ceux que le tems, ou sa modestie nous ont dérobez.

Le Maine fut la patrie d'*Ambroise le Gauffre*. Il nâquit à Lucé en l'an 1568, & fit ses études chez les Peres Jesuites à Paris, dans le College de Clermont, où il eut le bonheur d'avoir le Pere Sirmond pour son maître de Rhétorique. Il fut aussi assez heureux dans un voyage qu'il fit au Païs-bas, pour se faire connoître & se faire aimer de Juste Lipse, qui fut une des lumieres de son siecle. Cette amitié fut entretenuë par un commerce réglé de lettres, qui ne finit que par la mort de Lipse. La Faculté des Droits de l'Université de Caen, prévenuë par la réputation de M[r] le Gauffre, & convaincuë de son merite par sa presence, luy offrit une de ses Chaires, & l'arrêta comme il passoit par cette Ville. L'Evêque de Bayeux l'attacha à son Diocese par d'autres engagemens. Il le fit Chanoine & Tresorier de sa Cathedrale, Vice-Chancelier de l'Université de Caen, & son Grand-Vicaire. Il fut Député de la Province de Normandie aux Etats generaux du Royaume. Le Gauffre apporta à ces emplois une modestie, une integrité, une temperance, une charité envers les pauvres, un zéle pour la discipline de l'Eglise, qui luy acquirent l'amour & l'estime universelle, & le firent regretter de toute la Province, quand il mourut à l'âge de soixante-sept ans, en l'année 1635. M[r] le Gauffre son neveu, Maître des Comptes à Paris, soigneux de l'utilité publique, & de la réputation de son oncle, fit imprimer aprés sa mort un Abregé des Decretales, qu'il avoit composé avec méthode, & qui porte des marques d'un grand sens & d'une profonde capacité. 114 *Ambroise le Gauffre.*

Les Jesuites ont l'obligation à Pâques Savary, Docteur, Professeur, & Sousdoyen de la Faculté de Theologie de Caen, d'avoir été un des principaux instrumens de leur établissement à Caen, dans le College du Mont. Il fit deux voyages à Paris pour le solliciter au nom de l'Université, & il fit à Caen les pour- 115. *Pâques Savary.*

suites necessaires, pour l'execution des Lettres Patentes qu'il avoit obtenuës. Il fut trois fois Recteur de l'Université, & en l'année 1620, & les deux suivantes, il fit imprimer plusieurs Harangues Latines & Françoises, qu'il avoit prononcées à l'occasion de ces trois Rectorats. Il étoit natif de Limey, dans le Veuxin François, proche de Mante. Il fut évoqué de Paris en l'année 1596, pour venir enseigner les Lettres Humaines dans le College des Arts de l'Université de Caen. S'étant acquité de cette fonction avec succés pendant huit ans, il fut reçû Docteur, & ensuite Professeur de Theologie, & il vieillit dans cet employ.

116. *Antoine Gosselin, & Jacques le Maistre, Sieur de Savigny, son prédécesseur.*

Jean de Tourneroche eut pour son successeur dans la Chaire Royale de Caen *Antoine Gosselin*, né en Picardie, prés d'Amiens. Il fit ses études à Paris, & il fit des leçons publiques dans l'Université de Poitiers, dont il fut même Recteur dans une grande jeunesse. *Jacques le Maistre*, Sieur de Savigny, Chanoine d'Avranches, l'appella en 1605, à la Rhétorique du College du Bois, dont il étoit Principal. Il y vint avec la recommandation du grand Scevole de Sainte Marthe, qui faisoit cas de son merite. En l'année 1609, quatre ans aprés son établissement dans l'Université de Caen, s'étant trouvé piqué avec plusieurs autres Professeurs par quelques harangues de Jean de Tourneroche, il luy répondit par une Déclamation vive & aigre, pleine de beaucoup d'érudition, qu'il fit imprimer. La Principalité de ce College étant venuë à vâquer par la mort du Sieur de Savigny, en l'année 1631, il prit sa place, étant déja pourvû de la Cure de Nôtre-Dame de Froideruë. Il fit son Oraison funebre, qui fut recitée dans la salle du College du Bois, & qu'il donna au public, y ayant joint les vers de plusieurs hommes doctes, qu'il avoit invitez à rendre ce devoir à la memoire de son prédecesseur, & de son

amy. Cette Oraison nous apprend que *Jacques le Maistre* étoit sorti d'une ancienne noblesse du Côtentin, qu'il étoit né l'an 1550, qu'il perdit son pere à l'âge de cinq ans, qu'il vint à l'Université de Caen à l'âge de vingt ans, en l'année 1570, qu'un Canonicat de l'Eglise Cathedrale d'Avranches luy fut conferé par l'Evêque, sans qu'il le demandât; qu'il bâtit à ses frais la Chapelle du College du Bois, & qu'il rétablit le Palinod. Mais pour revenir à Gosselin, il satisfit à tous ses emplois, sans quitter la fonction penible d'enseigner la Rhétorique, qu'il exerça jusqu'à sa mort, qui arriva le 17. May 1645. Il étoit alors Recteur de l'Université de Caen pour la septiéme fois. Il fit des dépenses considerables pour le rétablissement de son College. L'ouvrage des Antiquitez Gauloises, qu'il donna au public, le mit en réputation parmy les gens de Lettres. Neanmoins Samuel Bochart Ministre de Caen, fit voir alors, par une grande Dissertation, qui a depuis été renduë publique, qu'il n'avoit pas assez creusé cette matiere. Il auroit travaillé plus utilement pour sa réputation, s'il s'étoit borné aux Antiquitez Romaines, dans lesquelles il excelloit.

Le livre de la Physiologie, & de la Pathologie de l'homme, digeré par Tables Synoptiques, imprimé à Caen, en l'année 1653, a acquis de l'estime à *Jean Baril*, qui prend la qualité dans cet ouvrage de Docteur & Professeur en Medecine dans l'Université de Caen. Il étoit de Saint Pierre sur Dive, & je ne sçay sur quoy il s'est fondé, pour se dire de Caen dans le titre de cet ouvrage. Ce même titre promet à la fin de ce traité une *Diata Sanorum* qui n'y paroît point. 117. *Jean Baril.*

Matthieu de la Dangie de Ranchy, sorti d'une ancienne noblesse de la paroisse de Ranchy, dans le voisinage de Bayeux, fut Religieux & Celerier de 118. *Matthieu de la Dangie*

de Ranchy. l'Abbaye de Saint Estienne, & Docteur en Theologie de l'Université de Caen. Il fit sa profession le 23. Juillet, 1606. Il avoit fait ses études au Mans, à la Fléche, & à Paris. Ce fut à Paris qu'il prit le degré de Bachelier en Theologie. Il dédia au Roy la These de sa Tentative ; & en la luy presentant, il accompagna son present d'une harangue qui fut bien reçûë. Il fit cet acte le 22. Février, 1620. Il employa les heures que les fonctions de sa profession luy laissoient libres, à l'étude des Canons, de l'Histoire Ecclesiastique, & principalement des droits & privileges de son Ordre. Le public en a profité, par l'impression de quelques-uns de ses ouvrages, dont un des principaux fut pour détruire la fausse opinion, où l'on est sur l'origine du nom de la Croix Pleureuse, & sur le cruel traitement qu'on prétend avoir été exercé par le Duc Guillaume sur Mathilde sa femme, en l'attachant par les cheveux à la queuë de son cheval, & la traînant par les ruës, pour luy avoir demandé le tribut des Bâtards. Ce fut par les soins de ce bon Religieux, & de son confrere Dom Jean de Baillehache, que le tombeau du Duc Guillaume fut rétabli en l'état qu'on le voit aujourd'huy, dans le chœur de l'Eglise de cette Abbaye, l'an 1637. Il mourut le 2. d'Octobre, 1657, âgé de soixante & quatorze ans, dans la cinquante & uniéme anneé de sa profession Religieuse.

119. *Nicolas le Vavasseur.* La petite Ville de Bernay donna la naissance à Nicolas le Vavasseur, homme consommé dans la pratique de la Musique. Aprés avoir été Organiste dans l'Eglise Cathedrale de Lisieux, il vint exercer la même fonction dans l'Eglise de Saint Pierre de Caen. Il composa plusieurs Airs, qu'il fit imprimer à Caen. Il mit en Musique les Pseaumes de David, & le Cantique des trois Enfans, de la Traduction de Mr Godeau. Ce dernier ouvrage fut son chef-d'œuvre, comme le Can-

tique avoit été celuy de ce Prelat. Il mit en uſage tous les ſecrets & les rafinemens de ſon art, dans des Canons, qui furent imprimez chez Ballard. S'il ceda à d'autres le prix des graces & de l'élegance de la compoſition, il n'y en eut aucun, à qui il ne pût diſputer le prix de la profondeur du ſavoir. Il mourut en l'année 1658, âgé de ſoixante & cinq ans.

Je ne ſçai comment il s'eſt pû faire que dans la premiere édition de cet ouvrage, je n'y aye point donné au Pere Pierre Mambrun Jeſuite, la place que je luy dois, & par ſon rare merite, & par mon inclination, & par ma reconnoiſſance. Les ſix années qu'il a paſſées dans le College des Jeſuites de Caen, la Philoſophie qu'il y a enſeignée avec un concours de plus de trois cens écoliers, & les autres exercices qui l'y ont occupé au grand avantage de cette ſtudieuſe jeuneſſe, qui y fleuriſſoit, ſont un titre legitime à nôtre patrie pour ſe parer de ſon nom. Ce fut alors que pour mon bonheur j'entray ſous ſa conduite, & que m'ayant trouvé docile à ſes préceptes, & ſenſible à ſon amitié, il s'appliqua à mon inſtruction avec tant de bonté, qu'il ſembloit vouloir que je fuſſe ſon ouvrage. En effet, je me dois tout entier à luy, & s'il eût trouvé un terroir moins ſterile, la récolte eût été plus abondante. Mais ma reconnoiſſance n'auroit pas été plus grande, & je n'aurois pas pû la luy témoigner plus fidélement que j'ay fait juſqu'à ſa mort, par un commerce frequent de lettres, & par une communication ſincere de cœur & de penſées : avec cette difference toutefois, que je ne ſuis jamais ſorti avec luy du caractere de diſciple ; & que j'ay toûjours ſouhaité, malgré ſon extrême modeſtie, qu'il retint celuy de maître. Dans ce ſéjour de Caen il conçût le deſſein de ſon Poëme Epique de Conſtantin ; car la Philoſophie qu'il enſeignoit alors, & la Theologie qu'il enſeigna enſuite

120. *Pierre Mambrun.*

en d'autres lieux, ne remplissoient pas toute la capacité d'un génie aussi vaste qu'étoit le sien. Mais quoy qu'il satisfist pleinement à des études si differentes, ses Superieurs n'en jugerent pas ainsi, & les croyant incompatibles, ils aimerent mieux que le College de la Fléche en souffrît que celuy de Paris. Il y enseigna la Theologie pendant les huit dernieres années de sa vie, aprés avoir enseigné neuf ans la Philosophie, & cinq ans la Rhétorique dans le College de Paris. La Compagnie des Jesuites fit tort au public & à elle-même, en laissant croupir si long-tems dans l'obscurité d'un College de Province un esprit si noble & si élevé. Ce fut de cette retraite que sortirent son Poëme de Constántin, ses Eglogues, son Poëme Didactique de la Culture de l'esprit, & ses Exercitations sur la doctrine d'Aristote. Car sa Dissertation sur le Poëme Epique, avoit paru à Paris long-tems auparavant, comme un avant-coureur de son Constantin. Une sainte mort termina tous ces travaux à la Fléche, le dernier d'Octobre 1661, en la soixante & uniéme année de son âge, car il étoit né à Montferrand en Auvergne, la premiere année du siecle passé.

121. *Daniel de Saint Joseph.* Saint Malo donna la naissance au Pere *Daniel de Saint Joseph*, Carme. Le nom de sa famille étoit *Le Gouverneur*, & il étoit neveu d'un Evêque de Saint Malo, de ce même nom, dont les Statuts sont publics. Il étoit né en 1601., & il avoit été bâtisé sous le nom de Joseph. Il entra dans le Noviciat des Carmes de Rennes à l'âge de quinze ans. Le succés de ses études fut tel, qu'il fût choisi avant l'âge de vingt-quatre ans, pour enseigner la Philosophie, dans les maisons de son Ordre. Quoy qu'il fût Religieux de la Province Réformée de Touraine, il fut appellé par la Province de France, & envoyé dans le Convent de Caen, pour instruire les jeunes Religieux dans la Phi-

losophie & la Theologie. Il le fit avec tant de capacité, & il parut dans les disputes publiques avec tant d'éclat, que plusieurs externes se rendirent ses disciples, & prirent ses leçons. Il entreprit de réduire toute la Somme de Saint Thomas, en une forme plus convenable à l'usage de l'Ecole. Dans le long séjour qu'il fit à Caen, il mit au jour le premier tome de cet ouvrage en l'année 1649, & on dit qu'on en conserve les autres parties dans le Convent de Caen. Il tâcha de purger son stile Theologique de la barbarie des siecles passez. Mais évitant ce défaut, il est tombé dans des affectations fades, & des cacozelies scholastiques. Ses sermons, pleins d'ailleurs d'une doctrine solide, & d'une bonne morale, péchoient par trop d'art, & d'un art trop découvert, & par trop d'ornemens, plus propres à un Déclamateur novice, qu'à un Orateur Chrétien. Cela paroît dans les Panegyriques qu'il mit au jour l'an 1660. En l'année 1658, il publia en livre intitulé Le Theologien François sur le mistere de la Sainte Trinité. Il étoit alors Provincial de la Province de Touraine. Il fut Superieur & Lecteur en Theologale dans plusieurs autres Convens, & soûtint dans tous ses differens emplois l'estime qu'il s'étoit acquise. Mais quelque grande que fût sa vertu, elle fut encore moindre que sa modestie, qui luy fit refuser la Theologale de Saint Malo, que son oncle luy offrit, plus touché de son merite que de sa proximité. Il se retira enfin, & acheva sa course dans un petit Convent de son Ordre, proche de Saint Malo, nommé le Guildo, âgé de soixante & six ans, le 5. Février 1666.

122. *Pierre Vangeons.*

La poësie Latine fut le principal talent de *Pierre Vangeons*, & luy merita plusieurs fois le prix des Palinods de Caen & de Roüen. Il donnoit un tour fort nombreux à ses vers, & l'air de l'antiquité. Mais cela n'étoit pas soûtenu de l'invention & de la fiction, qui font

le veritable caractere du Poëte. Si la mort, qui le ravit à l'âge de trente-neuf ans, ne l'avoit pas prévenu, & qu'il eût ramassé & publié ses Poësies, elles luy auroient fait plus d'honneur, qu'une harangue qu'il recitá à Caen devant le Duc de Montausier, Gouverneur de la Province, & qu'il fit imprimer quelque tems aprés à Paris. Il étoit né en l'année 1628, dans la Paroisse de Montchauvet, proche de Vire. Il fit ses études au College des Jesuites de Caen. Antoine Halley, Principal du College du Bois, le prit chez luy, & le chargea de l'institution de ses Pensionnaires. Il le fit peu aprés Régent de la troisiéme Classe, & ensuite de la Rhétorique de son College. Il étoit trés-propre à ces emplois: il étoit assidu, il expliquoit les Anciens avec netteté, & il s'énonçoit avec élegance, corrigeant le bégayement de sa langue par la lenteur de sa prononciation. Mais il étoit peu laborieux, & aimoit le plaisir; & ce fut la cause de sa mort. Car ayant voulu monter sur un plus haut theatre, & ayant accepté la Rhétorique du Plessis-Sorbonne, qui luy fut offerte, sans avoir égard à la pesanteur de la charge, mais seulement aux avantages de l'employ, il se vit assujetti à un grand travail, qu'il ne pût soûtenir plus d'un an. Il mourut l'11. de Janvier 1667.

123. *Samuel Bochart.*

Samuel Bochart, Ministre de la Religion Prétenduë Réformée, nâquit à Roüen sur la fin du seiziéme siecle. Son pere étoit Ministre comme luy, & sa mere étoit sœur de Pierre du Moulin, autre fameux Ministre. Etant établi à Caen dans cette profession, il il s'y maria. Il ne sortit qu'une fille de son mariage, qui par son honnêteté & sa douceur ayant gagné toute sa tendresse, fut cause enfin de sa mort. Car étant tombée dans une maladie de langueur, le déplaisir que luy donna la vûë continuelle de ce triste objet, luy glaça le sang, dont la circulation se trouvant quelquefois interrompuë, & le réduisant à l'extrêmité, il fut empor-

té par un accés violent de ce funeste mal, causé par un dépit imprévû & vehement, à l'âge de soixante & neuf ans, au mois de May de l'année 1667. Cet accident luy arriva au fort d'une dispute, au milieu de l'Academie de Caen. Son siecle, & même les siecles passez, ont eu peu de personnes dont le savoir pût être comparé au sien. Il s'appliqua principalement à l'intelligence des Livres Sacrez. A quoy une connoissance vaste de l'antiquité profane & des langues Orientales, luy donna beaucoup d'avantage. Sa Geographie sacrée, imprimée à Caen en l'année 1646, luy acquit beaucoup de réputation, & fut plus estimée que son grand & laborieux ouvrage Des animaux de l'Ecriture Sainte. Il avoit beaucoup d'autres desseins, dont la mort a prévenu l'execution. On en pourra voir la liste dans l'histoire de sa vie, qui a été écrite depuis peu d'années.

Le 12. Avril 1602, *Gilles Buhot* nâquit à Bayeux, dans la Paroisse de Saint Malo, & mourut à la Délivrande le 5. Janvier, 1674, & fut inhumé dans la Chapelle du Seminaire, qu'il avoit fait bâtir. Il avoit fait ses études de Theologie à Paris, & y avoit pris ses Degrez. Etant Chanoine de la prébende de Cartigny, dans l'Eglise Cathedrale de Bayeux, il fut chargé par le Chapitre du soin de la Chapelle de la Délivrande. Il y donna beaucoup d'application. Il la fit réparer & orner. Il prit un soin particulier du Seminaire des jeunes Ecclesiastiques, qui étoit établi en ce lieu. Il les formoit à l'état auquel ils aspiroient, par les exercices de pieté qu'il leur faisoit faire, & par les leçons de Philosophie & de Theologie qu'il leur donnoit. Et pour épargner, & à luy, & à eux, la peine & le tems de dicter & écrire le Cours de Philosophie qu'il avoit composé, il le fit imprimer à Caen en l'année 1673. Il publia aussi un Traité des Sacremens, & quelques

124. *Gilles Buhot.*

discours pieux, qu'il avoit prononcez en differentes occasions. Il avoit commencé une Theologie morale qu'il laissa imparfaite. Outre ces occupations, il s'est souvent employé à la Prédication & aux Missions. Mr de l'Aunoy a fait son Eloge dans son Histoire du College de Navarre.

125. *Antoine de Garaby, Sieur de la Luzerne.*

Antoine de Garaby, Sieur de la Luzerne, nâquit le 28. Octobre 1617, dans la Paroisse de Montchatton, prés de Coûtances, dans la terre de la Luzerne. La nature pour relever la beauté de son esprit, l'avoit logé dans un corps difforme, & avoit étrangement défiguré sa taille & son visage. Il avoit plus de génie pour les Lettres, que d'acquis. Car encore qu'il possedât assez bien la langue Latine, il n'avoit pas beaucoup d'usage des anciens Auteurs, & son esprit actif luy rendoit la composition plus agréable & facile, que la lecture, & que le travail de la lime. Aussi ne trouve-t'on pas dans ce Recueil d'ouvrages de prose & de Poësies Latines, ni dans ce volume de Sentimens Chrétiens, Politiques, & Moraux, qu'il a publiez, ni dans ses vers François, tant de pureté, de netteté, ni d'élegance, que de fertilité. Il aima passionnément les gens de Lettres, & il en fit ses principaux amis. Exact & fidéle aux devoirs de l'amitié, genereux & bon, & d'un trés-agréable commerce. Son oncle maternel Hervé de Pierrepont, luy ayant laissé par sa mort la belle terre d'Estienville en Côtentin, avec une riche succession, Madame de Matignon luy fit épouser une fille de la maison de Vasse, dont il n'eut point d'enfans. Il mourut à l'Isle-Marie, le 4. Juillet 1679, âgé de soixante & deux ans. Son corps fut rapporté & inhumé dans l'Eglise d'Estienville, où il avoit fixé sa demeure, & passé les dernieres années de sa vie, ayant passé les premieres à Caen, où il avoit fait ses études, & en partie sous Antoine Halley, dont il cultiva tou-

jours ſoigneuſement l'amitié. Il demeura long-temś avec ſon pere, dans la terre de Troiſmons, aſſez proche de Caen, où ce voiſinage l'attiroit ſouvent.

Roüen n'a peut-être jamais produit d'eſprit plus ouvert pour toute ſorte de litterature, que celuy de *Nicolas de Croiſmare, Sieur de Laſſon.* Il écrivoit en vers & en proſe avec beaucoup d'agrément & de facilité. Il avoit penetré preſque toutes les parties des Mathematiques. Il avoit fondu un miroir métallique, concave, le plus grand qui fût en France. Ses autres études, & enfin ſa mort, l'empêcherent de l'achever. Il avoit beaucoup travaillé en Chymie, mais en cachette. La peinture avoit fait une de ſes plus fortes paſſions. Son eſprit partagé en tant d'occupations & de connoiſſances differentes, éfleuroit tout, & n'approfondiſſoit rien; & il auroit été plus grand homme, s'il avoit eu moins de talens. Sa timidité naturelle, qui l'éloignoit du grand monde, & des grands Seigneurs, a rendu ces talens inutiles pour ſa fortune. Il mourut à Caen de la goutte, à l'âge de cinquante & un an, le 2. Juin 1680. 126. *Nicolas de Croiſmare, Sr de Laſſon.*

Caen pourroit paſſer pour une ſeconde patrie de *Jean Eudes.* Car encore qu'il fût né dans la Paroiſſe de Rye, au Dioceſe de Séez, le 14. Novembre 1601, il avoit fait ſes études à Caen ſous les Jeſuites, & y avoit fait un long ſéjour en divers tems. L'an 1625, le 25. Mars, il fut reçû dans l'Oratoire par le Pere de Berulle, & il s'employa auſſi-tôt à la prédication, même avant que d'avoir reçû les Ordres ſacrez. Il avoit une éloquence naturelle, vive, & vehemente, plus propre à toucher ſes auditeurs par la terreur, qu'à les attirer par la douceur. Son zéle ſe porta pluſieurs fois à s'expoſer courageuſement à la mort, pour aſſiſter des malades frappez de la peſte. Son principal employ fut dans les Miſſions par toute la France, où il fit des fruits infinis à la gloire de Dieu, retirant les ames du péché, 127. *Jean Eudes.*

Ce fut par les prédications qu'il fit à Caen, que plusieurs femmes d'une vie dereglée, se retirerent en l'année 1641, & se soûmirent dans la suite à la conduite des Religieuses de Nôtre-Dame de Charité, dont il fut l'Instituteur. Les assujettissemens de la Congregation de l'Oratoire ne luy permettans pas de suivre tous les mouvemens de son zéle, il en sortit en l'année 1643; & le 25. Mars il commença à Caen l'établissement d'une autre Congregation, sous le nom de Jesus & Marie. Il en avoit fait le projet & les préparatifs long-tems auparavant, lors même qu'il étoit Superieur de la maison de l'Oratoire de Caen. Cela excita contre luy les plaintes & le ressentiment de tout ce corps, comme s'il l'eût dépoüillé de ses amis & de ses protecteurs, pour s'en prévaloir dans ses nouveaux desseins. Il vit dans les années suivantes six ou sept maisons considerables de sa nouvelle societé, établies avantageusement en Normandie, & en Bretagne. Il mourut à Caen le 19. Aoust, 1680, en sa soixante & dix-neuviéme année. Il étoit d'un naturel hardy & ardent. Il essuya pendant sa vie de grandes traverses. La principale fut à l'occasion d'une supplique, qui fut presentée au Pape sous son nom, pour demander la confirmation de sa Congregation, offrant d'engager par un vœu indispensable tous ceux qui la composeroient, d'enseigner & soûtenir toutes les opinions, même incertaines, qui tendroient au maintien & à l'aggrandissement de l'autorité du Saint Siege. Cela ayant été sçû en France, le Lieutenant General, & l'Avocat du Roy du Bailliage de Caen, eurent ordre de l'examiner sur cette accusation. Il leur prêta l'interrogatoire le 23. Novembre 1673, & desavoüa la supplique, assurant qu'elle avoit été dressée & presentée sans sa participation. Le veritable auteur de cette supplique fut un Prêtre Flamand, nommé Boniface, qui avoit été de l'Oratoire,

& qui fut ensuite Curé de Doüay. Le Pere Eudes l'avoit envoyé à Rome solliciter l'érection de la Congregation des filles de la Charité, dont nous avons parlé cy-dessus. Il y avoit été trois ans sans y réüssir ; & pour dédommager le Pere Eudes, cet homme rempli de vaines idées, entrant inconsidérement dans des interêts qui ne le touchoient point, fabriqua & presenta cette supplique en l'année 1663. au nom du Pere Eudes, sans l'avoir consulté sur ce qu'il vouloit faire, & sans l'avertir de ce qu'il avoit fait. La supplique n'eut aucun effet, & seroit demeurée dans l'oubli, si long-tems aprés quelques Ecclesiastiques François de la suite de Monsieur le Cardinal d'Estrées, qui étoit alors à Rome, n'en avoient eu connoissance. La chose étant ainsi découverte, l'avis ne tarda pas d'en venir au Roy. Le Sieur Boniface fit paroître un sensible regret de la tempête qu'il avoit attirée sur le Pere Eudes, & sur sa Congregation ; & pour réparer cette faute en quelque sorte, il luy offrit de grosses sommes, qui ne furent pas acceptées. Le Pere Eudes fut long-tems dans l'apprehension des suites de cette affaire ; mais enfin le Roy, auquel il avoit été presenté par l'Archevêque de Paris, l'assura de sa protection. Nulle consideration ne le retenoit, lors qu'il s'agissoit des interêts de Dieu, & se laissant emporter à son zéle, qui n'étoit pas toûjours assez réglé, n'ayant ni droit, ni mission, ni le caractere de l'autorité, il se portoit à des actions hardies, qui ont eu quelquefois de fâcheuses suites. On ne peut desavoüer cependant que ce n'ait été un grand serviteur de Dieu, qui dés son enfance a marché fidélement dans les voyes du Ciel, & s'est entierement dévoüé au salut des ames. Il a publié plusieurs ouvrages de pieté, pleins de cet esprit saint qui l'animoit.

Marie-Leonor de Rohan, fille du Duc de Montbason, Religieuse Benedictine, avoit fait sa profession 128. *Marie*.

Leonor de Rohan.

dans le Convent de Montargis, le 12. Avril 1646. Elle ſucceda à Laurence de Budos dans l'Abbaye de Sainte Trinité de Caen, & elle en prit poſſeſſion le 23. Decembre de l'année 1651. Elle n'avoit alors qu'un peu moins de vingt-trois ans. Elle apporta aux fonctions de cette charge un eſprit brillant, & une éloquence peu commune dans les perſonnes de ſon ſexe. Elle la faiſoit volontiers paroître, quand les Veſtures ou les Profeſſions de ſes filles luy en donnoient l'occaſion. Quelques-unes de ces pieces ont vû le jour, & ſe ſont ſoûtenuës dans l'impreſſion. Elle employa les heures, dont les obligations de ſon miniſtere luy laiſſoient la diſpoſition, à paraphraſer en François quelques Pſeaumes de David, & quelques livres de Salomon. Le public les a lûs avec plaiſir & avec profit, ſous le titre de la Morale du Sage. L'on y trouve des tours fort nobles & fort élevez. La mode des Portraits, qui eut cours en France pendant peu d'années, luy en arracha quelques-uns, pleins de délicateſſe & d'agrément. L'air de Caen contraire à ſa ſanté, ſes démêlez avec l'Evêque de Bayeux pour la juriſdiction de ſon Abbaye, la dépenſe à quoy elle s'étoit trouvée engagée par la ſuite de ces affaires, & peut-être quelque deſir de ſe rapprocher de ſon païs, & de ſa famille, luy fit écouter les propoſitions d'une permutation de ſon Abbaye avec celle de Malenouë, proche de Paris, quoy que fort diſproportionnée. Elle s'alla établir dans cette derniere, le 13. Novembre de l'année 1664. Elle ſe chargea de la conduite du Prieuré du Chaſſemidy de Paris, l'11. Novembre 1669, ſans neanmoins abandonner celle de l'Abbaye de Malenouë. Elle fit ſa demeure dans ce Prieuré juſqu'à ſa mort, qui arriva le 8. Avril de l'année 1681. Elle n'étoit âgée que de cinquante-deux ans & de quelques mois.

Un ſéjour de plus de trente ans, que le Pere *Pierre*

Gautruche Jesuite, a fait dans le College de Caen, a honoré cette maison & l'Université de cette Ville, & a été trés-utile au public, par l'assiduité de son travail à enseigner la Philosophie, la Theologie, & les Mathematiques, & à composer un Cours de Philosophie, un Cours de Mathematique, une Histoire sainte, une Histoire Poëtique, & une Histoire des nouveaux Dogmes, qui ont eu un debit infini au dedans & au dehors du Royaume. Il s'étoit si bien formé aux exercices litteraires, & aux emplois du College, qu'il n'étoit propre à aucun autre. Il s'étoit déclaré avec chaleur contre toutes les nouvelles doctrines, & il ne perdoit aucune occasion de les combatre par ses écrits & par ses discours. Il étoit né à Orleans l'an 1602. Il se fit Jesuite en l'année 1624, & il mourut à Caen le 30. May 1681, en la soixante & dix-neuviéme année de son âge; ayant pratiqué pendant cinquante-sept ans, toutes les vertus solides de son Ordre, & ayant donné dans une profonde érudition un rare exemple d'une plus profonde humilité. *Pierre Gautruche.*

Caen déroba à Toulouse le Pere *Hyacinthe de Chaluet* Jacobin. Il étoit fils d'un President du Parlement de Languedoc, & petit-fils d'un autre President du même Parlement, Matthieu de Chaluet, celebre par la traduction Françoise de Seneque, & par l'Eloge que Sainte Marthe luy a donné. Le Pere Hyacinthe nâquit le 14. Septembre, 1605. Il fut reçû étant fort jeune dans le Convent de Toulouse de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Il s'appliqua aussi-tôt à l'étude de la Theologie & à la Prédication, avec beaucoup de succés. Il remplit heureusement plusieurs des principales Chaires du Royaume. Il vint enfin à Caen pour la même fonction, en l'année 1644. La satisfaction qu'il y donna, l'y fit retenir long-tems: & ce fut alors qu'il travailla à la réforme du Convent des Jacobins de 130. *Hyacinthe de Chaluet.*

Caen. Mais en l'année 1647, son esprit ardent & ennemi du repos, luy fit accepter l'employ qui luy fut offert par le Comte de Remorantin, du soin de sa conscience, & de celle de quatre mille hommes qu'il conduisoit au secours de la ville de Candie, assiegée par les Turcs. Aprés un séjour d'environ un an, qu'il fit dans cette ville, il en partit au commencement de Septembre de l'année 1648, pour aller visiter les saints lieux. A son retour, il tomba entre les mains des Infidéles, & il ne sortit de captivité qu'en 1650. Il passa par Rome, & revint à Toulouse la même année. Ce fut là qu'il fit imprimer le premier tome de sa Theologie Prédicable. La demeure de Lyon luy ayant paru plus commode pour la continuation de cette impression, il y fit imprimer les quatre tomes suivans pendant le séjour qu'il y fit, depuis l'année 1653, jusqu'en l'année 1656, qu'il alla demeurer au Noviciat de Paris. Ni ces voyages, ni ces travaux n'interrompirent point son assiduité à la Prédication. Mais se voulant enfin fixer, il choisit pour sa retraite la ville de Caen, où il se souvenoit d'avoir autrefois reçû tant d'applaudissemens. Il y vint prendre le titre de Docteur en l'année 1659, & il y fit imprimer le sixiéme tome de son grand ouvrage. La Chaire Royale de Theologie de l'Université de Caen étant venuë à vâquer en l'année 1662, il la disputa, il l'obtint, & la remplit pendant quatorze ans, avec un grand concours d'auditeurs. Mais son humeur inquiéte & turbulente luy ayant attiré des traitemens rigoureux dans son Convent, il fut contraint d'en sortir, & de demeurer au College des Arts, à l'exemple des Peres Denys & Boulay, Jacobins comme luy, & ses prédecesseurs dans son employ. Il revint neanmoins dans le Convent aprés quelques années. Se sentant enfin affoibli par l'âge, il resolut de se retirer dans son païs, & il le fit

secrette-

ſecrettement en l'année 1681, pour y pouvoir tranſporter ſans obſtacle quelques meubles qu'il avoit acquis par ſon travail, dont ſes Superieurs luy avoient laiſſé la diſpoſition. Il mourut dans ſon Convent de Toulouſe, l'an 1683, âgé de ſoixante & dix-huit ans, aprés avoir achevé ſa Theologie Prédicable, & avoir enſuite publié un ouvrage ſur les Grandeurs de Saint Joſeph, & un autre ſur les avantages de l'Ordre de Saint Dominique.

Hambie, bourg du Dioceſe de Coûtances, vit naître *Guillaume Pyron*, le 21. Octobre 1637. Il fit ſes études à Caen, & aprés avoir enſeigné le Rhétorique au College des Arts, il paſſa au College du Bois, & y eut le même employ juſqu'à ſa mort, qui arriva le 20. Aouſt de l'année 1684. Quelque tems auparavant il fut fait Profeſſeur Royal de la langue Grecque en l'Univerſité de Caen; & lors que Mr le Chancelier le Tellier réforma les études de la Juriſprudence, il fut reçû au nombre des Docteurs Aggregez des Facultez des Droits dans la même Univerſité. Comme il aſpiroit à en être Profeſſeur, & qu'il vouloit ſoûtenir cet employ avec dignité, il s'appliqua à l'étude des Loix avec tant de contention, que ſon corps déja affoibli par la goutte, ſuccomba ſous ce travail à l'âge de quarante-ſept ans. Il a fait un fort bon Commentaire ſur Claudien, ſuivant la methode qui avoit été preſcrite pour les Commentaires de tous les bons Auteurs de la langue Latine, que l'on avoit entrepris pour l'uſage de Monſeigneur le Dauphin. Il faiſoit des vers Latins avec beaucoup de facilité, & il a traduit de François en Latin, avec aſſez d'élegance, le traité De l'origine des Romans. 131. *Guillaume Pyron.*

C'eſt icy une figure à deux viſages. *Michel de Saint Martin*, natif de Saint Lo, eut de trés-loüables inclinations; car s'étant fait Prêtre, il fit divers voyages, 132. *Michel de Saint Martin.*

& aprés son retour il voulut faire part au public des observations qu'il avoit faites sur le Gouvernement de Rome. Il s'étoit fait recevoir Docteur en Theologie dans l'Université de cette fameuse ville, & Protonotaire Apostolique. A son retour il se fit aggreger à la Faculté de Theologie de l'Université de Caen, le 10. Octobre, l'an 1650, & dans l'année 1653, il en fut élû Recteur. Un peu auparavant il avoit fait réparer, & ensuite lambrisser à ses frais l'Ecole de Theologie, & avoit fondé une Chaire, pour être remplie par un Professeur de la Congregation de l'Oratoire, par un contrat passé le 16. Decembre 1650. Elle le fut pendant quelque tems, mais la Congregation n'ayant pas trouvé dans la suite que ce traité l'accommodât, il fut dissous du consentement des parties, & Mr de Saint Martin en fit un nouveau avec les Jesuites, dont le contrat fut passé le 12. Mars 1664, & le fonds fut amorti entre les mains des Jesuites, le 12. May 1676. Long-tems auparavant il avoit fait plusieurs fondations pieuses à Saint Lo, dont les principales furent pour réparer le sacrilege commis contre une image de la Sainte Vierge. Il fit à Caen de pareilles fondations chez les Peres de l'Oratoire, & chez les Peres Cordeliers. En l'année 1651, il avoit rétabli la Croix du Carrefour de Saint Estienne, qu'on nomme la Belle-Croix. Il avoit fait aussi embellir au mois d'Avril 1653, le Carrefour des Cordeliers, & au mois d'Aoust de la même année celuy du Bourg-l'Abbé, qui est devant la porte de Bayeux, des images de Saint Michel & de Saint Martin ses Patrons. Perseverant toûjours dans sa pieuse liberalité, il continua d'orner les places de Caen de plusieurs autres images en bosse. Il fit faire une image de nôtre Sauveur devant le portail de la Paroisse de Saint Sauveur, au mois d'Aoust de l'année 1654. Il en fit placer encore une autre de

nôtre Sauveur,& une de Sainte Cecile, au Carrefour de S. Pierre, au mois d'Octobre 1672:car il aimoit la musique,& il en avoit fondé un prix dans la Paroisse de S.Pierre, pour être distribué au concours des Musiciens le jour de la fête de cette Sainte,qui est leur patrone.L'onziéme Octobre 1680, il érigea dans la même place l'image de la Sainte Vierge. Il fonda aussi le prix d'une Ode Latine au Palinod. Il fit quelques propositions à l'Hôtel de Ville, pour faire venir une fontaine jallissante dans la place publique, qui n'eurent point d'effet. Dans une assez mauvaise santé, il se fit un si bon régime de vivre, qu'il conserva sa vie jusqu'à l'âge de soixante & quatorze ans. Mais l'âge luy ayant aigri l'humeur, & affoibli l'esprit, qu'il avoit naturellement assez foible, il tomba dans de grands ridicules, qui le rendirent le joüet & le mépris du public. Il se vengea sur quelques-uns par des médisances sanglantes, dont il remplit plusieurs livres & plusieurs écrits, qu'il composa tant qu'il vécut, & qui ne meritent pas d'être connus. Il mourut à Caen le 14. Novembre 1687, étant né le premier jour de Mars 1614. Il fut enterré aux Cordeliers, dans la Chapelle qu'il avoit bâtie, ornée, & dottée,

Roüen étoit la patrie de *Louis Touroude* par sa naissance, mais Caen le fut par son choix. Il y fit sa demeure dés sa jeunesse, y étant invité par la proximité de ses terres, & plus encore par l'agrément de la ville, & par le dégoût qu'il avoit pour le séjour de Roüen. Il avoit été destiné par ses parens à la profession de la Medecine, & il l'étudia quelque tems. Ce fut cette étude qui luy fit naître l'envie d'apprendre la langue Grecque, & la langue Arabe. Il fit bien moins de progrés dans l'Arabe que dans le Grec. Ayant ensuite quitté son dessein pour la Medecine, il se donna tout entier aux belles Lettres. Mais le hasard luy ayant fait prendre part aux controverses de la

133. *Louis Touroude.*

Grace, qui étoient fort échauffées alors, il ne se contenta pas d'approfondir curieusement les matieres, & de lire les Auteurs anciens & modernes, qui les ont traitées, mais il voulut encore aller à la source, & consulter les Docteurs de Louvain, sur la naissance & le progrés de ces disputes. Il passa donc en Hollande, & de-là à Louvain. La lecture des livres pieux que ces recherches luy faisoient faire, luy inspira l'envie de se retirer du monde, & de se donner entierement à Dieu. Dans cette vûe, il chercha pendant long-tems une retraite dans plusieurs Convens : & attendant qu'il l'eût pû trouver, il se retira dans une de ses terres pour y pratiquer tous les exercices de la Religion. Enfin, il se détermina à entrer dans la Chartreuse du Val-Dieu au Maine. Mais son âge de quarante-huit ans, ne luy permettant pas de soûtenir l'austerité de cette vie, il fut contraint de s'en retirer. Il revint à Caen, & se redonna aux belles Lettres. Et comme il avoit depuis long-tems étudié la Geographie de la Grece, il reprit cette recherche, & pour mieux s'éclaircir sur les difficultez, il resolut d'aller sur les lieux. Il partit donc pour Venise, mais étant dans la barque de Padouë, on luy déroba sa valise, où étoient ses Recueils & ses Memoires, qui faisoient le sujet de son voyage. Il ne laissa pas de s'embarquer à Venise, & d'aller à Corfou & à Zante, & de visiter même quelques côtes de la Morée. Il ne passa pas pourtant Coron & Modon. Il revint à Caen, où il passa le reste de sa vie, travaillant constamment à sa Geographie Grecque. Avant que d'exposer ce grand ouvrage au jugement du public, il voulut le sonder par un autre de même genre, mais de bien moindre suite. Il entreprit d'éclaircir la Geographie de l'Illyrie, qui est une des avenuës de la Grece, par une espece de commentaire sur le troisiéme livre de la Guerre civile de César, où les divers campemens de

ſon armée, & de celle de Pompée, ne peuvent être bien entendus, ſans une deſcription de cette contrée plus exacte & plus fidéle, que celles que l'on trouve dans les livres des Geographes. Il en fit donc imprimer quelques feüilles, qui furent de bons garants du ſuccés, qu'il pouvoit ſe promettre de ſon grand travail, qu'il entreprit enſuite avec une juſte confiance. Il avoit achevé la deſcription de l'Epire & de l'Achaïe; & celle du Peloponneſe étoit bien avancée. Mais enfin ſa trop grande exactitude le trompa; car voulant trop bien faire, il ne fit rien, la mort l'ayant prévenu le 30. Janvier de l'année 1689, âgé de ſoixante & quinze ans. Il avoit quelque deſſein avant ſa mort de quitter le ſéjour de Caen, pour aller finir ſes jours avec les Benedictins de l'Abbaye du Bec. Mais la maladie l'arrêta. Son ouvrage eſt tombé entre les mains de ſes heritiers, qui ſelon les apparences, le laiſſeront perir, comme il arrive d'ordinaire à ceux qui leur confient le ſoin de leur réputation & de leurs travaux.

Pierre du Boſc, Miniſtre de la Religion Prétenduë Réformée, s'appelloit *Thomine*, & étoit né à Bayeux dans la Paroiſſe de la Madeleine, le 21. Février 1623, ſelon l'Auteur de ſa vie, imprimée à Amſterdam : mais non pas ſelon le témoignage de ceux de ſon païs & de ſon âge, qui aſſurent qu'il nâquit en 1619. Et en effet, ſi la memoire ne me trompe, il m'aſſura en l'année 1684, qu'il avoit ſoixante & cinq ans. Quelques autres le font naître en 1620, ou 1621. Il merita par ſon éloquence d'être reçû Miniſtre ſurnumeraire à Caen. Lors qu'il s'y vit établi, il appella ſon pere & ſa mere auprés de luy. Il fit changer à ſon pere le nom de Thomine, en celuy de du Boſc, par des Lettres du Prince, ayant porté luy-même le nom de du Boſc dans le College. Il ſe maria deux fois avantageuſement, & eut des enfans de ſes deux mariages. Il préfera ſon éta-

134. *Pierre Thomine, Sieur du Boſc.*

bliſſement de Caen à celuy de Paris, qui luy fut offert. Lors que la Religion Proteſtante fut abolie à Caen, il ſe retira à Roterdam en Hollande. Il y fut bien reçû, & employé dans les mêmes fonctions qu'il avoit exercées à Caen. Il y mourut âgé de ſoixante & neuf, ou de ſoixante & onze, ou de ſoixante & treize ans, le 2. Janvier 1692. Il fit imprimer quelques Sermons, d'où l'on peut juger que ſon action, & ſa bonne mine, dont ils étoient ſoûtenus dans le recit, avoient fait la principale partie de leur merite. Celuy qui a écrit ſa vie, y a joint pluſieurs autres ouvrages de ſa compoſition, la plûpart concernans les interêts de ſa Religion. L'on y voit auſſi des vers Grecs, Latins, & François. L'on reconnoît par tout ſon éloquence, & la fertilité de ſon génie.

135. *Michel Gonfrey.* La ville de Saint Lo donna la naiſſance à *Michel Gonfrey*. Il étoit âgé de vingt-quatre ans, quand le Parlement de Roüen par un Arreſt du 7. Septembre, 1658, luy adjugea une Chaire des Droits, vacante dans l'Univerſité de Caen, ſur beaucoup de prétendans, dont le concours donna lieu à pluſieurs conteſtations, & à un appel du jugement des Profeſſeurs. Il remplit dignement cet employ, ſans negliger pourtant les belles Lettres, & la Poëſie Latine, qui avoient fait ſes premieres & plus agréables occupations. Le public a eſtimé quelques-uns de ſes vers. Il mourut le 26. Février 1696, âgé de ſoixante & trois ans.

166. *Jacqueline Boüette de Blemur.* Encore que *Jacqueline Boüette de Blemur*, fût née à Paris, le 8. Janvier 1618, neanmoins un ſéjour continuel de cinquante-cinq ans dans l'Abbaye de Sainte Trinité de Caen, donne droit à cette Ville de ſe l'attribuer, & de la mettre au rang de ſes principaux ornemens. Elle entra dans ce Convent l'an 1623, âgée ſeulement de cinq ans. Elle prit l'habit de Religion à l'âge de douze ans, l'an 1629, & elle fit profeſſion le 12. Mars

1634, âgée de ſeize ans. Sa pieté accompagnée de beaucoup de modeſtie & de ſageſſe, luy meriterent les premiers emplois dans ce celebre Monaſtere. Mais ſon zéle luy fit chercher une vie plus retirée & plus penible. La Ducheſſe de Châtillon luy en fournit l'occaſion : car l'ayant appellée en l'année 1678, pour prendre ſoin d'une Communauté qu'elle méditoit d'établir à Châtillon, ſous la Régle de Saint Benoiſt ; & ce deſſein n'ayant pas réüſſi, elle ſe retira chez les Religieuſes du Saint Sacrement, du Fauxbourg Saint Germain de Paris, à l'âge de ſoixante ans, & elle y mourut âgée de ſoixante & dix-huit ans, le 24. Mars 1696. Dans une ſi longue vie, elle donna à l'étude tout le tems qu'elle ne donna pas à Dieu & aux obſervances de ſa Régle. Elle avoit commencé ſon grand ouvrage de l'Année Benedictine, plûtôt pour ſon uſage particulier, que pour l'utilité publique. Elle m'en communiqua quelque partie, comme à un parent & à un amy, dont l'eſtime & la fidélité luy étoient connuës depuis long-tems. Je découvris alors un fonds de bon ſens, de capacité & d'érudition, qu'un long uſage n'avoit pû me faire appercevoir au travers de ſa modeſtie. Et par deſſus cela, il me ſembloit reconnoître le doigt de Dieu. Je l'exhortay de tout mon pouvoir à répandre ces biens dans le public ; & elle me crut, comme elle le marque dans ſa Préface. Elle a compoſé pluſieurs autres ouvrages, qui tous ont reçû de grands applaudiſſemens. Les principaux ſont Les Eloges des perſonnes illuſtres de l'Ordre de Saint Benoiſt, Le Menologe hiſtorique, La Legende des Saints, & les Grandeurs de la Mere de Dieu.

La litterature Grecque & la Poëſie Latine occuperent principalement les études de *Jacques Lair*. On reconnoît dans ſes vers, un naturel heureux, qui mépriſe les routes battuës, & s'éleve au deſſus du vulgaire. 137. *Jacques Lair.*

Il se seroit fort distingué dans la République des Lettres, s'il avoit donné plus de tems au travail, & moins au plaisir. Il avoit commencé à se produire en régentant les basses classes du College du Bois. Il passa enfin à la Rhetorique, qu'il enseigna tout le reste de sa vie. En l'année 1684, il succeda à Guillaume Pyron dans la Chaire Royale de la langue Grecque. Il étoit né à Bursy, proche de Vire, au mois de Février, de l'année 1647, & le déplaisir du mauvais succés d'une affaire où il se trouva engagé, luy causa une longue maladie, qui finit sa vie à l'âge de cinquante & un an, le 16. Septembre 1698.

FIN.

TABLE DES MATIERES.

A

B

C

D

E

L'Evê-

F

G

H

I

K

L

M

O

Portes

R

S

T

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier le Livre qui a pour titre *les Origines de Caen.* Il ſeroit à ſouhaiter que toutes les bonnes Villes du Royaume trouvaſſent des Hiſtoriens qui vouluſſent décrire les leurs, & qui le puſſent faire avec autant d'exactitude qu'on l'a fait icy. Non ſeulement les habitans de Caen trouveront dans cet Ouvrage de quoy ſatisfaire amplement leur curioſité, s'il plaît à Monſeigneur le Chancelier d'en permettre l'impreſſion, & d'en accorder le Privilege ; mais il me paroît même qu'il ſera utile à tous ceux qui en feront la lecture. A Paris, le 14. Juillet 1701.

DE L'ISLE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conseil, Prevost de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. Nôtre amé ANTOINE MAURRY Libraire à Roüen, Nous ayant fait remontrer qu'il desireroit donner au Public un Livre intitulé, *Les Origines de Caen & des lieux circonvoisins*, s'il nous plaisoit luy en accorder la permission, & nos Lettres sur ce necessaires ; Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, d'imprimer ou faire imprimer ledit Livre par tel Libraire ou Imprimeur, en telle forme, marge & caractere, & autant de fois que bon luy semblera, pendant le temps de six années consecutives, à compter du jour de la datte des Presentes, & de le vendre ou faire vendre & distribuer par tout nôtre Royaume; faisant défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre & distribuer ledit Livre, sous quelque prétexte que ce soit, même d'impression étrangere & autrement, sans le consentement de l'Exposant ou de ses ayans cause, sur peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'Amende contre chacun des contrevenans, applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts ; à la charge d'en mettre deux Exemplaires en nôtre Biblioteque publique, un autre dans le Cabinet des Livres de nôtre Château du Louvre, & un en celle de nôtre trés-cher & feal Chevalier, Chancelier de France le Sieur Phelypeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres, avant de l'exposer en vente ; de faire imprimer ledit Livre dans nôtre Royaume, & non ailleurs, en beau caractere & papier, suivant ce qui est porté par les Réglemens des années 1618. & 1686. & de faire enregistrer les Presentes és Registres de la Communauté des Marchands Libraires de nôtre bonne Ville de Paris, le tout à peine de nullité d'icelles ; du contenu desquelles, Nous vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens contraires. Voulons que la Copie ou Extrait desdites Presentes, qui sera au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenuë pour dûëment signifiée ; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foy soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution des Presentes, toutes significations, défenses, saisies, & autres actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est nôtre plaisir. DONNE' à Versailles le trente-uniéme jour de Juillet, l'an de grace mil sept cens un ; & de nôtre Régne le cinquante-neuviéme. Par le Roy en son Conseil, Signé, LE COMTE.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs, conformément aux Réglemens. A Paris, ce 25. Octobre 1701. Signé, P. TRABOUILLET, Syndic.

Les Exemplaires ont été fournis.

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

PAge 41. *ligne* 1. Ajoûtez à la marge. 5. *Ruines anciennes sous le Beste.*

Pag. 133. *lign.* 22. Habard. *Lisez* Havard.

Pag. 138. *lign.* 6. Il fut pere de Marie. *Lisez*, Il fut pere de Charles de Kenelec ; & ce Charles, pere de Marie.

Pag. 194. *lign.* 20. envers cette Paroisse. *Ajoûtez*, comme le porte un ancien Registre. Si l'on reçoit ce témoignage, il faut dire que lorsque Raoul des Jardins obtint en l'année 1631, la permission de bâtir là un Moulin, comme nous l'avons dit cy-dessus, il ne fit que rétablir celuy qui y avoit été bâti auparavant.

Pag. 209. *lign.* 5. 6. auparavant. *Lisez* avant.

Pag. 258. *lign.* 31. *Ajoûtez* ; Touchant la Chapelle des Deux amis, & celle du S. Sepulcre, que l'on voit dans l'Eglise des Peres Cordeliers, nous n'avons rien à ajoûter à ce que nous en avons dit cy-dessus en parlant de la Maison de ces Peres.

Pag. 279. *lign.* 12. Sinard. *Lisez* Signard.

Pag. 284. *lign.* 21. Ca. *Lisez* Cad.

Pag. 290. *lign.* 10. à la marge, *Cercle.* Lisez *La Cercle.*

Pag. 339. Erreur au chifre 339, pour 337. Et cette faute continuë dans les chifres des pages suivantes.

Pag. 386. *lign.* 1. valur en t qule. *Lisez*, valurent que le.

Pag. 402. *lign.* 30. 31. Cordeliers. *Lisez* Jacobins.

Pag. 412. Sinard. *Lisez* Signard.

Pag. 440. *lign.* 28. à la marge, 166. *Lisez*, 136.





